This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 946,858

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

805
R46
L76
v.17-18

IMP. GEORGES JACOB, — ORLÉANS.

REVUE

DE

LINGUISTIQUE

ET DE

PHILOLOGIE COMPARÉE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

GIRARD DE RIALLE

CONSERVATEUR DES ARCHIVES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ET

JULIEN VINSON

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

Avec la collaboration de divers savants français et étrangers

---

TOME DIX-SEPTIÈME

PARIS

MAISONNEUVE FRÈRES & CH. LECLERC, ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, — 5, QUAI MALAQUAIS

—

1884

17-18

REVUE

DE

LINGUISTIQUE

ET DE

PHILOLOGIE COMPARÉE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

GIRARD DE RIALLE

CONSERVATEUR DES ARCHIVES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ET

JULIEN VINSON

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

Avec la collaboration de divers savants français et étrangers

---

TOME DIX-SEPTIÈME

15 JANVIER 1884

PARIS

MAISONNEUVE FRÈRES & CH. LECLERE, ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, — 5, QUAI MALAQUAIS

1884

17-19

REVUE DE LINGUISTIQUE ET DE PHILOLOGIE COMPARÉE

RECUEIL TRIMESTRIEL

FONDÉ PAR

GIRARD DE RIALLE

CONSERVATEUR DES MANUSCRITS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PAR

JULIEN VINSON

PROFESSEUR À L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

Avec la collaboration de divers savants français et étrangers

V 17

TOME DIX-SEPTIÈME

15 JANVIER 1884

PARIS

MAISONNEUVE FRÈRES & CH. LECLERC, ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, — 15, QUAI MALAQUAIS

1884

SOMMAIRE DU N° 1.

Pages.

Gérard Devèze. — Une légende çivaïste d'après une version de l'Inde méridionale 1

A. de la Calle. — La langue khasia 24

Julien Vinson. — Bibliographie du Folk-lore basque (suite et fin) 41

C. de Harlez. — *Bareñtem, barantam, bharantam* 82

Paul Regnaud. — Phonétique indo-européenne 85

BIBLIOGRAPHIE.

Gustav Meyer. — *I. Die Pluralbindungen der Albanesischen Nomina* 87

La collection des *Simplified grammars of the principal Asiaticand European Languages*, publiée sous la direction de M. Rost 91

VARIA 93

Ref -St
84239

UNE LÉGENDE ÇIVAISTE

D'APRÈS UNE VERSION DE L'INDE MÉRIDIONALE.

M. Gérard Devèze, qui a traduit du tamoul la légende ci-après, me demande d'y mettre quelques mots d'introduction, ou plutôt, comme disent les Anglais, de l'*introduire* lui-même, de le présenter aux lecteurs de la *Revue*. J'accède avec d'autant plus de plaisir à sa prière, quoique une pareille sorte d'avant propos soit sans-doute superflue, que M. Devèze est un des auditeurs que je suis le plus heureux d'avoir pu réunir autour de moi. M. Devèze est d'ailleurs un sanskritiste des plus habiles; profondément versé dans la connaissance de l'Inde classique, il est déjà très compétent en matière de tamoul, bien qu'il ait suivi mes seules leçons.

La littérature tamoule, secondaire sans doute et relativement inférieure, est fort importante pourtant. Ses principaux chefs-d'œuvre appartiennent à des auteurs *jâinas* ou *çivaïstes*. Le poème, d'où est extrait le fragment qu'on va lire, est çivaïste et nous pensons que les Mythologues, si ce mot nous est permis, ne le liront pas sans intérêt, malgré l'exagération rhétoricale et les périphrases excessives de certaines strophes.

Paris, 20 décembre 1883.

Julien VINSON.

LÉGENDE DE LA MONTAGNE ROUGE (1).

ÇIVAMAYAM.

1. — (Mârkândêya dit à Nandikêçvara :) « O notre Père ! ô gracieux Seigneur ! ô toi qui es plein de miséricorde pour ceux qui sont à tes pieds ! je me suis réjoui dans ma pensée de la magnificence d'Aruṇâ (2); (raconte-moi) comment, à l'endroit même de cette grande station, Çiva a pris la forme d'une colonne de feu, et comment celle-ci s'est ensuite transformée en montagne.

2. — « Dis-moi la douleur que ressentirent Brahmâ et Viṣṇu de ne pouvoir connaître la tête et les pieds de cette montagne brillante, et la grâce que voulut bien leur accorder Çiva, ô bienheureux qu'on adore sur la montagne superbe du Kâilâsa, orné d'éléphants pleins d'ardeur aux trompes pareilles à des montagnes ! » Il dit, et le Seigneur parla en ces termes :

3. — Voici ce que nous apprend la sainte Écriture : « Si une personne pensait en esprit à commettre les cinq grands péchés (3) sur cette montagne, le fait seul d'avoir une pareille pensée ferait parvenir cette personne à la

(1) Premier chant de l'*Aruṇâsalapurâṇa* tamoul, extrait développé du *Skandapurâṇa* (*Rudrasaṁhita*, 2e partie, VIII).

(2) La Montagne rouge.

(3) Homicide, colère, luxure, vol, ivresse. — M. Vinson les a

béatitude finale qui est le bien suprême ». Quant à ceux qui y prieraient avec de belles paroles, il est difficile de dire l'immense profit qu'ils en retireraient.

4. — Parler de cette montagne sera donc une cause de prospérité non-seulement pour vous, mais encore pour nous-même. Je vais dire un peu comment celui qui a détruit en lui-même les voluptés et les douleurs s'est développé jusqu'à atteindre les limites de l'espace, où réside sa splendeur immense; je vais dire ce qui arriva à Brahmâ et à Viṣṇu, lorsqu'ils eurent invoqué le *lingam* bienheureux.

5. — Aux jours où tout était inerte, Brahmâ, Viṣṇu, Rudra, Mahêça, le grand Sadâçiva, le principe producteur (Vindu), le principe dominateur (Nâtha), et le principe de force (Çakti) étaient contenus, dans cet ordre, dans le grand Çiva neutre. Ce grand Çiva neutre se tenait, absorbé dans ses pensées, à l'extrémité des *tatvas* (1) qui dominaient tout.

comparés, dans la strophe tamoule suivante, aux cinq natures de terrains admises par les classiques dravidiens :

Ar'aviyamanattarâgi arunkoleikkur'indjitandit — tur'aviyat'por'umeittêrmêl togusinappâleinindip — pur'aviyat'kâmamullei kalavénumarudam pôgi — mara'viyam neidal vaigâ varagadikkadaluṭsêrvâm.

« Devenus des hommes à l'esprit vertueux, nous franchirons les montagnes du meurtre pénible; — nous nous éloignerons, sur le char de la patience propre à la pénitence, des déserts de la colère amassée; — nous fuirons les bois de l'amour dont la nature est extérieure et les champs cultivés du vol; — et, sans nous arrêter aux rivages désolés de l'oubli (ivresse), nous arriverons dans l'océan du but suprême ».

(1) *Tatva*, essence suprême.

6. — Les cinq princes aimés, épanouis du *tatva* suprême, qu'avait produits l'effusion de la Çakti développée du grand Çiva neutre, apparurent successivement. Puis, le fils de Hari (Brahmâ) pensa dans son esprit à créer et à produire tous les êtres.

7. — Alors les quatre prêtres, Marîci, Aṅgira, Puiastya et Puhala, ainsi que Kṛtu, Atri et Janapati poussèrent tous les sept. Ensuite, le bon Dakṣa naquit de l'orteil du pied droit de Brahmâ, Bhṛgu sortit de sa poitrine, et la Déesse du devoir sortit de sa bouche.

8. — Parmi les cinq fils qu'il avait produits, de Marîci naquit Kâçyapa; le bon Dakṣa créa cinquante femmes, dont ce Kâçyapa eut treize enfants; d'Aditi, l'aînée de ces treize enfants, sortirent les dieux toujours en éveil.

9. — La sœur cadette, qui se nommait Diti, douée de beauté, enfanta consciemment Hiraṇya et Hiraṇyâkṣa, qui furent grands; parmi ces fils illustres, Hiraṇya eut cinq enfants précieux, y compris Prahlâdana. Parmi ces cinq enfants.

10. — Prâhlâdana obtint trois fils par ses austérités; et, parmi ces fils de la grâce, Virôcana fut le père de Mahâbali; Mahâbali enfanta le nommé Vânâçura; celui-ci, ayant vénéré Hara, demeura à adorer Arya.

11. — Un autre, qui avait la force d'une montagne, fut le père des dix Dânavas, dont le premier fut Sambara; (parmi eux) la belle Siñhikâ mit au monde quatre enfants, dont le premier était le triste Râhu, et sa sœur cadette fut la mère de trois Asuras;

12. — Kâlâ engendra les six Kâlakêya; Vinadâ fut mère de quatre fils, sans compter Aruṇa et Garuḍa aux longues

ailes; Kadru, aux yeux semblables à du poison, engendra tous les *nâgas*.

13. — De Harṣâ naquit le groupe de filles, dont Rambâ est la première; Iḷâ, grâce à la pénitence que daigna faire un muni, mit au monde les Gandharva, au nombre de deux fois huit; et de Kapilâ, dont les yeux roulent semblables à des glaives, naquirent dix enfants.

14. — Aṅgira et Janapati engendrèrent les Gândharva; la belle Atri engendra le Soleil et la Lune; ceux de la race de Pulastya eurent les Kinnara, les Vânara et les Râkṣasa orgueilleux; Pulaha fit venir au monde les animaux, après avoir eu les excellents Kimpuruṣa.

15. — Janapati eut pour fils les vertueux Vasu; Bhṛgu eut pour fils Kavi et Javana; puis, outre ces deux enfants, il engendra la belle Lakṣmî; parmi ces jeunes gens, Kavi fut le père de Sukra.

16. — Au moment où le Soleil, changé en un beau coursier mâle, jeta sa semence dans les deux naseaux de sa femme aux grandes qualités, les deux Açvins vinrent au jour; puis, de diverses manières, les choses animées et inanimées surgirent en longues séries.

17. (Autre mesure.) — Le dieu qui habite sur le lotus, à cette vue, plein d'orgueil, s'écria : « Tous les mondes sont soumis à mes lois ! » et, s'élançant dans la demeure du puissant Viṣṇu, il se présenta devant lui, et, provoquant sa haine, jeta ces paroles insultantes à l'auteur des illusions, qui porte une guirlande de *tulasî* (1) où bourdonnent les abeilles:

(1) *Tulasî*, basilic.

18. — « J'ai fait successivement les sept montagnes, principes des sept mers, les sept nuages, les sept cavernes, les sept mondes; puis, j'ai créé les hommes en commençant par Marîci, qui a été la puissance génératrice; et par un acte de ma large volonté j'ai préparé tout ce qui vit florissant.

19. — « Les fils de mes fils, les habitants du ciel et les gurus, ceux qui ont été les grands Dânavas, à commencer par la Lune, les princes de la musique : Gândharvas, Kimpuruṣa, Siddha, et tous ceux qui existent aux huit points cardinaux, à commencer par Indra !

20. — « Cesse de te dire prince sans qui tout succombe; oublie de m'appeler ton enfant prince du lotus; si, tremblant, j'avais failli à tout créer, comment conserverais-tu quelque chose? Peut-il exister une peinture sans une surface pour la recevoir?

21. — « Si tu ne bannis pas de ton cœur l'orgueil de tout protéger, je vais ordonner de l'en arracher à quelqu'un que je vais créer! Plonge dans le sein de la mer fraîche (la mer de lait), afin de t'y cacher, avant que la foule des Suras ne vienne t'exterminer!

22. — « Grâce à la colère du muni Bhṛgu, plein de sagesse, tu as obtenu tes dix incarnations; tu n'aurais pas seul su les distinguer; c'est en voyant la manière dont je t'ai créé en dix corps que tu peux réfléchir sur la puissance infinie de mes mains.

23. — « Ne me lance pas cet affront de dire que je suis la fleur de ton nombril. Tu es sorti anciennement d'une colonne : eh bien! dis-moi, peut-on dire que cette

colonne est ton père? ou peut-on dire qu'elle est ta mère? Ne sais-tu pas que la tige du bambou est dévorée par le feu qui est né en elle? »

24. — Ces paroles, dites par le dieu du Vêda, excitèrent la haine de Viṣṇu; irrité, comme si un incendie avait pénétré dans ses oreilles, il se leva avec fureur, et, avec un sourire accompagné de fumée, le prince de la fortune répondit en ces termes au provocateur :

25. — « Tu ne te souviens pas de la manière dont tu es venu au monde; tu ne comprends pas que tu dois dire à mon nombril : « ma mère! » Tu viens de lancer ces paroles, en te disant : « Les pères n'admettent pas les fautes de leurs petits enfants »; mais je ne supporterai pas que tu me méprises.

26. — « J'ai avalé la vie de cet animal, Kâiṭabha, et de Madhu, bien qu'ils fussent de ma race, parce qu'ils m'avaient méprisé. Y a-t-il lieu de s'occuper de son degré de parenté, quand quelqu'un vous fait un mal certain? Et qui n'arracherait pas le mal, en le coupant tout de suite?

27. — « Lorsque notre ancêtre (Çiva) en fureur te dépouilla de ta tête en te l'arrachant, n'as-tu pas eu la chance de la faire refaire, cette tête, grâce à moi que tu avais chargé de ce soin? Avec cette vanité de te dire le chef de toute chose, est-ce toi qui as créé la terre, que tient la couronne du serpent à la tête verte (Çêṣa)?

28. — « Ayant pris la forme d'un poisson, j'ai donné au monde la collection des Védas; j'ai vaincu les Dânavas, qui usaient de sortiléges, et j'ai bu leur vie..... Mais il m'est pénible de te tuer, et je crains, de même que l'on

respecte l'arbre qu'on a planté, quelque vénéneux qu'il soit ».

29. — Et, après avoir ainsi vomi l'un contre l'autre tant d'injures, ils furent remplis d'irritation : dressés, ils battaient leurs épaules de la paume de leurs mains; ils frappaient du pied le monde, se baissaient, se redressaient, et se lançaient des regards courroucés de leurs yeux d'où sortaient sans relâche les étincelles d'un feu abondant.

30. — Alors, les montagnes se pulvérisèrent; la grande chaudière (la voûte céleste) se fendit; l'astre aux rayons brûlants avec l'astre aux rayons frais (le soleil et la lune) se cachèrent; le serpent (Çêṣa) s'affaissa, ne pouvant plus supporter le fardeau de sa tête; et les dieux remuèrent les yeux (pour la première fois), pensant que c'était la fin des Kalpas.

31. — La foule des étoiles et la foule des nuées tombèrent; tous les mondes succombèrent dans la souffrance; il s'éleva des nuages de poussière; toutes les rivières, en commençant par la Bhâgîrathî (le Gange), disparurent; et les huit éléphants des points cardinaux mugirent avec des tressaillements d'effroi.

32. — Les deux adversaires se jetaient l'un contre l'autre, se repoussaient, tombaient, couraient avec précipitation, se tordaient; puis ils se placèrent vis-à-vis l'un de l'autre, en se disant : « frappe »; et, se heurtant, se frappant à coups redoublés, ils tournèrent pareils à un tourbillon. Alors, comme si la nuit et l'obscurité étaient venues tout à coup,

33. — Les choses qui marchent dans l'air se mirent

à ramper et à sauter, et celles qui se tiennent droites, immobiles, se mirent à tournoyer et à marcher; les essences précieuses des arbres sacrés furent anéanties; les ténèbres s'étendirent partout, et le mont Mêru (1) détruit tomba dans les sept mers devenues de la boue.

34. — Ceux qui ne dorment pas, croyant arrivé le moment suprême, furent saisis de crainte et allèrent trouver Indra. Celui-ci, avant qu'ils eussent fait le récit de ce qui était arrivé, leur fit part de toutes les douleurs qu'il ressentait lui-même; puis il leur demanda pourquoi ils étaient venus.

35. — « Les deux seigneurs, le prince des Vêdas et Nârâyaṇa ont engagé un grand combat sur la terre. Pour tous il n'existe point d'autre moyen convenable de salut que d'adorer la cause suprême : voilà l'affaire qui nous amène auprès de vous », dirent (les dieux à Indra).

36. — Indra acquiesça; et les habitants du monde des *nâgas* vinrent adorer les pieds (de Çiva) semblables à des fleurs sans tâche, et lui parlèrent en ces termes : « O Dieu moitié-femme! mets un terme à la douleur que nous causent Viṣṇu et Brahmâ affolés. Y a-t-il pour les enfants sur la terre une autre assistance que celle de leur mère?

37. — « Nous sommes venus chercher un refuge, en nous rafraîchissant dans l'incommensurable Océan de ta grâce, en entrant à ton service pour obtenir le bonheur suprême, sans éprouver la naissance et la mort qui se répandent obscures sur le monde semblablement à une roue qui tourne sans cesse.

(1) L'Himâlaya.

38. — « O Dieu, qui nous fais la faveur de la science capable de détruire l'affection pleine de vilenie, qui ne peut cesser de supporter la charge du corps creusé par les vers ! nous sommes venus chercher auprès de toi un refuge capable de détruire l'impureté et la saleté, qui ne pourraient se guérir, même si pendant un jour entier on prenait un bain en pleine mer ;

39. — « Il n'y a pas pour nous d'autre espérance : Fais-nous cette grâce..... » Avant même que les habitants du ciel lui eussent parlé pour lui apprendre toutes ces choses, celui qui a un œil au milieu du front (Çiva) avait tout compris ; car celui qui pénètre au milieu des innombrables êtres, comme l'huile de sésame, pouvait-il ignorer cela ?

40. (Autre mesure.) — Désireux d'éloigner la crainte du cœur de tous les immortels et de tous les *muni* qui tremblaient ; désireux de terminer la haine qui divisait Brahmâ, le Dieu qui demeure sur le nénuphar, et l'heureux Viṣṇu qui aime sa couche sur le serpent (Çêṣa) ; et voulant aussi accorder sa grâce, pour que l'arrangement de tous les mondes demeurât le même sans être détruit, (le grand Çiva), par une transformation de son corps, devint une colonne de feu d'une grandeur impossible à déterminer : elle devait frapper Brahmâ et Viṣṇu de stupeur.

41. (Autre mesure.) — La colonne grandit sur la terre et s'étendit au-dessous du *pâtâḷa* (1), où les serpents demeurent semblables à de grosses racines ; elle s'épanouit

(1) Monde inférieur.

dans tous les mondes des dieux qui ne dorment pas; elle rompit le sommet de la station céleste, où réside le Dieu du lotus en fleurs (Brahmâ), traversa toute la large chaudière (du ciel) et s'accrut comme si un *Mêru* de feu s'était formé dans l'immense espace qui est au-dessus des vastes régions éthérées.

42. — Cette splendeur éclatante parcourut le monde entier avec une rapidité que n'atteignent pas les coursiers du soleil; son éclat était pareil à celui d'une lampe, que l'on dresse pour chasser les ténèbres, qui sont comme une masse de perles noires : on aurait dit que le feu sous-marin, qu'aucun arpenteur ne peut mesurer, s'était étendu sur toutes les mers; celles-ci parurent être couleur de sang, et toutes les sept montagnes immenses devinrent rouges, comme si de petites étincelles y étaient tombées en se détachant de la colonne.

43. (Autre mesure.) — Celui qui est né sur le nénuphar et le chanteur noir, voyant tout en feu dans le ciel, eurent peur et se séparèrent; ils n'aperçurent pas le rivage du salut et pensèrent : « Notre Seigneur est-il compatissant pour les pécheurs aux yeux vils, lui que peuvent voir seulement les gens aux yeux sages ? »

44. (Autre mesure.) — Devant cette splendeur, que l'œil n'aurait pu que difficilement mesurer, tous deux furent pleins d'angoisse; ils réfléchirent et se dirent : « Ils seront au premier rang, ceux qui connaîtront la tête et le pied de cette colonne ». Alors, celui qui dort constamment sur le grand serpent (Viṣṇu) se mit à dire : « Je connaîtrai le pied de cette colonne dans la terre », et il devint sanglier. Quant à Brahmâ, il se hâta de prendre la

forme d'un cygne, et s'enfuit en disant : « Je connaîtrai le sommet de cette colonne dans le ciel ».

45. — Brahmâ se hâta de s'envoler : il parcourait mille *kâdams* dans un demi-kṣaṇa (1); Viṣṇu s'en alla dans les profondeurs de la terre, supportée par les serpents tachetés : il y creusait mille *kadam* dans un kṣaṇa. Pour bien décrire ce qui se passa, on pourrait dire : la colonne ressemblait à une longue guirlande de pierres précieuses et d'or, et (sur ses flancs) on croyait voir aller deux vases, l'un de pierres précieuses et de saphir, l'autre d'or et de perles blanches.

46. — Viṣṇu s'éloigna du monde terrestre et pénétra dans les mondes inférieurs, l'un après l'autre; il dépassa même la ville appelée Bhôgavatî qui appartient à Mahâbali, qui en a la garde; vénérant de la main et de la tête la puissance suprême qui s'arme de la suprême lumière, qu'adorent et qu'aiment les Dévas, lui, qui d'abord avait mesuré trois mondes, ne put voir la fin de cette colonne, après les avoir mesurés tous les sept.

47. — Il allait en s'affaiblissant de plus en plus, comme le croissant de la lune, qui, dans sa période de diminution, ressemble à des branches d'arbre fatiguées, après qu'elles ont poussé comme le croissant qui grandit; il allait en ralentissant de plus en plus sa marche, de même que diminuait son désir de chercher l'extrémité de la tête et jusqu'aux ongles des pieds; il tomba dans une peine immense; mais au bout de cent ans, louant Hara, il

(1) *Kṣaṇa* « clin d'œil »; *kâdam*, distance d'environ dix-huit kilomètres.

franchit l'océan de l'affliction et les sept stations, débarrassé de la douleur et de la fatigue.

48. — Il revint à la station, où, pour mettre fin à leurs combats, s'était élevé l'immense colonne de feu, et, après avoir dissipé ses perplexités en se disant : « Le dieu de la belle fleur (Brahmâ) ne pourra pas connaître, lui non plus, le sommet de cette colonne ! » il s'humilia plusieurs fois devant celui qui s'orne de la fraîche fleur qui est le regard de son œil unique, devant celui dont la couleur est rouge, devant celui qui est inaccessible à ses fidèles, et, après l'avoir adoré, il s'éloigna.

49. (Autre mesure). — Pendant que Viṣṇu agissait ainsi, celui qui s'était envolé sous la forme d'un cygne (Brahmâ), pour atteindre le sommet de la colonne de feu, franchissait un millier de *kâdams* dans un demi-*kṣaṇa*.

50. — Il fendit le globe de l'air, le laissa au-dessous de lui et s'éleva pendant cent mille années : mais la colonne de feu demeura toujours sans fin, même après que cent fois cent mille *kâdams* eurent été parcourus.

51. — Toutes ses plumes tombèrent, les articulations de ses membres se brisèrent et l'immense fatigue de son corps lui enleva le souffle. Comme la solitude s'agrandissait et augmentait ainsi sa mauvaise fortune, le dieu du Vêda pensa en lui-même :

52. — « L'illustre Viṣṇu reviendra-t-il, après avoir connu le pied de cette colonne ? ou bien s'en retournera-t-il sans avoir pu s'approcher de cette connaissance ? » et, ses pensées se dissolvant, comme la cire qui s'approche du feu, Brahmâ s'agita dans les airs, en proie à une douleur difficile à surmonter :

53. — « Je n'ai pas pensé, se dit-il, que cela était Çiva, et je n'ai pas tenu compte de ma parenté avec Hari (Viṣṇu); si jusqu'à ce jour je suis resté plongé dans cette affliction, est-ce le résultat de mon ignorance? est-ce la conséquence de mes mauvaises actions passées?

54. — « Quand même je voudrais dire un mensonge, en soutenant que j'ai réussi à atteindre et à connaître le sommet de la colonne, je n'aurais aucun témoin pour confirmer ma parole ». Et, parlant ainsi, il se désolait. Alors, il vit venir un rameau de *Pandanus* (1).

55. — Avant que Brahmâ eût pu dire : « Ce rameau qui s'avance, d'où vient-il ? » le rameau arriva à sa portée; il le prit; mais comme c'était un fragment tombé de la couronne du Seigneur, le rameau poussa un soupir et s'écria : « Laissez-moi ».

56. — « O *Pandanus* superbe, quelle est la raison pour laquelle tu viens ici? » lui dit le prince du lotus. « Je suis tombé, répondit le rameau, de la couronne suprême ornée d'une guirlande, que n'ont pu mesurer ni le prince des Vêdas, ni Nârâyaṇa.

57. — « Après ma chute de la couronne ornée d'une guirlande, d'où j'avais glissé, j'ai marché pendant quarante mille années; laisse-moi donc faire ce qui est convenable ». A ces mots, Brahmâ, redoutant la vue de notre père, parla ainsi :

58. — « O *Pandanus*, qui viens de t'approcher de

(1) Tam. *kaidei, târei*. — Portugais, *cardeira;* Linn. *Pandanus odoratissima*.

moi, accorde-moi ton assistance; pour chasser le tourment qui me brise et n'être plus ballotté par la douleur, je n'ai pas d'autre secours à attendre que de toi. Je ne suis pas un être vil, et je ne suis pas un cygne.

59. — « Quel est mon nom? Le dieu aux quatre visages! Viṣṇu et moi, nous étions en lutte, mais nous avons pensé à mesurer cette colonne. Il est descendu, lui, sous la terre; moi, dont l'esprit est entaché de mal, j'ai cherché longtemps la tête sacrée sans avoir pu parvenir à l'apercevoir.

60. — « Le pied vient à la tête; c'est le profit que peut m'amener ton heureuse venue, il faut que tu dises à celui qui a mesuré le monde : « Celui qui a pris la forme d'un oiseau a connu la tête (de la colonne). »

61. — « Ne refuse pas, en disant : « C'est une mau-« vaise action ». On peut dire même un gros mensonge, s'il sert à soulager ceux qui ont souffert et à sauvegarder leur vie : ce n'est point là une parole qu'il ne convienne pas de dire ou que l'on redoute de dire; ceux qui ont besoin de leurs amis en acceptent avec empressement du poison pour nourriture (*sic*).

62. — « O *Pandanus!* toi qui as eu le bonheur de vivre sur la tête du Dieu à l'œil au milieu du front, ne cherche pas une autre pensée ». Il dit, et le *Pandanus* consentit. Alors, le prince des Vêdas (Brahmâ) descendit du ciel en toute hâte, et vint trouver Viṣṇu qui avait mesuré la terre.

63. — « Écoute, ô Çrîdhara! lui dit-il, le résultat de mon voyage. Après avoir franchi dans un *kṣaṇa* cent

mille *kâdam*, je me suis enfin approché de l'Être suprême, et j'ai reconnu sa tête »; et le *Pandanus* dit : « Cela est vrai ».

64. (Autre mesure.) — A l'instant même, la colonne de feu tonna; les Râkṣas et ceux qui ne dorment pas, en entendant ce bruit terrible, furent remplis d'épouvante; les éléphants des points cardinaux vomirent des flots rouges, comme s'ils avaient avalé les soleils fondus; et le Seigneur aux trois yeux se manifesta dans ce coup de tonnerre, sous la forme brillante d'une lumière rouge, à côté de laquelle est obscur l'éclat du soleil et paraît noire la fleur de l'*érythrina*; sur son visage était le sourire qui détruisit les trois cités.

65. — Et (Çiva) dit, avec son sourire: « Tu viens de bien dire des paroles de jactance ! » A ces mots, les univers et les cieux tremblèrent et se resserrèrent; tous les astres allèrent se cacher, ainsi que les nuages; les choses qui sont éminentes et brillantes se mirent à s'affaisser, à diminuer et à se dissiper; les huit points cardinaux immenses tourbillonnèrent; et les arbres épanouis, s'étant enflammés, grillèrent et se consumèrent.

66. (Autre mesure.) — Les immortels eurent peur, et pensèrent: « Brahmâ est perdu ». Et ils jetèrent des fleurs si abondamment qu'on aurait pu croire la terre affaissée sous le poids. Alors la joie fleurit sur le visage de celui qui est long (Viṣṇu), et l'obscurité de la douleur se dissipa sur le front de celui qui réside sur la fleur.

67. — Viṣṇu, à l'œil rouge, qui voyait se dissiper son doute sur Çiva, s'écria : « J'ai obtenu toute bénédiction, car je me suis uni au principe incommensurable ! » Et il

chantait, louait Dieu, dansait au bruit de ces louanges et courait enivré.

68. — Voyant l'affection de ce Hari, dont le cœur se fondait d'amour, Içа lui accorda avec bonheur un grand nombre de grâces. « Quant à toi, dit-il au dieu de la fleur parfumée (Brahmâ), tu n'auras plus sur la terre de sacrifices ni de temples.

69. — « Nous ne voulons pas toucher à toi, ô *Pandanus*, pour te punir des paroles trompeuses que tu viens de dire avec Brahmâ ». Çiva, ayant ainsi parlé, renvoya le *Pandanus*. Le Dieu aux quatre visages (Brahmâ), plein de remords, voyant la colère qui s'était emparée de Çiva, approcha son corps de la terre, tomba aux pieds du Dieu et l'adora en ces termes :

70. — « Moi qui suis petit, et qui m'agitais pour dissimuler la croissance de la souillure causée par la vilenie de mon orgueil, comme le feu qu'on cache sous la cendre, suis-je quelque chose? Toi qui es la forme, toi qui es l'immense espace, toi qui es les quatre Vêdas, toi qui es la fin des quatre Vêdas, toi qui es l'unique premier, ne te fâche pas contre moi, ne te fâche pas contre moi !

71. — « Si toutes les eaux et toutes les sept mers, débordées et n'en faisant plus qu'une, devenaient de l'eau chaude, trouverait-on de l'eau froide pour les rafraîchir en l'y mélangeant? Si l'on dit que la colère est ta nature, comment vivront les êtres du monde? O toi qui as avalé le poison de l'Océan, ne te fâche pas contre moi, ne te fâche pas contre moi !

72. — « O croissant de la lune ! ô pleine lune ! ô toi qui es homme et femme ! ô toi qui es les montagnes aux

grandes cimes, aussi diverses que le parfum et la fleur parfumée ! ô toi qui es la grâce sainte ! ô toi qui es le nuage qui verse la pluie ! ô toi qui es la parole qu'on préfère ! ô toi qui es la loi et les divers ordres, ne te fâche pas contre moi, ne te fâche pas contre moi !

73. — « Il n'y a pas ici le corps de Kâma, dont les flèches sont des fleurs ardentes ; il n'y a pas d'éléphants en colère, qui se lèvent avec des ruisseaux de sueur dégouttant de leurs grosses têtes ; il n'y a pas de feu ardent ; il n'y a pas Yama qui accomplit des meurtres ; il n'y a pas de triple ville ! O toi qui es la substance unique, ne te fâche pas contre moi, ne te fâche pas contre moi !

74. — « A mesure que je me disais : « Je connaîtrai « la tête suprême qui est difficile à connaître », je prenais la forme d'un oiseau. A l'avenir éprouverai-je de l'affliction ? Accorde-moi ta grâce, à moi qui souffre la petitesse ! » A ces paroles de Brahmâ, Çiva, semblable à un feu qu'on rafraîchit en l'éventant, fut satisfait et parla en ces termes :

75. — « O Dieu du nénuphar ! n'aie plus peur : l'hommage rendu aux brahmanes du séjour terrestre sera un hommage pour toi ; conserve les sept mondes, dont le support naturel est la montagne d'or (le mont *Mêru*). » Après ces paroles, Çiva lui fit grâce. Celui qui a bu le poison de la mer, séjour des coquilles, devint une mer de grâce bienveillante :

76. (Autre mesure.) — « Par la grâce qui vous a été accordée ici à tous deux, que cette station brille jusqu'à une distance de trois *yôjanas*, comme une station sainte

de purification absolue ! Puisse cette colonne lumineuse devenue une montagne de petite forme, prodiguer (à tous) ses faveurs ! Elle donnera infailliblement le plaisir suprême de la délivrance parfaite. On lui donnera le nom d'Aruṇâ-Puri.

77. — « Nous venons de mettre fin à l'affliction d'Indra et des immortels, accablés de souffrance, parce qu'ils nous invoquaient. Aussi, à l'avenir, chasserons-nous de même la douleur de la naissance loin de ceux qui voudront invoquer cette station. Cette montagne, cette station, ayant le beau privilège de ne pouvoir être détruite même dans un *praḷaya*, fera obtenir la délivrance suprême à toutes les choses, animées et inanimées, qui se trouvent à tous les points cardinaux balayés par les vents toujours en marche.

78. — « Voulant octroyer la délivrance agréable à ceux qui auront fait une pénitence pénible sur la terre, nous leur accordons la faveur de nous incarner dans cette sainte ville rouge. Un seul présent qu'on fera à cette station, pour obtenir la vérité, croîtra et sera l'équivalent de mille; le péché qu'on fera à cette station sera comme s'il n'avait jamais existé. A ceux qui exprimeront le moindre doute là-dessus, le but suprême échappera. Telle est notre volonté ! »

79. — Pendant que le Seigneur parlait ainsi, Arya et l'heureux Viṣṇu virent la colonne de feu briller en s'épanouissant dans un éclat immense, et se réduire en une montagne; alors ils se mirent en adoration et dirent : « Nous et les habitants du ciel, nous ne pouvons ouvrir les yeux, quand nous regardons en face la lumière de

cette montagne ; aussi désirons-nous qu'elle soit une montagne qui cache dans ses flancs ces innombrables rayons ».

80. — Celui qui va sur un cygne (Brahmâ) et celui qui va sur Garuḍa (Viṣṇu) ayant dit : « Que ce soit comme une autre montagne, après qu'elle aura caché sa lumière qui est celle de la pure essence », le Seigneur exauça leurs vœux. Ils demandèrent ensuite : « Témoigne-nous ta faveur par une lumière qui brille tous les jours sur son sommet ! » Et le prince, ayant égard aux vœux de ses serviteurs ainsi exprimés, parla en ces termes :

81. — « Dans le mois de *Kârttikâ* (le huitième mois), le jour de *Kârttikâ* (la troisième constellation), nous montrerons une lumière à l'extrémité de cette montagne : on prospérera dans le monde sans être tourmenté de la faim et de la maladie, quand on verra cette lumière pure ; le mal, qui sera près des maîtres de la terre (des rois) et des sages, s'enfuira aussitôt ; et, dans la famille de ceux qui verront et adoreront cette station sainte, nous accordons la faveur de la délivrance jusqu'à concurrence de vingt-et-une têtes.

82. — « Cette montagne, qui sera une bonne médecine pour la mort et la naissance, portera le nom de montagne-remède ; comme elle est d'une couleur rouge, on la nommera la montagne-rouge ; ceux qui, sur la terre, auront prononcé une seule fois l'un de ces noms, obtiendront la même faveur que s'ils avaient articulé trente millions de fois les cinq lettres sacrées (*na, ma, çi, vâ, ya*) (1) ».

(1) *Nama Çivâya* « gloire à Çiva » M. F. W. Ellis, l'un des plus

Après avoir entendu ces paroles du prince au cou duquel est répandue l'obscurité, Brahmâ et Viṣṇu s'inclinèrent avec joie devant lui, en disant :

83. — « O Dieu qui es venu, Seigneur de la montagne rouge ! Quelle eau jetteront les dévots dans tes sacrifices, si ce n'est de l'eau de pluie ? Quelle guirlande de pierres précieuses mettront-ils sur ta tête sainte, si ce n'est la masse des étoiles ? Quel flambeau te montreront-ils, si ce n'est le soleil ? O toi dont le cou porte la marque du poison, daigne nous faire la faveur de prendre la forme d'un *lingam* sous cette montagne, pour que l'on puisse y accomplir tes offices ! »

84. — Çiva leur dit : « La chose est accomplie comme vous le demandez ; vous deux, adorez-moi dans votre désir. » Et il entra dans la montagne ; et il apparut là une forme visible de Çiva, afin que toutes les terres pussent le louer. Brahmâ et Viṣṇu l'ayant vue, l'ayant adorée et vénérée, furent remplis d'allégresse, répandirent

habiles tamulistes qui aient existé après Beschi, a composé une pièce de vers en cinq strophes, qui est absolument païenne et çivaïste, quoi qu'on en ait dit. Chaque strophe se termine par l'invocation *nama çivâya*. Voici la première :

Nan'd'iyumaleiyillâ nanmaṇiyârpêrkaḍalâ — yen'dureippârnambuvarê ivarukkuntandjamuṇḍu — nin'n'iramadinmalarndanir'amalarêyên'uṭsêjippa — mund'éyvamviṭṭên'ben mur'eiyon'd'ây namaçivâya !

« Ceux qui ont la foi disent : ô vaste mer, pleine de perles superbes, où n'existent pas les vagues du bien et du mal ! et pour ceux-là mêmes le salut est assuré ; — la fleur aux riches couleurs, épanouie sous la rosée de tes grâces, s'est ouverte en moi, et, quittant mon ancienne divinité, je dis, d'une seule et unique pensée : Gloire à Çiva ! »

J. V.

une pluie de fleurs, dansèrent, et, ayant appelé Maya (1), firent construire un mur de pierres précieuses, un portique et une pyramide sans égale.

85. — Ayant vu la cité forte et les trois cent soixante étangs, ils firent la station belle. Le fleuve divin aux eaux éternelles, les arbres sacrés, les réservoirs et les bosquets se produisirent. Ceux qui ne dorment pas et les *Ṛṣis* pour ne pas en sortir, y apparurent sous la forme humaine; et les *apsarâs* y vinrent, sous la figure de bayadères dont les regards lancent un poison mortel.

86. — (Viṣṇu et Brahmâ) se baignaient le matin, revêtaient des habits d'écorce, rattachaient leurs chevelures rougies, se couvraient le corps de cendre sacrée et mettaient le collier sacré. Par un tel culte, par l'offrande de beaucoup de sandal, par l'usage des guirlandes, ils accomplissaient les offices de Çiva et louaient ardemment la montagne rouge; après avoir passé ainsi quatorze mille années, ils devinrent princes.

87. — Après la construction de cette montagne rouge désirable, l'aspiration au kâilâça n'exista plus; et, même pour Iça, que pouvait être désormais la montagne d'argent, puisqu'il y avait une montagne d'or? Les sept superbes stations que l'on célèbre et dont la première est Kâci (Bénarès), ainsi que le royaume d'or, perdirent tout leur éclat comme la foule des étoiles lorsque apparaît l'astre sans tache rayonnant.

88. — Bien qu'on trouve difficile de raconter l'histoire

(1) *Maya*, asura célèbre par son talent d'enchanteur, charpentier et constructeur des dieux.

de la montagne incommensurable à Hari et à Arya, je l'ai racontée un peu pour ton instruction. Que veux-tu que je te dise maintenant? Il dit et le muni Mârkândêya, digne de récompenses, l'adora, plein de joie; puis il reprit : « Daigne raconter l'histoire de l'apparition d'Umâ sur la montagne et de son union avec Çiva ». Il dit et le Seigneur commença.....

Paris, 1er décembre 1883.

Gérard Devèze.

LA LANGUE KHASIA [1]

La science du langage devient à notre époque d'une importance de plus en plus grande. On est arrivé à penser, avec raison, que de toutes les études, de toutes les recherches du domaine des activités de l'intelligence, c'est encore la « Glossologie » qui doit nous fournir le plus de matériaux positifs et nécessaires à la constitution d'une psychologie expérimentale.

C'est en effet dans le langage et au moyen du langage que nos investigations dans cette voie peuvent être plus fécondes, parce que l'étude du langage est en même temps l'étude des idées, l'étude de la pensée humaine à travers les âges.

L'étude du langage peut et doit nous montrer, non seulement ce que nous sommes intellectuellement à l'heure présente, mais aussi ce que nous avons été précédemment, les différentes étapes, les différents degrés de notre avenir psychologique.

Pourtant, la science du langage est encore loin d'être une science complète dans toutes ses parties. La plupart

(1) Abel HOVELACQUE. *La langue khasia, étudiée sous le rapport de l'évolution des formes.* — Paris, 188 , Maisonneuve et Cie. (Extrait de la *Revue de Linguistique*).

des travaux contemporains s'attachent plus particulièrement à l'une seule de ses branches. Ce sont les études morphologiques qui forment principalement le sujet de nos recherches actuelles.

Avant d'établir des théories générales, des synthèses prématurées, ou qui ne sauraient être en tout cas que provisoires, l'esprit scientifique moderne se porte de préférence vers l'étude patiente et minutieuse de l'analyse des formes.

Deux faits, d'un ordre différent, sont venus aussi accélérer les progrès de nos connaissances dans ce domaine : l'application de la méthode comparative, et la philosophie des sciences naturelles appliquée aussi à l'étude des phénomènes qui ne relevaient, jusqu'à présent, que des soi-disant sciences historiques, distinction que nous ne devons accepter que sous toutes réserves.

Une attention plus soutenue et un examen plus méthodique nous ont démontré, au contraire, que la science du langage relève plutôt des sciences biologiques et qu'elle doit être traitée et étudiée, en conséquence, comme une science expérimentale. Mais, nous le répétons, la plupart des travaux contemporains se bornent plus spécialement aux recherches morphologiques et comparatives.

L'examen comparé de formes linguistiques nous a appris déjà que toutes les langues ont dû passer nécessairement par diverses périodes évolutives, caractérisées par des procédés différents dans leur construction mécanique.

Toutes les langues connues peuvent être, en effet, ramenées à trois groupes morphologiques essentiels : le

monosyllabisme, l'*agglomération* ou *agglutination*, et la *flexion*.

Il y a dans le mot deux parties : une partie substantielle ou radicale et une autre partie qu'on appelle formelle. La première exprime ou représente une idée, la seconde détermine cette idée; l'une représente la chose, l'autre détermine les rapports. Et cette distinction entre l'élément radical et le déterminant a permis par les rapports de ces deux éléments entre eux, qu'on peut concevoir de trois manières différentes, d'établir logiquement trois classes morphologiques de langues.

La première, soit le monosyllabisme, est la forme la plus simple. C'est la racine invariable et inflexible. L'unité du mot est très simple. Les racines viennent se placer les unes à la suite des autres, et c'est par la place que le mot occupe dans la phrase qu'on distingue souvent la valeur et qu'on détermine sa qualité de sujet et de régime, d'adjectif ou de substantif, de nom ou de verbe.

Dans la seconde classe morphologique, l'agglutination, sont comprises les langues dont le besoin de détermination a fait déjà nécessaires dans le mot les éléments de relation qui prennent place avant ou après la racine principale ; c'est-à-dire : dans cette période du développement, certaines racines, décomposées par la corruption phonique, viennent prendre le rôle d'une détermination comme simples affixes, et ne servent plus qu'à exprimer les relations actives ou passives des racines qui sont restées invariables.

Dans la troisième classe sont les langues à flexion, caractérisées par ce fait que la racine primordiale elle-même peut, en se modifiant, exprimer aussi les rapports.

La modification phonique s'opère, dans les langues à flexion, aussi bien sur la partie substantielle du mot que sur sa partie dite formelle.

Mais cette classification ne doit pas être considérée comme absolue. Il n'y a pas de langue qui soit exclusivement isolante, agglutinante ou à flexion. Au contraire, chacun des états morphologiques conserve des restes de la structure antérieure, de même que dans chaque langue monosyllabique ou agglutinante on peut constater la tendance générale à s'élever à un état supérieur d'organisation, c'est-à-dire que toute langue monosyllabique tend à devenir agglutinative, comme toute langue agglutinative à devenir flexionnelle.

La comparaison ingénieuse qu'établit M. Max Müller (1) entre les différentes étapes du développement du langage et l'évolution de la croûte terrestre, trouve une application parfaitement exacte. En effet, de même qu'on ne saurait établir une ligne de démarcation bien nette entre les différentes couches géologiques, ce qui a conduit Lyell à inventer des noms élastiques comme Eocène, Miocène, Pliocène, pour indiquer l'*aurore*, la *moins grande quantité* et la *prédominance* des formations nouvelles; de même dans le langage on ne saurait non plus établir une ligne de démarcation absolue entre les différents états morphologiques, et nous acceptons ces termes pour indiquer seulement que telle langue donnée, suivant le caractère qui prédomine dans ses formations, est isolante, agglutinante ou flexionnelle.

(1) *La stratification du langage*. Bibliothèque des Hautes-Études. Paris, Franck, 1869.

Évolution et transformation toujours incessantes, nécessaires, suivant de près le développement intellectuel.

C'est cette évolution que M. Abel Hovelacque étudie dans le savant travail sur la langue khasia, dont nous voulons parler et dans lequel l'auteur, avec cette pénétration d'esprit, cette clarté et cette précision que nous lui connaissons, nous montre la transition ou le passage d'une langue monosyllabique à la période de l'agglutination.

Mais pour mieux faire comprendre l'importance de ces savantes recherches, nous voulons donner quelques exemples des phénomènes linguistiques que nous venons d'esquisser.

Si nous prenons une langue monosyllabique, comme le chinois, par exemple, qui nous représente l'état morphologique inférieur du langage, nous voyons qu'à ce stade du développement tout mot ou racine a encore sa valeur propre, sa valeur significative. Il n'y a en chinois ni suffixes, ni préfixes, faisant dériver un mot d'un autre, ni désinences casuelles marquant une relation entre deux mots. C'est la position dans la phrase, comme nous l'avons déjà dit, qui seule indiquera les rapports ou la relation. *Fú* « père », *tzé* « fils », peuvent former *fú tzé* et *tzé fú*, fils du père et père du fils. Pour indiquer plus nettement que le mot est au génitif, on emploie souvent le mot *tchi*, ancien pronom relatif, et on dit *fú tchi tzé* ou *tzé tchi fú* et ainsi de suite (aujourd'hui *ti* en langue mandarine).

Des adjectifs, comme par exemple *visible* et *invisible*, dérivés dans nos langues d'un verbe *videre* « voir », ne s'expriment en chinois que par des procédés aussi rudi-

mentaires. Le Chinois dit : *kan-pu-kien*, littéralement : « regarder-pas-voir », qui veut dire *invisible*.

Des dérivés tels que : forgeron, agriculteur, papetier, cafetier, journaliste, écrivain, etc., etc., ne peuvent exister en chinois ; l'idée est rendue encore par des procédés fort simples. Ainsi de *shi* « flèche » et *gin* « homme », pour dire *fléchier*, on dit *shi-gin* « un homme à flèches ». *Kin* signifiant « or » et *tsiang* « faiseur », on a *king-tsiang* « orfèvre ». *Shou* voulant dire « livre », *sheu* « main », on a *shou-sheu* « écrivain », littéralement « main à livres ». De *fú* « père » et *mu* « mère », on formera *fú-mu* « parents »; de *yuan* « éloigné » et *kin* « près », *yuan-kin* « distance ».

Dans ces composés, chaque mot-racine conserve encore, comme nous voyons, sa valeur significative entière, sans que le premier dépende du second, ni le second du premier, comme c'est le cas dans les véritables composés.

Mais il est aisé de comprendre que par la suite des temps ces agrégats phonologiques s'altèreront pour constituer dans le mot une unité plus intime. Le rôle de la signification persistant et devenant prépondérant sur l'idée de relation, la corruption phonétique, suivant la loi générale de la tendance au moindre effort, se portera, nécessairement, tout d'abord sur les racines dérivatives, secondaires, subordonnées, déjà réduites en quelque sorte au rôle d'*enclitiques*, qui s'altèreront nécessairement dans leurs formes par cela même qu'elles perdent de plus en plus leur rôle significatif.

Que le mot *sheu*, signifiant « main », comme le dit M. Müller, soit remplacé, par exemple, dans le langage ordinaire, par un autre mot dans le sens de « main »,

shou-sheu persistant dans sa signification « d'auteur », « écrivain », *sheu* sera alors conservé comme un simple dérivatif, et l'on oubliera bientôt sa signification primitive. C'est ce qui est arrivé pour bien des vieux mots restés dans les composés, mais qui ont perdu leur signification originelle. Par exemple : *'k' eu* « bouche » a été remplacé dans l'usage familier par *'tsui*, mais a encore un emploi très étendu dans les termes composés et dans des sens dérivés. Ainsi *k' wai' 'keu* « un parleur rapide », *men 'k'eu* « porte », *kwan-'k'eu* « douane. » De même aussi *muh*, le mot primitif, pour « œil », a cédé la place à *'yen*, *tsing* ou *'yen* tout seul. On l'emploie pourtant avec d'autres mots dans des sens dérivés : Exemple : *muh hia'* « à présent », *muh luh* « table des matières » (1).

Tout le secret de l'évolution du langage nous est donné par cette distinction subtile, quoique enfantine, que font les grammairiens chinois, entre les mots-racines toujours significatifs et ceux qui commencent à perdre leur signification première ou prennent un rôle secondaire de dérivation ou de relation.

Ainsi, si un mot est employé avec sa véritable signification de verbe ou de nom, le grammairien chinois l'appelle mot « plein » *shi-tsé*; s'il est employé comme particule ou comme signe purement déterminatif et formel, il l'appelle mot « vide » *hin-tsé*. Mais aucune différence morphologique, aucun signe extérieur ne distingue en chinois encore les mots « pleins » des mots « vides »; tous conservent l'intégrité de leurs termes.

(1) Edkins, *Grammar of the Chinese colloquial language*. 2e édit., 1864, p. 100. — Cité par M. Müller.

Seulement, les mots « vides », c'est-à-dire obsolètes, peuvent perdre leur sens primitif, et, par cela même, se trouver exposés plus particulièrement à l'altération phonétique. Aussi, en chinois, de *gin* « homme » et *tu* « nombre », on forme *gin-tu* « nombre d'hommes, multitude », etc. En birman, le pluriel est marqué par *to*, mais en finnois, en mordvine et en ostiak déjà par un simple *t*. C'est-à-dire que *to*, ayant cessé d'être employé comme mot indépendant avec le sens de nombre, devient « vide » et ne sert plus qu'à déterminer la pluralité; puis la corruption phonétique le réduit à une seule lettre, qui est alors appelée la désinence du pluriel.

L'agglutination ou agglomération commence donc lorsque les éléments dérivatifs ou secondaires (les mots vides) perdent leur structure phonétique, ainsi que leur signification originelle.

Mais nous ne saurions trop le répéter, une ligne de démarcation bien nette, entre ces deux états morphologiques, est impossible. On pourrait plutôt dire, au contraire, que la période pliocène du monosyllabisme dans ses couches supérieures nous montre déjà en même temps le commencement ou les couches premières de la période éocène de l'agglutination.

C'est ce que fait ressortir le travail de M. A. Hovelacque, sur une langue isolante ou monosyllabique, la langue khasia.

II

La langue *khasia* est parlée par deux cent mille individus environ dans le pays montagneux qui sépare la vallée du Brahmapoutra (au nord) du Bengale oriental (au sud); elle comprend jusqu'à six variétés dialectales, plus ou moins différentes les unes des autres, mais parmi lesquelles il est difficile de reconnaître la variété qui peut être regardée comme type. Cette langue se trouve enfermée entre deux idiomes aryens de l'Inde, l'*assami* au nord, le *bengali* au sud. A l'est et à l'ouest se trouvent d'autres idiomes qui ne sont point parents des dialectes aryens, mais avec lesquels la langue khasia n'a non plus aucun lien de parenté.

Cette langue est parlée par des individus relativement assez civilisés, si on les compare à nombre d'autres populations du sud du Thibet et du nord de la Birmanie, mais elle n'a aucune littérature propre, aucun système graphique. Les documents recueillis, soit des récits populaires, soit des traductions de livres chrétiens, sont transcrits en caractères bengalis ou en caractères européens. L'ouvrage le plus important est la grammaire du Rév. W. Pryse : *An introduction to the khasia language, comprising a grammar, selections for reading, and a vocabulary* (Calcutta, 1855).

Le matériel phonétique du khasia est fort simple : voyelles *a*, *i*, *u* et leurs longues *â*, *î*, *û* (pr. ow), *e* et *ê*, mais toujours ouvertes comme dans « sec, net » et « fête,

bête »; l'*o* est toujours bref comme dans « mort, sort ». Le khasia n'a point d' « ô » long. Une dixième voyelle que Pryse rend par « y » et qu'il compare à « u » anglais, « pun, fun, sun ». Hovelacque la représente par *œ* tout en faisant remarquer que cette voyelle est brève. La demi-voyelle *w* a le son du « w » anglais. A la fin des mots, ce *w* s'affaiblit beaucoup.

Pour les consonnes, le khasia n'a point de difficulté dans les explosives ordinaires : *k*, *t*, *p*, et *g*, *d*, *b* (*g* se prononce toujours devant *i*, *e*, *œ* comme devant *a*, *o*, *u*). Toutes ces consonnes explosives, sauf le *d*, peuvent être aspirées : *khla* « tigre », *thaw* « faire », *phêr* « différence », etc. Le *kh* vaut *k* + *h*, le *gh* vaut *g* + *h*, et ainsi de suite. Le *ph*, dans certaines localités, devient *f*; mais, en principe, il vaut *p* + *h*, c'est-à-dire l'explosive suivie de l'aspiration.

Aucune difficulté non plus pour les nas[illegible] *m* et *n*, pour les roulantes *r* et *l*. Le *j* (*jan* « près », *jêr* « nommer », *jiw* « d'habitude ») vaut le « dj » français de « adjoint, adjuger ». Deux sifflantes, ayant la valeur de la sifflante de « suspensif, dessein », et celle de « sh » anglais, « š » croate, « ch » de « chiche, chercher ». L'aspirée *h* est émise, selon les localités, avec plus ou moins d'intensité.

On trouve en khasia quelques cas de *polysynthétisme* ou *composition syncopée*, ce qui avait été donné par certains linguistes comme une catéristique des langues américaines et qu'on a trouvé avoir, comme dans bien des idiomes, appartenu à la classe morphologique de l'agglutination, c'est-à-dire : deux mots, servant à rendre une idée plus ou moins unique, sont accolés l'un à l'autre (composition),

et, subissant une mutilation (syncope), arrivent à former un tout indivisible. Exemple :

Bam, point cela = *ba*, cela, + *æm*, non ; — *um*, il ne = *u*, il + *æm*, non ; — *ngan*, je (au futur) = *nga* + *æn*, *un*, il (au futur) = *u* + *æn* ; *kin*, ils (au futur) *ki* + *æn*. On transcrit ces formules avec une apostrophe : *ba'm*, *u'm*, *ki'n*, etc.

Ces exemples de polysynthétisme ne sont pas les seuls phénomènes appartenant aux langues agglutinantes qu'on peut remarquer dans le *khasia*. Ces phénomènes sont nombreux, et l'on peut dire que, de toutes les langues monosyllabiques, c'est la langue khasia qui nous montre le mieux cette transformation et cette évolution morphologiques d'un état linguistique à un autre.

« Le khasia, dit M. Hovelacque, par sa structure, ne peut être rangé ni parmi les idiomes isolants appartenant à la première phase morphologique du langage, ni parmi les idiomes agglutinants appartenant à la seconde phase. Il offre un exemple très frappant de l'évolution linguistique, et nous permet de prendre sur le fait la transformation d'une langue isolante en langue agglutinante. »

Ainsi, en khasia, comme dans toute langue monosyllabique, le mot, quel que soit le genre et le nombre, reste généralement invariable. On a recours, pour exprimer le genre ou la pluralité, à un procédé accessoire. On fait précéder tout simplement le nom soit du mot *u* qui signifie « il », soit du mot *ka* qui signifie « elle », soit du mot *ki* pour le pluriel qui signifie « ils » et « elles » en même temps. Exemple : *u briw* « l'homme », *ka briw* « la femme », *ki briw* « les hommes ou les femmes »,

u kun « le fils », *ka kun* « la fille », *ki kun* « les fils et les filles ». Cette confusion du genre dans le pluriel, lorsque la phrase ne tranche pas elle-même la difficulté, est évitée, en plaçant après le mot dont le genre demande à être déterminé, soit le mot signifiant « mâle », soit le mot signifiant « femelle ».

On dit ainsi : *u sim* « l'oiseau mâle », *ka sim* « l'oiseau femelle ». Ce procédé est de la plus grande simplicité, et on le retrouve dans les langues les plus rudimentaires comme dans les idiomes les plus développés. Le japonais dit : *o néko* « le matou », *mé néko* « la chatte » ; *o usi* « le taureau », *mé usi* « la vache ». Le latin dit : *mas canis, femina canis* « un chien, une chienne ».

Ces pronoms démonstratifs, qui servent d'articles devant le nom (*u briw* « l'homme », *ka briw* « la femme ») servent aussi d'éléments indicatifs de la troisième personne devant le verbe ; exemple : *u ioh* « il a », *ka ioh* « elle a », *ki ioh* « ils ou elles ont ». Le pluriel est ainsi commun aux deux genres.

Les pronoms personnels sont les suivants : *nga* « je » (pour les deux genres), *me* « tu » (toi homme tu.....), *pha* « tu » (toi femme tu.....), *u* « il », *ka* « elle », *ngi* « nous » (pour les deux genres), *phi* « vous » (pour les deux genres), *ki* « eux, elles ».

M. Hovelacque voit dans la formation de ces pluriels *gni, phi* et *ki*, un véritable fait de flexion, phénomène curieux dans une langue qui se dégage à peine du monosyllabisme pour entrer dans la période de l'agglutination ; il y a, en effet, dans le changement de *a* en *i*, *gna, gni pha, phi* et *ka, ki*, une variation phonétique accompagnée d'une modification de sens.

Le khasia contient un grand nombre de mots qui sont de vraies racines monosyllabiques; mais il est un certain nombre d'autres mots qui sont constitués de l'agglomération de plusieurs syllabes, et qui appartiennent ainsi à la période de l'agglutination. M. Hovelacque les classe en deux groupes distincts : mots composés, mots dérivés.

Les premiers sont formés de deux ou plusieurs racines monosyllabiques qui s'agglomèrent ensemble, gardant chacune leur sens plein et entier, mais donnant naissance par leur réunion même à une conception plus générale. Nous avons cité le chinois où, par exemple, de *fù* « père » et *mù* « mère » on forme le composé *fù-mù* « parents ».

En khasia, on peut citer entre autres, parmi les composés, ceux dans lesquels entre le mot *kren* « parler », *krenbein* « reprocher », *krenset* « parler indistinctement », *krensai* « parler distinctement », *krendaw* « critiquer ». Ceux dans lesquels entre le mot *leh* « faire », tels que *lehbein* « persécuter, mépriser ». De *uwei* « un » et *pat* « de nouveau », on forme *uwei-pat* « un autre, encore un »; de *kiwei,* pluriel du précédent, et du même *pat* : *kiwei-kiwei-pat* « d'autres encore ».

Mais les mots dérivés sont beaucoup plus intéressants que les précédents. Ici, on en trouve tout à fait dans la seconde période morphologique, c'est-à-dire qu'on a affaire à une langue dont les formes sont agglutinées.

Nous avons dit plus haut qu'en chinois il n'y a point de dérivation. Le mot *invisible*, par exemple, est exprimé par une formule équivalant à « regarder pas voir », *fléchier* par « homme à flèches », *orfèvre* par « faiseur d'or », *auteur* ou *écrivain* par « mains à livres », et ainsi de suite.

En khasia, dans nombre de mots, la racine ou mot *vide* s'est intimement soudée déjà, pour mieux la dériver, à la racine *pleine* qui a conservé intacte et *pleine* sa signification originelle. Ainsi, dans les mots latins *pater*, *mater*, *frater*, par exemple, *pa*, *ma*, *fra* sont les racines pleines qui ont conservé et qui portent toujours l'idée principale, tandis que l'élément dérivatif *ter* est une ancienne racine pleine devenue vide, qui vient seulement jouer un rôle secondaire dans le mot.

Ces éléments dérivatifs reçoivent généralement les noms d'*affixes*; *préfixes* s'ils se trouvent placés avant la racine substantielle; *suffixes* s'ils sont après. Certaines langues agglutinantes ne connaissent qu'un de ces modes de dérivation; d'autres les emploient simultanément. Le khasia est dans ce dernier cas.

La dérivation par préfixes est cependant la plus fréquente dans cette langue. On retrouve parfois, avec son sens de racine « pleine », la racine qui, devenue « vide », sert d'élément dérivatif. Tel est, par exemple, *nong*, qui forme nombre de mots appelés « noms d'agents ». Voici quelques racines dérivées par cet élément : *âp* « veiller », *nongâp* « veilleur »; *bûd* « suivre », *nongbûd* « suivant », *ban* « presser », *nongban* « oppresseur »; *dih* « boire », *nongdih* « buveur »; *kam* « travailler », *nongkam* « travailleur »; *pen* « envier », *nongpen* « envieux »; *pra* « transgresser », *nongpra* « transgresseur »; *phla* « confesser », *nongphla* « confesseur »; *šâd* « danser », *nongšad* « danseur »; *thaw* « créer », *nongthaw* « créateur »; *thoh* « écrire », *nongthoh* « écrivain »; *tuh* « voler », *nongtuh* « voleur ».

Le mot *jing* « chose » a parfois aussi sa valeur pleine

et entière. C'est un préfixe souvent employé : *thimg* « planter », *jingthimg* « plantation »; *sum* « baigner », *jingsum* « bain »; *bam* « manger », *jingbam* « aliment »; *duh* « détruire », *jingduh* « dissolution »; *kam* « travailler », *jingkam* « ouvrage »; *mon* « souhaiter », *jingmon* « souhait »; *ong* « dire », *jingong* « un on-dit »; *thaw* « créer », *jingthaw* « créature »; *mul* « penser », *jingmul* « pensée »; *dum* « obscur », *jingdum* « obscurité »; *hok* « juste », *jinghok* « justice ».

L'élément *ia* indique la mutualité, la concomitance, l'association. On dit : *dait* « mordre », *iadait* « mordre mutuellement »; *dih* « boire », *iadih* « boire ensemble »; *kren* « raconter », *iakren* « converser », etc., etc.

L'élément *pœn* indique la causalité : *ap* « attendre », *pœnap* « faire attendre »; *dih* « boire », *pœndih* « faire boire »; *šim* « prendre », *pœnšim* « faire prendre », etc.

Au moyen de l'élément *ba*, préfixé, on forme les mots ayant la valeur d'épithètes : *lih*, *balih* « blanc »; *iong*, *baiong* « noir »; *bha*, *babha* « bon ».

La dérivation peut encore avoir lieu par deux préfixes, c'est-à-dire qu'une racine peut être dérivée d'abord par l'élément de réciprocité (*ia*), puis par l'élément de causalité (*pœn*). Ainsi *kren* « raconter », *iakren* « converser », *pœniakren* « faire converser » ; — *sem* « trouver », *iasem* « se rencontrer », *pœniasem* « faire se rencontrer ».

La dérivation par suffixes est beaucoup moins importante, mais elle est employée aussi. Les dérivés par le suffixe *ba* se présentent fréquemment : *uba* « lequel », *kaba* « laquelle », *kiba* « lesquels, lesquelles ».

Le suffixe dérivatif *ta* : *uta*, *kata*, *kita*, pronom démonstratif; suffixe da : *lada* « si »; suffixe *no* : *uno*, *kano*, *kino*

« quel »; suffixe *ne* : *une*, *kane*, *kine*, démonstratif; suffixe *de* : *lade*, même « ipse »; suffixe *to* : *kato* « cette », *kito* « ces »; suffixe *sin*, formant les adjectifs tirés des noms de nombre : *šisin* « premier », *arsin* « deuxième », *šipewsin* « dixième », *arpewsin* « vingtième », *šispahsin* « centième ».

Le comparatif est formé par un préfixe, l'élément *kham* « plus, davantage », adjoint immédiatement à la racine, et placé par conséquent entre cette racine et le préfixe *ba* qui caractérise les adjectifs : *bakhraw* « grand », *bakhamkhraw* « plus grand », *barit* « petit », *bakhamrit* « plus petit ».

Nous croyons inutile de suivre plus loin M. Abel Hovelacque dans son intéressant travail. Cette remarquable étude démontre, en effet, comme se le proposait l'auteur, le passage d'une langue monosyllabique à la forme agglutinative ou agglomérante, tout en restant fidèle à la première de ces deux classes morphologiques. L'évolution est ici d'une évidence incontestable.

Mais il est aussi d'un grand intérêt pour le linguiste de surprendre, dans cette évolution, les procédés rudimentaires et les créations enfantines, à l'aide desquels s'est formée et tissée la trame du langage.

Certes, lorsque nous étudions la complication de la grammaire grecque et sanscrite, nous ne nous doutons guère de quelles inventions naïves, de quels efforts inconscients, à la portée intellectuelle de la première enfance, elles tirent leur source. Et en examinant l'évolution des langues plus rudimentaires, en étudiant les différentes couches du langage superposées les unes aux autres dans ce continuel recueil de l'intelligence humaine, nous nous

rendons compte, en effet, de la simplicité enfantine des moyens employés à l'origine.

Les travaux dans le genre de celui dont nous venons de parler sont appelés à rendre les plus grands services au progrès de notre science.

A. de la Calle.

BIBLIOGRAPHIE

DU FOLK-LORE BASQUE

(*Suite et fin*)

LES CHANTS HISTORIQUES NATIONAUX.

Les prétendus chants historiques nationaux basques — qui rentreraient incontestablement dans le domaine du *Folk-lore* s'ils étaient authentiques — sont au nombre de quatre : 1° une chanson qui aurait été composée en Italie par un soldat basque, amené des Pyrénées par Annibal ; 2° un chant sur la mort d'un certain Lelo, mari gênant, tué par un Égisthe basque au siècle d'Auguste ; 3° une lettre d'un seigneur de Belzunce au roi de Navarre dom Sanche Abarca ; 4° le chant d'Altabizcar, relatif à l'épisode historique qui a donné naissance à la chanson de Roland.

I. — Le *Chant d'Annibal* n'est qu'une fantaisie de Chaho (*Ariel*, numéro du 5 janvier 1845 ; *Histoire primitive des Euscariens basques*, Paris, 1847, t. I, p. 17-19). Le brillant écrivain basque a ramassé deux couplets populaires dans les montagnes et y a intercalé six strophes de sa fabrication en prose française. Ce morceau n'a été pris au sérieux que par M. Mary Lafon (*Histoire du Midi de*

la France, Paris, 1847, in-8°, t. I, p. 85-87). Mais M. Mary Lafon n'est pas le principal coupable, car, à la suite de sa citation, on lit ce qui suit (p. 87, note) : « Le texte, dont nous ne donnons que le premier et le dernier couplet, a été copié, le 7 octobre 1821, dans la bibliothèque du couvent des capucins de Fontarabie. La tradition en a conservé les principaux passages qu'on chante dans les montagnes. » (Extrait d'une *Histoire inédite des établissements des Basques sur les deux versants des Pyrénées.*) A qui M. Mary Lafont a-t-il emprunté ce renseignement ? Évidemment à M. Garay de Monglave, qui envoyait au Ministre de l'instruction publique, le 11 décembre 1852, une notice sur *les Chants nationaux basques*, où l'on peut lire ce qui suit : « Nous allons reproduire maintenant la première et la dernière stance du *Chant d'Annibal*, dont l'ensemble a été copié par nous, le 7 octobre 1821, dans la bibliothèque du couvent des capucins de Fontarabie. La tradition en a conservé les principaux passages qu'on chante dans les montagnes; » suivant les deux couplets basques et les huit paragraphes français. On ne relèverait entre cette traduction et celle publiée par M. Mary Lafon que des différences de pure forme ; cependant le texte basque de M. Garay de Monglave est plus correct que l'autre, mais on y remarque l'absence caractéristique du dernier mot de la première strophe. Le premier « amateur » qui a copié Chaho a omis ce mot que ne pouvaient rétablir les copistes postérieurs. La strophe se terminait ainsi :

Ez orenic ez mementic
ez diat igaraiten
non ehitzaitan *orhitzen*.

« Je ne passe, ô rossignol (mâle), — ni une heure, ni un moment, — que je ne me souvienne de toi. » Sans *orhitzen*, ces trois vers n'ont plus de sens.

C'est donc à M. Garay de Monglave qu'il faut imputer l'erreur commise par M. Mary Lafon. Je démontrerai tout à l'heure que M. Garay de Monglave ne savait pas le basque, et qu'il n'avait pas, littérairement parlant, beaucoup de scrupules.

II. — Le *Chant de Lelo* ne m'arrêtera pas longtemps. Je me borne à renvoyer le lecteur aux p. 174-186 du volume que j'ai publié avec MM. Hovelacque et Picot (*Mélanges de linguistique et d'anthropologie*, Paris, E. Leroux, 1880), et à un article intitulé « Excentricités euscariennes », dans la *Revue de linguistique* (t. XVI, 1883, p. 72-76) : j'y parlai de deux textes basques dont la fabrication grossière suffisait pour mettre en éveil toutes les suspicions.

III. — Le *Chant d'Abarca* a été publié par M. Francisque Michel, dans le *Gentleman's Magazine* (oct. 1858, p. 382, col. 1-2) ; le savant professeur disait qu'il devait cette précieuse pièce à M. l'abbé Inchauspe, lequel « does not hesitate to pronounce it genuine », et il ajoutait : « In the face of such an authority, I cannot but say that it is old ; but I would not undertake to say that it was not composed with a view of testifying to the antiquity of the Belzunce family, although they had no occasion for it. » M. F. Michel doutait d'ailleurs que la chanson fût contemporaine de la bataille qu'elle raconte et qui aurait eu lieu au Xe siècle.

M. Ant. d'Abbadie a répondu (mars 1859, p. 226, col. 1-2), en racontant ainsi qu'il suit l'histoire du chant

d'Abarca : « In August last, we received, as usual, the prize compositions limited to songs under fifty lines of verse, and amongst them was the identical Abarca's song, which I still preserve in manuscript. I sent these papers to two judges chosen by miself, and who, at my request, agreed in naming the third judge. One of these umpires, a Basque scholar of course (1), is now in London. He affirms the veracity of these very recent facts, and in point of time, looks on the Abarca's song as a suckling babe two years old, the said ballad having been composed by a *living* author, for another and previous occasion. This is far from its being the Methuselah-like production which your october Magazine recommends to its readers. In the absence of my friend Inchauspe, the learned Bayonne canon, I do affirm that he never dreamed of giving even a ten-year antiquity to the aforesaid song, which he received first at my request, and to which, with his two colleagues, he did not award our yearly price. »

Je citerai plus loin (p. 70) la déclaration par laquelle M. Francisque Michel a reconnu formellement son erreur (août 1859, p. 338, col. 1); il ajoutait cependant que M. Inchauspe lui avait réellement donné le chant d'Abarca comme une *ancienne* poésie basque qui ne pouvait être le produit de l'imagination d'aucun auteur encore vivant.

IV. — J'arrive enfin au fameux *Chant d'Altabiscar* ou

(1) Il s'agit probablement de M. J. Duvoisin qui a habité Londres pendant qu'il traduisait la *Bible* en basque labourdin, à la prière du prince L.-L. Bonaparte.

plutôt d'*Altabiçar*, comme l'a toujours écrit son auteur, persévérant ainsi dans un simple *lapsus calami* de la première heure.

Voici comment M. Eugène Garay de Monglave annonçait, dans le *Journal de l'Institut historique* (t. Ier, première année, 1834, gr. in-8o, p. 174-179), la découverte de ce chant. Après une dissertation sur les Basques, sur l'antiquité et l'excellence de leur langue, il ajoutait (p. 176, l. 2) :

« Parmi les poésies qui se sont ainsi conservées de génération en génération, on cite un poème assez étendu sur la religion des Cantabres, des chants guerriers et allégoriques, quelques chansonnettes supérieures peut-être en naïveté à celles de Métastase, et des romances populaires qui datent, d'après M. Humboldt, de l'invasion des Romains, et qui ne sont pas inférieures aux plus beaux chants nationaux des Grecs modernes. Viendra peut-être un Mac-Pherson qui les recueillera. Le souvenir des preux de Charlemagne est présent à l'imagination des bergers pyrénéens ; toutes les ballades du pays sont empreintes de leurs vaillants exploits : on montre ici au voyageur les jardins enchantés d'Armide, là, plus de vingt rochers que le fabuleux Roland a fendus de sa durandal ; et pourtant, personne dans ces vallées n'a lu ni le faux archevêque Turpin, ni Boyardo, ni Arioste, dont on ignore même les noms.

« Parmi ces romances chevaleresques des Escualdunacs, une des plus connues est celle qui a pour titre le Chant d'Altabiçar, *Altabiçaren cantua*. C'est la fameuse bataille de Roncevaux, racontée par les descendants des vainqueurs. Tout le monde sait que Charlemagne, étant allé

guerroyer par delà les Navarres (on ignore si c'était pour les Mores ou pour les Chrétiens), rentrait vainqueur en France, lorsque les Sarrasins, selon les uns, les Escualdunacs ou les Vascons, selon les autres, et peut-être les trois peuples à la fois, parurent au sommet des montagnes, firent rouler sur les troupes des fragments de rochers, obscurcirent l'air de leurs flèches, et, malgré les prouesses des paladins, mirent de toutes parts les Francs en désordre et en firent un épouvantable carnage.

« Ce chant, comme tout ce qui n'est pas écrit, a sans doute changé en passant de bouche en bouche, et je l'ai retrouvé, avec de nombreuses variantes, sur plusieurs points des deux versants. Un des rédacteurs du *Dictionnaire* de la conservation (*sic*) et de la lecture, M. G. Ollivier, en parle dans un article fort curieux sur les chants populaires des différents peuples (t. XIII, p. 25). Malheureusement, il paraît n'avoir connu que la fin des troisième et septième versets, c'est-à-dire les noms de nombre déclinés depuis un jusqu'à vingt, et puis en sens inverse. Cherchant quel sens caché pouvait couver sous ce titre bizarre, il y a vu, dit-il, les *Escualdunacs* (qu'il nomme à tort *Vascons*), désignant par leur simple dénomination numérique les dures années de l'exil, et appelant ensuite une à une, par une sorte de progression décroissante, celle de la vengeance, chant cabalistique, ajoute-t-il, qui n'est plus maintenant qu'une musique dénuée de signification.

(P. 177) « Si M. Ollivier eût connu la romance entière, il ne serait pas tombé dans cette spirituelle erreur ; tout s'explique naturellement dès qu'on rétablit les huit versets. La progression ascendante, c'est la marche d'une armée

qui s'avance ; la progression descendante, c'est la fuite de cette armée vaincue.

« J'ai vu autrefois une copie du chant d'Altabiçar chez M. le comte Garat, ancien ministre, ancien sénateur et membre de l'Institut de France, un des philosophes les plus célèbres de notre pays, un des hommes dont le talent honore le plus les Escualdunacs, ses compatriotes. Il la tenait du fameux La Tour-d'Auvergne, le premier grenadier de France, lequel, pendant les guerres de la République, se délassait de ses fatigues en travaillant à un glossaire en quarante-cinq langues. La Tour-d'Auvergne avait été chargé de traiter de la capitulation de Saint-Sébastien, le 5 août 1794, et c'était au prieur d'un des couvents de la ville qu'il était redevable de ce précieux document, écrit en deux colonnes sur parchemin, et dont les caractères peuvent remonter à la fin du XIIe ou au XIIIe siècle, date évidemment postérieure de beaucoup à celle de ce chant populaire.

« Le texte que je donne ici n'est pas exactement le même que celui qu'on a dû trouver dans les papiers de M. le comte Garat. Il se compose du rapprochement des diverses variantes que j'ai pu recueillir. Ces différences sont, du reste, purement grammaticales ; elles n'affectent en rien le sens des mots ni des phrases.

« Puisse cette exhumation honorable ne pas déplaire aux lecteurs du *Journal de l'Institut historique !* »

Aux pages 175 et 176, on trouve de nombreuses notes contenant des étymologies plus ou moins extravagantes ; je citerai par exemple les suivantes :

« *Irrintcina*, de *irri* et *incitna* « soupir. »

« *Jaungoïcoa*, litt. « le seigneur d'en haut »; d'après la construction ordinaire *goïco-jauna*.

« *Gaba* (la nuit) « absence » ; *gabe* « sans ».

« *Eguskia*, et souvent *iguskia* par abus, vient de *eguna* « jour », qui lui-même tire son origine d'*egina* « fait (participe) ». Ainsi *eguskia* signifie proprement « faiseur, créateur ».

« *Ilhargia* « lune », mot composé d'*argia* « lumière », *hila* « pâle, mort ». L'*h* qui devrait figurer à la tête du mot a été transposée par l'usage à la suite de l'*l*.

« Par un déplacement tout opposé, dans *heriotza* « mort », mot composé d'*eri* « malade » et *hotza* « froid », l'*h* se trouve en tête quand sa place naturelle devrait être entre l'*i* et l'*o*.

« Ces aspirations, qui varient aujourd'hui avec les lieux, ont pu varier avec le temps ».

Et M. de Monglave ajoutait :

« Ces notes nous ont été communiquées par M. Duhalde, jeune philologue escualdunac, aussi modeste que savant. Nous lui devons, en grande partie, le rapprochement des diverses variantes du texte du chant d'*Altabizar*..... »

Je ne sais ce qu'était M. Duhalde ; mais dans l'article de M. de Monglave, il est parlé de « Mme Duhalde, femme d'un notaire de Saint-Pé (*sic*) », qui « a traduit en basque les fables de Lafontaine ».

A la page 178 se lit le texte que je reproduis tout à fait exactement, puisque c'est la forme originale, l'édition princeps :

Oïubat aïtuia içanda | Escualdunen mendiien artetic. | Eta etcheco-jauna, here atiaren aitcinian chutic, | Idekitu beharriiac, eta errandu : nor da hor ? Cer nahi dautet ? | Eta chacurra bere nausiaren oinetan lo çaguena | Altchatuda, eta carasiz Altabiçaren inguruiac bete ditu.

Ibanetaren lephuan harabostbat agertcenda ; | Hurbilcenda, arrhokac ezker eta escuin iotcendituielaric. | Horida urrundic helduden armadabaten burruma. | Mendiien capetetaric guriec erepuesta emandiote. | Bere tuuten seinuia adiaaçiute. | Eta etcheco-jaunac bere dardac chorrochtentu.

Heldudira ! heldudira ! Cer lantzazco sasia ! | Nola cernahi colorezco banderac hoïen erdian agertcendiren ! | Cer simistac atheratcendiren hoien armetaric ! | Cenbat dira ? Haura, condaïtçac ongi ! | Bat, biia, hirur, laü, bortz, sei, zatzpi, zortzi, bederatzi, hamar, hameca, hamabi, | Hamahirur, hamalaü, hamabortz, hamasei, hamazazpi, hemeçortzi, hemeretzi, hogoï.

Hogoï eta milaco oraïno ! | Hoïen condatcia denbora galtcia litake. | Hurbildetçagun gure beso çaïlac, errhotic atheradetçagun arrocahoriec, | Bethadetçagun mendiaren petharra behera | Hoïen buruen gaïneraino. | Leherdetçagun, heriioaz iodetçagen.

Cer nahiçuten gure mendietaric norteco giçon horiec ? | Certaco iendira gure baakiaren naasterat ? | Iaüngoïcoa mendiac endituieman, nahi içandu hec giçonec ez pasatçia. | Bainan arrhocac biribilcoïlca eroztendira tropac lehertcandituzte. | Odola currutan badoha, haragi puscac dardaran dande. | Oh ! cembat heçur carrascathuac ! cer odolesco itsasua !

Escapa, escapa, indar eta zaldi ditucuïenac. | Escapa hadi, Carlomano errege, hire luma beltcekin eta capa goriarekin. | Ire iloba maïtia Rolan çangarrha hantchet hila dago. | Bere cangarthasuna ieretaco ez tuiçan. | Eta horaï, Escualdunac, utzdiçagun arrhoca horiec. | Iausgiten fite igordetçagun gure dardac escapatcendiren contoa.

Baduaci! baduaci! Nunda bada lantzazco sasi hura ? | Nun dira hoïen erdian agericiren cernahi colorezco bandera hec ? | Ezta gihiiago simistaric atheratcen hoïen arma odolez bethetaric. | Cembat dira ? Haura, condaïtçac ongi! | Hogoï, hemeretzi, hemeçortzi, hamazazpi, hamasei, hamabortz, hamalaü, hamahirur, | Hamabi, hameca, hamar, bederatci, zortzi, zatzpi, sei, bortz, laü, hirur, biia, bat.

Bat! Ezta bihiric ageri gihiiago. | Akhaboda! Etchecojauna, iuaïten ahaltcia çure chacurrarekin, | Çure emaztiaren, eta çure haurren besarcatcerat, | Çure darden garbitcerat, eta alchatcerat çure tuutekin, eta gero heiien gaïnian etçatçat eta locïteat. | Gabaz arrhanuac ienendira haragi pusca lehertu horien iaterat, | Eta heçur horiec oro çuritucodira eternitatean.

A la page 179 est la traduction dont je n'ai pas à m'occuper ici.

M. Garay de Monglave, dix-neuf ans après, persistait dans ses affirmations premières. On lit en effet, dans le *Courrier de Bayonne* du 13 mars 1853, les lignes suivantes, signées de lui:

« Afin de constater en notre faveur la priorité de ce chant et de sa traduction, en évitant toutefois de leur donner une publicité trop grande (1), nous les fîmes insérer, en novembre 1834, dans un recueil scientifique peu répandu. Quand, plus tard, M. Francisque Michel fit paraître son curieux recueil des *Ballades de Roncevaux*, il y comprit la romance d'*Altabiçar*; mais il eut la loyauté d'en indiquer la source, et nous l'en remercions, ainsi que

(1) Pourquoi ? (J. V.).

M. Ph. Lebas, de l'Institut, dans sa belle *Encyclopédie de l'Histoire de France*, article *Roncevaux*.

« Malheureusement, leur exemple ne trouva pas d'imitateurs. L'auteur d'une bonne *Histoire d'Espagne* fut le premier à insérer notre traduction sans en indiquer la source, et dans le *Journal des Débats* du 26 juillet 1838, un honorable critique, M. Cuvillier-Fleury, en rapporta, à son insu, tout l'honneur à cet écrivain (1); mais, sur notre observation, il répara son erreur involontaire, dès le numéro du 28, avec un empressement et une grâce que nous n'oublierons jamais. Nous voudrions avoir les mêmes éloges à donner à l'auteur d'une *Histoire*, heureusement moins connue, *du Midi de la France*, publiée en 1842 et qui nous a emprunté non seulement le texte et la traduction du *Chant d'Altabiçar*, et daignant à peine glisser les initiales de notre nom dans une note imperceptible de son ouvrage (2). Nous ne croyons pouvoir mieux terminer ce travail que par un extrait de la lettre que nous écrivit M. Cuvillier-Fleury :

(1) M. Cuvillier-Fleury dit seulement, en rendant compte de l'*Histoire d'Espagne* de M. Rosseuw Saint-Hilaire : « Il existe un chant basque qui prouve aussi à quel point le grand roi s'était mépris sur les dispositions des peuples des Pyrénées qu'il avait la prétention d'affranchir. Je le cite en entier, car je ne connais rien de plus original à la fois et de plus sublime dans les poésies de cette époque, rien qui jette plus de jour sur cette mystérieuse épopée du huitième siècle. (Suivent les huit strophes françaises de M. Garay de Monglave.) Tel fut le jugement des Montagnards sur la croisade de 778. »

(2) M. de Monglave est bien dur pour Mary Lafon, son ancien collègue de l'Institut historique.

« Aux Tuileries, 17 juillet 1838.

« Monsieur,

« Votre réclamation est de toute justice. Je suis désolé d'y avoir donné lieu. Mais ce n'est pas ma faute. Saint-Hilaire ne cite que Francisque Michel. Ce dernier vous cite, il est vrai; mais sa note m'avait échappé, parce que, ayant trouvé le chant basque dans l'*Histoire d'Espagne*, je ne l'avais pas cherché à la suite de la *Chanson de Roland*. J'envoie une note au *Journal des Débats*. Vous verrez que je vous rends complète justice. Mais comment m'y refuserais-je? Vos travaux ne sont-ils pas de ceux qui éclairent et honorent notre pays? La *trouvaille*, que vous avez faite, vaut de l'or; votre traduction est excellente; je ne la juge que par le style, et, puisque vous y cherchez encore des contre-sens, cela prouve la rigueur avec laquelle vous avez sacrifié à l'exactitude. De tout cela, monsieur, je vous félicite sans arrière-pensée, quoique non sans jalousie, car vos études sont faites pour inspirer le désir de vous suivre et de vous imiter.

« Veuillez agréer l'assurance, etc.

Voici maintenant la rectification du *Journal des Débats* (samedi 28 juillet 1838) :

« Le *Chant d'Altabiçar*, que nous avons cité d'après M. Rosseuw Saint-Hilaire, est dû aux recherches et aux travaux de M. Eugène Garay de Monglave, qui rassemble, avec un zèle tout à fait digne d'éloge, les matériaux d'une *Histoire des populations basques*. La traduction de ce chant, remarquable par son élégance et son exactitude, appartient également à M. de Monglave, à qui MM. Fran-

cisque Michel, Rosseuw Saint-Hilaire et d'autres l'ont empruntée (1). »

Le 11 décembre 1853, M. de Monglave adressait au Ministre de prétendus « chants nationaux basques » ; il y joignait une longue notice où il réédite l'histoire du manuscrit découvert par La Tour-d'Auvergne. J'y relève les lignes suivantes :

« Chargé par M. Villemain, ministre de l'Instruction publique, d'aller recenser sur les lieux les archives des Euskariens, nous avons, entre autres richesses, rapporté de notre excursion *dix-neuf* (2) chants nationaux, parmi lesquels nous en traduisons trois, le *Chant de Lelo...*, le *Chant d'Annibal...* et le *Chant d'Altabiçar...*

« Le texte du chant de *Lelo* ou de *Lecobidi* nous a été conservé dans le *Prufüng* par le savant Guillaume de Humboldt, dont on connaît le long séjour parmi les Euscariens. Nous ne le reproduisons point ici. Nous en avons seulement revu la traduction avec soin sur de nombreuses variantes recueillies par nous sur divers points de la chaîne pyrénaïque. »

Le second paragraphe donne la mesure de la véracité de M. de Monglave. Il est absolument faux qu'il ait re-

(1) M. de Monglave ne cite pas exactement. Il a omis, avant les mots « est dû aux », plus d'une ligne et demie que voici : « dans notre numéro du 26 juillet, avait été déjà publié dans le *Journal de l'Institut historique*, et il est dû aux recherches et aux travaux de M. Eugène de Monglave (non Garay) qui rassemble en ce moment, avec » etc. Plus loin, il y a d'autres inexactitudes : « La traduction du chant d'*Altabiçar*, si remarquable », etc., « à M. de Monglave, auquel M. Francisque Michel et M. Rosseuw Saint-Hilai re (il n'y a point : et d'autres) l'ont empruntée ».

(2) Le nombre dix-neuf est surchargé sur un grattage.

cueilli des variantes du *Chant de Lelo* dans le pays, car ce chant y est — je l'affirme — tout aussi inconnu que le *Chant d'Altabizcar*. Mais que dire de la citation de Humboldt ? Tout le monde sait que le chant de *Lelo* n'a pas été publié, pour la première fois, dans la « Prüfung » (1821), mais aux p. 86-89 des *Berichtigungen* au Mithridate d'Adelung (1817).

Ce qui est connu dans le pays, M. Bladé l'a déjà fait remarquer, c'est une sorte de récitatif sur les noms de nombre, de un à vingt et de vingt à un. Je l'ai entendu chantonner plusieurs fois dans diverses parties du Labourd; d'autres l'ont entendu en Basse-Navarre et en Soule. Ce récitatif, cet air, cette mélopée si l'on veut, n'a rien de bien remarquable, et l'on ne comprend guère l'enthousiasme de M. G. Ollivier, dans l'article cité par M. Garay de Monglave et dont nous reproduisons ci-après la partie relative aux Basques (*Dict. de la Conversation*, 1re édit., 1834, t. XIII, p. 25, col. 2) :

(Dans le Jura) « A la vérité, la poésie n'est encore que dans les paroles, mais dans les Pyrénées, au contraire, c'est dans la musique qu'elle se déploie. Que dirais-je des chants basques, par exemple, et d'où vient à ces tribus exilées entre le ciel et la terre une telle franchise de rhythme et d'intonation ? Tout ce que je connais d'airs basques est d'un ton grandiose et décidé; mais aucun n'est plus frappant sous ce rapport que le chant national des Escualdunacs, comme ils se nomment eux-mêmes dans leur idiome. Ce beau chant, cependant, n'a pour paroles que les noms des nombres cardinaux déclinés dans le premier couplet depuis un jusqu'à vingt, et, dans le second, répété dans l'ordre inverse. Souvent, en écou-

tant cet air d'une si pure et si franche mélodie, je me suis demandé quel sens caché pouvait couver sous ce texte bizarre : d'hypothèses en hypothèses, je suis remonté jusqu'aux souvenirs héréditaires du temps où les races vascones, acculées au pied des Pyrénées par l'invasion celtique, durent chercher sur leur sommet un refuge infranchissable aux dévastations de cette marée. Alors il s'offrit à ma pensée que, sans doute, ce chant avait retenti dès ces premiers âges comme une ode guerrière, où les aïeux, après avoir désigné par leur simple dénomination numérique les dures années de l'exil, appelaient une à une, par une sorte de symbolique progression décroissante, celles de la vengeance. Hélas! lorsque le cycle de ces nombres eut accompli sa révolution, près d'un demi-siècle avait consacré l'usurpation. La génération nouvelle des Basques, fière de ses asiles escarpés, regardait en mépris le colon des Basses-Terres, et le chant cabalistique de la vengeance n'était plus qu'une musique dénuée de signification. »

La fraude, toute grossière qu'elle fût, réussit pleinement. Le *Chant d'Altabizcar*, ou mieux *-biçar*, fut accepté par tous les critiques, par tous les historiens, par des savants expérimentés. Il est intéressant de donner quelques extraits caractéristiques.

Rosseuw Saint-Hilaire en parle en ces termes dans son *Histoire d'Espagne* (nouvelle édition, Paris, 1844 (1), in-8°, t. II, p. 209-213) : « Un admirable chant national basque, tout palpitant des émotions de la victoire, nous a conservé, mieux que la prose d'Eginhart, la physionomie

(1) La première édition est de 1836.

naïve et passionnée de cette mémorable bataille... La poésie a payé la dette de l'histoire... Nous disons la poésie, et nous ne dirons pas le poète : car il n'y a jamais de noms propres à attacher à ces admirables chants nationaux qui traduisent en rimes spontanées la pensée de tout un peuple, et où l'auteur disparaît sous les sympathies qu'il éveille. L'hymne de victoire qu'entonne une armée sur le champ de bataille est toujours anonyme, et quand le peuple inspire des vers, c'est le peuple qui les a faits.

« Un cri s'est élevé
« Du milieu des montagnes des Escualdunacs,
« Et l'Etcheco-Iauna..... (etc.)
. . . . . .
« Et tous ces os blanchiront dans l'éternité.

(Cité par Francisque Michel, *Chanson de Roland*, p. 226.)

A cette dernière ligne est mise la note suivante : « Sans établir complètement l'authenticité de ce chant national, il me semble empreint d'un bout à l'autre d'une vérité de détails trop saisissante, pour que je puisse le considérer comme une pure invention de poète. Si l'on n'y retrouve pas la concision et la rudesse primitives du *Chant des Cantabres* (voyez t. I, p. 454), il renferme cependant de ces traits de nature qui n'appartiennent qu'aux peuples jeunes, car les Basques, séparés du monde dans leurs profondes vallées, n'avaient guère vieilli depuis Auguste jusqu'à Charlemagne. Telle est, par exemple, cette phrase si vraie dans la bouche d'un Basque : « Quand Dieu fait les montagnes, c'est pour que les hommes ne les franchissent pas », et ce calcul dé-

croissant de l'enfant et du peuple, enfant comme lui, qui sait à peine compter jusqu'à vingt, et qui, de ces milliers d'ennemis, finit par n'en avoir plus qu'un, et *pas même un* à compter ! »

On voit que Rosseuw Saint-Hilaire croyait aussi au *Chant de Lelo*. Il en dit, en effet (même ouvrage, t. I, p. 459) :

« On remarquera l'énergie et l'âpreté toutes primitives du rhythme, l'extrême concision et la simplicité de l'expression, enfin l'absence de liaisons artificielles entre les phrases et même entre les idées, indices certains de la haute antiquité de ce fragment. Il semble qu'on respire dans cette sauvage poésie quelque chose de la rude indépendance des Cantabres et de l'âpre brise de leurs montagnes. »

M. Fr. Michel, à qui Rosseuw Saint-Hilaire avait emprunté le morceau, avait été l'un des premiers à le mettre en vogue. Il le reproduisait, dès 1837, dans les notes de sa *Chanson de Roland* (p. 225-227), sans . ire aucune réserve, sans exprimer aucun doute. Vingt ans plus tard, en 1857, il en parle ainsi dans son *Pays Basque* (p. 234-235) :

« Les Basques n'hésitent pas à présenter comme contemporain à la déroute de Roncevaux le chant d'Altabiscar, destiné à célébrer la victoire de leurs ancêtres. A ce sujet, je ne sais trop ce qu'il faut croire des assertions de M. Garay, qui parle d'un ancien manuscrit où le fameux La Tour-d'Auvergne aurait rencontré ce morceau à Saint-Sébastien, en 1794; mais je sais bien qu'avant le XIIIe siècle, on confiait rarement à l'écriture les poésies composées en langue vulgaire, et ce n'est sûrement pas

dans les Pyrénées que l'on aurait dérogé à l'usage, surtout en faveur du basque, qui n'a jamais été considéré que comme une langue courante, sans emploi pour les choses dont on voulait conserver un souvenir durable.

« Je crois pourtant à l'antiquité du chant d'Altabiscar, mais en me fondant sur le sentiment général de la poésie, que distingue entre toutes sa double énumération de guerriers, si originale et d'un puissant effet. Il est encore un point sur lequel s'appuie ma croyance : c'est le nom de *Carlomano* donné au roi franc. Tout porte à croire que s'il était, ou peut s'en faut, celui par lequel on désignait de son vivant Charlemagne, qui n'a été appelé tout d'abord *Carolus Magnus* que par une traduction matérielle du nom de *Carloman*. Ce point a été, il est vrai, suffisamment démontré par J. Grimm et par M. Michelet avant la publication du chant d'Altabiscar; mais il est peu probable que l'éditeur, ou toût autre, ait puisé dans leurs ouvrages l'idée d'ajouter à l'air d'antiquité de cette pièce en donnant au grand empereur un autre nom qne celui sous lequel il est généralement connu.

« Il est encore moins vraisemblable que l'auteur du chant d'Altabiscar ait lu un petit poème bohémien de la fin du XVe siècle, qui offre plus d'un trait de ressemblance avec le chant basque.....

« Comme dans le poème bohémien, on voit dans le chant basque l'ennemi écrasé sous des rochers lancés du haut des montagnes; mais l'auteur nous montre encore ses compatriotes armés d'arcs et de flèches; or, nous savons que les montagnards de la Navarre étaient autrefois de grands chasseurs..... »

La ressemblance du chant basque avec le poème bohé-

m'en est d'autant moins étonnante que l'auteur a pu lire et rechercher tout ce qui avait été publié dans le genre voulu. Car, ainsi qu'on le verra tout à l'heure, le chant basque a été composé à Paris, en 1834. Mais je reviens à mes citations.

M. Mary-Lafon reproduit le texte du journal de l'*Institut historique* dans son *Histoire du Midi de la France* (Paris, 1847, in-8°, p. 395-399), en l'accompagnant d'une traduction assez fantaisiste, dans laquelle il intercale des passages de la *Chanson de Roland* (édition de Francisque Michel). Il ajoute : « La Tour-d'Auvergne trouva ce chant, le 5 août 1794, dans un des couvents de Fontarabie. Il en existe plusieurs versions conservées traditionnellement sur la montagne. Le texte qu'on vient de lire, formé des meilleures variantes par M. Duhalde, a été traduit en 1834 par M. G. de M. » Pourquoi ces simples initiales? Je l'ignore.

Tout le monde ne s'y laissa pourtant pas prendre. Dans son édition de l'*Histoire du Languedoc* de dom de Vic et dom Vaissette, du Mège s'exprimait ainsi (Toulouse, 1840, t. I, p. 647) :

« Depuis quelques années, des recherches approfondies ont éclairci beaucoup de particularités de l'histoire ancienne et de celles du moyen-âge, et ajouté même un grand nombre de faits importants aux faits déjà recueillis et publiés; mais il faut se tenir en garde contre l'enivrement que causent des découvertes de ce genre. La confiance des écrivains a été trop souvent trompée par des faussaires, pour que l'on n'accueille pas avec quelque défiance les documents qui avaient jusqu'à présent échappé à des investigations constantes. »

Il donne pourtant, sur l'autorité de Humboldt et de Fauriel, le *Chant de Lelo* qui, dit-il, « de même que ceux d'Ossian, pourrait bien ne pas avoir toute l'ancienneté que les érudits basques lui attribuent ».

Quant au *Chant d'Altabiçar,* il dit (t. II, 1840, notes, p. 34) : « Parmi les autres monuments qui rappellent les exploits et la mort du neveu de Charlemagne, il faut distinguer, surtout, le chant d'Altabiçar (altabiçaren cantua), poème en langue *escuara*, et qui aurait conservé, chez les *Escualdunacs*, le souvenir de la bataille de Roncevaux. Mais ce chant est-il ancien? ou plutôt ne serait-il pas l'œuvre d'un homme d'esprit qui n'aurait pas été fâché de faire croire à la haute antiquité de ce morceau, et qui, à dessein, y aurait multiplié les archaïsmes, les façons de parler inusitées aujourd'hui? »

Plus tard, le même écrivain, signant « A. du Mége (de la Haye) », dit, dans son *Archéologie pyrénéenne* (Toulouse, 1858, t. I, 1re partie, prolégomènes, in-8°, p. 383): « La langue basque... eut peut-être, autrefois, une littérature; mais tout ce qui peut l'attester a disparu, car il ne faut pas croire à l'ancienne existence de ces chants, *découverts* depuis quelques temps », et aux pages 403-404: « On a beaucoup varié sur les circonstances qui ont servi à retirer de l'oubli cette composition vraiment remarquable, mais où, bien loin d'y découvrir des archaïsmes et des formes classiques, on retrouve toute la liberté, toute la fougue d'une œuvre romantique et originale. On a dit qu'alors que l'armée républicaine s'empara de Saint-Sébastien (en l'an II), le gardien du couvent des Capucins de cette ville remit ce chant inconnu à La Tour d'Auvergne, guerrier aussi redoutable que profond érudit

dit. Nous avons objecté contre cette origine qu'il n'y avait pas alors de capucins à Saint-Sébastien (1) et que cet ordre n'avait de monastère dans cette province qu'à Fontarabie et à Renteria. On ajoutait, car les sceptiques en histoire sont, comme on le sait, des gens assez difficiles, que La Tour d'Auvergne, ce vrai Breton, *Got callet densan armoric*, qui aimait les Basques, et pour leurs mœurs, si dignes d'estime, et pour leur antiquité, surtout pour leur bravoure, n'avait point parlé de ce poème dans ses *Origines gauloises*, où il s'est cependant occupé des *Ibères*, qu'il considérait comme les pères de l'Hibernie ou de l'Irlande, et que son ami et continuateur, le savant étymologiste Eloi Johanneau, n'en avait jamais parlé. Mais un autre récit est venu infirmer le premier. — Vers la fin du dix-huitième siècle, un Basque, établi à Paris, obtint, comme écrivain, des succès académiques

(1) Voici le certificat que publie du Mège ; les premières lignes sont certainement incorrectes :

« Don Tadeo Ruiz de Ogarrio, alcalde constitucional de esta ciudad de San-Sebastian : *habiendos esse pechado* (?) un documento que acredite, quien era el prior del convento de capuchinos de esta ciudad en los años de 1794 y 1795 ; certifico que nunca ha existido, en esta ciudad, convento alguno de capuchinos, y que en el distrito de la mismo, no ha habido mas que dos, uno en la villa de Renteria, y otro en la ciudad de Fuenterrabia, y para que conste, firmo. En San-Sebastian, á diez y siete de abril de mil ochocientos y cincuenta y seis.

« Tadeo Ruiz de Ogarrio. »

Cette signature est légalisée par le consul de France.

Du Mège cite d'ailleurs inexactement le *Journal de l'Institut historique;* il intercale dans le récit cette phrase de lui relative aux capucins : « Plus tard, on nous a dit que ce fut le prieur des capucins de Saint-Sébastien ». Cet *on* serait-il Garay de Monglave lui-même ?

justement mérités; la révolte de la capitale, en 1789, le compta au nombre de ceux qui furent désignés alors sous le nom de *patriotes*. Dans la suite, il devint ministre de la justice, et eut le triste courage d'entrer dans la Tour du Temple, et de lire au vertueux Louis XVI le décret qui le condamnait à mort !!! Plus tard, alors que le gouvernement voulut grouper près de lui toutes les illustrations, tous les talents, M. Garat devint sénateur et comte de l'empire, et ce serait lui qui aurait livré à l'histoire l'*Alta Biçar*, ce poème qui nous paraît appartenir à l'école littéraire que l'on a nommée *Romantique*. Beaucoup d'écrivains ont cru ou croient encore que cette composition date réellement du huitième siècle. Mais rien n'indique cette origine fabuleuse, et les hommes sérieux qui habitent le pays basque ne croient, pas plus que nous, à l'ancienneté de cette pièce. »

J'ai cité textuellement, sans même omettre les appréciations politiques et les points d'exclamation; mais il est facile de voir que, comme beaucoup de travailleurs, du Mège écrit sans avoir les documents sous les yeux, et sans se préoccuper de la précision des faits et de l'exactitude des détails. Ses critiques n'en sont pas moins justes, d'ailleurs. Plus loin, il revient (p. 459-465) sur « l'*Altabiçarén* (*sic*), que des touristes ont colporté dans toute l'Europe, en affectant d'y reconnaître un morceau épique, daté du VIIIe siècle ». « Nous cherchions, il y a vingt-cinq ans », ajoute-t-il, « les souvenirs des paladins de France, à Roncevaux même, et là, nul ne nous parla de l'*Altabiçaren*... qui... nous paraît avoir une origine suspecte. C'est, sans aucun doute, l'ouvrage d'un homme d'esprit; mais ce n'est pas, nous le croyons dumoins, l'un

des monuments de la vieille langue des *Escualdunacs*... Rien n'atteste l'authenticité de cette composition, d'ailleurs très-remarquable, composition dont la forme étrange nous paraît déceler cette école qui, de nos jours, semblait se substituer à notre école classique, cet illustre et dernier reflet des exemples laissés par la savante antiquité ».

L'opinion de du Mége est adoptée par l'auteur de l'ouvrage suivant : « *La chanson de Roncevaux*, fragments d'anciennes rédactions thioises, avec une introduction et des remarques, par M. G.-H. Bormans (mémoire présenté à l'Académie royale de Belgique, le 9 novembre 1867), in-8° de 223 pages », où on lit, pages 29-30 : « Il me reste encore à mentionner... 1°..., 2°..., 3°..., 4°..., 5° enfin, un chant en langue basque, également publié par M. Francisque Michel, avec traduction. Cette pièce, assez courte, a peu de rapports avec la grande chanson, et considère du reste, comme on s'en doute bien, la défaite de Roncevaux à un tout autre point de vue : c'est un chant de triomphe », et en note : « Cette petite pièce, que quelques-uns ont voulu faire remonter au VIIIe siècle, pourrait bien n'être qu'une composition fort moderne et une supercherie d'un homme d'esprit et de talent. Voir l'*Archéologie pyrénéenne*, par Alex. du Mége, t. I, prolégom., p. 460 et suiv. ».

Des critiques plus autorisés entraient d'ailleurs en scène. Je commence par M. Gaston Paris (*Histoire poétique de Charlemagne*, Paris, 1865, in-8°, p. 285, note) : « M. Francisque Michel a publié (*Chanson de Roland*, p. 226) un chant populaire basque, sur la déroute de Roncevaux. Il n'y a en réalité de populaire, dans ce chant, que la fin du troisième et du septième couplet, les noms de nombre

récités d'abord depuis un jusqu'à vingt, puis en sens inverse. Tout porte à croire que le premier éditeur de ce chant, M. Eugène de Monglave, en est aussi l'auteur ; on sait que c'était un homme d'esprit, qui, après avoir relu Ossian, et en s'appuyant sur l'histoire réelle, a fabriqué ce petit poème fort bien réussi. La mention du roi Charlemagne et de *son neveu chéri* Roland suffit pour éveiller les doutes ; ils se confirment par le ton général de la chanson et par l'emploi d'expressions comme *lantzazco* « de lances », *colorezco banderac* « les bannières colorées », *escapa* « fuis », *eternitatean* « éternité ». D'ailleurs, sauf les quatre vers désignés ci-dessus, qui sont peut-être quelque ancienne formule magique, les Basques ne connaissent rien de cette chanson ».

En 1866, M. J.-F. Bladé publia une *Dissertation sur les Chants héroïques des Basques* (Paris, 1866, in-8° de 60 p.) ; à côté de quelques erreurs de détail, provenant surtout du peu de connaissance qu'il avait de la langue, M. Bladé fait une excellente critique des pastiches médiocres que des « farceurs » ont trop longtemps voulu imposer au monde savant. M. Paris rendit compte de cette brochure dans la *Revue critique* (1866, p. 217-222). Il s'y référa l'année suivante, lorsqu'il eut à parler, dans la même *Revue* (numéro du 14 décembre 1869, art. 237, p. 275), du livre de M. Cénac-Moncaut, *Histoire du caractère et de l'esprit français* : « M. Cénac-Moncaut reproduit, à la page 38, le fameux « Chant d'Altabiçar », fabriqué par Garay de Monglave : on peut s'étonner qu'il ne connaisse pas le travail où son compatriote M. Bladé a démontré la fausseté de cette pièce (voy. *Revue crit.*, 1866, art. 199) ».

M. Cénac-Moncaut (*lettres à MM. Gaston Paris et Burry*, sur les Celtes et les Germains, les chants historiques basques, etc., *Paris*, 1869, in-8° de (ij)-56 p.) a voulu répondre à M. Gaston Paris et s'est posé en défenseur convaincu du *Chant d'Altabizcar*. Je ne saurai le suivre dans sa dissertation un peu confuse, où il cite pêle-mêle Abel Rémusat, Henri Martin, Orphée, Hésiode, Homère, Musée, Saint Basile, Longus, François Ier, M. de Courson, Rabelais, etc., etc.; mais il convient de copier sa conclusion vraiment bizarre : « les deux couplets de l'énumération des guerriers, *et quelques autres passages*, se seront conservés dans les souvenirs des bergers des vals de Roncevaux et de Saint-Jean-Pied-de-Port..... Ce point est si positif que M. G. Ollivier parlait du chant national des Basques, dès 1834, dans le *Dictionnaire de la conversation*, et signalait le caractère étrange de la musique sur lequel il était chanté. Or, Garay de Monglave ne publia le texte de l'*Altabizcar* qu'en 1835, et sans en donner la musique. Il est donc inexact d'attribuer à ce littérateur la première découverte de l'*Altabizcar*. Des voyageurs, des curieux en avaient connaissance ; ils l'avaient signalé à M. Ollivier.

« Les faits sont ici d'une telle évidence, que M. Bladé est bien obligé de reconnaître (p. 101 et 109) qu'il a lui-même entendu chanter les couplets de la numération ascendante et descendante dans les environs de Saint-Jean-Pied-de-Port; seulement, au lieu de faire de cette preuve fondamentale le point de départ de cette dissertation, il l'ensevelit dans une phrase de deux lignes, perdue au milieu d'une réfutation de soixante pages.

« Comment cette chanson basque nous est-elle restée si

longtemps inconnue?... La chose est facile à comprendre : pendant le moyen-âge, nul homme lettré ne s'est occupé de basque ; durant le XVIe et le XVIIe siècle, à l'époque de la brillante et sévère domination de la littérature classique, qui donc se serait inquiété d'un chant populaire (1) ? A la fin du XVIIIe siècle, les goûts s'étaient modifiés ; le chant des bergers de Roncevaux et Dengui frappa par son caractère tout héroïque un Basque épris des traditions historiques : le grenadier Latour-d'Auvergne, un poète souletain, si l'on aime mieux, nous ne tenons pas au nom propre. Cet homme littéraire transcrivit le chant d'*Altabiscar*, et comme on aimait alors les restaurations, les arrangements, il dut compléter la *complainte* des paysans basques (car l'*Altabiscar* se chante sur un ton mélancolique et plaintif), en ajoutant quelques couplets sur les principaux épisodes de la bataille. Telle est la version que je suis disposé à adopter et qui satisfait mon esprit. Mais il m'est impossible de croire à la fausseté complète du chant d'*Altabiscar*, à sa composition entière par un Basque de nos jours.

« Le cœur humain ne se prête pas aussi facilement que l'on suppose à des faussetés de cette nature, surtout lorsque le coupable ne doit en retirer aucun profit. Ce chant renferme, à côté d'effets poétiques assez ordinaires dans quelques-uns de ses couplets, des beautés de premier ordre, des détails de la vie héroïque, qu'un obscur littérateur est incapable d'inventer. Il n'y a pas jusqu'à l'ab-

(1) Et Molière ?

Et je prise bien moins tout ce que l'on admire
Qu'une vieille chanson que je m'en vais vous dire.

sence de rhythme, de versification, qui ne soit une preuve frappante de son authenticité. Le vers est un élément si essentiel de toute poésie moderne, qu'un écrivain du dix-huitième siècle, dans quelle situation qu'il se fût trouvé, n'aurait pu concevoir l'idée d'écrire un chant privé de cet agent fondamental. Ce chant en prose, contrairement à l'argument de M. Bladé (p. 417), n'a donc pu être conçu, exécuté, que par un peuple primitif, sans littérature, à une époque où la liturgie avait mis à la mode ces magnifiques *proses*, dont les paroles éloquentes, la musique majestueuse et sévère, sont encore une des beautés des cérémonies catholiques. La musique du *Chant d'Altabiscar* se marie admirablement à cette *prose* patriotique, et les plaisanteries de M. Bladé n'enlèvent rien à la justesse des observations de M. G. Ollivier, bien que son style prête le flanc à la critique.

« Nous connaissons, nous aussi, pour l'avoir entendu chanter, ce thème simple, grandiose et d'une mélancolie funèbre : son caractère étrange, diamétralement opposé à toutes les règles, à toutes les habitudes musicales modernes est pour nous une des preuves les plus concluantes de l'ancienneté de l'*Altabiscar cantua*, dans ses parties essentielles. Les trois quarts de ses couplets, pour le moins, offrent tous les témoignages d'authenticité que peuvent nous présenter les recueils de chants, de contes, de légendes populaires, grecs, slaves, allemands, arabes, norvégiens, gallois, bretons, espagnols, provençaux et gascons, publiés de nos jours... (p. 25-27) ».

D'ailleurs M. Cénac-Moncaut, qui, par parenthèse, oppose avec conviction l'autorité de MM. de Courson, Fauriel, de la Villemarqué, Francis Riaux, Francisque Mi-

chel, etc., à celle de MM. Paul Mayer et Gaston Paris, invoque des arguments vraiment singuliers. Il dit, par exemple : « M. Bladé a trop radicalement contesté, non seulement l'*Altabiscar cantua* (*sic*), mais le *Chant de Lelo*, publié sous le patronage de M. de Humboldt et de M. Fauriel, pour que je ne me sois pas tenu en garde contre sa facile méthode de tout nier, à l'aide de ces querelles de mots, de ces dissections de syllabes qui servent à battre en brèche tout ce qu'on désire ne pas laisser debout ». Et il ajoute : « J'ai fait ma contre-enquête aussi, et je possède des jalons qui me permettent de justifier, dans les termes les plus affirmatifs, M. Garay de Monglave de l'accusation de faux qu'on a portée contre lui... je tiens des personnes les plus honorables, de celles dont le nom et la position sociale commandent le plus de respect, que, il y a plus de soixante ans, elles furent bercées par leur nourrice au son de l'*Altabiscar cantua,* au son de la fameuse énumération ascendante et descendante du moins... Je tiens aussi de M. Bordachar, chef d'institution à Mauléon, que, si l'*Altabiscar* n'est pas tout entier d'une haute antiquité, il remonterait du moins, tel nous l'avons aujourd'hui, à une centaine d'années, époque où il aurait été *arrangé*, un peu gâté, si vous aimez mieux, par un poète gentilhomme du pays de Soule. Mes investigations n'ont pas jusqu'à ce jour, remonté au delà »

Hélas ! que valent à cette heure les indications de ces personnes honorables et respectables, prêtres ou laïques, et les hypothèses de M. Bordachar ? Ce dernier a eu sans doute en vue un certain Belzunce, poète basque un peu fantastique, auquel on a attribué beaucoup de chansons populaires. Lamazou, par exemple, ne connaît que deux

auteurs basques, Garat et Belzunce. On voit ce que pèsent ces témoignages, même appuyés de ceux de Chabo, de M. Francisque Michel et de Henri Martin, qu'on ne s'attendait guère à rencontrer ici. Mais quoi ? Le défaut de tous ces gens là est, au fond, de ne pas savoir le basque, les uns, quoique Basques de naissance, parce qu'ils ne l'ont jamais étudié, les autres parce qu'ils ont cru suffisant de jeter les yeux sur certains rudiments plus ou moins bien faits et de compulser, pour y chercher des étymologies, certains vocabulaires passablement indigestes. Le vrai mot a été dit par M. Barry, cité par M. Cénac-Moncaut: « Quelle portée peuvent avoir de pareilles discussions tant qu'elles seront débattues entre personnes qui ne savent pas le premier mot de la langue sur laquelle elles dissertent ? » Ceci s'appliquait à la « théorie ibérienne ».

Or, si la *dissertation* de M. Bladé est de 1866, si les *réfutations* de M. Cénac-Moncaut sont de 1867, il y avait sept à huit ans déjà que la vérité était connue. M. Francisque Michel avait dit, dans le *Gentleman's Magazine* (oct. 1858, p. 381, col. 2), que le *Altabiscarraco cantua* était « now universally acknowledged as a gem of ancient popular poetry » (lettre datée de Bordeaux, 21 sep. 1858). Dans le numéro de mars 1859 du même *Magazine* (p. 226, col. 1-2), M. Antoine d'Abbadie (lettre datée de Londres, 31 janv. 1859) répondit à cette assertion par l'affirmation suivante : « I am sorry that the *Altabiscarraco cantua* mentioned in your same number, is acknowledged as a gem of *ancient* popular poetry. Truth compels me to deny that it is *universally* admitted as such, for one of my basque neighbours has often named the person who, about twenty four years ago, composed it in French, and

the other person who translated it into *modern* but indifferent Basque. The latter idiom, on purely philological ground, stands peerless among the most ancient languages in Europe, and I have felt it my duty to disclaim unfounded pretensions of which it has no need. » Par une nouvelle lettre de Bordeaux (122, rue de la Trésorerie, n° 122, mars 1859) publiée en avril (p. 338. col, 2), M. Fr. Michel fait amende honorable en ces termes : « That M. d'Abbadie, being Basque, knows these things better than I do, I feel by no means reluctant to confess, and henceforth I will believe that the songs called *Abarcaren cantua* and *Altabiscarraco cantua* are forgeries ».

Le voisin basque dont M. d'Abbadie invoquait le témoignage était probablement M. J. Duvoisin, qui, il y a huit mois, écrivait et signait la note suivante :

« Les jeunes Basques et notamment les élèves des universités, les étudiants en droit et en médecine, faisant leurs cours à Paris, aimaient à chanter en chœur, pour le plaisir de former des accords, un air accommodé sur les noms de nombre basque, un, deux, trois, etc., jusqu'à vingt, et rebroussant de vingt à un (1).

« M. Garay de Monglave fréquentait ses compatriotes. Il était Bayonnais. Cet air, ce souvenir attrayant du pays, lui inspira l'idée du chant d'Altabiscar. Il le composa en français. Un de mes cousins, M. Louis Duhalde, d'Espelette, qui donnait des répétitions aux jeunes gens étudiant à Paris pour entrer à l'École polytechnique, traduisit en

(1) Il y aurait à présenter ici une petite observation. Ce n'est point à Paris qu'on mit en musique les noms de nombre basque. Ils se chantent réellement, *populairement*, *folk-loriquement*, dans le pays.

basque l'œuvre de M. de Monglave. Louis Duhalde ne s'était jamais occupé de sa langue maternelle; il n'en savait que ce qu'il avait appris dans l'enfance: aussi sa version trahit-elle une main inexperte. Il a traduit simplement en prose, sans mesure et sans rime; le morceau ne peut être que récité; on chante seulement la nomenclature *un, deux, trois*, etc., sur un air qui n'a certes rien de guerrier. Ai-je besoin d'ajouter que les prétendues copies à variantes, conservées dans la montagne, n'ont jamais existé?

« Une simple réflexion aurait dû faire comprendre à la foule que, si un chant peut se conserver par tradition orale, un récitatif *inchantable* n'aurait pas eu de lendemain. M. Duhalde a bien ri avec moi de la méprise de tant d'écrivains ».

Cette note a été adressée à M. d'Abbadie, par M. Duvoisin, dans une lettre datée de Ciboure (près Saint-Jean-de-Luz), le 10 mai 1883. M. d'Abbadie, autorisé à la publier, l'a communiquée à M. W. Webster, qui l'a insérée dans l'*Academy* de Londres (numéro 23 du juin 1883, p. 439-540), dans l'*Euskalherria* de Saint-Sébastien (numéro du 20 août 1883, p. 129-136) et dans le *Boletin de la real Academia de la Historia* (t. III, 4e livr., sept. 1883, p. 148-149, article sur l'*Altabiscarco cantua*).

Pour en finir, une fois pour toutes, avec une mauvaise plaisanterie beaucoup trop prolongée, je demande la permission de montrer, ce qui confirmera les affirmations de Mr. Duvoisin, que l'auteur du *Chant d'Altabiscar* parlait le basque, mais ne savait pas l'écrire; qu'il a fait d'autres œuvres dans le même style; que M. Garay de Monglave ne savait pas un mot de basque; enfin, qu'il était peu scrupuleux et d'une probité littéraire fort douteuse.

A. — Le chant en question, qui est en prose, est au point de vue de la langue basque, d'une incorrection rare, bien que du Mége dise (1858, p. 465) que « la langue de l'*Altabiçaren* « est châtiée » (1). On vient de voir que M. Duvoisin qualifie la main de l'auteur d' « inexperte ». Mais ce point a été mis tout à fait hors de doute par mon ami regretté A. Dihinx, dans une note que j'ai publiée en 1873 (*Impartial des Pyrénées*, 10 à 12 sept.) et que j'ai reproduite plus tard dans des *Mélanges de linguistique et d'anthropologie* (Paris, 1880, p. 167-173). M. Dihinx, qui ne connaissait point la lettre du *Gentleman's Magazine*, concluait, avec une rare sagacité : 1° que la chanson porte partout en elle-même la preuve qu'elle a été traduite du français ; 2° que le traducteur était jeune ; 3° qu'il était originaire des environs d'Ustaritz ; 4° que ce n'était pas un paysan et qu'il avait reçu une éducation littéraire ; 5° enfin, qu'il avait appris le basque en le parlant dans son enfance, mais qu'il ne l'avait jamais étudié.

B. — M. Garay de Monglave avait envoyé au Ministre, le 9 mai 1853, la traduction d'un chant « national » basque, *la complainte de Domingo*, dont on lui demanda le texte le 1er août suivant. Il adressa ce texte le 12 août 1853 (*Bib. Nat.*, *Mss.*, fonds français, nouv. acq. ; n° 3340, poésies populaires de la France, t. III, p. 127-130) ; je le reproduis ci-après avec ses coquilles et sa ponctuation irrégulière, et j'y joins une traduction littérale ; les mots soulignés dans ma traduction sont ceux du texte français

(1) Pour prouver que du Mége ignorait lui-même le basque, il suffit de citer l'étymologie qu'il donne (1858, p. 461) du mot *etcheco yauna* « le maître de la maison » : il y voit un composé de *etchola* « cabane, maison » et *Iauna* « maître ».

de M. de Monglave qui a évidemment servi de prototype à l'auteur :

Nor da, norc yo eguiten du horren goïçic | Iholdico azkenkeo etchean? — | Etcheco-jaunac, nausiac. | Españia guçia corritu ondoan, | Maytiaren sorprenitcerat helduda.

Alba izarrac ez du oraino harguitçen, | Icequia, chakur etche guardariac | Eçagutu du aberiaren pausua. | Hirur hilabetez eskasçen. | Eta Icequiac ez du sangatu.

Domingo, servitçari fidelac, | Eçagutu du, horrec ere, aberiaren pausua, | Eta yalgui da bortaren gainerat. | Gabazco aïceac arguia itchten du. | Coïn itcha den, Domingo!

Etcheco-jauna laguntçendu aberearen gainetic yausten | Itz bat erran gabe | Ceren Domingoc badu çoubat erranguia. | Icequiac Domingo baino alleguerago | Milliçatçendu haçi duen eskua.

Etcheco-janna, hunadurac haurdikia da. | Lasterrago helzeco bortchadu aberiaren pausua. | Etcheco-jauna gaïchoa! | Mundu guçiac maïte etahalchatcen duena! — | Cer gatic hola pressa?

Bainan yin nabidu laster bessarkatçerat | Maytena, bere bihotzeco adichkidea! | Gueldi hor! erraten do Domingoc. | Dembora berean haïçiac çabaltçen du borta. | Eta eracustendio Maytena assassinatua.

— Aï ene Jaincoa! ene Jaïncoa! — Etcheco-jaun gaïchoa! | Hilçaba? — Ni! — Tristea! — Ez, ez! — | Baina hura? — Baï.— Partalera? — Çure aneia.— | Guero? — Biac assassinatuac. — Nortaz? — Nitaz. — | Mila esker, Domingo! Ongui da!

Eta etcheco-jaunac, çutic bortaren gaïnean, | Chucatu-

çuen askeneco nigar lodi bat, | *Su emançion etcheari;* | *Bessarkatu çuen Domingo; ferekatu çuen Icequia.* | *Eta hirurac yoan ciren aberearekin eta ez ciren gueiago aguertu.*

« Qui est (là), qui frappe si matin — dans la dernière maison de Iholdi ? — L'*etcheco-yauna*, le maître ! — Après avoir couru toute l'Espagne, — il est arrivé pour surprendre la bien-aimée.

« L'étoile de l'aube n'éclaire pas encore, — Icequia, le petit chien gardien domestique — a reconnu *le pas du cheval.* — Il a manqué trois mois — et Icequia n'a pas aboyé.

« Domingo, serviteur fidèle, — a reconnu, lui aussi, le *pas du cheval* (1) — et est sorti sur la porte. — Le vent de la nuit *agite* la lumière : — qu'il est *pâle,* Domingo !

« Il aide l'*etcheco-yauna* à descendre de dessus le cheval — sans dire un mot, — *car le front de Domingo est soucieux* (2). — Icequia, plus joyeux que Domingo, — se met à lécher la main qui l'a nourri.

« L'*etcheco-yauna* est accablé de fatigues,— il a *forcé* (3) *le pas du cheval* pour arriver plus vite, — le pauvre *etcheco-yauna* (4) — que tout le monde aime et exalte ! — Pourquoi ainsi *te presser ?*

« Mais il veut venir pour embrasser vite — la plus aimée, l'amie de son cœur ! — « Arrête là ! » lui dit

(1) *Aberia*, ce n'est pas proprement « le cheval », mais « le bétail », « l'animal de bétail ».

(2) Litt. : car Domingo a quelque souci.

(3) Litt. : force (subst.).

(4) Il fallait *yaun* sans article, car *gaichoa* avait l'article.

Domingo; — en même temps, le vent élargit la porte — et lui montre la plus aimée assassinée.

« Ah ! mon Dieu, mon Dieu ! — pauvre *etcheco-yauna* ! — Le meurtrier ? — Moi ! — *Misérable !* (1) — Non ! non ! — Mais celui-là ? — Oui. — L'amant ? (2) — Votre frère ! — Ensuite ? — Les deux assassinés ! — Par qui ? — Par moi ! — Mille grâces, Domingo ! C'est bien !

« Et l'*etcheco-yauna*, debout sur la porte, — essuya *une grosse et dernière larme* ; — il mit le feu à la maison; — il embrassa Domingo; il caressa Icequia; — et les trois s'en allèrent avec le cheval et ne parurent plus ensuite. »

L'excès en tout est un défaut. Cette pièce est de la même main, du même style, de la même conception, de la même langue que le chant d'Altabiscar; elle trahit la même inexpérience. Je laisse au lecteur le soin de conclure.

III. — En adressant au ministre ce texte basque (lettre du 12 août 1853, reçue le 7 novembre), M. de Monglave l'accompagne de doléances assez vives. Il avait lu, dans le *Sémaphore* de Marseille que M. Mary Lafon venait d'être chargé de publier un supplément à Raynouard, « tandis », dit-il au ministre, « que, faute de fonds, disait-elle, V. E. refusait de faire paraître quelques-unes de mes recherches sur l'histoire, la langue et la littérature des Euscariens, travail bien plus neuf, bien plus original, bien plus important, sur un peuple dont la France ne sait à peu près rien, l'œuvre intéressante de mon savant

(1) Litt. : triste !
(2) Litt. : le *partner*, l'associé, etc.

prédécesseur, feu Guillaume de Humboldt, écrite en allemand, n'ayant pas encore obtenu chez nous les honneurs d'une traduction. » Voilà ce qu'on peut appeler un rare aplomb ! Car, hélas ! M. de Monglave, malgré les compliments de du Mège (1), ne savait pas un mot de basque.

La preuve en est très facile à faire. Il n'y a d'abord qu'à citer l'article *Basques* du *Dict. de la Conversation* (1re édit, t. IV, 1835, p. 423, col. 1, p. 425, col. 2) où on lit des choses comme les suivantes (t. IV, 1833, p. 423, col, 1 à p. 425, col. 2) : « Cantabre, *kanta her*, chanteur excellent; — *Escu alde dunac*, main favorable, adroite, - ceux qui ont, — Navarre, en basque *Nafarrua*, pays de vignoble. — Les provinces basques-françaises sont au nombre de quatre. 1. Labourt, *Laphurduy*, solitude, terrain en friche; 2. Basse-Navarre, en basque *Garazi*, pays de fontaines minérales; 3. Le bois

(1) « M. de Monglave, qui connaît mieux peut-être que tout autre homme de lettres de notre époque la langue des *Escualdunacs*, ses compatriotes » (*Hist. Lang.*, add., p. 34.) — « Un autre savant basque (M. Garay de Monglave) » (*Arch. pyr.*, I, p. 337.) — Dans le dernier ouvrage, le même du Mège indique pour l'étude du basque les œuvres de Harriet, Lécluse, « d'Arrigol », d'Abbadie et Chaho ; il regrette de ne point posséder les recherches de M. Eugène de Monglave « couronnées par l'Institut ». Il s'agit probablement de l'Institut « historique », dans le *Journal* duquel j'ai trouvé la note suivante (1834, p. 120) :

« Le lundi 1er septembre (1834), la première classe s'est assemblée sous la présidence de M. Alex. Lenoir. — Lecture d'un mémoire de M. Eug. de Monglave, sur le géographie, le gouvernement, les lois, les assemblées populaires, la religion, les mœurs, la langue la poésie, l'histoire, la biographie et la bibliographie des Basques, anciens et modernes. » Excusez du peu ! comme dirait Rossini.

de Mixe, *Amicuze*; 4. La Soule, *Zuberna*. » Mais il faut citer intégralement la fin (p. 425, col. 1-2) : « Les Basques ont peu écrit : ils ne se nourrissent presque que de traditions verbales. Parmi les poésies qui se sont ainsi conservées de génération en génération, on cite un poème assez étendu sur la religion des Cantabres, des chants guerriers et allégoriques, quelques chansonnettes et des romans populaires, qui datent, d'après M. Humboldt, de l'invasion des Romains, et ne sont pas inférieurs aux plus beaux chants nationaux des Grecs modernes. — Parmi les ouvrages en vers imprimés, on cite : 1° Les Méditations religieuses du docteur Juan de Etchelerri, Salamanque, 1708 ; les Noels du même auteur, 1706; les Hymnes du frère Juan Aramburu, Bilbao, 1730; les Poésies nationales du père Larramendi, Burgos, 1729. — Les ouvrages en prose se réduisent à quelques livres de prières, quelques abécédaires, quelques catéchismes, un petit nombre de vies de saints, et le livre intitulé *Atchular*, du nom de son auteur. Cette production, devenue fort rare, n'est pas sans mérite; elle cache sous une enveloppe théologique une philosophie mondaine que Montaigne n'eût peut-être pas désavouée. » Et cela est signé : « Eugène Garay de Monglave ».

Il est impossible d'accumuler un plus grand nombre d'erreurs en un si petit nombre de lignes.

Il y a mieux encore. Même en 1853, M. de Monglave n'était pas capable de copier correctement une ligne de basque. Je n'en veux d'autre preuve que la première strophe suivante, *écrite de sa main*, d'une des chansons qui font partie du grand recueil de la Bibliothèque nationale :

Chori *ererossignola*
Otch emac emeki
Maitiaren *etcheso*
Biac *elharki*
Gero declaraizac
Batz ez tiareki
Haren *adiski deliat*
Badela hireki.

M. de Monglave traduit : « oiseau mélodieux — comme le rossignol — à la maison de la bien-aimée, — viens avec moi. — Ne nous séparons plus, — dis-lui d'une voix douce — qu'un de ses adorateurs — est avec toi. »

Aucune personne ayant la moindre notion de la langue basque n'hésitera à déclarer cette traduction et inexacte ce texte criblé de « coquilles ». Il faut corriger :

Chori *erresignola*,
Ots emak eneki
Maitiaren *etchera*
Biak *elgarreki;*
Gero declara izac,
Botz eztiareki,
Haren *adiskide bat*
Badela hireki.

Ce qu'on peut traduire : « Oiseau rossignol, — allons, (viens) avec moi — à la maison de la bien-aimée, — tous deux ensemble ; — ensuite, déclare, — avec la voix douce, — qu'un ami d'elle — est avec toi ».

On dirait presque que M. de Monglave a copié ce couplet sur un texte imprimé où les compositeurs, bien excusables du reste en ce cas, l'auraient arrangé à leur façon.

IV. — Au surplus, où M. de Monglave a-t-il pris les textes qu'il a adressés au ministère et qui figurent dans le recueil de la Bibliothèque ? A l'en croire, il les aurait tous rapportés lui-même du pays, sauf cinq (*Nafartarren arraza, Chori erresignola, Amodio crudel, Tristecia crudelic, et le chant d'Annibal*) : ces chansons lui auraient été données par M. Polydore de la Badie (1), qui les aurait écrites dans le pays sous la dictée de M. de Belzunce. Or, à part ces cinq pièces et les chants de Lelo et d'Alta bizcar, à part la complainte de Domingo, M. de Monglave a communiqué cinq autres pièces dont voici les premiers mots :

1. *Urac harria bolatcen* (4 couplets).
2. *Amodioac bainerabila* (4 couplets).
3. *Izar batec cerutic* (6 couplets).
4. *Choritua norat hua* (3 couplets).
5. *Betiri eta Maña*, dialogue (8 couplets).

Eh bien ! le n° 2 a été copié sur l'*Album pyrénéen* (t. II, 1841, p. 10) ; les n°s 1 et 3 sur les *Souvenirs* de M. E.-B. (* Boucher de Crèvecœur), 1817-20, p. 60 et p. 58 ; le n° 4 est emprunté à Chaho ; le n° 5 vient encore de l'*Album pyrénéen* (t. II, 1841, p. 343-344).

Les prouesses de M. de Monglave ne s'arrêtent pas là : il a envoyé la musique notée d'un air de danse, un saut basque, auquel il a donné pour titre *Gueroco guero*. Ce titre a excité ma curiosité, car c'est celui du livre bien connu d'Axular, écrivain labourdin du XVIIe siècle (à

(1) M. de la Badie a publié, en 1841, dans l'*Album Pyrénéen* un article sur *les Cantabres* (t. II, p. 468-471).

partir de la seconde édition, car la première était intitulée simplement *Gvero*). Or, ce saut basque est tout simplement celui qui figure dans l'*Album pyrénéen* (t. I, 1840, p. 466) sous cette rubrique : « Un saut basque, arrangé pour le piano, et dédié à Mme Nelly Beausse, par L. Delahaye ». Il figure, exactement copié, dans le vol. III des *Poésies populaires de la France* (Bibl. nat., mss. fonds français, nouv. acq., n° 3340, p. 128-129).

M. Eugène Garay de Monglave n'était donc, au point de vue scientifique, qu'un vulgaire... Jacolliot.

Que conclure de tout ce qui précède ? Simplement que, plus les études basques progressent, plus se confirme l'hypothèse du peu d'originalité des Basques modernes. Ils n'ont à eux, en propre, que leur langue ; mais à part cet élément, de premier ordre d'ailleurs, il n'est rien chez eux qu'on ne retrouve chez leurs voisins de langue romane : mœurs, coutumes, vêtements, folk-lore, fueros, rien de tout cela n'est basque.

Je sais bien qu'en parlant ainsi, je choque des préjugés « nationaux », des tendances politiques locales, des illusions chères même à beaucoup de libéraux du Guipuzcoa, de la Biscaye ou de la Navarre ; mais, au point de vue où je me place, il m'importe peu d'encourir le mécontentement ou d'affronter la mauvaise humeur des *euskaristes* à outrance. Il y a, dans « les Provinces », nombre de bons et généreux esprits, qui écriraient volontiers sur leurs portes, comme on le fit naguère à Barcelone : *aqui se habla español*, et qui rêvent une république fédérative basque avec les *fueros* pour constitution, le chant d'Altabiscar pour hymne national, et un *labarum* catholique

pour drapeau. Cet idéal n'est pas le mien : je ne cherche pas dans les formules du passé la solution des problèmes de l'avenir. Je crois à la nécessité des transitions, à la loi de l'évolution régulière et progressive. Entre l'athéisme inconscient du nègre ou du néo-calédonien et l'état d'esprit d'un Diderot, se placent fatalement les aberrations religieuses de milliers de siècles ; entre les sociétés aryennes primitives et l'idée républicaine moderne, se succèdent inévitablement les préjugés monarchiques et autoritaires. Aucun édifice ne peut se fonder sur une base en décomposition, avec des matériaux décrépits, tant que des éléments nouveaux n'en sont pas venus assurer la durée.

La vraie conception sociale est bien celle qui a créé chez les Hindous le culte de Çiva, le dieu qui détruit pour renouveler. C'est du moins l'espérance et le rêve dont je me berce :

Sic equidem ducebam animo, rebarque futurum !

Julien Winson.

BAREÑTEM, BARANTAM, BHARANTAM.

Cette forme typique de l'accusatif du singulier a donné lieu à des variations d'opinion et des discussions scientifiques. Quelle est des trois la plus ancienne?

Après Bopp, on s'accordait généralement à considérer la première, la forme zende, comme une altération du type primitif, proto-aryen, *bharantam*.

Comme M. Henry l'a très bien fait remarquer dans la livraison précédente de cette *Revue*, on pense aujourd'hui tout l'opposé. *Bareñtem* représenterait pour les deux tiers le proethnique *bherenten*. Est-ce bien cela?

J'avoue que, malgré toute la science et le talent déployés par l'école moderne, je ne suis pas encore convaincu.

Mais, notons-le bien, je laisse de côté la question de la forme primitive réelle; je dis simplement en ce moment que, si même cette forme était *bherentem*, l'avestique *bareñtem* ne le représente pas.

La raison est des plus simples.

Si l'*eñtem* avestique est primitif, il a dû se conserver à travers tous les siècles. Par conséquent, il existait encore non seulement au temps de l'union aryaque, mais aussi à l'époque commune des langues éraniennes, alors qu'elles étaient complètement séparées du sanscrit. Il en résulte

que le persan et l'indou ont dû renforcer l'*e* en *a*, sans aucune influence de l'un sur l'autre et par une coïncidence fortuite. Ce hasard est si merveilleux que je ne puis y croire; il est bien plus simple de supposer que l'aryaque commun avait *antam* que le persan et l'indou ont conservé, tandis que le nord-éranien reprenait *eñtem* par des lois nouvelles. De même qu'après avoir perdu les moyennes aspirées, il les reprenait pour les sibiliser.

Cela est d'autant plus probable que l'avestique a certainement altéré d'autres voyelles. Comparez par exemple: *yemo*, *yémò*, *taciñtem* et *tacaṭ*, *ayêni* et *vísānê*, etc. Pourquoi, en outre, n'aurait-il altéré que le premier *e* et pris *bareñtem* seulement, alors que ses congénères changeraient le tout.

Nous devons en outre remarquer que les langues dont l'histoire nous est connue vont toujours diminuant le nombre des *a*, les amincissant en *e*. Ainsi le néo-persan n'a proprement plus d'*a*; l'anglais les a transformés en majeure partie en *é*, *eu*, etc.; le néerlandais populaire transforme presque tous les *a*, surtout les *a* longs, en *o* et les *o* en *eu*. Ainsi *waaistraat* est prononcé *wôïstrôt*, *name* est *nôme*, *botter* est *bëtter*, *schoon* est *scheun*, etc.

Or, je pense, comme je l'ai déjà dit bien des fois, que l'histoire des langues préhistoriques doit être étudiée dans celles des idiomes dont les vicissitudes sont connues plutôt que dans des théories logiques.

Je conclus que, à mon avis, quelle qu'ait été la forme originaire dont je ne veux point parler actuellement, il est de toute probabilité que la forme *bareñtem* est une altération d'un éranien ou aryaque primitif *barantam*.

Je reste convaincu qu'après avoir trop accordé au sanscrit on tombe à peu près dans l'excès contraire, et qu'on ne trouvera point la vérité tant qu'on n'aura point rétabli l'équilibre. On raisonne souvent comme si l'indo-germanique était une langue sans origine, créée seule, sans influence du dehors, par une académie, d'après des lois invariables. Je reviendrai là-dessus.

C. DE HARLEZ.

PHONÉTIQUE INDO-EUROPÉENNE.

Au directeur de la REVUE DE LINGUISTIQUE.

Monsieur le Directeur,

J'ai essayé de démontrer, dans le numéro de juillet dernier de la *Revue de linguistique*, que la sifflante palatale sanskrite descend d'un groupe *sc* issu lui-même de *sk*. Un des instruments les plus probants que j'ai fait valoir en faveur de cette thèse, c'est l'absence en sanskrit de ce même groupe *sc* (1), c'est-à-dire de la sifflante dentale plus la palatale forte, tandis qu'un groupe ayant le même élément initial se présente avec toutes les autres fortes simples ou aspirées. Exemple : *sk*, *skh* ; *st*, *sth* ; *sp*, *sph*. Or, cette remarque suggère une question qui, je le crois, n'a pas été résolue jusqu'ici. Pourquoi en sanskrit, de même qu'en grec, en latin et dans les autres branches des langues indo-européennes, ne trouve-t-on, à de très rares exceptions près (2), pas de groupes de consonnes

(1) En zend, où la sifflante ne s'est pas assimilée aux palatales, on trouve le groupe *sc*, par exemple dans les racines, *scad*, *scap*, *scid*, etc.

(2) Par exemple : μίσγω et σμέννυμι.

ayant une sifflante pour initiale, dont, abstraction faite des nasales, le second terme soit une douce ?

L'explication de ce fait résulte, ce me semble, de la comparaison du latin *sculpo*, *scalpo*, avec γράφω, γλύφω. Dans ces mots, la parenté des racines est évidente ; mais il semble non moins évident que dans *scalpo*, *sculpo*, la gutturale forte s'est maintenue grâce au voisinage de la sifflante (forte elle-même), tandis que, quand cette sifflante est tombée, la gutturale livrée sans appui au *decursus* naturel des sons, a passé de la forte à la douce correspondante.

Si cette explication est exacte, elle fournit la preuve irrécusable, qu'au moins dans beaucoup de cas, les douces sont issues des fortes du même ordre. De là toute une phonétique nouvelle dont vous me permettrez de poser par la présente le premier jalon dans la *Revue*.

Agréez, etc.

Paul Regnaud.

BIBLIOGRAPHIE

Albanesische Studien, von Gustav Meyer. — I. *Die Pluralbildungen der Albanesischen Nomina*. — Wien, C. Gerold, 1883, in-8°, 108 p.

Cette intéressante et substantielle étude forme le premier fascicule d'une série, que le nom seul de l'éminent helléniste de Graz recommande déjà à l'attention du monde savant. Malgré d'estimables travaux, l'albanais est encore un problème ; mais le problème est désormais entre bonnes mains, et, s'il n'est insoluble, on en peut espérer la solution à bref délai. C'est à l'une des catégories grammaticales les plus compliquées de cette langue que M. G. Meyer s'est attaqué de prime abord, et certes il ne fallait rien moins que sa sagacité et son profond savoir pour se reconnaître dans le dédale des formations plurales de l'albanais. Il ne se flatte pas d'en avoir toujours trouvé le fil, mais ce n'est pas faute de l'avoir consciencieusement cherché. L'ouvrage débute par une bibliographie albanaise d'une longueur surprenante — qui croirait qu'il y eût, sans compter de nombreux manuscrits, 110 ouvrages à consulter sur une langue aussi peu connue, parlée dans un coin perdu de l'Europe ? — et se compose exclusi-

vement d'un catalogue de tous les pluriels qu'il a été donné à l'auteur de recueillir, classés suivant la finale du thème (gutturale, palatale, dentale, etc.), puis, pour chaque finale, suivant la provenance des mots étudiés (latins ou romans, grecs, slaves, turcs, albanais). De ce prodigieux travail de patience, promené au travers du lexique tout entier, l'auteur est parveuu à tirer des conclusions qui ramènent à une remarquable unité cette apparente bigarrure. A ceux qui voudraient apprendre comment, d'une minutieuse analyse, on s'élève à une lucide et imposante synthèse, on peut recommander la lecture de cet excellent modèle. Mais, au point de vue des résultats, la synthèse seule nous intéressse : essayons donc de résumer ici les principales conclusions qu'on trouve formulées à la fin de cet ouvrage (p. 95 sqq.).

1° Désinence plurale *-i*, exclusivement masculine. — Cette désinence n'existe plus à l'état pur que dans quelques formes anciennes, v. g. *tšark* (cercle) *tšark-i* (plus exactement *tšark'-i*), ou dans les mots où elle a été préservée par l'affixation consécutive de l'élément déterminatif *-tę*, v. g. *turk'-i-tę* (turcs). Partout ailleurs elle ne se trahit plus que par la palatalisation de la consonne finale : ainsi *mik* (ami) est devenu **miki*, puis **mik'i* et enfin *mik'* par chute de la voyelle atone ; de même un *g* final devient *ǵ*, un *l* final *l'*, un *n* final *ń*, et ces deux derniers phonèmes, en se palatalisant davantage, se fondent même en une simple spirante *j*. La désinence *-i*, propre aux thèmes masculins, fréquente dans les mots latins-romans, mais étendue à d'autres par analogie, doit avoir été purement et simplement empruntée au latin.

2° Désinence plurale *-e*, exclusivement masculine, éga-

lement très répandue : *šok* (compagnon) *šoke;* parfois, par corruption, cumulée avec la précédente : *fik* (figue), pl. *fik'* = **fik-i* et *fik'e* = **fik-i-e*. — Cet *e* est le substitut phonique d'un *ai;* or l'albanais, comme le gothique et le lithuanien, répond à l'*o* sud-européen par un *a* : dès lors l'*e* alb. = *ai* doit répondre au grec οι de τοί, ἵπποι, indice régulier de pluriel.

3° Désinence plurale *-a,* commune aux masculins et aux féminins. — Diverses circonstances phonétiques et morphologiques tendent à faire supposer qu'elle a pris naissance parmi les thèmes féminins, et qu'elle a été importée de là aux masculins, qui s'en distinguaient à peine. On y peut donc reconnaître l'antique désinence, sk.-*ās*, osq.-*as*, ombr.-*as*, lith.-*os*, goth.-*os*, qui existait certainement en probellénique, mais dont le grec et le latin classiques n'offrent plus aucune trace. Il est toujours intéressant de retrouver dans une langue toute moderne un vestige effacé dans les anciennes.

4° Désinence plurale *-ę* (*e* muet), commune aux masculins et aux féminins. — Cet *ę*, autant qu'il est permis de le considérer, représenterait l'*a* plural, soit indo-européen, soit simplement latin, qui, à l'époque où l'albanais possédait encore des noms neutres, se serait étendu aux thèmes masculins et féminins. Il se cumule aussi, assez souvent, avec l'affixe *-i*, v. g. *fik'ę* (figues) = **fik-i-ę*.

5° Désinence plurale *-na* ou *-ra* suivant les dialectes. — La forme *-na* est la plus ancienne. Elle est empruntée aux thèmes à finale nasale dont l'indice plural est *-a*, v. g. *em-en* (nom, cf. gr. ὄν(ο)μα, celt. *ainm*, vx-pruss. *emmna-*), pl. *em-n-a* régulier, puis, par contamination ana-

logique, *mret* (souverain), pl. *mret-na*. L'*r* n'est qu'un substitut dialectal de l'*n*.

6° Désinence plurale *ń-*. — Régulière dans les thèmes en *-in*, qui formaient leur pluriel, ainsi qu'on l'a vu plus haut, en **-in-i*, d'où **-inj* et *-iń*, cette désinence a été plus tard affixée par analogie à d'autres thèmes qui ne se terminent point par une nasale.

7° Désinence plurale *-ęs* ou *-ęzitę*. — C'est l'indice plural régulier de thèmes de diminutifs en *-ęzę*, qui ont, avec le temps, perdu leur fonction diminutive et ont été employés, du moins au pluriel, dans le sens du mot propre correspondant, exactement comme, dans les langues romanes, **avicellus*, par exemple, a remplacé *avis*.

8° Désinence plurale *-lar* : empruntée à la langue turque.

9° Désinence plurale *-orę* ou *-urę* : fort rare et encore mal éclaircie.

10° Pluriels périphoniques. — La désinence *-i*, en s'affixant au thème fait subir parfois à la voyelle radicale une périphonie qu'on ne saurait mieux comparer qu'à celle de l'allemand *hand hände*. Que cet effet soit dû à l'affixation d'un *i*, c'est ce que mettent hors de doute certains pluriels périphoniques où l'*i* final s'est maintenu, soit à l'état pur, v. g. *tšardák* (loggia) *tšardek'i*, soit à l'état latent (V. sup. 1°), v. g. *lak* (lacet) *lek'*. Mais, la périphonie paraissant l'indice du pluriel, comme dans l'allemand *vater väter*, l'indice véritable est tombé et il n'est plus resté que la périphonie qui lui doit sa naissance, v. g. *štrat* (lit), pl. *štret*. A ces pluriels périphoniques se sont souvent adjoints, par un cumul dont on a déjà vu des exemples, d'autres désinences plurales, notamment *-e* et *ę*. Enfin,

quelques fonctions plurales présentent d'autres périphonies sporadiques, d'origine plus obscure.

On voit que M. G. Meyer est parvenu à ramener à un certain nombre de types bien définis, les uns primitifs, les autres hystérogènes ou empruntés aux idiomes voisins, le chaos des suffixations plurales de l'albanais. Il nous reste à souhaiter que cette étude soit, le plus tôt possible, suivie d'autres essais, qui élucident d'aussi intéressants problèmes et permettent enfin d'assigner à l'albanais sa vraie place dans la famille indo-européenne.

Douai, 13 décembre 1883.

V. Henry.

La collection de *Simplified grammars of the principal asiatic and European Languages*, publiée, sous la direction de M. R. Rost, par la librairie Trubner et Cᵉ, de Londres.

J'ai déjà rendu compte dans cette *Revue* (t. XVI, p. 223-226) de l'un des volumes de cette intéressante série : la *Grammaire basque* de M. Van Eys. Je voudrais aujourd'hui dire quelques mots des autres, au moins de ceux qui me sont parvenus. Il convient de dire, tout d'abord, que l'idée d'une pareille collection est excellente. Faire des livres simples et élémentaires, à des prix relativement modestes ; confier la direction générale de l'œuvre à un savant comme M. Rost, voilà ce qu'on doit louer de tout point. Les petits *in-octavo* que j'ai sous les yeux

sont d'ailleurs fort bien imprimés, et ont fort bon air sous leur élégant cartonnage. Je me permettrai seulement de regretter qu'à des volumes de 67 p., comme la *Grammaire grec-moderne*, on ait annexé un catalogue de 80 p.

Les traités publiés jusqu'ici concernent les langues suivantes :

I. *Hindoustani*, *Persan et Arabe* (1882, vii-104 p.). Il ne faut rien moins que le nom de M. Palmer pour excuser la tentative de résumer en si peu de pages la grammaire de trois idiomes si importants et si dissemblables (Hindoustani, 27 p.; Persan, p. 28 à 54 ; Arabe, p. 54 à 104).

II. *Hongrois*, ou plutôt *Magyar*, par M. Ignatius Singer (1882, vi-88 p.). L'ouvrage me semble clair et précis, et j'y vois avec plaisir de nombreux tableaux synoptiques, mais j'y aurais voulu un peu de phonétique, au moins quelques explications générales à propos de l'harmonie vocalique.

III. *Basque*, par M. Van Eys.

IV. *Malgache*, par G.-W. Parker (1883, vi-66 p., et un tableau du spécimen des variations dialectales). Le livre est bien fait, pas assez scientifiquement peut-être.

V. *Grec moderne*, par M. Geldart (1883, 47 p.). Il faut avant tout relever les transcriptions extravagantes de l'auteur : qui reconnaîtrait *ômega*, *éndonos*, *katholou*, *prosôdia*, sous l'orthographe *awmeh'gah*, *eh'ndawnawss*, *kahthaw'loo*, *prawssawdhee'ah*, etc?

Julien Vinson.

VARIA

Le portugais est, on le sait, une langue issue du latin, une langue *romane*, suivant l'expression philologique, de même que le français proprement dit ou français du Nord, le français du Midi (provençal ou langue d'oc), l'espagnol, le catalan, l'italien et le roumain. Quelle est de ces langues la plus ancienne? Quelle est celle qui ressemble le plus au latin? La réponse à ces questions n'est pas aussi facile qu'on pourrait le supposer. Les éléments dont il faut tenir compte, — prononciation, grammaire, orthographe, — sont assez complexes pour fournir des armes aux opinions les plus opposées. Toutefois, il convient de reconnaître au portugais, surtout au portugais écrit, une ressemblance particulière avec le latin. Camoens a pu dire :

E na lingua, na qual quando imagina
Com pouca corrupçao cuida que é a latina.

Cet air de famille est si frappant, qu'il y a une foule de morceaux latins que tout Portugais, même illettré, peut comprendre à la simple lecture. C'est ainsi que les grammaires portugaises citent généralement un discours de Faria, imprimé en 1640, et un hymne à sainte Ursule, qui sont latins en même temps que portugais. Nous avons trouvé curieux de donner ici une poésie du même genre, composée en 1879, par le Dr Castro Lopes, de Rio-de-Janeiro :

Salve, aurora ! eia refulge !.....
Eia, anima valles, montes !
Hymnos canta, o Philomela.
Hymnos jucondos, insontes !

Quam pura, quam pudibunda
Es tu, Aurora formosa !
Diffunde odores suaves,
Divina, purpurea rosa !

Eia, surge, vivifica
Pendentes ramos, Aurora !
Aureos fulgores emitte,
Pallidas messes colora !

Matutina Aura, mitiga
Solares, nimios ardores ;
Inspira gratos Favonios,
Euros, Zephyros protectores.

Eoa, Tithonia Diva,
Fecundos campos decora,
Canoras aves excita
O serena, bella Aurora !

Protege placidos somnos,
Inquietas mentes tempera,
Duras procellas dissipa,
Terras, flores refrigera.

Extingue umbrosos vapores,
O sol, o divina flamma !
Lucidas portas expande,
Tristes animos inflamma !

Salve, Aurora ! eia, refulge !
Eia, anima valles, montes !
Hymnos canta, o Philomela,
Hymnos jucondos, insontes !

Dr Castro Lopes.

(*Revue du Monde latin*, t. Ier, 1883, p. 373-374).

CORRIGENDA.

N. B. — Dans l'article de M. le docteur Winkler publié dans le dernier numéro de la *Revue*, plusieurs mots finnois ont été incorrectement imprimés, les lettres *t* et *s* ayant été souvent confondues.

T. XVI, p. 65, lig. 8, 10, 11 : *gagna*, *gagné*.
— p. 65, lig. 13 : *manndzié*.
— p. 67, lig. 6 : *soun sâcqua*.
— — lig. 9 : *bien lôngu'*.
— — lig. 14 : *boudgié*.
— p. 69, lig. 5 : *mnami*.
— p. 70, lig. 20 : *commant*.
— p. 70, lig. 22-23 : *toutou ça*.

REVUE

DE

LINGUISTIQUE

ET DE

PHILOLOGIE COMPARÉE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

GIRARD DE RIALLE

CONSERVATEUR DES ARCHIVES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ET

JULIEN VINSON

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

Avec la collaboration de divers savants français et étrangers

---

TOME DIX-SEPTIÈME

15 AVRIL 1884

PARIS

MAISONNEUVE FRÈRES & CH. LECLERC, ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, — 5, QUAI MALAQUAIS

—

1884

SOMMAIRE DU N° 2.

Pages.

H. Gaidoz et **Paul Sébillot**. — Études du Folklore 97

Cte de Charencey. — Textes en langue birmane 118

J. Harmand. — Birmanie. Résumé ethnographique et linguistique 136

ÉTUDES DU FOLK-LORE

Sous le nom de *Blason populaire* on désigne l'ensemble des qualificatifs que les habitants d'un pays, d'une province, parfois d'une commune ou d'un village, adressent à leurs voisins. Il y en a de différentes sortes : les uns sont la simple constatation, sans épigramme, d'une qualité réelle ou supposée; d'autres font allusion à un fait local (ou supposé tel) généralement comique. La plus grande partie est satirique et renferme des allusions blessantes comme celles que les héros d'Homère, et plus récemment les peuplades polynésiennes, se renvoyaient avant la bataille.

Dans le *Blason populaire de la France* (1), nous avons relevé les dictons et les proverbes que les étrangers adressent aux Français, ceux relatifs à Paris, puis ceux dont chaque groupe provincial est gratifié par ses voisins. Nous avons ensuite fait le même travail pour les pays de langue française, en Europe, qui ne font pas politiquement partie de la France, pour les colonies anciennes et actuelles, comprises sous le nom de Frances d'Outremer; enfin notre volume se termine par les aménités que les Français, par un juste retour des choses, ont renvoyées

(1) Librairie Cerf, 13, rue de Médicis. 1 vol. in-18.

aux pays voisins avec lesquels ils ont eu des relations de guerre ou de commerce.

Ici nous avons suivi le même ordre.

Dans notre publication en volume, nous avons éliminé les dictons libres. Bien que la plupart d'entre eux soient moins *naturalistes* que ce qui s'imprime journellement, nous avons pensé qu'il fallait en faire une sorte de monographie, qui présentait un intérêt linguistique. Sa place nous a paru naturellement indiquée dans cette Revue, destinée à des savants qui ne demandent pas à être aussi *respectés* que le lecteur français ordinaire.

LE BLASON LIBRE

I. — La France et les Français.

1

Sacharree. Sobriquet des Français aux États-Unis ; provient par imitation des jurons français commençant par *Sacré.* (Comm. de M. John L. Williams, de Chicago.)

2

« L'Allemande à l'étable, la Tchèque à la cuisine, la Française au lit. » (Celakovsky, Mudroslovi, etc. *Recueil des proverbes slaves*), Prague 1852 (Tchèque.)

3

Wälscher Hannickel
Gagummersalat !
Früst du dè D.....
Un ich dè Speck.

« Jean-Nicolas le Welche,
Salade de concombre,
Mange, toi, la m.,
Et moi je mangerai le lard. »

Cette formulette se dit des Français et plus particulièrement des Lorrains, chez lesquels le prénom de Nicolas est fréquent. (Aug. Stœber, dans les *Deutschen Mundarten*, t. III.)

4

Zyne ziel is al naar Frankrijk ;
Zyn gat staat naar Frankrijk.
« Son âme est déjà en France ;
Son cul se dirige vers la France. »
(Hollandais. — Harrebomée.)

5

Wie kent mijn gat in Frankrijk ? « Qui connaît mon cul en France ? » C'est-à-dire je suis tout à fait inconnu ici, je peux faire ce qui me plaît. (Hollandais. — Harrebomée.)

6

Fransche ziekte, *Francoysen*. Maladie vénérienne. Expression inusitée à présent, mais fréquente dans les satires et les comédies du XVIIe et du XVIIIe siècle. (Hollandais. — Comm. de M. T.....)

7

French gout, a certain disease which is also known as « ladies' fever. » (Slang Dict.)

8

Franzozen « les Français ». Nom populaire de la syphilis. (WANDER.)

Au XVIe siècle, chaque peuple se renvoyait la responsabilité de cette maladie, alors beaucoup plus terrible qu'elle ne l'est aujourd'hui :

« Et pour n'estre telle maladie avouée, nous en ont donné le nom de Naples ou d'Espagne, et ceux-là, comme font deux joueurs de paume, nous la renvoyant, l'appelans le mal François. » (Noël du Fail, II, 225, éd. Assézat.)

Les Italiens, les Allemands et les Anglais, qui accusaient la France d'avoir été le berceau de la grosse vérole, l'appelaient *mal français : mal francese, frantzosen* ou *frantzosichen pœken, french pox;* les Français l'appelaient *mal napolitain ;* les Flamands et les Hollandais, les Africains et les Maures, les Portugais et Marianais maudissaient le *mal castillan ;* mais en souvenir de cet odieux présent que chaque peuple refusait de croire émané de son propre sein, les Orientaux le nommaient *mal des chrétiens ;* les Asiatiques, *mal des Portugais ;* les Persans, *mal des Turcs ;* les Polonais, *mal des Allemands,* et les Moscovites, *mal des Polonais.* (BIBLIOPHILE JACOB, les *Origines du mal de Naples*, p. 270.)

Il en a été de même lors de la découverte de la Polynésie, où Anglais et Français se sont accusés réciproquement de l'avoir introduite. D'après le deuxième *Voyage de*

Cook les indigènes appelaient ce mal « mal de Peepe » du nom d'un navire espagnol qui avait relâché à Tahiti, ou « Maladie anglaise ».

9

« Va chier au Mail, tu auras des pommes rouges. » Ce dicton est en usage à Paris. Le Mail est le marché aux pommes sur le bord de la Seine.

10

Parisien,
Cu de lapin.
Le sac su le dos,
Voleur d'abricots.
(Environs de Paris. — ROLLAND.)

11

La rue Saint-Honoré,
Où il y a plus de putains que de pavés.
(Haute-Bretagne.)

II. — Provinces de France.

ALSACE.

1

Le nom du petit village de Düttlenheim peut signifier par calembour « Tétonville. » De là les expressions plaisantes :

Sie isch aü nitt vunn Dittle « Elle n'est pas de Tétonville », c'est-à-dire elle a la poitrine plate.

Du village voisin de Glöckelsberg, on dit : *wo aïm d' Wirthe d'Dittle zum Fenschter r'uss zaït* « Là où l'hôtesse vous montre *ses tétons* de sa fenêtre ».

ANJOU.

2

Angers, basse ville et hauts clochers,
Riches putains, pauvres écoliers.
(CRAPELET.)

3

L'ancien et somptueux Angiers
A basse ville, hauts clochers,
Riches catins, pauvres escoliers !
(DE SOLAND.)

BERRY.

4

« Aller à Bourges ». Etre pédéraste (JAUBERT, *Glossaire du Centre*). Calembour amené par le rapprochement de Bourges avec Bougre.

BÉARN.

5

Les filles de Lourdes
Et celles de Cauterets,
Prennent, à la file,
Les galants par trois.

Les filles de Lourdes
Et celles d'Argelès,
Les voulez-vous pucelles ?
Il faut les prendre au berceau.
(BLADÉ, *Chans. pop.*, II, 105.)

Bourgogne.

6

« Les coucous. » Sobriquet des gens de Bèze (Côte-d'Or). Il y avait à Bèze un fameux couvent de Bénédictins. On y raconte qu'au bord de la rivière existait une promenade dominée par un tertre où s'ébattaient les enfants. Les moines affectionnaient cet endroit. Un jour qu'il y avait promenade en bas et grands jeux en haut :

— Enfants! s'écrie soudain un des promeneurs, ne jetez plus des pieux, vous pourriez casser la tête à vos pères! (Clément Jannin.)

7

« Il n'est cité que Paris, ville que Dijon, bordeau que d'Avignon. » (Hilaire le Gai.)

Bretagne.

8

Breton cochon,
Français polisson.
(Leroux de Lincy.)

9

Elle est à la mode de Melesse :
Elle n'a ni tétons ni fesses.

Ce dicton est adressé aux gens de Melesse par ceux de Betton, et les gens de Betton répliquent :

Elle est à la mode de Betton :
Elle n'a ni fesses ni tétons.

10

Au Plessis-Balisson
Plus de cocus que de maisons.

11

A Trémoré (Trémorel)
Plus d' putains que d' vache' à lait.

12

E Landevenek
Peder maouez evit eur gwennek.
Ann hini chom da varc'hata
Hen deuz evit netra,
Hag ann hini a ia d'ar iaou
A gav leiz ar c'hraou.

« A Landévennec
Quatre femmes pour un sou ;
Qui reste à marchander
Les a pour rien.
Et qui arrive le jeudi,
En trouve à pleine étable.
(Sauvé.)

Corse.

13

Un parla di cannone *au Prunu, d'Agliu in Altiani, di* levra *in Vezzani, d'*Ochiettu *à Cuzzanu, di* ciocciu *in Ampriani o au Pogghui di Nazza ne de* pesciu sturione *in Ersa.*

« Ne parle pas de canon au Prunu, d'ail à Altiani, de

lièvre à Vezzani, de cul à Cuzzanu (1), de hibou à Ampriani ou à Pogghiu di Nazza, ni de poisson *sturione* (esturgeon) à Ersa ».

DAUPHINÉ.

14

Il fait un mariage de Saint-Sauveur.
La putain épouse le voleur.

15

« Va chier à Guernoble, t'auras une pomme rouge ». (FOURTIER.)

Ce sont les paysans de Seine-et-Marne qui disent cela pour se débarrasser d'un importun.

(1) De cul à Cuzzanu. Un jour, il y avait à Cuzzanu un petit garçon sans cul. Le fait était rare et toutes les commères du pays s'en émurent.

« Il ne faut pas, se dirent les vieilles femmes, que cela se sache dans les autres villages, autrement nous serons tournées en ridicule, et alors malheur à nous.

« — Et pourtant, comment faire ?

« — Voici. Prenons un fuseau et, juste à la place, faisons lui un cul. Cela ne sera ni difficile ni long. »

En effet, le cul fut fabriqué à l'instant, de sorte que les commères s'en retournèrent chez elles, toutes fières de leur idée.

Malheureusement la chose s'ébruita et les autres villages se moquèrent des Cuzzanesi qui, disaient-ils, ne savaient même pas faire des hommes complets, puisqu'il naissaient sans cul.

Les Cuzzanesi se fâchèrent, on en vint aux mains et même aux coups de fusils. Aussi, si jamais vous passez par là, ne dites jamais : *Tantu d'occhiettu biatu' Cuzzà* « Un petit peu de cul, bienheureux Cuzzanu », si vous ne voulez qu'il vous arrive malheur.

(Communication de M. O.....)

Franche-Comté.

16

Il n'y a pas de moine à l'abbaye d'Acey
Qui n'ait sa gouine à Bresilley.

L'abbaye de Citeaux n'était pas mieux traitée :

Il n'y a pas un bâtard à Premiâ
Qui n'ait son père à Citiâ.

(Perron.)

17

Andelarre, Andelarrot,
Les femmes n'y valent pas un pot (un pet).

(Perron.)

18

Arc-sous-Cicon,
Autant de putains que de maisons.

(Perron).

19

A Besançon,
On n'y voit que des soldats ou des putains,
Des curés et des chiens.

(Perron).

20

La Malachère, « C'est un village que le diable a chié en courant ». Les maisons y sont espacées le long de la route. (Perron.)

21

Une fille de Quingey en Quingeois
Accouche au terme de trois mois
Seulement pour la première fois.

Voici comment la fille de Quingey fait un compte explicatif : Mâ (mars), — colibre mâ, — Aivri, — colaivri, — Mai — colibre mai. — Le mois qui sont dedans, — le mois qu'o passâ, — et le mois qui va entrâ, — ce qui ne fât-te pas neuf mois, groue bêta ? dit-elle à son homme. (PERRON.)

GASCOGNE.

22

Tetasses à la périgourdine. « Un petit tetin rondelet... et non point de ces poupes et têtasses à la périgourdine propres à charger sur l'épaule comme une besace. » (Le *Diogène françois*. Limoges, 1617, in-8°.)

23

Entre Dunos et Dounzac,
Caudocosto e Lairac,
Sempessero
Santo-Mèro,
Sent Auit e La Copèro.
Plius,
Hius,
Miradous,
Tournocoupo et Mauroux,
Toutos las hennos soun putos, lous omes lairous.

(Armagnac. — BLADÉ.)

24

Las filhas de Cubzac
Se destapon lou couou per s'amaga lou cap.

(MISTRAL.)

« Les filles de Cubzac — se découvrent le cul pour se couvrir la tête. »

Ile-de-France.

25

A Bulles en Bullois
Les femmes quelquefois
Accouchent au bout de trois mois
Seulement la première fois.
(Corblet.)

26

Putains de Provins.
(XIIIe siècle. — Crapelet.)

Lorraine.

27

« Lorrain, prête-moi ton lard? — Non, ça s'use. — Prête-moi ta femme. — La voilà. » (Leroux de Lincy, I. 360.)

Maine.

28

« Décrotter à la mode du pays du Mans. »

C'est une expression qui a un sens libre : « Le garçon me donna six pieces de treze sols pour decroter ses chausses et il me decrota ma cote à la mode du pays du Mans. » (*La conférence des servantes de Paris*. Paris, 1636, in-8°.)

Nièvre.

29

Chevannes les gots d'eau,
Plus de putains que de crapauds.

NORMANDIE.

30

Jamais Normand de Normandie
N'a pissé seul en compagnie.
(A. CANEL.)

On dit en Bretagne : « Un bon Breton ne pisse jamais seul. »

31

Alençon,
Petite ville, grand renom ;
Autant de putains que de maisons,
Et si elles étaient bien comptées,
Autant que de cheminées.
(A. CANEL.)

Ce dicton, dont on supprime assez fréquemment les deux derniers vers, a des variantes :

Alençon,
Habit de velours et ventre de son ;
Plus de cocus que de maisons.

Alençon, petite ville, grand renom,
Plus de cocus que de maisons.
(A. CANEL.)

32

A Asnières, Louvières et Veret
Plus de putains que de vaches à lait.
Vierville, Colleville et Saint-Laurent
En fourniraient bien autant.
(A. CANEL.)

33

Les cocus d'Auxais (Manche).

34

Se coucher sur le dos comme les filles de Batilly (Orne).

35

Le Bec le Riche, Jumièges l'Aumônier,
Grestain le Gourmand, Saint-Wandrille le Putassier.

36

A Bonneville le Louret,
Plus de putains que de vaches à lait.
Et de l'autre côté de la rivière
Plus que de vaches annoulières (qui n'ont pas eu de veau de l'année).

37

« Elle est comme la Vierge de Bouquetot : elle n'a ni cul, ni ventre, ni tétons ». Ce dicton s'applique aux femmes mal bâties ; elle révèle que la statue de la Vierge de Bouquetot était aussi très-incomplète !

38

« Les Foireux de Conches ». Il y a un jeu de mot entre Conche et Conchier.

39

C'est un pet de Courtonne
Ceux qui les font les donnent.

Ce à quoi on ajoute invariablement :

C'est un pet de Lisieux,
Ceux qui les font les font pour eux.

40

Grandville, grand vilain,
Une honnête femme et une putain ;
A la porte une sentinelle qui tremble,
Voilà Granvillle tout ensemble.

Ce dicton est surtout connu dans l'armée.

41

Granville, grand-vilain,
Toute fille toute putain.

42

Vérole de Rouen et crotte de Paris ne s'en vont jamais qu'avec la pièce.

Rabelais y fait allusion : « Là je voy ung jeune parason guérir les vérollés, je dy de la bien fine, comme vous diriez de Rouen ».

« Bren c'est merde à Rouen, qui ne la mange aux faubourgs. »

Picardie.

43

« Les Picardes ont le cul plus chaud que la teste ».

« J'eus... recogneu que les Picardes avoient le cul plus chaud que la teste. » (*Le Tocsin des filles d'Amour*. Paris, 1618, in-8°.) Ce dicton fait allusion à la tête des Picards. Cf. le *Blason populaire*.

Poitou.

44

A la foire do Pubeliard
On achet' treize feilles (filles) per in liard.

Belgique.

1

« Les Wios d'Tournay ». (Rouchi, Hécart.)

Les Cocus de Tournay, parce que les Tournaisiennes, ordinairement belles femmes, sont fort recherchées.

2

« Pucelle de Maroille ». Ce village de Hainaut dépendait d'une abbaye de Saint-Benoît, diocèse de Cambrai. Comme les moines y étaient les maîtres, leur familiarité avec les filles du village fit qu'elles avaient mauvaise réputation, en sorte que par une contre-vérité qui a passé en proverbe, on a nommé Pucelles de Marolles celles qui ne le sont pas. (Nodier.)

III. — Pays étrangers.

Angleterre.

1

« Elle a ses Anglais ». Elle a ses règles.

2

Lis Anglès an desbarca. Les Anglais ont débarqué. (Mistral.)

3

A lis anglesos. Il a des hémorroïdes. (Mistral.)

4

« Aller pisser à l'anglaise. » C'est-à-dire s'en aller sans payer d'un café ou d'un restaurant.

« Kinzerlicks, il m'est advenu par des voies intercallaires que vous avez fermenté des tentations invasives... (il cherche en vain à se rappeler) heu ! heu ! tout çà, c'est pour vous dire que, si vous essayez encore de me pisser à l'anglaise, je vous fais laver la gueule avec du plomb ! » (Comédie du commencement de ce siècle.)

Allemagne.

5

Comme s'ils avoient sauté de claque-dent en Bavière pour entrer au royaume de Surie. (*Variétés historiques et littéraires,* V, 274.)

Il seroit bien pire si elle nous envoyoit en Surie gagner le royaume de Bavière. (*Variétés historiques,* VII, 33.)

On disoit alors de gens attaqués de maladies honteuses qu'ils alloient en Bavière voir sacrer l'Empereur. Cf. Sorel, *Histoire comique de Francion.*

« Aller en Bavière. » Baver sur la vérolle, passer par les grands remèdes. (Leroux, *Dict. com.*)

Ce dicton est fréquemment employé au commencement du XVIIe siècle.

Bulgarie.

6

Bougre et ses dérivés. — *Bougre,* en ancien français *boulgre,* est la forme française du nom de Bulgare. Au

milieu du moyen âge, il s'était développé une hérésie, le *bogomilisme*, du nom slave que se donnait la secte, et elle se répandit jusqu'en occident, où elle devint l'hérésie des Cathares ou Albigeois. Le nom de *Boulgre*, synonyme d'hérétique, devint un terme d'injure, et comme la haine populaire accusait ces hérétiques de désordres infâmes, ce nom arriva à désigner ceux qui se livraient à la débauche contre nature. Enfin le mot devint un terme de mépris et d'injure et un juron des plus grossiers. Il est curieux de remarquer que ce juron s'est tellement implanté en Auvergne, qu'il y est devenu une simple interjection dont le sens primitif et grossier est tout à fait oublié, et qu'il est employé à tout propos, par les femmes aussi bien que par les hommes. A cet égard, on peut appliquer à un Auvergnat du peuple ce que Gresset disait de Vert-Vert perverti :

Les B, les F voltigeaient sur son bec...

Le mot est fréquent aussi dans la langue du peuple en général, et surtout des soldats. Par suite de la longue présence des armées françaises en Allemagne au commencement de siècle, ce mot, si fréquent dans la bouche de nos soldats garnisaires, a donné naissance à des termes encore populaires dans diverses parties de l'Allemagne. En Nassau, *bugerr*, litt. « bougres », signifie injurier, se disputer, et le terme de *buger* « bougre » est devenu synonyme de « Français ». En Bavière, un écu de France s'appelle *Buggerthaler* « thaler de bougre ». Dans un dialogue populaire entre deux ménagères saxonnes, l'une d'elles se vante de savoir parler le français au soldat qu'elle loge, car quand elle lui sert à manger elle lui dit : *Vor dich Fress, Bucker!* « de la pâture pour toi, Boucre ! ». (*Ausland*, 1883, n° 31 page 610.)

Ce mot a perdu aujourd'hui en français le sens obscène qu'il avait au moyen âge, mais il l'a gardé en anglais. *Bugger* « bougre » et *buggery* « bougrerie » sont les termes même de la jurisprudence anglaise, pour les cas que la loi française appelle « attentats à la pudeur. »

Espagne.

7

« Le mal d'Espagne ». Nom de la syphilis au XVIe siècle. (Noel du Fail.)

Italie.

8

« Les Italiens à pisser, les Français à crier, les Anglais à manger, les Espagnols à braver et les Allemands à s'enivrer. »

9

Un Italien. — Un homme adonné à la sodomie. (Leroux, *Dict. comique.*)

10

a) « Le mal de Naples. » La syphilis.

b) « Envoyer à Naples. » Donner la syphilis. (Tabarin, I, 185.)

c) « Ils vont en poste à Naples. » Ils attrapent la syphilis. (Tabarin, I, 156.) Toulouse possédait depuis l'an 1528 un hôpital appelé dans le langage du pays l'*houspi-*

tal das Rognousés de la rongno de Naples. (BIBLIOPHILE JACOB, *Les origines du mal de Naples,* p. 318.)

JUIFS.

11

« Ils se tiennent tous par le cul comme des Juifs ». Se dit de plusieurs gens alliés en la même famille.

PORTUGAL.

12

« *El Portugues por la cama, el Español por la ventana, y el Frances por la cocina.* »

Le Portugais pour le lit, l'Espagnol pour la fenêtre, (soit parce qu'il est extrêmement vain, soit parce qu'il aime à lorgner les femmes qui sont aux fenêtres, enfin parce qu'il est dissipateur) et le Français pour la cuisine. (MÉRY, *Prov.* I, 303.)

SUÈDE.

13

« Aller en Suède. » (LEROUX, *Dict. comique.*)

Se faire soigner du mal vénérien. Jeu de mots fondé sur la médication ancienne qui consistait en des sudorifiques puissants.

« Ils vont en poste à Naples ; de là ils reviennent par le pays de Surie, Suède et Bavière. » (TABARIN, I, 156.)

La dernière partie de ce dicton est fondée sur des jeux de mots : on sait que l'ancienne médecine prétendait guérir la syphilis par les sueurs et la salivation.

SUISSE.

14

« Brayette de Suisse. » Fille de mauvaise vie.

« De quel courage souffrirons-nous que nos esclaves, ces petites goujattes d'amour, ces brayettes de Suisse, nous bravent et nous foullent aux pieds. » (*Variétés historiques et littéraires,* V, 301.) (1)

Henri GAIDOZ et Paul SÉBILLOT.

(1) J'indiquerai prochainement ici quelques variantes ou plutôt quelques références relatives au pays basque. (J. V.)

TEXTES EN LANGUE TARASQUE

On désigne sous le nom de Tarasques les anciens habitants de la province de Méchoacan, située dans la région Sud-Ouest du Mexique. Leur civilisation paraît avoir été à certains égards supérieure à celle des Culhuas de Mexico. Les Aztèques désignaient les princes Tarasques par l'épithète de *Rois chaussés*, ce qui équivaut à dire « Monarques indépendants ». En effet, le Méchoacan n'ayant jamais été subjugué par les Aztèques, ses chefs n'étaient point obligés de quitter leurs sandales en signe de vasselage. Le dernier roi de ce pays se soumit volontairement aux Espagnols, après la chute de Mexico, ne jugeant pas la résistance possible contre d'aussi terribles adversaires.

On connaît fort peu de chose sur la langue Tarasque, idiome dont la physionomie semble très-originale et ne rappelle en rien le mexicain. Peut-être est-elle un vestige des langues parlées dans la nouvelle Espagne, avant l'arrivée des envahisseurs de race nahuatle. Nous espérons donc être agréable au lecteur, en lui offrant ce fragment d'un manuel de confession espagnol et tarasque, tiré d'un ouvrage de dévotion rédigé par le Padre R. Angel Serra et imprimé à Mexico, en 1697. L'on sent bien qu'une traduction du texte espagnol en français n'eût guère été possible.

Cte DE CHARENCEY.

PREGUNTAS EN LA CONFESSION

Hincate de rodillas, y perfignate.	Tihcuixuri, vel Tihcuixurithu, ca pahuntzingarini.
Di la Confession general.	Arithu Hy, haraquate thauacuriri, etc.
Pon las manos.	Tacupacu.
Respondeme.	Maocuchentsreni, vel Mayocuchentsreni.
P. Y quieres confessarte?	P. Care pamonguare cuecahaqui? vel care vecahaqui curantzingani? vel care vecasini curantztara quare cuecani?
P. Y traes Rosario?	Care cuentas huca masini, vel unentas huuahaqui?
P. Y cumpliste la penitencia que el confessor te señaló?	P. Care niatasqui sancta Penitencia, hinguiquini Tata curantsperi Tantziracheca Sancta Confession himbo, vel pamôguarequa himbo?
P. Y confessandote callaste algun pecado, de miedo, ô de verguenza, ô de tu voluntad?	P. Care sancta pamonguarequa himbo, pamonguareparinde oparatacusqui ambeinato ahperi Thauacurita curantsperini, cheta himbo, notero curatzequa himbo, notero Tuhcheueti vequa himbo?
P. Y te confessaste el año passado?	P. Care veyuriqua Sancta quaresma himbo curantzingasqui?
P. Y qué pecado callaste en la Confession, dimelo aora, y assi sepas, que te conviene me digas aora todos tus pecados, que entonces confessaste, y sabete que la otrá Confession no te fué de provecho, porque ocultaste tu pecado, y assi aora buel-	P. Care ambe Ahperi thauacurita oparatacusqui curantsperaqua himbo? Arireni hurimbetimendo; cays himbo eti, ysquire yyas cez pamonguareuaca tuhcheueti thauacurita amhameri, ysquire thuin pamor guaresca; cays Tzanithu, ysquiquini matero pamôguatequa no huriatenchasca; himboquire oparatacusca tuhcheueti Ahperi

vete á confessar de nuevo, y no me ocultes tus pecados, que contra Dios has hecho; y assi aora confiessate bien de todos tus pecados mortales, que has hecho?

P. Y tomaste Bula?

P. Y comulgaste el año passado por la Quaresma?

P. Y eres casado, ô viudo, ô soltero?

P. Y eres casada, ô viuda, ô soltera, ô doncella, ô eres ya deflorada?

P. Quantas tu, ô quantas vezes tu?

P. Quantas vezes?

P. Muchas?

P. Mucho?

P. Mucho tiempo?

P. Vna vez, ô de vna vez?

P. Vna vez?

P. Hombre?

P. Hombres?

P. Muger?

P. Mugeres?

P. Y has deseado?

P. Y has codiciado?

P. Y has deseado, ô codiciado alguna persona?

P. Y soys parientes?

P. Y soys parientes en sangre, ô de casamiento, ô

thauacurita, cays yya tapio pamonguare; ca hasreni oparatache ambemaro Ahperi thauacurita, ysquire usca teruhcan virih caricumani Dioseni: cays yya cez pamonguaremendo Tuhcheueti Ahperi Thauacurita hurimbetimendo ysquire usca.

P. Care pirasqui Bula?

P. Care vexuriqua Quaresma himbo xachomuquaresqui?

P. Care tembuchati esqui? notero Ahtsindi; notero Tumpscati?

P. Care vambuchati esqui? vel Tembucata? notero Ahtsindi, notero Andiohco, vel Andiohandi? notero yutisqueri esqui Ambetacataesquire? notero Maneti?

P. Namundare?

P. Namunda?

P. Vamendo, vel van.

P. Camendo, vel can.

P. Yon huriaqua, vel yonganhuriaqua?

P. Menihco?

P. Meni, vel Men?

P. Tziuereti?

P. Tziuintza, vel Tziuincha?

P. Cuxareti?

P. Cuhtzincha?

P. Care Tzitisqui, vel curuuesquire?

P. Care Tzitingaricutspesqui, vel curuuengaricuts pesquire?

P. Care Tzitingaricusqui? vel curuuêgari cusquire macuiripuni?

P. Catsi mire perahaqui tuhcha?

P. Ca Nahtsi mitchperahaqui tuhcha Tembuchaqua himbo; notero ytsi

de bautismo, ô de confirmacion ?

P. Y en qué grado soys parientes ?

P. Y en qué grado es tu pariente ?

P. Y es tu pariente ?

P. Y has comido carne en Viernes, ô en Sabado, ô en Vigilia, ô en quatro temporas, ô en la quaresma ?

P. Y has dado de comer carne ô otros en dia de ayuno, ô en tiempo que era de pescado ?

P. Y has te emborrachado per diendo el juyzio ?

P. Y has emborrachado ?

P. Y has emborrachado a alguien ?

P. Y has dejado de ayunar los Viernes de Quaresma, ô el Sabado Santo, ô la vigilia de la Natividad de Christo Señor nuestro ?

P. Y has deseado hazer mal â alguno ?

P. Y has despreciado ?

P. Y has embidiado ?

P. Y has mofado ?

P. Y has llamado el Demonio ?

Ahtahtsicuhperaqua himbo; notero cô-firmacion himbo, notero yuririhimbo ?

P. Ca namundarequahsi mitepeperahaqui ?

P. Ca namundarequa mitequa esqui ?

P. Ca mitequate esqui ? vel Hingunequate esqui ?

P. Care cuiripeta thiresqui, vel care cuiripeta Arasqui Viernes himbo; notero Vigilia himbo : notero quatro Temporas himbo ; notero Quaresma himbo ?

P. Care cuiripeta Thireratspesqui carindaro ? notero Quaresma ? himbo ; notero himahcangui Sancta Iglesia vandanguhpeca ysquix Christiano echa cuiripeta no Apiringa, himahcandero Thu Thireratspesqui cuiripeta ?

P. Care cauisqui piquareraqua inuacuparini.

P. Care cauirahpesqui ? vel caui qua hatzisqurei ?

P. Care ne ma cuiripuni cauiracusqui ?

P. Care carinda cacasqui Viernes echan Quaresma himbo ; notero Sabado Sancto, notero vigilia Pevantsquaro ?

P. Care Tzitisqui vehco manatani, vel Misquareni nema cuiripuni ?

P. Care chanambehpesqui ? vel Teresmaruhpesquire ?

P. Care ypuhpesqui ?

P. Care chanambehpesqui ?

P. Care vandacusqui Demonioni yquimengari ? vel vecucuaresque Demonioni yquimengari ?

P. Y eres hechizero ?
P. Y enechizaste ?
P. Y enechizaste â alguna persona ?
P. Y hiziste enechizar ?
P. Y enseñaste â enechizar ?
P. Y echaste maldiciones?
P. Y sabes rezar?

P. Care siquame esqui?
P. Care siquahpesqui ?
P. Care ne ma cuiripuni siquasqui? vel Siquacusquire ne ma cuiripuni?
P. Care siquarahpesqui?
P. Care hurendahpesqui siquahpeui?
P. Care xucahchapesqui ?
P. Care hurenivandatzequareni?

POR LOS MANDAMIENTOS DE LA LEY DE DIOS, QUE SON DIEZ, PREGUNTAS.

En el primero, que es amar â Dios.

Y Amas â Dios ?

P. Y has creido en sueños, ô en pajaros, ô en hechizeros, ô en agueros ?
P. Y has dudado en algun articulo da la Santa Fe, no creyendo bien en la Santa Fe?

Ytihqui Ma, Marehco Pampzcauaca Diosen.

Care pampzcahaqui Acha dioseni ?
P. Care hacahcusqui Ahtzangarisqua himbo notero Tucuru, notero siquamechani notero vintsiuame?
P. Care Tzenarisqui ambemaro Dios hihcheuiremba sancta hacahcuqua himbo; no cez hacahcuparin Jesu Christo hihcheuiremba sancta Hacahcuqua?

En el segundo, no jurar.

Y has jurado el nombre de Dios en vano ?

P. Y has testiguado con mentira ?
P. Y has maldecido.

Ytihqui tziman. Has vecauata Dios hihcheuiremba hacanguriqua hecaht siquarenihco.

Care vecauatasqui Dios hihcheuiremba sancto hacanguriqua hecatsi quarenihco? vel hecatsi tanihco?
P. Care Thsirimerasqui ehcangua himbo ?
P. Care yquimehchahpesqui, vel xucahchahpesquire ?

P. Y jugando juraste el nombre de Dios?	P. Care chanaqua himbo, vel vapacuqua himbo; vecauatasqui Dios hihcheuiremba hacanguriqua?
P. Ofreciste al Demonio?	P. Care yntsingarithapesqui Demonio yquimengari?
P. Y ofreciste à alguno à el Demonio?	P. Care ne ma cuiripu yntsingaritacusqui Demonio yquimengari?
En el tercero, santificarás las Fiestas.	*Ytihqui tanimu; Mindauacare cuuincheto echan, sancto equa himbo.*
P. Y has dexado de oír Missa los Domingos, y fiestas de guardar?	P. Care Missa cacasqui Domingo echan himbo, notero cuuinchero echan himbo?
P. Y oiste Missa los Domingos y fiestas de guarda?	P. Care Missa curachahpesqui Domingo echani, ca cuuincheto echani? vel Missa exesquire Domingo echan himbo, ca cuuincheto echan himbo?
P. Y assi sepas, que en dias de trabajo no es pecado el no oír Missa; pero si la oyeres sera muy provechoso para tu alma, y Dios te ayudará?	P. Caystu vuache Tzanithu, ysqui no thauacurita eca, no curachpeni Missa minizinharando; caru yquire Missa curachahpeuaca mintzinharando chemendo huriatenchauati tuhcheueti anima; caquini Acha Dios haruuauat?
P. Y has trabajado en los Domingos, ô en dias de fiesta de guarda?	P. Care Anchequaresqui Domingo echan himbo; notero cuuincheto echan himbo?
P. Y has hecho trabajár en los Domingos, ô en los dias de fiesta de guarda?	P. Care Anchequaretahpesqui Domingo echan himbo; ca cuuincheto echani?
El quarto, honrarás Padre, y Madre.	*Ytihqui thamu: hagangarihuanacare Tataten, hingun Nanaten.*
P. Y has obedecido à tus Padres como Dios lo manda?	P. Care hangangarihuasqui Tatateni; ca Nanateni; ysqui nah Acha Dios huramutspehaca?
P. Y has despreciado à tus Padres, ô à los Sacerdotes,	P. Care terez maruhuasqui Tatateni; ca Nanateni; notero Amberi

ò à los viejos, ò à la Justicia, ò à los principales ?

echani; notero Terunchechani; notero Justicia echani; notero tarenchan?

P. Y hiziste enojar à tus Padres ?

P. Care yquiuatahuasqui Tatateni; ca Nanateni?

P. Y te enojaste contra tus Padres, ò contra otro ?

P. Care yquiuacusqui, Tatateni hinguni, notero men Nanateni hinguni; notero ma cuiripun hingani ?

P. Y resongastes, vel fuistes respondon ?

P. Care cumaricusqui ? vel cucusquire ? vel Mocucusquire ?

En el quinto, no matarás.

Ytihqui, yuhmu Has vandicuhpe.

P. Y has muerto alguna persona ?

P. Care vandicusqui ne ma cuiripuni ?

P. Y mataste ?

P. Care vandicuhpesqui ?

P. Y has herido ?

P. Care Aquatetahpesqui ?

P. Y has aporreado?

P. Care varihpesqui?

P. Y has deseado matar?

P. Care Tzitisqui vandicuhpeni ?

P. Y te has deseado la muerte ?

P. Care Tzitisqui varimpaca xaquareni ?

P. Y has deseado que alguno muriera ?

P. Care Tzitisqui yquinema cuiripu varipiringa ? v, pacaxahpeuatini ?

P. Y aborreciste a alguno ?

P. Care yqui hacusqui nema ?

P. Y tuviste enemistad ?

P. Care curunahpesqui ?

P. Perdonaos por Dios, y assi Dios os perdonara ?

P. Vehpoua tahperantshe ? vel Teruuatahperantshe. Acha Dios himbo etaqua, ca ys Acha Dios veh pouachentstauatixsini?

P. Perdonaos por Dios, y assi Dios te perdonará ?

P. Vehpouacuhuants Dios himbo etaqua; cays Acha Dios vehpoua chentstauatiquini ?

P. Y has aporreado à otro?

P. Care varicasqui nema?

P. Bolveos amigos ?

P. Teruuatahperantshe, vel Teruuatatantshe?

P. Y te has deseado la muerte perezoso, ò por algum trabajo en que te has visto, ò has tenido ?

P. Care xepequa himbo, notero matero misquareta himbo memechan uaricuecahaqui ?

En el sexto, no fornicaras. A el Varon.	*Ytihqui Cuyhmu has Amberze par in quarehpe.*
Y estás amancebado?	Care Tembutahpehaqui?
P. Y quanto siempo estuviste amancebado?	P. Ca nahnde yongan Tembutahpe?
P. Y has confessado este pecado?	P. Care men pamonguresqui yn camangarintsqua?
P. Y has pecado con muger?	P. Care queresqui? vel Thiacusquire? vel Piresquire? vel Pihchucusquire, v, cunguate esquire, v, cupangurisquire? v, congurisqrire vel usquire mayqui mengata nemacuxaretin hinguni? notero pichurisquire?
P. Y has pecado con mugeres casadas?	P. Care, que retspesqui, vel Thiapesquire?
P. Y has desvirgado forzandolas?	P. Care Amhe tahpesqui vingahpetaro?
P. Y has forzado alguna muger?	P. Care mitesqui macuxaretini Teruhchucuperaqua himbo? vel vingahpetaro?
P. Y con quantas has pecado?	P. Canamunde cuhtsinchani que rehuasqui, vel camunchexthû hinguire querehuasca?
P. Y quantas eran casadas?	P. Ca namunx vambuchati echa ephi? vel Tembucata echa ephi?
P. Y quantas eran viudas?	P. Ca namunx Ahtzindi echa ephi?
P. Y quantas eran solteras?	P. Ca namunxtero Andiohcoecha ephi? vel Andiohandiecha ephix?
P. Y quantas eran doncellas?	P. Ca namunxtero yurisquecha ephi, hinguire Ambetahuasqui?
P. Y eran tus parientas?	P. Cax mitequate ephi?
P. Y era tu parienta?	P. Ca mitequate ephi?
P. Y quantas vezes con cada una?	P. Ca namundare usquimandancuxaretin hinguni, ysxaporo niataparini?
P. Y era tu Comadre? De	P. Caru Comadrete ephi Sancto

Baptismo, ô de Confirmacion?	ytsi Ahtahsicuhperaqua himbo; notero canarahperaqua Confirmacion himbo, vel Ca Nana ecusqui vuatsite sancto ytsi Ahtahtsicuhperaqua himbo: notero canarahperaqua himbo?
P. Y era tu ahijada de Baptismo, ô de Confirmacion?	P. Ca vuahsite ephi Sancto ytsi Ahtahtsicuhperaqua himbo; notero Confirmacion himbo?
P. Y tu eres su Padrino de Baptismo, ô de Confirmacion?	P. Care Tata ecué Sancto ytsi Ahtsicuperaqua himbo; notero canarahperaqua sancta Confirmacion himbo?
P. Y pecaste con alguna muger por entrambas partes?	P. Cares Tzimoro queresqui macuxaretini?
P. Y has codiciado mugeres?	P. Care Tzitingaricuhuasqui cuhtsinhani?
P. Y era tu Nuera?	P. Ca tarasquate ephi, vel Tarate esqui?
P. Y era tu Entenada?	P. Ca tuhcheueti uparacuhperantsquate ephi, vel uparacuntscate ephi?
P. Y era tu Madrasta?	P. Ca ephi hindequi quini peuanttsasca, vel tuhcheueti peuahpensti ephi?
P. Y era tu Cuñada, ô has conocido à tu Cuñada?	P. Ca yuzquate ephi, vel Yuhumbe chusquire?
P. Y era tu Consuegra?	P. Ca tarencchequate ephi?
2 *grado.* — P. Y era tu tia Hermana de tu Padre?	P. Ca vauate ephi?
P. Y era tu Tia Hermana de tu Madre?	P. Ca Tzitzite ephi?
1 *grado.* — P. Y pecaste con tu hermana?	P. Care Pirembuchu?
P. Y era tu hermana?	P, Care pirensite ephi?
P. Y era tu Suegra?	P. Ca Tarate ephi, vel Ca Tarasquate ephi?
1 *grado.* — P. Y era tu Sobrina hija de tu hermano?	P. Ca vuahtsite cuxareti Auitaequaro ephi, vel yhtzate ephi?
P. Y era tu Sobrina hija de hermana?	P. Care yhtzate ephi, vel vuahtsite cuxareti vauaequaro echi?
P. Y has besado alguna muger?	P. Cara putimucusqui ne ma cuxaretini?

P. Y era tu Madre la que te pario?

P. Ca Nanate ephi hindequiquini peuaca?

P. Y has derramado el semen con tus manos?

P. Care Ahisitasqui tuhcheueti xararaxequa, vel yuriri ahqui himbo?

P. Y entonces pensabas en mugeres?

P. Ca himahcande Ahtsitasca tuhcheueti xararaxequa, vel tuhcheueti yuriri, himahcande vandangueuahani cuhtsinchani?

P. Y eran parientes entre si las mugeres con quien pecaste, ô de tu muger?

P. Ca nocaxtero tzima cuht sincha hinguire querehuasca mitequa ephi thsimi; noxtero tempzte mitequa emba ephi?

P. Y palpaste à alguna muger con luxuria?

P. Care pa arasqui macuxaretini xararaxequa himbo?

P. Y palpaste las partes vergonzosas de alguna muger?

P. Care panchucusqui macuxaretini?

P. Y te has palpado las partes vergonzosas?

P. Care panchuriquaresqui?

P. Y has sido alcahuete?

P. Care castuhpesqui?

P. Y has sodomitado? A el paciente llaman?

P. Care thiahchucuhpesqui? Cuecetzi, vel cuecetze?

P. Y has palpado las partes bajas de algun hombre con delectacion queriendo pecar?

P. Care panchucusqui matzuieririni tzebumbaxequa himbo thauacuricuecani yndenhingun?

P. Y has pecado con alguna bestia?

P. Care maxancharetzeri cuxaretin thiasqui?

P. Y has pecado con muger estando ella como animal en quatro pies, ô tu la pusiste assi, queriendo pecar con ella?

P. Care xanchazusqui ne ma cuxaretini querecuecani? vel xancha xan changaritasquire ma cuxaretini querecuecani?

P. Y metiste los dedos en las partes vergonzosas de alguna muger?

P. Care pochucusqui xararaxequa himbo?

P. Y dexaste la manceba?

P. Care huracutaquaresqui tuhcheueti tembutangati?

P. Y te alabaste de alguna muger?

P. Care tziuequare vanambeparini ysquire queresca ma cuxaretini?

P. Y embiaste recaudo â alguna muger queriendo pecar con ella ?

P. Care axaphi ma cuxaretini dahpataran yquimengata ucuecani ?

P. Y quantas vezes te has deleytado queriendo pecar ?

P. Ca namundare xamahtu hayapanguents tzepumbaxequa himbo yquimengata ucuecani ?

P. Y despues de aver pecado con alguna muger, murmuraste de ella ?

P. Care ma cuxeretiniqueretini vandatzents ?

P. Y has hablado palabras deshonestas ?

P. Carè ma hinguni ambetzequa vandaphi ?

P. Y jugando con alguna muger pensaste en vellaquerias ?

P. Care chanaparini ma cuxaretini hinguni, vandangueauphi yquimengata ucuecani ?

P. Y has maltratado â tu muger ?

P. Care zacusqui tempzteni ?

P. Y has pecado con alguna Doncella, ô muger derramando tu semen sobre ella, no desflorandola, sino jugando con la longa viril sobre las carnes de la muger nó penetrandola ?

P. Care thiranchurihpe ? vel thiranchurihperasquire ? vel thirambauihperasquire ? vel thiranchurisquire ?

El tiempo, y estudio ensenârá otros modos que tienen para explicar sus pecados.

P. Y has aporreado â tu muger ?

P. Care zacusqui tempzteni ?

P. Y quantas vezes enojado tu no has querido pagar el debito â tu muger ?

P. Ca namundare xamahtu no heya cu tempzteni, yqiuecahanga ; ysquitzi pinguripiringa yquire nopa menchahanga ?

P. Y enseñaste â pecar â otro ?

P. Care hurendahphi ambe ma Thauacurita uni ? vel huren daphire ambe ma casingurita uni ? vel care ma yquimengata hutendahpe uni ?

P Y quantas vezes has pensado hazer pecado con mugeres ?

P. Ca namunda xandethu piquarengue cuhtsinchari querehua cuecani ?

P. Y pecaste con tu hermana ?

P. Care mitesqui pirentsite ? vel queresquire pirentsiteni ?

P. Y pecaste con tu Prima

P. Care queresqui (*nota* 2 *grado*) ?

hermana hija de tu Tio hermano de tu Padre?

Auita equaro pirentsiten.

P. Y has pecado con tu Prima hermana hija de tu Tio hermano de tu madre?

P. Care mitesqui pirentsite Papa equaro? vel queresqui? vel piresqui pirentsiten papa equaro?

P. Y pecaste con tu Prima hermana hija de tu Tia hermana de tu Padre?

P. Care piresqui vauaequaro pirentsiten? vel Mitesqui pirentsiten vauaequaro?

P. Y pecaste con tu Prima hermana hija de tu Tia hermana de tu Madre?

P. Care pihchucusqui pirentsiten Tzitziequaro?

CON VOCABLOS TAN VARIOS SE EXPLICAN EN ESTE SEXTO, COMO LA EXPERENCIA ENSEÑA.

A LA MUGER PREGUNTAS.

Y estàs amancebada?

Care tembutangali esquī?

P. Y has dexado â tu mancebo?

P. Care huracusqui tuhcheueti tembutahperi? vel huracusquire yma Tziueretin; hinguire patzahanga yare thauahchacu?

P. Y quanto tiempo ha que estás amencebada?

P. Ca nahndehtu yongan ys tembutanga?

P. Y has confessado esoe pecado?

P. Care pamonguresqui mendero yn camangaritsqua?

P. Y has pecado con hombres, ò algun hombre ha pecado contigo?

P. Care mitetspesqui Tziuintzani? vel caquini Tziuereti queresqui? vel Mitesqui matziueritin?

P. Y adulteraste?

P. Care thiaspesqui?

P. Y solicitaste pecassen contigo?

P. Care queretarahquaresqui?

P. Y quantas vezes has deseado â los hombres?

P. Ca namundare xamathu Tzitingaricuhuaphi? Tziuintazni queretarahquare cuecani?

P. Y te palpaste tus carnes con delectacion ?	P. Care pa arasqui tuhcheueticuiripeta xararaxequa himbo yquimengata ucuecani ?
P. Y te palpaste las partes vergonzosas ?	P. Care panchuriquaresqui ?
P. Y te metiste los dedos en las partes vergonzosas ?	P. Care pohchuquaresqui ?
P. Y â ti otro te metio los dedos en las partes vergonzosas ?	P. Ca quini ma pohchucusqui ?
P. Y quantas vezes lo hiziste ?	P. Ca namundare xamahtu ys usqui ?
P. Y quantos hombres contigo han pecado ?	P. Ca namunxtni tziuinchaquere thunxsini ?
P. Y quantos eran casados ?	P. Ca namunxtero tembuchatiecha ephi ?
P. Y quantos eran viudos ?	P. Ca namunx Ahtzindi echa ephi ?
P. Y quantos eran solteros ?	P. Ca namunx tumpzcacha ephi ?
P. Y quantos eran sacerdotes ?	P. Ca namunx Amberi echa ephi ?
P. Y quantas vezes con cada uno ?	P. Ca namundare xamahtu usqui mandan Tzinereti hinguni ? vel Canamundare xamahtu camangaritasqui mandan Tzintretin hinguni ?
P. Y quantas vezes pecaron contigo, ô quantas vezes tu pecastes ?	P. Ca nanunoa quini quere ? vel namundare miteuasqui Tziuincha ?
P. Y quantas vezes deseaste pecaran contigo ?	P. Ca namundare xamathu quere taraquarecuecasqui ?
P. Y quanto tiempo estuviste pecando ?	P. Ca nahyon quini quere ?
P. Y era tu Compadre ?	P. Ca Compadre ephi ?
P. Y era tu ahijado ?	P. Ca vuatsite ephi sancto itsi Ahtahtsicuhperaqua himbo ; notero Confirmacion himbo ?
P. Y era tu entenado ?	P. Ca ephi tuhcheueti peuahpeperantsqua ? vel peuantscatate ephi ?

P. Y era tu Padastro?	P. Ca ephi tuhcheueti uparacuhpentsti? vel ca ephi hindequi quini uparacuntsca?
P. Y era tu Padre que te engendro?	P. Ca ephi Tatate hindequiquini usca?
P. Y era tu pariente, ó soys parientes los dos?	P. Ca mitequate ephi? vel cahtsi mitehperahaqui?
P. Y era pariente de tu marido?	P. Ca vampzte mitequa emba ephi?
P. Y era tu yerno, ó conociste á tu yerno?	P. Ca tarate ephi? vel ca Tarasquate ephi? vel Tarambechusquire?
P. Y era tu suegro, ó pecastes con tu suegro?	P. Ca Tarate ephi? vel ca Tarasquate ephi? vel Tarambechusquire?
Y era tu cuñado? ó conociste á tu cuñado?	P. Ca yusquate ephi? vel care yuhumbechusqui?
P. Y era tu consuegro?	P. Ca Tarenche quate ephi?
P. Y era tu Tio hermano de tu Padre?	P. Ca Avitate ephi?
P. Y era tu Tio hermano de tu Madre?	P. Ca Papate ephi?
P. Y era tu hermano mayor?	P. Ca mimite ephi?
P. Y era tu hermano menor?	P. Ca ephi tuhcheueti vengamberi?
P. Y los hombres que conociste eran parientes entre si?	P. Ca Tziuintza hihchaquixni queresca Thunxsini mitequa ephi?
P. Y embiasre algun recaudo á algun hombre para querer pecar con él.	P. Care xama ma axaphi Tziueretini vandapataran yquimengata ucuecani?
P. Y has derramado tu semen metiendote los dedos en las partes vergonzosas?	P. Care Ahtsitasqui tuhcheueti yuriri pohchuquare parinde? vel tuhcheueti xataraxequa?
P. Y otro á ti te ha palpado laspartes vergozonsas?	P. Ca quini ma panchurisqui?
P. Y has pecado con otra muger como si fuerades hombre, y muger?	P. Care pihchucuhperasqui vel Tiambehperasqui ma cuxaretin hinguni?
P. Y has sido alcahuete?	P. Care castahpesqui? vel castahpe ephire? vel castahpe ephi?

P. Y has pecado con casados, y con solteros, y viudos?	P. Care mitespesqui yquimengata himbo, ca ambetzequa himbo?
P. Y has despreciado â tu Marido?	P. Care amutants vampzteni? vel thauahchacusquire vampzteni?
P. Y quantas vezes te has deleytado queriendo pecar?	P. Ca namundare xamathu hayapenguents Tzepumbaxeparini yquimengata ucuecani?
P. Y quantas vezes enojada no has querido pagar el debito â tu marido?	P. Ca namundare xamathu yquiuaqua himbo no vecasqui ysquiquini vampste, quere piringa; yquire no pamen chahanga? vel Ca namundare xamahtu cururaxeparini noheyacu ysqui quini tempste quere cuecahanga; yquire no pamenchahanga?
P. Y has hablado palabras deshonestas?	P. Care ma hinguni, Ambetzequa vandaphi?
P. Y has retozado con alguna pensando entonces en vellaquerias, y deshonestidades, ô deseando pecar con hombres?	P. Care chanaphi ma cuiripun hinguni yquimengata vandangueuaparinde; noretero yquimengata ucuecani Tziuintzan hinguni chanarasqui?
P. Y enseñaste â otro hazer algun pecado?	P. Care hurendahpe ambe yquimengata vni? vel Care hurendaphi ne ma cuiripuni Thauacurini? No caretero ambema Thauacurita hurendaphi uni ne ma cuiripuni?
P. Hablaste â alguna persona para que te consintiera, y no te acusara?	P. Care ma Ariphi; ysqui quini castapiringa; himboqui quini no vandamaruche piringa?
P. Y has besado â algun hombre con delectacion?	P. Ca ne ma Tziueretin putimucusqui xararaxequa himbo?
P. Y quantas vezes no has obedecido â tu marido, y quantas vezes lo has dexado por otro amancebandote con él?	P. Ca namundare xamahtu no han gangaricusqui, uam uteni? ca namundare thauahchacusqui vampsten?
P. Era tu Sobrino hijo de tu hermano?	P. Ca vuahtsite Papa equaro ephi?
P. Y era tu Sobrino hijo de tu hermano?	P. Ca ytzate ephi? vel, ca vuahtsite Tzitziequaro ephi?

P. Y era tu Primo hermano, hijo de tu Tio, hermano de tu Padre ?	P. Ca mimite Avitaequaro ephi : yma cuiripu hindequi quiniquere ?
P. Y has ofendido â tu Marido amancebandote con otro no haziendo caso dél ?	P. Care vampste thauahchacu ?
P. Y era tu primo hermano hijo de tu Tio hermano de tu Madre ?	P. Ca mimitengua Papa equaro ephi ? hima cuipu hindequiquini piresqui ?
P. Y pecaste con tu primo hermano hijo de tu Tia hermana de tu Madre ?	P. Care mitesqui mimite vavaequaro ?
P. Y pecaste con tu primo hermano hijo de tu Tia hermana de tu Madre ?	P. Care pihchucusqui mimite Tzitziequaro hinguni ?
P. Y consentiste que alguno con delectacion te metiesse los dedos en las partes vergonzosas ?	P. Care casquaresqui Tzepumbaxequa himbo, ysqui quindero ma cuiripu pohchucupiringa ?
P. Y pecaste con tu hermano ?	P. Care Pirembehchu.
P. Y has derramado tu semen con las manos ?	P. Care Ahtsitasqui tuhcheueti xararaxequa hahqui himbo ? vel xararaxeparinde ahtsitasqui tuhcheueti yuriri hahqui himbo ?
En el Septimo ; no hurtaràs.	*Ytihqui yuntziman. Has Si pahpe.*
P. Y has hurtado algo ?	P. Care sipahpesqui ?
P. Y has hurtado algo de la Iglesia ?	P. Care ambe maro Dioseo sipahpesqui ?
P. Restituyelo.	P. Yntspents.
P. Y has deseado hurtar alguna cosa ?	P. Care Tzitisqui ambemaro sipahpecuecani ?
En el Octavo, no levantaràs testimonio, ni mentiràs.	*Ytihqui yunthanimu. Has Tziperatspe ecantspeparini.*
P. Y has levantado testimonio ?	P. Care Ariparatatspesqui ?

P. Testimonio es?	P. Araparata esti?
P. Desdizete?	P. Mayopamunts? vel Vanapamunts?
P. Y has mentido?	P. Care yehcamasqui? vel Echamasquire?
P. Y has murmurado?	P. Care vandandints? vel Care vandandesqui? vel Care vandatzents?
P. Y renegaste?	P. Care vandandihpesqui?
P. Y diste al Diablo?	P. Care yntsingaritahpesqui Diabloni yquimengari?
P. Y escarneciste, ó burlaste de otro?	P. Care chanambehpesqui? vel Cuzcuhpesquire vandaqua himbo?
En el Nono, no desearás la muger de tu proximo.	*Ytihqui yunthamu. Has Curuuetu Tembani Tuhcheueti hingunequate.*
P. Y has deseado pecar con hombre, ó has deseado pequen contigo los hombres?	P. Care Tzitisqui Tziueritini? vel Care Tzitisqui ysquiquiri quere iringa? vet Tzitisquire quêretarahquare cuecani?
P. Y has deseado pecar con mugeres?	P. Care Tzitisqui Thauaricuecani cuxaretin hinguni?
P. Y has deseado mugeres pecar para con ellas?	P. Care Tzitingaricuhuasqui cuhtsinchani yquimengata ucuecani? vel Thiahuacuecani?
P. Y has deseado hombres para pecar con ellos?	P. Care curuvengarí cuhnasqui Tziuintzani yquimengata ucuecani?
P. Y quantas vezes has deseado pecar con ellos?	P. Ca namundare xamathu Tzitisqui yquimengata ucuecani? vel ca namundare Tzingari cuhuasqui Thauacuri cuecani?
P. Y has embiado recaudo, ó palabras para pecar con mugeres?	P. Care Tzecucu cani vandaphi axani ma cuxareti vandacutarani, yquimengata ucuecani?
P. Y has deseado la muger de tu proximo?	P. Care Tzitisqui yquimengata ucuecani tembani thucheueti hingunequate hinguni?

El Dezimo, no codiciaràs las cosas agenas.

P. Y has deseado los bienos agenos?

P. Y has deseado los bienes de tu proximo?

P. Y tienes otro pecado ò hiziste otro pecado?

P. Dimelo, no me lo encubras?

Acuerdate bien.

Y te pesa de aver ofendido à Dios?

Y propones la enmienda de no pecar mas contra Dios, ni hazer mas pecados.

Ytihqui temben. Has Tzititspe hindequi am hapingapoca.

P. Care Tzitispe hindequi am hapingapoca?

P. Care Tzitispesqui hingune quate eueri hapingua?

P. Ca haqui matero thauàcurita Ambemaro Thauacurita. Notero ysquire mateto thauacurita?

P. Arirendero yya; ca hasreni oparatache?

Cez miuants? vel Miuata quarents cez.

Care pamondaquare haqui Dioseni thauacuricuni? vel Care amondaquare haqui himboquire thauacuricusca Teruhcan virihcaricumani Dioseni.

Care terumacurantstahaqueno men thauacuricuni Dioseni nohtu yquimengata ucuecani Tetuhcan virihcaricumani Acha Dioseni.

BIRMANIE

RÉSUMÉ ETHNOGRAPHIQUE ET LINGUISTIQUE.

Les documents français sur l'ethnographie et la linguistique des Birmans, et en particulier sur le langage des différentes populations de l'Indo-Chine occidentale, sont rares ou nuls. Au moment ou l'attention se porte de plus en plus sur toutes les questions afférentes à l'étude des peuples de l'Extrême-Orient, j'ai pensé qu'il ne serait pas inutile de traduire le mémoire qu'on va lire, dû à M. H. R. Spearman, et qui résume les travaux de la plupart des auteurs anglais ou des missionnaires américains sur ces régions si intéressantes (Crawford, Pemberton, Yule, Horace A. Browne, Sir Arthur Phayre, Mason, docteur Stevens, MM. Brayton et Cushing). Le seul nom français qu'on puisse citer encore est celui du P. Bigandet, vicaire apostolique de la Birmanie ; mais la plupart de ses travaux, très-estimés du reste, comme on sait, sont écrits en anglais.

Cette traduction est tirée du *British Burmah Gazetteer*, publication qui peut être considérée, dans sa presque totalité, comme un modèle pour nos administrations coloniales et notamment pour notre Cochinchine.

Il a été malheureusement impossible de reproduire les caractères birmans ou shans dont la figuration contribue à donner une plus grande valeur à la compilation de M. Spearman.

J. HARMAND.

Au premier abord, si l'on en juge par la grande variété des dénominations et des dialectes, on serait tenté de

croire que d'innombrables tribus, arrachées à leur patrie d'origine et confondues par la guerre, les révolutions, les querelles intestines, sont venues s'égarer dans ce coin de l'Asie, et ont fini par se fixer dans les différentes parties du pays qu'on appelle aujourd'hui *Birmanie*. Mais un examen plus attentif des mœurs, des usages et de la langue des indigènes, l'étude des traditions dont ils ont conservé les vestiges, permettent d'établir un certain ordre dans cet apparent chaos, et font voir que ces populations peuvent se diviser en quatre branches principales, qui sont constituées par les *Birmans*, les *Talaing* (*Moons* ou *Pégouans*), les *Kareng*, et les *Shans*. Autour de ces quatre divisions on peut grouper presque toutes les autres variétés de moindre importance. Cependant, il faut mettre à part, comme entièrement différents, les représentants de quelques-unes des tribus sauvages qui se rencontrent dans les montagnes de l'Arakan, et les *Selungs*, qu'on ne rencontre que dans les îles de l'archipel de Mergui.

Birmans. — Le nom que les Birmans se donnnet à eux-mêmes est *Myam-ma* ou *Mram-ma*, communément prononcé *Byam-ma* ou *Bam-ma*. On est loin d'être fixé sur l'origine de ce mot. Les Chinois, et quelques-unes des tribus circonvoisines qui ont subi l'influence de la Chine, les appellent *Miens*, et les Thibétains paraissent leur appliquer la même expression. Suivant l'opinion de M. Bigandet, vicaire apostolique du Pégou, dont on connaît la compétence, il est très-possible, il est même probable que le mot *Mien* soit le nom véritable de la race, et que l'affixe *ma* n'y ait été ajouté que par euphonie. On pourrait, en effet, donner de nombreux exemples de semblables

additions. Mais Sir Arthur Phayre, dont l'expérience en ces questions n'est pas moindre, paraît avoir adopté une théorie différente. Argumentant en faveur du mot *Mram-ma* ou *Myam-ma*, qu'il regarde comme signifiant originairement *homme*, il continue ainsi, dans son *Histoire de la race Birmane* (1) : « Je pense que l'appellation moderne n'a été adoptée qu'après l'introduction du bouddhisme, et qu'elle dérive du mot pâli *Brah-ma*, qui signifie *êtres célestes*..... Les noms des tribus qui ont formé la nation birmane sont seulement, à notre connaissance, ceux de *Pyoo*, *Kan-yan* ou *Kan-ran* et *Thek* ou *Sak* »..... Quelques lignes plus bas, il ajoute : « Est-il possible qu'en adoptant le mot *Brah-ma* comme nom national, ils aient eu l'intention de conserver le vocable indigène *ma* (*ma*, dans beaucoup de langues de l'Indo-Chine, de l'Himalaya et du Thibet, veut dire *moi* ou *homme*), ainsi que M. Hodgson paraîtrait disposé à le croire? C'est là une question à laquelle je n'oserais répondre affirmativement; mais je ne garde aucun doute quant à l'origine directe du nom national actuel, et l'on ne peut nullement être surpris en voyant un peuple accepter un mot étranger pour se désigner lui-même : les initiateurs religieux des Birmans leur ont apporté des connaissances de plus d'une sorte ; les divisions de leur territoire, par exemple, ont reçu les noms de provinces du pays de leurs convertisseurs..... L'histoire montre d'une façon évidente que le mot *Mram-ma* n'a été accepté que lorsqu'un certain nombre de tribus ont été réunies sous un pouvoir solide,

(1) *History of the Burmah race* (*Journ. of the Asiat. Soc. of Bengal*, vol. XXXIII.)

qui l'a imposé d'un seul coup, par un acte de sa volonté souveraine..... »

En résumé, voici les trois opinions auxquelles s'arrêtent les individualités les plus compétentes, après les plus patientes investigations. Pour Hodgson, le nom dériverait du mot natif signifiant *homme ;* pour Sir Arthur Phayre, il viendrait du mot pâli *Brah-ma*, qui veut dire *esprits célestes ;* et, d'après l'évêque Bigandet, il ne serait qu'une corruption du mot *Mien*.

En ce qui concerne l'étude de la langue birmane, il faut toujours avoir présente à l'esprit cette observation que, comme en anglais, il faut prendre comme guide l'orthographe, bien plutôt que la prononciation, et se rappeler que le *phonéticisme* s'oppose à ce que l'on puisse suivre les diverses transformations subies par les mots, et empêche de savoir par quels intermédiaires les mots actuels se rattachent à ceux dont ils ont insensiblement dérivé. « *Le phonéticisme est le meurtrier de l'histoire.* »

Les Birmans ont indubitablement une origine tartare ; comme l'exprime très-fortement feu le docteur Mason, « cette opinion est confirmée par le dessin de leur face, qui montre leur origine mongole, stéréotypée dans tous ses traits en caractères tellement nets qu'il n'y a pas d'erreur possible ». Si l'on voulait s'en rapporter aux anciennes annales birmanes, on pourrait admettre qu'à une époque indéterminée, antérieurement au VIe siècle avant l'ère chrétienne, un conquérant, venant de quelque part, du côté du pays d'Aoudh actuel, attaquait par l'ouest un peuple établi dans les plaines qui s'étendent entre le pied des montagnes et le Gange, et le refoulait dans l'est jusque dans la vallée de l'Iraouaddy, où il

s'arrêtait. Il y bâtit la ville de Tagoung, dont on voit encore les ruines sur la rive orientale du fleuve, environ 130 milles au-dessus de Mandalay. Bien que beaucoup de détails de cette invasion donnés dans l'histoire indigène, puissent être regardés comme des interpolations sans authenticité historique, cependant il paraît certain que les Birmans constituent une race apparentée aux Thibétains, et originairement descendue du Thibet. Les traits principaux de la physionomie des deux populations sont semblables, le langage des Thibétains présente beaucoup de mots qui se retrouvent en Birman, et, dans les deux idiomes, la disposition des mots dans la phrase est identique. Dans son *Histoire de la Race Birmane*, publiée dans le XXXIIIe volume de la Société Asiatique du Bengale, Sir Arthur Phayre s'exprime de la façon suivante : « La théorie de Prichard (Histoire Naturelle de l'Homme) est probable, d'accord avec les faits, d'accord avec les conditions physiques de la région qui s'étend au nord des pays habités aujourd'hui par les races Indo-Chinoises. Voici ce que dit cet auteur : « La vaste région de l'Asie « qui forme le coin sud-oriental de ce continent, bor- « dée par la mer depuis le delta commun du Gange et « du Brahmapoutre, jusqu'à l'embouchure du Hoang-hô « ou Fleuve-Jaune, et même plus loin du côté du nord, « jusqu'aux bouches de l'Amour, est habitée par des « races qui, par leurs caractères physiques et moraux, « ainsi que par l'ensemble de leurs langages, présentent « entr'elles les plus fortes analogies. Il en résulte que « l'on est conduit à les regarder comme ayant une ori- « gine commune. De même que les fleuves qui descen- « dent des hauteurs de l'Asie centrale, et qui déversent

« leurs eaux divergentes de tous les côtés dans le sein de « mers éloignées, après avoir traversé d'immenses pays « d'une altitude décroissante, ces nations paraissent avoir « quitté, à des époques différentes, les bords du grand « plateau, de différents côtés, en essaims de tribus qui « sont restées reconnaissables, et se rapprochent par leurs « traits et par leurs langues..... »

Le Birman, en général, est un homme bien bâti, au buste fort et bien modelé, aux jambes bien conformées quoique un peu courtes. Hommes et femmes possèdent une longue chevelure noire, dont ils se montrent très-fiers. Ils les rassemblent en un chignon que les hommes portent sur le sommet de la tête, et les femmes sur la nuque : ces dernières ne dédaignent pas d'augmenter par des suppléments pris aux autres ce que la nature leur a donné. — Les hommes ont une habitude singulière, qui fut autrefois universelle, mais qui tend aujourd'hui à disparaître, et qui consiste à se faire tatouer profondément en noir depuis la ceinture jusqu'aux genoux, de façon qu'ils ont l'air de porter des culottes. Ces tatouages représentent des figures de toutes sortes, des quadrupèdes, des oiseaux fantastiques, des monstres, etc..; mais le dessin en est si serré et si embrouillé de traits et d'ornements qu'il est impossible de les bien distinguer. L'origine de cette coutume est très-obscure. Elle n'est pas pratiquée par ceux des autres Indo-chinois qui n'ont pas été en contact avec les Birmans, et elle paraît d'introduction assez récente. Cette mode n'a pas toujours été la même, et à diverses époques le caprice des gouvernants lui a fait subir diverses modifications. On voit souvent des tatouages en rouge sur la poitrine, le dos et les bras. Ce sont là des pratiques dictées en partie par

la superstition, en partie par la coquetterie et le besoin de se distinguer.

Le Père San Germano, qui vint en Birmanie comme missionnaire, en 1782, a rassemblé pendant son séjour dans ce pays beaucoup d'informations. Les manuscrits qu'il a composés lors de son retour en Italie, à Arpinum, où il fut président ou supérieur de son ordre des Barnabites, ont été traduits par le docteur Tandy, membre du sous-comité romain de l'*Oriental translation fund of Great Britain and Ireland*, et publiés en 1833, avec une courte préface signée N. Wisemann, nom depuis très-connu comme étant celui de l'archevêque de Westminster. Le révérend Père n'a pas conservé une bien haute idée du caractère birman : « Les Birmans, dit-il, se distinguent par l'humilité et la timidité qui caractérise les esclaves.... Mais, s'ils se montrent lâches et abjects devant l'empereur et les mandarins, ils sont en même temps remplis d'arrogance envers ceux qu'ils considèrent comme leurs inférieurs par le rang et la richesse. Il n'y a pas d'oppression, d'injustice, de marques de tyrannie dont ils n'accablent les autres, lorsqu'ils sont assurés de la protection de l'autorité. Ils ne sont pas moins vils et rampants dans l'adversité, qu'insolents et présomptueux quand la fortune leur est favorable.... Il est fréquent de voir un Birman élevé en un moment, par le seul caprice du monarque, du dernier degré de la pauvreté et du rang le plus infime à la dignité de ministre ou de général, et rien n'est plus amusant que d'observer, en pareil cas, avec quelle rapidité peuvent se tranformer le maintien et la physionomie d'un homme. Un instant auparavant, il était modeste, courtois et serviable, et le voilà qui affecte un ton de gravité et de

supériorité, qui prend l'air sévère et imposant auquel chacun peut reconnaître un parvenu de fraîche date.

« Un des autres traits caractéristiques du Birman est son incorrigible paresse. En dépit de la richesse et de l'étendue du pays, qui semble offrir la fortune à qui veut la prendre, ils sont si indolents qu'ils se contentent de cultiver juste ce qui est nécessaire à leur subsistance et au paiement des impôts. Au lieu d'employer leur temps à améliorer leurs biens, ils préfèrent encore se livrer au *far-niente*, fumer, chiquer le bétel, ou bien encore entrer au service de quelque puissant mandarin. Cette répulsion pour tout travail développe le penchant à la ruse et au vol d'une façon extraordinaire. La sévérité de la loi n'arrive pas à diminuer leur rapacité, et le royaume est entièrement infesté de brigands.

« Une des maximes les plus répandues chez les Birmans est qu'il ne faut pas mentir. Mais il n'y a pas de précepte qui soit plus violé que celui-là : on dirait qu'il est impossible à ce peuple de dire la vérité, et même, si quelqu'un se hasardait à être sincère, il passerait pour un fou, bon homme, il est vrai, mais incapable de diriger ses affaires. La dissimulation fait partie des instincts birmans, et l'indigène y est passé maître. Si un Birman a conçu contre quelqu'un une haine implacable, il s'efforcera de capter sa confiance par tous les moyens possibles, jusqu'à ce qu'il ait satisfait son désir de vengeance, sans que jamais le moindre indice puisse jusque-là laisser soupçonner son ressentiment. Au contraire, si un Birman a pris une personne en affection, et que celle-ci partage le même penchant, ils feindront tous deux la plus complète aversion réciproque..... » Le bon Père accumule ainsi tous les traits

propres à noircir son tableau : « Mais, ajoute-t-il, toute règle peut avoir ses exceptions, et il ne faudrait pas penser que les Birmans soient dépourvus de toute espèce de bonnes qualités, et qu'il soit impossible de rencontrer parmi eux quelques individus dignes d'estime. On en trouve même dont l'affabilité, la courtoisie, la bienveillance, les sentiments de reconnaissance et les vertus présentent le contraste le plus marqué avec les vices de leurs compatriotes. On peut citer, par exemple, de malheureux naufragés qui ont été recueillis dans les villages de la côte, et ont trouvé chez les habitants l'hospitalité la plus généreuse, telle qu'on ne la rencontrerait pas toujours dans bien des pays chrétiens ». Le Père San Germano distribue encore quelques bons points à nos indigènes : « Lorsqu'ils font à leurs Talapoins (Hpongyes) leur aumône journalière, il y a toujours quelque offrande ayant un caractère d'utilité publique..... Ils aiment à se signaler par leur générosité, et on en voit qui se dépouillent eux-mêmes de tout confort pour le plaisir de se dire les bienfaiteurs de l'humanité : il est vrai que cette conduite puise ses motifs dans la vanité ou l'ambition ; elle est aussi plus ou moins dictée par l'obéissance aux préceptes religieux ».

Tout autres sont les appréciations de ceux qui ont observé les Birmans ailleurs que dans les grandes villes ou au voisinage des centres de population : « Bien différents de la masse des Asiatiques, les Birmans ne sont pas une race de flatteurs serviles. Ce sont des gens d'un caractère très-gai et singulièrement sensibles au ridicule. Remplis d'énergie et d'élasticité morale, les désastres personnels ou domestiques ne les abattent pas longtemps. S'ils n'ont pas le sentiment patriotique très-développé, ils sont en

revanche très-attachés à leurs maisons et à leur famille. Exempts de préjugés de caste ou de croyance, ils sympathisent rapidement avec les étrangers, et reconnaissent franchement la supériorité des Européens. Bien que très-ignorants et n'ayant guère besoin d'exercer leur intelligence, ils ne manquent pas cependant d'une certaine curiosité d'esprit et aimeraient à s'instruire. La vue du sang que les mandarins font répandre les laisse indifférents, mais ils ne sont pourtant pas individuellement cruels ; sobres, et supportant bien les privations, ils sont cependant nonchalants, n'ont aucune persévérance et manquent de suite dans leurs entreprises. La discipline, le travail régulier leur sont insupportables, mais il faut, par contre, leur reconnaître un esprit entreprenant et aventureux. Grands « tripoteurs » de petites opérations commerciales, on pourrait les appeler, surtout les femmes, une nation de colporteurs et de porte-balles. Ils ne sont ni perfides, ni menteurs, mais ils se font remarquer par leur crédulité et par leur penchant aux exagérations les plus monstrueuses. Lorsqu'ils sont au pouvoir, ils deviennent arrogants et fanfarons, ne connaissant plus de règle, se montrent corrompus, tyranniques et arbitraires. Ils ne se distinguent pas par leur bravoure, et leurs chefs sont d'une couardise proverbiale ; à la guerre, ils mettent le courage bien au-dessous de la ruse. Sachant fort mal se servir de leurs armes, et n'ayant aucun souci de les tenir en bon état, ce sont des tireurs peu redoutables. Bien que vivant dans un pays sauvage et couvert de forêts, ils n'ont aucun goût pour les jeux et exercices militaires..... (1). »

(1) *Rapport sur la frontière nord du Pégou*, par le major Grant

« Les Birmans ont des accès d'énergie qui tranchent avec leur paresse habituelle ; ils sont passionnés pour les fêtes et les spectacles ; tout en ayant un médiocre respect de la vie humaine, ils manifestent une grande sensibilité quand il s'agit de l'existence des animaux même les plus inférieurs. Ils font preuve de beaucoup d'arrogance et de dédain lorsqu'ils occupent de hautes situations. Ce n'est pas un des côtés les moins frappants de leur caractère que de constater chez eux une véritable franchise, et, parmi ceux que n'a pas atteint la corruption des villes, le trait qui les éloigne le plus des orientaux est d'être incapables de dire un mensonge, même le plus spécieux. Le paupérisme est absolument inconnu parmi eux, mais les riches ne sont jamais très-riches. Lorsqu'un Birman a réussi, par quelque coup de chance, ou par un esprit d'économie fort peu répandu, à amasser quelques milliers de roupies, on peut être sûr qu'il en dépensera la plus grande partie à l'érection de quelque pagode ou *Chyoung*, ou à se donner le mérite de quelque œuvre religieuse analogue (1). »

La langue birmane est monosyllabique. Les quelques polysyllabes qu'on y rencontre viennent du pâli, qui lui a fourni la plupart de ses termes religieux ou artistiques. Il faut remarquer toutefois que nombre de ces mots ont subi des altérations considérables, par suite de la tendance des Birmans à les contracter en monosyllabes. On trouve aussi en birman des mots composés, formés d'un mot pâli

Allan (1855), *apud* Yule. Il faut attribuer ce peu de goût des Birmans pour les choses militaires aux préceptes de leur religion, qui ordonnent de respecter la vie de tous les êtres.

(1) *Statistical and Historical Account of the District of Thayet-myo*, by Coll. Horace Brown. Rangoon, 1874, p. 47-48.

additionné de son synonyme birman. La construction des phrases présente ceci de particulier que, comme en Thibétain, les mots y sont placés à l'inverse des nôtres. Les dialectes Kareng, Talaing et Shan présentent une construction analogue à la nôtre. Les noms, les adjectifs, les temps sont toujours formés par l'adjonction d'affixes ou de suffixes à une racine verbale. Souvent on transforme les verbes neutres en verbes actifs en aspirant la consonne initiale; ex: *Kya-thee*, tomber; *Khya-thee*, faire tomber.

A l'exception d'un ou deux, les caractères de l'écriture birmane se composent de cercles, de segments de cercles et de crochets. L'alphabet est d'origine pâlie, et fut sans doute importé en même temps que le bouddhisme. Seulement, il dut s'accommoder au monosyllabisme, et de grands changements se sont produits dans la valeur phonétique de certaines de ses lettres.

Les Birmans écrivent de gauche à droite et ne séparent pas les mots. L'alphabet comprend dix voyelles et trente-deux consonnes.

Les voyelles sont :

a	*u*	
â	*û*	*o*
i	*e*	*ô*
î	*ê*	*âu*

Les deuxième, quatrième, sixième, huitième et dixième voyelles ont le même son que la voyelle qui les précède, mais plus allongé. *e* bref a le son de l'*é* français dans *prévot*; *ê* est un peu plus ouvert, comme dans le mot français *tête*.

Les consonnes sont :

Gutturales.	*kă;*	*khă;*	*gă;*	*ghă;*	*ngă.*
Palatales...	*tsă;*	*tshă;*	*ză;*	*zhă;*	*gnă.*
Cérébrales.	*tă;*	*htă;*	*dă;*	*dhă;*	*nă.*
Dentales...	*tă;*	*htă;*	*dă;*	*dhă;*	*nă.*
Labiales...	*pă;*	*hpă;*	*bă;*	*bhă,*	*mă.*
	ya;	*ra;*	*lă;*	*wă;*	*thă.*
	hă;	*n* (final).			

ră, en Birmanie, se prononce presque toujours comme *yă*. Dans l'Arakan et du côté de Mandalay, on lui donne dans quelques cas une prononciation spéciale.

Les gutturales se prononcent par une émission égale et douce. Les palatales ne sont autres que les gutturales aspirées. Les cérébrales se prononcent à peu près comme les gutturales, mais avec plus de force. Les dentales sont des cérébrales aspirées. Enfin, les labiales sont nasalisées. La prononciation des cérébrales et des dentales est identique. Les premières, ainsi que *lă*, ne se trouvent que dans les mots tirés du pâli ; *thă* est, à proprement parler, une sifflante.

Chaque voyelle, lorsqu'elle s'associe à une consonne pour former une syllabe, se transforme en un signe (abrégé) qui a la même valeur. Quatre consonnes, qui peuvent s'unir à d'autres consonnes pour former des syllabes (*ya*, *ra*, *ma*, *wa*), sont dans le même cas.

Le son de plusieurs consonnes, *euphoniæ causa*, varie suivant la consonne qui précède, mais le caractère reste le même. Cette particularité s'oppose forcément à ce qu'il soit possible de rendre le phonétisme, et tous les efforts tentés pour établir une méthode scientifique permettant de noter en caractères latins la prononciation birmane ont démontré que *quot homines, tot sententiæ. Niong, nyaung,*

nyoung et *ngyoung* sont tous employés pour représenter le même mot, et, d'après le docteur Mason, deux et trois échantillons du même bois, envoyés à l'Exposition de 1851, comme appartenant à des espèces différentes, n'étaient qu'une seule espèce, portant des noms différents et diversement catalogués. Par exemple : *Ban-hoay, han-bhway, Ban-bwai* et *Ban-bwae*; — *Toung-bien*, *Toung-bhian* et *Toung-byeng*; — *Pyeng-kha-do* et *Pyeng-Ka-deau*, &...

Lorsqu'une racine ou syllabe commençant par une consonne forte est ajoutée comme syllabe additionnelle à un mot finissant par une consonne douce, la consonne initiale se change en la douce correspondante. Ex :

keng-kô	devient dans la prononciation		*keng-gô.*
kyi-kan	—	—	*kyi-gan.*
tsa-pa	—	—	*tsa-ba.*
tha-pyou	—	—	*tha-byou.*

Mais si la première syllabe finit par une forte, la consonne initiale de la seconde syllabe ne change pas. Ex : *lèk-pan*, *tsit-tsa-lie*. Lorsqu'un mot est formé à l'aide d'un verbe et d'un nom, la règle n'est pas appliquée. Quand le mot est composé de trois syllabes, dont la première finit et la deuxième et la troisième commencent par des fortes, la seule consonne initiale de la deuxième syllabe se change en la douce correspondante. Ainsi, *pa-tswon-tsiet*, se prononce *pa-zwon-tsiet*.

Une nasale finale, devant une douce, se change en la douce correspondante, *man-gyec* devient *mag-gye*; *pan-doung* devient *pad-doung*.

Devant une douce, la finale nasale se change en la

nasale de la classe à laquelle la douce appartient. Ex. : *theng-bô,* devient *them-bô.*

La voyelle *ă* est inhérente pour chaque consonne, et se prononce toujours, à moins que le « *that* » ou marque d'extinction ne lui soit adjoint. L'inhérente *ă* non seulement est annihilée dans la consonne finale, mais comme aucune consonne ne peut se prononcer sans l'aide d'une voyelle, la consonne elle-même disparaît. Il semble que l'on essaye de la prononcer sans y parvenir : la terminaison de la syllabe est très-brusque et très-courte. Dans quelques cas le « *that* » change en outre l'inhérence *ă* de la première lettre en une voyelle différente. C'est ainsi que de *kă-kă*, il fait *kek* et non *kak* ; de *ka-nga* — *keng* et non *kang ;* de *ta-tsa* — *tit* et non *tat*. Dans le cas d'un *tsă*, le « *that* » détruit l'*s* aussi complètement que l'*ă*. Le *t* étant annihilé (*tué*), l'*s* ne peut être prononcée, son articulation dépendant entièrement de celle du *t*. Ceci montre évidemment la présence du son *t* dans la lettre *tsa* et son aspirée, et indique que ces caractères doivent-être rendus par *ts*, et non simplement par une *s*. Ex : *Tsit toung*, et non *Sit-toung*. Dans le cas d'un *gna*, le son de la lettre est entièrement changé, tantôt en *î*, tantôt en *ê*. Ex. : de *tha-gna*, on fait *thî*.

Arakanais. — Les habitants de l'Arakan forment sans aucun doute une branche de la race birmane, dont ils se sont détachés à une époque très-reculée : « Ils sont séparés de leur berceau par des montagnes qui interceptent toute communication, sauf vers l'extrémité méridionale de leur chaîne. Ceux qui sont limitrophes du Bengale, au Nord, usent de dialectes particuliers, et se distinguent

par des mœurs spéciales. Ils se trouvent en effet en contact avec un peuple de race, de religion et de langage tout différents. Aussi, dans cette région, les traits mongoliques originels se sont bien modifiés. Le nez est plus proéminent, les yeux moins obliques que dans l'Arakan méridional et que dans la Birmanie proprement dite (1). » Les Hindous les appellent *Mugs*; mais eux-mêmes ne fon jamais usage de ce mot pour se désigner. Tous les écrivains, qui n'ont connu cette nation que par l'intermédiaire d'autres peuples (c'est-à-dire avant la conquête du pays par l'Angleterre, en 1825), ont aussi employé le même terme, dont on se sert encore aujourd'hui dans les documents officiels de l'Inde. Les Birmans du Pégou les appellent *Ra-khaing-tha*, habitants du Ra-kaing. C'est ce dernier mot qui, dans la bouche des Anglais, est devenu *Arakan*. Sir Arthur Phayre en donne l'étymologie dans le mémoire que nous avons cité ci-dessus : « Le mot *Ra-khaing* semble être une corruption de *Rey-khaik*, dérivé du pâli *yek-kha*, employé vulgairement pour désigner un monstre, un être moitié homme, moitié bête, qui se nourrit de chair humaine, comme le minotaure des anciens. Les missionnaires bouddhistes, arrivant de l'Inde, appelèrent le pays *yek-kha-pura*, soit parce qu'ils recueillirent la tradition d'une race qui aurait exercé ses ravages à une époque lointaine, soit parce qu'ils trouvèrent dans les *Myam-ma* un peuple adorateur des esprits et des démons ».

(1) *On the History of Arakan*, par le capitaine (aujourd'hui lieutenant-général) Sir Arthur Phayre (*Journ. of the Asiatic Society of Bengal*, vol. XIV, p. 24.)

Bien que profondément influencés par leurs voisins de Chittagong, au nord, ils s'en distinguent pourtant nettement, et beaucoup plus que des Birmans ; le Naaf sert de démarcation entre le type touranien et le type caucasien. Dans l'extrême sud de l'Arakan, on peut presque dire que les habitants sont des Birmans; mais, vers le nord, le caractère, le langage et le costume se modifient beaucoup. Ils sont plus grossiers, plus violents, plus infatués de leur origine (1).....

Quant aux variations du langage, elles ne sont que des différences de dialectes, quelques mots sont différents, mais la construction grammaticale des phrases est la même. Il est à peu près impossible de faire saisir, en anglais, à un anglais en caractères latins les sons d'une langue qui lui est étrangère ; mais cette impossibilité devient radicale quand il s'agit de vouloir lui montrer la différence de deux dialectes qu'il n'a jamais entendu parler. L'orthographe réelle dans les deux dialectes est la même :

	Arakanais.	Birman.
Jour,	*rak*,	*yek*.
Boîte à bétel,	*kwan-aik*,	*kwon-aik*.
Eau,	*ri*,	*ye*.
Cheval,	*mroung*,	*myeng*.
Épine dorsale,	*roma*,	*yoma*.
Il est reparti,	*pran-thwa-bree*,	*pyan-thwa-byee*.

Tavoy. — Les indigènes de Tavoy prétendent descendre d'une Colonie venue de l'Arakan, ce qui n'a rien d'impos-

(1) *Census Report*, 1872 (*Appendix* I, p. 3).

sible, vu certaines particularités de leurs mœurs et le dialecte spécial dont ils usent, qui contient certains provincialismes arakanais.

KHYOUNG-THA. — Les Khyoung-thâ habitent l'Arakan, en partie le district d'Akyab, et en partie dans les Hautes-Terres. D'une manière générale, ils appartiennent certainement au tronc birman; mais trois des sept classes qu'on y établit, c'est-à-dire les *Da-la*, les *Moon-htouk* et les *Rook*, descendent, dit-on, de Talaings qui parurent dans l'Arakan avec une princesse Pégouane, laquelle épousa en 1568 de notre ère un roi de l'Arakan; cette tradition est jusqu'à un certain point justifiée par les noms eux-mêmes, car on appelait *Da-la* une ville Talaing, ainsi que le district environnant, située sur la rive droite du Hlaing, en face de Rangoon, et les Talaings se donnent à eux-mêmes le nom de *Moons*. Ils sont d'humeur paisible, et, par le caractère, se rapprochent beaucoup plus des Birmans que de l'orgueilleuse, indolente et oppressive race de l'Arakan (1). » Ils pratiquent le tatouage, mais moins généralement qu'en Birmanie, et ne portent que quelques dessins sur le dos et sur les épaules. Ils ignorent absolument l'art de reproduire la *paire de culottes* dont nous avons déjà parlé. Bien qu'ils professent le bouddhisme, le culte des esprits tient une très-large place dans leur existence. Ils portent les cheveux noués en chignon; mais celui-ci est rejeté plus en arrière que chez les Birmans et les Talaings modernes. D'après le capitaine Lewin, ceux

(1) Rapport sur l'administration des *Hill-Tracts* du nord de l'Arakan (1870-71).

de Chittagong placent leur chignon tout à fait en arrière, à la façon des femmes. Il est curieux de voir, ainsi que le rapporte M. Saint John dans le rapport cité ci-dessus, « que les tableaux en terre cuite de la pagode de Thatone reproduisent la forme de la coiffure des Talaings, qui portent leur chevelure en un large nœud rassemblé sur la nuque. » — Leur mode d'écriture était primitivement le même que celui de la Birmanie et de l'Arakan; mais aujourd'hui, en récitant l'alphabet, ils donnent à quelques lettres une valeur différente, et les caractères qu'ils emploient pour leurs livres (composés d'un papier rude, reproduisant la forme des manuscrits sur feuilles de palmier), s'écartent beaucoup des types birmans; leur conversation est aussi remplie de provincialismes particuliers. M. Saint John attribue ces différences à l'ignorance des anciens écrivains bengalis, qui copiaient imparfaitement des caractères qu'ils ne connaissaient pas.

Sir Arthur Phayre place l'origine de ce peuple dans l'Arakan; mais il ne mentionne pas les circonstances qui ont dû amener leur émigration, d'autant plus remarquable que les Khyoung-tha restent aujourd'hui bien distincts de leurs congénères, et que la plupart préfèrent l'habitation dans la montagne, avec ses difficultés, au séjour dans la plaine.

On ne peut douter que la branche birmane n'ait reçu de l'Inde son alphabet avec sa religion, et il paraît très-probable que les Khyoung-tha sont les descendants de ceux des Arakanais qui s'étaient fixés dans les montagnes, et qui, par conséquent, moins accessibles au bouddhisme et à sa civilisation, conservèrent leur culte primitif, l'adoration des esprits, qui les distingue de leurs congénères de

l'Arakan, avec lesquels ils ont cependant un trait commun, l'écriture. Ils durent aussi se mélanger avec leurs voisins de l'ouest, réfractaires au principe bouddhiste qui admet que tout homme qui n'a pas embrassé la vie monastique reste imparfait. Plus tard, il se fit aussi chez eux des mélanges avec les Talaings. Leur nom signifie « fils du Fleuve ».

Khami et Mro. — Les Khami et les Mro, qui se rencontrent seulement dans les régions élevées de l'Arakan, sont regardés par Sir Arthur Phayre, le capitaine Latter, et M. Saint John, comme se rattachant à la race birmane. Ces deux tribus ne présentent entre elles que de faibles différences de mœurs et de langage. *Khami* est le mot de cette langue qui signifie *homme*. Sir Arthur Phayre écrit à leur sujet : « Cette tribu de montagnards appartient à la même grande famille que les Myam-ma ; leur langage et leur physionomie les en rapprochent. Leurs cheveux sont noirs et rudes; ils ont les pommettes saillantes, les yeux obliques, la barbe rare. On pourrait les regarder comme des *Ra-khoing-tha* (Arakanais) placés dans des conditions d'existence plus dures ». Quant aux Mro, il ajoute : « L'histoire des rois de l'Arakan rapporte que cette tribu était déjà installée dans le pays lorsque la race Myam-ma y fit son apparition. On y voit aussi qu'un homme de cette race devint roi de l'Arakan vers le XIVe siècle de l'ère chrétienne. Une tradition, qu'on trouve dans le même livre, fait remonter à une souche unique les deux races Mru (*Mro*) et Myam-ma ». Quatre ou cinq générations après, les Khami, qui habitaient les montagnes du nord-est, furent repoussés dans le sud-ouest par des voisins plus

belliqueux, les Shandoo, qui refoulèrent peu à peu les Mro et les Kyoung-tha jusque dans la vallée du Kooladan.

Talaing. — Dans son histoire du Pégou, qui a paru dans le *Journal de la Société asiatique du Bengale*, année 1873, Sir Arthur Phayre a donné le résultat de ses recherches sur l'origine des Talaings et sur les raisons de leur présence dans cette contrée. Je cite *in extenso* les conclusions de ce travail qui doit être considéré comme le plus parfait qui existe sur ce sujet : « Les traditions et le petit nombre de données historiques que nous possédons nous conduisent à considérer la côte orientale de l'Inde, et en particulier la région du cours inférieur de la Krichna et du Godavery, ainsi que les districts environnants, en d'autres termes l'ancien Kalinga et l'ancien Talingâna, comme le pays, qui, à une époque très-reculée, colonisa le Pégou. Les habitants du Pégou sont connus des Birmans, des Hindous et des Européens sous le nom de Talaings, qui vient de Talingâna, et le nom qui, au début, ne s'appliquait qu'aux nouveaux-venus, a fini par désigner dans la suite la population du pays tout entier..... La fondation d'une colonie ou ville de commerce, sur la côte du Râmanya (1), par des habitants de Talingâna, explique le mot Talaing. Mais les Pégouans se donnent à eux-mêmes un autre nom. Il reste à savoir à quelle race il faut les rattacher. Appartiennent-ils, comme tous les peuples qui les environnent, Birmans, Siamois, Karengs, à la grande

(1) Jadis, ce nom désignait toute la contrée qui s'étend entre les montagnes de l'Arakan et l'embouchure de la Salouen. Ce fait montre l'influence indienne.

famille indo-chinoise d'Huxley ? Ont-ils une origine différente ?

« Les Pégouans se désignent eux-mêmes sous le nom de *Mun, Mwun* ou *Mon*. La langue qui leur était propre a presque complètement disparu. Il n'y a peut-être pas cent familles dans le Pégou proprement dit qui parlent l'ancien idiome (1). Pourtant, dans la province de Martaban, y compris une partie de Maula-myaing (2), on trouve encore des milliers d'indigènes qui ne connaissent que la langue mun (3).

« Ce sont, pour la plupart, les descendants d'émigrants qui abandonnèrent le Pégou en 1826, lorsque les forces britanniques vinrent occuper le Tenassérim. Depuis la conquête du pays par Alompra (Aloung-bhoora), 1757-58, le birman avait presque évincé la langue mun. Après la guerre avec l'Angleterre, on proscrivit rigoureusement l'idiome du peuple qui avait favorablement accueilli l'envahisseur. On en défendit l'enseignement, soit dans les monastères, soit ailleurs. De tout cela est résulté, en un peu plus d'un siècle seulement, la disparition d'une langue que parlait un million d'hommes (4).

(1) Mes fonctions de *Deputy commissioner* de Rangoon m'ont permis de juger cette estimation un peu faible.

(2) Plus correctement, dans certaines parties du district d'Amhert.

(3) *Deputy commissioner* d'Amherst, j'ai pu constater comparativement peu d'indigènes qui ne parlent que le talaing, et qui ne connaissent pas la langue birmane. Cependant, on trouve dans cette région ce qui n'existe nulle part ailleurs en Birmanie, des monastères où le talaing est enseigné à l'exclusion du birman.

(4) Vers la fin du XVIIIe siècle et le commencement du XIXe, quelques milliers de Muns, fuyant la cruelle domination birmane, vinrent se réfugier à Siam. En avril 1837, le docteur Richardson

« Physiquement, il est à peu près impossible de distinguer un Mun d'un Birman (1). Cependant, les Muns sont plus petits, et bien que ce soient des habitants du sud, à condition sociale égale, ils ont le teint plus clair que les Birmans. Les Muns appartenant aux classes supérieures et les citadins, qui sont relativement peu exposés au soleil, ont le teint certainement plus clair que les Birmans du nord. Cette particularité pourrait être attribuée peut-être en partie à des mélanges avec les Shans venant du Zemmai (Xieng-Mai) et des régions avoisinantes, mais il y a aussi à invoquer des raisons climatériques. Pendant six mois de l'année, le ciel est plus ou moins obscurci par les nuages, et l'usage des parapluies, employés pour se défendre aussi bien du soleil que de la pluie, est beaucoup plus répandu chez les Talaings que chez les Birmans. Les colorations que l'on observe parmi beaucoup de tribus de l'Indo-chine n'en offrent pas moins un problème qu'il n'est pas toujours facile de résoudre. Chez certaines tribus de Karens, dans la montagne, les jeunes gens, en particulier, n'ont pas le teint plus foncé que celui des habitants de l'Europe méridionale, tandis que ceux qui sont cantonnés dans le delta de l'Iraouaddy se rapprochent énornément des Muns qui les entourent sous le rapport de la coloration de la

apprit que des descendants de colons muns de Tha-htun étaient établis sur la frontière septentrionale du pays de Hareng-nu (Note de Sir A. Phayre). — Je crois que le docteur Richardson a été mal informé. Ce point est discuté plus loin, voir Toung-thoo (Note du compilateur).

(1) Les vrais Talaings ont la barbe, les moustaches et les favoris plus fournis.

peau (1). Si les caractères physiques que présentent les Muns nous induisent à classer ce peuple dans la famille indo-chinoise, l'étude du langage nous conduit à une conclusion opposée. Cette remarque a été faite, je crois, pour la première fois par le révérend docteur Mason, missionnaire dans le pays Karen. Ce savant, dans son ouvrage sur la Birmanie, met en relief la ressemblance frappante qui existe entre l'idiome des Muns du Pégou et celui des Horo ou Munda de Chutia Nagpur, appelés *Kol*. La première syllabe du mot Munda, employée moins pour désigner une tribu que pour dénommer le langage de plusieurs tribus des régions montagneuses du Bengale occidental, est la même que le mot qui sert à désigner les habitants du Pégou. Les rapports entre les deux peuples, démontrés par l'identité d'un grand nombre de mots de leurs deux langues, ont été étudiés par l'honorable M. Campbell, dans un article sur les races de l'Inde (*Journal of the Ethnological society*). Il paraît évident que les Muns ou Talaings du Pégou ont une origine commune avec les Kols et autres tribus dites autochtones de l'Inde, qui existaient peut-être dans cette contrée même avant l'arrivée des Dravidiens. Csoma de Kōros, dans son dictionnaire Thibétain, définit le mot *Mon* comme étant le nom général des tribus qui

(1) Lors de mon séjour à Bha-maw, à 250 milles au-dessus de Mandalay, je fus vivement frappé du teint rouge des Birmans, auxquels je connaissais seulement une carnation jaune-sombre dans le sud, et bistre à Mandalay et aux environs. Dans les villages que je parcourus plus au nord, cette coloration était encore plus accentuée. — Comparer ce que j'ai écrit moi-même au sujet de la coloration de la peau des Indochinois. (*Mémoires de la Société d'anthropologie*, 1882, et Archives de médecine navale, 1881.) (Note du docteur J. Harmand.)

habitent les montagnes entre le Thibet et les plaines de l'Inde. Tout en affirmant qu'une nation ainsi nommée, qui occupait jadis l'Himalaya oriental, émigra vers le sud, nous n'avons aucune possibilité de décider si les Muns du Pégou suivirent le cours de l'Iraouaddy (Erawati), ou si, se séparant de leurs compagnons dans la région arrosée par le Gange et le Brahmapoutre inférieurs, ils traversèrent l'Arakan pour gagner leur résidence actuelle. Nous ne connaissons aucun indice de leur passage dans l'Arakan ou le pays de l'Iraouaddy supérieur. Il est bien possible qu'une étude plus complète des langues parlées par quelques-unes des tribus sauvages des montagnes, entre l'Arakan et le Manipur, nous permette un jour de suivre leur piste. Les Dravidiens du Talingana, qui vinrent par mer — ce qui ne fait pas de doute — coloniser la côte orientale du golfe du Bengale, probablement un millier d'années avant l'ère chrétienne, trouvèrent les Muns à l'état sauvage, et cinq siècles plus tard on les appelait encore *bhilu* « cannibales. » On retrouve encore des éléments Dravidiens qui ne se sont pas fondus dans cette masse sauvage. Leur nom lui-même se retrouve dans le mot Talaing, qui n'est employé pourtant que par les étrangers, et que les indigènes ne connaissent pas ».

La colonisation Dravidienne eut lieu certainement à une époque bien postérieure à l'arrivée des Muns. Sir Arthur Phayre (p. 32 *et seq.*) dit encore : « Les noms attribués aux anciens rois, dans les histoires de Tha-htun et de Pégou, sont indiens, mais sont-ils les vrais? Il est permis d'en douter. On nous dit que les pays d'où ces rois tiraient leur origine s'appelaient Karaunaka, Kalinga, Thubinga, et Bij-ja-na-ga-ran. Il est facile de reconnaître le Karnata,

le Kalinga, le Venga, et le Vizianagaram, du sud-est de la côte de l'Inde..... Le mot *Talingana* ne se rencontre jamais dans les annales du Pégou ; il est toujours remplacé par celui, plus ancien, de Kalinga. Les noms des rois les plus célèbres de Tha-htun et de Pégou se rencontrent tous dans des documents hindous, et ont été choisis probablement comme appartenant à des bouddhistes orthodoxes, ou comme étant ceux de personnages popularisés par les légendes. Ainsi le roi Tik-tha, Ti-tha ou Tissa, de Karanaka, dont les fils sont représentés comme les premiers occupants de Tha-htun, n'est autre sans doute que Tishya, frère d'Açoka. Ce nom se retrouve fréquemment parmi les anciens rois bouddhistes de Ceylan. Le fils aîné est désigné sous le nom de son père, auquel est joint l'affixe Kummâ ; Dza-ya est le nom du fils cadet, lequel paraît devoir être identifié avec Jaya Simha, l'ancêtre des Tchalukya du Talingâna, qui vivait dans le commencement du Ve siècle de notre ère, suivant Sir Walter Elliot, et environ cent ans plus tard, d'après M. Fergusson. Une branche de cette famille domina à l'Est, dans le Vengidêça, qui embrassait les districts compris entre le Godaveri et la Krichna, des Ghattes à la mer. La capitale de ce royaume était Râjamâhendri. L'histoire de Tha-htun nous apprend que les deux fils du roi Tik-tha se firent ermites, mais qu'ils adoptèrent deux fils dont l'un fonda la ville de Tah-htun, où il régna sous le nom de Thi-ha Râdzâ. Il est probable que ce nom vient de Râjâ Simha, le fils posthume de Jaya-Simha ci-dessus mentionné, qui, à la suite de troubles violents, succéda à son père. Son origine le rattachait aux Pallavas, ses ennemis, les anciens maîtres du pays situé au sud de la Narmadâ, et ce fut

chez eux qu'il choisit une épouse. Ces faits sont relatés sous une forme légendaire dans l'histoire de Tah-htun, qui fait naître Thi-ba Râdzâ d'un œuf de dragon et lui donne pour précepteur l'ermite Dzayâ. La dynastie des Tchalukya dura cinq siècles environ. Elle fournit des rois adorateurs de Vichnou, aussi causa-t-elle l'exil de beaucoup de bouddhistes ou semi-bouddhistes, établis le long de la côte de Talingâna. A ce propos, Sir Walter Elliot fait la remarque suivante, dont il a bien voulu me faire part : « Anciennement, les communications entre la côte orientale de l'Inde et celle qui lui fait face, y compris la péninsule de Malacca, étaient à n'en pas douter, beaucoup plus fréquentes qu'aujourd'hui. Elles acquirent surtout toute leur extension au moment de la plus grande prospérité du bouddhisme, vers le Ve et le VIe siècle de notre ère. La première grande persécution eut le double résultat de diminuer le nombre des sectateurs de cette religion et de les rejeter en masse sur la côte opposée. Les annales et les traditions sont remplies de récits sur cette époque troublée. Quand le prince Tchalukya, frère du roi de Kalyâna, fonda un nouveau royaume à Râjamâhendri, d'où résulta la dispersion des anciens maîtres du pays, il est infiniment probable que beaucoup de fugitifs émigrèrent au Pégou. Un manuscrit tamoul raconte l'histoire d'un clan bouddhiste qui quitta la côte sur une flottille de barques, le roi de Mandu à sa tête.

« Il semble que les Dravidiens arrivèrent il y a 2,000 ans, par mer, dans cette région ; ils y trouvèrent des peuplades qui se rattachaient au tronc Kolarien et étaient venues de l'Inde, sans qu'on puisse décider si elles étaient venues par l'Arakan, ou si elles étaient descendues le long

de l'Iraouaddy. L'Arakan occidental, à partir des monts Roma, la vallée inférieure de l'Iraouaddy, depuis Akouktoung, tout le Kyaik-hto, ainsi que les plaines de Thahtoon, sont sortis de la mer, sans qu'il soit nécessaire d'attribuer cette émersion aux dépôts alluvionnaires du fleuve. Le pied des montagnes de l'Arakan, du Pégou et du Martaban était autrefois battu par les flots, et formait de hauts promontoires, séparés par de grands bras de mer, qui permirent aux Kolariens de descendre du nord.

L'histoire et la tradition s'accordent pour nous démontrer l'existence d'une violente « poussée » du côté du nord.

Les Dravidiens, venus par mer, finissent par s'amalgamer aux tribus sauvages, mais la fusion dut s'accomplir avec une grande lenteur : quelques siècles, en effet, avant l'ère chrétienne, les Talaings — c'est-à-dire les derniers arrivés — passaient pour une nation très-civilisée, et ils étaient entourés de tribus sauvages, les Kolariens, qu'ils appelaient *Bilous* ou ogres, cannibales.

Dans les annales de l'Arakan, il est dit que les Talaings se fusionnèrent avec une race nommé *Tho-doun*, et il n'est pas difficile de reconnaître dans cette expression le mot *Tha-htoun*.

Comment se produisit ce mélange ? — Par fusion réciproque, ou par absorption? Et si cette dernière hypothèse est la vraie, les Talaings ont-ils absorbé les Mouns, ou les Mouns les Talaings ? Le nom de Talaing, imposé à la race mixte par les peuples voisins, n'existe pas dans la langue de ceux auxquels il est appliqué.....

Le talaing possède les intonations caractéristiques de la

amille linguistique chinoise, mais moins accentuées. La plupart des racines sont monosyllabiques, « mais, de même qu'en karen et en birman, beaucoup de mots sont formés d'après le système polysyllabique : une consonne, — le plus souvent une forte — avec sa voyelle inhérente, constituent une syllabe sans aucune signification par elle-même, laquelle, préfixée à une racine monosyllabique, sert à composer un nouveau mot ».

De même que le birman et le shan, le talaing s'écrit de gauche à droite, sans séparation entre les mots, et l'alphabet est composé presque exclusivement de cercles et de segments de cercles. Presque tous les caractères sont les mêmes qu'en Birman, et beaucoup ont la même valeur. Il y a dix voyelles, qui, en composition, s'écrivent d'une manière très-abrégée. Les sept premières ont le même son qu'en birman, seulement *ê* se lit *ô*, comme dans l'anglais *oar*, *au* se lit toujours *âu* (aoû) lorsqu'elle est suivie d'une consonne. Les diphthongues et les triphthongues sont :

ai, *wê*, *uê*, *êu*, *oê*, etc.

Il y a deux consonnes de plus qu'en birman : *ba*, et *be-er* ; toutes deux ont le son de *b*. Quand la consonne *ng* est initiale, elle a la valeur de *gn*, mais avec un *g* bien prononcé. Il n'y a pas d'autre lettre ayant le son du *g*.

Les consonnes, suivant l'action qu'elles exercent sur les voyelles, sont divisées en deux classes. La première comprend les consonnes :

k, *kh*, *g*, *gh*, *t*, *tha*, *da*, *dha*, *t*, *th*, *p*, *ph*, *y*, *h*, *r*, *ba*,

avec lesquelles les voyelles adjointes conservent leur son,

tandis qu'avec celles de la seconde classe leur son se modifie.

Les modifications causées par l'addition d'une consonne finale *tuée* sont à peu près les mêmes que dans le shan.

Talaing.	Shan.	Birman.
pak,	*pak*,	*pek*.
pang,	*kang*,	*keng*.
pam (as in *palm*),	non usité,	non usité.
pip,	*pîp*,	*piep*.
ket (*kate*),	non usité,	non usité.
kap (*cap* or *cape*) (1).	*keup*,	*kop* (as in *cope*).

De même qu'en shan et en birman, on fait usage de particules numérales auxiliaires : *kal* s'applique à l'homme; ainsi *timikipikal*, trois hommes; *ka-ló* se dit des choses disposées en tas ; *kidhwâkalô*, un tas de terre, etc.

Cette langue est remarquable par son grand nombre de consonnes composées, dont beaucoup ne se trouvent ni dans celles de la Chine ni dans celles de l'Indo-Chine. En birman, il n'y a que quatre consonnes toujours composées avec d'autres ; en Talaing, il y en a neuf. Comme en birman, les consonnes composées se prononcent autant que possible comme une syllabe ; ce sont :

t'gnă, t'dă, t'nă, t'mă, kyă, kră, klă, kwă, k'bă, klă.

« Presque toutes les fortes et les muettes aspirées, ainsi que les liquides, sont composées avec les nasales *m* et *n*. On a de la sorte *km*, *khm*, *chm*, *chlm*, *tm*, *thm*, *dm*, *pm*, *phm*, *mn*, *kn*, *khn*, *gn*, *lm*, *gm*, etc..... Quelques-uns de

(1) Je laisse subsister l'anglais, pour éviter toute indécision. (J. H.)

ces composés paraissent être des contractions de polysyllabes.

« La grammaire de cette langue est extrêmement simple. Le sujet précède habituellement le verbe, le complément le suit, comme en anglais. Ainsi que dans toutes les autres langues de l'Indo-Chine (1), les distinctions grammaticales sont indiquées à l'aide de particules, préfixes ou suffixes ; mais elles sont bien moins nombreuses en talaing qu'en siamois, en birman ou en kareng. Les mots-particules sont ordinairement des prépositions, comme dans les langues de l'occident. Ex :

pa-do sa-ngi ou *sngi*	à la maison.
la-tû	sur...
smâu	sous...
ka-ta	devant...
leŏk-ka-reŏu	derrière...

Le talaing est une langue à part, isolée dans l'Inde transgangétique. En étudiant son vocabulaire, on voit que ses racines n'ont aucun rapport avec le siamois, le birman, le kareng, le toung-thu, le kyeng, le kami, le singpu, le naga, le manipuri, etc., ni avec aucun des idiomes parlés en Indo-Chine (2).

« De même, on ne peut trouver aucune affinité entre le

(1) On ne se rend pas bien compte du sens géographique ou ethnographique que le docteur Mason attache ici au mot *Indochine*. D'après ce qui suit, on pencherait pour la signification géographique.

(2) *Note du docteur Mason* : « Je dois dire cependant que je n'ai pu me procurer des spécimens de cambodgien nécessaires pour poursuivre cette comparaison, et que je ne peux, par conséquent, rien affirmer au sujet de cette langue. »

talaing et le chinois, le thibétain ou les autres langues de famille tartare sur lesquelles nous possédons des documents. Il ne se rattache pas non plus aux idiomes aryens du nord de l'Inde, pas plus qu'aux dialectes du sud : télinga, canara, tulu, tameul, malayalam, et cingalais. J'ai étudié les vocabulaires de toutes ces langues, au point de vue de leur comparaison avec le talaing, et j'arrive à cette conviction qu'elles en diffèrent radicalement, malgré quelques ressemblances de mots qui ne sont que des coïncidences fortuites. Quelle est donc alors l'origine du talaing?

On trouve dans le centre de l'Hindoustan, quelques tribus de montagnards sauvages, appelés Kols, Oraons et Gonds, qui se divisent en sous-tribus variées, connues sous les noms de Santals, Bhumijas, Mundas, Rajmahalis, etc., et qui parlent des dialectes paraissant dériver tous d'une source unique. Le savant docteur Mason, parlant ensuite du mémoire du major Tickell, dit : « Jusqu'à présent, aucun travail aussi complet n'a été publié sur la langue de ces peuplades, et il résulte de son étude cette conclusion singulière que le talaing présente une étroite affinité avec le kol. Les six premiers nombres, les pronoms personnels, les mots qui servent à désigner un certain nombre de parties du corps humain, ainsi que beaucoup d'autres objets matériels, et quelques verbes, bien qu'assez différents à première vue, sont probablement dérivés des mêmes racines. » — La liste suivante donnera une idée de ces analogies :

	Talaing.	Kol.
Homme,	*mni*,	*male* (R.).
Tête,	*kdap*,	*kape*.

	Talaing.	Kole.
Œil,	*maup,*	*met* (S. K".-S.-Bh.).
Oreille,	*kto,*	*khetwê* (R.).
Main, bras,	*ô,*	*thi* (S. K.-S.-Bh.).
Pied,	*jaing,*	*subtijanga* (S.).
Mère,	*yo,* / *mê,*	*aya* (R.). / *mai* (Bh.).
Os,	*jût,*	*jang* (S. K.-S.-Bh.-M.).
Huile,	*kling,*	*ning* (G.).
Tigre,	*kla,*	*kula* (S.-Bh.-M.).
Porc,	*klik,*	*kis* (O.-R.), *sukvi* (S. K.-S.-Bh.-M.).
Poisson,	*ka,*	*haku* (S.-K.-S.-M.).
Terre,	*ti,*	*ote* (S. K.-S.-M.).
Montagne,	*do,*	*dongar* (G.), *toke* (R.).
Pierre,	*tmaum,*	*tongi* (G.).
Eau,	*dui,*	*dah* (S. K.-S.-B.-M.).
Pleurer,	*yaum,*	*raiman* (S. K.), *ragman* (S.), *eyamman* (Bh.).
Écouter,	*ming,*	*mena* (R.).
Prendre,	*ket,*	*kinda* (R.).
Gras,	*kraun,*	*kiriena* (S. K.).
Maigre,	*srî,*	*serua* (O.).
Faim,	*klau,*	*kive* (R.).
Moi,	*ô,*	*aing* (S. K.).
Toi,	*mna,*	*um* (S. K.-Bh.-M.), *nin* (O.-R.), *umge* (S.), *imma* (G.).
Lui, elle,	*nga,*	*ini* (S. K.-Bh.-M.).
Cela,	*nâu,*	*no* (S.), *nea* (S. K.).
Un,	*mwa,*	*moy* (Bh.).
Deux,	*ba,*	*baria* (S. K.-S.-Bh.-M.).
Trois,	*pi,*	*pia* (S), *apia* (S. K.-Bh.-M.).
Quatre,	*paun,*	*ponia* (S.), *upunia* (S. K.-Bh.).
Cinq,	*msûn,*	*monaya* (Bh.), *moya* (S. K.), *mosia* (M.).
Six,	*trâu,*	*turia* (S. K.), *turui* (Bh.).

(Dans cette liste : S. K. signifie Singbhum Khol; S, Santal;

R, Rajmahali ; G., Gond ; Bh., Bhumij ; O., Oraon, et M., Munda) (1).

Au point de vue du costume, des mœurs, de la manière dont il cultive le sol, le Talaing diffère peu du Birman. Mais le Talaing présente dans les traits du visage, pourvu qu'il ne soit pas trop métissé, quelque chose d'indéfinissable qui permet à toute personne ayant résidé quelque temps dans le pays de la distinguer des Birmans.

Bien que les Talaings aient adopté le bouddhisme depuis des siècles, ils sont cependant extrêmement superstitieux. Le culte des Nats, et surtout les sacrifices propitiatoires aux esprits, sont la source de pratiques aussi nombreuses qu'étranges. Un événement malheureux, une maladie, et en général, tout ce qui occasionne quelque inquiétude, chagrin ou danger, est attribué à l'intervention des mauvais esprits. Ces croyances font vivre un nombre infini de sorciers, de magiciens, hommes et femmes, qui exploitent la crédulité et l'ignorance populaires. Le culte antique n'a donc pas été extirpé par le bouddhisme, mais, par une sorte de tacite compromis,

(1) Il me paraît tout à fait étrange que des analogies bien plus étroites, avec des populations beaucoup plus rapprochées, aient échappé au major Tickell, et surtout au docteur Mason. Dans cette courte liste de mots, on est frappé des similitudes avec les langues des sauvages de l'Indo-Chine et avec le cambodgien. Ce qui est bien plus étonnant, et mériterait une étude à part, ce sont les rapprochements que cette liste amène à établir entre les sauvages refoulés dans les montagnes de l'Indo-Chine et ceux qui ont été repoussés jusque dans le centre de l'Hindoustan. (Note du docteur Harmand.)

les deux religions vivent fraternellement côte-à-côte, sur le pied d'une mutuelle et entière tolérance (1).

Karengs. — Les Karengs n'ont pas de nom distinctif pour se désigner eux-mêmes. Le terme birman *Kareng* n'est connu que de ceux qui vivent en Birmanie. Les noms qui s'en rapprochent le plus sont ceux de Ka-ja, appliqué à eux-mêmes par les *Kareng-nee* ou *Karengs-rouges*, et de Ka-yay, usité assez souvent par le clan Bghai.

Bien que les Birmans se servent du mot *kareng* dans un sens général, ils savent parfaitement qu'il existe de grandes différences entre les diverses tribus qui portent ce nom ; c'est ainsi qu'ils les subdivisent en Kareng Myit-tho (moutons de rivière) et Kareng-Birmans ; K. Myit-Kyeng (Kyeng de rivière) et K. Talaing, Kareng Taw-bya (abeilles de forêt) ; K. Bhee-loo (ogres) ; K. nee (K. rouges) ; K. Liep-pya-gyee (grands papillons) ; K. Liep-pya-ngay (petits papillons), et K. Againg (K. sauvages).

Ils sont incontestablement d'une autre race que les Talaings et les Birmans, et il est certain qu'ils ne sont pas originaires du pays qui porte aujourd'hui le nom de Birmanie. « Les Karengs, dit le docteur Mason, me désignèrent la région où leurs ancêtres étaient venus s'établir à l'époque d'Alompra (Aloung-bhoora). Nous nous trouvions en ce moment au pied de ruines qui semblaient les restes de quelques fortifications :

« Je leur demandai quels étaient les constructeurs de

(1) Cette remarque peut s'appliquer à tous les pays bouddhistes de l'Indo-Chine. (J. H.)

cette ville, et ils me répondirent : « Elle existait déjà dans nos jungles au moment de notre arrivée. Nous venons du Nord, où nous vivions indépendants des Birmans, des Siamois et des Talaings, qui nous gouvernent à présent. Notre pays était voisin d'Ava, et la capitale s'appelait Toungoo. Tous les Karengs de Siam, de Birmanie et du Pégou sont originaires de cette région. » Lorsque je les interrogeai sur l'époque de leur dispersion, ils restèrent silencieux. L'événement avait eu lieu bien avant eux, évidemment, et il était déjà trop ancien pour qu'ils fussent capables de lui assigner une date précise. Toutefois, leurs traditions s'étendaient bien au delà de Toung-goo. L'horizon brumeux, disaient-ils, était limité par « la rivière des sables courants », que leurs ancêtres durent traverser au milieu de grands périls, car on n'y voyait pas un seul sentier frayé, et le vent y faisait rouler les sables comme les vagues d'une mer. Ils étaient conduits par un chef qui possédait une puissance plus qu'humaine. » — Le journal de voyage du pèlerin chinois Fa-hian, qui visita l'Inde dans la première moitié du Ve siècle, nous renseigne sur cette « rivière des sables courants ». Parlant du grand désert de Gobi, qui s'étend de la Mongolie au pays de Yarkand, et de la Dzoungarie, au Thibet, il dit : « Le Gouverneur de la « Cité des Sables » me fournit le moyen de traverser la « Rivière des Sables ». Cette région est peuplée de mauvais esprits et balayée par des vents si brûlants, que quiconque se trouve sur leur passage est certain d'y mourir. On n'observe aucun oiseau dans l'air, aucun quadrupède sur le sol. Tout autour du voyageur, aussi loin que la vue peut s'étendre, les seuls points de repère qu'il puisse apercevoir sont les squelettes de

ceux que la mort y a surpris; eux seuls jalonnent le chemin. »

Les traditions karengs révèlent avec certitude l'existence d'anciennes relations avec la Chine. Elles parlent de Tu ou Tien comme d'une divinité inférieure à Jéhovah, et les sacrifices ou offrandes aux ancêtres sont aussi répandus chez les Karengs que chez les Chinois.

Par leur habitude physique et leurs méthodes de culture, les Karengs se rapprochent, dit-on, des Miau-tsi ; .cependant, le colonel Mac-Mahon nie cette ressemblance, et, quant à leur système de culture, il leur est commun avec celui de toutes les tribus de montagnes de l'Indochine. Ils ne font pas de terrasses sur les flancs des montagnes, mais abattent les forêts qui les couvrent, brûlent bois et feuillage, et jettent les graines dans la couche de cendres. Comme les pluies, qui surviennent ensuite, entraînent toute la couche végétale fertile, on ne peut plus faire de récoltes dans le même endroit avant dix ou quinze années. Chaque village, très-petit, composé rarement de plus de trente ou quarante cabanes, a besoin pour sa subsistance d'un très-vaste espace de terrrain.

Leurs traditions sur la création et la chute de l'homme sont entièrement conformes au récit biblique. Les noms d'Adam et d'Ève s'y trouvent même reproduits, et il y est fait mention du déluge.

Où trouvera-t-on, dans les traditions des nations païennes qui n'ont jamais connu la Bible (1), des épisodes

(1) Il est évident que c'est précisément là le point contestable. Je m'excuse d'être obligé de reproduire un passage aussi peu sérieux, qui, présenté dans une telle forme et sans autre explication, a l'air d'une véritable mystification. (J. H.)

bibliques aussi exactement reproduits que dans les stances suivantes :

« Jadis tout se soumettait à la loi de Dieu, mais Satan vint, qui amena le bouleversement.

« Jadis, tout se soumettait à la loi de Dieu, mais Satan vint, qui poussa à la damnation.

« Le cœur du Dragon détestait *E-u*, la femme, et *Tha-nai*, l'homme.

« Le Dragon les regarda. — Le Dragon trompa la femme et *Tha-nai*.

« Comment cela est-il arrivé ?

« Le grand Dragon réussit à pousser à la damnation.

« Comment cela s'est-il fait ?

« Le Dragon prit un fruit jaune, et le donna aux enfants de Dieu.

« Le grand Dragon prit un fruit blanc, et le donna à la fille et au fils de Dieu.

« Ils transgressèrent les commandements de Dieu, et Dieu détourna d'eux sa face.

« Ils transgressèrent les commandements de Dieu, et Dieu les chassa.

« Ils ne regardèrent pas la parole de Dieu, et furent induits au mal.

« Ils ne gardèrent pas la parole de Dieu, et furent poussés à la damnation. »

Les Kareng-nî (rouges) ont des traditions très-analogues. Ils appellent leur Dieu Ea-pay. L'absence de toute allusion au christianisme montre qu'ils n'ont jamais connu le Nouveau Testament, et si leurs traditions ont leurs sources dans la légende écrite, elles ne peuvent dériver que de l'Ancien Testament.

Depuis quelques années, au dire des missionnaires, des villages juifs, en possession du Pentateuque, auraient été rencontrés à Ching-fu, non loin du Lushan, qu'on suppose avoir été le berceau des Karengs. Il serait très-intéressant de savoir si les Miau-tsi ont des traditions analogues à celles des Karengs, car il deviendrait à peu près évident, dans ce cas, que les Karengs tirent leur origine du nord de la Chine. Il est possible qu'à une certaine époque des tribus chinoises se soient trouvées en contact avec des peuples qui possédaient les croyances de l'Ancien Testament, aient adopté en partie leur foi, et en aient gardé quelque chose, même quand elles descendirent, à une époque très-reculée, du grand Plateau central.

Mais comment les Karengs peuvent-ils venir de la Chine, lorsque leurs traditions racontent qu'ils ont vécu aux environs d'Ava? Leur départ de Chine eut lieu avant l'apparition du bouddhisme, ou peut-être fut causé par la nouvelle religion, et nous savons que le bouddhisme pénétra en Chine pendant le premier siècle de notre ère. Les Karengs racontent que leur chef, à la tête de quelques tribus, commença par exécuter une reconnaissance du pays, et jeta son dévolu sur la région qui avoisine aujourd'hui Labong et Xeng-Maï, à l'est du Salouen. Mais lorsqu'il revint à la tête de sa nation, il trouva cette région occupée par les Shans. Suivant les annales des Shans, la fondation de La-bong remonte à l'an 574 de notre ère.

Il semblerait donc qu'il y ait eu trois émigrations Kareng. La première du plateau central, la seconde du nord de la Chine, vers le deuxième siècle, à la suite duquel un royaume fut fondé près d'Ava, et la troisième vers le Ve ou le VIe siècle. Dans cette dernière, les Karengs

descendirent au sud, et se répandirent sur toute la région montagneuse comprise entre l'Iraouaddy, la Salouen, le Mènam et la mer.

Cette race se divise en trois tribus, qui comprennent chacune des clans distincts, reconnaissables au costume et au dialecte.

I. Sgaw. (C'est le nom qu'ils se donnent eux-mêmes).

a) Appelés *Myit-tho* par les Birmans.

b) Appelés *Shan* par les Pwo.

c) Appelés *Pa-Kou* par les Karengs-nî.

d) Appelés *Karengs blancs* par quelques auteurs anglais.

e) Appelés *Kareng birmans* par les auteurs anglais, les Birmans et les Talaings de Bassein, de Thoon-khwa et Rangeon.

1. *Ma-nî-pgha.* — Se trouvent à Toung-ngou. Un des rares clans qui élèvent des animaux domestiques, en dehors de la volaille et des cochons. Certains les considèrent comme appartenant à la tribu Pwo, à cause des nasales de leurs dialectes. Ils sont pour la plupart chrétiens.

2. *Pa-kou.* — *Costume* consistant en une tunique ou blouse sans raies, bordée inférieurement d'une étroite bande bordée, dont la coupe diffère suivant les villages. Leur dialecte se rattache de très-près à celui des Pwo, mais il manque de consonnes finales. Ils gardent dans leurs cases des pierres auxquelles ils attribuent des vertus miraculeuses ; cette coutume se retrouve dans d'autres tribus, mais ce qui est particulier aux Pa-kou, c'est la croyance qu'on peut causer la mort d'un ennemi en frappant l'empreinte de son pied avec une de ces pierres. — Plus de 2,000 sont chrétiens.

3. *We-wa.* — Leur dialecte dérive de celui des Pwo, et leur nom signifie *aller et revenir*. Leur vêtement est assez variable. Ils sont dans un état de civilisation très-inférieure. Ce n'est que depuis très-peu de temps que leurs femmes ont appris à tisser.

II. *Pwo.* — Ainsi appelés par les Sgaw. C'est le nom sous lequel ils sont le plus généralement connus ; s'écrit parfois *Pgho.*

a) Appelés *Sho* par eux-mêmes.

b) Appelés *Mytt-kyeng* par certains Birmans.

c) Appelés *Talaing kareng* par certains Birmans et quelques auteurs anglais.

1. *Mo-phga.* — Ainsi appelés par les missionnaires. C'est aussi le nom qu'on leur donne le plus souvent. Ils sont encore appelés :

a) *Tag-bia* par les Birmans.

b) *Pie-do* par eux-mêmes.

c) *Pie-zâu* par eux-mêmes.

d) *Ptâu* par eux-mêmes.

Leur costume consiste en une blouse blanche avec des raies rouges longitudinales. Se trouvent dans quelques villages de Toung-ngoo. On observe chez eux deux ou trois dialectes ; de là les noms *b*), *c*), *d*) ci-dessus, qui ont tous la même signification, *homme*. Ils sacrifient un taureau noir au maître de la terre. — Beaucoup ont embrassé le christianisme.

2. *Ta-rou.* — Ainsi appelés par les Kareng-nee. C'est celui qui sert le plus souvent à les désigner. — Ils ont encore les noms suivants :

a) *Khou-hto* pour eux-mêmes.

b) *Pu-doung* pour les Gai-kho.

c) *Bhee-loo* pour les Birmans.

Ils portent des pantalons très-courts. Les femmes on une sorte de toge, des colliers de cuivre, ainsi que des anneaux au-dessous du genou, ce qui les distingue des femmes des tribus voisines, qui les portent au-dessus du genou. Les hommes se rasent la tête, à l'exception d'une touffe de cheveux qu'ils réservent près de chaque tempe. Leur dialecte démontre qu'ils appartiennent bien à la tribu Pwo. Ils laissent leurs voisins en paix, mais sont presque toujours en lutte entre eux.

3. *Shoung*. — Ils portent des pantalons blancs, dont le bas est bordé de lignes rouges rayonnantes. On les rencontre sur la frontière septentrionale du Tounh-ngoo. Avant l'annexion, certains villages étaient exempts d'impôts, à charge de supprimer les incursions des Kareng-nee.

4. *Ha-shwaï*. — Ainsi appelés par les Bghai. C'est le nom sous lequel ils sont le plus connus. Eux-mêmes se nomment *Ha-shou*.

Vêtement. Pantalons. — Se rencontrent au nord du Toung-ngoo. Ils sont grands, sveltes, actifs et belliqueux. Les femmes sont dégradées et affreuses.

5. *Gai-kho*. — Ainsi appelés par les Bghai. C'est le nom sous lequel ils sont le plus connus.

a) Appelés *Ka-roun* par eux-mêmes.

b) Appelés *Pra ka-young* par eux-mêmes.

c) Appelés *Pra-doung* par les Kareng-nee.

Leur costume consiste en un pantalon de soie, souvent orné de broderies élégantes et rayé vers le bas de lignes rouges rayonnantes. Ils sont d'un naturel sauvage et barbare, et se considèrent comme supérieurs à tous les autres Karengs. Les hommes sont robustes, grands, et aiment la

guerre et les aventures. Les femmes sont aussi grandes et belles, et leur teint est le plus souvent d'un blanc vermeil. Ils ne peuvent souffrir les chevaux et les éléphants, ne veulent pas les laisser entrer dans leurs villages, et refusent de leur procurer aucune nourriture. Une autre particularité caractéristique, qui disparaît aujourd'hui, consiste à brûler un esclave à la mort de tout vieillard possesseur d'esclaves.

III. Bghai. — C'est le nom que leur donnent les Sgaws, et celui sous lequel ils sont le plus généralement connus. Eux-mêmes s'appellent *Pye-ya*.

1. *Kareng-nî*, ainsi appelés par les Birmans (*ni*, *rouge*).

a) Appelés par les Anglais *Kareng rouges*.

b) Appelés par les Shans *Yang-aiag*.

c) Appelés par eux-mêmes *Ka-ra*.

d) Appelés par eux-mêmes *Pra ka-ra*,

e) Appelés par d'autres Bghai *Bghai-moo-hte*.

f) Appelés par les Gai-koo *The-pya*.

Ils portent des pantalons rouges à raies noires ou blanches, très-étroites et longitudinales ; parfois ces raies sont noires ou rouges sur fond blanc. Leur turban est rouge vif. — Ils occupent le pays situé au nord des possessions anglaises, et se divisent en Kareng-nee occidentaux, et Kareng-nee orientaux, qui sont perpétuellement en guerre. Quelques-uns se sont établis sur le territoire britannique. Ils sont extrêmement barbares, et pillent leurs voisins sans merci; cependant, les Kareng-nee occidentaux se distinguent par des mœurs sensiblement plus douces. On doit surveiller de près ceux qui sont installés en pays anglais, car ils sont gens à piller et à voler toutes les fois

qu'ils en trouvent l'occasion. Lorsqu'on les fait prisonniers, ils avouent très-volontiers les faits qui les concernent ; mais on ne peut leur arracher une parole touchant leurs compagnons. On les rencontre parfois dans le sud jusque dans le delta de l'Iraouaddy et le district d'Amherst; mais ils y séjournent rarement plus de trois ou quatre ans.

2. *Bghai-ka-lew.* — Appelés *Tunic-Bghai* par les Anglais, et *Liep-pya-gyt* par les Birmans.

Leur vêtement se compose d'une tunique blanche à raies rouges longitudinales. Ils n'ont que quelques villages, tous dans le Tounh-ngoo.

3. *Bghai-ka-nta.* — Appelés *Pant-Bghai* par les Anglais, *Kareng-a-yaing*, *Laïp-pya-nghay* par les Birmans.

Ils portent des pantalons blanc, ornés en bas de lignes rouges rayonnantes. Ils habitent les versants ouest des montagnes comprises entre la Salouen et le Tsit-toung, près de la frontière. Ceux qui en eurent dans le voisinage de la plaine sont un peu moins sauvages que les montagnards de l'intérieur. Ils ont un goût prononcé pour la chair de chien, qu'ils mangent sans sel.

4. *Lay-may.* — Ainsi nommés par les Birmans, appelés *Pray* et *Brec* par les Kareng-nee. — Ils vont à peu près nus. Ils sont sauvages, traîtres et ignorants.

5. *Ma-nou-ma-aou.* — Portent le pantalon. On ne sait que fort peu de chose à leur sujet.

6. *Tshaou-kho.* — Portent un pantalon orné de raies rouges ou noires.

La langue des Karengs est monosyllabique : elle manque donc d'inflexions ; mais elle est abondamment pourvue de de suffixes et d'affixes, « Ils ont des affixes de nombre et

de genre. Les cas sont distingués, dans un certain nombre de circonstances, par la position du mot dans la phrase, par exemple pour le nominatif et l'accusatif. Le vocatif se caractérise par des affixes, le datif et l'ablatif par des préfixes. Ils ont des particules auxiliaires équivalant à des prépositions. Le comparatif et le superlatif des adjectifs se font au moyen d'affixes, qui ne font pas défaut non plus pour tous les pronoms personnels, réflectifs, possessifs, interrogatifs, démonstratifs, distributifs, réciproques, indéfinis ou négatifs. Les démonstratifs correspondent souvent, dans la langue Kareng, à l'article défini des autres langues, et ils sont munis d'un affixe analogue à celui qui caractérise le cas emphatique en Chaldéen. De même qu'en hébreu et en grec, les articles sont employés pour désigner des objets préalablement mentionnés ou déjà connus. C'est ainsi que ἄγγελος se rendait en Kareng par *un ange*, sans affixe, mais que το ἄγγελος se traduirait par *l'ange*, avec affixe démonstratif. Il existe en Kareng une particule qui est équivalente à un pronom relatif, toutes les fois que l'antécédent et le relatif ne sont pas séparés par d'autres mots ; dans tous les autres cas, il n'existe pas de pronom relatif..... Les Karengs ont aussi des particules qui servent, étant attachées au verbe, à exprimer les trois modes actif, moyen et passif. Les verbes possèdent cinq cas : indicatif, comparatif, potentiel, optatif et subjonctif; trois temps : l'aoriste, le parfait et le futur ; trois personnes et deux nombres. Ils ont encore à leur disposition beaucoup de particules qui permettent d'exprimer les diverses modifications du verbe, jouant un rôle analogue à celui de certaines prépositions grecques.....

L'arrangement ordinaire des mots dans la phrase est

celui-ci : *sujet-copula-attribut* ; ou bien, lorsque l'attribut se compose du verbe avec son complément : *sujet-verbe-objet*. Les expressions adverbiales peuvent se placer avant ou après le verbe. La négation se place immédiatement avant le verbe, excepté dans une certaine forme de négation usitée chez les Pgho et les Karengs rouges, où elle suit immédiatement le verbe. D'ordinaire, l'adjectif suit le nom qu'il qualifie. Le nominatif vient habituellement derrière le verbe, et quelquefois, mais rarement, l'accusatif le précède. Dans le cas absolu, chaque partie de la phrase, cependant, peut se placer la première..... Les membres de phrase antithétiques, exceptifs, ceux qui indiquent causalité ou hypothèse, sont placés avant ceux auxquels ils se rapportent, tandis que la conclusion se met en dernier lieu, et que les phrases intentionnelles ou comparatives peuvent tantôt suivre, tantôt précéder les autres. Les substantifs répétés indiquent la multiplicité. Parfois, la répétition des phrases a pour but de signifier répartition. Ainsi, il a donné à une personne une tasse, veut dire : il a donné une tasse à chacune des personnes. La répartition accompagnée d'une conjonction comporte l'idée de diversité; par exemple : une personne et une personne, signifie : différentes personnes. Les racines verbales (? *verbal-roots*) répétées sont emphatiques. Ainsi : aller vite, vite, s'entendra : aller très-vite. Les mots imitatifs de sons sont souvent répétés après les verbes, et une semblable reduplication est employée par emphase, dans le cas où une action peut être rendue par une onomatopée.....

« Beaucoup de mots sont constitués par une racine simple ; d'autres sont composés d'une ou plusieurs racines,

et il résulte des significations entièrement différentes. Par exemple :

iu, mauvais, avec *lâu*, descendre, donne *iulâu*, dégénéré.
sgha, peu, avec *lâu*, descendre, donne *sghalâu*, diminué.
a, beaucoup, avec *tâu*, donne *atâu*, augmenter.
ma, faire, avec *bû*, paddy, donne *abû*, faire la moisson.

On compte ainsi des mots à l'infini. Un autre mode de combinaison caractérisque consiste à former des mots qui désignent une partie du tout, en employant la racine qui sert à dénommer le tout lui-même. Par exemple, un mot étant donné qui signifie un membre de corps humain, servira à former tous les autres mots nécessaires pour dénommer les diverses parties de ce membre, à l'inverse des autres langues qui emploient des mots spéciaux. Ex :

sû, bras, combiné avec *niu-ki*, angle, donne *sû-niu-ki*, coude.
Le même, combiné avec *la*, feuille, donne *sû-la*, main;
le même, combiné avec *ko*, tête, donne *sû-ko*, poing, etc.

Avec ce procédé, on obtient plus de quarante mots composés qui désignent les diverses parties du bras ou de la main. Il existe plus de vingt mots qui ont tous pour pivot le mot *œil*. En Kareng, beaucoup de nouvelles racines sont formées par l'adjonction à d'autres racines d'une des muettes fortes avec sa voyelle inhérente *k'*, *ts'*, (ou *s'*) *t'*, *p'*. Ainsi de *û*, cri d'un singe, on fait *ks'û*, grognement ; de *ma-i*, musique des instruments à vent, on fait *k'ma-i*, rendre des sons mélodieux. La langue kareng est remarquable aussi par l'emploi qu'elle fait des mots accouplés, qui n'ont plus que le sens de l'un seulement de ces mots. Ainsi :

nâu, herbes, associé au mot *maï* ou *maïng*, sauvage (en parlant des choses):

1. *klâu* (sarcler, arracher), *nâu*, *klâu maï*, arracher les herbes.
2. *klâu*, *nâu maï* —
3. *klâu nâu* —

« Ces trois formes ont toutes la même signification, bien que littéralement on doive traduire :

1. — arracher les mauvaises.
2. — arracher les mauvaises herbes.
3. — arracher les herbes.

« Le mot associé est souvent choisi à cause d'une certaine ressemblance ou association d'idées qu'il présente.

Ta-û, *ta-khaï*, nuage-obscurité, — *ta-û*, nuage.
Ta-khaï, *ta-na*, obscurité-nuit, — *ta-khaï*, obscurité.
Di-gnya, grenouille-poisson, — *gnya*, poisson.
Ta-hpaï, *ta-gnya*, peau-chair, — *tagnya*, chair.

« Quelquefois, le mot accompli est étranger, mais ayant dans la langue d'où il est tiré la même signification que le mot indigène auquel on l'adjoint :

Klâu-nwa, espèce bovine (*nwa* est birman).
Htaï-noung, eau (*noung* vient du siamois *nam*).
Hiu-khoung, homme (*khoung* vient du siamois *khon*).
Nâu-htâu-bhûra, pagode (*bhûra* est birman).

« Il arrive qu'avec les progrès de la linguistique, on trouve parfois la signification et l'origine de l'un des mots du couple, qui paraissait d'abord n'avoir aucun sens par lui-même. Ex : *tchû*, accouplé au mot *tska*, donnait un complexe signifiant : être malade, dans lequel *tchû* paraissait inexplicable, lorsque l'étude du bghai apprit que dans cette langue, il veut dire *fièvre*.

« Chaque clan use d'un dialecte particulier. Tous ces idiomes, du moins ceux que nous connaissons, peuvent être divisés en deux classes, suivant qu'ils ont ou n'ont pas de consonne finale. Le pwo a la consonne finale ; le sgaw et le bghai ne l'ont pas. »

Sgâu et Pwo. — La particularité la plus caractéristique du pwo est surtout la finale nasale *ng*, tandis que le sgaw et la majorité des autres dialectes ont des voyelles pour finales.

Sgâu :	*Te*, former, crier.	Pwo :	*Taing*.
	Naï, bord.		*Naing*.
	Tche, tunique.		*Tshaing*.
	E, mordre.		*Aing*.
	Htâu, monter.		*Htaing*.
	Lâu, descendre.		*Lang*.

« Le pwo aspire souvent la muette forte du sgaw :

Sgâu :	*Ka*, casser.	Pwo :	*Kha*.
	Tso, porter.		*Tsho*.
	Tû, recevoir.		*Htong*.
	Pla, renvoyer.		*Hpta*.

« Les muettes douces du Sgâu deviennent fréquemment des fortes dans le pwo :

Sgâu :	*Daï*, concombre.	Pwo :	*Htaï*.
	Ble, être doux.		*Phle*.
	Dwâu, sauterelle.		*Htway*.
	De, une branche.		*Htaing*.

« On observe parfois le contraire :

Sgâu :	*Tau*, frapper.	Pwo :	*Do*.
	Htaï, voir.		*Da*.

« La syllabe muette douce du sgaw manque souvent en pwo :

Sgâu :	*Kana*, écouter.	Pwo :	*Na.*
	Kaman, fiel.		*Mang.*
	Mûkanâu, fille.		*Mûnang.*
	Sakho, mangue.		*Kho.*
	Thapiu, bavard.		*Hpung.*

« Le *gny* du sgâu n'existe pas dans le pwo. Il est généralement remplacé par *y* : »

Sgâu :	*Gnya*, avant.	Pwo :	*Ya.*
	Gnyâu, être facile.		*Yâu.*
	Ragnyâu, refuser.		*Rayang.*
	Thakagnyâu, miséricorde.		*Yangtha.*

Bghai. — Le bghai est surtout caractérisé par les noms de nombre. Les cinq premiers sont à peu près identiques à ceux du sgâu. Mais :

Six,	se dit en Bghai :	*thiu-tho*,	littéralement :	trois paires.
Sept,	—	*thiu-tho-ta*,	—	trois paires un.
Huit,	—	*twaï-tho*,	—	quatre paires.
Neuf,	—	*twaï-tho-ta*,	—	quatre paires un.

On ne peut signaler rien d'analogue dans le système de numération des populations circonvoisines.

Le sgâu et le bghai diffèrent le plus souvent par des changements de voyelles. Toutefois, un grand nombre de mots racines du bghai ne se retrouvent pas dans le sgaw ou le pwo :

Bhgai :	*Daï*, armée.	Sgâu :	*Naï.*
	De, riz cuit.		*Me.*
	Kaïkay, mauvais.		*Iu.*
	Na, droit,		*Lo.*

Le kareng-rouge se distingue du bghai ordinaire par l'emploi fréquent du *v*, et par quelques changements dans les particules. Beaucoup de racines, bien qu'ayant une origine commune, sont sujettes à des modifications, ainsi le *gh*, qui représente le *g* arabe, *ghain*, est très-employé par le sgâu et le pwo ; en bghai, il se transforme en *w*, et dans le kareng-rouge, il devient presque toujours *r*.

Serpent,	se dit	*ghû*	en sgâu,	*vû*	en bhgai,	et *rû*	en kareng-rouge.
Rotin,	—	*ghaï*	—	*waï*	—	*raï*	—
Bon,	—	*ghe*	—	*we*	—	*re*	—
Froid,	—	*gho*	—	*wâu*	—	*râu*	—
Acheter,	—	*pghe*	—	*phge*	—	*pre*	—

Les Kareng-Pwo du nord de la Birmanie britannique parlent, paraît-il, des dialectes du pwo et l'idiome des tribus de l'est diffère de celui des tribus de l'ouest, surtout par l'emploi de l'*f* et de sifflantes inconnues dans le pwo, le *th* est remplacé par le *t*.

Le mopgha se rattache plutôt au pwo du nord qu'à celui du sud. Il possède l'*f* et les sifflantes caractéristiques du précédent dialecte ; il emploie également le *t*.

Plusieurs mots qui, dans les autres dialectes, sont formés par un *m* suivi d'une voyelle ont la même consonne précédée d'une voyelle en mopgha.

	Mopgha.	Sgâu.	Pwo.	Bghai.
Mère,	*am*,	*mo*,	*mo*,	*miu*.
Nom,	*em*,	*maï*,	*maïng*,	*maï*.
Heureux,	*mû*,	*mû*,	*mûk*,	*mâu*.
Vivant,	*lem*,	*thamû*,	*mûng*,	*thamo*.

« Quand ces mots sont précédés par un autre mot suivi

d'une voyelle inhérente, la voyelle inhérente disparaît, et la consonne s'unit avec la voyelle de la racine :

Dza, mon, ma, et *am*, mère, font *zem*, ma mère.
Na, ton, ta, et *am*, mère, font *nam*, ta mère.
Na, ton, ta, et *ûmpo*, fusil, font *nûmpo*, ton fusil.

« Quand le premier mot est suivi par une voyelle distincte, la voyelle initiale du second mot disparaît :

Kay, notre, et *am*, mère, font *kaim*, notre mère.
Nai, votre, et *am*, mère, font *naim*, votre mère.

« Les mots terminés par un *v* sont sujets à la même règle :

Latû, une ville, et *av*, dans, font *latûv*, dans la ville.
Panay, un buffle, et *av*, dans, font *panaiv*, dans un buffle.

Shans. — Les *Shans* ou *Shan* sont des immigrants qui ont fait leur apparition dans le sud des vallées du Tsittoung et de l'Iraouaddy à une époque relativement récente. Ils se donnent le nom de *Tay*. Le révérend J. N. Cushing, qui les a beaucoup étudiés au double point de vue de l'ethnographie et du langage, et qui a bien voulu relire et corriger le présent travail, dit, dans l'introduction de sa grammaire de la langue shan. « Ce nom de Tay est accepté par toutes les branches de cette famille, excepté les Siamois, qui aspirent le *t*, et s'appellent *Htai* (*Thay*) (1). Ce

(1) Cette assertion n'est pas complètement exacte. Les Laotiens de la vallée du Mèkhong, bien qu'ils connaissent parfaitement tous le mot Thay et sa valeur, s'appellent eux-mêmes *Lào*, dans le sud, et *Lu*, dans le nord. Il est du reste possible que ce mot soit d'origine étrangère. (J. H.)

mot signifie *libre*. L'évêque Pallegoix pense que sous le règne de Phra-Ruang, qui secoua le joug du Cambodge l'an 1000 de l'ère de Phra : kodom, les Siamois prirent le nom de *Thays*, *libres*, d'où il suit qu'ils appellent leur langue Phasá-thăy, langue des libres. » Si le mot *libre* était primitivement le sens du mot appliqué à toute la famille, il ne l'est plus aujourd'hui pour les Shans du nord qui l'emploient sous la forme non aspirée. Toutes les recherches que j'ai faites dans le pays Shan m'ont conduit à cette conclusion, que ce mot n'a pas la même signification chez eux que chez les Siamois ; je n'ai pu du reste tirer des Shans aucune explication satisfaisante de sa valeur. Il est possible que les Siamois l'aient transformé par l'aspiration en lui donnant une signification commémorative de quelque grand événement. Toute la famille Tay, sauf les Siamois, se servant de ce mot non aspiré (1), il est permis de supposer, jusqu'à preuve du contraire, que cette forme est la plus ancienne. »

Des peuples de l'Indochine, c'est le plus répandu et probablement le plus nombreux (2). Il enveloppe les Birmans depuis le nord-ouest, par le nord et l'est jusqu'au sud-ouest, et s'étend depuis la frontière du Munnipoor (si toutefois les habitants de cette vallée n'ont pas été eux-mêmes influencés par le contact du Shans) au cœur du Yunnan, et de la vallée de l'Assam à Bungkok et au Cambodge. Les représentants de cette famille sont tous bouddhistes, tous offrent le spectacle d'une civilisation qu'on peut dire très-

(1) Les Laotiens de l'est aspirent indubitablement le *t*, et disent Thay, Pou-Thay (populations de la rive gauche du Mèkhong). (J. H.)

(2) A l'exception des Annamites. (J. H.)

avancée, et à part quelques variations, tous parlent la même langue ; cette circonstance est d'autant plus remarquable, que les tribus qui les entourent usent d'une infinité de dialectes différents. Cette identité de langage semble indiquer que les Shans ont depuis longtemps atteint un degré de civilisation au moins aussi élevé que celui d'aujourd'hui, et faire admettre comme probable que ces peuples, qui sont actuellement si dispersés et désagrégés, ont été antérieurement réunis sous une domination unique. Les Siamois, aussi bien que les Shans septentrionaux, ont conservé le souvenir d'un ancien et vaste royaume qui s'étendait au nord de la Birmanie actuelle, et la seule appellation de *Grands Tays*, donnée aux Shans de cette époque, semble être une confirmation de cette tradition. Dans la suite, cet empire se scinda malheureusement en une foule de principautés qui n'avaient aucun lien entre elles, et aujourd'hui le Royaume de Siam est peut-être le seul état d'hommes de cette race qui ait conservé son indépendance.

Le colonel Yule fait observer que l'Empire shan du nord pourrait peut-être être identifié à l'État de Pong ou de Mogoung, sur lequel nous devons une étude au Capitaine Pemberton (1). Il est vrai que le colonel Horace Brown refuse de croire à l'existence d'un pareil état, aussi voisin de la Birmanie. Dans une note que l'on trouve à la page 33 de son *Gazetteer of Thay-et-Myo*, à propos de l'*Expédition au Yunnam* du docteur Anderson, il fait remarquer que ce voyageur « décrit ce qu'il appelle l'ancien royaume

(1) *Rapport sur la frontière orientale de l'Inde britannique*, par le capitaine R. B. Pemberton. Calcutta, 1835, pp. 108 et *seq*.

Shan de Pong en puisant ses renseignements dans une chronique manuscrite trouvée par le capitaine Pemberton. Dans l'histoire de la Birmanie, cependant, on ne trouve absolument rien qui puisse justifier la supposition qu'un royaume ait existé là où l'on voudrait le placer. Il y a, au contraire, de fortes raisons de croire que les États shans étaient ce qu'ils sont aujourd'hui (1), c'est-à-dire de faibles principautés que n'unissent aucun lien confédératif ; et s'il a pu arriver que chacun de ces petits États ait essayé d'établir sa suprématie sur les autres, ces tentatives n'ont jamais eu qu'un succès temporaire. En revanche, chaque fois qu'il a existé un pouvoir solide en Birmanie ou en Chine occidentale, ils ont toujours été soumis soit à l'un, soit à l'autre.... L'ancien manuscrit Shan raconte évidemment les exploits guerriers de divers Shans Tsaw-bwa (chefs de principautés) qui se sont rendus fameux par leur bravoure et leurs conquêtes ; mais aussi loin que l'on puisse remonter dans l'histoire de la Birmanie, il est évident qu'aucun roi Shan n'a jamais exercé la suprématie sur les autres, à moins qu'il n'occupât en même temps le trône d'Ava. »

Les Siamois étaient d'abord tributaires du Cambodge ; il n'y a que cinq ou six siècles, vers 1350 de notre ère, qu'ils se sont rendus indépendants. Suivant le major Jenkins, les Ahoms firent leur apparition dans l'Assam pendant la première moitié du XIIIe siècle, à l'époque du commencement du règne de Koubilaï-Khan en Chine. Il paraît possible qu'il existait dans l'extrême nord un royaume Shan dont

(1) Le colonel Brown fait évidemment allusion aux petites principautés du nord, et n'entend nullement parler du Siam.

le peuple fut attaqué et refoulé dans le sud, le long des vallées de l'Iraouaddy, de la Salouen et du Mékhong; une partie de la région montagneuse du nord, celle qui est comprise entre la Salouen et le Mékhong, est habitée par des Shans qui s'appellent eux-mêmes *Leù*, qui sont bons cultivateurs, forgerons habiles et peuvent même, dit-on, fabriquer des fusils à mèche. Le capitaine (aujourd'hui général) Mac Leod, qui visita le sud de ce pays, dit que les indigènes sont petits, mal faits, laids, qu'ils ont le nez camard, le front bas, le ventre proéminent. Le colonel Yule écrit que « les *Lewas* sont les fils dégénérés des Shans d'avant le bouddhisme. » Mais, dans ce cas, où était situé ce royaume Shan dont parle la chronique Pong? Etait-il où se trouvent aujourd'hui les Leù, ou bien ceux-ci sont-ils descendus à la suite de tribus déjà civilisées ?

Il n'est guère probable qu'un siècle avant Jésus-Christ le Bouddhisme fut déjà bien répandu dans cette région, et tout porte à croire que son extension a été beaucoup plus tardive. De ce qui précède, on peut conclure qu'au commencement du IIe siècle existait un royaume Shan de médiocre puissance, dont le peuple était bouddhiste et supérieur en civilisation aux tribus environnantes (1). D'après la Chronique Pong, la capitale s'élevait au bord du Shwe-la, un des affluents orientaux de l'Iraouaddy, entre Bah-maw et Mandalay; elle florissait encore en l'an 30 de notre ère (2).

(1) Le traducteur avoue que cette conclusion ne lui apparaît pas avec un caractère de netteté suffisant.

(2) Il est difficile de décider si un royaume shan indépendant a jamais existé. Les traditions des divers groupes de la famille Tay

Par leurs traits, leurs coutumes, leurs procédés caractéristiques de culture et de négoce, les Shans se rapprochent considérablement des Chinois. Les Shans du nord passent fréquemment en Chine, où ils deviennent jardiniers, marchands de bestiaux, ou trafiquants de pierres précieuses qu'ils vont chercher à Siam.

Je cite encore *in extenso* un passage de la grammaire

s'accordent pour affirmer qu'un tel royaume s'est trouvé à un moment donné dans le nord de la Birmanie. La dénomination de *Grands Tays* est appliquée aux Shans du Nord, et on l'explique généralement par la dénomination qu'ils ont exercée dans le Burma, au berceau de leur race.

La Chronique du capitaine Pemberton appuie cette opinion. Il faut cependant tenir compte de la tendance des Shans à amplifier la puissance de leur pays et l'autorité de leurs chefs. Il paraît évident aussi que la Birmanie septentrionale fut la patrie d'un grand peuple shan, dont les descendants sont complètement dégénérés. Il est donc possible que les Shans aient joui d'une courte indépendance, avant que les invasions birmanes les chassassent de la plaine et que les empiétements des tribus sauvages les expulsassent des montagnes. Aujourd'hui encore nombre de villages dans les districts ka-khyeng ont conservé leurs noms shans. — Le silence que gardent les Annales birmanes sur l'existence et la destruction d'un grand royaume shan est très-étrange, et ne peut s'expliquer qu'en admettant que ce royaume a été très-éphémère et qu'il a disparu à la suite de luttes intestines. Si un choc un peu prolongé s'était produit entre une pareille domination et celle des Birmans, il en resterait des traces écrites.

A l'exception du Siam, la région actuellement occupée par le principal groupe de la famille Tay est défavorable à l'organisation d'une puissance centralisée. Le pays, en effet, se présente sous l'aspect de plateaux peu étendus compris entre les chaînes de montagnes qui rayonnent vers le sud et tracent le réseau naturel d'une foule de petites principautés.

Les Shans arrivèrent dans la Birmanie septentrionale probablement après les Birmans, et, pressés par eux d'un côté, par les Chi-

de M. Cushing : « Les différents groupes de la famille Tay se servent d'alphabets particuliers, l'alphabet siamois n'a aucune ressemblance avec les autres. Il n'est évidemment, dit le docteur Jones, qu'une modification ou plutôt une simplification de l'alphabet bali usité au Cambodge. » Cette assertion est cependant discutable. D'après Pallegoix, en

nois de l'autre, ils se dirigèrent vers le sud, atteignirent la vallée du Mè-nam, et se répandirent à l'est du côté du Cambodge en traversant les tribus aborigènes des plateaux qu'ils refoulèrent dans les montagnes.

En parcourant le livre d'Edkin (*The Chinese Caracters*), j'ai été très-surpris de rencontrer, dans certains tableaux qui rapprochent les mots chinois modernes de leurs formes anciennes, une quinzaine de termes anciens exactement semblables aux termes shans correspondants. Peut-être l'étude philologique révélera-t-elle une parenté entre le chinois et le shan.

Les Lewas, qui habitent les montagnes du territoire en discussion sont des sauvages dont une partie seulement paient tribut au *Tsaw-bwa* de Kaintung. Lorsque je me trouvais dans cette ville, je vis une nombreuse députation de Lewas tributaires qui avajt été appelé par le Tsawbwa. Ils répondaient exactement à la description de Mac Leod. Leur langage n'a aucune ressemblance avec celui des Shans, qui ne les appellent jamais autrement que Lewas.

Les Shans de la principauté de Kaingtoung se donnent le nom de *Kheûn*, tandis que ceux de Kainghong et des districts environnants prennent celui de *Leu*. La confusion de Lewa avec Leu vient sans doute de ce que la voyelle *eû* n'existe pas en birman, en sorte qu'en parlant des Leu, un Birman se servant comme équivalent de *au*, dira *Lau*. Les Leû sont bons cultivateurs et habiles forgerons. A Meung Sam Tow, à trois jours de marche au nord de Kaingtoung, les Leu fabriquent des fusils à mèche. Ils ont en outre imaginé une combinaison ingénieuse du *dha* ou poignard et du pistolet : le canon du pistolet est la poignée du *dha* auquel la crosse sert de fourreau. Les Lewas n'ont pas plus de rapport avec les Shans qu'avec les Kakhyengs, en sorte que la théorie du colonel Yule me semble insoutenable. (Note de M. Cushing.)

effet, l'histoire de Siam affirme que l'alphabet actuel fut introduit par un certain roi, et Bastian parle d'une inscription lapidaire d'Ajuthia, l'ancienne capitale de Siam, qui attribue également à un roi l'intervention des caractères siamois dans les termes suivants : « Jadis les Thays ne connaissaient pas l'écriture ; mais dans l'année du Cheval, 1205, l'auguste bienfaiteur Ram Kham Hong, de concert avec les Sages, imagina les lettres de l'alphabet dont les Thays ont fait usage depuis cette époque. » L'alphabet laotien dérive du birman, mais il a subi des modifications considérables et a été soumis à des influences étrangères nombreuses. Le système graphique shan se rapproche davantage du birman dont il a conservé sans altérations la moitié des lettres, et dont le reste conserve la forme arrondie caractéristique. Les Tay-mâu du Yunnam et du nord-est de la Birmanie ont le même alphabet que les Shans (avec deux caractères additionnels, l'*f* et le *ch*), mais avec cette différence que les lettres, au lieu d'être arrondies, sont anguleuses, taillées à facettes. Les Tay-mâu eux-mêmes attribuent cette particularité à l'influence chinoise. On conçoit que cette modification calligraphique n'empêche pas un lecteur shan attentif de comprendre un livre de Tay-mâu. L'alphabet des Kham-ti et des Amons se rapproche beaucoup de celui des Shans. Plusieurs lettres ont subi des altérations de formes considérables, mais leur valeur phonétique reste la même.

A l'origine, les différentes divisions de la famille Tay parlaient indubitablement le même langage, qui s'est scindé, dans la suite des temps, en nombreux dialectes. Au Limmai (Xieng-mai des voyageurs français), chez les

Laotiens, et à Bangkok chez les Siamois, la langue vulgaire ne diffère pas notablement du shan..... Beaucoup de mots ne se distinguent que par l'aspiration ou le manque d'aspiration; ainsi les Shans disent *kòn*, homme, tandis que les Laotiens disent *khòn*. En outre, dans la langue littéraire, on emploie fréquemment des mots accouplés pour exprimer une idée. Un des mots du couple, chez les Birmans, appartiendra au discours familier, et l'autre mot sera emprunté au style noble. Chez les Laotiens, au contraire, le même mot ne s'emploie plus que dans le langage vulgaire. Prenons, par exemple, l'expression accouplée *lì-ngam*, que l'on trouve dans les œuvres littéraires pour signifier *ton*; chez les Shans, *lì* est vulgaire, chez les Laotiens, c'est le mot *ngam* qui est familier. Certains mots ne diffèrent que par le ton, d'autres par une transformation phonétique de la consonne initiale; ainsi le *b* laotien correspond à l'*n* shan : *bang*, léger, devient *mang*; l'*f* correspond au *p* aspiré; (*p'h*), *fai*, *p'hai*, feu (1). Le tay-mow se rapproche encore plus du shan que le siamois ou le laotien. L'*f* s'y substitue fréquemment au *hp* (p'h), et, en outre, on y trouve un certain

(1) On pourrait citer beaucoup d'autres altérations phonétiques analogues; mais j'ignore si elles sont transcrites dans l'écriture convenablement orthographiée. J'ai rappelé ailleurs comment, dans la vallée du Mekhong, le *r* siamois était rendu par une aspiration au commencement des mots, tandis que dans le corps du mot il devient *l*, *m*, ou *n*. Les Laotiens, au moins ceux de l'est, prononcent très-difficilement le son *r*. — Je profite de cette occasion pour faire remarquer une fois de plus que l'expression *Laos*, *Laotien*, est tout à fait mauvaise, et que du reste les Anglais et les Français ne l'entendent pas complètement de la même façon. (Note du docteur J. Harmand.)

nombre de mots qui sont inconnus aux autres divisions de la famille tay. Les membres de cette famille qui habitent les frontières de l'Assam possèdent aussi un dialecte différent. Un petit *Catéchisme* publié en 1838, dans ce dialecte, à Sadiya, par le révérend docteur Brown, montre qu'il existe une classe de mots caractérisés par la transformation de l'*l* initial en un *n*, ainsi *neun*, pour *lenn*, lune ; *nâu*, étoile, pour *lâu*. Ces analogies démontrent l'unité d'origine pour toutes les langues de la famille tay.

« Le shan est monosyllabique ; mais il renferme beaucoup de polysyllabes qui lui viennent du birman ou qui lui sont propres. Par suite de la domination prolongée des Birmans, beaucoup de leurs mots ont fini par pénétrer dans le shan. En outre, les Shans ayant été initiés au bouddhisme par l'intermédiaire des livres birmans, leur langue a reçu une nouvelle infiltration de mots birmans et pâlis ; en sorte que l'on peut dire du shan qu'il est une mosaïque dont les éléments sont shans, birmans et pâlis (1).

(1) Au moment de remettre ce manuscrit à M. Cushing, j'avais écrit une note marginale dans laquelle je me demandais si les Shans ne sont pas descendus au sud avant leur conversion, attendu que, sans cette hypothèse, le siamois renfermerait des mots birmans. La réponse de M. Cushing fut la suivante :

« La supposition que vous émettez dans une note marginale est très-vraisemblable. Il est parfaitement possible que les groupes divers de la familte Tay aient reçu les traditions bouddhiques à des époques différentes et par des initiateurs variés. L'architecture des pagodes ou *wât*, que l'on rencontre depuis Kaing-toung (*Xieng-tong*), en descendant le Laos, jusqu'à Bangkok, est différente de celle qu'on observe dans les États shans de l'ouest, où domine l'influence birmane.

« On remarque aussi que les règles monastiques sont moins ri-

« Il n'y a que peu de livres shans qui soient en langue vulgaire. On les appelle « livres en style familier. » La plupart des manuscrits présentent une composition plus ou moins métrique, et portent le nom de livres « en style de prédication. » Ces derniers présentent un certain arrangement des mots destiné à charmer l'oreille des auditeurs. Ils contiennent donc un grand nombre de mots inusités dans le langage ordinaire, qui sont appelés *fleurs* ou *feuilles*. Aussi arrive-t-il fréquemment que plus de la moitié du texte échappe au lecteur illettré. »

L'alphabet comprend dix voyelles qui ont le même son qu'en birman ; mais il a quatre diphthongues, une combinaison d'une voyelle avec une consonne qui lui est particulière, et seulement dix-neuf consonnes.

Voici le tableau des voyelles avec leur représentation :

ă	*û*	*âu.*
â	*e*	*iu.*
i	*o*	*eu.*
u	*ô*	

De même qu'en birman, les consonnes sont divisées en

gides à l'est de la Salouen. Dans les couvents, les bonzes possèdent des caisses dont le produit est destiné au *wât*. Ils sortent fréquemment et vont dans les maisons accomplir quelque travail facile et rétribué, tels que la confection des parasols. Au Xieng-tong et dans les environs, il n'est pas rare de rencontrer des moines à cheval.

« Tandis que les livres religieux shans abondent en mots birmans et pâlis, on dit que les éléments birmans sont relativement très-rares dans les livres des Tay méridionaux. Ces faits indiquent une introduction du bouddhisme à des époques et par des intermédiaires différents. Une connaissance plus approfondie des livres des diverses familles Tay est nécessaire pour élucider ces questions. »

classes, mais chaque classe n'en comprend pas le même nombre. Ce sont :

Gutturales.	*kă,*	*khă,*	*ngă.*	
Palatales...	*tsa,*	*tsha,*	*gnă* (1).	
Dentales...	*tă,*	*htă,*	*nă.*	
Labiales...	*pă,*	*hpa,*	*mă.*	
Liquides...	*yă,*	*ra,*	*lă,*	*wă.*
Aspirées...	*chă,*	*hă,*	*ă.*	

Les cérébrales et le *l* des Birmans, qui ne se trouve, ainsi qu'on l'a déjà fait observer, que dans les mots tirés du pâli, font entièrement défaut en shan. La palatale aspirée *tshă* et l'aspirée *chă* ont la même forme et le même ton, mais elles sont cependant toujours inscrites toutes deux dans l'alphabet. M. Cushing suppose qu'autrefois l'aspirée devait avoir un son différent. Son caractère ressemble exactement au *tha* birman, qui est proprement une sifflante.

b, *d*, *g*, et *j* ne sont pas représentés, mais *mă*, quand il est initial, est souvent prononcé *b*. De même, *v* s'adoucit en birman en *t* ou *y* ; par exemple *daray*, *dayay*, ou *dalay* (espèce de cerf).

Les voyelles se combinent avec les consonnes au moyen de divers symboles.

Certaines consonnes sont encore combinées, comme en birman, avec d'autres consonnes par l'intermédiaire de symboles.

(1) Dans la *Grammaire* de M. Cushing, ce signe est transcrit par *ny* (*a* sous-entendu). Il m'informe que le son est précisément le même que celui du birman, qui est représenté par *ngya* dans le système de transcription adopté pour cette langue.

De même qu'en birman, le signe appelé *tchat* en langue shan *tue* la voyelle inhérente *a* et dans quelques cas modifie la voyelle de la consonne précédente, mais d'une façon différente de ce qui s'observe en birman.

Tribus des frontières. — Vu l'état actuel de nos connaissances et la diversité des conclusions présentées par ceux qui ont étudié ces populations reculées et leurs origines, il serait imprudent de vouloir ranger les tribus qui les composent parmi telle ou telle famille connue. Mais on peut cependant y établir deux catégories : celles qui ont des connexions certaines avec les grandes familles en question et celles qui s'en séparent absolument. Les premières sont les Zabaings ou Yabaings, les Khyengs, les Shandoos, les Anoos ou Khoung-tsos, les Khyaws ou Koo-kies et les Toung-thoos. La seconde division ne comprend que les Salungs.

Yabaing. — Ils habitent les versants orientaux et occidentaux du Roma du Pégou. Sauvages, grossiers et ignorants, ils ne s'écartent jamais de la montagne. Leur langue est du birman prononcé avec un accent arakanais très-marqué. Quelques-uns font de la culture, beaucoup se livrent à l'élève des vers à soie. Sir Arthur Phayre fait la remarque que ce terme de Yabaing est plutôt la qualification d'un travail que l'appellation typique d'une race. Ce mot est probablement d'origine shan. Il fut appliqué primitivement à ceux qui apportèrent le ver à soie des pays de l'est et sa signification primitive s'est perdue. Sir Arthur Phayre n'indique pas de quelle façon il a été conduit à cette conclusion, et l'on ne comprend pas bien s'il admet

que les Yabaings ont apporté avec eux le ver à soie, ou s'ils ont adopté les premiers l'industrie de la soie pour en faire un objet de commerce.

Suivant le docteur Mason, ils se rattachent à la souche birmane, assertion que confirme leur langage. D'après le colonel Horace Browne, si l'industrie de la soie, qui est très-lucrative, n'est pas pratiquée sur une plus vaste proportion, c'est uniquement parce qu'elle a à lutter contre les préjugés bouddhistes relatifs à la destruction de l'existence. « Les éleveurs de vers à soie vivent au fond de villages reculés, et n'ont pas de relations avec le monde extérieur, car ils redoutent les injures auxquelles leur profession les met en butte (1). » Dans la chaîne de la Roma orientale « ce peuple, bien qu'il soit de pure origine birmane, est considéré comme tribu distincte. » De ce fait que de purs Birmans, par cela même qu'ils *ôtent la vie*, sont reniés par leurs compatriotes, les chasseurs et les pêcheurs doivent encourir la même répudiation. Dans la pratique, il est loin d'en être ainsi. Ce n'est pas que la chasse et la pêche ne soient opposées aux préceptes bouddhistes. Le passage des annales talainges et birmanes, consacré au récit de la visite du Bouddha Goudama à

(1) Il est peut-être possible que la même cause, indépendamment de la paresse invétérée des Siamois, ait contribué dans une large mesure à faire passer aux mains des étrangers la plus grande partie des industries qui s'appliquent à l'exploitation des animaux et de leurs dépouilles. A Bangkok, de même que dans la plaine d'Ajuthia et sur la côte du golfe de Siam, presque tous les pêcheurs sont Annamites ou Malais, et le métier de pêcheur est considéré par les Siamois comme impur et dégradant. — La fabrication des belles soies du Cambodge et de Battambang est le quasi-monopole de colonies d'Annamites et de chrétiens. (Note du Dr J. Harmand.)

Tha-htoon, trente-sept ans avant son entrée au Nirvana, porte anathème contre ce pays où abondaient les pêcheurs et les chasseurs. Mais la chasse et la pêche sont indispensables à la vie, et l'on peut se passer de soie.

Khyeng. — Les voyageurs qui ont étudié les Khyengs, leurs caractères, leur langage, leurs mœurs et leurs traditions, ont des opinions très-différentes sur leur origine et la souche à laquelle il faut les rattacher. Ils sont répandus sur les deux flancs est et ouest de la Roma arakanaise jusque vers le nord de la Birmanie anglaise ; ils s'étendent aussi vers l'est, ont traversé l'Iraouaddy, et même, mais à la vérité en très-petit nombre, la Roma du Pégou. Toutefois, à proprement parler, le pays khyeng est actuellement constitué par la chaîne de Roma du Pégou. Les Khyengs sont essentiellement montagnards. Ils se regardent eux-mêmes comme appartenant à la famille birmane, et Sir Arthur Phayre paraît se ranger à cette opinion et disposé à les regarder comme des traînards d'armées abandonnés dans les montagnes. Le colonel Hannay les classe avec les tribus Naga, et le colonel Yule avec les Kookis. D'autre part, le docteur Mason voudrait en faire des Karengs. Les Birmans appellent les Pwos *Myit-Kyeng* (ou rivière khyeng), et les Pwos s'appellent eux-mêmes *Shos* ; et les Khyengs se donnent à eux-mêmes le nom de *Shyûs*. Sir Arthur Phayre dit que ce terme de *shyû* « est sans aucun doute d'adoption récente, » et considère le mot *khyeng*, que ceux-ci ne s'appliquent en aucune façon, comme étant une corruption de leur mot *klang*, qui signifie *homme* (1).

(1) J' fait remarquer qu'au Cambodge les choses se présentaient

Cet auteur ajoute : « Un Arakanais, qui notait les sons de la bouche d'un homme de cette race, écrivit *khyang* (khyeng en birman), pour ce qui à moi me paraissait avoir le son de *klang*. »

De plus, l'alphabet composé par les missionnaires baptistes pour le dialecte des Kareng-Pwos peut être employé, avec quelques modifications de très-peu d'importance, pour représenter les sons de la langue des Khyengs. De cette façon, la traduction de l'Évangile de Saint-John peut être comprise par tout Khyeng ayant appris à lire, de même que quelques poésies qui ont été aussi imprimées. Suivant M. Saint-John, leur langage possède beaucoup de mots en commun avec celui des Khamies et des Mros. Dès 1853, un missionnaire baptiste, installé à Prôme, M. Kincaid, avait réuni autour de lui un hameau de Khyengs et avait tellement bien instruit les habitants, en se servant de l'alphabet des Pwos, que l'un de ces sauvages avait pu être nommé catéchiste et que deux autres avaient été tout prêts de mériter le même titre. De même que les Pwos, ils prêtent serment sur une certaine espèce d'*Eugenia*, appelée Tha-baï.

Ils ont une coutume qui leur est tout à fait spéciale. Aussitôt qu'une jeune fille est arrivée à l'âge de la puberté, on tui tatoue la face de lignes noires et bleues, très-serrées. — Cette pratique, abandonnée sur le territoire britannique, et qui a naturellement pour résultat de donner à la femme une apparence presque hideuse, est

d'une façon tout à fait analogue pour les diverses tribus connues sous le nom de Kouys, chez lesquelles le mot kouÿ ne signifie pas autre chose que : *homme*. (Note du docteur Harmand.)

regardée par quelques auteurs comme ayant été adoptée dans le but de préserver les femmes khyenges des entreprises des jeunes gens des autres tribus ; d'autres pensent que, par cette coutume, on se proposait d'échapper aux habitudes des conquérants birmans qui enlevaient pour leur usage les plus jolies filles.

Ils brûlent leurs morts, et les ossements, recueillis au milieu des cendres, sont lavés et blanchis avec la liqueur (khoung) qu'ils fabriquent avec du riz fermenté, et frottés ensuite de curcuma. Ils sont ensuite placés dans un pot et conservés jusqu'à ce qu'ils puissent être déposés sur le tertre funéraire de la famille. Ces sépultures sont soigneusement dissimulées dans la forêt. Au moment de l'ensevelissement des os, on célèbre une fête, avec force libations, et un membre de la famille, debout auprès du tombeau, un sabre à la main, tenant les yeux vers le ciel, s'écrie : « Es-tu, maintenant, satisfait, après que tu as réussi à tuer une de tes créatures ? »

Leurs vêtements sont composés, pour les femmes, d'un petit langouti ouvert sur les deux côtés, et d'une blouse ou chemise (plus courte dans le nord que dans le sud). Les hommes nouent leurs cheveux sur le front et leur langouti est réduit aux plus petites dimensions possibles, et, en fait, il serait difficile de dire qu'ils aient les moindres prétentions à la décence. Chez ceux qui vivent sur le flanc oriental de la Roma de l'Arakan, c'est-à-dire ceux qui ont des relations plus fréquentes avec les races mieux civilisées de la plaine, le langouti birman est adopté.

Shandou. — Les Shandous habitent la région montagneuse de l'est et du nord-est, la montagne Bleue, pic de

la chaîne de la Roma arakanaise, au point nord-ouest extrême de la province. On y trouve aussi des tribus sur le Mee et dans la région des sources du Le-Mro, et il est impossible de dire jusqu'où elles s'étendent dans le nord et le nord-est. Ils se donnent à eux-mêmes le nom de *Heuma*. On les regarde comme les moins sauvages de ces tribus: ils possèdent en effet beaucoup de volailles et de cochons, et construisent parfois des maisons en bois. La polygamie y existe en droit, mais rarement dans la pratique ; ils peuvent épouser deux sœurs en même temps, différant complètement en cela des Birmans. Ils enterrent leurs morts étendus sur le dos dans une tombe recouverte de pierres. Les filles sont entièrement exclues des successions, et les veuves sont abandonnées à la charité du fils aîné quand il n'est pas marié, héritier de tous les biens. Ils sacrifient des animaux au soleil et à la lune. Ils ont une physionomie qui les rapproche des Khamies, mais leur langue est entièrement différente.

Anou ou Khoung-tso. — Tribus habitant dans le nord de l'Arakan, et sur lesquelles on ne sait que fort peu de chose. Ils n'ont du reste qu'un ou deux villages en territoire britannique. Ils s'habillent comme les Khamies, mais font usage d'un dialecte distinct qui contient beaucoup de mots et d'expressions intelligibles aux Manipouris. Ils enterrent leurs morts dans la forêt.

Khyâu. — M. Saint-John regarde les Khyâus comme appartenant sans aucun doute à la famille *koukaï* : « Ils nouent leurs cheveux en chignon noué sur la nuque et les rasent sur le front ; les femmes réunissent leur chevelure en deux tresses qu'elles font remonter sur le front. » —

Physiquement, ils ont une grande ressemblance avec la basse classe des paysans bengalis de Chittagong. Ils rendent un culte à des pierres dressées verticalement dans leurs villages. Ils sont très-peu nombreux en Birmanie britannique.

Toung-thou. — Les Toung-thous habitent actuellement les alentours de Tha-htoun, dans la subdivision du même nom du district d'Amherst (Ténassérim) ; ils occupent des villages écartés sur les rives de la Salouen, un certain nombre de milles dans l'est du pays des plaines, qui s'étend de la Salouen au Hlaing-bhwai ; on en trouve encore sur la chaîne de Dâu-na, et dans la vallée du Houng-tha-râu. Ils ne sont pas entièrement inconnus du côté de Tavoy et de Mergui, à l'extrême sud de la région montagneuse et resserrée qui forme la dernière portion de la division du Tenassérim. En dehors du territoire anglais, on les rencontre dans la partie sud-orientale de la haute Birmanie, dans les états shans, et, d'après le docteur Mason, jusque dans le Cambodge même. Le mot *Toung-thu*, en birman, signifie : homme des montagnes. Le nom qu'ils se donnent eux-mêmes est *Pa-o*. Il n'est pas possible de regarder ces tribus comme aborigènes. Ils sont groupés principalement aux environs de Tha-htoun, et s'établissent partout où ils peuvent vivre, pourvu qu'ils puissent se regarder comme chez eux. Dans le fond de la vallée de la Salouen, M. Treacy a trouvé un village de Toung-thous, d'environ 250 maisons, dont tous les habitants étaient occupés à la fabrication d'articles destinés au marché shan, tandis que, encore plus au nord, il y a un autre Tha-toung habité par les Toung-thous. Dans une note à l'*Histoire du Pégou* de

Sir Arthur Phayre (*Journal of the Asiatic Society*, 1873), j'ai fait allusion à ce fait que le docteur Richardson avait entendu dire que des descendants de colons Mouns de Tha-thoun s'étaient établis à la frontière nord du pays des Karengs. Admettant entièrement que les descendants de ces colons qui vinrent du sud se trouvent dans le nord du pays des Karengs, que je serais porté à appeler le nouveau Tha-htoun, je ne peux pas croire que ceux-ci soient *Mous* ou aient aucun rapport avec les Mouns ou Talaings. Ce sont, je crois, des Toung-thous. — Il paraît plus que probable que les Toung-thous descendirent du nord et se fixèrent auprès de Tha-thoun, qui existait déjà à leur arrivée, et que quelques-uns de leurs descendants retournèrent dans le nord, et y établirent une ville à laquelle ils donnèrent le nom de la seconde patrie qu'ils venaient de quitter. Il est impossible, dans l'état actuel de nos connaissances, de croire que les Toung-thous aient apparu dans la basse Birmanie avant les Kolarians ou Dravidiens, et il y a toute raison de penser que Tha-thoun fut fondée et dénommée par ces derniers. Les Toung-thous, de petite stature, fortement musclés et de teint foncé, portant un costume consistant en un pantalon, jaquette et turban presque toujours d'étoffe bleu-foncé, très-analogue à celui des Shans du nord, habitent le pays situé entre la Birmanie et le sud de la Chine, au sud de la rivière Thapauy, c'est-à-dire sud et sud-est des Khakyens. Courageux et guerriers, dociles et obéissants, capables même d'affection une fois qu'on a gagné leur confiance, leur caractère tranche avec la sournoiserie des Asiatiques. Ils ont un caractère passionné, qu'ils peuvent contenir un certain temps, mais qui à la fin éclate sans que rien puisse en arrêter les mani-

festations. Ils haïssent les Birmans avec une amère et inextinguible haine, et les méprisent. — Leur caractère est celui de la race dont ils portent le vêtement. — On a bâti beaucoup de théories relatives à leur origine ; la plus extraordinaire peut-être est celle du capitaine Foley qui s'était persuadé d'y voir les restes des anciens *Tanjans* décrits par Gibbon, et descendants des anciens Huns préservés, pendant un laps de temps de 1788 années, de tout mélange avec le sang d'autres étrangers. Ils prétendent avoir eu un roi à eux, dont la capitale était Tha-htoun, qui fut attaquée et prise par le roi des Talaings, parce qu'il refusa de donner une copie des livres sacrés rapportés de Ceylan par Bouddha Gosa en l'année 400 après Jésus-Christ. Ceci est en contradition très-nette avec l'histoire talainge, car la capitale des Talaings ne fut pas transportée à Pégou moins de deux siècles après ces événements. Alors ils ont fait croire à la croyance qu'ils ont des traditions confuses de l'invasion du pays par Thâu-ra-hta, roi de Birmanie en 1050 A. D., qui conquit le royaume de Talaing, lequel resta soumis à la Birmanie pendant plus de 200 ans. Les historiens ne font aucune mention des événements qui se sont passés pendant cette époque. Il est assez curieux de constater que, quoique Pégou fût alors la capitale, cependant l'histoire birmane ne dit rien de sa prise, mais raconte tout au long celle de Tha-htoun.

Leur langage semble avoir quelque analogie avec celui des Shans et celui des Pwo-Karengs, et très-peu avec celui des Talaings. Cependant ils ont la lettre *v* qui existe seulement dans le dialecte de Kareng-nî, des Kareng-Bghais, et non dans le birman, chez les Shans ou les Talaings.

Les caractères de leur écriture ressemblent à ceux de

toutes les tribus de l'Indo-chine, mais paraissent avoir une ressemblance plus étroite avec ceux des Shans. Dans le livre de Yule (*Mission to Ava*), appendice M, p. 383, il est dit dans une note qu'un missionnaire américain a écrit au lieutenant Newmarch que « les Toung-thous ont un langage écrit et des livres, des Kyoungs et des prêtres. » J'ai *vu* leurs livres et sur la chute de Sébastopol j'ai imprimé la proclamation du gouverneur Geuval pour le lieutenant Burn à Toung-thou, mais je confesse que c'est le premier et le seul imprimé qui ait jamais vu le jour à Toung-thou.

Le révérend M. Cushing m'informe que les Toung-thous ont beaucoup de kyoungs et de livres. Dans quelques kyoungs, on n'apprend que la langue toung-thou, mais en général l'instruction est aussi donnée en Shan. « J'ai en ma possession, m'écrit-il, un gros livre toung-thou qui m'a été donné par un bonze pendant que je voyageais au travers du pays de Toung-thou. L'écriture ressemble plus à celle des Birmans qu'à celle des Shans ; en réalité, elle diffère peu du birman. »

Selungs (1). — Les Selungs se trouvent uniquement dans les îles de l'Archipel de Mergui. Ils sembleraient avoir quelque parenté avec les Malais, du moins par le langage. Mais la crainte héréditaire que leur inspirent les Malais, leur caractère évidemment timide et pacifique

(1) Presque tout ce qui a rapport aux Selungs est emprunté aux publications du docteur Mason, de M. Brayton et du docteur Stevens de la mission des baptistes américains. M. Brayton a fourni tout le vocabulaire.

indiqueraient une origine différente, et il est assez probable que vers le VIe siècle de notre ère ils occupaient la contrée actuellement habitée par les Malais, d'où ils ont été chassés par les progrès graduels de cette race vers Sumatra, et ont fini par chercher un dernier refuge dans les îles qu'ils habitent aujourd'hui.

Ils occupent dans l'échelle de la civilisation un degré des plus inférieurs et on a prétendu même qu'ils n'avaient ni dieu, ni prêtres, ni culte, ni fêtes. Mais, d'après les observateurs plus récents et plus attentifs, il semble que cette façon de voir exagérée ne puisse être conservée. Si leur morale n'est pas très-rigide, ils veillent cependant avec beaucoup de soin sur les relations familiales. Ils sont sans méchanceté, confiants et timides. De même que les races sauvages de l'est qui ont vécu sous un joug sans pitié, sous l'oppression la plus brutale et la plus cruelle, ou qui dans leurs rares rapports avec les étrangers les ont trouvés pires que les démons de leur propre religion, quand ils rencontrent un homme blanc qui ne les vole pas et ne les réduise pas à l'état d'esclaves, ils le regardent comme un être incompréhensible qui leur inspire tout d'abord de la crainte. Après ce premier sentiment d'étonnement, ils finissent par l'adorer pour ainsi dire jusqu'au moment où arrivent d'autres hommes de la même race qui viennent leur réclamer des impôts et des taxes au nom du gouvernement.

Leur apparence physique les place entre les Malais et les Birmans. Leur langue est fort simple, on peut l'apprendre facilement; elle a de grandes analogies avec le malais.

K'taing, jambe.
K'laik, langue.
K'lan, os.
K'wa-o, tromper.
K'ni-ûn, le ciel.
K'man, la nuit.
K'âu-lat, le chaud.
K'ayo, arbre.
K'a-yat, crocodile.
K'aûn, bambou.
K'lat, singe.
K'ha-nî, serpent.
K'dî-an, maintenant.
K'tûng, océan.
K'nûm, pain.
Gya-ha-nî, cuiller.
Glang, ver.
Gha-paidn, opium.
Gi-nai, chanter.
Tû-da, la divinité.
Mâu-keng, homme (*may-sha*, [*ma-noot*).
K'lak, mari.
Bi-nûng, femme, épouse.
Kin ou *sin*, Chinois.
Nga-daïn, venir.
Nga-lat, voler, dérober.
Ngin, argent.
Tsâun, le riz.
Tsyang, pouvoir.
Tsa-meng, miel.
Tsi-tsûn, demain.
Tsaun, Shan.
Ta-na-ho, un Birman.
Ta-la-ho, aller.
Tom, combien de temps, com-
Da-lai, montagne. [bien.
Nai-moung, tuer.
Nya-ma, le culte.
Na-baut, faire.
Nyam, manger.
Pai, couteau.
Pûr, paddy (riz non décortiqué).
Pa-nak, voir.
Pwa, aviron.
Pac-tâu, porte.
Bak, porter.
Bû-loung, le cou.
Bi-bin, les lèvres.
Bo-lo, cheveux.
Bi-tûk, étoile.
Bû-lâu, lance.
Ba-tak, un Malais.
Bû-bût, hier.
Ma-ka-ho, parler.
Ma-am, boire.
Ma-tak, l'œil.
Mi-nang, le doigt.
Mi-nam, rivière.
Ma-ta-a-lâu, le soleil.
May-nauk, oiseau.
Me-âu, chat.
Ma-âu, un Talaing.
Ma-tû, mourir.
Yong, le nez.
Lat, désirer, vouloir.
Lit, aimer.
Wai-lû-li, vite.
Alam, ou *apoi*, feu.
Ai-bap, vieillard.
Ada, canard.
Au-lan, un serpent.
Aye-kan, poisson.

Ak, corbeau.
Anat-bî-neng, fille.
Anat-ka-neng, fils.
Anat, enfant.
Aye, *naung*, mère.
Aa-paung, père.
Allaïn, le jour.
Áu-mak, maison.
Áu-kat, tête.
A-mûng, bon.
A-dût, mauvais.
Áu-paut, seigneur, monsieur, [maître.
A-sâu, famille.
La-mat, la vague.
La-kût, droit.
Lai-kût, courbé.
La-wat, singe.
La kâu, marcher.
La-kû-bhi-tambe, où allez- [vous?

Tû-da a-mûng, Dieu bon (Dieu est bon).
May-cha-a-mong-ha, l'homme bon non (l'homme n'est pas bon).
May-sa Tû-da lak, l'homme Dieu aime (Dieu aime l'homme).
May-sa Tû-da toa-na, l'homme Dieu gouverne (Dieu dirige l'homme).
Lak ha-naung, désirer quoi? (que voulez-vous?)
Tsi la-kâu tadn ha, je aller pouvoir pas (je ne peux pas aller).
K'bang k'nak ka-nai, *ka-tam*, *kak*, bateau toucher sable cassé est (si le bateau touche le sable, il sera brisé).

Le *May-sa* (homme) des Selungs ressemble au *Ma-cha* employé avec la même signification par les Ka-kyengs du nord de la Birmanie; *Mi-nam*, en Shan, veut dire « une rivière; » dans la phrase : *La-kâu-bhi-tam-le*, le mot *bhî* est le préfixe interrogatif *bhay* des Birmans, et *le* est l'affixe birman d'interrogation; *k'bang*, bateau, navire, est un mot talaing.

Suivant le docteur Stevens, « ils possèdent une croyance traditionnelle à l'existence d'un dieu qu'ils appellent *Tû-da*, qu'ils regardent comme le plus grand et le meilleur des êtres, qui a créé toutes choses dans le ciel et sur la terre. Ils gardent aussi une tradition distincte du déluge, après lequel, disent-ils, Dieu est descendu du ciel, et a

assigné aux différentes nations et tribus le lieu qu'elles occupent et le rôle qu'elles ont à jouer. »

Ordinairement, ils vivent dans leurs bateaux; mais, pendant la saison des grandes pluies, ils se réunissent par groupes d'environ 200, dans des campements situés sur les rivages de quelques îles ; mais ces stations ne se prolongent guère plus d'une semaine. Dans ces circonstances, ils se construisent des abris temporaires avec des branchages coupés dans la forêt, et avec un toit et des parois composés de nattes de feuilles d'un palmier. Ces nattes leur servent aussi pour s'envelopper; elles sont d'un transport très-facile et préservent admirablement de la pluie et du soleil. — D'autres se contentent des planches démontables de leurs bateaux, qu'ils attachent avec des perches et des lianes, de façon à enclore un espace de six pieds de long sur quatre de large, où se rassemble à la nuit toute la famille, les grosses branches des arbres surplombant tenant lieu de toit. La rapidité avec laquelle un de ces campements est levé est surprenante, et M. Benjamin, qui a vécu quelque temps au milieu d'eux, raconte qu'il vit une fois toute une plage devenir absolument nette en moins de quinze à vingt minutes.

La construction de leurs bateaux est curieuse et originale. Le tronc d'un arbre de 18 à 30 pieds de longueur est creusé, puis ouvert au moyen d'un foyer placé au-dessous, et graduellement écarté; des traverses y sont enserrées pour en empêcher le rapprochement.

Les seuls outils employés sont une herminette, une hachette..... Une partie du bateau est couverte d'un lacet de feuilles de palmiers; la voile, très-légère, est faite de feuilles de palmiers cousues ensemble par les bords. Les

cordes sont faites de rotin tordu. Ces bateaux sont extrêmement légers et admirablement faits pour marcher à la surface de l'eau.

Leur nourriture consiste en riz, qu'ils reçoivent des Malais ou des Chinois en échange d'holothuries, de nattes, etc.... ; en poissons et coquillages, en chair de sangliers, qu'ils capturent assez souvent grâce aux nombreux chiens qui les accompagnent. Quand leur provision de riz est épuisée, ils se contentent de racines et de feuilles. Il est rare qu'ils possèdent des poules.

Les principaux de leurs produits sont le bois de sappan, les tortues, les coquillages, les perles, les trépangs (holothuries), la cire, et surtout les nattes, qui sont fabriquées par les femmes, surtout pendant la saison des pluies, quand la pêche devient impossible. Ils se livrent à la recherche des limaces de mer (sea-slugs, biches de mer, trépang, etc.) pendant la mousson de nord-est, de novembre à mai. La chasse aux abeilles dure un mois environ. Elle est précédée de cérémonies consistant en chants et incantations destinés aux esprits des forêts et des montagnes, avec accompagnement d'illuminations de bougies de cire, et fréquentes libations d'arak, qu'ils appellent « eau de miel », sans lesquelles la fête n'aurait aucune efficacité. — Les ruches, dont on éloigne les abeilles au moyen du feu, sont suspendues aux branches des arbres, et souvent aussi enfoncées à deux ou trois pieds sous terre. En moyenne, chaque nid fournit deux ou trois roupies de cire. Le miel donne beaucoup moins de profit.

Quelques-unes de ces marchandises sont exportées à Mergui et dans les villages du continent, mais elles sont

surtout échangées sur place contre du riz, du sel, des cotonnades, et aussi de l'arak et de l'opium, apportés par les Malais et les Chinois.

Ils ont grand peur des Chinois et des Malais, qui organisent, disent-ils, des expéditions pour la chasse aux esclaves ; ils ne parlent qu'avec une tristesse, qui porte bien la marque d'une évidente sincérité, des poursuites du même genre auxquelles se livraient autrefois les Birmans.

Les Selungs ne sont pas comptés dans les statistiques. Il est difficile de préciser leur nombre ; mais il ne doit pas probablement dépasser 3 à 4,000. Ils sont divisés en plusieurs tribus, qui ne présentent en réalité aucun signe qui permette de les distinguer.

REVUE

DE

LINGUISTIQUE

ET DE

PHILOLOGIE COMPARÉE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

GIRARD DE RIALLE

CONSERVATEUR DES ARCHIVES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ET

JULIEN VINSON

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

Avec la collaboration de divers savants français et étrangers

---

TOME DIX-SEPTIÈME

15 JUILLET 1884

PARIS

MAISONNEUVE FRÈRES & CH. LECLERC, ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, — 5, QUAI MALAQUAIS

1884

SOMMAIRE DU N° 3.

Pages.

Julien Vinson. — Un vieux texte basque inédit..... 215

N. Quellien. — Les Celtes et les langues celtiques au Collége de France 223

Julien Vinson. — Inde. Géographie et histoire 235

Julien Vinson. — Les études basques en 1883-1884..... 246

Paul Regnaud. — Sur la véritable forme de la racine sanskrite *Pṛcch, pracch*..... 259

BIBLIOGRAPHIE.

Cuoq. — *Dictionnaire iroquois* 270

Beaudouin de Courtenay. — *Uebersicht der slavischen Sprachenwelt im zusammenhange mit den andern arioeuropœischen Sprachen* 272

Manterola-ri..... 272

C. de Harlez. — *Manuel de la langue mandchoue*..... 276

A. Certeux et **E. H. Carnoy.** — *L'Agérie traditionnelle, légendes, contes, chansons, musique, mœurs, coutumes, fêtes, croyances, superstitions*, etc..... 279

S. Olcott. — *Le Bouddhisme selon le canon de l'église du Sud, sous forme de Catéchisme*..... 282

Lady Caithness. — *Fragments glanés dans la Théosophie occulte d'Orient* 282

VARIA 285

UN VIEUX TEXTE BASQUE INÉDIT

Ce « vieux » texte date de 1584, mais l'épithète de « vieux » n'en est pas moins exacte, car avant 1584, on ne peut citer que deux documents basques authentiques, les *Poésies* de Dechepare (1545) et le Nouveau-Testament de Liçarrague (1571).

J'aurais mauvaise grâce à revendiquer l'honneur de la découverte de ce nouveau et curieux spécimen du langage euscarien d'il y a trois siècles. Il a été trouvé par M. Communay, un patient chercheur, qui a minutieusement fouillé les manuscrits de la Bibliothèque Nationale. M. Communay copia cette pièce et en fit part à M. Hiriart, bibliothécaire, et à M. Ducéré, bibliothécaire adjoint de la ville de Bayonne. Mais M. Communay a « littéralement » disparu et je ne savais à qui m'adresser pour retrouver le précieux morceau lorsqu'un hasard l'a amené sous mes yeux. En parcourant, pour y chercher autre chose, un petit volume de la Bibliothèque Nationale (manuscrits, fonds français, 20578, Gaignères), intitulé « Gascogne, Limousin », j'y ai vu, au feuillet 24, la lettre que je transcris exactement ci-après :

Ene anaie iauna hunequila hirur garrena diqueci ezcribatu | darauçudala batez ere arreposturic ezticit vqvhen

çoñez | pena baitut çure berri hunen yaquin ga biaz baye ta hala | ber aytaren eta amarenez heven ahal becala nuçu | hortic yalgiz geroz çamariac penxaraciten dirauztaçu nitien | arro pa guciac higatu baititut eta eni çi pagatu nahi con chit gal deguin diraco çut eta errâdirau taçu conchit de gascon | nahidudanez hura emanen daraudala berçe çer biçariec | oroc ucidicie eta batre eztici pagatu nahi vquen seguraçen | citut ecigiçon terrible bat dela guthun haur daramena | echeco cerbi çari bat duçu othoi egiten darauçut çure berri | hunen eta ayta amenez ezcri baciaz çom baita gauça desira | çen dudana lehiaz eztarauçut ez cri bacen lucazago fin egiten | dicit presen teco huneçaz yienquari otoy egiten daracodala | çatueen osoric eta alegeraric berere gra sainduyan eta | niere halauer çurian adio de s. pierre de oloron noben | breren 8 garrenian hvrtez 1584.

Ene escusac othoy aytari eta amari ygor ycaçu placer baduçu ahalic eta hobequiena.

Çure anaye leala eta hundesira çen dutana eta cer biçu egitera obedienta ni nu que çu.

Beltran de Echauz.

Cette lettre porte au dos la suscription ci-après :

A Monsieur mon frère
François de Echauz homme
de chambre de monseigneur
Dacqz
a bourdeaulx

Je transcris, en orthographe moderne et je ponctue :

Ene anaye yauna, hunekila hirurgarrena dikezi ezkribatu darautzudala. Batez ere arreposturik eztizit uken.

Zoñez peña baitut zure berri hunen yakin gabiaz, bai eta halaber aitaren eta amarenez. Heben ahal bezala nuzu. Hortik yalgiz geroz, zamariak pents-araziten dirauztazu, nitien arropa guziak higatu baititut, eta enizi pagatu nahi; contchit galdegin dirakozut, eta erran dirautazu contchit *de Gascon* nahi dudanez, hura emanen daraudala. Bertze zerbitzariek orok utzi dizie eta batre eztizi pagatu nahi vken. Seguratzen zitut ezi giron terrible bat dela. Guthun haur daramena, etcheko zerbitzari bat duzu. Othoi egiten darautzut zure berri hunen, eta aita-amenez ezkribatziaz. Zombait da gauza desiratzen dudana! Lehiaz eztarautzut ezkribatzen luzazago. Fin egiten dizit, presenteko hunetzaz Yaincoari othoi egiten darakodala, zaituen osoric eta alegerarik bere grazia sainduyan eta ni ere halaber zurian. Adio. De S. Pierre d'Oloron, nobembreren 8 garrenian, urthez 1584.

Zure anaye leala, eta hun desiratzen dutana; eta zerbitzu egitera obedienta ni nukezu.

Beltran de Echauz.

Ene escusac, othoi, aitari eta amari; igor itzazu, plazer baduzu, ahalik eta hobekiena.

On peut traduire :

« Monsieur mon frère, — Avec celle-ci, voici la troisième (lettre) que je vous écris. Je n'ai reçu aucune réponse. Combien j'ai de la peine de ne pas savoir de vos bonnes nouvelles ni de celles du père et de la mère. Ici, je suis comme c'est possible. Après être sorti de là-bas, le cheval a pensé me faire ....(1)., car j'ai usé tous les

(1) Quelque chose d'oublié ; probablement un pluriel « rompre les os ».

habits que j'avais, et il n'a pas voulu me payer, je lui ai demandé congé et il m'a dit que si je voulais un congé *de gascon*, c'est celui-là qu'il me donnerait. Tous les autres serviteurs l'ont quitté et il n'a pas voulu du tout les payer. Je vous assure que c'est un homme terrible. Celui qui porte cette lettre est un serviteur de la maison. Je vous prie de m'écrire de vos bonnes nouvelles et de celles de mes parents. Que de choses je désire ! Je ne puis vous en écrire davantage. Je termine en priant Dieu, par ces présentes, qu'il vous ait en bonne santé et content dans sa sainte grâce et moi aussi dans la vôtre. Adieu. De S. Pierre d'Oloron, 8 novembre 1584.

« Je suis votre frère dévoué, et qui vous désire le bien, et qui suis prêt à vous obéir et à vous servir.

« Bertrand de Echaux. »

« Mes excuses, je vous prie, au père et à la mère ; envoyez-les-leur, s'il vous plaît, les meilleures que possible. »

Examinons ce texte de plus près. Analysons d'abord les formes verbales ; en voici la liste complète. Je mets, à la suite, les formes correspondantes de quelques anciens auteurs (E. Dechepare, L. Liçarrague, O. Oihenart, A. Axular, etc.).

Dikezi « vous pouvez l'avoir », aor. resp. 2e pers. L. *Duqueçu*.

Darautzudala « que je l'ai à vous ». — L. *Drauçudala*, pl. ; A., *deratçut*.

Eztizit « je ne l'ai pas », resp.

Baitut, « parce que je l'ai, comme je l'ai ».

Nuzu « vous m'avez » pour « je suis », resp.

Dirauztazu « il les a à moi », resp. — L. *Dirautat* « il l'a à moi, ô h. », A. *derauzquit* « il les a à moi ».

Baititut « parce que je les ai ».

Enizi « il ne m'a pas », resp.

Dirakozut « je l'ai à lui », resp. — L. *diraucan* « tu l'as à lui, ô f. »; A. *deraucat* « je l'ai à lui ».

Dirautazu « il l'a à moi », resp. — A. *deraut*.

Dudanez « si je l'ai ».

Daraudala « qu'il l'a à moi. » — L. *drautala*.

Dizie « ils l'ont », resp.

Eztizi « il ne l'a pas », resp.

Zitut « je vous ai, j'ai vous ». — L. *zaitut*.

Dela « qu'il est ».

Daramena « celui qui le porte ». — L. *daramana*; E. *deramate* « ils le portent », *daramaçu* « vous le portez ».

Duzu « vous l'avez » pour « il est », resp.

Darautzut « je l'ai à vous ». — L. *drauçuet*, pl.; A. *deratçut*.

Da « il est ».

Dudana « ce que j'ai ».

Eztarautzut « je ne l'ai pas à vous ». — L. *eztrauçuet* pl.; E. *darauritçut* « je les ai à vous ».

Dizit « je l'ai », resp. — E. *dicit*.

Darakodala (p. *darakodalarik*) « en l'ayant à lui ». — L. *draucat* « je l'ai à lui ».

Zaituen « qu'il vous ait », conj.

Dutana « qui suis celui qui l'ai ». — L. *dudana*.

Nukezu « vous pouvez m'avoir », p. « je puis être » aor. resp.

Itzazu « ayez les ».

Baduzu « si vous l'avez ».

Voyons maintenant les formes nominales :

Ene « de moi », gén. lab. bn. et soul.

Hunekila « avec celle-ci » ; le suffixe composé *kila* est particulièrement b. n. or. ou soul.

Arreposturik « de réponse » ; suff. *ik* « de, partitif ».

Zoñez « par quel », c'est-à-dire *quoties, quantum*; suff. *ez*, instrumental.

Zure « de vous ».

Aitaren eta amarenez « de celles du père et de la mère ». — Un seul *ez*, à la fin.

Hortik « de là », suff. loc. indéf.

Yalgiz geroz « après être sorti »; deux *z*, instrum., indéf.

Hura « celui-là ».

Orok « tous »; nom plur. indéf.

Haur « celui-ci ».

Etcheko « de la maison »; suff. loc. indéf. de forme, défini de sens.

Aita-amenez « de celles des père et mère »; mot composé; on écrirait aujourd'hui *aitamenez*.

Ezkribatziaz, lehiaz, suff. instrum. défini.

Luzazago « plus en longueur »; suff. instrum. déf. et signe du comparatif.

Hunetzaz « par celles-ci » ; suff. instrum. pluriel.

Osorik, alegerarik, suff. *ik*, partitif, servant ici de déterminatif et jouant le rôle de l'article ; particularité des dialectes orientaux.

Sainduyan, loc. déf. sing.

Zurian, loc. déf. sing.

Urthez « par année, en année »; instr. indéf.

Ni « moi, je » ; pr. pers. 1re pers. sing.

Au point de vue de la phonétique, il y aurait à signaler les expressions :

Anaye « frère » ; *e* final. Cf. Liçarrague *anage*.

Arreposturik. On dit aujourd'hui *arraposturik*.

Eztizit, *eztarautzut*, *eztizi*; *d* durci en *t* après *z*, comme dans la pron. vulgaire et comme écrivent les anciens auteurs.

Gabiaz, *zurian*, *garrenian* ; *e* passant à *i* devant l'*a* de l'article suffixé.

Heben, forme orientale ; lab. *hemen*. — Liçarrague emploie *hemen*.

Araziten. Liçarrague dit *eraciten*.

Nitien, forme orientale, *ti* p. *tu* occid.

Enizi, p. *ez-n*, chute de *z* devant *n*, propre aux dialectes orientaux.

Batre, commun dans Liçarrague, pour *bat ere* « un aussi ».

Ezi, forme orientale ; ordinaire *ezin*.

Zombait, *zoñez* ; *oi* et non *ei*, qui est labourdin.

Zoñez, avec *ñ*, forme labourdine maritime ou espagnole.

Sainduyaz, intercal. de *y* entre *u* final et l'article suffixé ; phénomène qui caractérise aujourd'hui le dialecte bas-navarrais occid. mais que Liçarrague attribue au souletin.

Zaituen, *zitut* ; la première est lab., la seconde orientale.

Leala. On écrit aujourd'hui *leyala*.

Eztizi, *enizi*, etc. Ces formes en *i* sont essentiellement orientales.

D'autre part, les mots suivants sont à relever : *contchit* ; — *vken*, — et *guthun*.

Le premier et le dernier ne sont plus en usage aujourd'hui. *Guthun* signifie « lettre » ; il a aussi la forme dialectale *buthun* ; on le trouve dans plusieurs textes anciens (1) et notamment dans la correspondance du valet de chambre basque de Chalais (1626). *Contchit* est notre « congé », dans le sens de « prendre congé de quelqu'un », beaucoup moins usité qu'il y a trois siècles ; il vient du prov. *conjat*, *comjat* ; Liçarrague écrit *congit*.

Quant à *vken*, *vkeiten*, participe et loc. indéf. du nom verbal « avoir », son usage est aujourd'hui restreint aux dialectes bas-navarrais et souletin.

Si l'on compare la lettre d'Echaux au *Nouveau-Testament* de Liçarrague, on en conclut que le premier document se rattache au bas-navarrais oriental ou peut-être au souletin, tandis que le second appartient au bas-navarrais occidental.

Julien VINSON.

Paris, 20 juin 1884.

(1) Cf. Inchauspe, trad. év. Math. en souletin, pour le prince Bonaparte, Londres, 1856, notes, p. VIII : « *Guthuna* est un mot basque employé encore aujourd'hui au pluriel dans une partie de la Soule pour signifier « un livre », *guthunac*. Il est probable que dans l'origine on a employé ce terme au pluriel, parce que les livres étaient une réunion de feuilles en rouleaux, et qu'on appelait sans doute une feuille ou un rouleau séparé *guthuna* ». Il y aurait donc là analogie avec le latin *littera, litteræ*.

LES CELTES ET LES LANGUES CELTIQUES

AU COLLÈGE DE FRANCE

La chaire de Celtique que M. d'Arbois de Jubainville occupe au collège de France a été fondée il y a deux ans à peine. En Angleterre et en Allemagne, des cours semblables existaient déjà, et nos voisins paraissaient en droit de nous taxer d'incurie ou de railler notre ignorance sur nos propres origines. Ce n'était pas cependant que les études celtiques fussent délaissées en France : s'il leur manquait naguère une consécration officielle, c'est que nous portions encore la peine de nos premières fautes en ces travaux ; nous n'étions pas en retard sur l'Angleterre, ou l'Italie, ou l'Allemagne ; mais on se tenait toujours en garde contre les Celtisants, précisément à cause de leur enthousiasme, qui produisit jadis les erreurs de l'Académie Celtique.

M. de Lavillemarqué mit, un des premiers, ces études sur une voie nouvelle et leur donna une direction un peu plus scientifique ; s'il a fait quelquefois fausse route, il y a lieu d'en accuser des amis qui l'ont égaré, en même temps que de songer à l'état d'enfance où en était encore la critique lorsque fut publié le *Barzaz-Breiz*. La philologie avança d'un pas avec la méthode de M. Pictet,

tandis que M. Luzel effectuait sur le breton moderne ses longues et consciencieuses recherches. Le succès d'une *Revue Celtique* était assuré, quand elle parut en 1870, à son heure ; quelques années après, le directeur de cette revue, M. Gaidoz, ouvrait son cours à l'école des Hautes-Études, et un élève de M. Gaidoz, M. Loth, vient d'être chargé d'un autre cours de celtique, à la Faculté de Rennes ; son livre récent de l'*Émigration Bretonne* est une promesse, et il rouvre la discussion, bien loin de la clore, sur l'établissement des Bretons en Armorique.

La plupart des Celtistes étrangers sont mentionnés dans le volume où M. d'Arbois de Jubainville résume les leçons de sa première année au Collège de France (1) : M. Rhys, professeur à l'Université d'Oxford ; M. Windisch, professeur à Leipzig ; MM. Zimmer, Whitley Stokes, Nigra... Zeuss avait inauguré la période scientifique en Allemagne, et sa *Grammatica celtica*, revue par Ebel, est une des publications les plus importantes de notre époque. Egalement, le sujet traité par M. d'Arbois de Jubainville est trop considérable, pour qu'il soit facile d'en offrir présentement autre chose qu'une analyse, privée le plus possible de commentaires.

*
* *

Un temps fut où le centre et tout l'ouest de l'Europe étaient habités par des peuples sortis d'une souche com-

(1) Au moment où ces lignes sont déjà écrites, paraît la deuxième année de ces cours, sur la mythologie celtique. Le premier volume porte le titre même de cet article (Ernest Thorin, éditeur, 7, rue de Médicis).

mune. Trois siècles avant l'ère chrétienne, c'étaient les Celtes qui dominaient encore en Europe, depuis l'Atlantique jusqu'à la mer Noire, de la mer du Nord à l'Adriatique. Gaulois, Gallois, Galates, ce sont des dénominations particulières à tel ou à tel rameau de la race celtique; des quatre ou cinq noms qui ont servi à désigner ces nations congénères, un seul nous a été transmis avec une acception générale. Du jour où les Celtes eurent rencontré les Romains, commença leur déchéance; Rome eut besoin d'un peu moins de quatre cents ans pour les vaincre : à son tour elle mit quatre siècles à tomber. Il resta une extrémité de l'Europe celtique qu'elle n'atteignit pas; si elle entrevit l'île d'Hibernie, jamais ses flottes ne stationnèrent à ces rivages reculés. En échappant aux Romains, qui effaçaient où les légions avaient passé les idiomes locaux en même temps que les nationalités, l'Irlande a dû conserver intactes, plus que tout autre pays, les traditions d'une langue primitive. Il était naturel que M. d'Arbois de Jubainville choisît l'irlandais pour sujet de ses premières leçons au Collège de France.

Le domaine géographique des langues celtiques est aujourd'hui réduit à quelques coins de l'extrême ouest en France, en Irlande, en Angleterre et en Écosse; à peine si l'on compte trois millions de néo-celtisants. Sur les dialectes anciens, le gaulois ou l'irlandais, force nous est de rester discrets : les plus vieux manuscrits qu'on ait trouvés en Irlande ne remontent pas au delà du VIIIe siècle après Jésus-Christ; ils sont l'œuvre de savants nommés les *file* et ils contiennent la littérature épique du pays; de même que ces épopées irlandaises se composent de trois époques, la classe des lettrés aussi, chez les Celtes,

se divisait en trois ordres : les Bardes, les Druides, les File ou Devins.

*
* *

On a beaucoup disserté, même avant notre temps, et beaucoup écrit sur les *bardes* ; leur nom, comme celui des *druides*, est aussi connu que leur rôle et leurs attributions le sont peu. Ceux de Gaule passaient pour « des poètes lyriques : ils louaient les uns et faisaient la satire des autres ». La harpe celtique avait le nom de *crotta,* d'où quelques-uns ont tiré la *rote.*

Dans le livre de M. d'Arbois de Jubainville il est question d'un barde, arrivé trop tard au festin de Louernios, roi des Arvernes, et courant sur la route à côté du char royal pour obtenir sa part de la fête. Le banquet de Louernios avait été donné dans une salle quadrangulaire, construite exprès, à l'imitation de la grande salle de Tara... Je ne sais si nous tenons des « rois suprêmes d'Irlande » un tel usage des parallélogrammes, qui existe encore à présent en Bretagne, et ailleurs peut-être, pour des réunions très nombreuses, des repas de noces ou d'anniversaire ; quant à ce barde qui suit à pied le char de Louernios, il serait un ancêtre direct des mendiants bretons qui attendent les diligences sur les grands chemins et qui poursuivent de leurs chansons les voyageurs, jusqu'à ce qu'on leur ait jeté « le petit sou de la charité ».

Quelquefois on a confondu les bardes avec les druides, et on les a pris pour des druides d'un ordre inférieur : il est probable, pour la Gaule du moins, que les uns n'ont eu rien, ou presque rien de commun avec les autres ; les

bardes gaulois ont survécu au druidisme, « dont il n'est plus parlé, au présent, après le premier siècle de notre ère ; ils ont duré sans doute autant que la langue nationale », et ils ont disparu fatalement avec elle, c'est-à-dire assez longtemps avant l'arrivée de ces autres bardes, « portés en Armorique par les émigrés bretons », au Ve siècle ; c'est de ces derniers exclusivement qu'il s'agit, lorsqu'on parle de ces noms d'homme, encore répandus, qui sont dérivés du mot antique : *Bars, Lebars* ou *Le Bars, Barzic*... Les bardes gallois ont eu la vie plus dure que leurs confrères de la Gaule ; on les retrouve jusqu'au VIIIe siècle : leur vitalité a-t-elle tenu aux grands honneurs dont ils étaient l'objet ? Ils avaient leur place marquée au palais, à la table même du roi. Les bardes irlandais avaient une situation humiliante, en face des *file ;* ils étaient en butte au mépris de ces poètes et devins. « Le barde, prétendaient les lois irlandaises, n'a besoin de rien savoir ; son intelligence naturelle lui suffit... Il n'est pas nécessaire pour lui d'avoir la connaissance des lettres ogamiques, ni celle du mètre poétique... » Dans le pays de Galles, les bardes s'étaient trouvés « les seuls représentants de la classe des lettrés », où César n'a compris ni les devins, ni les bardes, où il ne mentionne, en tout cas, que les *druides*.

*
* *

Comme les bardes anciens, les druides ne nous sont connus qu'à travers les livres grecs ou latins. C'est dans les *Commentaires* que le druidisme nous apparaît pour la première fois, et « Pline l'Ancien est le dernier qui le mentionne comme un fait contemporain ». Au milieu du

premier siècle avant notre ère, « on se rappelait encore un temps » où cette institution théocratique n'existait pas en Gaule. Les druides seraient venus de Grande-Bretagne ; ils n'ont traversé ni le Rhin, ni les Alpes, ni les Pyrénées ; proscrits par les empereurs Tibère et Claude, ils persistaient, « à l'époque où Pline écrivait l'*Histoire Naturelle*, comme médecins, vétérinaires et sorciers ». Les druidesses, pour sorcières seulement qu'elles étaient devenues de métier, résistèrent plus longtemps aux empereurs romains, à ce point que plus d'un César alla même les consulter.

Ces druides, autour desquels on a mené si grand bruit, on n'a pas mieux découvert leur origine que leur fin exacte. Peut-être existaient-ils déjà sur le continent européen au IIIe siècle avant Jésus-Christ, « c'est-à-dire quand une colonie gauloise s'établit en Asie-Mineure et y fonda le petit État connu sous le nom de Galatie ». Le sénat des Galates « se réunissait dans un lieu appelé *Drunéméton*, et y jugeait les procès pour meurtre ». De même, l'assemblée annuelle des druides gaulois « se réunissait dans un lieu consacré, et jugeait, suivant César, toute espèce de procès ». D'après Strabon, les affaires déférées à ce tribunal « étaient principalement des affaires de meurtre ». Cette analogie entre le sénat de Galatie et l'assemblée des druides gaulois a frappé les commentateurs et les philologues ; le *drunéméton* a servi de base aux argumentations ; ce mot composé veut dire « temple de *dru* » ; de *dru* on a dérivé *druide*, à l'aide d'un radical grec : mais « un nom gaulois, réplique M. d'Arbois de Jubainville, ne vient pas du grec » ; les druides n'ont pas dû sortir des chênes helléniques. De plus, « le chêne n'était pas le seul arbre dont la race celtique fît l'objet d'un

culte », et il était honoré surtout « des Germains » ; les Celtes regardaient aussi comme sacré « le frêne ». En fin de compte, ne serait-il pas tout simple d'ajouter que nous sommes condamnés à tourner autour de ce *drunéméton*, sans y apercevoir les druides, jusqu'à ce qu'un texte en vieille langue celtique, s'il en est d'enfoui quelque part, vienne au jour et nous révèle l'entrée de ce « temple de *dru* » ? Le plus ancien manuscrit irlandais n'est pas antérieur au VIIIe siècle de notre ère ; les druides, au moins ceux de Gaule et de Grande-Bretagne, malgré les *on-dit* des Latins et des Grecs, sont demeurés pour nous dans le domaine de l'hypothèse. « Les Bretons créèrent un mot nouveau pour désigner ceux que les Scots durent plus d'une fois amener avec eux dans leurs incursions ; ce fut le composé *darwid* ou *derwid* (1) » ; mais la littérature des Pictes non plus ne nous est point parvenue.

Voici les principales attributions de ces druides, rendus pourtant si fameux.

En Irlande, ils avaient une situation analogue à celle

(1) Le préfixe *der* ou *dar* fournit à M. d'Arbois de Jubainville (pp. 238 et 239) une énumération qu'il était facile de rendre plus complète, en signalant, dans le breton actuel :

1° *Darbari*, et plus souvent *darbar* (préparer... *pour le maçon*) ; *darbarer* (aide-maçon) ; et au figuré, *rei da darbar*, expression courante dont l'équivalent en français serait : *donner du fil à retordre ;*

2° *Darempret*, plus usité que *darempredi*, qui signifie toujours, comme dans le moyen breton, *fréquenter*, dans ce sens un peu populaire : *fréquenter une jeune fille*, lui faire la cour... Généralement, *darempret* est pris dans l'acception de *faire* ou *rendre une visite*. *Darempret* devient aussi une sorte de nom verbal : *me 'm euz darempred dre ar parko-ze « j'ai fréquentation (passage, sentier) par ces champs-là »*.

que les auteurs grecs et latins reconnaissent aux druides de Gaule, à l'exception de la compétence judiciaire, passée aux *file*. En Gaule ils étaient *devins*, si l'on accepte, à propos de Divitiacus, le témoignage de Cicéron. Ceux d'Irlande avaient prédit l'arrivée de saint Patrice.

Ils étaient *magiciens*. L'œuf de serpent était regardé comme un de leurs talismans les plus efficaces ; cependant il ne porta pas bonheur à certain chevalier romain, qui avait eu recours, dans un procès, « à ce moyen peu dispendieux de s'assurer la faveur du juge », et qui fut condamné à mort par l'empereur Claude. — Il ne me paraît pas que ce fût si peu dispendieux de parvenir à tromper ses juges, d'après le récit que M. d'Arbois de Jubainville a consacré, quelques pages plus haut, à la recherche périlleuse de ce rare œuf de serpent. — La puissance des druides s'étendait à la nature, et « leur pouvoir magique triomphait même des dieux ».

Ils étaient médecins, « devins, magiciens et médecins, parce qu'ils étaient prêtres ». Qui ne connaît les reproches d'inhumanité adressés aux druides par les Romains ? En plus d'une occasion, ces mêmes Romains ont souillé leurs autels et immolé des victimes humaines.

Les druides étaient *professeurs*. Quant à leur enseignement, nous n'en savons absolument rien de précis. Ils avaient la prétention d'avoir créé le monde. La doctrine sur l'immortalité de l'âme était une croyance universelle des Gaulois, au lieu d'être réservée comme une connaissance spéciale aux druides. Avaient-ils des livres ? L'écriture était une « chose interdite aux druides de Gaule, et une chose impossible à ceux d'Irlande ». Pour se former à l'enseignement, se rendait-on d'Irlande en Grande-Bre-

tagne, comme y allaient les Gaulois? Les guerriers et les *file* irlandais prenaient pour maîtres les Bretons : voilà ce que l'on sait.

Les auteurs anciens, sans déterminer les honneurs rendus aux druides, s'accordent à leur en laisser de nombreux. M. d'Arbois de Jubainville cite un roi d'Irlande qui n'osait donner son avis, bien que la circonstance fût très-grave, et gardait le silence, parce que le druide n'avait pas encore pris la parole. De quels privilèges donc jouissaient-ils? Ceux de Gaule, dit César, étaient exempts du service militaire : Divitiacus aurait fait exception. L'Irlandais Cathbad était, dans sa jeunesse, druide et guerrier. Quoi qu'il en soit de ces immunités, on nomme des druides qui furent tués au combat.

Ils étaient *juges*, hormis en Irlande. Là, du reste, ils ne formaient pas une corporation; « ils n'agissaient que par petits groupes »; les *file* avaient le pas sur eux en bien des occasions, — du moins au dire de ces *file*, qui ont eux-mêmes écrit tout ce que nous en avons appris.

*
* *

La troisième classe des lettrés, chez les Celtes, a porté divers noms, à peu près inconnus du grand nombre jusqu'à ce jour. Les *file* ont été presque révélés par les récents travaux des celtistes. En Gaule, ils occupaient les fonctions de devins. Avaient-ils recours aux sacrifices humains pour leurs incantations? Tout ce qu'on pourrait avancer à cet égard concerne les *file* d'Irlande, qui n'ont jamais versé le sang de l'homme, pour y découvrir les présages. Aussi bien n'étaient-ils pas prêtres; ils n'avaient pas à leur

charge les sacrifices. Cette espèce de neutralité religieuse leur valut la vie sauve dans la lutte livrée au druidisme par le christianisme ; ils ne furent atteints que dans leurs procédés de divination, dont deux furent prohibés par saint Patrice ; un seul fut toléré, qu'on nommait « l'incantation du bout des os ».

Les *file* s'étaient constitués en un corps dont la hiérarchie était publiquement reconnue ; le plus élevé en dignité avait le titre d'*ollam*, qu'on obtenait au bout de douze ans d'études — il en fallait vingt, selon César, pour devenir un druide ; — « dans la huitième année on apprenait les trois divinations ».

Le respect dû aux *file* n'allait pas sans être accompagné de quelque terreur. Malheur à quiconque tombait sous leurs rancunes ! Celui-là était maudit dans une *satire*, dont les effets n'étaient jamais tardifs. En revanche, malheur au *file* lui-même dont la colère était inique ! Ses imprécations retournaient contre leur auteur. Lorsqu'il s'acquittait de ses fonctions judiciaires, se produisaient des phénomènes surnaturels sur son visage, toutes les fois qu'il se rendait coupable d'injustice. Cette peine manifeste que subissait le juge, sur l'heure, devenait « pour les plaideurs un moyen de reconnaître si la sentence était équitable » ou non : comme elle était sans appel, il fallait bien que les dieux, à défaut des hommes, eussent le soin de venger l'innocence. Les *file*, ainsi jugés en retour, ne l'étaient que par leurs égaux et pairs : car ils se disaient issus des dieux. C'est vrai qu'à cet égard il y avait deux opinions : la tradition celtique rapportait que les Gôidels, ancêtres des Irlandais, lors de leur invasion, sous la conduite d'un *file*, fils des dieux, avaient eu à

vaincre des dieux qui étaient en ces temps primitifs les maîtres de l'île ; d'après les légendes chrétiennes, les *file*, sortis d'Égypte avec Moïse, auraient trouvé leur genèse dans la Bible.

En Irlande, ils étaient à la fois « jurisconsultes, juges, législateurs et avocats ». Surtout ils étaient « conteurs d'histoires ». Auprès d'eux, les bardes n'étaient que des ignorants n'appartenant pas à la corporation des littérateurs et rejetés plus bas que les sept — ou dix ... — degrés dont se composait l'association officielle des gens de lettres. « L'instruction servait de base » à la hiérarchie littéraire ; le rang qu'un lettré occupait dépendait du nombre d'*histoires* qu'il retenait en sa mémoire : l'*ollam* en connaissait plus que tout autre. Il y avait deux catégories de ces *histoires*, ou *scèl* : les *grandes* et les *petites* ; « certaines compositions étaient le monopole d'un grade. » En public, les *file* ne se montraient qu'avec un cortège ; vingt-quatre personnes accompagnaient l'*ollam*, ainsi qu'un roi de grande province ; seul le roi suprême d'Irlande avait droit à une plus imposante compagnie. Aux festins de Tara, l'*ollam* avait la seconde place. Les *file* tenaient donc la tête de la société ; partout « ils avaient supplanté les druides », refoulés jusqu'aux rangs inférieurs.

L'Irlande posséde trois cycles épiques. Les récits qui avaient cours sur les dieux et les anciens héros de la nation furent recueillis par les *file* : en transcrivant ces vieilles histoires pour leur donner la forme « sous laquelle définitivement elles nous sont parvenues », jusqu'à quel point les *file*, lettrés et poètes, n'ont-ils pas dû remanier ces traditions populaires ? C'est là une question que M. d'Arbois de Jubainville n'a pas jugé à propos d'aborder.

Ces récits épiques « étaient considérés comme l'histoire authentique du pays ». Les *scèl*, qui comprennent une épopée mythologique, le cycle de Conchobar et de Cûchulaïnn, celui de Finn et d'Ossin, « ont été consignés par écrit à partir du VIIe siècle de notre ère ». Déjà les études classiques, « bannies du continent de l'Europe occidentale par la conquête germanique, florissaient en Irlande » ; les deux cultures littéraires, l'une nationale, l'autre de source chrétienne et romaine, se développaient l'une à côté de l'autre sans rivalité, « se prêtant même un mutuel appui ».

C'est de l'Irlande que s'élèvent les plus vives, pour ne pas dire les seules clartés dans les ténèbres qui nous cachent une partie du moyen âge. Par un double contraste, les derniers de cette race celtique dont l'histoire n'avait pas eu de chronologie, les derniers Celtes, retranchés aux limites extrêmes de la terre, ont retiré le monde de la nuit où il s'abîmait sous les Germains et les autres Barbares des invasions : S. Columban et Jean Scot, surnommé *Éringène*, étaient originaires de l'Irlande.

Quand j'aurai fait mention des *gloses religieuses*, commentaires que les moines irlandais ont écrits « en langue nationale dans les interlignes de manuscrits latins », il me semble qu'il sera temps d'arrêter ce simple compte-rendu, quelle que soit, d'ailleurs, l'importance du livre sur « les Celtes et les Langues Celtiques » ; il ne saurait être question de l'apprécier au point de vue de la composition et du style : M. d'Arbois de Jubainville ne se vante pas d'être l'un des deux ou trois savants qui sont en même temps nos meilleurs écrivains.

N. Quellien.

INDE

GÉOGRAPHIE ET HISTOIRE (1).

Ce mot *Inde*, certainement préférable à l'appellation *Hindoustan*, moderne et persane, n'a été, avant l'établissement de la domination anglaise sur toute la péninsule cisgangétique, qu'une pure expression géographique. La grande presqu'île comprend, en effet, et a toujours compris un ensemble de populations, de nations même, fort différentes de races, de mœurs, de langues et de religions. Elle est pourtant, sauf au nord-est, très-exactement délimitée; je réserve le nom de « Inde » au territoire borné par toute la chaîne himâlayenne au nord, au nord-est et au nord-ouest; par le golfe du Bengale à l'est; la mer des Indes au sud; la mer d'Arabie à l'ouest. La rangée des monts Himâlaya, où se trouvent les plus hautes cimes du globe, se réunit d'une part à la mer d'Arabie et de l'autre au golfe du Bengale par une série de hauteurs et de plateaux accidentés qui séparent à droite la Birmanie, à gauche l'Afghanistan. Il convient d'ailleurs de rattacher au système géographique indien l'île de Ceylan, qui est comme la Sicile de cette Italie orientale.

(1) Extrait du *Dictionnaire des sciences anthropologiques*, publié par MM. Hovelaque, Letourneau, A. Lefèvre, etc. (Librairie O. Doin).

L'ensemble de la péninsule indienne présente très sensiblement la forme d'un losange irrégulier, ou plutôt de deux triangles isocèles inégaux, réunis par une base commune mesurant vingt-trois degrés de longitude, tandis que les deux sommets sont à peu près à une distance de vingt-six degrés l'un de l'autre ; l'île de Ceylan a la figure d'un ovale dont l'une des moitiés aurait été allongée et qui aurait onze cents kilomètres de tour.

Le triangle du nord forme une vaste plaine qui se relève rapidement sur ses bords occidental et oriental ; le niveau général en est inférieur à mille mètres d'altitude ; c'est l'*Hindoustan* proprement dit des Persans. Le triangle du sud, proprement le *Décan*, est également, en général, d'une altitude moindre de mille mètres ; mais, tandis que l'Hindoustan n'est guère divisé que par deux chaînons montagneux parallèles courant du nord-est au sud-ouest, les monts Aravalli vers sa moitié occidentale, les monts Vindhya vers sa base, le Décan offre une tout autre orographie : au nord, à son centre, il s'élève d'environ douze cents mètres pour descendre progressivement jusqu'à la pointe méridionale ; mais, sur ses côtés, se sont formées, comme deux bourrelets saillants, les Ghattes, qui communiquent entre elles par une série de hauteurs dans le quadrilatère Pondichéry, Salem, Mahé, Tinnévély. Les Ghattes occidentales, moins larges que celles de l'est, sont aussi plus escarpées et plus hautes ; dans leur partie méridionale, elles s'élargissent et s'élèvent davantage encore : c'est la région des *Ntlagiris* « montagnes bleues », qui atteignent, à leur point culminant, l'altitude de 2,600 m. L'île de Ceylan présente un massif central élevé, d'où émerge ce qu'on a appelé le pic d'Adam.

Les douze cents lieues de côtes maritimes sont peu accidentées. Au nord-ouest, cependant, se détache, entre les golfes de Katch et de Kambay, la presqu'île du Kathyavâr ; au sud-est, entre Ceylan et la terre ferme, s'étend une chaîne d'îlots qu'on a nommée le pont d'Adam, mais que les Indiens, avec plus de raison, désignent sous le nom de pont de Râma ; ces îlots sont à l'extrémité d'une plaine liquide, formant comme la suite de deux grands bassins naturels, le golfe de Manaar et le golfe de Falk. La pointe méridionale du continent est le cap Comorin (*Kumari* « la fille », ou, si l'on veut, « la vierge », le κομάρία ἄκρον des Grecs).

Les cours d'eau qui arrosent cette vaste contrée sont relativement peu nombreux ; à part quelques petits fleuves dont nous ne pouvons nous occuper ici, on n'en compte guère que huit principaux qui se jettent dans l'Océan par un nombre divers d'estuaires et forment ainsi chacun leur delta ; ce sont : — à l'ouest, l'*Indus*, qui part du sommet de l'Inde, longe sa limite occidentale et se jette à la mer vers Karratchî (c'est sur un des affluents de ce fleuve, qui reçoit le *Djhilam* et le *Satladj*, que s'arrêta, dit-on, Alexandre ; la *Tapti* et la *Narmadâ* qui coulent presque horizontalement de l'est à l'ouest, pour aboutir au golfe de Kambay ; — à l'est, 1° le *Gange*, dont un bras méridional, l'*Hougli*, arrose Chandernagor et Calcutta ; il reçoit la *Djamnâ*, la *Bhagiratî* et d'autres rivières secondaires, et se jette au fond du golfe du Bengale, après avoir suivi une direction en général perpendiculaire à celle de l'Indus ; 2° la *Mahânadi*, et 3° le *Godâvêrî*, parallèles au Gange, qui finissent vers Cattack et à Yanaon, sur la côte d'Orissa ; 4° la *Krichnâ*, plus horizontale, et 5° le *Kâvêrî*,

dont le delta s'étend presque depuis Pondichéry jusqu'au-delà de Karikal, sur la côte de Coromandel ; nous ne voyons rien à signaler sur la côte occidentale de Malabar.

Quelles sont les divisions naturelles, quelles sont les divisions actuelles, les provinces administratives de l'Inde ? Pour répondre à cette question, il faut d'abord parler des possesseurs du sol. La plus grande partie de l'Inde appartient entièrement à l'Angleterre, qui étend encore plus ou moins son action sur un certain nombre d'États tributaires et d'États dits « indépendants » ; quelques villes et leurs territoires sont restés aux Français et aux Portugais ; les Danois ont vendu aux Anglais, en 1845, leurs anciennes colonies de Tranquebar au nord de Karikal et de Serampour dans le Bengale ; les Hollandais, à qui appartenaient Négapatam et Ceylan, en ont été dépossédés pendant les guerres du premier empire.

Le drapeau français flotte encore aujourd'hui à Pondichéry (70,000 h.), à Karikal (15,000 h.), à Chandernagor (22,000 h.), à Mahé et à Yanaon ; autour de ces villes, nous possédons respectivement 29,122 hectares et 224 villages, 13,515 hectares et 110 villages, 940 hectares, 5,909 et 1,429 hectares. Nous possédons de plus le village de Francepett, près de Masulipatam, et des loges ou factoreries (maisons et jardins) à Masalupitam, Surate, Balassore, Dacca, Cassimbazar, Patna et Jougdia. L'ensemble du territoire français mesure 49,622 hectares et est habité par près de 300,000 habitants, dont 60,000 sont électeurs et citoyens français. La ville de Pondichéry (*Poudoutchéri*, « nouveau village »), fondée en 1674, a une superficie de 212 hectares.

Les Portugais commandent à 450,000 hommes, dont

près de 400,000 habitent la ville de Goa sur la côte nord-occidentale; les autres sont à Daman, au nord de Bombay et à l'île Diu, à la pointe sud du Kathyavâr; la superficie totale des populations portugaises est d'environ 34,000 hectares.

L'Inde anglaise comprend deux parties principales : l'île de Ceylan, qui relève directement de la couronne, et l'empire anglo-indien, gouverné par le vice-roi de Calcutta. L'empire anglo-indien, divisé administrativement en trois *présidences* (Calcutta, Madras et Bombay), se partage en « territoire de la Grande-Bretagne » et « États natifs ».

A. — Les « États natifs » sont de deux sortes : les États *indépendants* ou *semi-indépendants* et les États *tributaires*.

Les États *indépendants* ou *semi-indépendants* sont : 1° au nord-ouest, la *Râjpoutânâ* (villes principales : Marwar, Djaïpour, Oudaïpour), les États de Goualior, Malwâ, etc. ; 2° au centre, le *Boundelkhand* et *Bhagelkhand* (v. pr. Rîwâ) ; 3° au centre encore, mais plus au sud, l'empire d'Haïderabad ; 4° au sud-ouest, le *Maïssour* (v. pr. Maïssour et Bangalore) ; 5° au nord-est, le *Népal* (v. pr. Khatmandou) et le *Bhoutan*.

Les États *tributaires* sont encore plus nombreux. Nous ne pouvons citer que les principaux : 1° dans la présidence de Calcutta, ceux du *Tchûtiâ-nagpour*, d'*Orissa*, de *Garhwal*, au nord-est ; du *Pandjab*, au nord-ouest (v. pr. Srinagar) ; du *Satladj*; du *Sirhind* (v. pr. Bahawalpour), etc.; 2° dans la présidence de Madras, ceux de *Travancore*, *Cochin*, et *Poudoucotta* (v. pr. Trivandram) ; 3° dans la présidence de Bombay, un grand nombre de principautés fort peu importantes.

Tous ces « États natifs » sont, en effet, de surfaces et de situations fort inégales. Les chefs locaux règnent, les uns sur quelques centaines d'hectares, les autres, comme le *Nizam* (c'est son titre) d'Haïderabad, sur un terrritoire de 150,000 kilomètres carrés; les uns ont moins de soldats que le prince de Monaco, les autres peuvent mettre en avant une armée de 45,000 hommes et de 725 canons. Aucun d'eux n'a le droit de déclarer la guerre à personne ou de conclure aucun traité sans l'autorisation de l'Angleterre; il ne peut recevoir dans son domaine aucun Européen sans la permission de l'Angleterre, et son armée ne doit pas dépasser un certain chiffre. Les conquérants se sont arrogés le droit de contrôler le gouvernement des « États natifs », de détrôner et remplacer les souverains indigènes, comme ils l'avaient fait au Maïssour en 1830, et comme ils l'ont fait en 1876 pour le « Gaikwar » de Baroda, dans le Goudjarate. Plusieurs de ces souverains paient un tribut; d'autres sont exempts de toute redevance. Ils prennent divers titres; le plus ordinaire est celui de Mahârâdjâ « grand roi »; on leur donne d'ailleurs de l'altesse et on a inventé pour eux une décoration spéciale, *the Star of India*.

B. — Le territoire « de la Grande-Bretagne » comprend les principales provinces suivantes : 1° *Présidence de Bengale* : Bas-Bengale, Bardwan, la présidence (Calcutta, 500,000 hab.), Dacca, Tchittagong, Behar (Patna), Bhagalpour, Tchûtiânagpour (Rantchi), Orissa (Balassore, Cattack), Mirath, Rohilkhand, Agra, Allahabad, Bénarés (Bénarès, 175,000 h.), Koumaon, Oude, c.-à-d. Aoudh (Lucknow, c.-à-d. Laknâu, 300,000 hab.), Pandjab (Pechawar, Amritsir, Lahore, Delhi), Nagpour, Adjmir, Mairwar, Berar, etc.;

2° dans la présidence de Madras : Madras (ville, 400,000 hab.), Nellour, Arkate, Tandjâoûr, Maduré, Coïmbatour, Calicut; 3° dans la présidence de Bombay : Décan, Konkan (Bombay, 800,000 hab.), Goudjarat, Sind (Karratchi), etc.

Ce n'est pas ici le lieu de rechercher à quelles anciennes divisions correspondent ces royaumes, ces provinces et ces districts anglais ; mais il convient d'ajouter que la superficie des possessions immédiates de l'Impératrice des Indes (titre qu'a pris en 1858 la reine Victoria) est d'environ deux millions de kilomètres carrés (Ceylan compris), peuplés par cent quatre-vingts millions d'hommes; celle des « États natifs » est d'environ un million huit cent mille kilomètres carrés, et l'on y compte soixante millions d'habitants.

Les divisions « naturelles » de l'Inde correspondent à peu près aux provinces, aux États administratifs et politiques dont nous venons de parler. Il convient cependant de rappeler que l'*Hindoustan* proprement dit comprend la région du *Kachmîr (Ladak* et *Baltistan)*, du *Sindh* et de la *Radjpoutânâ* (avec le désert de Thar) à l'ouest ; du *Koumâôn*, du *Népal*, du *Doab*, de l'*Aoudh*, du *Behar*, du *Malvâ*, du *Boundelkhand*, du *Baghelkand)*, du *Tchûtiâ-Nagpour*, au centre ; du *Bhoutan*, du *Bengale* et de l'*Orissa* à l'est. Quant au Décan, on y trouverait au nord-est la *Gondvânâ*; au nord-ouest le pays des *Mahrattes* et le *Konkan* ; au centre la province d'*Haïderabad* ; au sud-ouest le *Maïssour*, le *Malabar*, et le *Travancore* ; au sud le *Maduré* ; au sud-est le *Tandjâvûr*, le *Coromandel*, etc.

L'histoire de l'Inde est facile à résumer. Avant l'arrivée des Aryas qui, venus du nord, paraissent être descendus lentement jusqu'au cap Comorin, la grande presqu'île

n'était vraisemblablement habitée que par des tribus sauvages, peu nombreuses, éparses au milieu de vastes forêts. Les *Kolariens* et les *Dravidiens,* les *Veddâs* de Ceylan, sont des descendants, sinon les représentants fidèles, de ces peuplades primitives. Quand les Aryas, établis dans le pays, alliés à la population native, eurent, après avoir subi l'influence de leur nouvelle patrie, créé une société et une civilisation hindoue, il s'éleva, au moins dans les plaines du nord, un certain nombre d'États différents, de petits royaumes séparés. C'est avec l'un de ces principicules qu'Alexandre eut affaire lorsque, suivant les traces des Perses, il pénétra jusque dans le bassin de l'Indus. On sait que les relations entre l'Inde et les contrées occidentales, relations commerciales comme celles qui étaient établies depuis longtemps avec les Sémites de l'Asie antérieure, n'ont jamais discontinué, au moins par la voie de terre.

Quoi qu'il en soit, l'expédition d'Alexandre (327 avant Jésus-Christ) a permis de fixer exactement au moins une date dans l'histoire ancienne de l'Inde. Mégasthène vint en 306 à la cour de Tchandragupta (Sandrocottus), roi de Pataliputra. Il y avait plus de deux siècles que le fils du roi de Magadha, Gâutama ou Siddhârta, avait commencé la grande révolution religieuse du bouddhisme. Le grand roi bouddhiste, Açôka, qui a laissé les premières inscriptions indiennes que l'on connaisse, était le petit-fils de Tchandragupta.

Entre ces monarchies locales, il y eut sans doute souvent des querelles, des luttes. Le fanatisme religieux engendra des guerres d'extermination, en même temps que des aventuriers allaient défricher et conquérir les

contrées mèridionales. Les *purânas*, les grande poèmes épiques *Mahâbharata* et *Râmâyana*, nous ont conservé le souvenir de ces faits sous une forme mystique et légendaire. Pour abréger, rappelons seulement qu'il y avait, au nord, le royaume de Magadha, de Sravâsti, de Kêkaya, de Pantchala, de Kôsala, de Videha, etc., et que l'Inde dravidienne actuelle était partagée entre trois monarques : le roi du Çôja, Çôra, ou Çôla, ou Tchôla, à l'est; le roi du Pândi ou Maduré, au centre et au sud, et le roi du Çêra ou Tchêra, à l'ouest.

Une centaine d'années après la mort de Mahomet, des musulmans arrivèrent vers l'Indus ; mais ce ne fut qu'une expédition sans importance : c'était comme l'avant-garde, ou, si l'on préfère, l'annonce, la préface de la grande invasion. Celle-ci date des premières années du XIe siècle ; elle fut commencée par Mahmoud de Ghaznévide, qui entra, dit-on, dix-sept fois dans l'Inde, où il pénétra jusqu'au delà de Goualior, et battit à deux reprises les rois de Lahore, Bhawalpour, Oudjéin, Delhi, et Kanâudj. Mais il ne fit pas, à proprement parler, de conquête, et le premier conquérant fut, à la fin du XIIe siècle, le sultan Ghouride Mahmoud, Gaïath-ed-Dyn , qui étendit sa domination jusqu'au Bengale. Son successeur, Katab-ud-dyn, fonda en 1206 le royaume musulman de Delhi. D'autres invasions accrurent le nombre des mahométans de l'Inde ; d'autres royaumes « arabes » ou plutôt « persans » se fondèrent successivement, après la défaite des monarques râdjpoutes indigènes, dans le Bengale, le Malva, le Góudjerate, et le Décan, où il n'y eut pas moins de cinq dynasties rivales. Ces chefs musulmans étaient d'ailleurs d'accord pour poursuivre les rois indigènes dont le dernier, celui de Vidja-

yanagar (au sud de l'Orissa), fut défait en 1506. Mais un grand nombre de petits chefs locaux purent longtemps encore conserver leur indépendance.

La réunion en un seul empire de toutes ces royautés musulmanes de l'Inde date des sultans Mogol ou Maghal. Baher, descendant de Tamerlan, s'empara de Delhi en 1526; son petit-fils est célèbre sous le nom d'Akbar-le-Grand. Le petit-fils de ce dernier, Aureng-Zeb, établit son autorité sur tout le Décan et fut véritablement le premier empereur de toute l'Inde, qu'il divisa en royaumes, principautés et provinces secondaires (nababs, soubabs, etc). Mais à sa mort, l'empire commençait déjà à se disloquer. Les Hindous opprimés se soulevèrent à l'est, à la voix du Mahratte Sivadji ; mais d'autres conquérants entraient en scènes.

Le 18 mai 1498, Vasco de Gama débarquait à Calicut; dès lors, et pendant, plus d'un siècle, les Portugais dominèrent sur les côtes occidentales; les Hollandais arrivèrent à Ceylan en 1632 ; les Danois avaient acheté Tranquebar en 1616 ; les Français vinrent à Surate en 1667, et ils fondèrent Pondichéry (le fort Saint-Louis) en 1674; en 1639, les Anglais avaient construit le Fort-Saint-George, à Madras.

Il ne serait pas utile de poursuivre ici cette étude sommaire ; mais il convient de rappeler la rivalité des Français et des Anglais dans l'Inde au dernier siècle. Si la palme est restée aux Anglais et si l'Hindoustan est aujourd'hui le plus beau fleuron de la couronne britannique, il faut en accuser simplement le mercantilisme étroit de la Compagnie française des Indes et l'ineptie des ministres de Louis XV ; il faut ajouter que c'est en s'inspirant des idées de notre Dupleix, en adoptant son plan et ses com-

binaisons que Clive et ses successeurs ont réussi à conquérir toute la Péninsule.

On sait que la Compagnie anglaise des Indes a été supprimée après la révolte des Cipayes et que depuis lors la reine Victoria a pris le tire persan de *Kaisar-i-Hind* « Impératrice de l'Inde ».

Julien VINSON.

LES ÉTUDES BASQUES EN 1883-1884.

Je n'ai pas la prétention de passer en revue tout ce qui a été écrit depuis deux ans sur la langue basque ; je me propose seulement de signaler, parmi les publications scientifiques, celles qui, soit par le nom de leurs auteurs, soit par leur valeur propre, soit par leur originalité, me paraissent mériter l'attention particulière des linguistes. On ne s'étonnera donc pas que je passe sous silence divers articles de journaux locaux, et entre autres les *Lettres linguistiques* d'un certain M. José de Guisasola : ce sont là des travaux de pure fantaisie dont l'auteur ignore, non seulement les premiers principes, non seulement la méthode, mais encore la définition même et le but véritable de la science du langage.

C'est pour une autre raison que je ne dirai rien non plus de deux articles de M. Karl Hannemann, intitulés *Die Basken*, qui ont paru dans les livraisons de janvier et de février 1884 du journal de M. Sacher-Masoch, *Auf der Höhe*. Je n'ai pu me procurer ces articles ; mais M. Webster, qui les a lus, m'affirme qu'ils sont fort mauvais ; ils sont, paraît-il, aussi médiocres au point de vue de la mythologie que de l'étymologie, et, quoique l'auteur annonce la prochaine publication d'une grammaire et d'un

dictionnaire basques, il en est encore à traduire par le basque le passage punique du *Pœnulus*.

Je dois citer pour mémoire les deux articles que j'ai donnés (aux mots *Basques*) au *Dictionnaire des Sciences anthropologiques*, dont le premier volume (gr. in-8° de viij-560 p.) vient d'être mis en vente à la librairie O. Doin. — Je ne puis également que mentionner l'achèvement du grand dictionnaire basque-espagnol de F. Aizkibel : « *Diccionario basco-español*, *titulado* euskeratik erdarara biurtzeco itztegia, su autor d. J. Francisco de Aizkibel ; *Tolosa*, Eusebio Lopez (1883-1884), gr. in-4°, (ix)-ix-1257-(xxviij p.). » Il a été publié en 41 livraisons à 1 fr. l'une (le prix doit être doublé après le 1er septembre prochain). Cet énorme volume, dont il faut vivement féliciter l'éditeur, n'a d'ailleurs aucune prétention scientifique ; ce n'est malgré tout qu'un pur vocabulaire.

Avec M. Félix Michalowski (*Études sur le dictionnaire basque*, S.-Étienne, 1883, 48 p. in-8°), sommes-nous sur un terrain scientifique ? Pas encore, car il y a de tout dans cette curieuse brochure. L'auteur confond encore les linguistes, les grammairiens, les philologues ; il embrouille les théories et les notions pratiques ; il ne sait évidemment point comment une langue naît, comment elle vit, et certainement il n'en a jamais analysé aucune. Il croit avoir découvert que le vocabulaire basque est formé de mots pris à une douzaine de langues — celte, slave, touranien (!), etc., etc.. Le malheur est qu'il n'a eu en mains que des documents tout à fait insuffisants et qu'il procède d'une façon absolument antiméthodique. Il suffira de citer un passage pour justifier la sévérité de ma

critique : « *Elgar*, l'un et l'autre. Comment dans un seul mot un peut-il être opposé à *un autre* ? D'une manière très-simple, mais c'est peut-être la seule. En breton, c'est *anne eil hag egile ;* en retranchant l'article et la conjonction, et en soudant le reste, on en fera sans peine *elgar*. On en verra bien d'autres ». C'est ainsi qu'*alfana* vient d'*equus*, en changeant *al* en *e* et *fana* en *quus*. Et notez que ces extravagances, qu'on prendrait volontiers pour un défi à la science, sont écrites avec une conviction touchante et avec une entière bonne foi. Ce que c'est pourtant que la manie étymologiste !

L'étymologie, c'est aussi la manie de M. de Charencey, qui nous donne, dans les *Actes de la Société philologique* (t. VIII, 1878-1881) et dans le *Muséon* deux mémoires intitulés *Mélanges sur la langue basque* (65 p.) et *Étymologies basquaises* (18 p.). Les huit premières pages et les vingt dernières des *Mélanges*, ainsi que toute la seconde brochure, ne sauraient nous retenir ; ce sont de purs rapprochements de mots : l'algonquin, le latin, l'italien, le tchèque, que sais-je encore ? sont largement mis à contribution. Si cette pauvre langue basque était seulement attaquée par une demi-douzaine de dissecteurs comme MM. de Charencey et Michalowski, il n'en resterait plus rien qu'une salade indigeste, qu'une horrible *olla-podrida* dont l'aspect seul donnerait le choléra, nostras ou asiatique, aux plus courageux. M. de Charencey pousse le zèle jusqu'à se corriger lui-même ; il prétendait jadis que *behi* « vache » venait du breton *bioch* ; il croit aujourd'hui que ce mot vient du latin *bovem :*

Qu'il vienne de Chaillot, d'Auteuil ou de Pontoise...

M. de Charencey réserve trois pages de son premier mémoire à la strophe initiale du prétendu *Chant de Lelo*. M. d'Avezac avait signalé l'étrange ressemblance de ce couplet avec une formule musulmane ; M. de Charencey repousse avec indignation l'hypothèse de l'emprunt, par les Basques, d'une formule où est nié « le dogme de la Trinité », et il propose une interprétation à lui, qui n'est ni meilleure ni pire que toutes celles qu'on a proposées. Passons.

La plus grande partie du travail que j'examine en ce moment est consacrée à la théorie verbale. M. de Charencey prétend reprendre une discussion que nous avons eue ensemble dans cette Revue (t. V à VII). Je ne veux point, pour ma part, le suivre sur ce terrain ; nous avons assez fatigué naguère les lecteurs de la *Revue*; de pareilles discussions sont d'ailleurs oiseuses. Malgré la patience que mon savant contradicteur apporte à réfuter les *dix* objections principales qu'il a relevées contre son système, M. de Charencey n'arrivera jamais à persuader à un linguiste digne de ce nom : 1° que *niz* « je suis », *hiz* « tu es », sont simplement l'instrumental de *ni* « moi » et *hi* « toi »; 2° que le radical *iz* « être », ne se retrouve pas dans l'ensemble de la conjugaison du verbe « être » basque.

J'ai hâte d'arriver à l'étude de M. Arthur Campion, un nouveau venu, plein de vaillance et d'ardeur. Son *Ensayo acerca de las leyes fonéticas de la lengua euskara* (Saint-Sébastien, 1883, 68 p.) n'est, paraît-il, que la préface d'une grammaire complète déjà sous presse. M. Campion a l'inappréciable avantage de savoir fort bien le basque et d'avoir bien lu la plupart des publications scientifiques

relatives à sa langue maternelle ; il s'est préoccupé, à juste titre, des dialectes vulgaires et a consulté, ce qui était indispensable, les précieuses publications du prince L.-L. Bonaparte. Mais on peut lui reprocher de n'avoir pas assez étudié les écrivains, et surtout les vieux écrivains basques, et aussi de n'avoir pas fait de linguistique, en dehors de l'escuara : c'est là certainement un défaut capital ; pour être en état de bien étudier un idiome, il faut en avoir étudié plusieurs ; il faut avoir fait de la linguistique générale. Si vraiment M. Campion a une *Grammaire basque* sous presse, je le regrette ; il n'y avait évidemment nulle urgence, et son livre ne pouvait que gagner à attendre.

La *phonétique* de M. Campion est néanmoins fort intéressante ; mais je regrette qu'il ne paraisse avoir connu beaucoup de mes travaux qu'à travers les critiques du prince Bonaparte (1). Peut-être, s'il les avait eus sous la main, en aurait-il retiré quelque avantage, sinon quant aux faits, au moins quant à la méthode. Mes observations l'auraient peut-être amené à faire plus de cas des permutations euphoniques occasionnées par la rencontre des mots, et non à se préoccuper presque uniquement de celles qui ont lieu dans l'intérieur des mots formels ou dans le développement de la suffixation pure.

J'aurais certainement bien des détails à relever ; je n'en prends ici qu'un au hasard. Pourquoi M. Campion affirme-t-il (p. 42) que le suffixe ethnique *ar* prend un *t* initial,

(1) Il me semble notamment que M. Campion n'a point lu mon *Premier essai de phonétique basque* (*Revue*, t. III, p. 423-456 ; t. IV, p. 118-127), ni ma note de 1873 (t. V, p. 273-290).

après une consonne: *Burgostar* « homme de Burgos », *Paristar* « Parisien »? L'hypothèse contraire, conforme à la loi du moindre effort, est plus naturelle. Le suffixe est plutôt *tar* que *ar*, témoin *menditar* « montagnard », *herritar* « paysan, villageois, habitant du pays »; de même pour *arte* et *tarte*: *begitarte* « visage », de *begi* « œil », et *tarte* « espace »; on comprend mieux la chute du *t* initial dans *Bayonarra* « Bayonnais », (de *Bayonaarra*, *Bayonatarra*) ou *mendien artean* de *mendien tartean*, que son épenthèse dans les exemples ci-dessus.

Une autre citation montrera que les notions générales de phonétique de M. Campion ne sont parfois pas assez précises. Parmi les nombreux exemples qu'il rapporte à la page 66, je lis, par exemple : « Il y a permutation et élision de voyelles combinées dans *ausin* = *osin* « ortie », permutation de deux consonnes et de deux voyelles dans *yarreki* = *jarraitu* « suivre »; élision d'une voyelle, permutation d'une autre et de deux consonnes dans *mathel* = *matraill* « joue ». Rien de tout cela n'est exact. Dans *ausin* = *osin*, il y a une simple permutation — elle est classique — de *au* à *o*, car *o* n'est que *a* + *u*; — dans *yarreiki* = *jarraitu*, il y a d'abord un phénomène grammatical, le remplacement du suffixe *ki* par le suffixe *tu* ou réciproquement, puis deux mutations phonétiques : 1° le renforcement de la semi-voyelle *y* en la soufflante *j*, *jota*; 2° l'affaiblissement de la diphthongue *ai* en *ei*; — quant à *mathel* et *matraill*, il n'y a point substitution de *r* à *h*, de *ll* à *l*, de *a* à *e* et chute de *i*; il y a seulement adoucissement du *t* aspiré en *t* simple, substitution de la diphthongue *ai* à *e* (*e* n'est que *a* + *i*), mouillement du *l* final par l'action de l'*i* et sans doute épenthèse du *r* har-

monique au *ill* final et qui est encore, là, un adoucissement. Je vais d'ailleurs plus loin que M. Campion, et de ce qui précède je conclurais que, dans la suite du développement de la langue basque, *ausin*, *yarrai-* (je laisse le suffixe de côté) et *mathel* sont antérieurs à *osin*, *jarrei-*, *matraill*.

Répondrai-je aux observations que m'adresse (p. 20) M. Campion, d'après le prince Bonaparte ? Cela me paraît tout à fait inutile. Il me suffit de renvoyer M. Campion au texte même de mon travail ; il ne s'agit pas seulement de chercher des faits ; il faut en rechercher la valeur, les analyser, et leur donner leur conclusion naturelle. C'est que les *opinions* du prince Bonaparte ne sont pas pour moi, comme on dit, paroles d'Évangile.

Peu s'en faut, pourtant, que je ne sois traité de « vil flatteur » par M. Van Eys, parce que j'ai écrit, ici même, que « le prince L.-L. Bonaparte sait le basque comme personne ne l'a su et probablement comme personne ne le saura jamais ». C'est dans une brochure sur *le tutoiement basque, chapitre supplémentaire à la grammaire comparée des dialectes basques* (Paris, Maisonneuve, 1883, 30 p. in-8°) que M. Van Eys me prend assez vivement à partie; l'introduction (p. 5-13) m'est presque entièrement consacrée. J'en suis fort honoré ; mais on comprendra que j'aie le devoir de répondre au moins sur deux ou trois points particuliers.

Tout d'abord, en ce qui concerne la phrase ci-dessus citée, je ne me sens pas du tout coupable. Je l'ai écrite en toute franchise, je la maintiens et je la répète. J'affirme de nouveau que le prince Bonaparte, en matière de fait matériel linguistique basque, est l'homme le mieux informé

du monde ; il a recueilli des documents uniques ; il a eu des moyens d'information tout à fait exceptionnels, et a parcouru le pays, à diverses reprises, dans des conditions extraordinairement favorables. Le reconnaître, c'est reconnaître la vérité. Mais cela veut-il dire, comme M. Van Eys semble le croire, que les théories du prince Bonaparte sont inattaquables ? Me prêter cette opinion, ce serait faire une confusion déplorable ; autre chose est savoir, autre chose est révéler des faits nouveaux, autre chose est s'appuyer sur des faits certains, et conclure de ces faits. Les lecteurs de la *Revue* n'ignorent pas qu'à maintes occasions j'ai combattu, entre autres, la théorie verbale du prince Bonaparte, théorie essentiellement métaphysique et spéculative : dans toute forme verbale, il doit y avoir une expression sonore de l'idée verbale, de l'idée d'action ou d'état ; dans *je l'ai*, il doit y avoir le sujet de première personne, le régime direct de troisième et le radical « avoir », *d-u-t* ; cf. *d-aki-t* « le sais-je ; je le sais ».

M. Van Eys a classé les réponses qu'il m'adresse en treize points principaux. Les 1re, 2e, 3e, 5e, 9e n'ont pas une grande importance ; elles ont trait à des faits matériels que j'affirme sur mes observations personnelles ; la 8e n'est pas une réponse : quelle différence *phonétique* M. Van Eys peut-il trouver entre *bay* archaïque et *bai* moderne ? La 10e se rapporte à l'interprétation d'un fait grammatical ; et M. Van Eys a beau renvoyer à sa grammaire, il ne me prouve point que j'ai tort. La 6e observation est l'acceptation — la seule — d'une de mes remarques. Examinons rapidement les 4e, 7e, 11e, 12e et 13e.

4° Pourquoi le datif pluriel souletin est-il *er* ? J'ai dit : parce que certaines variétés ont *eri* et qu'on a la série *aki*, *ai*, *ei*, *eri*, *er*. M. Van Eys répond : « Ceci n'explique rien du tout ; une série n'est une série qu'autant que les mutations sont connues ». Il m'est facile de vous satisfaire : la forme naturelle et primitive était p. ex. *Gizon-ak-i* (encore aujourd'hui usité, à Irun et Fontarabie) ; la chute du *k* a donné le guipuscoan général *gizonai*, l'affaiblissement de *ai* en *ei* a fait le labourdin général *gizonei*, l'intercalation du *r* euphonique a produit le labourdin maritime *gizoneri* (cf. le sing. général *gizona-r-i*), et la chute de l'*i* final a donné naissance aux formes orientales *gizoner* ; c'est l'application progressive et continue de la loi du moindre effort.

7° J'ai dit : « *Natorquezu* est la forme indéfinie et *niatorquezu* la forme allocutive ». M. Van Eys répond que je n'ai pas remarqué, « bien qu'il l'ait dit », que le mouillement de l'initiale indique la forme familière : « *i* exclut *zu*, *zu* exclut *i* ». Je n'ai pas nié que le mouillement caractérisât la forme familière : c'est indubitable ; mais il est absolument faux que *i* exclue *zu* et que *zu* exclue *i* ; M. Van Eys se trompe, ici, radicalement. Il oublie qu'il y a, dans l'ensemble des dialectes, *trois* et non pas *deux* formes, non pas *familières*, mais, comme les a si bien nommées le prince Bonaparte, *allocutives* : le tutoiement masculin, le tutoiement féminin, et le respectueux (avec sa diminutive enfantine en *chu*) ; toutes les trois sont caractérisées par le mouillement. Cf. les formes suivantes, que j'emprunte au *Verbe* du prince Bonaparte (il s'agit d'un fait matériel) :

SOULETIN : *dezake*, il le peut (indéf.).
dizakek, — (masc.).
dizaken, — (fém.).
dizakezü, — (resp.).
zaizket, il me sera (indéf.).
zizkedak, — (masc.).
zizkedan, — (fém.).
zizkedatzü, — (resp.).
SALAZARAIS : *ginakon*, nous le lui avions (indéf.).
giniakokan, — (masc.).
giniakonan, — (fém.).
giniakozun, — (resp.).
BAS-NAV. OR. : *litzazkiaketzu* « ils seraient à moi » (resp.).

Le parallèle est frappant. *Natorquezu* doit se traduire « je viendrais, je peux venir *à vous* » et *niatorquezu* « je peux venir, je viendrais, *ô vous* que je respecte ».

11° La question du subjonctif et de l'imparfait ; elle occupe près de quatre grandes pages, et je ne me déclare pas convaincu. Il ne suffit pas que M. Van Eys me renvoie à sa grammaire, et, malgré tout, il ne m'est point du tout prouvé que *dudan* ou *naizen* p. ex., qui sont de vrais subjonctifs (et non pas des indicatifs suivis ou précédés de *que*) soient contractés de *dut-non* ou de *naiz-non* ; c'est là une pure hypothèse qui n'est justifiée ni par la syntaxe ni par la phonétique ; c'est de l'étymologie, c'est-à-dire de la fantaisie. De même, lorsque M. Van Eys veut que les formes telles que *banintz* « si j'étais » viennent de *ba* « si » et de conditionnels, *nintzake*, tronqués du *ke* final, il me semble beaucoup plus simple d'analyser *ba* « si » et *nintz* « j'étais » : la comparaison des formes dialectales et l'étude de toute la dérivation verbale démontre que le *n* final des imparfaits *modernes* (je main-

tiens le mot) est adventice et inutile. Le *n* final — qu'il vienne de *non* ou d'ailleurs , peu m'importe — est essentiellement conjonctif; *dudan* est « que j'aie » et *dudala* « que j'ai ». Ici M. Van Eys m'oppose plusieurs exemples, tirés de Liçarrague; mais il ne m'est pas mal aisé de les retourner contre lui. Dans *eta bera sarri haraco licela* (Act. xxv, 4) « et que lui-même était pour (aller) là tantôt » ; dans *ecen deusetan ezluela faltatu Iudién leguearen contra* (Act. xxv, 8) « qu'il n'avait en rien failli contre la loi des Juifs », il y a des subjonctifs en basque, parce qu'il n'y a pas dans l'idée la netteté d'affirmation de l'indicatif, *licela* et *luela* sont pour *licen-la* et *luen-la* ; dans *Nehorc erran ezteçan ecen neure icenean batheyatzen ariçan naicela* (I Cor. I. 15) « pour que personne ne dise que j'ai baptisé en mon nom », il y a purement et simplement l'indicatif, ἐβάπτισα; dans *ençunen dié nola ethorri aicén* (Act. xxi, 22) « ils ouïront, ô h., comment tu es arrivé », il y a un subjonctif en basque là où il y a un indicatif en français ; mais, puisque M. Van Eys aime tant les règles, je lui dirai que c'est en vertu de la règle qui veut que *nola* « comment » gouverne le subjonctif : au fond, l'idée est conjonctive.

12° M. Van Eys me chicane (c'est un peu le mot vrai) à propos de l'indéfini et du défini ; il est évident que, dans la phrase citée par lui, je m'étais mal exprimé, mais l'idée n'en est pas moins juste. Les suffixes *ra, ko*, etc., supprimant l'article au défini, intercalent *ta* à l'indéfini et *eta* au pluriel défini. *Mendira, menditara, mendietara* doivent se traduire : « vers la montagne, vers quelque montagne, vers les montagnes ». Je ne cherche pas la raison ; je constate simplement le fait.

13° M. Van Eys, qui est d'accord avec moi sur le but de l'étude comparative des langues,—la reconstitution des formes primitives (et il est peu aimable à lui de me reprocher de lui avoir pris ses « paroles » ; je suis assez riche de mon propre fonds pour n'avoir nul besoin de recourir à un emprunt), — prétend y arriver par l'analyse *ou* l'étymologie, et conteste l'utilité des tableaux méthodiques (cet adjectif l'offusque). Eh bien ! je prétends, moi, que ces formes primitives seront découvertes par la seule étymologie que révélera l'analyse des expressions sonores les plus anciennes ; ces expressions seront refaites seulement par des tableaux méthodiques, c'est-à-dire par des tableaux où les formes de la langue vulgaire seront groupées et classées suivant leur aspect sonore, leur fonction grammaticale et leur dérivation.

On voit que je ne suis point en opposition avec M. Max Müller, cité par M. Van Eys : je ne me contente pas de paradigmes et de règles (car je demande des tableaux scientifiques et non des paradigmes pratiques et mnémotechniques), je ne regarde pas les éléments formels comme des expédients ou des excroissances. Mais je ne me contente pas non plus d'explications hâtives et plus ou moins fantaisistes ; j'aime mieux le doute que l'erreur, et je n'hésite pas à reconnaître, quand il y a lieu, mon ignorance ou mon impuissance (provisoire, relative). Je n'ai pas la prétention de tout résoudre et de tout expliquer. Je ne crois point pouvoir apporter aux savants la solution définitive du problème basque ; hélas ! il se passera bien du temps avant qu'on ait trouvé, par exemple, l'élément radical du suffixe conjonctif *n* ou du suffixe final de première personne *t*. En ces matières délicates, un travail est,

je crois, d'autant meilleur qu'il n'aspire pas à être définitif et complet, et, comme dit saint Jérôme, *hæc est in omnibus sola perfectio, suæ imperfectionis cognitio*.

Julien VINSON.

Paris, 14 juillet 1884.

P.-S. — Dans le numéro de mai dernier de la *Revue des Basses-Pyrénées et des Landes*, M. le capitaine J. Duvoisin a commencé la publication d'une série de contes basques, sous ce titre : *Les sept fleurs de Baigorri et la reine des sept fleurs*. Je dis une série de contes, bien qu'en apparence il ne s'agisse que d'un conte unique où sept jeunes filles, entre lesquelles il faut choisir la plus habile, racontent chacune une histoire. La livraison que nous avons sous les yeux ne contient que l'entrée en matière et la première de ces histoires : *Le Renard, le Corbeau et le Muletier*. On nous dit que ce conte a été recueilli par un amateur sur les lieux mêmes, en 1852. Malheureusement, le texte a dû être retouché ; il est d'une correction parfaite, mais évidemment beaucoup trop littéraire. La traduction est également trop littéraire. Les quatre pages d'introduction de M. le capitaine Duvoisin ne nous apprennent rien de nouveau, malgré leur allure solennelle et prétentieuse ; M. Duvoisin daigne citer M. Cerquand ; il paraît ignorer entièrement les publications de M. Webster et les miennes.

SUR LA VÉRITABLE FORME DE LA RACINE SANSKRITE *PṚCCH, PRACCH.*

M. Withney, dans son excellente *Grammaire sanskrite* (1), insinue une hypothèse qui, si elle était fondée, enlèverait une de ses meilleures preuves à la théorie que j'ai présentée ici même (2), et dans un opuscule récent (3), sur l'origine de la sifflante palatale en sanskrit. D'après le savant indianiste américain, la racine sanskrite *pṛcch*, *pracch*, « demander, questionner », ne présenterait qu'un état altéré d'une racine véritable *praç*, équivalant à une forme proethnique *prak* ou *prek*. Le présent *pṛcchâmi*, « je demande », serait donc pour **prç-cchâmi* = **prç-skâmi*, de même que le latin *posco* tiendrait lieu de **proc-sco*.

Les raisons qu'on peut invoquer en faveur de cette manière de voir résultent :

1° De l'état faible *pṛc* (au présent de l'indicatif, ce qui

(1) § 220. — M. Bergaigne a repris cette hypothèse pour son compte à la page 170 de son *Manuel pour étudier la langue sanscrite*, (Vieweg, éditeur), que je suis heureux d'avoir l'occasion de recommander à tous ceux qui voudront entreprendre l'étude de l'ancienne langue de l'Inde.

(2) Numéro d'octobre 1883.

(3) *Les origines de la sifflante palatale en sanscrit*, Vieweg, éditeur.

est souvent l'effet d'un suffixe) de la partie conservée de la racine hypothétique *parç*.

2° Du participe passé *pṛṣṭa*, qui serait à *parç* comme *diṣṭa* est à *diç*, « montrer »,

3° De la forme radicale du dérivé *praç-na*, « question ».

4° De la même forme dans les correspondants en latin et en gothique *prec-or*, *fraih-nan*, auxquels on peut joindre le zend *pereç*.

Examinant ces différents arguments dans l'ordre où ils ont été indiqués, nous remarquerons :

1° Que *pṛcchâmi*, correspondant d'une forme forte **pracchâmi* ou **parcchâmi*, est, à ce point de vue, en parfait rapport avec *gacchâmi*, « je vais », dont la forme forte serait **gamcchâmi*, rac. *gam* (1). Ce rapport n'indique donc en aucune façon que **pṛcchâmi* soit pour **pṛç-cchâmi*.

2° La racine *vraçc* (*vṛçcati*), « couper », dont l'adjectif correspondant *vraska*, « qui coupe », ne laisse aucun doute sur l'ancienne forme **vrask*, fait *vraṣ-ṭum* à l'infinitif, par suite d'une modification phonétique du groupe *çc* devant *t* absolument semblable à celle de *cch* (= *sk* ou *skh*) dans *pṛṣṭa* et *praṣṭum*, auprès de *pṛcchâmi* (2). Aucune conclusion ne peut non plus être tirée de cette forme du participe.

3° Si, comme j'ai voulu le démontrer, *ç* dérive de *cs*, pour *sc*, *sk*, la forme *praç-na*, pour **pracs-na* (3), corres-

(1) En d'autres termes, l'analogie de *gacchâmi* fait voir que *pr* + *cchâmi* aurait la forme faible aussi bien que *prç* + *cchâmi*. — Cf. aussi *vṛçcati*. Du reste, *mṛçati*, *spṛçati* ont également la forme faible au présent, malgré l'absence de suffixe.

(2) Cf. aussi la seconde personne singulière du parfait *papraṭha*, auprès de la première *papraccha*.

(3) Cf. le zend *frakhshan*, même sens. Cf. aussi le rapport absolu-

pond bien à *pṛṣ-ṭa*, pour **pṛkṣ-ta*, et à *pṛcçhâmi*, pour **pṛskâmi*. Elle est donc sans valeur pour démontrer l'existence d'un état radical *praç* = **prak*.

4° Le latin *prec-or* (et tous les dérivés, y compris *procus*), pour **prescor* (1) ne présente pas une réduction phonétique plus surprenante que celle d'*oculus* pour **osculus* ou **ocsulus*, auprès du sk. *akṣan*, « œil », et du grec ὄσσομαι, « voir », ou celle de ἴσκα auprès de εἴσκω (2). Du reste, rien ne prouve que le substantif féminin *prex* contienne une désinence casuelle qui aurait donné naissance à *x* final.

En ce qui regarde le gothique *fraihnan*, comparer *taujan*, « faire », *deigan*, « former », peut-être *tahjan*, « mettre en morceaux », auprès du sk. *takṣ*, « faire, fabriquer, menuiser ». Le *s* devant ou après une gutturale étant tombé dans les correspondants de la racine *takṣ*, le même phénomène a pu se produire avec celui de la racine **prask*, devenue en sk. *pracch*.

Enfin, le zend *pereç* s'expliquera d'autant mieux de la même manière que *praçna*, si l'on se place au point de vue de l'hypothèse où *ç* = *cs*, que cette racine a la

ment identique du sanskrit *praçna* et du nom d'agent *praṣ-ṭar* avec celui du zend *yaçna* « sacrifice », et de *yastar* « sacrificateur ». Dans les deux cas la sifflante a donc la même origine, et si le *ṭ* de *praṣṭar* est pour *kṭ*, il en est vraisemblablement de même du *ç* de *praçna*.

(1) La conservation de la liquide dans *precor*, *procus*, etc., a certainement contribué à la réduction du groupe *sc* à *c*. A la même famille se rattache vraisemblablement *rogo* pour **progo*.

(2) On suppose, il est vrai, sans aucune preuve, que la racine est *ik*, *ok*. Autant dire que le groupe *sk-kṭ*, si fréquent dans les suffixes et comme initial des racines, ne peut leur servir d'élément final. — Comparer aussi *augeo* avec αὔξω, αὐξάνω.

forme faible comme *prcch(âmi)*, et qu'elle a pour doublet *frakhsh*, qui ne saurait en être un élargissement, comme on l'a supposé (1).

Il n'existe donc aucune preuve décisive, que *pracch* est une fausse racine pour *praç-cch*.

Nous passerons maintenant aux raisons qui donnent à croire qu'il en est autrement, c'est-à-dire que *praç* et *pracch* sont les variantes d'une racine simple *prask*, probablement.

Il n'y en a que deux, mais elles sont extrêmement fortes.

La première est la conservation du prétendu suffixe du présent *ccha*, contrairement à toutes les règles, non seulement au thème des verbes dérivés (passif, causatif, désidératif, intensif), mais à celui du parfait (*pa-praccha*) ; et ce qui ajoute à la signification du fait, c'est qu'il a lieu également en latin (*po-posci*), sans qu'il soit possible d'admettre, étant données les variantes phonétiques des deux thèmes, que l'un a été influencé par l'autre ou qu'ils ont pris une forme irrégulière ou l'effet des mêmes causes.

La seconde raison est non moins probante et nous mettra sur la voie d'une particularité phonétique inapercue jusqu'ici, que le grec et le latin ont en commun avec le sanskrit.

Le rapport étymologique du latin *postulo* avec *posco* ne saurait être mis en doute. Or, ce rapport suppose l'intermédiaire d'un participe passé **postus* ou d'un nom d'agent

(1) Pourquoi, en effet, *f* pour *p* ? Si *frakhsh* résulte d'un élargissement à l'égard de *pereç*, il lui est postérieur ; il faut donc supposer en même temps le renforcement de l'initiale, ce qui est inadmissible.

postor (1) (cf. *ustulo*, auprès de *ustus*, *ustor*), qui sont tombés en désuétude, mais qu'on peut restituer sans aucune hésitation. Maintenant, si nous rapprochons **postus*, **pos-tor* des correspondants sanskrits *pṛṣ-ṭa*, *praṣ-ṭar*, nous voyons qu'en latin, comme en sanskrit, les éléments du groupe *sk* se sont métathésés et réduits à *s* (par l'intermédiaire de *x*) devant un suffixe commençant par un dentale. Le phénomène n'est pas isolé ; les formes *mixtus* et *mistus* auprès de *misceo*, *miscui*, nous ont laissé d'éloquents témoins du même fait et de la transition phonétique qui l'a précédé.

D'autres exemples non moins intéressants sont : *pas-tus* et *pas-tor*, auprès de *pasco*, *pascor*. La racine est *pasc*, et non *pâ*, comme on a pris l'habitude de le répéter depuis Bopp, sans remarquer la différence des acceptions. Le sk. *pâ* ne signifie, en effet, jamais « manger, brouter », sens propre de *pasco*, *pascor* (2) ; de même que ceux-ci n'ont jamais le sens de « protéger, surveiller, gouverner, défendre », qui est exclusivement celui de la racine *pâ*. Les véritables correspondants phonétiques et significatifs de la racine latine *pasc* sont le sk. *bhakṣ* (*bhakṣ-ayati*, « manger, et faire manger ») et gr. βόσκω (3), même sens, à la fois simple et causatif, auquel il convient de joindre

(1) Ou **postulus* de **posturus* = **postor* ; cf. le rapport des noms d'agents avec le part. fut. actif : *datôr* — *datûrus*, etc.

(2) D'où dérive le sens causatif de « faire manger, faire paître », visible surtout dans *pastor*.

(3) Curtius, *Grund*[5], p. 540, combat ce rapprochement en affirmant qu'il n'y a pas d'autre exemple de β initial pour π devant une voyelle. Il oublie ou récuse βάλλω auprès de πάλλω, *pello*, βαθύς et πυθμήν, etc.

πάσσομαι, cité par Hésychius avec le sens de « manger », et ἀπαστός, (vraisemblablement formé comme *pastus*) auprès de πακσ, πασσ (cf. παστός, auprès de πάσσω) (1). On a vraisemblablement aussi la même transformation phonétique dans :

Lat. *cas-tus* et gr. κάστωρ, auprès dusk. *cakṣ*, « briller », d'où l'infinitif *caṣ-ṭum* ;

Lat. *es-trix*, *com-es-tor*, auprès de *esco* (2) ;

Lat. *faustus*, *festus*, *fastus*, auprès de πιφαύσκω, πιφάσκω ;

Lat. *gusto*, *gustus*, γευστός, γευστης, auprès du sk. *juṣ*, pour **jusk*, gr. γεύω pour *γευσσω, *γευκσω ;

Lat. *pestis*, auprès de *pecco*, pour **pesco* ;

Lat. *bustum*, *ustus*, *ustor*, gr. εὐστηρός, auprès de *uro* = **uso*, mais aussi du sk. *ucchati* (3).

Lat. *vastus*, auprès de la racine *vasc*, dans *vaco*, *vacus*, *vacuus*, *vagus*, etc., cf. sk. *vanc*, « s'enrouler, se retirer », et grec εἴκω dans le sens de « céder, se retirer » (4) ;

(1) Φαγεῖν, pour * φασγεῖν appartient aussi à la même famille ; de même que les formes germaniques *fostr* (vn.), *fôstur* (ags.), citées par M. Osthoff, *Kuhn's*, *Zeitsch.*, XXIII, 315, qui montrent le même phénomène phonétique. Cf. encore la rac. sk. *puṣ* = **pusk*, « nourrir. »

(2) Ainsi que les formes comme *est*, *estis*, etc., qu'on rattache à *edo*, malgré l'invraisemblance du changement de *d* en *s* devant *t*, contredit en sanskrit par *uttha*, pour * *utstha*, en grec par καδδέβαλε pour κατὰ δὲ ἔβαλε ; en latin par *attineo* pour *ad-tineo*, etc.

(3) Cf. lith. *auszra*, *auszta*. — Dans ces exemples le phénomène est proethnique.

(4) Peuvent s'expliquer encore ainsi *astus*, auprès du gr. ἀσκέω, sens primitif, être habile ; *fastus*, *fastigium*, etc. auprès de la racine sanskrite *vakš*, s'élever, grandir ; *frustrum* et les dérivés, à la fois, auprès de *fraudo* et de ῥώξ, ἐρρωγα, d'une racine *fransc*, *frosc*, d'où *frango* (le rapport de *frango* et de *fraudo* est le même que celuide *plango* et de *plaudo*) ; *lustrum* et les dérivés dans le sens de

Gr. γαστήρ, auprès du sk. *jakṣ*, « manger » ;

Gr. γνωστός, γνώστης, auprès de γιγνώσκω;

Gr. ἴστωρ, auprès de εἴσκω, ἴσκω; cf. lat. *æstumo*.

Gr. δράστης, auprès de διδράσκω;

Gr. μαστός, auprès de μάσσω;

Gr. μνηστός, μνήστωρ, auprès de μιμνήσκω;

Gr. Νέστωρ, auprès de ἀνάσσω, et du sk. *naks*, « commander » ;

Gr. οἰστός, auprès de ἴσχω, ἰσχύς, etc.

Gr. ἀστήρ, ἄστρον, αὐστηρος, lat. *aestus*, (1) *aestas*, etc., auprès de la rac. *akṣ*, *tkṣ*, ειστ, *ukṣ* (dans *ucchati*) dans le sk. *akṣan* « œil », *accha*, pour **aska*, « pur », εἴσκω « voir, savoir », primitivement « briller, brûler » (2).

Ajoutons cependant qu'en grec et en latin, comme en

purification, auprès de *lux*, λύσσω, etc., d'une racine *rukš*, cf. sk. *rukša*, brillant; *pastillum* à rattacher soit à *pascor*, soit à la rac. sanskrite *pac*, pour **pasc*, cuire, faire cuire.

(1) Le sens d'agitation, marée, dérive, comme souvent, de celui de chaleur, ardeur, excitation.

(2) Les étymologies hypothétiques qui rattachent ἀστήρ, etc., soit au sk. *as*, « jeter », soit à *star*, « répandre », supposent une métaphore proethnique qui se trouve, il est vrai, dans des vers si souvent cités de Lefranc de Pompignan :

> Le Dieu, poursuivant sa carrière,
> Versait des torrents de lumière
> Sur ses obscurs blasphémateurs,

mais qui n'a certes rien de primitif.

L'arménien *astl*, « étoile », s'il n'a pas été emprunté au grec, est la preuve certaine que l'α initial des mots en question n'est pas prosthétique. Sur le rapport entre le sens de « brûler, briller, voir, savoir », dans une même famille de racines, cf. l'article que j'ai publié à ce sujet dans la *Revue philosophique*, février 1884.

sanskrit, l'articulation *sk, ks* ou ses substituts, s'est réduite à *k* aussi bien qu'à *s* devant les suffixes du participe passé, des noms d'agent, etc. ; c'est ce que font voir :

Sk. *bhakta,* auprès de *bhakṣ* ;

Sk. *vṛkṇa,* auprès de *vraçc* ;

Gr. ἕκτος, auprès du sk. *ṣaṣta* et du lat. *sextus* ;

Gr. πληκτός, auprès de πλήσσω ;

Gr. διδακτός, auprès de διδάσκω ;

Lat. *junctus,* auprès de *juxta.*

De plus, en latin, le maintien de *x* devant ces mêmes suffixes a très-souvent amené la chute du *t* qui suit. Ainsi s'explique :

Fixus, pour **fixtus,* auprès de *fictus* ;

Frixus, auprès de *frictus* ;

Fluxus, auprès de *fluctus* ;

Luxurus, auprès de *luctus* ;

Sexus, auprès de *sectus.*

Enfin, dans la même langue, les formes en question se rattachant à des racines à gutturales qui contiennent une liquide interne, affaiblissent *x* en *s* tout en laissant choir le *t* qui suit (1). Exemples :

Mersus pour **merx-tus,* cf. sk. *majj,* « plonger », pour **marzj,* et *marcch,* « tomber, périr » ;

Sparsus, pour **sparx-tus,* cf. sk. *spars,* « verser, répandre » ;

Mulsus, pour **mulx-tus,* etc. (2).

(1) *Vice versa,* quand le *t* du suffixe se maintient, le substitut du groupe *sk* disparaît. Exemples : *fultus,* auprès de *fulcio, ultus* auprès de *ulciscor.*

(2) Cf. les deux formes du parfait *mulxi* et *mulsi.* — On sait que l'explication toute extérieure de Corssen est bien diffé-

L'enchaînement de ces faits entre eux et avec ceux que j'ai présentés dans mes travaux sur la même question, me semblent de nature à ne laisser aucun doute sur la véritable forme de la racine *pracch*. Est-il besoin d'ajouter que si mes conclusions étaient admises sur ce point particulier il serait difficile de les écarter pour l'ensemble des cas auxquels je les applique ?

Paul Regnaud.

rente de celle que je propose. Voir aussi sur les mêmes questions, et dans des vues qui se rattachent le plus souvent à celle de Corssen, une étude de M. F. de Saussure dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, III, 293-299, ainsi qu'un article de M. Enrico Cocchia dans la *Rivista di Filologia*, XI 16-58.

QUELQUES MOTS SUR UN JUGEMENT DE M. J. DARMESTETER.

L'autorité si bien méritée qui s'attache au rapport annuel rédigé par M. J. Darmesteter, à titre de Secrétaire suppléant de la Société asiatique, m'oblige, pour ainsi dire, à discuter l'appréciation critique dont il a fait suivre, dans ce document pour 1883-1884, l'analyse de mon travail publié ici-même (1), et repris dans une brochure spéciale (2), sur l'*Origine de la sifflante palatale en sanskrit*.

« Il (M. Regnaud), dit M. J. Darmesteter, donne à l'appui de cette thèse une nouvelle série considérable d'exemples où paraît une tendance à identifier trop aisément des mots et des familles qui, dans les périodes présentes de la langue, sont certainement indépendantes de forme. »

Si le savant rapporteur a simplement voulu dire que tous mes exemples n'ont pas une égale valeur démonstrative, je suis tout à fait d'accord avec lui, et j'en ai même fait la remarque dans une note de ma brochure.

Mais si, comme c'est vraisemblable, son observation implique en même temps une condamnation plus ou moins absolue de ma méthode, je ferai remarquer qu'il s'agit précisément de savoir si les *formes* qui paraissent *indépendantes* dans les *périodes présentes de la langue* ne dérivent pas d'antécédents communs. La question a son prix

(1) Voir n° d'octobre 1883.
(2) Paris, 1884, Vieweg, éditeur.

et, dût-elle aboutir à une solution négative, il importe, ce me semble, d'examiner les faits à ce point de vue.

En dernière analyse, cette question consiste à rechercher si les racines indo-européennes sont irréductibles, ou s'il n'est pas scientifiquement permis d'essayer de les grouper en familles, en tenant compte à la fois de l'évolution du sens et de celle des sons, celle-ci déterminée pour la période anté-littéraire par l'application rétroactive des lois phonétiques, déduites de l'étude des périodes littéraires de la famille de langues examinée.

On peut contester la légitimité du procédé et la valeur des résultats, mais il faudrait au moins donner des raisons.

Je profiterai de la circonstance pour rectifier aussi un point où l'attention généralement si exacte de M. Darmesteter me semble légèrement en défaut. Commençant le compte-rendu de mes travaux par constater que « je continue à appliquer à la phonétique sanskrite la méthode hardie inaugurée dans mes *Nouveaux aperçus sur le vocalisme indo-européen* », il en arrive à dire, à propos de ma conférence sur *les Facteurs des formes du langage*, que « c'est un essai philosophique intéressant et neuf *dans la forme*, de grammaire historique ». Or, cette conférence résume les principes que j'ai développés et appliqués sur diverses questions spéciales dans tous les travaux de phonétique que j'ai publiés depuis deux ans. Si ceux-ci sont *hardis*, et par conséquent originaux, on ne saurait refuser à la conférence précitée de la nouveauté, plutôt encore pour le fond que dans la forme.

Paul Regnaud.

BIBLIOGRAPHIE

CUOQ. — *Dictionnaire iroquois.*

Le dialecte mohawk, de la grande famille iroquoise, a été le sujet de plusieurs œuvres linguistiques, entre autres du missionnaire jésuite Jacques Bruyas, de Lyon, qui arriva au pays occupé par cette tribu en 1667, et y composa ses *Radices verborum iroquacorum*, texte français mêlé de beaucoup de latin (publié à New-York, J.-G. Shea, 1863). Le révérend J.-A. Cuoq, missionnaire catholique des Indiens de Caughnawaga, un village à trois lieues de Montréal, a depuis publié une petite grammaire de ce dialecte (1866, in-8°, conjointement avec un autre de l'algonquin) (1), et en 1882, un *Lexique de la langue iroquoise, avec notes et appendice*, Montréal, Chapleau et fils, 215 p., in-8°, qui est une œuvre extrêmement instructive, et le serait encore bien plus si l'auteur avait adopté l'énumération des mots par ordre alphabétique, en ajoutant l'étymologie pour chacun d'eux, au lieu d'adopter l'arrangement de Bruyas, qui a classé ses mots d'après les racines (ou plutôt les *bases*) de la langue. Le livre est très-

(1) *Études philologiques sur quelques langues sauvages de l'Amérique*, par N. O., ancien missionnaire.

riche en renseignements pour l'historien, l'antiquaire et l'ethnologue qui s'occupent des tribus de cette partie de l'Amérique; le sentiment polémique qui se manifeste partout a été provoqué par des passages d'écrivains anglo-américains, qui se croyaient appelés à éclairer le monde sur des tribus dont ils n'avaient qu'une connaissance imparfaite eux-mêmes. Les Iroquois apprécient les efforts du savant père, puisqu'ils lui ont donné le nom d'*étoile fixe* (Orakwenantakon), tandis que les Algonquins du lac des Deux-Montagnes, à quatorze lieues à l'ouest de Montréal, l'ont appelé *la double belle feuille* (nish-kwenatch-anibic).

Nonobstant le grand mérite du lexique, la critique sérieuse trouve beaucoup de choses à y reprendre. Le titre du livre devrait être changé en *Lexique du dialecte mohawk*, car le mohawk, dont il traite, n'est pas plus iroquois que le seneca, l'oneida ou l'onondaga, mais le titre du dictionnaire de Cuoq ferait presque croire le contraire. Son système phonétique est bien calculé pour être compris aisément par des Français, mais il ne se compose que de douze caractères, quoique le mohawk en possède beaucoup plus. Cuoq a omis les sons : ä, ĕ (e *muet*), g, d, y (*i consonne*), χ, ö, ü, le son laryngal marqué 8 par lui-même dans sa grammaire, les voyelles nasaligées, comme *an*, *en*, *un* du français. L'accent n'est pas marqué, et la distinction entre les voyelles longues et brèves a été faite dans très-peu de mots seulement.

Deux missionnaires du XVIIe siècle ont réuni des matériaux pour l'étude des dialectes iroquois : Chaumonot écrivit une grammaire huronne et des œuvres dans le dialecte onondaga ; Carheil en cayuga. Nous invitons les linguistes français à faire des recherches dans les bibliothè-

ques et les couvents de leur pays, pour retrouver ces manuscrits et les éditer. Un dictionnaire français-onondaga a déjà été retrouvé à la Bibliothèque Mazarine, à Paris, et a été édité par J.-G. Shea à New-York, 1859-60. Un dictionnaire mohawk se trouve à la cure de Câughnawaga, près Montréal, très-bien écrit, et comprenant en deux volumes in-folio plus de dix mille mots de la langue. La Société philosophique, à Philadelphie, possède un manuscrit de Pyrlaeus avec texte allemand, écrit à peu près en 1750, qui forme un mélange de grammaire et de lexicologie du dialecte mohawk; il s'y trouve aussi un manuscrit onondaga du missionnaire Zeisberger.

Albert S. Gatschet.

Baudouin de Courtenay. — *Uebersicht der slavischen sprachenwelt im zusammenhange mit den andern arioeuropæischen sprachen*. Leipzig, 1884, p. 21.

Leçon d'ouverture à l'Université de Dorpat. L'auteur expose en premier lieu le tableau général des langues slaves. Il s'élève ensuite contre les théories qui ont été formulées au sujet des groupements des idiomes indo-européens en germano-slave, italo-celtique, gréco-italique, etc. Ce sont là, dit-il, de pures fictions ; on néglige, en établissant ces prétendus groupes, des nuances et des différenciations de toute nature. Il caractérise ensuite la diversité des langues slaves d'avec les autres langues indo-européennes sous le rapport de la phonétique, et, sous ce

même rapport, la diversité des idiomes slaves entre eux. Il parle enfin du russe de Kiachta, dans lequel le matériel russe est traité à la façon chinoise.

A. H.

Manterola-ri, Donastian, 1884 (Lith. Ordozgoiti, S.-Sébastien), pet. in-4° carré, titre, portrait, 4 p. n. chiffr., 64 p. chiffr., 52 p. n. chiff., titre et 6 p. de musique.

L'idée qui a inspiré cette publication est de tout point excellente, mais l'exécution n'est peut-être pas à la hauteur de l'idée : il est vrai que le goût français a des exigences particulières. Quoi qu'il en soit, le volume est fort intéressant.

C'est une sorte d'album à la mémoire du philologue basque don José Manterola, un patient et acharné travailleur, directeur de l'*Euskalerria*, journal littéraire de Saint-Sébastien, qu'une cruelle maladie a enlevé à ses amis, le 29 février 1884. Des mains amies ont pieusement recueilli tous les articles publiés par les divers journaux à la suite de la mort de Manterola. Ils y ont joint une série d'autographes, exactement reproduits. Le volume, qui commence par le portrait de Manterola se termine par une marche funèbre en musique spécialement composée en son honneur.

Les articles, les autographes sont signés de noms bien connus dans le pays ; j'y relève ceux de MM. A. Campion, O. Lacroix, W. Webster, Juan V. Araquistain, Ed. Ducéré,

L.-L. Bonaparte, A. d'Abbadie, etc.; la plupart de ces morceaux sont en espagnol, mais beaucoup sont en basque, il y en a quelques-uns en français et même en latin; on en rencontre un en bas-allemand :

In'n Heven is en groten Larm,
Doa fehlen en por Stiern;
Weest *du* nich, wer se stahlen hett
Du lütte hellögt Dirn?

Cette pièce, signée « Rodolff Sprenger », n'est que la traduction des vers suivants du chansonnier basque Vilinch :

Izar argui bi falta dirála,
Ceruban sortu da guerra;
Al daquizu norc ostu dituben
Belcheran begui ederra?

« Comme il manque deux étoiles, — la guerre est née dans le ciel, — pouvez-vous savoir qui a ravi, — le bel œil brun? »

Il y aurait peut-être un reproche à adresser à cette touchante collection, c'est que la plupart des documents qui la composent ne sont pas datés. J'ai trouvé, deux fois citée, la pensée bien connue : « Celui que les dieux aiment meurt jeune ». Mais, tandis que l'un des écrivains l'attribue à Ménandre, l'autre la rapporte à Théocrite. J'ai contribué au recueil par un sonnet que je demande la permission de reproduire ici :

Elise-zelayetan arima handiak,
Elgarri elheketan, dire paseyatzen;
Leku ederrenèan ohi dire biltzen
Etchepare lehena duten Euskaldunak.

Gizon famatu hoyei Martchoaren hilak
Bozkario handi bat diote ekhartzen,
Erdian Manterola delarik agertzen,
Lore eder, emana zeruari lurrak.

Immortalitatean sartu zireneko,
Jose, pentsatzen dugu, guk, hemen, nigarrez,
Etzaitugula behin-erez adituko ;

Jaizkibel beztitu da tristerik elhurrez,
Marrumaka dohakon olari erranez :
« Hura bezalako bat non da kausituko » ?

L'Épinette, 8 avril 1884.

« Dans les Champs-Élysées, les grandes âmes — se promènent, conversant l'une avec l'autre ; — au plus bel endroit ont coutume de se réunir — les Basques, ayant à leur tête Dechepare.

« A ces hommes fameux le mois de mars — apporta une grande joie, — car Manterola apparut au milieu d'eux, — fleur superbe, cédée par la terre au ciel.

« Mais, lorsque vous entrez dans l'immortalité, — José, nous pensons nous, ici, en larmes, — que jamais plus nous ne vous entendrons ;

« Le mont Jaizquibel s'est tristement revêtu de neige, — en disant à la vague qui vient gémir contre lui : — « Où trouvera-t-on quelqu'un comme celui-là ? »

Julien Vinson.

Nyare bidrag till kaennedom om de svenska landsmaolen, etc., publié sous la direction de M. Lundell. Stockholm, 1883-1884, 2 fasc. in-8° (I. 1883. B. 87 p. et p. xxxix à clxvij ; II. 1884. A. 144 p.).

Ces deux nouveaux fascicules ne sont pas moins intéressants que les précédents. Ils présentent d'abord deux contributions remarquables de A. Schagerstroem, et de Éva Wigstroen : *Éclaircissement sur le mouillement à Rosladen*, et *Contes et aventures en Scanie*. Ils renferment ensuite, sous le titre de *Smaerre meddelanden* « petites communications », des articles signés des noms connus de MM. Noreen, Hallender, K. Nyrop, etc. : documents folkloriques, notices bibliographiques, comptes-rendus, revues générales.

La collection du journal de M. Lundell devient ainsi de plus en plus utile et de plus en plus précieuse.

J. V.

C. de Harlez. — *Manuel de la langue mandchoue*. Paris, Maisonneuve, 1884. in-8°, 232 pp.

C'est surtout un manuel pratique que M. de Harlez a prétendu nous donner : aussi la grammaire proprement dite, traitée avec une extrême concision, n'occupe-t-elle que les cent premières pages de son ouvrage ; tout le reste est réservé à l'anthologie et au lexique. On ne peut qu'ap-

prouver le principe de cette méthode : pour apprendre une langue, il faut résolument, dès qu'on en connaît les premiers éléments, aborder, sous la direction d'un bon guide, la traduction de morceaux faciles et gradués, et celui-là même qui l'étudie, non pour la parler et l'écrire, mais pour l'analyser et la classer, le linguiste, en un mot, s'expose à des conclusions hâtives, à des généralisations erronées, s'il se contente d'une vue sommaire de la langue, telle que la lui peut donner une grammaire ordinaire, et ne cherche point à en pénétrer l'esprit en s'exerçant à l'interprétation des textes. Une langue, si bien disséquée qu'elle soit par le scalpel du grammairien, n'est jamais qu'un cadavre sur la table d'amphithéâtre ; pour en prendre une idée complète, il faut l'avoir saisie vivante sur les lèvres d'un peuple ou tout au moins sous la plume d'un écrivain.

A ce point de vue les esprits curieux trouveront amplement de quoi se satisfaire dans le nouvel ouvrage de M. de Harlez. Tout au plus pourront-ils regretter que l'auteur, par un scrupule de brièveté peut-être exagéré, se soit si sévèrement interdit l'œuvre du linguiste, qu'il était mieux que tout autre en situation d'accomplir, et qu'il ait, de propos délibéré, exclu tout rapprochement du mandchou avec les autres langues ouralo-altaïques, toute extension même en dehors du terrain qu'il s'était choisi. Une telle réserve a dû lui coûter ; mais, s'il se l'est imposée, c'est évidemment qu'il l'a jugée nécessaire et inhérente au plan de son œuvre : nous aurions donc mauvaise grâce à y insister davantage. On doit, tout au contraire, le féliciter d'avoir, au prix de ces légers sacrifices, atteint le but qu'il s'était proposé : condenser en un petit nombre de

pages la grammaire d'une des langues les plus intéressantes de l'extrême Orient. On trouvera réunis dans son livre tous les résultats des études de ses devanciers, joints à ceux de ses études personnelles, tout ce qui est indispensable à la connaissance pratique de la langue écrite et parlée, et ceux qui l'auront lu avec l'attention qu'il mérite n'éprouveront aucune difficulté à traduire les textes, d'ailleurs habilement gradués, de son anthologie.

Cette dernière partie de l'ouvrage comprend une assez grande variété de morceaux, choisis de façon à donner une idée générale et complète de la littérature mandchoue : d'abord, quelques curieux proverbes (p. 98), où l'on reconnaît sans peine l'influence des doctrines et même de la forme littéraire de l'Inde ; puis, des fragments de l'Évangile, les préfaces du *Miroir de la langue mandchoue*, des extraits du Chou-King, du Chi-King, l'introduction du *Livre de la Récompense*, l'*Ode à la ville de Moukden*, et plus spécialement un fragment intitulé *Lois pénales* (p. 130), provenant d'un manuscrit inédit, qui appartient en propre à l'auteur et dont, à sa connaissance, il n'existe pas d'autre exemplaire en Europe. Trois de ces morceaux sont traduits en appendice, à la suite du lexique, très complet aussi dans sa brièveté.

L'impression de l'ouvrage est généralement fort satisfaisante, à part quelques erreurs insignifiantes, que le lecteur relèvera de lui même : p. 71, l. 8, lire 162 au lieu de 163 ; p. 84, 13°, suppléer *bade* en tête du paragraphe ; p. 110, l. 8, lire *mudan* au lieu de *mudara* ; p. 117, n. 3, lire 12 au lieu de 10 ; p. 224, l. 7, lire *les cinq King* (il vaut mieux, ce me semble, ne pas imposer notre indice du pluriel à ces noms exotiques). Je

hasarderai encore une observation relative à la transcription, bien que je n'ignore pas combien elle est encore, malheureusement, livrée à l'arbitraire de chaque auteur. Je vois la spirante palatale (*sh anglais*) transcrite par *s'*. L'apostrophe ne devrait jamais être employée que pour remplacer un phonème élidé, tout au plus encore comme signe diacritique des emphatiques arabes. Ne serait-il point temps à la fin que tous les linguistes d'Europe s'entendissent sur la notation graphique d'une articulation aussi usuelle ? Le *š* croato-serbe, d'ailleurs adopté par M. Sievers (1), m'a toujours paru la plus convenable.

V. Henry.

A. Certeux et E.-H. Carnoy. — *L'Algérie traditionnelle, légendes, contes, chansons, musique, mœurs, coutumes, fêtes, croyances, superstitions*, etc. — Paris (Maisonneuve et Leclerc) et Alger, 1884, 1 vol. gr. in-8° de 290 pp.

Le nom de M. Carnoy est bien connu de tous les amateurs de folk-lore, et l'ouvrage dont il nous donne aujourd'hui le premier volume est tel que nous devons l'attendre de sa collaboration avec un arabisant qui connaît à fond l'Algérie, ses légendes et ses usages. Si l'étude des mythes aryens est dès à présent assez avancée pour qu'on ait pu même, avec le secours de la philologie comparée,

(1) *Grundzüge der Phonetik*, 2 Aufl. (Leipzig, Breitkopf und Härtel, 1881, p. 101 sq.).

en entrevoir les lointaines origines, ceux des races sémitiques sont encore bien peu connus, et, à part quelques recueils essentiellement factices, dont *les Mille et une Nuits* demeureront toujours le modèle le plus achevé, on ne trouve dans la Bibliographie dressée par les auteurs eux-mêmes qu'un fort petit nombre d'ouvrages spéciaux à la littérature, à la poésie et à la musique populaires des Arabes. Mais l'élan est donné, l'étude du folk-lore ne saurait se désintéresser plus longtemps du peuple conteur par excellence ; le jour approche où la mythologie sémitique sera à son tour définitivement constituée, et MM. Certeux et Carnoy pourront s'attribuer l'honneur de l'avoir hâté de tous leurs efforts.

Leur livre comprend huit divisions : 1° légendes proprements dites ; 2° les grottes, les cavernes et les ruines ; 3° les esprits et les génies ; 4° les saints de l'islam, dont les exploits miraculeux rappellent de bien près, pour le dire en passant, les prouesses que la crédulité de l'Inde attribue aux brahmanes :

sēndram svargam saçāilām kšmām
sanagēndram rasātalam
nirdagdhum hī kšanēnāı "va
viprāḥ çaktāḥ prakōpitāḥ (1) ;

5° les *khouan* ou confréries religieuses en Algérie ; 6° croyances et superstitions ; 7° coutumes et usages ; 8° la musique populaire arabe et la poésie orale. Les auteurs nous promettent, pour le volume suivant, qui est déjà fort avancé, une nouvelle série de légendes et de

(1) Böhtlingk, *Ind. Spr.*, III, p. 526.

contes, et des chansons arabes avec les airs notés. C'est plus qu'il n'en faut, espérons-le, pour assurer le succès de leur intéressante publication.

Ce que nous offrent les auteurs, ce sont les matériaux mêmes qu'ils ont colligés, triés, classés dans un ordre méthodique. Ils bornent là leur ambition, ils se montrent très sobres de comparaisons avec les contes et les croyances des autres milieux, à plus forte raison ne trouvera-t-on dans leur ouvrage aucune tentative d'explication mythique. Ce n'est là, dans ma pensée, ni un éloge, ni surtout une critique, mais une simple constatation. Pour ma part, j'avouerai sans ambages que je suis un attardé, et que, dussé-je donner prise aux spirituelles ironies de M. Gaidoz (1), dussé-je encourir les foudres de M. Carnoy lui-même, qui ne manque pas une occasion de faire échec à l'école naturaliste (2), je demeure fermement attaché aux principes de MM. Max Müller, Bréal, de Gubernatis, convaincu « qu'on y reviendra ». Mais je trouve fort bon qu'on les élimine d'un ouvrage qui est avant tout une collection de documents, et que, par exemple, on nous raconte, sans autre commentaire (p. 106), l'histoire du saint injustement accusé d'avoir volé un bracelet d'or qu'on retrouve dans une cruche d'eau ; pourvu que, de son côté, M. Carnoy me laisse libre de croire que ce bracelet est le disque solaire, volé pendant la nuit et sortant le matin des profondeurs de l'Océan ; et je le sais trop courtois pour me refuser cette innocente satisfaction.

Mais je manquerais à tous mes devoirs, si je ne trouvais

(1) *Mélusine*, 1884, n° 4.

(2) Voir *Revue de l'histoire des religions*, t. IX, p. 378.

quelque menue inexactitude à relever. P. 90, je lis « *apsara* », il faudrait « *apsaras* » ou « *apsarâ* ». P. 252, j'aurais lu avec plaisir le texte arabe des curieuses rondes d'enfants qui y sont traduites ; ce n'est peut-être que partie remise. Enfin, d'une manière générale, sans verser dans le pédantisme, j'aurais souhaité plus de précision dans la transcription française des mots arabes : je vois, par exemple, le *kiaf* et le *qâf*, le *sin* et le *s'ad*, rendus uniformément par un *k* ou par un *s*, et ces confusions me choquent quelque peu. Les auteurs me répondront sans doute qu'ils n'ont pas écrit exclusivement pour les linguistes, qu'ils auraient craint d'effaroucher le grand public en multipliant et compliquant les notations graphiques, que d'ailleurs ils ont annexé à leur livre un index où les mots sont repris, non plus seulement en trancription française, mais encore en caractères arabes... ; et ces apologies seraient si justes, qu'à mon tour je ne trouverais rien à répondre.

V. Henry.

Douai, 1er août 1884.

Le Bouddhisme, selon le canon de l'église du sud, sous forme de Catéchisme, par Henri S. Olcott ; traduction française par D. A. C., *Paris,* 1883, in-8° de 105 p.

Fragments glanés dans la Théosophie occulte d'Orient, par lady Caithness, duchesse de Pomar ; *Nice,* 1884, in-8° de 81 p.

Voulez-vous vous faire Bouddhiste, en plein Paris, sans quitter un seul instant le sol de votre patrie, sans rien

changer à vos habitudes, à votre vie, à vos mœurs? Affiliez-vous à la *Société théosophique d'Orient et d'Occident,* dont Mme de Pomar est la présidente à vie, dont le colonel Olcott est le président effectif. Les deux brochures dont je viens d'écrire les titres ci-dessus vous diront les principes, le but et les statuts de la Société nouvelle.

Les fondateurs de la Société « théosophique » ont la prétention d'être « Bouddhistes », mais Bouddhistes d'une espèce particulière. Mme Blavatsky, auteur de l'*Isis dévoilée;* M. A. P. Sinnett, auteur du *Bouddhisme ésotérique;* M. le colonel Olcott, et d'autres encore, espèrent arriver à révéler à l'Occident des trésors de science connus seulement, à cette heure, de quelques pandits hindous, dits « Mahâtmâs » qui se sont retirés, nous apprend-on, « au centre de l'Asie, dans les régions les moins fréquentées, pour y poursuivre leur tâche éminemment importante : préserver et faire progresser autant que possible la sagesse qu'ils gardent en dépôt jusqu'au jour où l'humanité sera mûre pour la recevoir ».

Il paraît que la sagesse en question donne le pouvoir de désagréger, de transporter à une distance quelconque et de recomposer instantanément les objets matériels. Mais, pour cela, il faut connaître les sept éléments primordiaux de tous les corps, les sept états de la matière, distingués par ces noms sanskrits: *Atmâ, Jîva, Linga sarira, Kâmarûpa, Manas, Buddhi* et *Âtmâ.*

On le voit, les « Théosophes » sont les proches parents des Spirites et des autres sectes d'illuminés qui ont fait depuis quelques temps leur apparition parmi nous. Leurs ouvrages ne sont pourtant pas sans intérêt ; on y trouve,

au milieu d'aberrations parfaitement reconnaissables, des détails exacts et des notions très précises sur le Bouddhisme, ce vieux matérialisme de l'Inde. A ce point de vue, je recommande particulièrement le *Catéchisme* du colonel Olcott qui est approuvé, s'il vous plaît, « par H. Sumangala, grand-prêtre de Sripada, principal de l'École de théologie bouddhiste » !

Julien VINSON.

VARIA

I. — VICTOR HUGO ET LA LANGUE BASQUE.

Aux pages 433 du tome V et 425 du tome XIV de cette *Revue*, j'ai indiqué, sous ce titre, deux curieux passages des œuvres de Victor Hugo, relatifs à la langue basque. La dernière citation rappelait un vers de la *Légende des siècles* où il était dit que le mot *ariscat* signifie en basque « le hardi ». Le prince L.-L. Bonaparte m'a adressé à ce propos la note suivante :

« Le mot *ariscat* (mieux *arriscat*) « hardi », employé par Hugo, n'est pas basque, mais il est catalan, et se trouve aussi dans quelques variétés gasconnes.

« Hugo a voulu dire sans doute *Vascon* synonyme de *Gascon* ; et je crois, après tout, que, de même qu'en latin, *vasco* et *vasconicus* ont été employés tantôt pour « Basque » et tantôt pour « Gascon », de même en français (en langage poétique, bien entendu), ce latinisme, surtout chez Hugo, n'a rien d'extraordinaire. Si toutefois Hugo a bien entendu parler du basque, *euskara*, il a eu tort évidemment.

« Londres, 15 novembre 1881 ».

J'ai trouvé, depuis, deux autres citations basques, *euskara*, dans *les Travailleurs de la Mer* et dans *Notre-Dame de Paris*.

Le § V du livre V de la première partie des *Travailleurs*, intitulé « les Déniquoiseaux », renferme un dialogue en espagnol (orthographié à l'antique) où je copie ce qui suit :

« Pero un muy malo mar ?
« *Egurraldia gaiztoa ?*
« Si.
« No vendria el Blasquisto tan pronto, pero vendria ».

Ce paragraphe est ainsi traduit en note : « Et si la mer était très-dure ? — *Egurraldia gaiztoa* ? — etc. » ; une seconde note, appliquée aux deux mots en italique, est ainsi conçue : « *Basque*. Mauvais temps ».

Ces deux mots sont basques, en effet ; mais il aurait fallu enlever l'article final de *egurraldia* devant le qualificatif *gaiztoa* qui est lui-même déterminé. De plus, *egurraldi* ou plutôt *eguraldi* (cf. le Souletin *egünaldi*) a proprement le sens de « beau temps », témoin le proverbe *Goitz gorrik euri daidi, arrats gorrik eguraldi* « Matin rouge fait pluie, soir rouge beau temps » (cf. *le Folk-lore du pays basque*, par Julien Vinson, 1883, p. 306). Il s'associe donc assez mal avec le mot *gaizto* « méchant, mauvais ».

Dans *Notre-Dame-de-Paris*, livre VII, chapitre V, Claude Frollo, dit ceci : « *Emen hetan* ! c'est le cri des Stryges, quand elles arrivent au sabbat ». Ces deux mots basques, qui seraient peut-être plus correctement écrits *hemen hetan*, ne sont pas traduits. Victor Hugo les a vraisemblablement empruntés à P. de Lancre (*Inconstance des démons*, Paris, 1610 et 1613, in-4°).

II. — CURIOSA LINGUISTIQUES.

I. A. Sleicher a donné naguère (*Beiträge*, II, p. 391-2), sous ce titre, des exemples, empruntés à divers idiomes, de mots ayant une apparence singulière.

Il citait d'abord les mots formés presque uniquement de voyelles diphthonguées, par exemple, le grec δηιόωσν (Homère, Od., IV, 226), ou de consonnes comme le tchèque *scvrkl* (pron. *stsvrkl*), participe présent de *scvrknonti* « se rétrécir ». Il rapportait même cette phrase tchèque *strč prst skrz krk* « enfonce le doigt dans le cou », mais il faut remarquer que dans tous ces mots le *r* est certainement vocal.

On a souvent, à ce propos, donné le mot *oiseau* comme contenant les cinq voyelles françaises ; mais, outre qu'il y a bien plus de cinq voyelles en français, il y a, en réalité, dans *oiseau*, une semi-voyelle (*w*), deux voyelles (*a*, *o*) et une consonne (*z*).

II. Schleicher rappelait, en deuxième lieu, le monosyllabe latin *i* « va », et rapportait la phrase tchèque *ó a i z toho nebude nic* « oh ! et aussi de cela rien ne sera ».

III. Il citait, comme exemple d'une étrange réunion de sons, le magyare *titoknokoknak* « aux secrétaires ».

IV. Il empruntait enfin aux langues de l'Océanie des répétitions bizarres de syllabes dont le but était une amplification, une augmentation, etc. A Hawaii, p. ex., *loa*, *leloa* veut dire « long » et « très long » se dit *lololoa* ; *dididi* est « vieux » et *didididi* « tout à fait vieux » ; *lelelele* c'est « enlever » ; mais on a *lililili* « odorat fin » et *lilililili* « hâte ».

V. Il y aurait beaucoup de particularités analogues de prononciation à signaler dans toutes les langues. Les déformations qu'y subissent certains mots sont parfois fort intéressantes. On sait par exemple que *Dick* est, en anglais, le diminutif de *Richard*, comme *Bill* est celui de *William* ; mais on connaît moins les prénoms espagnols *Chon*, *Charo*, diminutifs de *Concepcion*, *Rosario*, comme *Lola* est celui de *Dolorès*.

Le sonnet célèbre de Lope de Vega sur les diminutifs et augmentatifs de *Juana* « Jeanne » est à citer ici :

Muerome por llamar *Juanilla* á *Juana*,
Que son de tierno amor afectos vivos ;
Y la cual con ojos fugitivos
Hace papel de yegua galiciana.

Pues, Juana, agora que eres flor temprana,
Admite los requiebros primitivos,
Porque no vienen bien diminutivos
Despues que una persona se avellana.

Para advertir tu condicion extraña,
Mas de alguna *Juanaza* de la villa
Del engaño en que estas te desengaña.

Créeme, Juana, y llámate *Juanilla* ;
Mira que la mejor parte de España,
Pudiendo Casta, se llamó Castilla.

VI. Il y a dans chaque langue des sons que les étrangers réussissent difficilement à saisir ou à rendre exactement. On se rappelle comment les Galaadites du Jourdain (*Juges*, XII, 6), plus scrupuleux que les vainqueurs des Albigeois, vérifiaient la nationalité de leurs adversaires pour ne les massacrer qu'à bon escient.

On prétend que la phrase française suivante : *J'ai vu huit huîtres cuites dans l'huile*, est imprononçable pour les Anglais, les Espagnols, etc. De leur côté, les Anglais nous défient de leur dire : *Though the tough cough and hiccough plough me through*, tandis que les Danois rient de nos efforts pour prononcer comme eux : « *Havde jeg ingen hat hadh* », qu'on prononce presque *hadde jei ingen hat hat*, et qui signifie : « n'eussiez-vous pas eu un chapeau ! »

Quant aux Espagnols, ils proposent le nom de la ville de *Gijon* ou le nom redoutable d'un puits de l'Andalousie *Majajarajajambu*. Lors de l'avénement d'Amédée, en 1872, un journal de Madrid déclara qu'il ne lui donnerait le titre de roi que lorsqu'il serait devenu capable de bien prononcer les vers suivants :

Dijo un majo de Jerez,
Con su faja y trage majo :
« Yo al mas majo tiro à tajo,
« Que soy jaque de Jerez ! »
Un gitano, que el jaez
Apretaba à un jaco cojo,
Cogiendo, lleno de enojo
De esquilar la tijereta,
Dijo al majo : « por la jeta,
« Te la encajo, si te cojo ! »
— « Nadie me moja la oreja »,
Dijo el majo, y arrempuja ;
El gitano tambien paja ;
Uno jura y otro ceja.
En contienda tan pareja,
El cajo cojo se encaja
Y tales coces baraja,
Que à los golpes del zancajo
Hizo entrar sin gran trabajo
Al gitano y jaque en caja.

VII. D'ailleurs, ne trouvons-nous pas extravagantes ces rimes anglaises : *slim knee* et *chimney*, *prince of Orange her* et *porringer*, *hill* ou *will* et *kiln*, *flower* et *flour*, etc. ?

VIII. Pour se rendre compte des particularités phonétiques d'un idiome, il faut voir comment il transcrit des mots étrangers dont la prononciation est bien connue. L'Anglais est tout à fait instructif à cet égard. Il écrit *taw'nawss* pour τάνας, *aw'tee* pour ὅτι, *pahrah'* pour παρά, et voici comment il représente la prononciation de quelques mots latins : Cæsar-*kaiser*, Civis-*keevis*, scilicet-*skeeliket*, res-*rays*, aurum-*ouroom*, etc.

J'emprunte au journal le *Siècle* (10 mars 1880) le passage suivant d'un livre publié à Metz en 1871 : « l'Interprète allemand-français, à l'usage des soldats allemands, par Wolff Wutte » :

Près du beau sexe.

« Wu mœ rangdeh lœ plü œræh dæsomm ; mængtang schæ lœ kœhr libr.

« Nœ ruschisseh pa, ma bell demoasell, schœ wu prih avæk ængstangs dœ mackordeh œng pti bæseh.

« Ah ! kil æ duh, sœ bæseh !

« Tæseh wu dongk, ængdiskreh !

« Schœ nœ trahi riæng, ma bell ! Œng bæseh innosang ne poæng dœfangdü ».

IX. La langue française a d'ailleurs, elle aussi, ses bizarreries. Un grammairien a composé les phrases suivantes :

« Les poules *couvent* près du *couvent*.

« Nous *portions* des *portions*.

« Mes *fils* enfilent des *fils*.

« Il *pressent* l'orage et tous vous *pressent* de partir.

« Ils vous *convient* à venir, s'il vous *convient* d'accepter.

« Ils *admirent* des tableaux. Ils *admirent* des circonstances atténuantes ».

Les phrases suivantes se prononcent au contraire toutes les trois de la même façon :

« La couturière *parle et coud.*
« Le bijoutier *pare les cous.*
« Le maître d'arme *pare les coups* ».

X. Voltaire, dans la *Prude*, a écrit :

Qu'est-ce cousine?
Il semblerait que l'on vous assassine,
Et qu'on vous vole, ou qu'on vous batte, ou que
Dans le logis vous ayez mis le feu.

Quoique, dans la plupart des éditions, on ait corrigé :

Et qu'on vous vole, ou qu'on vous batte un peu,
Ou qu'au logis, etc.

Le premier texte est caractéristique de la prononciation de l'*e* final de *que*.

XI. Les vers suivants, à leur tour, montrent que le *ou* de *oui* n'est qu'une semi-voyelle :

Quoi? de ma fille? — Oui, Clitandre en est charmé !
(Molière, *Femmes savantes*, II, 3.)

Moi, ma mère? — Oui, vous; faites la sotte un peu.
(*Id.*, III, 49; cf. I, 1, *ce ouin*)

Une femme
Dont l'œil vous dise non, dont le cœur dise oui.
(Victor Hugo, *Le Roi s'amuse.*)

XI. Les jeux de société fourniraient aussi matière à de curieuses observations. Sans remonter jusqu'aux précieuses, sans descendre jusqu'à l'argot des salons, des cercles ou des écoles, il serait facile de signaler d'étranges manies de langage.

Un journal nous apprend qu'un jeu très à la mode en ce moment à Paris est le suivant, qu'on pourrait appeler le jeu du *rébus parlé*. Vous êtes à table en nombreuse compagnie, un convive s'écrie *tambour carnet* ; vous ne comprenez pas : on vous prie de chercher

les synonymes de ces deux mots, vous ne comprenez pas davantage ; on vous apprend alors que cela veut dire *caisse calepin*, c'est-à-dire « qu'est-ce qu'a le pain ? » Autre exemple : *petit cheveu*, *cheval*, pour *jeune crin*, *palefroi*, c'est-à-dire « je ne crains pas le froid ».

Ce jeu sur les homonymes ou plutôt sur les homophones me rappelle un bien joli mot d'enfant. On parlait à une petite fille des cinq sens et de leurs organes ; lorsqu'on en vint à lui expliquer l'oreille, elle s'écria : *tiens ! mon cousin s'appelle comme mon oreille !*

XII. Et les bizarreries accidentelles, les variations locales de la prononciation ? Henri Estienne reprochait aux gentilshommes de son temps de dire *ou* pour *o* :

Si tant vous aimez le son doux
N'estes-vous pas de bien grands fous
De dire *chouse* au lieu de *chose*,
De dire *j'ouse* au lieu de *j'ose ?*

Ces gentilshommes suivaient une mode comme plus tard Garat, le chanteur, qui avait proscrit l'usage du *r* et qui parcourut un jour tous les magasins de Bayonne en y demandant vainement *du da noi* (du drap noir).

Shakespeare ne ridiculise-t-il pas de même les pédants qui déploraient la prononciation populaire ; cf. les plaintes d'Holophernes, dans *Love's labour lost* (Acte V, scène I) :

« I abhor... such suckers of orthography, as to speak *dout* fine, when he should say *doubt* ; *det* when he *should* pronounce *debt*, *d*, *e*, *b*, *t*, not *d*, *e*, *t* ; he clepeth a *calf*, cauf ; *half*, hauf ; *neighbour* vocatur *nebour*, *neigh* abbreviated *ne*... This is abhominable (which he would call *abominable*) ! »

XIII. On lisait, dernièrement, dans le journal l'*Évènement*, sous la signature Aurélien Scholl :

« On a publié plusieurs dictionnaires de la langue verte ; l'argot a ses lexiques et personne ne s'est encore avisé de faire une *Grammaire parisienne*. Il y a cependant des mots, des phrases de convention qu'on ne saisit bien qu'à Paris, qui sont du style courant, de l'emploi journalier, et qui font ouvrir de grands yeux aux indigènes des 85 départements.

Écoutez Ernest et Forain :

— Qu'est-ce que tu fais ce soir, mon bonhomme?

— Je dîne chez la mère Baron. Viens-tu ?

— Il n'y a plus de linge.

(Lisez : Ça manque de femmes.)

— Avant-hier, j'y ai trouvé quelques petits *fonds de bain*.

(Lisez : Des débutantes, des modèles, des habituées du quartier.)

— Les grandes horizontales commencent à se donner du sel.

(Dieppe, Trouville, Cabourg, etc.)

— Mais les *demi-castors* sont restés au poste.

(Celles qui n'ont pas le moyen d'émigrer, qui n'ont pas la vraie *trade-mark* et dont les ressources sont modestes.)

— Eh bien ! allons dîner là-bas... Nous ferons un tour aux Folies et nous finirons par les *Faucheurs*.

(Réunion de nuit au café Américain.)

— Ce que j'aime, aux Faucheurs, c'est qu'il n'y a pas de crampon... Rien que des *momentanées*.

(Femmes qu'on prend et qu'on quitte après une séance, moyennant une faible rétribution.)

— As-tu vu Adelina ?

— On la croit au clou.

— Au ruban vert ?

(Saint-Lazare.)

— Ou à la Vacherie.

(Maison de rendez-vous.)

— Et Berthe ?

— Toujours joli article.

— Un peu grosse...

— Tu es allé chez elle ?

— Une seule fois... chercher du vaccin.

— C'est égal... Paris est triste.

— Oui... le *mouvement est à Asnières !*

— Mme de Faucourtois est installée à Bougival.

— Toujours femme de natation ?

(Entourée de jeunes gens qui n'ont pas le sou.)

— Tu penses ! Il y a chez elle Becdami, Surplombeur et Curedent des Croisades.

— Qu'est-ce qu'ils font?
— Du canot.
— Et ils se *dessalent?*
(Prendre des bains de rivière.)
— Tous les jours.
— Pas sans besoin.

J'ai pris ce bout de dialogue au hasard d'un crayon et sans chercher à accumuler des expressions qui auraient rendu la conversation inintelligible au delà de la Cascade d'un côté, du café Turc de l'autre.

Mais ce sont surtout les verbes de la grammaire parisienne qu'on pourrait appeler *verbes irréguliers.*

Exemple : le verbe *dormir* :

Je dors,
Tu pionces,
Il roupille,
Nous tapons de l'œil,
Vous cassez une canne,
Ils piquent un chien.

Autre exemple ; le verbe *mourir* :

Je crève,
Tu claques,
Il dévisse son billard,
Nous tournons de l'œil,
Vous remerciez votre boucher,
Ils cassent leur pipe (1).

Comment voulez-vous qu'un étranger s'y reconnaisse?

Un jeune Polonais, amoureux de la fille d'un artiste peintre, la prie de l'autoriser à demander sa main :

(1) Et le verbe *s'en aller?*

Je m'en vais,
Tu files,
Il s'esbigne,
Nous jouons des guibolles,
Vous vous la brisez,
Ils se tirent les pattes.

— J'y consens, monsieur, répond l'adorable enfant ; seulement je vous préviens que je n'ai *pas de galette.*

(Pas d'argent ou *nip de dot.*)

Ne serait-il pas temps de régulariser ce langage nouveau, issu des besoins d'une population fantaisiste ? Ce serait une véritable bonne fortune pour la nouvelle édition du *Dictionnaire de l'Académie.* »

XIV. Pour terminer, on me permettra de citer une étymologie singulière que j'emprunte à P. de Lancre (Inconstance et instabilité de toutes choses, Paris, 1610, in-4°, ft. 20, v°) : « *Ave* vient d'*eva*, car *ave* s'adresse à Marie, cause de tous les biens et *Eva* c'est Ève, cause de tous les maux ». Il est vrai qu'on lit, dans le même livre, bien d'autres extravagances ; ainsi (ft. 53, v°) : « O la belle instruction que Nature donne à la femme, si elle s'en vouloit servir ! Lorsqu'une femme s'est noyée, Nature la renverse toute morte pour couvrir sa honte ».

Les gens d'église ont toujours méprisé la femme. Sans remonter jusqu'à saint Ambroise, qui soutient (coll. Migne, XVII, 240, 259) que la femme n'a pas été faite à l'image de Dieu, contrairement à l'opinion de S. Augustin (XXXIV, 293), le passage suivant d'Hugues de S. Victor (CLXXV, 40) n'est-il pas tout à fait curieux ? « Attendendum est quod nec de capite, nec de pedibus viri somptum est id unde fieret mulia, ne aut domina si de capite, aut ancilla si de pedibus, putaretur ; sed, de medio, id est costa, sumi decuit, ut socia intelligeretur ».

J. V.

REVUE

DE

LINGUISTIQUE

ET DE

PHILOLOGIE COMPARÉE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

GIRARD DE RIALLE

CONSERVATEUR DES ARCHIVES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ET

JULIEN VINSON

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

Avec la collaboration de divers savants français et étrangers

---

TOME DIX-SEPTIÈME

15 OCTOBRE 1884

PARIS

MAISONNEUVE FRÈRES & CH. LECLERC, ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, — 5, QUAI MALAQUAIS

1884

SOMMAIRE DU N° 4.

Pages

Lucien Adam. — Grammaire de la langue jâgane..... 295

Ad. Orain. — Glossaire patois du département d'Ille-et-Vilaine..... 323

Paul Regnaud. — Exposé de quelques principes de linguistique indo-européenne en rapport avec la méthode applicable à cette science..... 361

BIBLIOGRAPHIE.

Ahmed-ben-Khouas. — *Notions succinctes de grammaire kabyle*..... 371

Prince L.-L. Bonaparte. — *Ses dernières publications basques*..... 372

Julien Vinson. — *Le Folklore du pays basque*..... 376

Varia..... 384

GRAMMAIRE DE LA LANGUE JÂGANE

INTRODUCTION

La langue jâgane est parlée au sud-est de la Terre de Feu par la nation des Yapoos. M. Brydges affirme, après avoir comparé entre eux des vocabulaires à nous inconnus, que cet idiome diffère complètement de la langue parlée au nord-est par les Onas ainsi que de celle parlée au nord-ouest par les Alêkulofs. En attendant que l'intelligent missionnaire mette les américanistes à même de vérifier cette assertion et qu'il se décide à publier les documents dont M. Garbe a révélé l'existence (*Eine vollständige Grammatik des Jâgan und ein Vocabular von ca. 30,000 Wörtern !*), j'ai extrait de la version jâgane de l'évangile de Luc (1) les éléments d'une grammaire plus complète que celle qui a été communiquée l'an dernier aux lecteurs du *Göttingische gelehrte Anzeigen*, par le même M. Garbe. En me livrant à ce travail, j'ai suivi le conseil donné par le savant professeur à mon ami M. Platzmann, dont le *Glossaire*, publié en 1882, n'avait eu d'ailleurs pour objet que la confection d'une liste de mots et de locutions.

(1) *Gospl Luc ikamanāki*. London, 1881.

L'esquisse grammaticale de Brydges, habilement remaniée par M. Garbe, m'a été d'un grand secours, car les indications du missionnaire, qui a étudié la langue sur le vif, donnent la clé de particularités d'une explication difficile pour quiconque abordera directement la version du troisième évangile. J'ajoute immédiatement que les renseignements ainsi fournis ne concordent pas toujours avec les inductions qui se dégagent des faits attestés par le texte, bien que celui-ci soit l'œuvre de M. Brydges. Par exemple, il est posé en principe qu'un indigène ne dira jamais « le navire arrive » sans indiquer en même temps ou qu'il a vu le navire arrivant : *ūseiānan kō-kāta*, ou qu'il a entendu annoncer son arrivée : *ūseiānan kō-hātakā-musch*. Cette distinction entre le *de visu* et le *de audito* serait assurément fort curieuse, encore bien que l'emploi de la forme *de visu* n'ait pas pour effet, selon M. Brydges, d'augmenter la confiance de l'auditeur. Mais je doute de l'exactitude du principe posé; et, sur la foi du texte jâgan, j'incline à voir simplement dans l'emploi facultatif du radical verbal *musch* « entendre, écouter » un appel énergique à la confiance. Exemples : *sa-tūku-n skeïa kō-tū möchtūgū-ā-musch wölēwa*, ta femme t'enfantera un fils; *sa-tūmū-lūpei-tekâ-a-musch Lârdnk'ikeia*, tu adoreras le Seigneur; *sa musch Jon*, tu es Jean; *kreist musch Dēvidnk'i māku-n*, le Christ est le fils de David.

Quoi qu'il en soit, à l'aide du texte jâgan et de l'esquisse grammaticale publiée par M. Garbe, on peut se rendre un compte suffisamment exact de la constitution interne de l'idiome.

Tout d'abord il n'est point incorporant, car c'est à peine si quelques noms, ceux de parenté, peuvent se conjurer

possessivement, et ni les noms ni les pronoms régis ne sont jamais unis aux verbes.

Il n'est pas non plus polysynthétique, si l'on entend par polysynthétisme « la composition indéfinie des mots par syncope et par ellipse » ; en effet, bien que le verbe y puisse exprimer un nombre d'idées parfois assez considérable, la composition est loin d'y être indéfinie, et quelques thèmes seulement sont sujets à des accidents phonétiques sans gravité.

Que le jâgan soit agglutinatif et non pas flexionnel, comme Brydges l'a dit à tort, cela n'est pas douteux, les flexions de voyelles qui se produisent au contact des indices de déclinaison et de conjugaison ne correspondant point à des modifications de la signification, et les indices eux-mêmes demeurant invariables. Mais, pour caractériser une langue, il ne suffit pas de constater qu'elle appartient à tel ou tel étage morphologique, il faut encore indiquer quels sont les procédés qu'elle emploie de préférence. Ainsi, l'esquimau se différencie des idiomes voisins par la dérivation à l'infini. De même, le jâgan se différencie des langues de l'Amérique du Sud par la composition verbale binaire, ainsi que par l'emploi du préfixe loco-temporal.

Enfin, la tâche du linguiste ne serait que partiellement accomplie s'il omettait de déterminer le rang occupé par un idiome dans la série psychologique, c'est-à-dire, pour me servir des expressions de M. Garbe, « bis zu welchem Grade das Abstractionsvermogen in der Sprache zum Ausdruck Komunt ».

Noms de parenté. — Mère : *dārā-kīpa* « vieille femme », *dābeia* « ta mère », *dā beii-keia* « à ta mère », *hī-dābin*

« ma mère », *dābi n* « la mère », [*dāp-ŏsch* « mamelle », *dāp-ŏla* « téter »].

Père : *dā-rū-wŏn* « vieux homme », *dāru-āki-n* « le vieux », *dābua* « le père », *hī-dābua* « mon père », *dābui-keia* « à ton père », *īmu-n* « le père », *kik'-imu-n* « son père ».

Sœur du père : *dā-mā-pu.*

Ascendant : *mŏta-keiji-n* [*mŏta* « aller, venir », *keiji*].

Enfant sans distinction de sexe : *keijū-ala, wēna.*

Fils : *wŏlē-wa, mā-ku-n.*

Fille : *īnia, inni ; mā-kīpa,*

Frère : *mā-kusi-n, kī-mākusi-n* « son frère ».

Sœur : *mākus-kīpa.*

Frère aîné : *k'ūeiamu-n, kjūeiamu-n* [*jâeiama-magjū-wa* « mâle premier né », *kei-jâeiama-na-māgu-dē wŏlē-wa* « elle mit au monde son enfant premier né »].

Frère cadet : *ŏschū-wŏn, ŏschū-wa, ŏskū-āki ; ŏschū-i-keia* « à ton frère », *kī-t-ŏschu-wŏn* « à son frère », *ŏschū-worin* « mon frère » !

Sœur cadette : *heia ŏsch-kīp-ŏra* « ma sœur ».

Neveu : *wāturū ;* nièce : *kīpâ-aturū.*

Cousine : *dā-schin-aka.*

Parents : *dā-schin-akei-amalim.*

Belle-sœur : *kīp-ālum.*

Belle-mère : *mŏsā-kīpa, tūmāgū-dārākipā-u* [*tū-māgū* « enfanter »].

Beau-père : *tūmagū-dārū-wŏn.*

Beau-fils : *tūmāgū-keijūla.*

Belle-fille : *mosāgū-inni, tūmāgū-inni.*

Si le jâgan distingue concrètement le sexe par la suffixation de *-won, -wa* « homme » et par celle de *kīpa*

« femme », il paraît avoir abstrait les idées de « père » *īmu-n*, de « fils » *mā-ku*, de « fille » *inni*, d' « enfant » *wēna*, *keijūala*. En tout cas, les noms de parenté s'emploient sans qu'il soit nécessaire de leur préfixer l'un ou l'autre des indices pronominaux possessifs.

Pronoms de la troisième personne. — On sait que dans la langue des Abipones, le pronom de la troisième personne varie suivant la position occupée par la personne dont on parle : *eneha* « lui présent », *hiniha* « lui assis », *hiriha* « lui couché », *haraha* « lui debout », etc.

M. Garbe signale l'existence en jâgan de pronoms concrets d'orientation; *ūscha* « lui au fond de la cabane »; *inga* « lui de l'un des côtés de la cabane, lui au nord »; *ŏra* « lui à l'entrée de la cabane, lui à l'ouest »; *ḥana-mŏk'i* « lui à l'est de moi », *haua-mātū* « lui au nord de moi », *haua-gū* « lui à l'ouest de moi », *haua-gūtātu* « lui au sud de moi », etc. Aucun de ces pronoms concrets ne figure dans la version du troisième évangile. M. Brydges y a employé exclusivement les pronoms abstraits : *kŏngin* « lui, elle »; *kītū* « lui-même, elle-même ».

Double pluriel de la première personne. — Le jâgan ignore ou a oublié la distinction concrète du pluriel inclusif et du pluriel exclusif, il possède un pluriel abstrait : *heian* « nous ».

Catégorie du genre. — Le jâgan exprime concrètement la différence du sexe en accolant à un petit nombre de noms les mots « homme » et « femme ». Il en est resté à la distinction des noms animés et des noms inanimés.

Catégorie du nombre. — Le jâgan forme le pluriel des pronoms et des noms animés au moyen des collectifs *ndeian*, *jamalim*, *âala*, et celui des verbes au moyen de l'indice *-sina*, *-sin*. Non seulement il exprime la dualité des personnes, mais il possède en outre un triel. Enfin, il présente cette particularité remarquable qu'un certain nombre de thèmes verbaux sont exclusivement affectés, les uns à la représentation de l'action accomplie par une, deux ou trois personnes, les autres à la représentation de l'action accomplie par plus de trois personnes.

Ce sont là, incontestablement, autant de marques de l'impuissance des Fuégiens à abstraire l'idée du nombre.

Noms de nombre. — L'emploi par M. Brydges des numéraux anglais, à partir du nombre 5, témoigne sinon de leur impuissance à compter, tout au moins de leur peu de goût pour l'arithmétique. Il n'y a dans la version de l'évangile de Luc que les trois noms de nombre : *ūkâali* « un », *kōmbei* « deux », *mōtan* « trois ».

Noms abstraits. — On sait que certaines ou plutôt que beaucoup de langues ne possèdent point de noms correspondant aux abstractions, telles que : arbre, oiseau, poisson, pierre, feuille, fruit, etc. Le vocabulaire jâgan ne dénote pas un état mental aussi rudimentaire ; en effet, on y trouve : *wōruhr* « arbre », *bich* « oiseau », *apōmuhr* « poisson », *aui* « pierre », *ameiim* « fruit ». Cependant, *wōrhur* signifie tout ensemble : arbre, bois, poutre; *bich* désigne exclusivement les oiseaux de terre, ceux de mer étant dénommés *eia-kūsi;* les mots « branche », « buisson » et « haie » sont traduits par *kōtusch*, etc.

Verbes abstraits. — Selon M. Garbe, le jâgan ne posséderait pas d'expression générale équivalant à l'allemand « gehen ». Mais cette assertion est contredite par un passage du verset 8, chap. VII : *ha-mōni-kūtan hauanki wōnk'i « sa kātukâ-a », kōnǵin keia kātaka*, chaque fois que je dis à cet homme « va ! » lui aussitôt va.

Il ressort des nombreux passages de la version évangélique dans lesquels le verbe « être » est traduit tantôt par *musch*, tantôt par *annū*, tantôt par *mūtu*, tantôt par *moni*, que le jâgan ne possède point l'abstraction par excellence, je veux dire le verbe substantif.

Préfixe loco-temporal. — Au moyen d'un préfixe, qui varie suivant que le thème verbal commence par une voyelle ou par la semi-voyelle *j*, ou par telle ou telle consonne, les Fuégiens précisent que l'action s'accomplit soit à une époque déterminée, soit dans un lieu spécial, soit dans un certain but, soit d'après un mode particulier.

En somme, on peut définir exactement la langue jâgane en disant qu'elle est agglutinative sans être ni incorporante ni polysynthétique, qu'elle est caractérisée par le procédé de la composition binaire et par l'emploi d'un préfixe loco-temporal, qu'elle n'est point absolument concrète, mais qu'elle marque au thermomètre psychologique quelques degrés de plus que certains idiomes tout à fait inférieurs.

PHONÉTIQUE.

Voyelles brèves : *i*, *e*, *a*, *o*, *u*, *ŏ* (*u* anglais fermé), *ṛ* (*r* anglais dans *fourscore*, *care*, *glory*).

Voyelles longues : *ī*, *ē*, *ā*, *ō*, *ū*, *â* (*o* anglais dans *lord*, *a* anglais dans *salt*).

Diphtongues : *au*, *ei*, *oi*.

Semi-voyelles : *h*, *j*, *w*, *hj*, *hw*.

Gutturales : *k*, *g*, *v* (*ng*), *ch* (*ch* allem).

Palatales : *k'* (tsch), *ǵ* (dsch).

Dentales : *t*, *d*, *th* (*th* anglais), *dh* (*th* anglais doux), *n*, *hn*.

Labiales : *p*, *b*, *f*, *v*, *m*.

Liquides : *r*, *l*, *lh*, *hr*.

Sibilantes : *s*, *z*, *sch*, *sh*.

Accidents phonétiques.

1. La voyelle *a* finale et la semi-voyelle *j* initiale se résolvent en la diphtongue *ei*. Exemples : *jeka jōshka* « petite île », *jek-ei ashka; jōshka-ja* « es ist eine Insel », *jōschk-ei-a; kīpa-jamalim, kīpei-amalim* « les femmes ».

2. La voyelle finale *a* et la semi-voyelle *w* initiale se résolvent en la voyelle *â*. Exemples : *wāturū* « neveu », *kīpâ-aturū* « nièce » ; *wōla* « tout », *wālū* « détruire », *wōlâ-alū; wōla, wōschtāgū* « faire », *wōlâ-aschtāgū* « terminer, parfaire ».

A noter, la flexion de *ō* en *a* dans *jekei-ashka, wōlâ-asch-tāgū*, et celle de *ā* en *a* dans *kīpâ-aturū, wolâ-alū*.

3. La gutturale *k* se change en *ch* lorsqu'elle cesse d'être finale. Exemples : *jeiich* « larme », *jeiik-a; eizōch* « beaucoup », *eizak-a; maustuch* « garder », *maustek-ū; tēnuch* « chercher », *tēnak-a*.

4. La gutturale *g* se change également en *ch* lorsqu'elle

cesse d'être finale. Exemples : *hāschŏh* « banc de gravier », *hāschāg-un; lŏkŏch* « nuit », *lŏkāg-un; jŏch* « œuf », *jāg-un; sŏch* « blessure », *sāg-ū* « être blessé »; *amalŏch, amalāg-ū* « veiller, se méfier »; *amaschŏch, amaschāg-ū* « avoir faim »; *wŏschtŏch, wŏschtāg-ū* « faire »; *tūwŏrŏch, tūwŏrāg-a* « attérir; *mŏtawŏch, mŏtawāg-ū* « avoir pitié »; *unnusach, unnusāg-ū* « rougir »; *māch, māg-ū* « enfanter »; *tāch, tach, tāg-ū* « donner »; *gālich, gālig-ū* « commander »; *ūlŏschtuch, ūlŏschteg-ū* « suivre ».

5. Dans les mêmes conditions, *p* se change en *f*. Exemples : *ŏf* « foyer », *āp-un; jif* « étroit », *jip-ona; dŏf, dŏp-a* « vêtir ».

6. Dans les mêmes conditions, *t, d* se changent en *hr*. Exemple : *sīhr* « meuble », *sīt-un*; *wŏruhr* « arbre », *wŏrat-ūpei*; *ŏkŏhr* « maison », *ŏkat-ūpei*; *ufhr* « oreille », *ufkit-un*; *ārūguhr, ārūg-ata* « souffrir »; *ījūguhr, ījūg-ata* « remplir »; *tūguhr, tūg-ata* « allumer »; *muschuhr* « entendre », *muschat-a* « croire »; *muhr, mūt-ū* « demeurer »; *uhr, ata* « prendre »; *tŏkamar, tŏkamat-a* « se lever »; *schabaguhr, schabagud-ū* « se réjouir ».

7. Dans les mêmes conditions, *r* se change en *sch*. Exemple : *musch* « entendre », *mŏra*; *kusch, kur-ū* « aimer »; *usch, ŏr-a* « crier »; *gusch, gŏr-a* « écailler ».

A noter, lors des mutations de consonnes qui précèdent, les flexions vocaliques : *a, ā* en *ŏ*; *e, a, ū ŏ* en *u*.

8. La voyelle finale fléchit parfois en *ŏ* au contact de la particule *-na*. Exemples : *akūpū* « tuer », *akūpŏ-na*; *alagū, alaga, alagŏ-na* « voir »; *apū* « nom », *apŏ-na* « nommer »; *ūlapa* « péché », *ūlāpŏna* « pécher »; *urūmū, urūmŏ-na* « obéir »; *sāgū* « être malade », *sāgŏ-na*.

9. Le pronom préfixe de la troisième personne se mo-

difie suivant que le thème verbal commence par une voyelle, par la semi-voyelle *j*, ou par une consonne. Exemples : *k-unnusach* « il rougit », *k-atu-dē* « il a pris », *k-eiji-dē* « il a demandé », *kei-jāgeii-dē* « il a dit », *kei-jellu-dē* « il a laissé », *kō-kusch* « il aime », *kō-mōk'i-dē* « il entra », *kō-tāgū-a* « il donnera ».

10. Le préfixe de direction *kāg* « en haut » devient *kei* au contact de *j*, *kō* à celui des consonnes. Exemples : *kāg -ata* « monter et prendre » ; *kei-juī* « monter et mordre » ; *kō-mōk'i* « monter et entrer ».

11. Le radical *dāg* « tenir dans la main » devient *tō* au contact des consonnes. Exemples : *dāg-ū-keia* « in der Hand in die Höhe heben », *tō mōk'i* « etwas in der Hand haltend hereingehn ».

12. Le préfixe de direction *māt* « au nord » devient *mō* au contact des consonnes. Exemples : *māt-ata* « aller au nord et prendre », *mō-mōk'i* « aller au nord et entrer ».

13. Le préfixe de direction *kū* « à l'ouest » perd la voyelle finale au contact de *w*. Exemples : *kū-ata* « aller à l'ouest et prendre », *k-wīamana-na* « aller à l'ouest et guérir ».

14. Les préfixes causatifs *ū-*, *tū-* deviennent *wī-*, *twī-* au contact de *j*. Exemples : *ōla* « boire », *tū-ōla* « donner à boire », *ū-ōla* « faire boire » ; *jumana-na* « vivre », *wī-amana-na* « guérir » ; *jūa* « mordre », *twī-ūa* « exciter à mordre ».

15. Le préfixe loco-temporal se modifie ainsi qu'il suit : *t-* devant une voyelle ; *k'ī* devant la semi-voyelle *j* ; *ts-* devant les consonnes *t*, *d* ; *tū-* devant les consonnes *p*, *m*, *k*, *g* et devant la semi-voyelle *w* ; *k'i* devant les consonnes

s, sch, k', g', l. Exemples : *ūka* « radouber un canot », *t-ūka*; *jūa* « mordre », *k'ī-jūa*; *dātū* « courir », *ts-dātū*; *masākula* « se nettoyer », *tū-masākula*; *wōla* « détruire », *tū-wōla*; *lūpū* « souffler avec la bouche », *k'i-lūpū*.

16. Un certain nombre de thèmes sont sujets à perdre la semi-voyelle initiale. Exemples : *jāgeia, āgeia* « dire »; *jamasa, amasa* « lier »; *hānisā-na, ānisā-na* « supposer »; *hāschū, āschū* et aussi *jāschū* « charger, porter, être grosse »; *halascha-na, alascha-na* « haïr, refuser ».

17. Quelques thèmes fléchissent la voyelle initiale *a* en *ō* précédé de la semi-voyelle *w*. Exemples : *anaschi, w-ōnaschi* « baptiser »; *anmōk'i, w-ōnmōtschi* « enterrer ».

18. Les thèmes en *-i* subissent dans certaines formations une modification consistant à fléchir *-i* en *-ū* précédé de la semi-voyelle *j*. Exemples : *ūsi* « région », *us-j-ū-ā-ala-n* « dans les régions », *us-j-ū-ala-ndaulum* « des régions »; *lūk'i* « vallée », *lūk'-j-ū-alan* « dans les vallées »; *jerri* « nager », *kei-jerr-j-ū-a* « il nagera »; *teki* « voir », *kō-tek-j-ū-a* « il verra ».

Ces mêmes thèmes fléchissent parfois leur voyelle finale en *-ē, -a*. Exemples : *ha-mōk'i-dē* « je suis entré », *mam-ū-mōk'ē- annaka* « il n'est pas digne d'entrer », *ū-mōk'ē-jinū* « ne pas laisser entrer »; *teka-jū* « sans voir »; *mōni, mōna-ta* « être en place ».

19. La voyelle finale s'apocope lorsque le mot qui suit commence par une voyelle. Exemple : *jeka ūa* « un petit homme », *jek ūa*; *heian-ani-na īmu-n* « de nous le père », *heian-ani-n īmu-n*.

Remarque. — L'apocope se produit parfois devant un mot commençant par une consonne. Exemple : *san-ani-n kauija-ndaulum* « de nos pieds ».

20. Certains adverbes démonstratifs deviennent interrogatifs par la flexion de la première voyelle du thème :

Kőndām, so.	*Kundām*, wie?
Kőtupei, dorthin.	*Kūtūpei*, wohin?
Kőllum, dorther.	*Kullum*, woher?

LEXIOLOGIE.

Sous la rubrique « Flexion des Verbums », M. Garbe divise en quatre classes, suivant qu'ils sont terminés en *-i*, en *-ju*, en *-ū* ou en *-a*, les thèmes verbaux proprement dits.

a) *Aki* « frapper », *mőki* « battre », *anaschi* « baptiser », *eiji* « demander, exiger »; *wőnari* « attérir », *ufki* « réprimander », *uschki* « menacer », *jerri* « nager », *kuk'i* « monter », *kusi* « laver », *lūpeii* « tomber », *mőni* « demeurer », *mők'i* « entrer », *teki* « voir », *tőlli* « être affligé », etc.

b) *Usjū* « éplucher », etc.

c) *Aschū* « charger », *āmuschū* « prier », *ārū* « pleurer », *őschőgāgu* ou *őschāgū* « moissonner », *wőschtāgū* « accomplir », *kū-mātu* « se poser après être descendu », *ū-mānurū* « refuser », *ūtuschū* « aller », *dūschū* « faire du bruit », *gāligū* « commander », *gauugū* « trembler », *ū-kūtū* « faire parler, interroger »; *āgūlū* « sauter », *kurū* « aimer », *māgū* « chanter », *māgū* « enfanter », *māpū* « déraciner », *makūlū* « délivrer », *mūtū* « demeurer », *tāgū* « donner », *tūkū* « épouser », *tūsikū* « nier », *tūwāgū* « s'asseoir », etc.

d) *Ata* « prendre », *atama* « manger », *īa* ou *wīa*

« reposer », *eima* « partager », *issa* « donner du fruit », *dōpa* « vêtir », *ōla* « boire », *dūk'i-keia* « résister », *gālana* « crier », *tū-gata* « amener », *gōlascha* « grincer », *jāgeia* « dire », *jamana-na* « vivre », *jella* « finir, laisser »; *kātaka* « aller », *kūtā-na* « parler », *lōschtega* « suivre », *māna* « prêter », *mausteka* « garder », *mēakōna* « avoir peur », *mōnna* « se repentir », *mōra* « entendre », *muschata* « croire », *palana* « demeurer », *pūtaka* « tomber, pleurer »; *pōschata* « comprendre », *sāgōna* « souffrir », *sigeia* « suivre », *schōnata* « revenir », *tēnaka* « chercher », etc.

Ces formes thématiques sont celles que revêtent les verbes lorsqu'ils reçoivent les divers indices de la conjugaison ou qu'ils sont employés au mode infinitif. Mais un grand nombre d'entre eux se présentent sous une forme plus courte lorsqu'ils sont composés avec un autre verbe ou qu'ils sont employés sans aucun indice temporal, c'est-à-dire au présent. Exemples :

a) *Akūpō-na* « tuer », *akūpū-jāgū* « faire tuer »; *alagō-na* « voir », *alagū-mūtū*; *alkī-na* « se moquer », *k-alhī-mōra-kāgū-sin-dē* « ils traitèrent avec moquerie »; *āmuschū* « prier », *āmusch-mōni* « être à prier »; *ikīmū* « mettre dedans, donner », *kō-wōl-ikīm* « il donne tout »; *eiami-na* « envoyer », *ha-t-eiami kōn* « voici que j'envoie »; *īkama-na* « écrire », *īkama-wōsella* « recenser »; *ōla* « boire », *ul-mūtū*; *unnusi* « avoir honte », *unnus-mūtū*; *gāla-na* « crier », *ma-gāla-mūtū*; *gāligū* « commander », *kō-k'-kāli* « il ordonne »; *jāgeia* « dire », *hei jāgi* « je dis », *jāgi-jella* « cesser de dire »; *kātaka* « aller », *kō-kāta* « il va »; *kōschpigu-na-ta* « devenir rempli de l'Esprit », *kōschpik* « Esprit »; *lōkāgō-na* « se

faire nuit », *lókóch* « nuit »; *puschū* « semer, planter », *pusch-teka; sāgō-na, sagā-na* « être blessé, souffrir », *sāgū-mūtū* « souffrir », *sóch* « blessure, maladie », etc.

b) *Amaschāgū* « avoir faim », *amaschóch-mūtū*; *óschógāgū* « moissonner », *sá mónit oschógach* « tu moissonnes toujours »; *wóschtāgū* « accomplir », *k-wóschtach* « ils font », *wóschtóch-jāgū* « faire faire »; *unnusagū* « rougir », *k-unnusach* « il rougit »; *gāligū* « ordonner », *gālich-geiata*; *kātaka* « aller », *kātuch-wónīgata, kātach-heina*; *lóschtega* « suivre », *lóschteg-heina, lóschtuch-mók'i*; *māgū* « enfanter », *kó-tūmū-mach* « il est enfanté »; *mótawāgū* « avoir pitié », *mótawóg-alagóna, mótawóch-mūtū, kó-móni-móta-wóch* « il a toujours pitié », etc.

c) *Arūgata* « souffrir », *ārūguhr-tēnaka*; *ījīgata* « remplir », *ījīguhr-geiata; wónīgata* « réunir », *kó-wónīguhr* « il s'approche », *wónīguhr-dūnun; dūpu-na-ta* « abaisser », *dūpunuhr-geiata, kó-mū-dūpunuhr* « il est soumis », *ja-dūpu-na-ta* « être bas », *ja-dūpā-mūtū*; *heimu-na-ta* « devenir bon », *heimunuhr-tschellā, heimu-na* « être bon », *heima* « bon », *heim* « très »; *muschata* « écouter, croire », *muschuhr-mūtū, musch-mūtū, kómamū-musch* « il a été annoncé », etc.

d) *Kurū* « aimer », *kusch-mūtū, kó-kusch* « il aime »; *móra* « entendre », *musch-mūtū*; *dópa* « vêtir », *dóf-mūtū*.

Il me paraît hors de doute : 1° que les formes *dūpunuhr, heimu-nuhr, muschu-hr* sont postérieures aux formes dérivées *dūpu-na-ta* (*dūpa*), *heimu-na-ta* (*heima*) *muscha-ta* pour *muschū-ta* (*ā-muschū* « faire entendre, prier »); 2° que les formes *gāli-gū, kāta-ka*, sont dérivées

de *gāli* (*k'-kāli*) *kāta*, et que les formes *gālich*, *kūtach* leur sont également postérieures. Il ne faut donc voir dans *dūpunuhr*, *heimunuhr*, *muschuhr*, *gālich*, *kātach*, etc., que des formes contractes produites par l'apocope des voyelles finales, phénomène assez fréquent en jâgan. Exemples : *kŏmŏni tauug-atum* « il mange toujours avec », *atama*, *atŏma* « manger » ; *ha-t-eiamin* « j'envoie », *eiamina* « envoyer » ; *hā-mŏni kūtan* « je dis toujours », *kūtāna* « dire » ; *urūmŏn* « permets », *urūmŏna* ; *man* « prête », *māna* ; *alagu-ŋ-geiata*, *alagŏna* « voir » ; *alhīngūtāna*, *alhīna* « se moquer ».

La voyelle finale ayant été rejetée lorsque sa présence cesse d'être nécessaire parce qu'il n'y a pas d'indices à suffixer, les consonnes finales *-t*, *-g*, *-k* se sont affaiblies en *-hr*, *-ch*, et le plus souvent la voyelle qui précède a subi une flexion.

J'incline à ne voir non plus dans *sŏch*, *dŏf*, *kusch*, etc., que des formes contractes produites par la même cause, *sūg-ū*, *dŏp-a*, *kur-ū*, étant des formes plus anciennes. Ce n'est pas à dire cependant que la forme *sāgū*, par exemple, doive être tenue pour primitive ; il me paraît, au contraire, vraisemblable que d'un radical *sak* s'est formé le thème *sāg-ū*, comme de *kŏschpik* s'est formé le thème *kŏschpig-ū* dérivé ensuite par *-na-ta*. La série aura donc été : *sak*, *sāg-ū*, *sāg-ā-na*, *sāg-ŏ-na*, *sŏch*.

Tandis que les thèmes en *-a* et les thèmes en *-ū* subissent, au contact des suffixes, des flexions vocaliques variées, les thèmes en *-i* offrent une résistance remarquable. Exemples : *ata*, prendre, *atu-dē*, *atū-pei*, *atâ-a* ; *ŏla* « boire », *olu-dē*, *oli-sin-dē*, *olū-pei*, *ŏla-wŏhna*, *olāmŏs*, *olâ-a*.

Puschū « semer », *puschu-dē*, *puschi-sin-dē*, *puscha-schin*, *puschū-a*.

Eiji « demander », *eiji-dē*, *eiji-pei*, *eiji-schin*, *eiji-mōs*, *eiji-āala*, *eijū-a*; *mōni* « demeurer », *mōni-dē*, *mōni-pei*, *mōni-sin-dē*, *mōni-schin*, *mōni-mōs*, *mona-ta*, *mon-jū-a*; *teki* « voir », *teki-dē*, *teki-sin-dē*, *teki-mōs*, *teki-pei*, *teka-jū*, *tek-jū-a*.

Les thèmes verbaux simples sont en majourité bisyllabiques.

Noms. — De même, les noms de deux syllabes sont les plus nombreux. Employés isolément, c'est-à-dire sans suffixe de déclinaison, ils se terminent en *-i*, *-ū*, *-a*, *-ch*, *hr*, *-sch*, *-f*, *-m*, *-n*, *-k*, *-s*.

Exemples : *aui* « pierre », *inni* « fille », *ūsi* « région », *īsi* « campagne », *jāsi* « abîme », *kili* « soulier », *kīsi* « été », *lūk'i* « vallée », *lōsi* « peu », *māli* « racine », *mōpi* « roseau », *kōschk'i* « fétu », *isteii* « gelée », *lāguri* « roc ».

Wurū « beaucoup », *dābū* « père », *mākū* « fils », *puturū* « fièvre », *ōndōpānū* « chair ».

Wa « chemin », *ama* « repas », *eia* « baie », *ōhwa* « cendre », *ōlla* « ulcère », *ōra* « vert », *ūa* « homme », *wēna* « enfant », *wāta* « vieux », *wōhja* « porte », *wūwa* « tonnerre », *uschka* « vêtement », *uschta* « cheveu », *bāka* « sec », *auija* « grain », *dūa* « petite jetée en pierres plates », *hāscha* « voix », *heka* « flot », *hūta* « cou », *jausa* « faux », *jeka* « petit », *kjuā* « bâton », *lāscha* « rocher », *mūka* « haut », *sāpa* « sang », *tella* « œil », *tāscha* « tête », *tāla* « coupe », *akula* « sueur », *abeila* « force », *belaka* « mer », *bōlaka* « pluie », *asella*

« banc de sable », *hamascha* « obscurité », *hakīla* « glace », *hannuka* « lune », *hātuscha* « os », *jamana* « personne », *jamīna* « blanc », *jaschóla* « chien », *maála* « jour », *peiaka* « rive », *schāmara* « fumier », *tūkola* « champ », *tauīna* « chef », *kauija* « pied », *akamaka* « lac », *ak'aweia* « âme », *keijūala* « enfant », *k'ilâeia* « renard ».

Bich « oiseau », *sóch* « blessure », *hāschóch* « banc de gravier », *jeiich* « larme », *lókóch* « nuit », *patuch* « plat », *lópótóch* « bûche ».

Sīhr « ustensile », *ókóhr* « maison », *wóruhr* « arbre », *uschkihr* « oreille », *tóschuhr* « passereau », *hólakihr* « cap », *apómuhr* « poisson ».

Josch « main », *jūsch* « côte », *lusch* « rouge », *uschnuch* « reins », *dapósch* « mamelle », *deiasch* « glace », *hannusch* « démon », *kótusch* « branche », *lakósch* « écosse ».

Dūf « infirmité », *jif* « étroit », *gópóf* « filet », *sēif* « ciel ».

Sim ou *sima* « eau », *lóm* « soleil », *alum* « beau-frère », *ameiim* « fruit ».

Kun « huile », *jón* « bouche », *lón* « langue », *ānan* « barque », *sóskin* « cœur », *mik'in* « sol », *honnian* « lune ».

Kóschpik « esprit », *akeinik* « arc-en-ciel ».

K'inis « filet », *ósekós* « soleil ».

On a vu précédemment que les noms terminés en *-ch*, *-hr*, *-f* se présentent sous d'autres formes quand ils sont affectés de suffixes casuels. Exemples : *jóch* « œuf », *jāgu-n; lókóch* « nuit », *lókāgu-n; hāschóch* « banc de gravier », *hāschāgu-n*; *sīhr* « ustensile », *situ-n; wóruhr*

« arbre », *wŏratū-pei ; uf-kihr* « oreille », *ufkitu-n; ŏf* « foyer », *āpu-n; ŏkŏhr* « maison », *ŏka-ndaulum* « de la maison », *ŏkat-ū-pei* « à la maison », *ŏka-n* « dans la maison ». Les radicaux primitifs paraissent avoir été *jak, lŏkak, hāschak, sit, wŏ, wŏr, ufk, ap, ŏk.*

Un petit nombre de noms sont dérivés des thèmes verbaux par la préfixation de *t-*. Exemple : *t-wīa* « lit », de *wīa* « liegen »; *t-issa* « fruit », de *issa* « porter du fruit »; *t-ikīmu* « sac », de *ikīmū* « mettre dedans ». Quelques-uns sont dérivés par le suffixe *-gū*. Exemples : *tū-wŏsellā-gū* « grenier », de *tū-wŏsella* « amasser », *ts-t-eiji-gū* « bourse, sac », de *eiji* « demander ».

Les noms composés sont très peu nombreux. Exemples : *makus-kīpa* « frère-femme, sœur »; *schugani-kīpa* « vierge », *mŏsāgu-inni* « belle-fille »; *api-topā-ki* « pauvre », *api* « corps », *tŏpa-n* « seulement »; *k'īsa-lusch* « joue-rouge » (surnom).

Verbes dérivés. — Un grand nombre de verbes sont dérivés des thèmes nominaux et des thèmes verbaux simples par la suffixation des particules *-na, -ta, -na-ta, -ga* (*-ka, -gū*), *-ga-ta.*

Exemples : *Abeila* « force, fort », *abeila-na* « être fort », *abeila-na-ta* « devenir fort »; *eiâala* « sagesse, sage », *eiâala-na* « être sage », *eiâaala-na-ta* « devenir sage, connaître »; *lusch, lusch-a* « rouge », *luscha-na* « être rouge », *luscha-na-ta* « devenir rouge ».

Wēna « enfant », *wēna-na* « concevoir »; *bŏlaka* « pluie », *bŏlaka-na* « pleuvoir »; *hāscha* « voix », *hāscha-na* « parler »; *jamana* « personne, homme », *jamana-na* « vivre »; *kili* « soulier », *kili-na* « chausser »;

gūta, kūta « parole », *kūta-na* « parler, dire »; *hannusch* « démon », *hannusch-a-na* « être possédé par un démon »; *kŏschpik* « Esprit », *kŏschpig-u-na-ta* « être rempli de l'Esprit ».

Bred (mot anglais) « pain », *tū-breda-na* « faire être pain, panifier »; *mŏnth* (mot anglais) « mois », *tū-mŏnth-a-n-geiata siks* « être dans le sixième mois ».

Eiami-na « envoyer », *āschi-na* « se briser », *akūpŏ-na* « tuer », *alhī-na* « se moquer », *īkama-na* « écrire », *wīna-na* « tendre un piége », *schalapa-na* « être adversaire ».

Atū-gūlū « emporter », *atū-gula-ta; wŏla* « détruire », *wŏla-ta* « persécuter »; *hamascha* « obscurité », *hamuscha-ta* « obscurcir », *keissoma-ta* « agiter par des convulsions »; *mŏni* « demeurer », *mŏna-ta* « devenir »; *pŏscha-ta* « savoir ».

Ata « prendre », *atā-ga* « choisir »; *wīa* « être déposé », *wīā-gū* « se reposer »; *oschŏgā-gū* « moissonner », *wī-ama-ga* « mêler », *wŏsella-gū* « amasser »; *dŏkuschā-gū* « se heurter, scandaliser »; *gālī-gū* « ordonner », *mūtā-gū* « posséder », *tŏgā-gū* « offrir », *hāta-ka* « aller »; *amaschā-gū, amascha-gā-ga-ta* « avoir faim »; *tū-aschūga-ta* « parer ».

Verbes composés. — Le nombre des verbes composés deux à deux est pour ainsi dire infini.

Exemples : *kŏ-tāgū-kurū-a* « il aimera donner ».
kŏ-schabaguhr-kūtānu-dē « il se réjouissait et disait ».
tū-mŏk'i-alagŏni-sina « voyez à entrer ».
kŏ-tūmūschŏnuhr-kūtānu-dē « il se tourna et dit ».
kŏ-gālan-īuschi-dē « il cria et loua ».

kŏ-t-āmusch-mūtū-dē « sedebat mendicans ».
k-ūlŏschteg-ūkeii-dē « il précédait et montait ».
kŏ-ts-teki-mēakŏnatu-dē « il vit et craignit ».
kŏ-schabaguhr-mīku-dē « il s'est réjoui et a tressailli ».
san ts-teki-pŏschatâ-a « vous verrez et reconnaîtrez ».
k-ūlŏschtuch-mŏk'i-dē « il précéda et entra ».
heipa-t-ārūguhr-tēnaku-dē « nous avons souffert et cherché ».
ha-t-alagŏnat-ūlūpei-dē « j'ai vu tomber ».
k-alagŏn-ūīi-sin-dē « ils virent déposer ».
kŏ-k'i-jāgi-kŏnu-dē « il s'assit à bord et enseigna », etc.

Les verbes *mūtu*, *mŏni* « demeurer, se trouver, se tenir »; *jella*, *k'ella* « finir, cesser », occupent très fréquemment la seconde place dans les composés.

Exemples ; *kŏ-dŏf-mūtu-dē* « il était vêtu ».
ha-k'gŏhr-mūju-dē « je me suis révolté ».
muschuhr-mūtū-a « hôrend werdend ».
pūtuch-mūti-sin-dē « ils pleuraient ».
kŏ-wēna-mūta « elle est enceinte ».
kŏ-tauīn-mūtū-ana « il sera roi ».
s-īkama-mūtū-a « écris! »
tūl ŏpāschū-mŏni « s'il reconnaît ».
kei-japīmuhr-mŏni-dē « ils conversaient ».
tūatū-mŏni-pei « pour faire paître ».
issā-mŏni « donner du fruit ».
kŏ-bŏgūtā-mŏni-dē « il était rompu ».
kŏ-tūwŏroch-jelli-sin-dē « ils cessèrent de naviguer ».
musch-jellā-mŏs « après avoir entendu ».
tūgeiatuch-jellā-mŏs « quand il aura fermé ».
tūmūanaschi-jella-schin « après qu'il eut été baptisé ».
ātū-jella-schin « ayant fini de manger ».

sa-ma-tū-heimunuhr-k'ellā-mŏs « quand tu seras converti ».

Ces verbes tendent à devenir auxiliaires ; mais ceux qui suivent le sont devenus à peu près complètement : *teka* ou *deka*, *-gūlu* et *-gūlata*, *-jāgū*, *-kŏna* ou *gŏna*, *-geiata* *-dūna*.

a) *k-īkamanu-dē*, *k-īkaman-deku-dē* « il écrivit ».
k-īlanu-dē, *kŏ-t-īlan-deku-dē* « il a bâti ».
k-īlinu-dē, *k-īlin-deku-dē* « il a touché ».
tū-mŏran-deka « placer ».
k'i-lupei-teka « se laisser tomber ».
tu-pusch-teka-schin « ayant planté ».
tū-pâan-dekā-mŏs « quand il renverse ».
īlan-deka-ga-schin « étant occupé à bâtir ».
k-īkaman-dek-wīa-ta « il a été écrit ».
t-īlan-dek-wīa-schin « ayant été bâti ».
k-īlin-dek-wīa-ta « il a été touché ».

Dans ces trois derniers exemples, *deka* forme son passif en se composant avec le thème verbal *wīa* « être déposé, être gisant ».

Remarque. — *Teka* s'emploie isolément à la condition d'être affecté du préfixe causatif : *ū-teka* « etwas aus der Hand niederlegen ».

b) *atū-gūlū* « emporter », *k'-geiā-gūlū-pei* « pour ôter », *kūtā-gūlū-a sa* « jette-toi en bas », *kŏ-t-ūmanā-guli-sin-dē* « ils sortirent ».

Remarques. — M. Garbe mentionne *āgūlū* comme ayant la signification de « springen ».

c) *kŏ-t-akūpū-jāgu-dē* « il a fait tuer », *kŏ-tū-maustuch-jāgū-ana* « il établira gardien », *ūmŏni-jāgū* « sus-

citer », *tū-schalatasi-jāgū* « rendre droit », *ha-t-ūmusch-jāgu-dē* « j'ai prié », *wösch-töch-jāgū-wön* « serviteur ».

d) *köna* « fliessen », signifie en composition « ins Wasser, auf dem Wasser, über Bord ». Exemples : *tū-pâav-göni-sina k'inis* « jetez le filet », *kuk'i-köna-schin* « étant monté à bord », *āgū-köna* « glisser dans l'eau ».

e) *alagun-geiata* « voir », *k-ījī-geiata* « il est rempli », *san wöschtöch-geiata* « vous faites », *sa gālich-geiata* « tu commandes », *s-ānisav-geiata* « tu supposes », *ha-mönna-geiata* « je fais pénitence », *kö-bāpun-geiata* « il dissipe ».

f) *tū-ārūguhr-dū-na-wöch* « de peur qu'il ne me fasse affront », *eiâalenuhr-dūnâ-ali* « ils ne purent reconnaître », *wē wönīguhr-dūnu-u* « avant que cela arrive ».

On rencontre, dans la version de l'évangile de Luc, un petit nombre de verbes qui sont composés de plus de deux thèmes.

Chap. VII, v. 35 : *heimā-ki-ndeian kö-möni-wöl-urū-möna-kusch-geiata heimā-ki-pei* « la sagesse a toujours été justifiée par les sages, les justes ont toujours tous voulu obéir au juste » : *möni* « demeurer » fait ici fonction d'adverbe avec la signification de « toujours »; *wöl-a* « tout, tous » indique le nombre pluriel; *urūmöna* « obéir, vouloir »; *kusch* « aimer »; *geiata*, verbe auxiliaire.

Chap. II, v. 46 : *k-ūkūtu-musch-mūtū-möschun-dē* « il interrogeait et écoutait » : *ū-kūtū* « interroger », *musch* « entendre », *mūtū* demeurer », *möschun* (?).

Mais, ainsi qu'il a été dit plus haut, le jâgan compose les thèmes verbaux deux à deux, et c'est là une règle qui n'admet que de rares exceptions. Cependant il est possible

d'exprimer dans cette langue plus de deux idées dans un seul verbe : on y arrive au moyen du préfixe loco-temporal, des préfixes de direction, des préfixes causatifs et du préfixe de réciprocité.

Préfixe loco-temporal.

Par cette appellation, qui n'est point rigoureusement exacte, je désigne le préfixe à forme variable servant à indiquer le temps, le lieu, l'instrument, le but de l'action.

Voici tout d'abord les exemples donnés par M. Garbe :

Dātū « laufen », *kŏ-ts-dātu-dē* « da lief er herauf ».

Pīsa « weinen », *tū-pīsa* « zu einer bestimmten Zeit, oder an einem bestinunten Orte weinen ».

Wöla « vernichten », *tū-wöla* « zu einer bestimmten Zeit oder an einem bestimmten Orte vernichten ».

Lūpū « mit dem Munde blasen », *k'i-lūpū* « zu einer best. Zeit, an einem best. Orte, oder zu bestimmten Zwecke blasen ».

Jūa « beissen », *k'ī-jūa* « zu einem best. Zeit beissen ».

Uka « ein Canoe flicken », *t-ūka* « zu einem best. Zeit oder an einem best. Orte flicken, irgend etwas (z. B. eine Ahle) zu diesem Zwecke gelranchen ».

Masākula « sich abwischen », *tū-māsākula* « sich eines Gegenstandes bedienen um sich mit demselben abzuwischen ».

J'emprunte à la version de l'évangile de Luc un certain nombre de propositions parallèles dans lesquelles le même verbe prend et rejette le préfixe.

a) Chap. III, v. 21 : *Jīzus hakun kŏ-tūmū-anaschi-dē*,

k-āmuschu-dē, sēif kŏ-dāgūalatu-dē « Jésus aussi fut baptisé, il pria, le ciel s'ouvrit ».

Chap. V, v. 16 : *k-ūkinnumā-kataku-dē ūsi-top-ūsi-pei, kŏ-t-āmuschu-dē* « il se retira dans le désert (*ūsi* région, *tŏpa-u* seulement, *usi* région) et y pria ».

b) Chap. XV, v. 14 : *kŏ-k'i-kā-gu-dē kŏngi ūsi-pei eizŏch amaschāgū, kītū hakun k-amaschāgu-dē* « il arriva à ce pays beaucoup famine, lui aussi il eut faim ».

Chap. IV, v. 2 : *kŏngi mâalâala-n atū-jūa kŏ-mūtu-dē, kŏngi mâalâala-n wāna-schin kŏ-t-amaschŏch-mūtu-dē* « durant ces jours sans manger il demeura, ces jours étant passés alors il eut faim (à cause de cela il eut faim) ».

c) Chap. VII, v. 22 : *sapa-schŏnatâ-a jāgeia-tūmŏra joni-keia sapa-ts-teki-schin : hamascha teki-schin* « retournez, dites et faites connaître à Jean ce que vous avez vu ici (tout-à-l'heure) : l'aveugle voyant. »

En somme, le préfixe dont il s'agit a pour fonction de particulariser l'action en la rapportant soit à un certain lieu, soit à un certain temps, soit à un certain but, soit à certain mode, selon l'occurrence.

Il existe en jâgan une sorte de verbe auxiliaire dont la fonction varie suivant que le thème auquel on le suffixe est affecté ou non du préfixe loco-temporal.

Suffixé à un thème affecté du préfixe, *-gāmata* indique la répétition d'une action antérieure en vue d'accroître le résultat déjà obtenu. Exemples : *teijigu* « mettre dedans », *ts-teijich-gāmata* « ajouter un objet à celui qui a déjà été mis dedans ».

Quand le terme verbal n'est point affecté du préfixe, *-gāmata* indique la répétition d'une action antérieure après que l'action contraire a suivi. Exemples : *teijich*

-gāmata « mettre un objet dedans après avoir enlevé l'objet précédemment mis dedans ».

Tūatopi « charger un objet sur un navire », *ts-tūatopi -gāmata* « y charger un nouvel objet », *tūatopi-gāmata* « y charger un objet à la place d'un autre ».

Ata « prendre dans la main », *t-uhr-gāmata* « prendre dans la main un nouvel objet », *uhr-gāmata* « prendre dans la main un autre objet ».

Ha-wollâ-a wāta tūwosella, ha-t-īlaŋ -gâmatâ-a jamaki-kausa « je détruirai les anciens greniers, j'en bâtirai de plus grands ».

Préfixes de direction.

Le besoin de préciser, de particulariser est tellement impérieux que les verbes reçoivent en outre des préfixes indiquant les directions suivantes : en haut, en bas, plus en haut, dehors, dedans, à l'est, à l'ouest, au nord, au sud.

a) *Kāg-ata* « aufwärtz gehn um zu holen »; *heina* « aller », *kāg-heina* « monter »; *uschki* « menacer », *kāg-uschki* « se lever et menacer »; *keijūa* « monter et mordre »; *kei-jamana-na* « se lever et vivre, ressusciter »; *kö-mök'i* « monter et entrer »; *kö-mök'i* « se lever et demeurer ».

Remarques. — *Kāg* est le radical d'un thème : *kāgū* « survenir, arriver », lequel se conjugue isolément : *kāga-schin*, *kö-kāgu-dē*, *kö-k'i-kāgu-dē*. De même, *kei* est le radical d'un thème *keia*, qui se conjugue affecté du préfixe causatif ou du préfixe de réflexion : *kö-tū-keii-dē* « il monta », *mū-keia-nâ-a-sa* « hâte-toi ».

b) *Kūp-ata* « herabgehn um zu holen », *kūpīa* « être déposé en bas ».

Remarque. — Ce préfixe allongé en *kūpā* exprime l'action de descendre. Exemples : *kö-kūpā-tūmūlu-dē* « il descendit, » *kö-kūpā-teiascha-teku-dē* « il descendit et couvrit » ; *kökūpā-ts-töschatu-dē* « il venta là en descendant, un tourbillon de vent fondit sur ».

c) *Kāp-ata* « weiter heraufgehn um zu holen ».

Remarque. — *Kāpei-asā-geiata-kun* « ce qui monte et s'attache (la poussière aux souliers) ».

d) *Möt-ata* « hereingehn um zu holen », *kö-möta-kūtanu-dē* « il vint et dit », *möta-mök'i* « venir », *kö-mötū-möni-dē* « il est venu », *kö-möta-t-atömû-dē* « il entra et mangea », *kö-mötei-jāgeii-dē* « il vint et dit ».

e) Le préfixe précédent indique la direction de l'est. Exemple : *möt-ata* « östwärts gehn um zu holen ».

f) *Kū-ata* « westwärts gehn um zu holen », *löm kūluschu-na-schin* « le soleil étant devenu rouge à l'ouest (s'étant couché) ».

g) *Māt-ata* « nordwärts gehn um zu holen », *mö-mök'i* « aller au nord et entrer », *mö-tā-gū* « aller et donner ».

h) *Kūt-ata* « sudwärts gehn um zu holen », *kūtā-tūpdanū-pei* « pour le précipiter », *kūtā-gūlū-a-sa* « jette-toi en bas ».

Quelques-uns de ces préfixes de direction se suffixent aux noms à l'instar des postpositions. Exemples : *ökökr-kū* « à l'ouest de la maison », *ökökr-mātū* « au nord de la maison », *wānara-mātū* « au nord du ruisseau ».

M. Garbe constate que les préfixes de direction sont d'un emploi peu fréquent et qu'on use le plus souvent de composés verbaux très nombreux, parmi lesquels il cite :

dāg-ūkeia « in der Hand in die Hohe heben », *tŏ-mŏk'i* « entrer en tenant quelque chose à la main, prendre dans la main »; *ŏschē-i-keia* « in die Höhe treiben », *ŏ-schi* « treiben », *atēach-keia* « aufhängen », *ateach* « hängen »; *dātū-keia* « herauflaufen »; *īli-mŏk'i* « die Hand in etwas hineinstrecken », *īli-na* « toucher »; *îli-pūkū* « die Hand ins Feuer legen », *pūkū* « brennen », *tūpdan-ikimū* « hineinwerfen », *tūpdana* « werfen », *ikimū* « hineinlegen », etc.

Préfixes causatifs.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, le verbe devient causatif par la préfixation de *ū-*, *wī-*, *tū-*, *twī-*. Exemples : *abeilana* « être fort », *tū-abeilana* « fortifier »; *ārūgata* « souffrir », *tū-ārūgata* « faire souffrir »; *alagŏna* « voir », *tū-alagŏna* « montrer »; *kātaka* « aller », *tū-kātaka* « laisser aller », *ū-kātaka* « faire aller »; *mŏni* « demeurer », *ū-mŏni* « laisser »; *mŏra* « entendre », *ū-mŏra* « faire entendre, annoncer », *tū-mŏra* « publier »; *twi-eii* « donner la becquée »; *wī-amanana* « guérir », etc.

Préfixe de réciprocité.

Pour indiquer qu'une action est accomplie par réciprocité, on préfixe au thème verbal la particule *la-*, *lei*, *-l-*. Exemples : *kŏ-kūtānu-dē* « il dit », *kŏ-la-kūtānû-dē* « il répondit »; *kŏ-lei-ageii-sin-dē* « ils répondirent »; *hī-la l-ū-mŏra-woch* « je ne ferai pas connaître », *eiji* « inviter », *tūmū-eiji* « être invité »; *la-tūmū-eiji* « être invité en retour d'un repas donné », etc.

Cumul des préfixes.

Le préfixe loco-temporal précède le suffixe causatif. Exemples : *ha-ts-tū-abeilanà-ana* « je fortifierai alors », *ts-tū-atamā-mŏs* « tant qu'il donne à manger ».

Le préfixe de direction se place avant le préfixe loco-temporal. Exemple : *kŏ-kūpā-ts-tŏschatu-dē* « il venta d'en haut sur ».

Il y a encore encore en jâgan quelques autres préfixes :

a) *-Gūlū, ā-gūlū* « springen » ; *musch* « entendre », *ā-muschū* « faire entendre, prier » ; *-tsikŏri, ā-tsikŏri* « arriver ».

b) *Wurū* « beaucoup », *tā wurū-mūtāgūa* « celui qui thésaurise », *tā-gūtusch* « heurter », *tā-gŏschi* « trancher », *tā-geiatuch* « fermer », *tā-sagana* « récompenser ».

c) *Akū-āmeia* « tuer », *akū-aschina* « écraser », *akū-lhŏbatū* « battre », *āgū-mŏk'i* « tomber ».

Les préfixes *ā-*, *tā-*, paraissent être causatifs.

Lucien Adam.

(*A suivre.*)

GLOSSAIRE PATOIS

DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

A

ABARGER, v. a. Mettre en barge. (*V. Barge.*) (Dourdain.)

ABEGAUDER, v. a. Attraper. Se moquer de quelqu'un. (Rennes.)

— Regarde-donc un chat sur le clocher.
— C'est pas vrai, tu veux m'*abegauder*.

ABOITER, v. n. Trimer. (Louvigné du désert.)

ABRAZER, v. a. Briser. « Un chasseur *abraze* les haies, brise les haies. » (Arrondissement de Redon.)

ABRIVER (s'), v. pr. S'élancer, s'*abriver* dans quelqu'un. « *Comme il s'abrive dans ma* (s'abrive dans moi) ! Est-il abrivé ! (Est-il pressé d'arriver à son but.) (Arrondissement de Redon.)

ACHOC, s. m. Individu stupide. « C'est un être *achoc.* » (Arrondissement de Redon.)

ACOTER, v. a. Appuyer. (Dourdain.)

ACOUSSER, v. a. Jeter. « *Acousse* la balle » (jette la balle). (Argentré.)

ACQUIT, s. m. Chose qui dure longtemps. « Cette robe m'a coûté cher, mais elle m'a fait de l'acquit. » (Tout le département.)

ACTONNER, v. n. Bégayer. (Dourdain.)

ADELAIZI, adj. Désœuvré qui s'en va plaisantant tout le monde, n'ayant rien à faire. « Est-il adelaizi ! » (Arrondissement de Redon.)

ADSA, adv. Ce soir. « Nous mangerons la soupe *adsa.* » (Tresbœuf.)

AFFUTIAUX, s. m. pl. Outils. N'est pas pris ici dans le sens du vieux mot français affûtiau, bagatelle, affiquet, parure, etc. Les ouvriers dans les campagnes de l'arrondissement de Redon appellent leurs outils des affutiaux. « As-tu apporté tes affutiaux pour travailler ? »

AFFOURER, v. a. Donner à manger aux bestiaux. « Dis à la pâtoure d'aller affourer les vaches. » (Arrondissement de Redon.)

AGOUVREUX, s. m. Ménage de la mariée qu'on conduit chez le marié. (Bain.)

AGRAI-T-Y. (*Ça vous*). Int. « Ça vous agrai-t-y ? Cela vous plaît-il ? » (Hédé.)

AGUIN, s. m. Petit houx des bois, *Ruscus aculeatus.* (Tout le département.) — On dit aussi dans les faubourgs de Rennes, en parlant d'un individu qui court les filles : « *Il est du aguin.* »

AGUIBRA, s. m. Mobilier vieux et usé. « Le pauvre *aguibra!* » (Bain.)

AHAN, s. m. Peur suivie de syncope. (Canton de Saint-Aubin-d'Aubigné.) — Ne pas confondre avec ahan, cri de fatigue d'un ouvrier qui fend du bois ou lève un fardeau.

AHENER, v. pr. Se fatiguer, faire ahan. (La Guerche.)

AICHE, s. f. Ver de terre dont se servent les pêcheurs pour amorcer leurs lignes. (Arrondissement de Redon.)

AIE-VA-DONC ! Expression très usitée sur le littoral de la Rance pour exciter les ânes à la marche.

AIGREMOINE, s. m. Plante de la famille des rosacées. *Agrimonia Eupatoria.*

AIGUILLES-DE-BERGER, s. f. Plante de la famille des ombellifères qu'on appelle aussi Peigne de Vénus. *Scandix pecten Veneris.* L. (Fougeray.)

AIRELLE, s. f. Myrtille des bois appelé aussi Lucet, Pouriot, etc. *Vaccinium myrtillus* L. (Saint-Sulpice-des-Landes et Teillay.)

ALLER, v. n.

Indicatif présent.	*Imparfait.*	*Passé défini.*
Je vas.	J'allas.	J'alli.
Tu vas.	Tu allas.	Tu allis.
Il vas.	Il allas.	Il allit.
J'allons.	J'allions.	J'allîmes.
V'z'allez.	V'z'alliez.	V'z'allîtes.
Ils vont.	Y z'allas.	Y z'allirent.

ALI, s. m. Ali, ali, ali, cri des paysans pour appeler les abeilles lorsqu'elles essèment (voir *Essemer*). (Arrondissement de Redon.)

ALLUMÉ, E, adj. Personne qui a bu, qui est presque ivre. « Elle est allumée. » (Arrondissement de Redon.)

ALOJAUNE, s. m. Bruant, passereau conirostre. (Dingé.)

AMAIN, s. m. Qui se fait naturellement, sans effort. « N'essayez pas d'ouvrir cette barrière à droite, vous la briseriez, son amain est à gauche. » (Arrondissement de Redon.)

AMITONNER, v. n. Mitonner. (La Guerche.)

AMORPHOSÉ, E, adj. Personne *amorphosée*, métamorphosée. (Bain.)

AMOURETTE, s. f. Plante de la famille des graminées, appelée aussi tremble et brise tremblante. *Briza media*, L. (La Dominilais.)

AMOTONNER, v. n. Se dit d'une sauce, d'une bouillie qui forme des grumeaux. (La Guerche.)

AMPAN, s. m. Mesure de 20 centimètres environ. Lorsqu'on ouvre la main toute grande, la longueur du pouce au médiun est un ampan. (Bain.)

ANDIN, s. m. Foin mis en rayon par la faulx. (Saint-Médard-sur-Ille.)

ANÉ, ANET, ANUI, adv. Aujourd'hui. « Il faut que je finisse anet ma besogne. » (Tout le département.)

ANGUILLE-DE-HAS, s. f. Anguille de haie : couleuvre. (Arrondissement de Redon.)

ANIS, s. f. pl. Béquilles. (Tout le département.)

ANNEQUINER. v. n. Travailler péniblement. (V. *Arricoter*.) (Tout le département.)

ANTE, s. m. Arbre greffé. Se dit principalement des pommiers.

Dicton : « Quand le crapaud chante,
Pomme à l'ante. »
(Tout le département.)

ANVIN, s. m. Orvet, reptile. (Tout le département.)

APPARESSENCE, s. f. Apparence. « Il y a cette année une belle apparessence de récoltes. » (Messac.)

APPIÉTER, v. a. Appiéter un bouquet : aligner les fleurs entre elles et rogner les pieds au même niveau. (Saint-Médard-sur-Ille.)

APPLONER, v. a. Presser, tasser, étayer, mettre d'aplomb. (Fougères.)

ARMELLE, s. f. Mauvais couteau. (Fougères.) On dit *Asmelle* dans l'arrondissement de Redon.)

ARMENA, s. m. Almanach.

ARODIVÉ, E, adj. Se dit d'une personne restée petite. (Fougères.)

AROLLE, s. f. Foin étendu dans un champ et que l'on met en tas pour le charger dans la charrette. (Bain.)

ARRICOTER, v. n. Travailler péniblement avec de mauvais instruments que la misère empêche de rempiacer. « Ah ! ce sont des arricotiers. » (Tout le département.)

ARRICOTIER, s. m. Pauvre ère besoigneux qui n'a pas ce qu'il faut pour exercer son métier. Se dit ordinairement d'un petit laboureur qui n'a que de chétifs animaux et de mauvais instruments aratoires. (Tout le département.)

ARRIMER, v. a. Installer, arranger des marchandises pour les mettre en vente. « Arrime-toi donc. » (Marchandes de Saint-Malo.)

ARROCHER, v. a. Jeter des pierres. « Il m'a arroché. » (Tout le département.)

ARROSSÉ, E, adj. Être à l'état de rosse. Les poissons d'un vivier qui ne grossissent pas sont arrossés. (Tout le département.)

ASSÉYAS, s. m. Siège, banc, tabouret, etc., sur lequel on s'asseoit. (Châteauneuf.)

ASSIETER, v. a. Asseoir. (Tout le département.)

Assitoué, s. m. Siège quelconque. (Saint-Médard-sur-Ille.)

Atelles, s. f. pl. Morceaux de bois à brûler qui ont été fendus. — Jette des atelles dans le feu. (Fougères.)

Atrimer, v. n. Trimer. (Fougères.)

Atsa, loc. prép. Ce soir. « Nous irons vous voir atsa. » (Arrondissement de Redon.)

Augear, s. m. Hangar, appentis, remise ouverte. (Bain.)

Avanger, v. n. Avancer dans son travail. Se dit plus souvent dans le sens contraire. « *Y n'avange à ren.* » (Tout le département.)

Avange, s. f. Se dit d'un mets auquel on ajoute des pommes de terre, de la sauce, pour faire plus de volume. « Ça fait de l'avange. »

Avats, s. m. pl. Bestiaux. (Arrondissements de Saint-Malo et de Fougères.) — On prononce *aveilles* dans l'arrondissement de Redon.

Avène, s. f. Avoine. (Arrondissement de Redon.)

Avenement, s. m. Apparition surnaturelle, bruit mystérieux qui annonce à quelqu'un la mort d'un parent ou d'un ami. — Croyance populaire des campagnes, principalement de l'arrondissement de Redon.

Avette, s. f. Abeille. « Les avettes vont essemer. » (V. *essemer*.) (Canton de Bain.)

Avient, v. irrég. Faire facilement une chose. On dit d'un père qui porte son enfant : « Comme ça lui avient. » (Tout le département.)

Avieuter, v. a. Insulter quelqu'un. (Montfort.)

Avoir, v. aux.

Passé indéfini.	*Plus-que-Parfait.*
J'ai oïu.	J'avais oïu, etc.
T'as oïu.	
Il ou elle a oïu.	*Futur antérieur.*
J'ons oïu.	J'aurai oïu.
V'z'avez oïu.	
Ils ou elles ont oïu.	

Avouiller, v. a. Jeter de l'eau. « Il m'avouille », disent les enfants, pour « il me jette de l'eau à la figure ou sur moi ». (Bain.)

B

BADA, s. m. Manière de faire. Façonner une servante à son *bada* ; à sa guise. (Bain.)

BADIE, s. f. Cerise sauvage. (Dingé.)

BADIER, s. m. Cerisier sauvage. (Dingé.)

BADILLE, s. f. Cerise sauvage. (Bain.)

BADIOLE, s. f. Cerise sauvage. (Arrondissement de Redon.)

BADIOLIER, s. m. Cerisier sauvage. (Arrondissement de Redon.)

BAGOUT, s. m. Bavardage. « Ce sont des bagouts. » (Rennes.)

BAGUENAUDER, v. n. Flaner. (Rennes.)

BAILLÉE, s. f. Bouche ouverte, action de bailler.

« Le grand loup du bois a sorti
Qu'avait la goule baillée. »
(*Chanson de la forêt de Paimpont.*)

BAIRE, v. a. Boire. (Tout le département.)

BAISER, s. m. Partie non cuite d'un pain qui, dans le four, touchait à un autre pain. (Fougères.)

BAISSIÈRE, s. f. Liquide du fond d'un tonneau. Lorsqu'une barrique de cidre est presque vide, on dit : « Oh ! le mauvais cidre, c'est la baissière. » (Tout le département.)

BAITE et BOITE, adj. des deux g. Ivre. « Cet homme est baite : » cet homme est ivre. On dit aussi « Il sent la baite, » c'est-à-dire la boisson. (Tout le département.)

BAJEU, s. m. Sorte de gâteau. « Oh ! les bons bajeux. » (Fougères.)

BALAI, s. m. Toit, auvent. — « *Pêche de balais,* » moineau des toits. (Tout le département.)

BALAI-DE-SILENCE, s. m. Roseau à balai. — *Phragmites communis.* (Fougeray.)

BALIVAR, s. m. Baliveau. Jeune arbre de haute futaie. (Teillay.)

BALLIÈRE, s. f. Paillasse remplie de balles d'avoine ou de *flache*, sorte de grande graminée des bois appelée *Molinia cœrulea.* (Tout le département.)

BALLINOT, s. m. Petite paillasse d'enfant pauvre remplie de balles d'avoine, c'est-à-dire de l'enveloppe floréale de l'avoine. (Tout le département.)

BALLUCHON, s. m. Petit paquet comprenant tous les vêtements que les domestiques possèdent lorsqu'ils vont se gager, ou quand ils quittent leurs maîtres. (Tout le département.)

BALOCE, adj. et subs. Bavard, bavarde. « Oh! la vilaine baloce. » (Rennes.)

BALYER, v. a. Balayer. « Il faut balyer la maison; allons, balaye donc. (Tout le département.)

BANNER, v. n. Pleurer. (Tout le département.)

BAÔDET, s. m. Ane. (Plerguer.)

BARAGOUINER, v. n. Parler un langage incompréhensible. — De *bara*, pain, et de *gouin*, vin. (Tout le département.)

BARASSIAUX, s. m. pl. Objets sans valeur et embarrassants. « J'ai tant de *barassiaux* que je ne sais où les mettre. » (Tout le département.)

BARATTÉE, s. f. Quantité de lait mis dans la baratte. « Oh! la belle barattée de lait! »

BARGE, s. f. Meule de paille, de foin ou de fagots. (Tout le département.)

BARGUIGNER, v. a. Discuter, marchander. Ne terminer une affaire qu'après de longues objections. (Tout le département.)

BARQUET, s. m. Baquet. (Tout le département.) A Dingé on appelle *barquet* la mangeoire où mangent les chevaux.

BAS, s. m. Sud. « Le vent est de bas. » (Dourdain.)

BASGOULE, s. m. Naïf qui baille aux corneilles. (Environs de Rennes.)

BASSE-HEURE, s. f. Il est basse-heure, il est tard, la nuit vient. « Il est temps de partir, car il est basse-heure. » (Arrondissement de Redon.) On dit *Basse-houre* dans l'arrondissement de Vitré.

BASSIN, s. m. Être fastidieux, bavard, assommant. (Rennes.)

BASSINANT, adj. Fatigant. (Rennes.)

BASSIN-D'OR, s. m. Renoncule des champs appelée aussi *pied-de-coq*. *Ranunculus boræanus Jordan*. (Fougeray.)

BASSINER, v. a. Ennuyer. (Rennes.)

BASSOUILLER, v. n. Parler beaucoup et d'une façon incompréhensible. (Tout le département.)

BASSOUILLEUR ou BASSOUILLARD, s. m. Qui parle beaucoup et indistinctement.

BASSOUILLEUSE ou BASSOUILLARDE, s. f. (V. *Bassouilleur*). (Tout le département.)

BAT-DE-LA-HANNE. Se dit d'un flâneur, d'un paresseux qui s'en va doucement battant de la hanne, c'est-à-dire promenant sa culotte. (Bain.)

BÂTÉE, s. f. La charge d'un âne. « Votre âne a une trop forte bâtée. » (Saint-Suliac.)

BÂTON-DE-JACOB, s. m. Asphodèle des bois, plante de la famille des liliacées. *Asphodelus albus*. (Rennes.)

BÂTON-DU-DIABLE, s. m. Plante de la famille des composées. *Cirsium palustre*. (La Dominelais.)

BATTOUÉ, s. m. Battoir des lavandières. (Tout le département.)

« Mon battoué est cassé, digue don, ma dondaine. »
(*Chanson de la forêt de Paimpont.*)

BAUBILLON et BOBILLON, s. m. Radoteur. « Oh ! le petit bobillon ! »

BAUBILLONNE et BOBILLONNE, s. f. Radoteuse. (Tout le département.)

BAUBILLONNER et BOBILLONNER, v. n. Radoter. — Ce mot vient de *baube*, qui lui-même dérive du latin *balbus*.

BAVE-DE-COUCOU, s. f. (V. *Crachat-de-coucou*.) (Arrondissement de Redon.)

BAVOU, SE, adj. Qui bave. « Enfant *bavou*. » Homme qui envoie de la salive en parlant. « Le sale bavou. » (Tout le département.)

BÉ, s. m. Bec. (Saint-Suliac et Plerguer.)

BEC-DE-GRUE, s. m. Plante de la famille des géraniacées appelée aussi Herbe à Robert. *Geranium-robertianum*. (Sainte-Anne-sur-Villaine.)

BEDA, s. m. Paysan. C'est presque une injure. « Le vilain gros beda ! » (Tout le département.)

Bedailler, v. a. Tirer des coups de fusil. (Bain.)

Bedet, te, sub. Mignon, gentil, aimable. En parlant des enfants : « Mon petit bedet, ma petite bedette : » mon petit mignon, ma petite mignonne. (Châteauneuf.)

Bediou, s. f. Cerise. (Plerguer.)

Bedollier, s. m. Cerisier. (Plerguer.)

Bedon, s. m. Bedaine, gros ventre. (Tout le département.)

Bedouaud (Soleil du), s. m. La lune. Se dit d'un coureur de nuit, qui fait ses coups au soleil du Bedouaud. (Fougères.)

Bedoue, s. m. Roseau des marais de Dol et de Châteauneuf, employé pour la couverture des maisons. « Maison couverte en *bedoue*. »

Bedouffle, s. f. Enflure causée par une piqûre d'insecte. (Tout le département.)

Bedouiner, v. n. Promener doucement en *bedouinant*, en rêvant. (Bain.)

Bégaud, s. m. Badaud qui s'arrête à chaque instant pour regarder avec une curiosité niaise. (V. *Basgoule*.) (Tout le département.)

Beiller, v. n. Beugler. « La vache beille, » pour « la vache beugle. » Pleurer. On dit d'un enfant qui pleure. : « Il beille comme une bête ! » (Arrondissement de Redon.)

Belinge, s. f. Grosse étoffe, sorte de bure fabriquée dans le pays. (Redon.)

Belou, se, adj. et sub. Boudeur, boudeuse, sournois, sournoise. « Le vilain belou. » (Arrondissement de Redon.)

Beluette, s. f. Étincelle. « Le châtaignier est un mauvais bois pour brûler, il fait trop de beluettes, » il produit trop d'étincelles. (Bain.)

Bener et **Beuner**, v, n. Pleurer. « As-tu *bentôt* fini de bener ? » (Bain.)

Ber, s. m. Berceau. « C'est le *ber* à notre petit *gas*. » Se dit aussi des pierres branlantes, monuments druidiques. « C'est le *ber aux fées*. » (Tout le département.)

Berbis, s. f. Brebis, prononcer *berrbis*. (Arrondissement de Redon.)

BERCHET, s. m. Derrière, postérieur. (Vitré.)

BERCILLER, v. n. Agiter les paupières. (Argentré.)

BERDASSE, s. f. Femme radoteuse. « Est-belle berdasse ! »

BERDASSER, v. n. Radoter.

BERDASSIER, s. m. Qui radote. Au féminin, berdassière.

BERDASSERIES, s. f. pl. Radotages. (Tout le département.)

BERLINGUIN, s. m. Nom donné au cimetière de Rennes.

BERNE, s. f. Couverture de coton fabriquée dans le pays. (Saint Médard-sur-Ille.)

BERNIQUE, s. f. Coquillage des rochers de la Manche qu'on va pour enlever et qui se colle avec une telle force qu'il est impossible de l'avoir, Bernique ! Mot de refus : se dit, à Rennes, en plaisantant. « Tu voudrais bien me suivre, mais bernique. »

BEROUET, s. m. Bouillon d'une soupe claire et maigre. (Bain.)

BEROUETTE, s. f. Brouette. (Tout le département.)

BERROUÉE, s. f. Broussaille. « Le lapin s'est fourré dans la berrouée. » (Bain.)

BERRUCHET, s. m. Petit oiseau (troglodyte). Appeler un enfant berruchet à Plerguer, c'est lui faire injure en le comparant à ce pauvre petit oiseau.

BERRUCHOT, s. m. Petit oiseau (troglodyte). (Arrondissement de Redon.)

BERSINIER, s. m. Peigneur de laine. (Bain.)

BESAIGRE, adj. Cidre aigre-doux. (Tout le département.)

BESOUAN, s. m. Besoin. (Plerguer.)

BETAYER, v. a. Déranger une pendule, une montre. « Laisse ma montre tranquille, tu vas la betayer. » (Champeaux.)

BÊTE-AU-DA, s. f. Bête-au-doigt. Onglée. (Arrondissement de Rennes.)

BÊTES, s. f. pl. Animaux d'une étable, troupeau. « Va chercher les bêtes dans la prée. » (Tout le département.)

BETTE, s. f. Betterave. (Tout le département.)

BETOIRE, s. m. Lieu où l'eau se perd dans la terre. — Boit-tout. (Saint-Pern.)

BETUN, s. m. Tabac. (Tout le département.)

Betuner, v. n. Priser. (Tout le département.)

Betunier, s. m. Priseur. — Au féminin betunière, betuneuse. (Tout le département.)

Beu, s. m. Bœuf. (Plerguer.)

Beuatre, s. f. Instrument servant à mettre du fourrage aux bestiaux. (Saint-Aubin-d'Aubigné.)

Beulot, s. m. Petit tas. (Gennes.)

Beuzin, s. m. Lambin. (Bain.)

Bézer, v. a. Frapper. « J'vas te bézer. » (Tout le département.)

Bezille, s. f. Poire sauvage. (Dourdain.)

Biau, adj. Beau. « Les biaux effets, les biaux vêtements. » (Tout le département.)

Bie, s. f. Cruche à cidre. De l'ancien mot buire qui a servi à faire burettes. (Fougères.)

Bien-de-lune, s. m. Bien volé la nuit. Bois de lune, grain de lune. (Bain.)

Bigne, s. m. Berger. (Saint-Aubin-d'Aubigné.)

Bigner, v. a. Regarder une chose avec convoitise. « Il a bigné les fruits de notre courtil. » (Tout le département.)

Binot, s. m. Ventre des petits enfants. « Il a bien dîné, son *binot* est plein. » (Arrondissement de Redon.)

Bique, s. f. Chèvre. — Vêtement de peau de chèvre ou de mouton. (Tout le département.)

Birri, s. m. Mouton. Il y a à Bain la fontaine des quatorze *birris*, des quatorze moutons.

Biser, v. a. Embrasser. « Viens, mon gas, que j'te bise. » (Tout le département.)

Bisquer, v. n. Tourmenter, vexer. Faire bisquer, faire endèver. (Tout le département.)

Biter, v. a. Toucher. « Vous avez les mains sales, ne me bitez pas. » (Tout le département.)

Biton, s. m. Chevreau. (Arrondissement de Redon.)

Bitrou, s. m. Pâtre. (La Guerche.)

Blaiche ou **Blèche**, adj. Méchant, sournois, qui frappe ou commet une mauvaise action en se cachant. (Tout le département.)

BLAICHER ou BLÉCHER, v. a. Faire du mal en se cachant. (Tout le département.)

BLÉ-DE-VACHE, s. m. Plante des champs. *Rhinanthus arvense.* (Langon.)

BLENA, s. m. Blé noir, sarrazin. (Arrondissement de Redon.)

BLEU, s. m. Nom donné aux Républicains pendant la Révolution de 1789. « Cachez-vous, les chouans, voici les bleus. » (Tout le département.)

BLOSSE, s. f. Fruit du prunellier qui sert à faire une liqueur. (Tout le département.)

BOBENNE, s. f. Femme distraite. (Dourdain.)

BOBER, v. n. Regarder quelqu'un ou quelque chose avec étonnement, pendant longtemps, d'un air stupide. (Tout le département.) — Se dit aussi d'une personne qui s'endort. « Elle bobe. » (Bain.)

BOBILLON, NE, s. Rabâcheur, rabâcheuse. (Tout le département.)

BODET, s. m. Petit veau. (Le Grand Fougeray.)

BŒUFS, s. m. pl. Fruits de l'églantier. (Arrondissement de Redon.)

BOGUE, s. f. Enveloppe épineuse de la châtaigne. (Tout le département.)

BOGUILLE, s. f. Châtaigne non parvenue à maturité. (Dourdain.)

BOGUILLÉ ou BOGUILLOU, adj. des deux g. Personne qui a les yeux chassieux. « Elle a les yeux boguilloux. » (Arrondissements de Vitré et de Redon.)

BOINOU, s. m. Mauvais ouvrier qui n'avance pas à la besogne. (Châteaugiron.)

BOIS-A-LA-BÊTE, s. m. Troène, arbrisseau à fleurs blanches.

BOISILLEU, s. m. Bûcheron. (Forêt de Tanouarn en Dingé.)

BOIS-PUNAIS, — BOIS-JOLI, — BOIS-A-SAINTE-LUCIE. — Arbrisseau de la famille des Amygdalées. *Cerasus Mahaleb.* (Fougeray.)

BOISSONNER (se), v. pr. S'enivrer. (Fougères.)

BOISSONNIER, s. m. Ivrogne. (Fougères.)

BOITE, adj. des deux g. (Voir *Baite.*) (Fougères.)

BOITER (se), v. pr. S'enivrer. (Fougères.)

Boitier, s. m. Bûcheron, ouvrier qui travaille le bois. (Dourdain.)

Bolée, s. f. Bol plein de cidre de la contenance d'un demi-litre. » Servez-moi une bolée. » (Tout le département.)

Boncorps, s. m. Robuste. « C'est un boncorps : » c'est un homme fort. (Guipel.)

Bonhomme-Grillé, s. m. Plante de la famille des fumariacées. *Fumaria boræi*. J. (Arrondissement de Redon.)

Bonne-Sente. Bonne odeur. « V'la un bouquet qui a bonne sente. » (Bain.)

Bonhommiau, s. m. Vieillard rabâcheur. Au pluriel, des Bonhommiaux. (Rennes.)

Bonshommes, s. m. pl. Fleurs de la famille des Amaryllidées. *Perce-neige* et *Narcisse*. (Bain.)

Borgniard, s. m. Mouche de forêt, qui pique les chevaux et les vaches. (Dingé.)

Bori, s. m. Taureau. (Saint-Grégoire.)

Bouc, s. m. Petite crevette. (Littoral de la Manche.)

Boucard, s. m. Instrument qui sert à couper le marc de pommes dans le pressoir. (Dourdain.)

Boudet, te, s. Se dit des enfants. « Est-il boudet ! Est-elle boudette, » c'est-à-dire mignon, aimable. (Le Minihic.) (V. *Bedet*.)

Boudiner, v. n. Aller manger du boudin, de la saucisse, chez un parent ou un ami qui a tué un cochon. « *Je vas boudiner chez mon cousin Malœuvre.* » (Canton de Bain.)

Bouée, s. f. Broussaille. (V. *Brousse*.) (Dourdain.)

Bouene, s. f. Mauvaise ouvrière. (Fougères.)

Bouener, v. n. Travailler malproprement. (Tout le département.)

Bouenou, s. m. Mauvais ouvrier. Se dit aussi d'un individu qui furette, qui cherche à savoir quelque chose, qui écoute ce qu'on dit. « C'est un petit bouenou. » (Châteaugiron.)

Boueton, s. m. Gros sabot. (Dourdain.)

Bougonner, v. n. Maugréer. (Tout le département.)

Bougre, Bougresse, Bougrine, excl. Jurons. « Vilain bougre ! Sacrée bougresse ! Nenni, bougrine, je n'f'rai point ça. » (Tout le département.)

Bouillon, s. m. Boue. Les chemins sont pleins de bouillon. (Bain.)

Bouillon-Blanc, s. m. Plante de la famille des Verbascées. *Verbascum thapsus*. (Tout le département.)

Bouillonner. v. a. Salir de boue. « Il a bouillonné ma blouse. » (Arrondissement de Redon.)

Bouillonnoux, se, adj. Couvert de boue. « Un chemin bouillonnoux, une blouse bouillonnouse. » (Arrondissement de Redon.)

Bouinias, s. m. Habitants de Bain. (Arrondissement de Redon.)

Bouquer, v. a. Bouder. (Dourdain.)

Bouquet, s. m. Toutes les fleurs sans exception. Un paysan du canton de Bain vous dira, en vous offrant une seule fleur : « Voulez-vous mon bouquet ? » Le mot fleur est presque inusité.

Bourdaine, s. f. Arbrisseau des bois. *Rhamnus Frangula*. (Tout le département.)

Bourdé, e, adj. Charriot bourdé, charrette bourdée, c'est-à-dire embourbés, arrêtés dans une ornière. (Arrondissement de Redon.)

Bourder, v. n. Embourber. « C'est un mauvais charretier ; il est toujours bourdé. » (Arrondissement de Redon.)

Bourdin, s. m. Boudin. (Plerguer.)

Bourgeois, se, s. Toutes les personnes de l'arrondissement de Redon, un peu à l'aise, appellent leurs maris *not' bourgeois*. De même, quand on entre dans une ferme, si on veut parler à la fermière, on dit : « La bourgeoise est-elle là ? »

Bourgotter, v. a. Travailler avec peine. Un vieillard qui n'a plus la force de travailler bourgotte. (La Guerche.)

Bourrier, s. m. Grain de poussière. « Il a un bourrier dans l'œil. » (Bain.)

Bourriers, s. m. pl. Mauvaises herbes, ordures. (Tout le département.)

Bourroler, v. n. Marcher en se dandinant à la manière des canes. (Louvigné de Bais.)

Boursée, s. f. Bourse pleine d'or ou d'argent. « Il a trouvé une boursée d'or. » (Essé.)

BOURSOULE, s. f. Brouette. (Bain.) On dit *Boutsoule* dans l'arrondissement de Saint-Malo, à Plerguer, notamment.

BOURSOULÉE, s. f. Brouette pleine. « Une boursoulée de sable. » (Presque tout le département.)

BOUSÉE, s. f. Tas de fiente de bœuf, de vache. (Tout le département.)

BOUTEILLÉE, s. f. Bouteille pleine de cidre ou de vin. « *J'bairions ben* une *bouteillée* de cidre. » (Tout le département.)

BOUTER, v. n. Se tenir debout. Ou bien encore placer bout à bout. (Châteaubourg.)

BOUTON-D'ARGENT. — Renoncule blanche des jardins. (Fougeray.)

BOUTON-D'OR. — Renoncule jaune des champs. (Tout le département.)

BOUZILLER, v. a. Faire un travail inutile, ou le faire sans soin.

BOUZILLEUR, BOUZILLEUSE, s. Qui bouzille.

BOUZILLOU, s. m. Un *bouzillou* est une personne qui ne travaille pas sérieusement, qui perd son temps à faire des choses inutiles. (Arrondissement de Redon.)

BOUZINE, s. f. Vessie. (Tout le département.)

BRAIES, s. f. Culotte. Prononcer *Brées*. (Bain.)

BRAIRE, v. n. pleurer. (V. *Brère*.)

BRANÉ, E, adj. Crotté. « Est-il brané ! » Est-il crotté. (Dingé.)

BRANLOIRE, s. f. Balançoire. (Arrondissement de Montfort.)

BRANDOUILLER, v. a. Balancer. « V'là des enfants qui se brandouillent. » (Gennes.)

BRANGÉ, E, adj. Trempé de sueur. « J'ai tant couru que je suis *brangé*. » (Saint-Médard-sur-Ille.)

BRAYÉE, s. f. Longue conversation. Temps perdu. (Bain.)

BRÉES, s. f. pl. Les brées, les bas, le pantalon. Pour les femmes, les bas. (Bain.)

BREILLES, s. f. pl. Pantalon. (Plerguer.)

BRÊLÉ, E, adj. Se dit de quelqu'un qui a les jambes mouillées par la rosée. « Il est brêlé. » (Bain.)

BRELINGUETTE, s. f. Clochette. (Dourdain.)

BRENÉE, s. f. Repas des animaux. On dit aussi, quand on a mangé une grande écuellée de soupe ou de lait : « J'ai pris ma brenée. » (Environs de Rennes.)

BRÈRE, v. n. Pleurer. « Il *bré*, le pauvre *éfant*. »

BRIN, loc. adv. Un peu. « J'ai dansé un brin. » Brin, sub. On dit en parlant d'une belle fille. « C'est un beau brin de fille. » (Tout le département.)

BROC, s. m. Prononcer *Bro*. Petite fourche en fer qui sert à mettre le foin dans les rateliers des bestiaux. (Arrondissement de Redon.)

BROCHER, v. a. Tricoter. (Tout le département.)

BROCHES, s. f. pl. Aiguilles à tricoter. (Tout le département.)

BRONÉE, s. f. Repas des animaux. « La vache garette a eu sa *bronée*. » (Betton.)

BROSILLES, s. f. pl. Brindilles de bois. (Bain.)

BROU, s. m. Lierre. (Tout le département.)

BROUSSE, s. f. Broussaille. *Lapin de brousses*. (Arrondissement de Redon.)

BROUTON, s. m. Jeune veau. (Dourdain.)

BROUTU, adj. Couvert de lierre. « Pignon broutu : » pignon d'une maison couverte de lierre. (Bain.)

BRULERIE, s. f. Incendie. « La brûlerie a commencé par l'étable. » (Arrondissement de Saint-Malo.)

BRUNETTE, s. f. Fauvette des haies appelée traîne-buisson. (Dingé.)

BUAILLE, s. f. Fagots de genêts ou de broussailles pour chauffer le four. (Bain.)

BUCHER, v. a. Tailler la soupe. « As-tu bûché la soupe? » Couper le pain pour mettre dans la soupe. (Cardroc.)

BUARET, s. m. Buisson. (Dourdain.)

BUE, s. f. Grande cruche en terre qui sert pour aller chercher de l'eau à la fontaine. (Saint-Just.)

BUÉE, s. f. Lessive. (Bain.)

BUIE, s. f. Grande cruche en terre qui sert pour aller chercher de l'eau à la fontaine. (Bain.)

BUTTÉ, E, adj. Découragé. « Je n'ai *pu* de cœur au travail, je suis *butté*. » (Arrondissement de Montfort.)

C

CA, s. m. Nourriture, friandise, tout ce qui se mange. « C'est chez M. le curé qu'on mange de bon ca. » C'est du bon ou du mauvais ca. (Bain.)

CABOCHE, s. f. Tête, grosse caboche. (Arrondissement de Redon.)

CABOSSE, s. f. Bosse au front, à la figure, suite de coups, déformation.

CABOSSER, v. a. Déformer. « Il a cabossé son chapeau. » (Arrondissement de Redon.)

CACA, s. m. Ordures. (Tout le département.)

CACHIGNARD. s. m. Chicanier. (Tout le département.)

CACHIGNER, v. a. Chicaner. (Tout le département.)

CACHOT, s. m. Grand panier en osier. (Arrondissement de Redon.)

CADORET, s. m. Jeu d'enfant. Sorte de tonton composé d'un bouton de culotte traversé d'une cheville sur laquelle on le fait tourner. (V. *Pinu.*) (Bain.)

CAFOIN, CAFIGNON, s. m. Mauvais café. (Fougeray.)

CAGIBI, s. m. Hangar, appentis de décharge. (Tout le département.)

CAGUENA, s. m. Cadenas. (Tout le département.)

CAILLELAIT, s. m. Plante de la famille des rubiacées. *Galium verum.* (Tout le département.)

CAILLES et CAILLEBOTTES, s. f. pl. Lait caillé, le plus souvent cuit. (Tout le département.)

CAILLIBOTE, s. f. Fleur d'un arbrisseau, appelée aussi Boule-de-Neige. (Messac.)

CAILLIBOTIER, s. m. Arbrisseau connu sous le nom de Viorme. *Viburnum opulus.* (Bain.)

CAJOT, s. m. Petit panier plat, presque sans bords, dans lequel on vend à Rennes des cerises, des fraises, des petits pois.

On dit un cajot de fraises, un cajot de cerises. « Combien le cajot ? »

CALBASSON, s. m. Grand panier de bourdaine qui sert principalement aux tanneurs pour transporter le tan. (Tout le département.) A Gennes on dit *Carbasson*.

CANEÇON, s. m. Caleçon. « Il n'a pas mis son caneçon de bain. » (Rennes.) On dit aussi dans les faubourgs de Rennes en parlant d'un jeune homme qui court les filles : « Il est du caneçon. »

CANETTE, s. f. Jouet d'enfants : billes. (Tout le département.)

CANI, s. f. Caneton, petit canard. On appelle les canetons : *Cani, cani, cani, cani*, pour leur donner à manger. (Gennes.)

CANIAS, s. m. Goëland. (Bords de la Manche.)

CANIAU, s. m. Petit chien. (Dourdain.)

CANNE, s. f. Petite sonde en fer-blanc qui sert à extraire du cidre par la bonde d'un tonneau. (Gennes.)

CANNER, v. a. Opération qui consiste à extraire du cidre d'un tonneau non percé au moyen d'une sonde introduite dans la bonde. (Gennes.)

CANOT, s. m. Mesure pour les grains. (Fougères.)

CAPE, s. f. Capuchon qui recouvre les coiffes des femmes du littoral de la Manche.

CAPERIOLE, s. f. Cabriole. (Arrondissement de Redon.)

CAPOT, s. m. Capuchon destiné à recouvrir les coiffes des femmes de la campagne lorsqu'elles sont en deuil, ou lorsqu'elles veulent se préserver de la pluie. (Arrondissement de Redon.)

CARMIOLE, s. f. Vêtement serrant la taille des paysans. (Dourdain.)

CARRAU, s. m. Blé noir. (Fougères.)

CARREAU, s. m. Plancher. « Il est tombé sur le carreau. » (Tout le département.)

CASSE, s. f. Lard rôti au four. (Bain.)

CASTEROLLE, s. f. Casserole. (Tout le département.)

CASTILLES, s. f. pl. Groseilles en grappes. (Bain.)

CASTILLIER, s. m. Groseiller qui produit des groseilles en grappes. (Bain.)

CASTONADE, s. f. Cassonade, sucre. (Tout le département.)

CAT, s. m. Chat. (Fougères.) Ce mot vient de la Normandie.

CATELONNE, s. f. Couverture de laine. (Saint-Médard-sur-Ille.)

CATIOLE, s. f. Grande coiffe de femme retombant sur les épaules. (Tout le département.) On appelle aussi *Catiole*, dans le canton de Saint-Aubin-d'Aubigné, la digitale, plante des terrains schisteux : *Digitalis purpurea. L.*

CEPILLER, v. a. Houspiller. (Tout le département.)

CERCLIÈRE, s. f. Châtaigneraie. — Taillis de châtaigniers pour faire du cercle. (Tout le département.)

CERISÉ, s. m. Marmelade de cerises. (Redon.)

CERNAYER, v. a. Faire le tour d'une place, d'une table, d'une chambre. (Cardroc.)

CHABLE, s. m. Herse. Instrument de labourage. (Saint-Médard-sur-Ille.)

CHABLER, v. a. Synonyme de herser. Passer la herse dans un champ. (Canton de Saint-Aubin-d'Aubigné.)

CHAFFOURER, v. a. Poursuivre, effrayer un chat ou un chien. (Tout le département.)

CHAIGNE, s. f. Chaîne. « Prends la *chaigne* du puits pour aller tirer de l'eau. » (Tout le département.)

CHAIRE, s. f. Chaise. « Prenez une chaire et siétez-vous. »

CHAITRE, v. n. Choir, tomber. Il va chaître, il va tomber. (Dingé.)

Ind. présent. Je chas, tu chas, il chas.

CHAMBRANLER, v. n. Ne pas tenir debout, ne pas être d'aplomb. « Quand j'ai bu un coup, je chambranle. » (Tout le département.)

CHAMBREU, s. m. Bruant, oiseau de la famille des granivores. (Bain.)

CHAMILLARD, s. m. Boisson faite avec le marc des pommes. (Rennes.)

CHAMPAGNE, s. f. Grand champ. (La Guerche.) Synonyme de Domaine, de l'arrondissement de Redon.

CHANDELLE, s. f. Arum des haies, appelé aussi *Gouet*, *Arum maculatum*. (Bain.)

CHANTEAU ou CHANTIAU, s. m. Chanteau de pain, croûton de pain. (Arrondissement de Redon.)

CHAÖSSES, s. f. Bas. « Pouille donc tes chaösses. » (Plerguer.) (V. *Chausses*.)

CHAPET ou CHAPIAU, s. m. Chapeau. (Tout le département.)

CHAPUT, s. m. Petit billot de bois dans la cour des fermes. (Saint-Gilles.)

CHARTE, s. f. Charrette. (Tout le département.) On dit *cherte* dans l'arrondissement de Saint-Malo, du côté de Plerguer.

CHARPELOUSE, s. f. Chenille. (Arrondissement de Redon.)

CHAS, s. f. Herse. (Guipel.)

CHASSOU, s. m. Chasseur. Des *chassoux*. (Tout le département.)

CHATTER, v a. Herser. (Guipel.)

CHAT D'ÉCURÉ, s. m. Écureuil. « En revenant de la messe, j'ai vu un bia.. chat d'écuré. » (Arrondissement de Redon.)

CHAT-HUCHET, s. m. Chat-huant (chat qui huche). (Canton de Saint-Aubin-d'Aubigné.)

CHATROU, s. m. Homme qui châtre les animaux. (V. *Gourou*.) (Saint-Germain-sur-Ille.)

CHAUDEBAIRE, adj. État d'ébriété. « Cet homme est chaudebaire, » c'est-à-dire gris, demi-ivre. (Tout le département.)

CHAUMINERIE, s. f. Chaumière, chaumine. « C'est que j'aperçois, guenillon, ma chauminerie. » (Vieille chanson de l'Ille-et-Vilaine.)

CHAUSSES, s. f. Bas. « J'ai les chausses mouillées. » (Redon.)

CHAUVIRE, v. n. Sourire. « Tiens, comme il chauvit. Il est *ben* content. » (Arrondissement de Fougères.)

CHÉ, adj. Cher, qui coûte beaucoup. « Je n'achèterai pas ça, c'est trop ché. »

CHEIER, v. n. Choir.

Indicatif présent.	*Imparfait.*	*Passé défini.*
Je chais ou je ché.	Je chéiais.	Je chéis.
Tu chais ou tu chés.	Tu chéiais.	Tu chéis.
Il chait ou il ché.	Il chéia.	Il chéit.
J'cheions.	Je chéiions.	Je chéimes.
V'cheiez.	V'chéiiez.	V'chéites.
Ils chaitent.	Ils chéiaient.	Ils chéirent.

CHEN, s. m. Chien. On dit aussi de quelqu'un qui est malin, rusé : « Est-il *chen!* » (Arrondissement de Redon.)

CHENILLARD, s. m. Tricheur. On dit aussi : Tu chenillardes, pour : tu triches. (Rennes.)

CHENILLER, v. n. Tricher. « Tu chenilles, tu triches. » (Rennes.)

CHENU, adj. m. Bon. « V'là de bon cidre, c'est du chenu. » (Bain.)

CHENUCHER, v. n. Pleurer. (La Guerche.)

CHERDIR, v. a. Caresser. « Il *cherdit* les filles : il caresse les filles. » (Arrondissement de Redon.)

CHÈRE ou CHÈSE, s. f. Chaire d'église. « Qu'a dit le prêtre en chèse? » (Tout le département.)

CHÉRETTE, s. f. Petite charrette. (Pipriac.)

CHÉRUE, s. f. Charrue. (Plerguer.)

CHÉRUER, v. a. Labourer avec la charrue. (Plerguer.)

CHEUILNE, s. m. Chêne. (Plerguer.)

CHEUILRE, s. f. Chaise. (Plerguer.)

CHEVEUX-DU-DIABLE. Plante de la famille des cuscutées. « *Cuscuta epilinum.* » (La Dominelais.)

CHEVIR (S'en), v. pr. S'en rendre maître. « Cet enfant est si méchant que je ne puis m'en chevir. » (Tout le département.)

CHÈVRE, s. f. Grosse sauterelle. (Bain.)

CHIAN, s. m. Chien. (Plerguer.)

CHIAS, s. m. Grande barrière d'un champ. (Fougeray.)

CHIAUGERON. Châteaugiron, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Redon.

CHIEU, s. m. Clos. (Canton de Bain.)

CHINAU ou CHINAO, s. m. François, prénom d'homme. (Plerguer.)

CHINCHÉE, s. f. Prise de tabac. « Voulez-vous une chinchée? » (Tout le département.)

CHINCHER, v. n. Priser du tabac. (Tout le département.)

CHINCHOIRE, s. f. Tabatière. (Tout le département.)

CHINCHON, s. m. Chéri, préféré. En parlant d'un enfant: « Celui-ci, c'est mon petit chinchon: » mon petit Benjamin.

CHINCHONNER, v. a. Caresser. « Pauvre petit, il a besoin d'être chinchonné. » (Tout le département.)

CHINTE, s. f. Fourrière d'un champ remplie de fougères et de mauvaises herbes. (Dourdain.)

CHIOTTES, s. f. pl. Latrines en plein air. (Arrondissement de Redon.)

CHIPER, v. a. Voler. (Dourdain.)

CHIPEUR, s. m. Voleur. (Dourdain.)

CH'MINEUILLE, s. f. Cheminée. (Plerguer.)

CHOC, s. m. Socle, soulier à semelle de bois. « *J'vas* prendre mes chocs. » (Environs de Rennes.)

CHÔMER, v. a. Mettre debout. Se tenir debout. « *Chôme ta, mon gars.* » Il existe dans la commune de Laillé, un menhir qui est connu dans le pays sous le nom de *la pierre qui chôme.*

Dicton : « Sac vide ne chôme pas. » Qui veut dire que les forces vous font défaut quand on ne mange pas.

CHOPEAU, s. m. Nom donné au chat-huant, dans l'arrondissement de Redon.

CHOPER, v. n. Dormir malgré soi à table, dans une chaise, etc.

CHOUAN, s. m. Nom donné au hibou dans tout le département.

CHU, part. pas. de choir. « Il a chu du pommier. »

CHUCHOT, s. m. Sommet de la tête. « Le soleil m'a frappé sur le chuchot. » (Tout le département.)

CHUTET, s. m. Jeune chien. Au pluriel chutiaux. (Canton de Bain.)

CIÉ, s. m. Ciel. (Redon.)

CIGOVI, s. m. Bonnet rouge. (Dourdain.)

CLAIE, s. f. Barrière d'un champ. (Tout le département.)

CLAIRETTE, s. f. Cerise. (Pleurtuit.)

CLAMPIN, s. m. Fainéant, paresseux. (Tout le département.)

CLAMPINER, v. n. Se dissimuler, se cacher au moment du danger. « Il a clampiné. » (Tout le département.)

CLANCHE, s. m. Clinche, loquet de porte. (Tout le département.)

CLAS, s. f. Treillis en bois pour mettre la galette. (Dourdain.)

CLÈZE, s. f. Cerise. (Se prononce *slèze*.) (Arrondissement de Redon.)

CLOCHETTE, s. f. Jacinthe des bois. (Arrondissement de Redon.)

CLOSEZ pour fermez. Les nourrices disent à leurs enfants quand elles veulent les endormir : « Closez-vos-n'œils, » pour fermez les yeux. (Littoral de la Rance.)

COCAR, s. m. Soulier. *De biaux cocars.* (Arrondissement de Redon.)

COCARDE, s. f. Nom donné à la renoncule des prés appelée Ficaire, *Ficaria ranonculoides.*

COCONNIER, s. m. Marchand d'œufs et de volailles. (Tout le département.)

CŒURU, E, adj. Bien portant. « V'la un gas cœuru. » (Tout le département.)

COGER, v. a. Contraindre, obliger. « Il ne veut pas payer, il faut le coger. » (Montfort.)

COHUE, s. f. Foire, marché. Place de la cohue, pour place du marché. (Rennes.) On dit dans l'arrondissement de Redon, en parlant d'une foule : « *Quelle cohue ! C'était une vraie cohue !* »

COIN-DE-BEURRE, s. m. Beurre façonné en cône. (Fougères.)

COLINETTE, s. f. Collerette. (Gennes.)

COLLIN-TAMPON, s. m. Homme qui s'occupe des détails du ménage. (Bain.)

COMA, s. m. Argile, terre glaise. « C'est du *coma.* » (Saint-Aubin-d'Aubigné.)

COMÉGUIENS, s. m. pl. Saltimbanques des foires. « Allons voir les coméguiens. » (Arrondissement de Vitré.)

COMPÈRE, s. m. Sorte de corset des paysanes. (Dourdain.)

CÔNES, s. f. pl. Cornes. (Tout le département.)

CONIE, s. f. Corbeau. Tous les corbeaux sont appelés *conies* et *conilles* dans le département.

CÔNIÈRES, s. f. Coin de champ. (Bain.)

CONTÉE, s. f. Histoire, conte, fable. « Si tu es gentil, je *vas* te dire une *contée*. » (Saint-Médard-sur-Ille.)

CONTER, v. n. Causer, converser. « Nous allons conter de ça tantôt : » nous allons causer de telle chose tantôt. (Guipel.)

COPA, s. m. Estomac. (Dourdain.)

COPIAUX, s. m. pl. Copeaux. (Dingé.)

COQ, s. m. Coiffe des femmes de Dinard Saint-Enogat.

COQUINER (de la tête), v. a. Balancer de la tête de haut en bas. (Saint-Suliac.)

COR, adv. Encore. (Tout le département.)

CORBIN, s. m. Corbeau. (Bain.)

COSSU, E, adj. Confortable. On ne dit pas d'une toilette légère, élégante, qu'elle est cossue; mais on dit d'une personne habillée de bonne étoffe : « Elle a un *pouillement* cossu. » (Bain.)

COTI, adj. Yeux cotis, c'est-à-dire gros, sortant de l'orbite. « Ce serait-*y* une belle *marraine* si elle n'avait pas les yeux cotis ! » (Tout le département.)

COTIR, v. irrég. Faire un bruit éclatant en frappant avec la main. « Il m'a tellement gifflé que ça a coti. » (Tout le département.)

COTTE, s. f. Couette, lit de plumes. (Gévezé.)

COUARDE, s. f. Mare. (La Guerche.)

COUCOU, s. m. Primevère officinale. (Bain.)

COUÉE, s. f. Une *couée de garçailles*, c'est-à-dire un grand nombre d'enfants. (Arrondissement de Redon.)

COULÉE, s. f. Vallée. « La fraîche et verte coulée. » (Tout le département.)

COURAIGE, s. m. Courage.

« Pour donner du *couraige*
Au bon gars Mathurin. » (*Chanson de Paimpont.*)

COURBÈCHE, s. f. Pique. — Instrument qui sert ordinairement à arracher les pommes de terre. (Arrondissement de Vitré.)

COUROU-DE-POCHÉES, s. m. Garçon meunier qui s'en va avec un

cheval ou un âne chercher le grain à domicile. (Tout le dépar tement.)

COURTIS, s. m. Ce mot diffère de *Courtil* en ce sens qu'il s'agit d'une cour de maison, souvent cultivée en jardin. (Fougères.)

COUSIN, s. m. Nom donné à la Bardane, plante. *Lappa minor.* (Tout le département.)

COUSINER, v. n. Se rendre visite, se voir souvent. On dit aussi d'une personne qui a les jambes mal faites, qui les frotte l'une contre l'autre : « Elle cousine des jambes. » (Gennes.)

COUTAGE, s. m. Dépense. « Je n'irai pas à Rennes, c'est un trop grand coutage. » (Bain.)

COUTAGEUX, SE, adj. Cher, chère. « C'est un dîner coutageux. » « La nourriture est coutageuse. » (Bain.)

COUTET, s. m. Couteau. Au pluriel *coutiaux.* (Arrondissement de Redon.)

COUTISSE, s. f. Lanière de cuir. « Une bonne et belle *coutisse.* » (Arrondissement de Redon.)

COUYER, s. m. Paysan. C'est presque une injure. « Où *vas-tu,* vieux Couyer ? » (Tout le département.) Couyer est aussi le nom d'un instrument servant au faucheur à mettre sa pierre à aiguiser. (Mordelles.)

CRACHAT DE COUCOU, s. m. Flocon d'écume qu'exhale de son corps un insecte, espèce de puceron qui vit sur les genêts principalement. (Tout le département.)

CRAIE, s. f. Croix. (Arrondissement de Vitré.)

CRAMPIRE, s. f. Pomme de terre. (Arrondissement de Redon.)

CRAQUELINIER, ÈRE, s. Fabricant ou marchand de craquelin. Après l'incendie de Saint-Malo, en 1661, les *craquelinières,* (marchandes de craquelins) furent transférées au Grand-Placitre.

CRASINER, v. a. Tisonner le feu. (Gennes.)

CRASON, s. m. Homme qui passe sa vie au coin du feu à crasiner. (Bain.)

CRASSE, s. f. Mauvaise action, vilenie. « Il m'a fait une *crasse* que je ne lui pardonnerai pas. » (Tout le département.)

CRASSOUX, SE, adj. Personne sale, ou avare. « C'est un crassoux ! » (Tout le département.)

CRESSONNETTE, s. f. Plante de la famille des crucifères. *Lepidium sativum*. (Tout le département.)

CRÊTE-DE-COQ, s. f. Plante de la famille des scrofulariées. *Rhinanthus major*. (La Dominelais.)

CREZÉE, s. f. Clairière d'un bois, mot très usité dans la forêt de Paimpont et notamment au village du Canée où nous l'avons entendu.

CRET. Ind. prés. du verbe croître. « *Il cret* : » il croît, il grandit. « *Il a cressu. Il cret cor.* »

CREULER, v. n. Bruit des gaz dans l'abdomen. (Dourdain.)

CRIR, v. a. Aller chercher. « Va cri mon mouchoir de poche. » (Tout le département.)

CROC, s. m. Petit instrument de jardinage emmanché d'un long pied. (V. *Houette*.) (Gennes.)

CROCHETÉE, s. f. Fruits réunis en grappes. « Une *crochetée* de cerises. » (Bain.)

CROPET, s. m. Petit tas se terminant en spirale. Nom familier donné à un enfant. « Mon cropet. » (Tout le département.)

CROTTOU, SE, adj. Couvert de crotte. « Un homme *crottou*, une femme *crottouse*. » (Bain.)

CROUIL, s. m. Verrou. (Tout le département.)

CROUILLER, v. a. Fermer une porte à clef. « N'oublie pas de crouiller la porte. » (Tout le département.)

CROUSTIN, s. m. Vieux chapeau. (Arrondissements de Rennes et de Redon.)

CRU, E, adj. Mouillé. « Je suis *cru* ; elle est *crue* : » je suis mouillé, elle est mouillée. (Canton de Saint-Aubin-d'Aubigné.)

CRUAIRE, s. f. Endroit non cultivé d'un champ pour le service des charrettes. (Redon.)

CRUCHE. s. f. Partie de l'arbre d'où partent les branches. (Fougères.)

CUÉT, E, adj. Cuit, cuite. « Pain *cuét*, viande *cuéte*. » (Dingé.)

CUEUTET, s. m. Couteau. (Arrondissement de Vitré.)

CUILLÉ, s. f. Cuillère (*prononcer cué*). (Dingé.)

CUN, NE, sub. Chien, chienne. « Appelle donc ton cun. » (Fougères.)

CUPERSAUT, s. m. Culbute. (Dourdain.)

CURIO, s. m. Choriste, enfants de chœur, du vieux français cureau, mais on prononce *curio* dans l'arrondissement de Redon.

CUTEAU, s. m. Couteau. (Guipel.)

CUTER, v. a. Cacher. (St-Malo.)

CUVIAU, s. m. Baquet en bois dans lequel on donne à boire aux bestiaux. (Canton de Saint-Aubin-d'Aubigné.)

D

DA, s. m. Doigt. « J'ai *ma* au *da* : » j'ai mal au doigt. (Plerguer.)

DAFÔT (mal), loc. adv. Mal portant. (Dourdain.)

DAIG, s. m. Doigt. Au pluriel *Daigs*. « La *frê* ma *gueroué* les *daigs* : » Le froid m'a glacé les doigts. (Arrondissement de Redon.)

DALET, s. m. Garniture d'un bonnet de femme. (Bain.)

DAME OUI, DAME NON, DAME JE NE SAIS PAS, Interj. C'est par notre Dame. (Tout le département.)

D'AMOIS (comme), loc. adv. Comme d'habitude. « Faites ça comme d'amois.»

DAMOISELLE, s. f. Demoiselle.

« Si damoiselle je ne suis point,
J'ai *ben* moyen de l'être. »
(*Vieille chanson de l'Ille-et-Vilaine.*)

DAMPIE, prép. Depuis. (La Guerche.)

DANSOU, SE, sub. Danseur, danseuse. « Les dansoux sont partis laissant là les dansouses. » (Tout le département.)

DAUBER, v. a. Frapper. « Je l'ai daubé d'importance. » (Tout le département.)

DAYOT ou DEYOT, s. m. Linge qui enveloppe un doigt malade. « Mets-moi un dayot, je me suis coupé. » (Tout le département.)

DEBERAUDER, v. a. Désennuyer. « Je promène les garçailles pour les déberauder. » (Arrondissement de Redon.)

DÉBINE, s. f. Misère. « Il est ruiné, le v'la dans la débine. » (Bain.)

DÉBINER, v. a. Dire du mal de quelqu'un. « Je l'ai joliment débiné. » (Bain.)

DEBIT, s. m. Bruit, tapage. » Quel debit vous faites, voulez-vous bien vous taire. » (Bain.)

DEBORD, s. m. Diarrhée. « Jules a le debord. » (Tout le département.)

DEBOULER, v. n. Rouler, tomber en roulant. (Tout le département.)

DÉBRAILLÉ, E, adj. Personne qui a le cou et les épaules à l'air, homme dont le pantalon n'est pas boutonné. Femme qui a le corsage ouvert. « Il est débraillé, elle est débraillée. » (Tout le département.) — A Bain, on dit : Debersaillé, e.

DÉCANICHER ou DÉCANILLER, v. a. S'arracher avec regret de son lit ou d'un lieu de paresse. « Attends, je vas te décaniller tout à l'heure. » (Tout le département.)

DÉCARCANER, v. n. Tomber d'un endroit élevé. « Il est décarcané du haut de ce chêne. » (Tout le département.)

DÉCLAVIR, v. a. Ouvrir. « Il faut *déclavir* la porte : » ouvrir la porte. (Gennes.)

DÉCROUILLER, v. a. Faire tomber d'un arbre un objet arrêté par les branches. « Ma tèque est encrouillée, *j'vas* la décrouiller à coups de pierre. » On dit aussi *décrouiller* la porte, ouvrir une porte fermée à clef. (Arrondissement de Redon.)

DEFILANDÉE, s. f. Foule de choses. (Bain.)

DEFOUTRAILLER, v. a. Déranger. Mettre tout en désordre. « Il a *defoutraillé* mes hardes. » (Rennes.)

DÉFUNTÉ, E, adj. Qui n'existe plus, qui est usé. « Mes chemises sont défuntées. » (Environs de Rennes.)

DÉGÊNER (Se), v. p. Se soulager. Raconter ses chagrins à quel-

qu'un. « Je lui dis tout ce que j'ai sur le cœur, ça me dégêne. » (Tout le département.)

DÉGRAMATISER, v. a. Dégrader. Enlever l'enduit d'un mur. « Ces enfants dégramatisent tout dans la maison. » (Tout le département.)

DEGRIGNER, v. n. Montrer les dents, se dit d'un chien qui grogne, qui montre les dents. (Bain.)

DEJOUER (Se), v. pr. Se remuer, s'empresser. « Déjoue-*ta*, mon Pierre, pour finir ta besogne. » (Tout le département.)

DELIGANDIER, s. m. Individu déhanché. (Bain.)

DEMI-HEURE, s. f. Midi et demi. « Il était une demi-heure quand j'ai quitté le village, » c'est-à-dire qu'il était midi et demi. (Arrondissement de Redon.)

DEMUSSER, v. a. C'est le contraire de musser. « Cet anneau s'est demussé de sa tringle, » c'est-à-dire a glissé. (La Selle-en-Luitré.)

DENIGER, v. a. Dénicher un nid. « J'ai *dénigé* un nid de *mèle :* » j'ai déniché un nid de merle. (Tout le département.)

DÉPIAUTER, v. a. Dépouiller un animal. « *Dépiauter* un lièvre pour en faire un civet. » On dit aussi *Épiauter*. (Tout le département.)

DEPLET, s. m. Long bavardage. (Betton.)

DEPOCHÉE, s. f. Aller s'installer chez quelqu'un pour y passer les vacances. « *V'la* une *depochée* gênante pour les amis qui ne s'y attendaient pas. » (Arrondissement de Redon.)

DEPOCHER (Se), v. pr. S'imposer. Aller vivre quelque temps chez des amis, c'est se *depocher*. (Arrondissement de Redon.)

DEPONASSER, v. a. Détruire un nid d'oiseau, l'arracher, le briser. J'ai entendu, près de Rennes, des enfants crier à un petit dénicheur de nid grimpé dans le haut d'un arbre : « Deponasse le nid, s'il n'y a rien dedans. »

DEQUETRASSER, v. a. Jeter quelqu'un par terre en luttant. « Il m'a dequetrassé. » (Mordelles.)

DERINCER, v. a. Déraciner un arbre, l'arracher. (La Guerche.)

DÉRIVÉE, s. f. Idée malheureuse. « Il n'a que des dérivées pareilles. » (Bain.)

Desalmenté, e, adj. Dissipé, turbulent. (Bain.)

Deul, s. m. Chagrin, se prononce *de*. « Le pauvre homme a perdu son gars, il a *ben* du *deul*. » (Bain.)

Devalée, s. f. Pente, versant d'un coteau. « J'ai laissé ma châre dans la devalée. » (Tout le département.)

Devantiau ou **Devantière**, sub. Tablier de femme. (Tout le département.)

Devarinade, s. f. Partie de plaisir. « Nous sommes en devarinade. » Se dit aussi d'un ouvrier qui a quitté son travail pour s'amuser. « Il est en devarinade. » (Bain.)

Devouillette, s. f. Diarrhée, dévoiement. (Gennes.)

Dic, prép. Jusque. *Dic* là-bas, — *dic* à Rennes, — *dic* à Mordelles. (Rennes.)

Dierie, s. f. Menterie. (Arrondissement de Redon.)

Diffamé, part. pas. La petite vérole l'a diffamé, l'a rendu laid. (Montfort.)

Diot, e, adj. Bête. « Est-il *diot*! Est-elle *diote*! » (Saint-Malo.)

Dique, prép. Jusque. (V. *dic*.)

« Elle a de grands cheveux jaunes.
Descendant dique ès talons. »
(*Vieille chanson du département*.)

Disous (Que). Int. Que dites-vous? Très usité dans l'arrondissement de Redon.

D'nité, loc. adv. D'habitude.

Dicton : « C'est d'nité
Comme une poule à gratter. »
(*Saint-Sulpice-des-Landes*.)

Do, prép. Avec, ensemble. « Je *vas do ta* : » je vais avec toi. (Tout le département.)

Dolettes, s. f. pl. Petits copeaux de bois, retailles de cercles. (Bain.)

Doloire, s. f. Hache de charpentier. (Dourdain.)

Domaine, s. m. Très grand champ de l'arrondissement de Redon.

Dondaine et **Dondon**. Refrain de chanson. (Tout le département.)

DONDON, s. f. Grosse et forte fille. « J'espère que *v'la* une grosse dondon. » (La Couyère.)

DONGÉ, s. m. Dégoût. « J'ai *dongé* à manger dans cette maison, c'est trop sale. J'ai un dongé ! » (Tout le département.)

DONNAISON, s. f. Donnation, testament. (Arrondissements de Rennes et de Redon.)

DONNE, s. f. Donnation, testament. (Cardroc.)

DOSSE, s. f. Instrument en forme de racloir pour couper la lande. (V. *Lande*.) (Bain.)

DOSSER, v. a. Action de couper la lande. (Bain.)

DOUCETTE, s. f. Valérianelle des jardins. (Tout le département.)

DOUÉ, DOUET, s. m. Lavoir. « Les lavandières au bord du *doué*. » (Tout le département.)

DRAILLÉE, s. f. Fouaillée. Une mère qui frappe sur les fesses de son gars lui donne une *draillée*. (Arrondissement de Redon.)

DRAINE, s. f. Air, chanson, que l'on entend constamment. (Tout le département.)

DRAPIAU, s. m. Couche des petits enfants. (Tout le département.)

DRÉ et DRET, adj. Droit. « Allez *dré* devant vous. C'est *dret-là-lin*. » (Arrondissement de Redon.) *Dré-là*, pour là-bas. (Plerguer.)

DRESSOIR, s. m. Crédence, étagère où l'on range la vaisselle. (Tout le département.)

DRUE, s. f. Jeu de bouchon. La *drue*, c'est le bouchon, ou mieux le morceau de bois taillé sur lequel on place la monnaie. « Mets ton sou sur la drue. » (Bain.)

DRUGER, v. n. Jouer, s'amuser, lutter surtout. « Veux-tu druger *o* ma ? — Vère. — Ils vont se faire du *ma*. — Nenni *j'drugeons*. » (Tout le département.)

DRUGETTE, s. f. Lit de jeunes mariés. (Fougeray.)

DUMÉ, s. m. Duvet. « Comme cette oie a du *dumé !* » (Gennes.)

DUSSE, adj. Dur. « La porte du grenier est dusse à ouvrir. » (Cesson.)

E

Ébarber, v. a. Raser la barbe. « C'est demain dimanche, j'v'as me faire ébarber. » (Vezin.)

Ébervigé, e, adj. Fou, folle. « Le pauvre diable est ébervigé. (Tout le département.)

Éblusser (S'), v. pron. Petit être, enfant ou oiseau, qui croît, qui grandit, commence à manger seul. « Il *s'éblusse.* » (Rennes.)

Éblution, s. f. Éruption, pustules, boutons, etc. (Rennes.)

Éboguer, v. a. Débarrasser la châtaigne de son enveloppe épineuse. « Les ouvrières sont à éboguer les châtaignes. » (Rennes.)

Ebouter, v. a. Épointer, briser le bout. (La Selle-en-Luitré.)

Écabouir, v. a. Écraser complètement. « Le chemin de fer l'a écaboui. » (Tout le département.)

Écaler, v. a. Briser une branche à l'endroit d'où elle part du tronc. (Bain.)

Échaler, v. n. Sourire. « Regarde donc comme il échale : » comme il sourit. (Gennes.) V. a. *Échaler* des noix, enlever l'écorce verte qui recouvre les noix. (Bain.)

Écharpiller, v. a. Écharper. « Il y avait une telle foule que nous avions peur d'être écharpillés. » (Rennes.)

Échaubouillé, e, adj. Avoir chaud. « Je suis tout échaubouillé. » (Arrondissement de Redon.)

Échelier, s. m. Échalier. « Passez par l'échelier du champ *là-lin*, vous aurez plus court. » (Argentré.)

Échirer, v. a. Déchirer. « J'ai échiré ma chemise. » (Tout le département.)

Échive, adj. des deux genres. « La taille de cette robe est trop *échive* : » trop étroite. (Gennes.)

Écholler, v. a. Éfeuiller des choux. (Dourdain.)

Éclie, s. f. Copeau, long éclat de bois. « Va chercher des éclies pour mettre dans le feu. » (Arrondissement de Redon.)

Écloset, s. m. Dernier éclos d'une couvée d'oiseaux. « Les autres sont partis, mais l'écloset est resté au nid. » (Tout le département.)

Éclotoire, s. f. Chasse de nuit aux petits oiseaux, en hiver. (Arrondissement de Redon.)

Écossarde, s. f. Buse, bondrée, oiseau de proie. (Bain.)

Écot, s. m. Chaume qui reste dans les champs après la moisson. (Tout le département.)

Écoter, v. n. Chanter très haut, crier. (Vitré.)

Écouette, s. f. Petit balai de genêts pour nettoyer le foyer. (Bain.)

Écoute (En), loc. adv. Action d'écouter.

« Parlez plus bas, beau forestier;
Mon père est en écoute. »
(*Chanson de la forêt de Paimpont.*)

Écuelle-de-Panne, s. f. Écuelle fabriquée avec la même terre que celle qui sert à faire les pannes. (*Voyez ce mot.*) (Bain.)

Écrabouiller, v. a. Écraser de telle façon qu'il y ait jet de sang ou de matière quelconque. Écraser un limaçon avec le pied, c'est *l'écrabouiller*. (Tout le département.)

Écretelle, s. f. Faucon des ruines. « Les écretelles rendent des services en mangeant les vlins. » (V. *Vlin.*) (Arrondissement de Redon.)

Écreviche, s. f. Écrevisse. (Arrondissement de Fougères.)

Écriant, e, adj. Glissant, e. Roches écriantes; pierres sur lesquelles les enfants se laissent glisser. (Louvigné du désert.)

Ecuelle-d'Eau, s. f. Plante du bord des eaux. *Hydrocotyle vulgaris. L.* (Tout le département.)

Écumette, s. f. Écumoire. Ustensile de cuisine pour écumer. (Arrondissement de Redon.)

Éfant, s. m. Enfant. (Arrondissement de Redon.)

Éfessou, s. m. Batailleur, querelleur. (Dourdain.)

Effouilles, s. f. pl. Produits d'une ferme. (La Guerche.)

Effouiller, v. a. Vendre. (La Guerche.)

Effrontise, s. f. Effronterie. « C'est de l'effrontise d'oser faire cela. » (Arrondissement de Vitré.)

ÉGACHER, v. a. Écraser. « Il a égâché ses fraises. » (Tout le département.)

ÉGALOCHE. s. f. Échasse. (Tout le département.)

ÉGÂYER, v. n. Ouvert. « Le corsage de ma robe est trop égâyé. » (Prononcer *égaillé*.) (La Selle-en-Luitré.)

ÉGRAINE, s. f. Petit morceau. « Veux-tu du pain ? — Oui, une *égraine* seulement. » (Saint-Malo.)

ÉLIGER, v. a. Épargner, mette en réserve. (Arrondissement de Redon.) Éviter de la peine. « En faisant ce travail, tu m'as éligé de la peine. » (Arrondissement de Vitré.)

ÉLIGES, s. f. pl. Économies. (Arrondissement de Redon.)

ÉLOSSER, v. a. (Voir *Écaler*.) (Rennes.)

EMBALLE, s. f. Embarras, importance mise à de petites choses. « Fait-il ses emballes ! »

EMBALLER, v. n. S'emporter. « Ce cheval s'est emballé. » (Tout le département.)

EMBERLIFICOTER, v. a. Tromper, induire en erreur. « Tu cherches à m'emberlificoter, mais tu n'y parviendras pas. » (Tout le département.)

EMBÊTANT, E, adj. Ennuyeux, ennuyeuse. (Tout le département.)

EMBÊTER, v. a. Ennuyer. (Tout le département.)

EMBOUZER, v. n. Embourber. Engager quelqu'un dans une mauvaise affaire. (Fougères.)

EMBOUZON, EMBOUZOU, s. m. Individu qui cherche à tromper. (Fougères.)

ÉMECHÉ, E, adj. Gris, à demi-ivre. (Tout le département.)

ÉMEILLER (S'), v. pr. S'effrayer. « La pauvre Catherine a perdu son homme et ça m'émeille d'aller la voir. » (Bain.)

EMMESSÉ, E, adj. Qui a assisté à la messe. « Je suis *emmessé*, elle est *emmessée*. » (Arrondissement de Redon.)

EMPALER (S'), v. pr. Enfoncer les pieds dans la boue. « Il s'est empalé dans le marais. » (Arrondissement de Redon.)

EMPIÉTER, v. a. Embrasser. Empiéter un bouquet, c'est embrasser la personne à laquelle on l'offre. « Voulez-vous que je l'empiette? » (Arrondissement de Redon.)

ENCALER, v. a. Enjamber un ruisseau. (Argentré.)

ENCARCANÉ, E, adj. Enfant ou animal grimpé dans un arbre et qui ne peut descendre. Il est *encarcané*. (Arrondissement de Redon.)

EN-CHAMP, loc. adv. Aller aux champs. Aller mener paître les bestiaux dans les champs. « Je vas en-champ... » (Arrondissement de Redon.)

ENCHEVIR (S'), v. pron. Ne pouvoir s'en rendre maître. (Tout le département.)

ENCONSTIBY, adj. Vrai. En sainte confiance. (Argentré.)

ENCROUILLÉ, E, adj. Objet arrêté par les branches d'un arbre ou sur un toit. « Ma balle est restée encrouillée dans un chêne. Un cerf-volant est encrouillé sur le toit. » (Arrondissements de Vitré et de Redon.)

ENCRUCHER, v. a. Jeter un objet dans la cruche d'un arbre. (V. *Cruche*.) Se dit aussi d'un objet jeté en l'air et qui reste suspendu hors de portée. Un objet peut-être *encruché* sur le haut d'une armoire. (Fougères.)

ENGOUILLER (S'), v. pr. S'étrangler. « J'ai failli m'engouiller en mangeant mon poisson. » (Gennes.)

ENHEUDER, v. a. Attacher les jambes d'un animal, du même côté, pour l'empêcher de courir. « La vache est enheudée. » (Tout le département.)

ENJAVELER, v. a. Réunir le grain en gerbe. (Tout le département.)

ENQUINEQUINER, v. pr. Se moquer. « Je *t'enquinequine* : » je me moque de toi. Tu *m'enquinequines*. (Tout le département.)

ENTUELLER, v. a. Greffer un châtaignier. (Arrondissement de Redon.)

ÉPEURÉ, E, adj. Avoir peur. Le pauvre diable tout *épeuré* s'est caché dans son *let*. (Tout le département.)

ÉPEURIR, v. n. Faire peur. Il m'a *épeuri*, il m'a fait peur. (La Guerche.)

ÉPIAUTER, v. a. Synonyme de *dépiauter*. *Épiauter* un animal, le dépouiller. (Arrondissement de Vitré.)

ÉPIETER, v. a. Avancer en besogne, travailler promptement. (Bain.)

ÉPIGOCHER, v. a. Se gratter le nez, la bouche, les dents surtout. « As-tu *bentôt* fini de t'épigocher ? » (Gennes.)

ÉPIE et ÉPILLE, s. f. Épingle. « Prête-moi une épille pour attacher ma devantière. »

ÉPINOCHE, s. m. Gai comme un *épinoche*, c'est-à-dire comme le petit poisson frétillant auquel on donne aussi le nom *d'épinoche*. (Arrondissement de Redon.)

ÉPLETER, v. n. Avancer en besogne. « Il *éplète* bien : » il avance beaucoup. (Gennes.)

ÉQUERBEAU, s. m. Escarbot. Coléoptère des bois du genre scarabée. (Dingé.)

ÉQUERBITON, s. m. Enfant chétif, malingre. — C'est un pauvre *équerbiton*. (Tout le département.)

ÉQUEROUELLES, s. f. pl. Écrouelles. « Les pauvres garçailles sont perdues d'équerouelles. » (Arrondissement de Redon.)

ÉQUESSER, v. a. Déchirer. « Il a équessé sa hanne : » il a déchiré sa culotte. (Tout le département.)

ÉQUIOLLE, s. f. Écuelle. (Redon.)

ERCANCIÉ, s. m. Arc-en-ciel. (Châteauneuf.)

ERGANTIER, s. m. Églantier. (Dingé.)

ERMÈRE, s. f. Armoire. (Dingé.)

ÉROCHER, v. a. Jeter des pierres à quelqu'un. « *Pelot* m'a éroché. » (Plerguer.)

ÉRONCE, s. f. Ronce. *Rubus fruticosus. L.* (Arrondissements de Vitré et de Redon.)

ÉRUSSER, v. a. User un drap neuf en couchant longtemps dedans. « Il est dur à la peau parce qu'il est neuf, mais il sera vite érussé. » (Bain.) A Gennes on dit *érusser* pour glisser. (V. *Russer*.)

ESCARLANTE, s. f. Rossignol de muraille, oiseau. (Arrondissement de Redon.)

ESCLUSE, s. f. Écluse. (Montreuil-sur-Ille.)

ESCLUSIER, s. m. Éclusier. (Canton de Saint-Aubin-d'Aubigné.)

ESCOFIER, v. a. Tuer. « J'ai escofié le chat de ma voisine. » (Tout le département.)

Escoper, v. n. Terme d'écolier. Voler le tour d'un autre. (Fougères.)

Escors (D'), Int. Terme d'écolier employé pour suspendre le jeu et ses conséquences pénales vis-à-vis des autres joueurs. Probablement je me mets à l'écart. (Arrondissements de Rennes, Fougères et Vitré.)

Espérer, v. a. Attendre. « Espérez-moi un instant, *j'vas* revenir. » (Tout le département.)

Esprivier, s. m. Épervier. (Pont-Réan.)

Esquinté, part. pas. d'esquinter et adj. Las, fatigué, sans fraîcheur. « Cette fille est esquintée. » (Tout le département.)

Esquinter, v. a. Fatiguer un cheval, un chien, en le faisant ou trop travailler ou trop courir. (Tout le département.)

Essarder, v. a. Presser le linge pour en faire sortir l'eau dont il a été imprégné. Se dit aussi dans le sens de dessécher.

Février emplit les fossés,
Mars les essard.
(*Dicton du département.*)

Essemer, v. pr. Se sauver, fuir. Se dit des abeilles lorsqu'elles quittent la ruche pour aller ailleurs fonder une nouvelle famille. « Je garde mes avettes, car elles veulent essemer. » (Arrondissement de Redon.)

Esserber, v. a. Élaguer les arbres des buissons dans un sentier. (Dingé.)

Essente, s. f. Bardeau. Planche mince taillée en forme d'ardoise et qui sert à couvrir les toits. (Fougères.)

Esson, s. m. Pauvre hère qui n'a ni force, ni courage. (La Guerche.)

Essonger, v. a. Savonner le linge avant de le mettre dans la cuve pour la lessive. (Tout le département.)

Estaige, s. m. Étage d'une maison. (Saint-Malo.)

Estoumal, s. m. Estomac. « J'ai des crampes dans l'estoumal. » (Environs de Vitré.)

Établir (S'), v. pron. Se marier et se fixer quelque part. « Il s'est établi à Saint-Senoux. » (Arrondissement de Redon.)

Étanchet, s. m. Staphylin, coléoptère. (Arrondissement de Redon.)

ÉTAUMI, s. m. Petit enfant chétif, malingre. (Bain.)

ÉTRAMER, v. a. Couper le grain ras de terre, sans laisser d'écot. (Saint-Aubin-d'Aubigné.)

ÉVAILLER, v. a. Étendre du linge, de la paille, du foin, etc. « Le linge est évaillé sur la *has*. » (Tout le département.)

ÈVE, s. f. Eau. « Va *cri de l'ève* ; » va chercher de l'eau. (Arrondissement de Redon.)

(*A continuer.*)

Ad. ORAIN.

EXPOSÉ

DE QUELQUES PRINCIPES DE LINGUISTIQUE INDO-EUROPÉENNE

EN RAPPORT AVEC LA MÉTHODE APPLICABLE A CETTE SCIENCE

I

Le critérium constant de toute étymologie (1) est l'accord simultané des sons et du sens entre les mots chez lesquels on suppose une parenté ou une filiation. Il est évident, par exemple, que le latin *pater* et le grec πατήρ appartiennent à une même famille ou dérivent d'une même forme originelle.

Parfois, cependant, quand l'identité du sens et des sons n'est pas absolue (comme elle l'est entre *pater* et πατήρ), le sens plutôt que les sons, ou inversement, les sons plutôt que le sens, peuvent servir de base à la conclusion étymologique, pourvu toutefois que celle des deux conditions considérée comme principale puisse recevoir l'appui de celle qui paraît secondaire.

Exemples :

(1) Voir sur les rapports de l'étymologie et de la grammaire historique, qu'il faut toujours avoir en vue, notre brochure sur *Les facteurs du langage dans les langues indo-européennes*. Paris, 1884, Vieweg, éditeur.

1° Le sens est le principal critérium étymologique.

L'analogie du sens de θυμός, auprès de celui de θαῦμα et de θοός (1), du sens moral de *ardor*, *fervidus*, *aestus*, auprès du sens physique de *ardeo*, *ferveo*, *aestuo*, et de tant d'autres mots où l'idée de passion ardente et désordonnée rive de celle de « brûler, être enflammé », met sur dévoie d'une relation étymologique entre le latin *furio*, la *furor*, etc., et πῦρ, *purus*, etc.

Cet indice devient une certitude si l'on tient compte des nombreux exemples où, en latin, un *f* initial correspond à un *p*. Nous citerons :

flecto auprès de *plecto* (courber);
fligo — *plecto* (frapper);
fides — πείθω ;
fingo — *pingo ;*
fluo — *pluo ;*
frango — *plango* (broyer), etc.

2° La ressemblance ou l'identité des sons est le point de départ de l'étymologie.

A priori, on est porté à se demander si l'adjectif latin *mundus*, « pur », diffère à l'origine du substantif homophone *mundus*, « ciel ».

La double analogie du grand nombre de mots indo-européens signifiant « pur » et « ciel » qui remontent à un même auteur signifiant « brillant » (2), et le rapport

(1) Voir, sur le rapport étymologique de ces différents mots, *l'Annuaire de la Faculté des lettres de Lyon* pour 1883, fasc. 3, p. 50 et suiv.

(2) Voir, à cet égard, mon article sur *L'évolution du sens des racines signifiant briller, en sanskrit, en grec et en latin*, dans la *Revue philosophique*, numéro de février 1884.

particulier, quant à l'évolution du sens, du sanskrit *loka*, « ciel, monde », avec le substatif latin *mundus*, ne permet pas de douter de l'identité primitive de ce substantif avec l'adjectif de même forme. L'un et l'autre dérivent de la racine *mund*, « briller », qu'on retrouve dans le latin *mundo* « purifier », le sanscrit *maṇḍ* « orner », etc.

II

L'étymologie, d'après ce qui vient d'être dit, ayant généralement à compter avec l'évolution (du sens ou des sons), consiste donc à établir l'échelle chronologique des antécédents conservés (ou perdus, et, par conséquent, hypothétiques), d'une forme donnée. Or, à cet égard, parmi les dialectes indo-européens primitifs, aucun ne prévaut d'une manière absolue, c'est-à-dire, aucun ne présente toujours et dans toutes ses parties une forme donnée, sous son aspect le plus archaïque. Cet aspect ne peut le plus souvent être reconstitué qu'en empruntant aux différents dialectes qui possèdent cette forme les parties les *plus fortes* (1) que chacun d'eux accuse à l'égard de tous les autres ; le plus souvent encore, l'application *rétroactive* des lois phonétiques communes à la généralité des dialectes est nécessaire à cet effet.

Ainsi, le latin *frater* et le grec φράτωρ sont plus archaïques par l'initiale *f*, φ = *ph* que le sanskrit *bhrâtar*, « frère » ; mais, en revanche, celui-ci présente un état vocalique du suffixe (*a*) plus fort et, par conséquent, plus ancien

(1) Nous verrons pourquoi ci-après, § VI.

que le latin *e*. La comparaison de ces différentes formes nous permet donc de remonter à un antécédent commun **phrâtar* ou **phrâtôr* que justifie, du reste, l'affaiblissement fréquent durant la période historique de *ph* en *bh* et de *a* en *e*.

III

Une remarque à faire, de la plus haute importance, c'est que les sons ont dû évoluer de tout temps, mais que les témoins de leur évolution n'existent qu'à partir des documents littéraires, dont les plus anciens sont relativement récents. Il en résulte que plusieurs formes *primitives*, en apparence et eu égard aux documents qui nous les ont transmises, peuvent être en réalité en rapport étymologique, ou d'origine, les unes avec les autres et que, par conséquent, les tentatives pour établir leur généalogie sont légitimes et doivent partir dans la mesure du possible, et au moyen de l'application rétroactive des lois phonétiques, de la forme réellement primitive ou antérieure qui peut expliquer, parmi ceux que les documents nous font connaître la filiation des dérivés dont les rapports sont probables (1).

(1) Une grave erreur, à mon avis, serait d'attribuer à certaines formes documentaires une valeur proethnique ou quasi proethnique. *A priori*, toutes ces formes ont subi d'importantes modifications phonétiques postérieurement à la séparation des races. Cette conjecture tirée des principes est confirmée d'une manière absolue par l'absence générale d'identité entre les formes ethniques apparentées entre elles.

Voir, pour un exemple de l'application et de la justification de cette méthode, notre étude sur la forme primitive du suffixe du participe présent, dans l'*Annuaire de la Faculté des lettres de Lyon*, 1884, fasc. 2.

IV

Le sens et les sons étant soumis à des variations considérables, il en résulte que l'absence d'identité, à l'un et à l'autre égard, entre deux mots appartenant à une même langue ou à une même famille de langues, ne saurait être la preuve que ces mots sont dépourvus de rapports étymologiques mutuels. Autrement dit, des mots peuvent différer entre eux pour le sens et pour la forme, et pourtant reposer sur une étymologie commune; mais il faut pour cela que la différence de sens ou de forme qui les distingue résulte de *lois* rendant compte des variations qu'ils ont subies, à partir du moment où l'on suppose qu'ils étaient identiques au double point de vue en question.

V

Les lois qui ont présidé aux variations du sens se divisent en *lois générales* et en *lois particulières*.

La loi générale de ces variations peut s'énoncer ainsi : le sens abstrait, de quelque façon qu'on l'entende, est toujours issu du sens concret.

Les lois particulières sont encore très peu connues. Tout ce qu'on peut en dire, c'est que l'analogie paraît les

diriger et qu'elles sont aussi complexes et aussi délicates que celles mêmes de la pensée humaine, dont elles sont le reflet (1).

VI

Les lois d'après lesquelles s'accomplit *l'évolution des sons*, ou les *lois phonétiques*, peuvent être considérées aussi d'une manière *générale* et *particulière*.

La loi générale de l'évolution des sons, considérés isolément, ou dans leur coordination sous l'unité significative appelée mot, est l'usure ou l'affaiblissement, c'est-à-dire l'atténuation de l'effort qu'exige leur émission. Cette atténuation peut aller jusqu'à l'extinction absolue d'un son considéré isolément au sein du mot dont il fait partie; c'est ce qu'on appelle contraction, aphérèse, élision, apocope, etc.

Les lois particulières sont celles mêmes des transitions par lesquelles passe un son primitif considéré isolément, ou des combinaisons présentées par des sons dont l'affaiblissement se coordonne, pour arriver à un certain terme qui peut aller jusqu'à l'extinction ou l'usure complète.

VII

Les lois phonétiques, et tout spécialement les lois phonétiques particulières, étant d'ordre physiologique, doivent

(1) Voir, pour un essai de détermination d'une de ces lois, notre étude déjà citée sur les racines signifiant. *briller* (*Revue philosophique*, février 1884.)

être absolues; et, en fait, elles se présentent souvent comme telles. On peut en citer comme exemple la représentation constante en pareil cas en grec d'une nasale finale par ν, au lieu de *m* qu'on voit en latin et en sanskrit.

Mais il ne faut pas perdre de vue, d'autre part, que les lois en question correspondent aux différents termes d'une *évolution continue* et, par conséquent, qu'elles s'exercent *dans le temps*.

Leur action n'est donc pas instantanée; dans un moment donné, elle peut s'accuser par certains phénomènes qui n'atteignent pas tous les cas analogues. Autrement dit, dans une même langue et dans un même instant, tels faits peuvent porter l'empreinte d'une loi phonétique que d'autres faits semblables n'ont pas encore subie. Ainsi s'expliquent les doubles formes contemporaines comme *consul*, *consol* (1), pour la première desquelles l'affaiblissement de *o* en *u* devant la finale *l* est un fait accompli, tandis qu'il reste à accomplir chez la seconde. Quand les formes, au lieu d'être identiques à l'origine, appartiennent simplement à une même série grammaticale, comme *ultimus* auprès de *optumus*, le double état du son sur lequel la loi s'est exercée ou non (*u*, *i* dans les exemples cités) se comprend encore mieux que pour les exemples précédents.

Mais si, grâce à la continuité de l'exercice de la loi qui a déterminé le changement de *u* en *i* dans le suffixe *tumus* devenu *timus*, *optumus* a fini par se ranger

(1) Même remarque à faire pour les cas où la loi phonétique reçoit le nom d'assimilation et est déterminée par l'influence exercée par un son sur celui qui le précède (ou parfois sur celui qui le suit). Exemple: *adtineo*, auprès de *attineo*.

à l'analogie de *ultimus*, en descendant à la forme *optimus*, il est d'autres cas où l'évolution commencée sur certaines formes ne s'est pas étendue à tous les cas analogues. Tel est, par exemple, *tempos*, *temporis* auprès de *robor*, *roboris*. La finale *s* du premier de ces mots n'a jamais subi le rhotacisme que nous constatons dans la finale de *robor*, pour un plus ancien *robos*. Nous n'en conclurons pas pourtant à une application plus ou moins arbitraire de la loi. Mais nous nous rappellerons que le mouvement physiologique du langage peut être arrêté net par la littérature et la grammaire, qui en fixent les formes d'une manière plus ou moins définitive, à un moment donné de leur évolution phonétique. Or, nous venons de voir que des formes appartenant à une même série grammaticale pouvaient se trouver, à un moment donné, les unes au delà, les unes en deçà des effets d'une loi phonétique quelconque. Si nous ajoutons à cette remarque que l'influence de la grammaire peut survenir au même moment et suspendre désormais toute modification phonétique, on se rendra compte tout à la fois de la différence qui existe entre *tempos* et *robor*, et de la raison pour laquelle *tempos* n'est pas passé à **tempor*, comme *optumus* s'est changé en *optimus*.

En résumé, les lois phonétiques sont absolues, sous réserve du temps nécessaire à la production de tous leurs effets, et moyennant que ces mêmes effets ne seront pas suspendus ou entravés par la tradition orale, la littérature et la grammaire (1).

(1) La grammaire, aidée de l'analogie, va même quelquefois jusqu'à restituer des parties que l'évolution phonétique avait presque

VIII

Le jeu des lois phonétiques considérées d'une manière générale sur une même forme, ou sur une même unité significative, présente un phénomène extrêmement remarquable. Il se manifeste, comme nous l'avons vu, par l'usure ou l'atténuation des sons; mais l'usure, examinée d'ensemble, frappe d'autant plus telle partie qu'elle épargne davantage telle autre qui lui est voisine. C'est ce qu'on peut appeler le principe *d'équilibre* ou de *compensation*. Il nous suffira, pour mettre ce phénomène en lumière, de rapprocher les deux formes latines *scind* et *caed* dans *scindo*, *caedo*, de la racine indo-européenne *skhaind*, signifiant « couper ». La seconde de ces formes a perdu l'initiale *s* et la nasale interne *n*, mais moyennant l'abaissement vocalique de *ae* en *i*. Les formes *cched* en sanskrit, σχιδ en grec, *skaid* en gothique, de la même racine, donneraient lieu, ainsi qu'une infinité d'autres exemples du même genre, à des constatations analogues.

On peut en conclure : 1° que la loi générale de l'affaiblissement s'exerce d'une manière alternative et déplace son centre d'action souvent sans cause appréciable (1); 2° que c'est à cette mobilité, dont les résultats s'équilibrent quantitativement, que sont dues la plupart des variantes

achevé de détruire. Citons-en pour exemple les duels du sanskrit classique en *âu* et les pluriels neutre s en *âni*, auprès des mêmes formes védiques en *a*.

(1) Souvent aussi pourtant la position les mouvements de l'accent paraissent exercer de l'influence en pareil cas.

d'une même racine dans un idiome particulier, comme *scindo, caedo; plecto, fligo; dolor, durus,* etc., en latin, ainsi que la plupart des différences phonétiques qui distinguent deux racines, identiques à l'origine, d'un idiome à l'autre, au sein d'une même famille de langues.

Exemples :

sanskrit *cched,* auprès du latin *scind;*
— *bhed* — *find;*
— *bhar* — *fer,* etc.

Paul Regnaud.

BIBLIOGRAPHIE

Notions succinctes de grammaire kabyle, *par* AHMED-BEN-KHOUAS; *Alger*, A. Jourdan, 1881, pet. in-8° cart. de 86 p.

Ce petit livre, composé dans un but essentiellement pratique, est loin d'être aussi mauvais que la plupart des ouvrages de ce genre. Il est précis, clair et suffisamment méthodique. L'auteur insiste, avec beaucoup de raison, sur l'inaptitude de l'arabe à transcrire les mots kabyles; son système de transcription en lettres européennes est bien conçu; une bonne remarque (p. 17) attribue formellement à « l'euphonie » ou « à l'influence des consonnes voisines » les étonnantes mutations de voyelles où l'on serait peut-être tenté de voir de la flexion. Les formes diverses des pronoms sont ingénieusement classées en nominatif, génitif, datif et accusatif dont l'emploi spécial est nettement indiqué.

Je ne puis donc que recommander l'ouvrage de M. Ahmen-ben-Khouas.

J. V.

Les dernières publications basques du prince L.-L. Bonaparte.

Elles forment quatre mémoires d'inégale longueur, dont deux seulement sont exclusivement relatifs à des faits de linguistique basque.

A. Les deux autres, par lesquels je commencerai cette rapide revue, sont intitulés, le premier : « *Roncesvalles and juniper* in basque, latin and neo-latin »; le second « Initial mutations in the living celtic, basque, sardinian and italian dialects ».

I. Le premier mémoire (4 p. in-8) donne la liste des mots usités dans les divers dialectes basques, ou employés par les auteurs, pour traduire notre mot « genévrier, genièvre » (*orre*, nav. or. et nav. mérid.; *orhe*, nav. occid.; *ipuru*, var. nav. mérid.; *umpuru*, roncal; *jenebretze*, *hagintz*, souletin; *likabra*, *ipurka*, Larramendi; *iñibre*, *agintze*, Duvoisin; *larra ona*, Zavala; *aginteka*, *agiñteka*, Fabre). Il comprend aussi la liste de toutes les formes néo-latines dérivées de *juniperus*, liste qui démontre la permutation possible du *j* initial latin en « y, yy, gghjj, jj, j, ch, *dz*, ddz, dz, ts, ꞩh, sh, *z*, z, th, γ ou χ ». En commençant, le prince Bonaparte avait fait voir que le *roscida vallis* des cartulaires n'est qu'une mauvaise adaptation latine des formes anciennes françaises *Roncevaux* « vallée des ronces », tandis que *Roncevaux* correspond assez bien au basque *orreaga* « endroit où abonde le genévrier ». Le prince Bonaparte dit à ce propos qu'en

Aezcoan, Roncevaux s'appelle simplement *orrea* « le genévrier » : je regarderais volontiers cet *orrea* (seul usité à Roncevaux même et à Valcarlos, ainsi que je m'en suis assuré en octobre 1881) comme une simple contraction de *orreaga* dont le *g* peut être tombé entre les deux voyelles.

II. Le second travail (48 p. in-8) s'occupe des mutations auxquelles sont sujettes les initiales sous l'influence des sons terminaux précédents. Le prince Bonaparte distingue ces mutations en « syntactiques » et en « euphoniques » ; la distinction est-elle bien justifiée? Si certains mots sont susceptibles dans certains cas d'altérations spéciales, cela peut venir de leur fréquence d'emploi dans la langue qui les rend plus susceptibles d'être modifiés; admettre pour une permutation une raison syntactique, c'est-à-dire grammaticale, c'est, en somme, admettre une véritable flexion (vocalique ou consonnatique). Pour le prince Bonaparte, le basque ne connaît que les mutations syntactiques, et elles ne se produisent qu'après *bai* « oui » (préfixé au verbe, dans sa forme causative), et *ez* « non ». Le prince se refuse d'ailleurs à comprendre dans le même ordre de phénomènes le cas où deux consonnes en contact sont toutes deux modifiées et réunies en une seule; or, il m'est difficile de voir une différence radicale entre *onatié* pour *onak dire* « ils sont bons » et *eztie* pour *ez dire* « ils ne le sont pas », au point de vue phonétique. Au surplus, le prince Bonaparte n'est pas conséquent avec lui-même, car il admet, dans son XIIe tableau (celui qui est consacré au basque), *etzira* pour *ez zira* et *ehïz* pour *ez hiz* ou *ez iz*. Est-il

bien exact que les mutations signalées se produisent seulement après *ez* et *bai?* On pourrait citer des exemples caractéristiques du contraire; il y aurait d'abord des mots composés, tels que *ikhuspide, ikhaspide* où *bide* « chemin » a changé son *b* en *p* après *s*, etc. (cf. *harizpe* avec *zelhabe*); il y aurait ensuite bien des expressions d'usage courant : que de fois, par exemple, ne m'a-t-on pas dit, dans ma vie forestière : *oinetzuazi* pour *oinez zuazi* « vous allez à pied (1) »?

B. Les deux articles exclusivement relatifs au basque sont une note de 2 p. et une brochure de 12 p. (avec deux tableaux).

III. La note « sur les mots basques *ill, illargi, illun*, etc. » fait voir que la terminaison *un* est une dérivative à sens possessif : *zaldun* « chevalier » ou « cavalier » de *zaldi* « cheval », *berun* « plomb » de *bera* « lourd », *egun* « jour » de *ekhi* « soleil ». Nous y apprenons aussi que *il* ou *ill* « mort, tué », qui a, en basque moderne, le sens de « mois », y avait aussi anciennement la signification de « lune »; le nom moderne de la lune, composé avec *argi* « lumière », signifie proprement et originairement « clair de lune »; cf. *il berri* « nouvelle lune » actuellement encore usité dans ce sens; cf. aussi *ilena* (biscayen central) « lundi » c'est-à-dire « celui (le jour) de la lune ».

(1) De pareilles permutations ne peuvent être saisies que dans une conversation normale et courante. Que d'observations utiles on pourrait faire ainsi dans les voitures publiques, sur les places des marchés, dans les cuisines des auberges!

IV. La dernière brochure du prince Bonaparte n'est pas la moins intéressante; elle est intitulée : « The simple tenns in modern basque and old basque, etc. » Le prince Bonaparte veut bien nous y donner à entendre qu'il a le projet de publier prochainement une nouvelle partie de son admirable *Verbe basque*, celle relative au verbe de Liçarrague. Il n'y a qu'à prendre acte de cette demi-promesse et d'en souhaiter vivement l'exécution. Il est évident que le prince Bonaparte a fort bien étudié et analysé la langue de Liçarrague; il a relevé, le premier, les curieuses formes *attributives*, pour employer l'expression de M. Ribéry, dans lesquelles les régimes des première et deuxième personnes sont joints à des régimes indirects; il a le premier aussi signalé la triple forme de l'article déterminatif correspondant aux trois pronoms démonstratifs *hau*, *hori*, *hura*. Dans la présente brochure, le prince Bonaparte nous dit qu'il explique par le radical *iraun* « duré, retardé, prolongé » certaines formes verbales difficilement analysables; et il présente un résumé méthodique du verbe de Liçarrague qui ne comprend pas moins de *quarante* formes pour chacune des *dix* personnes des *trente* temps qu'il répartit en *dix* modes; ce qui fait en tout 7,200 expressions verbales différentes. On comprend que je ne puisse ni ne veuille suivre ici le prince Bonaparte dont la brochure ne saurait être convenablement résumée; je dois en recommander la lecture comme essentielle à ceux qui voudront faire des études sérieuses sur la grammaire basque. J'estime, toutefois, que peut-être le prince Bonaparte fait une place trop belle, trop à part, à Liçarrague; et je crois qu'il serait bon d'en rapprocher les auteurs basques, au moins ceux du Labourd et de la Na-

varre, du commencement du XVIIe siècle. Beaucoup des formes du Nouveau-Testament de 1571 se trouvent en effet dans Oihenart, Haramburu, Etcheverry, etc.

Julien VINSON.

Le Folk-lore du Pays Basque, par Julien VINSON; Paris, Maisonneuve, XL-400 p., pet. in-8°.

This charming little book forms the fifteenth volume of the well known French series entitled « Les Littératures populaires ». It opens with a dedication, in excellent taste and good English, to the Rev. W. Webster, in which the author justly dwells on the very important and leading part taken by M. Webster in connexion with Basque folk-lore; in fact, the author says that he is only adding a floor to the building begun by his friend. To a certain extand this may be regarded as a key to the position of M. Vinson. In a great masure, it may be said that the harvesting of Basque folk-lore and legend had already been done, and that only the gleanings remained for M. Vinson; so that a reader who began his study of Basque folk-lore by reading the present work would probably feel some disappointment. He would naturally think that the various pieces of popular litterature it contains lacked body; but to one who had an idea of the amount of work already done by M. Webster and others, the wonder would rather be that M. Vinson had succeeded in making such a valuable and interesting collection as he now offers to the

public. The labour which a work like his implies is great beyond the conception of the general reader; and I am quite ready to believe the author fully when he says of it : « Il m'a coûté pourtant beaucoup de travail; ces quatre cents petites pages représentent bien des recherches, bien des lectures, bien des veilles ». In addition to the other difficulties — and they are not a few — which meet the collector of folk-lore, M. Vinson had that of language, to which he alludes in the following playful passage : « On prétend que le diable, après avoir habité le pays de Labourd pendant sept années, n'avait pu réussir à apprendre que deux mots basques, *bai* « oui » et *ez* « *non* », et encore ajoute-t-on qu'il les oublia en sortant de Bayonne, au milieu du pont Saint-Esprit. Plus heureux que le diable, j'ai pu apprendre et retenir un plus grand nombre de mots; il est vrai que j'ai passé douze années consécutives dans le pays, que je l'ai longuement parcouru, que j'ai pris place à bien des foyers rustiques; j'imagine même que, dans beaucoup de villages, j'aurais quelque droit à dire, comme Werther : « *Die geringen Leute des Ortes kennen mich schon, und lieben mich, besonders die Kinder* ».

The book is divided into six parts, as follows : — (1) *Contes et récits,* consisting of legends and superstitions, wonderful stories, and « récits de sottises et de naïvetés » (pp. 1-116); (2) *Ballads,* subdivided into political songs, love-songs, satiric and humoristic songs, and lullaby rhymes (pp. 117-197); (3) a miscellaneous collection, which the author terms « formules d'élimination, jeux et attrapes, cantilènes et formulettes, dictons caractéristiques des villages, chants de quête » (pp. 199-233); (4) riddles

(pp. 235-261); (5) proverbs and proverbial sayings consisting of proverbs of a general nature, sayings, relative to localities, to the months, to the seasons, and to the winds and the weathers (pp. 263-306); (6) pastorales. As to parts 3, 4, 5, Mr. Vinson gives the rhymes and the short sayings in Basque, as well as in French, though most of them are exceedingly difficult to translate without losing their peculiar flavour in the process. I should add that the rhymes are usually accompanied with the airs to which they are sung, and that no trouble seems to have been spared to give the reader as vivid an idea as possible of the Basque people when standing so to say « at ease ». Lastly, M. Vinson's pastorales are like the popular dramas in vogue in Catalonia, Gasconia and Brittany; but he has thought fit to introduce them, and the reason why will be evident from the following words : « Je considère ces pastorales comme un élément du *folk-lore*, bien qu'elles aient été écrites, parce qu'elles ont un grand cachet d'originalité et que la personnalité de leurs auteurs a le plus souvent disparu dans la bouche des acteurs rustiques ».

So far as I can judge, those of the pastorales which have a Biblical subject are not very different from what is usually known in this country as a miracle play; but one is greatly struck by the vigorous fashion in which the characters call one another names, none of them having ever felt, as it would seem, any scruples in calling a spade a spade. A nice assortment of these terms of reciprocal abuse, which I need not quote, will be found at p. 362. They remind one somewhat of some of the « flytings » in the *Corpus Poeticum Boreale*, such as that between Godmund and Sinfiotli, I, p. 136-137, excepting, of course,

the highly wrought style of the latter. The popular stage of the Basques, however, never allows men and women to mix, and the actors are usually all young men, less usually all young women. This leads me to notice the glimpses which this book gives of the morals of the Basques. Perhaps no nation would stand the test to which Mr. Vinson has submitted the Basques, namely, that of putting on record the broad sayings common among the peasantry; but I shall let him speak for himself : « Le lecteur sera peut-être aussi choqué de certains passages qui lui paraîtront trop libres. Je n'ai pas cru devoir les supprimer, parce qu'ils sont originaux et qu'ils donnent une idée plus complète de l'esprit basque. Les peuples primitifs n'y entendent point malice : ils appellent les choses par leurs noms et ne trouvent pas condamnable ce qui est naturel ».

This last sentence gives the key to one of the chief reasons why chastity is seldom a leading and conspicuous trait in the character of an agricultural population and one could name localities both north and south of the Tweed where the severest Calvinism of modern times has failed to make that virtue flourish up to the ideal of educated society. But it is right to add that the Basque women, like those of the districts I have alluded to nearer home, maintain the marriage contract once it is made : « Si les Basquaises », Mr. Vinson adds, « au surplus, ont, comme beaucoup de nos paysannes, la réputation de n'être point des vertus farouches, on sait que, dans la plupart des cas, le mariage est au bout de leur faute, et que leur fidélité conjugale est toujours irréprochable ».

I have dwelt on this question because I have been trying

to decide whether it be in any way one of race; but I have failed to convince myself that it is. Indeed Mr. Vinson would have one believe that his collection contains nothing to which racial or ethnological importance could be attached. I must quote his words in the preface (p. 13) at length, as the passage is of great interest, coming as it does from the pen of one who knows the Basque so well: « Je pense, en effet, qu'en parcourant les pages ci-après on y constatera une fois de plus ce que démontre une étude impartiale et approfondie, l'absence complète d'originalité sociale du peuple basque. A part leur langue, — élément de premier ordre, du reste, — les Basques n'ont rien à eux. Les rêveries ou les fantaisies de Chaho et de ses imitateurs n'ont aucun fondement sérieux, et je doute même que l'homme-sauvage, *basayaun* ou *basojaun* « seigneur ou homme-sauvage », dont le pied gauche laisse sur le sol une empreinte arrondie; que les lamigna mâles et femelles (*lamiæ?*); que le triple serpent à sept têtes, appartiennent à une vieille mythologie euscarienne. Plus j'étudie les Basques, et plus je demeure convaincu qu'on ne saurait voir en eux les débris d'une race antique, puissante et civilisatrice, qui aurait couvert de ses colonies toute l'Europe occidentale. Une pareille décadence serait tout à fait inadmissible ».

The Baśo-jaun is Polyphemus hardly disguised at all; the serpent with seven heads takes the place of the dragon of other countries, and the story of the killing of it is in some respects very like a Lithuanian one I read years ago in the *Lesebuch* forming the latter part of Schleicher's Handbook of the Lithuanian language. The Lamia that appears in the « Three Waves », which is the most vivid

story in the book, seems to be a kind of witch, who changes herself into a blood-red wave to drown her seafaring husband. I do not happen to know anything very like it; but a passage in the nurmaid tale I published not long since in the *Cymmrodor*, V, 91, might be compared. Lastly, the Lamignacs are very like welsh fairies, and the story of the fairy who sends for a midwife for his spouse is exceedingly common in North-Wales. In one version I have lately published, *Cym.*, VI, 167, the wife in question was a servant-girl whom the fairies had lured into their country, which seems to suggest the reason why a midwife was required from this world. A somewhat kindred belief, of which I have found traces in Carnavonshire, was that the cause of mothers dying at child-birth was that the fairies took them away to be wet-nurses for their own offspring in Fairy.

I cannot pass in silence the last sentence quoted above from Mr. Vinson's book as to the origine of the Basque people. One need not insist on the phrase « puissante et civilisée » ; but if one « ne saurait voir en eux les débris d'une race antique, qui aurait couvert de ses colonies toute l'Europe occidentale », one would like to know what to think of them. Mr. Vinson's readers have no right to demand more from him than he is willing to give; but, nevertheless, they cannot help asking the question how he would account for the presence of the Basques where they are. If they did not get there in early times, when did they and whence? The want of originality that Mr. Vinson ascribes to the Basques cannot serve to determine anything in such a question. Thus, let one take the other view, and suppose the Basques to be the *débris* of an ancient race

which once occupied a great part of Western Europe; it might he legitimately advanced that we do not know but that some of the customs, superstitions, and legends common to the Basques with the Spaniards, the French and the peoples of the British Isles, may have been merely adopted by the Aryan invaders of Spain, France, and the British Isles, from Aborigines akin to the Basques. In that race one could not feed sure that the Basques' lack of originality being the possible result of their having imparted to others what was originally their own. I do not wish to be understood to be advancing any theory at present on this very difficult question, but merely mentioning what seems to me a legitimate way of putting the case on the other side, in so far as regards the position which Mr. Vinson has adopted.

This is taking the reader somewhat far afield. I can only conclude by recommending Mr. Vinson's book in the highest terms to all those who are interested in the study of Basque folk-lore; and, for the sake of those who are fond of good French, I may venture to add that, where he is not hampered by the Basque original, his style is most attractive.

(*Academy*, 30 août 1884, p. 132 col. 2 à 133 col. 2.)

John Rhys.

Je ne saurais me dispenser d'ajouter ici quelques mots sur la question qui paraît intéresser particulièrement

M. Rhys. Le savant critique semble être manifestement sous l'influence de la légende *ibérienne*. Mais la théorie d'une race *ibère* « parlant basque », ayant occupé toute l'Espagne, la Corse, la Sardaigne, l'Italie, la Gaule et même les Iles britanniques, est une pure hypothèse fondée sur des étymologies fort hasardées. La langue basque est, sinon quant à la quantité, au moins quant à la qualité des mots, l'une des plus pauvres du monde; c'est certainement un idiome de civilisation très rudimentaire. En fait, je n'ai aucun besoin de chercher d'où viennent les Basques : pourquoi viendraient-ils de quelque part? Pourquoi ne seraient-ils pas nés dans les montagnes mêmes qu'ils habitent? Plus je vais et plus il m'est difficile de croire à la possibilité de l'expansion d'une race primitive, si ce mot n'est pas excessif, c'est-à-dire inculte et sauvage. Je n'ai aucune répugnance à admettre la thèse polygéniste.

J. V.

VARIA

LÉGENDES HISTORIQUES BASQUES

Dans le t. V (nº 3,342, fonds français, nouv. acq.) du recueil des *Poésies populaires de la France* (Bibliothèque nationale, département des manuscrits), j'ai trouvé le récit suivant en dialecte soulétin. Communiqué par M. Archu, il avait été reçu par le Comité le 11 août 1853. Malgré l'affirmation de M. Archu, je ne le crois point authentique; la forme, en tout cas, en est bien littéraire !

Gainkoac deizula egun hon, Erregheren portal zaina, — Baita zuri ere, Andere gazte ederra, Eta zu nongo zira horren andere gazte ederra ? — Ni niz Urthubiaco alhaba eta Dona-Phetrico madama. Erregheren portal-zaina, aditu plazer baduzu, Erregheren mintzatzeco lizenzia indazu. — Eta zuc nondic dakizu erregheren portalzaina naizala ? — Irakurri dut zure mantoaren hegala, Hor ikusi dut zazpi urthe hontan erregheren portalzaina zirela. — Erreghina jeloskor bat diguzu, hari pharte emozu, Erregheri mintzatzeco lizenzia izanen duzu.

Gainkoac deizulu egun hon, Erreghina Frantziacoa. — Baita zuri ere, andere gazte ederra. Eta zu nongo zira, andere gazte ederra? — Ni niz Urthubiaco alhaba eta Dona-Petrico madama. Erreghina Franziacoa, othoi aditu plazer baduzu, Erreghiari mintzatzeco lizenzia indazu. —

Erreghiari mintzatzeco lizenzia izanen duzu. Discussa segur, ephea labur emozu.

Gainkoac deizula egun hon, Erreghe Franziacoa, Nobletan pare gabecoa. — Baita zuri ere, andere gazte ederra. Eta zu nongo zira horren andere gazte ederra? — Ni niz Urthubiaco alhaba eta Dóna-Petrico madama. — Enzutia banuen bazela Urthubiaco alhaba ederra, Etzen izanen Franzian besteric erreghina. — Jauna, othoi indazu amaren bizia. Amaren biziarekin aitaren libertatia. — Izanen duzu amaren bizia Baita aitaren libertatia Ematen badautazu nic dudan nahia Zure bihotza eta zure lilia. — Ene bihotza, jauna, ez da enia. Emadazu ama ta aitaren bizia Ghero menturaz ene lilia Izanen da zuria.. — Orai emanen dautan hic hire lilia, Bertcenaz hire aita amec dikenen urkhabia. — Frantziaco erreghe hola da mintzatzen! Uzten ezpalinbanau oihu dut eghiten Baita horren hitzac erreghinari salhatzen. — Habil, aita amen bizia eztun hic izanen, Urkhatiac dituken hic etzi ikhussiren.

Urthubiaco alhabac, bihotza tristeric, Joan zen etcherat beghiac bustiric, Portalzainac ere agur handi eghinic. Etchera heldu denian, Hasten da lanian Opilbat ohaturic Onghi phozointaturic Opila erreraziric Gorrincoz estaliric Badua Gaztelura Aitamen ikhustera Adio esatera.

Gainkoac deizula egun hon aita-ama maitia. — Baita zuri ere, alhaba carioa. Eta zuc zer berri ekhar aitamari? Erreghec zer esan du? zer ghira ari Gaztelu beltz hontan katea azpietan? Hemen gaude, alhaba maitia, aspalditan. Hobe da hobe hilzea Ezin hemen egotea, Urkhaturic ere izatea. — Etzirate urkhatuac izanen Ohoria dugu beghiraturen Eta zuc gaichuac bizia galduren Opil hontan da zuen hiltzea Hau du hau tristezia handia! Etzi aldiz ur-

khaliac Igurikatzen tu ene aitamac! Barka, othoi ama maitia, Barka zuc ere aita maitia zuen ganic dut nic bicio Niganie duzun zuen hilzia!

M. Archu ajoute la note suivante : « Ce récit a été recueilli par moi, il y a plus de vingt ans, sous la dictée de Mlle d'Apat, alors octogénaire. Elle le tenait de ses ancêtres. » En voici la traduction :

« Dieu vous ait bon jour, portier du Roi! — Et à vous aussi, belle jeune dame! Et vous, d'où êtes-vous, si jeune et belle dame? — Je suis la fille d'Urthubie et la dame de S. Pierre. Portier du Roi, s'il vous plaît de m'entendre, donnez-moi la licence de parler au Roi! — Et d'où savez-vous que je suis le portier du Roi? — J'ai lu le volant (litt. l'aile) de votre manteau; là, j'ai vu que, cette septième année, vous êtes le portier du Roi. — Nous avons une Reine jalouse; adressez-vous à elle; vous aurez la licence de parler au Roi.

« Dieu vous ait bon jour, Reine de France! — Et à vous aussi, belle jeune dame! Et vous, d'où êtes-vous, belle jeune dame? — Je suis la fille d'Urthubie et la dame de S. Pierre. Reine de France, de grâce, s'il vous plaît de m'entendre, donnez-moi la licence de parler au Roi. — Vous aurez la licence de parler au Roi. Faites-lui un discours précis, une parole brève.

« Dieu vous ait bon jour, Roi de France, sans pair parmi les nobles! — Et à vous aussi, ma belle dame! Et vous, d'où êtes-vous, si jeune et belle dame? — Je suis la fille d'Urthubie et la dame de S. Pierre. — Si j'avais entendu qu'il y avait une belle fille d'Urthulie, d'autre n'aurait pas été Reine en France! — Seigneur, de grâce, donnez-moi la vie de ma mère; et avec la vie de ma mère,

la liberté de mon père. — Vous aurez la vie de votre mère et aussi la liberté de votre père, si vous me donnez ce que je veux, votre cœur et votre fleur ! — Mon cœur, Seigneur, n'est pas à moi. Donnez-moi la vie de la mère et du père, et, après, peut-être ma fleur sera à vous. — Tu me donneras maintenant même, toi, ta fleur; autrement, le père et la mère t'auront la potence. — Le Roi de France parler ainsi ! Si vous ne me laissez pas, je vais crier et aussi rapporter de telles paroles à la Reine. — Va, tu n'auras pas la vie de ton père et de ta mère et tu les verras pendus après-demain. »

La fille d'Urthubie, le cœur triste, s'en fut à la maison les yeux mouillés; le portier aussi lui avait fait un grand salut. Quand elle est arrivée à la maison, elle se met à l'ouvrage. Elle pétrit un *opil* (gâteau, pain de maïs), l'ayant bien empoisonné. L'ayant bien fait cuire, l'ayant couvert de jaune d'œuf, elle va au château voir ses père et mère, leur dire adieu.

« Dieu vous ait bon jour, père et mère aimés ! — Et à vous aussi, fille chérie !... Quelle nouvelle apportez-vous aux père et mère? Qu'a dit le Roi? Que devenons-nous, dans ce noir château, la chaîne aux pieds? Nous demeurons ici, fille aimée, depuis longtemps. Il est meilleur, meilleur certes, de mourir que de demeurer ici, et même d'être pendus ! — Vous ne serez pas pendus ! Nous conserverons l'honneur. Et vous, pauvres, vous perdrez la vie. Dans cet *opil* est votre mort. Voilà, voilà la grande tristesse ! Car autrement la potence attend mes père et mère ! Pardonnez, de grâce, chère mère; pardonnez, vous aussi, père aimé. J'ai de vous (deux) la vie; vous avez de moi la mort. »

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE TOME XVII.

Pages.

Gérard Devèze. — Une légende çivaiste d'après une version de l'Inde méridionale 1

A. de la Calle. — La langue khasia. 24

Julien Vinson. — Bibliographie du Folk-lore basque (suite et fin) 41

C. de Harlez. — *Bareñtem, barantam, bharantam*. 82

Paul Regnaud. — Phonétique indo-européenne 85

H. Gaidoz et Paul Sébillot. — Études de Folk-lore 97

Cte de Charencey. — Textes en langue birmane. 118

J. Harmand. — Birmanie. Résumé ethnographique et linguistique. 136

Julien Vinson. — Un vieux texte basque inédit. 215

N. Quellien. — Les Celtes et les langues celtiques au Collège de France 223

Julien Vinson. — Inde. Géographie et histoire. 235

Julien Vinson. — Les études basques en 1883-1884. 246

Paul Regnaud. — Sur la véritable forme de la racine sanskrite *Prcc, pracch* 259

Lucien Adam. — Grammaire de la langue Jâgane 295

Ad. Orain. — Glossaire patois du département d'Ille-et-Vilaine.. 323

Paul Regnaud. — Exposé de quelques principes de linguistique indo-européenne en rapport avec la méthode applicable à cette science. 361

BIBLIOGRAPHIE.

Pages.

Gustave MEYER. — I. *Die Pluralbindungen der Albanesischen Nomina*. 87

La collection des *Simplified grammars of the principal Asiatic and European languages*, publiée sous la direction de M. Rost. 91

CUOQ. — *Dictionnaire iroquois* 270

BEAUDOUIN DE COURTENAY. — *Uebersicht der slavischen sprachenwelt im zusammenhange mit den andern arioeuropæischen Sprachen*. 272

Manterola-ri 272

C. DE HARLEZ. — *Manuel de la langue mandchoue*. 276

A. CERTEUX et E. H. CARNOY. — *L'Algérie traditionnelle, légendes, contes, chansons, musique, mœurs, coutumes, fêtes, croyances, superstitions*, etc. 279

S. OLCOTT. — *Le Bouddhisme selon le canon de l'Église du Sud, sous forme de catéchisme*. 282

Lady CAITHNESS. — *Fragments glanés dans la Théosophie occulte d'Orient* 282

AHMED-BEN-KHOUAS. — *Notions succinctes de grammaire kabyle* 371

Prince L.-L. BONAPARTE. — *Ses dernières publications basques* 372

Julien VINSON. — *Le Folk-lore du pays basque*.. 376

VARIA 93, 285, 384

IMP. GEORGES JACOB, — ORLÉANS.

REVUE DE LINGUISTIQUE

ET

DE PHILOLOGIE COMPARÉE

TOME XVIII

IMP. GEORGES JACOB, — ORLÉANS.

REVUE

DE

LINGUISTIQUE

ET DE

PHILOLOGIE COMPARÉE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

GIRARD DE RIALLE

CONSERVATEUR DES ARCHIVES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ET

JULIEN VINSON

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

Avec la collaboration de divers savants français et étrangers

---

TOME DIX-HUITIÈME

PARIS

MAISONNEUVE FRÈRES & CH. LECLERC, ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, 25

—

1885

18

REVUE

DE

LINGUISTIQUE

ET DE

PHILOLOGIE COMPARÉE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

GIRARD DE RIALLE

CONSERVATEUR DES ARCHIVES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ET

JULIEN VINSON

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

Avec la collaboration de divers savants français et étrangers

TOME DIX-HUITIÈME

15 JANVIER 1885

PARIS

MAISONNEUVE FRÈRES & CH. LECLERC, ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, 25

1885

SOMMAIRE DU N° 1er.

Pages.

D. Koulikovski. — Rg-veda, IV, 26 et IV, 27..... 1

Lucien Adam. — Grammaire de la langue jâgane (suite).. 10

A. H. — Polysinthétisme..... 27

N. Quellien. — Un argot de Basse-Bretagne..... 30

Ernest Sibree. — Gk. ἑκατόν; Sk. *Śata*..... 56

A. Orain. — Glossaire patois (suite)..... 58

Julien Vinson. — L'Inde française et les Études indiennes de 1882 à 1884..... 77

BIBLIOGRAPHIE.

Paul Perret. — *Les Pyrénées françaises : l'Adour, la Garonne et le pays de Foix*..... 109

Paul Sébillot. — *Questionnaire des croyances, légendes et et superstitions de la mer*..... 110

S. Broberg. — *Mester Frants Rabelais* (1483-1553)..... 111

VARIA..... 113

Ref-St
84239

ṚG-VEDA, IV, 26, et IV, 27.

ESSAI D'ANALYSE.

Les hymnes 26 et 27 du quatrième Maṇḍala du Ṛg-veda contiennent, comme on sait, le mythe du faucon qui a apporté la fleur divine de Soma.

En étudiant le culte du Bacchus indien, j'ai abordé, entre autres, la question de la composition de ces deux hymnes, et j'en ai fait l'analyse que je soumets à la compétence des savants.

Voici le texte de l'hymne IV, 26 :

Aham manur abhavaṃ sūryaçcāhaṃ kakshīvān ṛshir asmi vipraḥ | ahaṃ kutsam ārjuneyaṃ ny ṛñje' ham kavir uçanā paçyatā mā (1).

Aham bhūmim adadām āryāyāhaṃ vṛshṭiṃ dāçushe martyāya | aham apo anayaṃ vāvaçānā mama devāso anu ketam āyan (2).

(1) « J'étais Manou et Soleil, je suis Kakshîvân, ṛshi, prêtre. Je me subjugue Kutsa Arjuneya; je suis le chantre Ouçanas. Regardez-moi. »

(2) « J'ai donné la terre à l'aryen, je (donne) la pluie au mortel pieux. J'ai amené les eaux bruyantes. Les dieux suivent ma volonté. »

Aham puro mandasāno vy airaṃ nava sākaṃ navatīḥ çambarasya | çatatamaṃ veçyaṃ sarvatātā divodāsam atithigvaṃ yad āvam (1).

Pra su sha vibhyo maruto vir astu pra çyenaḥ çyenebhya āçupatvā | acakrayā yat svadhayā suparṇo havyam bharan manave devajushṭam (2).

Bharad yadi vir ato vevijānaḥ pathoruṇa manojavâ asarji | tūyaṃ yayau madhunā somyenota çravo vivide çyeno atra (3).

Rjīpī çyeno dadamāno aṃçum parāvātaḥ çakuno mandram | Somam bharad dādṛhāno devāvan divo amushmād uttarād ādāya (4).

Adāya çyeno abharat somaṃ sahasraṃ savān ayutam ca sākam | atrā puramdhir ajahād prātīr made Somasya mūrā amūraḥ (5).

On voit que cet hymne est composé de deux parties,

(1) « En ivresse, j'ai détruit ensemble les quatre-vingt-dix-neuf villes de Çambara et — le centième — (j'ai détruit) en entier (son) domicile, lorsque je vins au secours de Divodâsa Atithigva. »

(2) « Que cet oiseau soit, ô vents! supérieur aux oiseaux, — (ce) faucon — (supérieur) aux faucons! Puisque sans roues, de son propre gré, (cet) oiseau magnifique a apporté à Manou (ou bien à l'homme) la libation (la liqueur) agréable aux dieux. »

(3) « Quand l'oiseau (l')enleva de là, (alors) il s'élança en tremblant, rapide comme la pensée, par le large chemin; il s'envola très vite avec la boisson de Soma, — c'est alors que le faucon s'est acquis la gloire. »

(4) « Faucon rapide qui a pris la fleur de loin, oiseau — (qui a pris) l'ivresse délicieuse, — (il) a apporté Soma, le tenant fort, après l'avoir acquis de ce ciel là-haut. »

(5) « L'ayant pris, le faucon apporta Soma — mille et dix mille libations ensemble. Alors le Puramdhi abandonna les impies dans l'ivresse de Soma, le sage (abandonna) les imbéciles. »

dont la première embrasse les trois premiers vers, où la parole est mise dans la bouche d'un personnage qui se vante d'être Manou, Soleil, etc. Suivant l'Anukramaṇi, ce personnage est Vâmadeva ou bien Indra. Suivant le commentateur du Ṛg-veda, c'est Indra. De même pensent MM. Roth (voir dans le *Dictionnaire de Saint-Pétersbourg* sous le mot *uçanas*), Kuhn (Herabk, 143) et Grassmann (dans la traduction dn Ṛg-veda). — Cependant on voit bien que cet Indra n'est point un Indra ordinaire : il se qualifie en même temps, et de Soleil, et de Soma, et de Manou, et de Kakshîvân. L'épithète de Manou — père des hommes — appartient plutôt à Soma qu'à Indra; le Soleil est une des manifestations du Soma céleste; enfin le sage Kakshîvân se trouve en rapports avec Soma (IX, 74, 8; I, 112, 11 ; I, 18, 1). Quant à Kutsa Arjuneya, il est en rapports avec Indra. Selon Kuhn (Herabkunft, 61), Kutsa, c'est la personnification de l'éclair, cette arme redoutable d'Indra. De même la légende de la destruction des quatre-vingt-dix-neuf forteresses de Çambara nous reporte à Indra : c'est un de ses exploits bien connus. — Voir par exemple IX, 61, 1, 2.

Je pense que dans notre hymne nous avons affaire à un double personnage, composé des attributs d'Indra et de Soma. Ce double personnage a pris aisément naissance sous l'empire de cette idée qu'Indra accomplit tous ses exploits avec l'aide de Soma. C'est grâce à la liqueur enivrante de Soma qu'Indra acquiert sa force. Ce n'est qu'après avoir bu du Soma qu'il tue Vṛtra, qu'il détruit les bourgs de Çambara, etc. Ce n'est pas Indra seul, Indra comme tel, qui accomplit tous ces exploits; — c'est Indra-Soma, Indra pénétré par Soma (comparez le vers IX, 88, 4, où

les exploits d'Indra sont attribués à Soma). Je pense donc que dans les trois premiers vers de notre hymne nous avons affaire à Soma, qui veut mettre en relief ses exploits, sa gloire, et qui se vante d'être le véritable auteur des exploits d'Indra. C'est une sorte de forfanterie épique.

La seconde partie de notre hymne expose le mythe du faucon qui a apporté Soma. Cette partie a l'air d'être une réponse à ce qui précède. Les louanges du faucon sont évidemment opposées à la forfanterie de Soma : ce faucon est un oiseau par excellence ; il a apporté Soma tout seul, de son gré, « sans roues » ; il est rapide comme la pensée ; il a enlevé Soma de loin, du plus haut des cieux ; la fleur qu'il a apportée est devenue la source de plusieurs milliers de libations (des pressages de Soma), c'est-à-dire que la préparation du Soma terrestre qui se fait de temps immémorial provient de cette fleur céleste apportée par le faucon divin.

Par conséquent nous trouvons dans l'hymne IV, 26, deux personnages en discussion ; l'un est Soma lui-même qui se vante, l'autre est un inconnu qui oppose à l'éloge que Soma fait de lui-même l'éloge du faucon.

Passons maintenant à l'hymne IV, 27.

Garbhe nu sann anv eshām avedam ahaṃ devānāṃ janimāni viçvā | çatam mā pura āyasīr arakshann adha çyeno javasā niradīyam (1).

(1) « En étant dans le sein (de ma mère) j'ai connu toutes les générations de ces dieux. Cent bourgs d'airain me gardaient, mais je m'envolai vite (comme) faucon. »

Na ghā sa mām apa joshaṃ jabhārābhīm āsa tvakshasā vīryeṇa | īrmā puraṃdhir ajahād artāīr uta vātān atarac chūçuvānaḥ (1).

Ava yac chyeno asvanīd adha dyor vi yad yadi vāta ūhuḥ puraṃdhim | sṛjad yad asmā ava ha kshipaj jyām kṛçānur astâ manasā bhuraṇyan (2).

Rjipya īm indrāvato na bhujyum çyeno jabhāra bṛhato adhi shṇoḥ | antaḥ patat patatry asya parṇam adha yāmani prasitasya tad veḥ (3).

Atra çvetaṃ kalaçaṃ gobhir aktam āpipyānam maghavā çukram andhaḥ | adhvaryubhiḥ prayatam madhvo agram indro madāya prati dhat pibadhyai çūro madāya prati dhat pibadhyai (4).

Un essai de restitution du texte de cet hymne a été fait par M. Roth dans la *Zeitschr. der deutsch. Morgenländ. Gesel.*, t. XXXVI (1882), p. 353 et suiv. « Der Adler mit dem Soma. » M. Roth traduit *Garbhe* (au vers 1er) non pas « dans le sein », mais « en prison », — en vue des termes *gaṛbhagṛha* et *garbhâgṛra*,

(1) « Il ne me porta pas de son gré, — je lui étais supérieur en force (et) en courage. — Tout à coup Puram*d*hi a abandonné les impies et, tout plein de (l'ivresse de Soma, — Indra?) a passé à travers les vents. »

(2) « Quand le faucon poussa son cri d'en haut (et) quand les vents (?) ont emporté du ciel Puram*d*hi, (alors) l'archer Kr*ç*ânu, au cœur furieux, laissa jouer la corde de l'arc pour lancer sur lui (sa flèche). »

(3) « Le faucon rapide l'apporta du haut sommet comme Bhujyu (?) pour le sectateur d'Indra (?). Une plume volante tomba alors en chemin de l'oiseau partant. »

(4) « Alors le bienfaisant Indra se mit à boire pour l'ivresse le verre limpide, oint avec des vaches (du lait), se gonflant, — la fleur brillante, présentée par les prêtres, meilleure boisson, — héros, il se mit à boire pour l'ivresse. »

— antérieur d'une maison. Dans *niradīyam* il change la désinence de la première personne en celle de la troisième — *niradīyat*, en rapportant ce mot au faucon. — *Vi yad yadi*, il coupe *viyad yadi* en prenant *viyad* pour un substantif au sens d'athmosphère. *Bhuj-yu* est pris au sens « Natter », « Schlange », comme au vers X, 95, 8. Enfin *indrāvato* est retouché en *irāvato* — ablatif d'un *irāvat* — marais. Il en résulte la traduction suivante :

Der Soma spricht.

1. In meiner Haft verspürt 'ich wohl die Ahnung
Der Næhe voller Scharen unsrer Gœtter,
Doch hielten mich die 100 ehrnen Mauern,
Da plœtzlich schwebt auf mich herein der Adler.

2. Es wurde ihm nicht leicht mich aufzuheben,
Allein erbringt's mit Schick und Kraft zuwege
Und bald læsst stolz er hinter sich die Teufel,
Sogar die Winde in dem Lauf besiegend.

3. Und als er da herabgesaust vom Himmel,
Und man hinaus ins Freie half dem Kühnen,
Und als auf ihn die Bogensehne schnellend
Der Schütz Krçânu hurtig losgeschossen;

4. Da fiel aus seinen Schwingen eine Feder,
Indess der Vogel seine Bahn dahinschoss.
So trug der Aar, wie aus dem Moor die Natter,
Der Stœsser mich heraus von jenen Hœhen.

5. So konnte dann den milchgemischten Becher,
Aus lautern Trank vom Gischt des Krautes,
Von Priestern dargereicht, den Leim des Methes
Indra mit Lust zu seinem Munde führen,
Der Held mit Lust zu seinem Munde führen.

Je ne puis m'attacher à l'opinion du célèbre sanscritiste. Une pareille restauration me semble aller trop loin. En outre, je ne trouve pas possible d'expliquer l'hymne IV, 27, séparément de l'hymne IV, 26.

Il faut considérer cet hymne comme une continuation

du précédent : le dialogue, commencé dans ce dernier, se continue dans IV, 27. Nous avons donc à distinguer ici les paroles des deux interlocuteurs, — et la première question qui se pose, c'est celle-ci : quel est ce personnage mystérieux qui parle dans le vers premier et dans la première moitié du second? Selon Kuhn, c'est toujours Indra (*Herabk.*, 143; voir les objections de M. Bergaigne, *La religion véd.*, I, 174). Suivant M. Bergaigne (*ibid.*) et M. Roth (dans l'article cité dans la note), c'est Soma lui-même. Je suis ici MM. Bergaigne et Roth. La phrase « je me suis envolé comme faucon, ce n'est pas lui qui m'a apporté de son gré », ne laisse aucun doute que c'est Soma qui parle. — Ensuite, de la seconde moitié du vers 2 jusqu'a la fin, revient la réplique qui contient les éloges du faucon. — Voici donc comment je conçois les rapports entre les différentes parties des deux hymnes :

I. *Vers IV, 26, 1-3 : c'est Soma qui parle.* Il y fait, pour ainsi dire, l'historique de ses incarnations ou manifestations; il se nomme Manou, Soleil, Kashīvân; il se vante d'être supérieur à Indra : sans lui, Indra ne pourrait pas accomplir ses exploits, et, en réalité, c'est lui, Soma, qui a détruit les bourgs de Çambara, — qui est venu au secours de Divodâsa, etc.

II. *Du vers IV, 26, 4 jusqu'à la fin de cet hymne, ce n'est plus Soma qui parle : la parole appartient à un personnage inconnu* qui, sans donner un démenti direct à la jactance de Soma, lui oppose l'éloge du faucon : c'est un oiseau par excellence; de sa propre volonté et « sans roues » il a apporté Soma, etc.

III. *Commencement de l'hymne IV, 27, vers 1er et première moitié du second (de Garbhe jusqu'à Vīryeṇa), c'est*

de nouveau Soma qui parle : il reprend la parole pour répondre à la *Çyenastuti* qui précède. A l'affirmation de son interlocuteur que le faucon a enlevé Soma de sa propre volonté (svadhayâ), il répond que le faucon ne pouvait guère le faire de son gré (josham), car lui, Soma, est bien plus fort que le faucon. Il s'est envolé tout seul, transformé en faucon.

IV. *Enfin, de Vīryena jusqu'à la fin, c'est encore la Çyenastuti qui reprend :* l'interlocuteur interrompt le discours de Soma, pour ainsi dire, à demi-vers ; il reprend la phrase à laquelle il s'est arrêté à la fin de l'hymne précédent ; là (IV, 26, 7), il disait : atrā puraṃdhir ajahād arātir ; ici (IV, 27, 2) il recommence : īrmā puraṃdhir ajahād arātir. Après quoi il continue les louanges du faucon, raconte l'épisode de l'archer Krçānu et finit par montrer Indra buvant la liqueur divine, tirée de cette fleur si miraculeusement apportée par l'intrépide faucon.

Voici donc la forme qui, selon moi, convient au texte des deux hymnes :

Soma.

IV, 26,1. Aham manur abhavam sūriaç ca
Aham kakshīvān ṛshir asmi vipraḥ...

Çyenastutiḥ.

4. Pra su sha vibhyo maruto vir astu
Pra çyenaḥ çyenebhia āçupatvā...

Soma.

IV, 27,1. Garbe nu sann anu eshām avedam
Ahaṃ devānāṃ janimāni viçvā...

Çyenastutiḥ.

2. īrma puraṃdhir ajahād arātīr
uta vātān atarac chūçuvānaḥ....

D'où a pu venir cette idée de faire disputer Soma avec un personnage qui, en glorifiant le faucon, semble outrager le grand, le tout-puissant, l'omniscient dieu de la liqueur divine? — La réponse est qu'il existait, entre autres, deux variantes d'un seul et même mythe :

I. La fleur divine a été apportée par Soma lui-même transformé en faucon;

II. Elle a été apportée par un faucon, qu'on distinguait déjà de Soma.

Or, certains ṛshis soutenant la première thèse et les autres, la seconde, du choc de ces deux opinions avait jailli l'idée de mettre en scène Soma lui-même se disputant avec un personnage (peut-être l'auteur des deux hymnes lui-même) qui proclame les mérites du faucon. — C'est la çyenastutiḥ qui a le dernier mot de la querelle.

En résumé, nos hymnes sont comme un écho d'une polémique religieuse ou plutôt mythologique qui avait divisé les théologues de l'époque védique.

D. Koulikovski.

Odessa.

GRAMMAIRE DE LA LANGUE JÂGANE

(*Suite.*)

MORPHOLOGIE

CHAPITRE PREMIER

Catégorie du genre.

A quelques exceptions près, les noms représentant des êtres vivants sont les seuls qui forment certains cas, les seuls aussi qui se suffixent les collectifs : ***ndeian, jamalim, âala.***

Catégorie du nombre.

Le verbe compte quatre nombres : singulier, duel, triel, pluriel. Exemples : *kŏ-kūtānudē* « il a dit », *kŏ-kūtānā-pikin-dē* « les deux ont dit », *kŏ-kūtānā-misjū-dē* « les trois ont dit », *kŏ-kūtāni-sin-dē* « ils ont dit ».

Mais il y a en jâgan, comme en chacta, des thèmes verbaux exclusivement affectés, les uns à la représentation de l'action faite au nombre pluriel, les autres à celle de l'action faite au singulier, au duel ou au triel.

Verbes intransitifs. — Singulier *kuk'i* « s'embarquer », duel *kuk'i-pei*, triel *kuk'i-ā-misjū*, pluriel *tūmŏpi*.

Singulier *eja* « jeter l'ancre », duel *ejā-pei*, triel *ejā-misjū*, pluriel *ālū*.

Singulier *māgū* « enfanter », pluriel *lŏschscha.*
— *kātaka* « aller », — *ūtuschū.*
— *lūpeii* « tomber », — *pūtaka.*
— *wīa* « être posé », — *ūpeiaschāna.*
— *mūtū* « être assis », — *magātū.*
— *mŏni* « se tenir », — *palana.*

Le choix entre les deux thèmes est déterminé par le nombre du sujet.

Verbes transitifs. — Singulier *ikīmū* « mettre dedans », pluriel *teijigū.*

Sing. *ata* « prendre », plur. *tūmīna.*
— *atŏpi* « an Bord schaffen », — — *wāgŏpi.*
— *ūteka* « déposer », — — *wŏsella.*
— *tāgū* « donner », — — *wātū.*
— *tūpâana* « jeter », — — *anâana.*
— *-gulata* « retirer », — — *-gūlū.*
— *ūsata* « arracher », — — *ūsū.*
— *wīuschata* « boucher », — — *wīāschū.*

Le choix entre les deux thèmes est déterminé par le nombre de l'objet.

Ex. : *kŏ-t-ikīmū-a jŏch* « il mettra l'œuf dedans ».
— *hŏ-t-ikīmū-pikinâ-a jŏch* « il mettra les deux œufs dedans ».
— *kŏ-t-ikīmū-misjū-a jŏch* « il mettra les trois œufs dedans ».
— *kŏ-teijigū-a jŏch* « il mettra les œufs dedans ».
— *kŏ-teijigū-pikinâ-a jŏch* « les deux mettront les œufs dedans ».
— *kŏ-teijigū-misjū-a jŏch* « les trois mettront les œufs dedans ».

A noter : 1° qu'alors même que le sujet d'une action est au nombre pluriel, le verbe peut demeurer au singulier. Exemple : *kŏ-tūmū-anaschi-dē* « il a été baptisé », *kŏndeian kŏ-tūmū-anaschi-dē* « ils ont été baptisés » ; 2° qu'un premier verbe étant affecté de l'indice de pluralité, le second peut être mis au singulier. Exemple : *kei-jingana-dātū-sin-dē kŏ-mŏtā-tūmŏru-dē* « ils eurent peur et coururent (ils prirent la fuite), ils annoncèrent dedans (ils vinrent annoncer) » ; 3° que les thèmes verbaux spécialement affectés au nombre pluriel peuvent recevoir l'indice de pluralité, exemple : *k-ūtuschū-dē, k-ūtuschi-sin-dē* « ils allèrent » ; 4° que parfois la pluralité est indiquée par la préfixation au thème des adverbes *mâach* ou *mâag* « beaucoup », *wŏla* ou *wŏl* « tout », ou par celle du collectif *âala*. Exemples : *kŏ-tū-mâag-atam-einu-dē pig tū lara-n* « des porcs paissaient sur la montagne » (*atama* manger, *eina* ou *heina* « aller ») ; *ha-wŏl-âalâ-a* « je consommerai les œufs » ; *kŏ-m-âal-âaschtach atama* « les mets sont prêts ».

La plupart des pronoms forment leur duel par la suffixation de l'un des indices *-pei*, *-ndē*, leur pluriel par celle de *-ndeian*, *-deian*, *-an*. Exemple : *hei* « je, moi » : *hei-pei, hei-an ; sa* « tu, toi » : *sa-pei, s-an ; kŏ-ngin* « lui, elle » : *kŏ-ndē, kŏ-ndeian ; hauan* « celui-ci, celle-ci » : *hauan-dē, hauan-deian*, etc. Les pronoms n'ont pas de forme trielle.

Les noms animés et un petit nombre de noms inanimés forment leur duel par la suffixation des indices *-pei ; -ndē*, leur pluriel par celle de *-ndeian* ou de l'un des collectifs *jamalim, âala*. Exemples : *kīpa* « femme » : *kīpa-pei, kīpa-ndeian, kīpei amalim ; ūa* « homme » : *ūa-pei, ūei-*

amalim ; kŏschpik « Esprit », *kŏschpik-âala*. Les noms ne prennent pas la forme trielle.

Indices du duel. — Tandis que l'indice *-pei* est commun aux verbes, aux noms et à la plupart des pronoms, l'indice *-ndē* affecte exclusivement le pronom de la troisième personne, les pronoms démonstratifs, le pronom interrogatif personnel et les noms animés déclinés. Exemples : *kŏ-ngin* « lui, elle », *kŏ-ndē; hauan* « celui-ci, celle-ci », *hauan-dē; kŏ-nna, kŏ-n* « qui? », *kŏ-nnē* « lesquels, lesquelles? »; *jaschŏla* « chien », *jaschŏla-pei* « les deux chiens », *jaschŏla-ndē-kina* « des deux chiens », *jaschŏla-ndē-keia* « aux deux chiens ».

L'indice *-pei* fléchit sa diphtongue en *-i*, *-a* quand le pronom est affecté d'un indice casuel ou qu'il est préfixé à un thème verbal : *hei-pi-keia* « à nous deux », *heipamŏki-pikin-dē* « nous deux avons frappé ».

A la troisième personne le duel a pour indice *-pikina*, *-pikin*. Exemples : *kŏ-kūtānā-pikin-dē* « les deux ont dit »; *kŏ-t-eiaminā-pikin-dē kŏmbei wŏn-k'i* « il envoya deux hommes ».

A l'impératif, le duel a pour indice *-pŏ-nna*. Exemple : *ts-tāgata-pŏnna* « amassez tous deux ».

Indices du pluriel. — L'indice verbal du pluriel est *-sina*, *-sin*. Exemples : *atū-sina* « prenez! », *kūtāni-sinawoch* « qu'ils ne disent pas! », *eiâaleniti-sin* « sachez! », *kŏ-kūtāni-sin-dē* « ils ont dit ».

A noter que l'indice fait généralement défaut quand le nombre est indiqué par le sujet. Exemples : *heian teki-dē* « nous avons vu », *san ŏlâ-a* « vous boirez », *kŏndeian kŏ-mŏk'i-dē* « ils entrèrent ».

Les pronoms affectés d'indices casuels forment leur pluriel par la suffixation de *-an-ani*, *-ndeian-ani*. Exemples : *hei-an* « nous », *hei-an-ani-ma*, *hei-an-ani-keia*; *kō-ndeian* « eux, elles », *kō-ndeian-ani-ma*, *kō-ndeian-ani-keia* ; *kō-nneian* « lesquels ? », *kō-nneian-ani-ma*, etc.

Il en est de même des noms animés. Exemples : *kōschpigu-ndeian* « les Esprits », *kōschpigu-ndeian-ani-ma*.

Remarque. — Le collectif *-ndeian* se suffixe aux thèmes verbaux nus ainsi qu'aux thèmes verbaux affectés de l'indice *-schin*. Exemples : *eiji-ndeian* « les exacteurs », *tōgakulu-ndeian* « les amis », *jōrāka-schin-deian* « ceux qui sont perdus ».

Il se suffixe encore aux noms propres, de la manière qui suit : *Pitṛ-ndeian kik'i-keia tauug-heina-schin* « Pierre-les lui avec-allant, Pierre et ceux qui allaient avec lui »; *Pitṛ, Jēmz, Jon-ndeian* « Pierre, Jacques, Jean-les — Pierre, Jacques et Jean ».

Dans ce dernier exemple, *-ndeian* tient la place de la conjonction *-ndē* « et », laquelle se suffixe toujours au nom régi. Exemples : *Tṛ Seidan-ndē* « Tyr et Sidon » ; *Jēmz, Jon-ndē* « Jacques et Jean »; *Meṛi Magdalīn Jōana-ndē Meṛi-ndē Jēmz-nk'i dābin* « Marie-Madeleine et Jeanne et Marie mère de Jacques ». J'induis de là que *-ndeian* est formé de la conjonction *-ndē* et de l'indice de pluralité *-an*. d'où il apparaît que l'indice du duel *-ndē* n'est pas autre chose que le suffixe conjonctif.

Les noms animés et quelques noms inanimés forment une sorte de pluriel par la postposition ou la suffixation des collectifs *jamalim* et *âala*. Exemples : *bich jamalim* « les oiseaux », *osk-jamalim* « les bœufs », *īgl-jamalim* « les aigles », *Jū-jamalim* « les Juifs », *makus-jamalim*

« les frères », *ūei-amalim* « les hommes », *kīpei-amalim* « les femmes », *keijūalei-amalim* « les enfants », *jaschŏlei-amalim* « les chiens », *farisī-âala* « les Pharisiens », *ninivi âala* « les Ninivites », *twelv âala* « les douze »; *jaman-âala* « les gens, le peuple », *kŏschpik-âala* « les Esprits », *ŏkat-âala* « les gens de la maison, les parents »; *tūlarei-amalim*, *tūlar-âala* « les collines », etc.

Ces collectifs se suffixent également aux thèmes verbaux. Exemples : *eiji-âala* « les exacteurs », *kuru-âala* « les amis », *geisin-âala* « les compagnons »; *wēna māgŏnnakei-amalim* » celles qui n'ont point mis d'enfant au monde ».

Enfin, la conjonction *dāra* qui, suffixée à un thème verbal, signifie « lorsque, tandis que, jusqu'à ce que », sert aussi à former une sorte de pluriel. Exemples : *kŏndschin kātach-heinā-dāra* « tandis qu'il approchait », *sŏch-dāra* « les maladies », *ūlāpā-dāra* « les péchés », *profit-dāra* « les prophètes », *wā-dāra* « les chemins »; *jamanādāra* « les hommes, tout homme », *hakun-dāra* « une autre fois »; *lŏkŏch-dāra* « durant la nuit, toute la nuit, toutes les nuits ».

CHAPITRE II

Article.

Il n'y a en jâgan, dit M. Garbe, ni article défini ni article indéfini, mais le premier se supplée, au singulier et au duel, par l'emploi d'un suffixe; au pluriel, par la substitution du collectif *âala* au collectif *jamalim*. Exem-

ples : *ūa kŏ-kāta* « un homme vient », *ūā-ki kŏ-kata* « l'homme vient », *ūā-pei* « deux hommes », *ūā-pi-ki-n* « les deux hommes »; *ūei-amalim* « des hommes », *ū-âalā* « les hommes ».

Cette règle n'est point appliquée dans la version de l'évangile de Luc.

Pronoms personnels.

I. *hei, hei-pei, hei-an.*
II. *sa, sa-pei, s-an.*
III. *kŏ-ndschin, kŏ-ndē, kŏ-ndeian.*

Tandis que ces pronoms s'emploient isolément, ceux qui suivent se préfixent, les premiers aux thèmes verbaux en qualité de pronoms sujet, les seconds aux noms de parenté et aux thèmes verbaux conjugués dans certains modes en qualité de pronoms objet.

a) *ha-* « je », *hei-pa-* « nous deux »; *sa-* et *s-* « tu », *sa-pa-* « vous deux »; *k-*, *kei-*, *kŏ-* « il, elle, ils, elles ». Exemples : *ha-kuru-dē* « j'ai aimé », *heipa-mŏki-pikin-dē* « nous deux avons frappé », *s-uschŏch-mūtū* « tu dois », *sapa-ts-tekjū-a* « vous deux trouverez », *k-atū-mūta* « il mange », *k-ŏli-sin-dē* « ils ont bu », *kei-jāgeii-dē* « il a dit », *kŏ-tāgū-a* « il donnera », etc.

b) *hī* « de moi »; *sa-* et *si-* « de toi »; *kī-* « de lui, d'elle ». Exemples : *hī-dābūa-n* « mon père », *hī-āgeia-schin* « ce que j'ai dit », *hī-t-ŏl-mūtū-dāra* « tandis que je suis à boire », *kī-māku-n* « son fils », *kī-tūku-n* « son épouse », *sa-dāschināka* « ta cousine », etc.

Les pronoms isolés et les pronoms préfixes s'accolent certains adverbes et certaines conjonctions. Exemples :

hei-ndāgia « car moi », *hei-kŏn* « voici que moi », *hei-ak'ich kātakâ-a* « je n'irai pas », *heian-tŏpan* « nous seulement », *sapei-s-tŏpan* « vous deux seulement », *ha-mŏni* « moi toujours », *ha-weia* « moi d'abord », *sa-wē* « toi cependant », *sa-tūla* « si toi », *hī-tūla* « si moi », *hī-la* « moi en retour »; *kī-tŏpan* « lui seul, lui-même », *kŏ-mŏni-schabaguhr* « il se réjouit toujours ».

Pronoms personnels emphatiques.

kītū lui-même, elle-même, duel *kī-pei*, pluriel *kjū-ŏn*.

On forme, en outre, des pronoms emphatiques en préfixant tantôt des pronoms isolés, tantôt des pronoms préfixes à l'adverbe : *tŏpan* « seulement », et aux adverbes composés : *tŏp-âala* « exclusivement », *tŏp-âala-wāpa-n* « exclusivement par la seule volonté ».

Singulier, *hī-tŏpan, hī-tŏp-âala, hī-tŏp-âala-wapan; sa-tŏpan*, etc.; *kī-tŏpan*, etc.

Duel, *hei-pei-s-tŏpan*, etc., *sapei-s-tŏpan*, etc., *kŏn-dē-tŏpan*, etc.

Pluriel, *heian-tŏpan*, etc., *san-tŏpan*, etc., *kŏndeian-tŏpan*, etc.

Remarque. — Le collectif *âala* fait ici fonction d'adverbe; *-wapa-n* est un substantif qui a la signification de « nom ».

Pronoms personnels locatifs.

J'ajouterai à ce que j'ai dit précédemment au sujet des pronoms que, dans la version de l'évangile de Luc (chap. XIII, v. 29), les quatre points cardinaux sont men-

tionnés en ces termes : *ipga-lum* « du nord », *īla-lum* « du sud », *īta-lum* « de l'est », *inna-lum* « de l'ouest ».

M. Garbe les dénomme tout autrement : *mālū*, *māt* « nord » ; *gūtākū*, *kūtākū*, *kūt* « sud » ; *mōk'i*, *mōt* « est » ; *gū*, *kū* « ouest ». Néanmoins, il indique par *ipga* la direction nord.

Pronoms démonstratifs.

Hauan « celui-ci, celle-ci, ce, cette », *hauan-dē*, *hauandeian*.

Sjūan « celui-là, celle-là » (quand il y a proximité).

Ank'in « celui-là, celle-là » (quand il y a éloignement).

Kōnji « ce, cet, cette » (il, lui).

Kōtū-pei « pour cela, dans cela, en cela ».

Pronoms interrogatifs.

Pour les personnes : *kō-nna*, *kō-n*, *kō-nnē*, *kō-nneian*.

Pour les choses : *kundām*, *kōmūdūā*.

On forme une sorte de pronom personnel démonstratif en composant ensemble les pronoms *hauan* et *kōn* : « qui est celui ? *kōn-hauan ?* »

Déclinaison.

1° Le suffixe *-ma* sert à former un cas accusatif dans la déclinaison des noms propres, du pronom de la troisième personne, du pronom interrogatif personnel. Exemples : *Manēzi-ma* « Manès », *Jīzusi-ma* « Jésus », *kōnk'i-ma* « lui », *kōnni-ma* ou *kōni-ma* « lequel ? ».

Le même suffixe s'adapte au pluriel formé par la suffixation de *-an*, *-ön*. Exemples : *heian-ani-ma* « nous », *san-ani-ma* « vous », *kondeian-ani-ma* « eux », *hauan-deian-ani-ma* « ceux-ci », *kjü-öni-ma* « eux-mêmes », *könneian-ani-ma* « lesquels ? » *jdschölandeian-ani-ma* « les chiens », *köschipigundeian-ani-ma* « les Esprits ».

Le pronom de la première personne forme son accusatif par la suffixation de *-a : hei, hei-a*.

Aucun nom inanimé ne prend le suffixe *-ma*.

Remarque. — La voyelle *i* qui précède invariablement ce suffixe est purement euphonique.

2° Le suffixe *-na* sert à former un cas possessif ou génitif parallèle au cas précédent. Exemples : *Manēzi-na* « de Manès », *könk'i-mi-na* « de lui », *kik'i-na* « de lui-même », *könni-na* ou *kein-na* « duquel? », *hauan-ani-na* « de ceux-ci », *heian-ani-na* « de nous », *san-anī-na* « de vous », *köndeian-ani-na*, *jaschölan-deian-ani-na*, etc.

Le pronom de la première personne forme irrégulièrement son possessif : *hei*, *haua*.

Aucun nom inanimé ne prend le suffixe *-na*.

3° Le suffixe *-nki* sert à former un cas à l'aide duquel on exprime les relations dites de l'accusatif et du génitif. Exemple : *Manēz-nk'i*, *Jīzus-nk'i*, *hauan-k'i*, *jaschöla-nk'i*, *ūa-nk'i*, *māku-nk'i*, etc.

Remarque. — Les pronoms personnels et le pronom interrogatif ne prennent point ce suffixe qui, dans la déclinaison des noms propres, exprime exclusivement la relation du génitif. Quelques noms inanimés prennent le suffixe *-nk'i*. Exemples : *nīdl-nk'i tella-n* « le trou d'une aiguille », *sāpa-nk'i uschpan* « depuis le sang ».

4° Le suffixe *-keia*, *-kja*, sert à former, dans la décli-

naison des pronoms, des noms propres et des noms animés, une sorte de cas datif à l'aide duquel on peut aussi exprimer la relation de l'accusatif. Exemples : *heia-keia* « à moi », *heipi-keia* « à nous deux », *heian-ani-keia* « à nous » ; *s-keia* « à toi », *sapi-keia* « à vous deux », *sanani-keia* « à vous » ; *kŏnk'i-keia* « à lui », etc.; *ēbrahamikja* « à Abraham », *Manēzi-keia* « à Manès », *Jīzusi-keia* « à Jésus », *jaschŏli-keia* « au chien », *jaschŏla-ndē-keia* « les deux chiens », *keijūali-keia* « à l'enfant », *srvantikeia* « au serviteur ».

L'indice *-keia* peut être suffixé à l'indice *-nk'i*. Exemples : *haman-k'i-keia* « à celui-ci, celui-ci » ; *Seiman-k'i-keia* « à Simon », *māku-nk'i-keia* « au fils », *srvant-nk'i-keia* « au serviteur » ; *jekāki-nk'i-keia* « au petit, le petit ».

Aucun nom inanimé ne prend le suffixe *-keia*.

5° Les pronoms, les noms animés, les noms inanimés, les adverbes et les verbes eux-mêmes forment un cas locatif-datif par la suffixation de *-pei*, soit directement au thème, soit à l'indice du datif. Exemples : *heia-keii-pei* « en moi, sur moi, à moi », *heipi-keii-pei*, *heian-ani-keii-pei* ; *Manēzū-pei*, *Jīzusū-pei*, *Nazarethū-pei*, *jascholū-pei*, *auipei* « sur la pierre », *mik'i-pei* « sur le sol », *ŏkatū-pei* « à la maison », *templū-pei* « au temple », *pig-amalimūpei* « dans les porcs », *kŏschpik-âalū-pei* « sur les Esprits », *jaman-dārū-pei* « à tous les gens », *akumū-pei* « ici », *asi-pei* « au dehors », *jāgeii-pei* « pour parler », *tāgū-pei* « pour donner », *teki-pei* « pour voir ».

Les voyelles *i*, *ū*, qui précèdent invariablement l'indice *-pei*, paraissent être purement euphoniques.

6° Le pronom démonstratif, les noms animés, les noms

inanimés et les adverbes forment un cas ablatif-élatif par la suffixation de *ndaulum, -lum*. Exemples : *hauan-daulum* « de celui-ci »; *aui* « pierre », *aui-ndaulum ; ŏkŏr, ŏka-ndaulum ; Mănēz-ndaulum, Galali-lum ; inga-lum* « du nord », *hauan-daulum* « d'ici », *kŏ-l-lum* « d'où ».

7° Les noms inanimés et quelques noms animés paraissent former une sorte de cas locatif par la suffixation de *-n*. Exemples : *ūsi-n* « sur la terre », *belaka-n* « dans la mer », *hamascha-n* « dans l'obscurité », *tūlara-n* « sur la colline », *hauaka-n* « sur une nuée », *ūta-n* « sur le cou », *lŏm-u-n* « dans le soleil », *sinagog-u-n* « dans la synagogue », *templ-u-n* « dans le temple », *ummasch-u-n* « sur les épines », *lŏkāg-u-n* « de nuit », *wŏrai-u-n* « sur l'arbre », etc.

Un certain nombre de postpositions sont formées à l'aide de ce sufixe : *schāpan-u-n* « devant », *uschpa-n* « après », *wāg-u-n* « sur », *jūei-n* « le long », *gŏmŏn-u-n* « parmi », *ītak-u-n* « sous ».

Remarque. — Le nom possédé, mis à la suite du nom possesseur au génitif, prend très fréquemment ce même suffixe. Exemples : *kŏngimin(a) wāpa-n* « le nom de lui », *Fanuel-nk'i mākīpa-n* « la fille », *si-na twīa-n* « ton lit », *Jīzus-nk'i api-n* « le corps de Jésus », *kik'in(a) mik'i-n* « son aire ».

Le démonstratif *hauan* est le plus souvent affecté de l'indice *-ki ;* dans ce cas, le nom déterminé prend le suffixe *-n*. Exemple : *hauan-k'i kīpa-n* « cette femme ».

8° La relation de l'instrumental s'exprime : 1° par les cas en *-nk'i*, en *nk'i-keia*, en *-nk'i-keii-pei ;* 2° par la suffixation de *-a ;* 3° par la suffixation de *-a-ki*. Exemples : *kŏ-tūmū-eiaminu-dē kŏschpiku-nk'i* « il fut envoyé

par l'Esprit », *gâd-nk'i-keia* « par Dieu », *mākū-nk'i-keii-pei* « par le Fils », *kōndeian jōsch-a k-ūkūtū-mōri-siu-dē kik'-imu-nk'i* « eux avec la main demandaient au père de lui-même », *sim-ā-ki* « avec de l'eau », *wāpā-ki* « par le nom », *jōsch-ā-ki* « avec la main ».

Remarque. — La voyelle *-a* se suffixe assez fréquemment aux noms ainsi qu'aux indices casuels. Exemples : *Lārd-a Gâd-a kō-tāgū-a* « le Seigneur Dieu donnera », *kō-mōtā-teki-pikin-dē kōngi-ma templ-a* « ils trouvèrent tous deux lui dans le temple », *kōngin kō-tū-wōnaschū-a san-ani-ma heim-a kōschpik-a* « il vous baptisera dans le Saint-Esprit », *prīst-ūa Abia-ndaulum-a* « prêtre-homme de la race d'Abias », *jōna siti Dēvid-nk'i-a* « dans la cité de David ».

9° La relation du comitatif s'exprime en composant les verbes avec le thème *tauuch*, *tauug*, *tauu*. Exemples : *hei Gēbriel ha-mōni-tauuch Gâd-nk'i* « moi, Gabriel, je suis toujours avec Dieu », *kā-tauu-kātaku-dē kōndeian-ani-ma* « il vint avec eux », *ūa-piki-nk'i-keia tauu-mōni-schin kik'i-keia* « aux deux hommes étant avec lui », *san mōni tauug-atamū taks eiji-âala-nk'i* « vous toujours mangez avec des collecteurs de taxes ».

10° Les autres relations s'expriment au moyen de postpositions. Exemples : *kili apisjū-a* « sans souliers », *sim-apisjū* « sans eau », *keijūal-apisjū-a* « sans enfants », *Jerūsalem gāta* « près de Jérusalem », *lōpat-âala gōmō-nu-n* « parmi des voleurs », *swordē jīpu-n* « au fil de l'épée », *heipi-keia jōna-tōpan* « entre nous seuls », *wā jūei-n* « le long du chemin », *ōkōhr wāgun* « sur la maison », *Gâdn-ki schāpanun* « devant Dieu ».

Il y a aussi en jâgan quelques propositions. Exemples :

jōna siti « dans la cité », *ītakun twīan* « sous le lit », *kōnaschtas jamana* « en présence du peuple ».

Adjectifs et pronoms possessifs.

A défaut d'adjectifs possessifs, le jâgan prépose au nom possédé les pronoms personnels mis au génitif. Exemples : *haua tūkun* « l'épouse de moi », *haua tāscha-n* « sur la tête de moi », *hau ōkatū-pei* « à la maison de moi », *heian-ani-n īmun* « le père de nous », *si-na mākun* « le fils de toi », *san-ani-n kauija-ndaulum* « des pieds de vous », *kōnǵimi-na mākīpan* « la fille de lui », *kik'i-n akula* « la sueur de lui », *kīpikin tella-n* « les yeux d'eux deux ».

Les pronoms possessifs sont formés du génitif des pronoms personnels par la suffixation de *-a-ki-n*. Exemples : *haua* « de moi », *hauā-ki-n* « le mien »; *sina*, *sinā-ki-n* « le tien »; *kōnǵiminā-ki-n* « le sien », *heiananinā-ki-n* « le nôtre », *sananināki-n* « le vôtre », *kōndeiananinā-k-in* « le leur »; *hauā-ki-pei* « les deux miens », *sinā-ki-pei* « les deux tiens », *kōnǵiminā-ki-pei* « les deux siens », et par syncope *hau-ā-pei*, *sinā-pei*, *kōnǵiminā-pei*.

Au pluriel, qui se forme à l'aide de l'adverbe *tōpan*, l'indice *-ki* est éliminé : *hauā-tōpan* « les miens », *sinā-tōpan*, etc.

On forme des noms possessifs en suffixant *-ā-ki-n* au génitif des noms. Exemples : *ānan Seiman-k'i-ā-ki-n* « la barque appartenant à Simon »; *san tāgwīâ-a Sīzṛi-keia Sīzṛ-nk'i-ā-ki-n*, *san tāgwīâ-a Gâdi-keia Gâd-nk'i-āki-n* « rendez à César ce qui est à César, rendez à Dieu ce qui est à Dieu ».

Pronoms réfléchis.

L'action reflexe est exprimée par un indice préfixé au thème verbal et par l'emploi, à toutes les personnes et à tous les nombres, de la particule invariable *mēam*. Exemples : *mēam kō-wē mam-ūmānurū-a* « qu'il se renonce à soi-même » ; *kūka sa-ma-kusch mēam* « comme tu t'aimes toi-même », *mēam mū-kīpōnatākindeian* « ceux qui s'humilient eux-mêmes ».

On peut aussi employer *mēam* avec un verbe non réfléchi. Exemple : *mēam tōpan san tū-pūtakâ-a* « pleurez sur vous-même seulement ».

Pronoms relatifs.

Les pronoms relatifs sont suppléés par l'emploi de l'adverbe *köllum* « d'où » et par celui du participe en *-schin*. Exemples : *ha-t-eiaminá-a profit-ndeian köllum k-akūāmeii-sinâ-a ūteiātū* « j'enverrai des prophètes dont ils tueront les uns » ; *eizöch ma-tāgū-a köllum eizöch kō-meijū-a* « il sera demandé beaucoup de qui a été gratifié beaucoup » ; *san wöl-âaschtegatū-mōs san tūmū-gāligaschin* « quand vous aurez accompli tout ce qui vous a été commandé ».

Adjectifs.

M. Garbe dit des adjectifs qu'ils demeurent invariables, qu'ils se placent d'ordinaire devant le nom qualifié, et qu'ils se transforment en substantifs par la suffixation de

-a ou de *-ā-ki*. Exemples : *lusch* « rouge », *lusch-a* ou *lusch-ā-ki* « le rouge ».

Remarque. — On a vu plus haut que *-ā-ki-n* suffixé au génitif des pronoms personnels forme les pronoms possessifs, et que suffixé au génitif des noms eux-mêmes il forme des noms possessifs. L'*n* final étant dans ce cas l'indice de la possession passive, il apparaît que la fonction du suffixe *-ā-ki* est essentiellement lexiologique.

Il faut en dire autant de celle du suffixe *-a*, non seulement dans *lusch-a*, mais encore dans *Abia-ndaülum-a* « le d'Abias (le descendant d'Abias) », et même dans *Lârd-a, jösch-a templ-a, köschpik-a*, etc., seulement ici nous avons affaire à l'analogie.

L'adjectif substantivé se décline comme les noms inanimés : *luschāki, luschāki-nk'i, luschāki-pei, luschāki-ndeian, luschāki-ndeian-ani-ma*, etc.

Comparatif.

Le comparatif est suppléé par l'adjectif *manâan*, *manâan-a* « grand », que l'on postpose au nom ou au pronom mis soit à l'accusatif, soit au datif. Exemples : *heia manâan abeila* « plus fort que moi », *kik'i-keia manâana ūlāpāki* « plus pécheur que lui ». Quant à *manâana* lui-même, son comparatif s'exprime en plaçant cet adjectif après le nom mis à l'un des deux cas qui viennent d'être indiqués. Exemples : *könći-ma manâana* « plus grand que lui », *Jōnai-keia manâanāki* « plus grand que Jonas ».

Superlatif.

On forme le superlatif en suffixant à l'adjectif l'adverbe *kaus* « très, le plus », transformé en nom par l'adjonction de la voyelle *-a*. Exemple : *miakana-kaus-a* « le plus petit ».

Lucien Adam.

(*A suivre.*)

POLYSYNTHÉTISME

Au Congrès international des Américanistes, tenu à Copenhague en 1883, notre collaborateur Lucien Adam a fait une communication sur la différence grammaticale du groënlendais (dialecte esquimau) et des langues américaines proprement dites (algonkin, iroquois, dakota et autres). Il a démontré sans peine que sous le rapport morphologique la diversité était considérable, et à ce sujet il a eu à parler du « polysynthétisme ».

L. Adam adopte, comme nous l'avons fait, la très claire définition donnée par Sayce du polysynthétisme : Tandis que l'incorporation est le phénomène de la réunion au verbe d'un ou plusieurs pronoms régimes, ou de la réunion au nom d'un pronom possessif, — le « polysynthétisme » consiste dans la composition de plusieurs mots destinés à en former un seul à sens compliqué, mais subissant une ou plusieurs mutilations d'ordre phonétique ; en d'autres termes le polysynthétisme est une composition syncopée.

Les langues américaines usent de ce procédé. D'après L. Adam, le groënlandais ne l'emploie pas, et les mots d'une grande longueur qu'il renferme ne sont autres que de simples dérivés de dix, douze, quinze syllables et plus.

Nous ne voulons pas rechercher en ce moment si le groënlendais connaît ou ne connaît pas le procédé de la composition syncopée du polysynthétisme. Le connût-il réellement, nous pouvons assurer en tout cas que ce ne serait point un motif à invoquer en faveur de la parenté avec les idiomes américains.

Le polysynthétisme, en effet, se présente dans des familles linguistiques qui n'ont entre elles rien de commun.

Sans parler du basque, en voici quelques exemples pris dans les langues indo-européennes :

En grec : ἀμφορεύς, amphore, coexiste avec ἀμφιφορεύς, dont il provient ; τέτραχμον, pour τετράδραχμον, monnaie valant quatre drachmes.

En latin : *stipendium*, pour **stipipendium* ; *trucidare*, pour **trucicidare* (Corssen, *Krit. Nachtr.*, p. 129) ;

Pauper, pour **pauciper* (Curtius, *Griech. Etym.*) ;

Arcubiae, sentinelle, *in arce*, cf. *excubiae* (Corssen, *Ueber Ausspr.*, t. II, p. 581) ;

Sincinia, pour **singicinia* (*Ibid.*, p. 581) ;

Consuetudo, *mansuetudo*, pour **con-sueti-tudo*, **mansueti-tudo* ;

Cordolium, crève-cœur, chagrin, pour **cordidolium* ;

Lapicida, pour **lapidicida* ;

Sestertius, *sesconcia*, pour **semi-as-tertius*, **semi-as-queoncia* (*Ibid.* p. 582) ;

Veneficius, pour **venenificius* ;

Simpludiaria [funera], pour **simpliludiaria* ;

Sembella, monnaie d'argent, pour **semilibella* ;

Malo, pour *maslo*, *magevolo*, *magisvolo* ;

Sortus, pour *surrectus* (Corssen, t. II, p. 577) ;

Praebere, *debere*, pour *prae-hibere*, *de-hibere*.

En français, *idolâtrie*, pour **idololâtrie*; esp. et ital. *idolatria*. Cette composition syncopée est d'ancienne date dans les langues romanes.

En allemand, *zur*, *zum*, *beim*, etc.

De l'anglo-saxon *hlâf-weard*, dispensateur de pain, provient *lauard*, *louerd*, *lord*; du féminin *hlâf-weardige*, *lauedi*, *lady*.

Ces quelques exemples sont cités entre beaucoup d'autres.

A. H.

UN ARGOT DE BASSE-BRETAGNE

Dans un article sur le *pillaouer* de La Roche (voir le *Magasin pittoresque*, livraison du 31 mai 1883), on a pu lire cette phrase : « Chaque soir, une fois la sueur des routes refroidie et les étoupes vendues, le pain du souper à la main, ils (les chiffonniers) se rendaient tous vers le pont, au *Conseil ;* là, vous n'auriez rien compris à *ce langage entre eux inventé...* » Je ne désignais que les chiffonniers, ayant affaire à eux seulement ; aujourd'hui qu'il est question de ce langage même, il faut que je mette au nombre de ceux qui le parlent tous ceux que leur métier entraîne hors de la maison et de la ville, notamment les couvreurs en ardoises.

Cette ville de La Roche-Devrier, près de Tréguier, a tout au plus 1,600 âmes ; le tiers de la population se loge dans les quartiers bas, le long du Jaudy, — un endroit malpropre, bien que ce soit aux bords d'une rivière. — Ces cinq ou six cents habitants ont leur commerce entre eux, et ils entretiennent le moins possible de relations avec leurs concitoyens des hauts lieux. Dans la vieille et petite cité, qui fut au moyen âge une forteresse (*souvent* assiégée par les Anglais) et qui reçut ensuite la visite des Espagnols, il y a eu, de temps immémorial, comme deux populations distinctes : l'une, de mœurs sédentaires ;

l'autre, nomade. Suivant une désignation populaire, celle-ci ne serait autre chose qu'une *colonie;* les indigènes se seraient donc maintenus sur les hauteurs. La « colonie rochoise » se livre particulièrement à l'industrie des chiffons. Le *pillaouer* passe les trois quarts de son existence à battre la campagne, autour des fermes; il part au petit jour, et ne rentre que le bissac plein, bourré de fumier ou de pommes de terre, si les chiffons ont fait défaut; ce fumier, ramassé sur la route, appartenait à tout le monde et au premier venu; mais ces pommes de terre ont été généralement tirées de quelque champ, sans l'avis du maître : d'où l'on conclut que le *pillaouer* ne jouit pas d'une réputation sans tache. S'il est pris en faute, il réplique qu' « il ne peut pas se résigner à mourir de faim ». Au demeurant, courageux, serviable, redouté quelquefois, rarement détesté, prêtant au paysan volontiers de quoi rire sur son compte, parce qu'il s'attend bien à trouver l'occasion de prendre sa revanche.

La classe des couvreurs en ardoises n'a pas moins d'importance que celle des chiffonniers. La Roche doit sans doute à ses ardoisières de fournir des couvreurs à tout le pays, dix lieues à la ronde. Ces ouvriers sont absents généralement du lundi matin au samedi soir. Pendant qu'ils *semainent*, ils rencontrent quelque *pillaouer* dans la maison de ferme; et le paysan est alors étonné de ne rien comprendre au dialogue de ces gens-là. Chiffonniers et couvreurs sont des alliés naturels; le campagnard est à leurs yeux une sorte d'étranger, si ce n'est parfois un ennemi. Ils ont donc imaginé des mots et ils sont convenus de signes pour déguiser leurs pensées à quiconque n'est pas des leurs. Et cette exclusion s'étend jus-

qu'à la ville, sur les quartiers élevés : les bourgeois et les commerçants de La Roche n'entendent rien du tout ou pas grand'chose au langage des couvreurs et des chiffonniers. Il s'agirait ici, par conséquent, d'une façon de race à part, qui se sert d'un idiome à elle, sorti de la langue générale, conforme aux besoins et à la nature de cette étrange population.

L'*argot* des Rochois suit la même syntaxe que le breton; tout comme cette langue néo-celtique, il subit la loi des mutations aux consonnes initiales ou finales; la plupart de ce qu'on appelle les *parties du discours* y sont représentées : il a un pronom, des adverbes, des interjections. Voici, avec les mots équivalents dans le dialecte de Tréguier, à peu près tous les vocables et quelques-unes des locutions les plus courantes de ce langage conventionnel.

Comme je n'avais pas à dresser un glossaire, j'ai procédé par catégories : 1° Les noms de gens; 2° ceux des bêtes; 3° le boire et le manger; 4° choses et autres, ou divers...

LES GENS.

Français. — Campagnard, homme (sorti) de la campagne.

Breton. — *Kouer*, den diwar ar mez.

Argot. — 1. *Lokard*. — Eunn tamm e *lokard*, il est un peu campagnard. — 2. *Letez;* féminin, *letezen*. Nous retrouverons ce mot, dans le langage conventionnel, avec une autre acception. Quelquefois on dit : *letez* diwar ar

mez; c'est un pléonasme. — 3. *Pampez*. Ce nom, comme le précédent, est une manière de collectif, et la traduction littérale en serait : gens de la campagne. *Lokard* est le plus employé des trois; *Pampez* est rare.

Français. — Couvreurs (en ardoises).

Breton. — *Touerien* (pluriel de *touer*) mein glaz.

Argot. — Potred ann *tok-tok;* mot à mot, les hommes du *toc-toc* (du marteau).

Français. — Diable.

Breton. — *Diaoul*.

Argot. — 1. *Bich*, devenu un surnom. — 2. *Kornik*, c'est-à-dire l'*encorné*. — 3. *Kubik*. Ce mot est, je crois, d'invention assez moderne, et il n'a pas un sens bien précis; suivant le contexte, il désigne *le père* et même *Dieu*.

Français. — Femme (mariée), maîtresse de logis, mère.

Breton. — *Groeg* ou *maouez, mamm*.

Argot. — *Gwammel*. — Nie ket eur *wammel* dru, ce n'est pas une femme secourable. *Dru* signifie exactement *gras;* la locution ci-dessus est à peu près celle-ci, en français : il n'y a pas gras dans cette maison.

Français. — Femme de mœurs légères, de mauvaises mœurs.

Breton. — Plac'h skanv, plac'h fall..., *gast*.

Argot. — 1. *Dankier*, épithète tout à fait honteuse à recevoir. — 2. *Pagnoten*. La signification de ce mot n'est pas sans des nuances et des variations auxquelles il y aura lieu de revenir plus loin. — 3. *Stoubinen*. Ce terme est venu de Tréguier, et j'ai des raisons de croire qu'il date de la grande Révolution : j'expliquerai ces origines,

une autre fois, dans un second travail. — Et une foule de qualifications du même genre, des mots qu'on a tirés de la langue vulgaire, et auxquels l'usage, aussi bien que le contexte, attache une signification injurieuse.

Français. — Fille (de la maison), jeune fille.
Breton. — *Merc'h.*
Argot. — *Billez.* — Par extension, *femme de la campagne, plac'h diwar ar mez.* — Sell ar *villez,* regarde cette paysanne.

Français. — Fils, jeune garçon.
Breton. — *Mab,* potr iaouank.
Argot. — *Ambrellin.*

Français. — Gendarmes (les).
Breton. — *Arserien.*
Argot. — 1. *Krib,* krib Jezuz. — 2. Bugale Mari Robin, mot à mot, les enfants de Marie Robin.
Krib est aussi un vocable breton : *peigne.*

Français. — Maître (de maison).
Breton. — *Penn-tiegez, mestr.*
Argot. — *Ostant.* — On dit souvent : ann *ostant,* l'individu, celui dont il est question, sans aucun déterminatif.

Français. — Mort (la).
Breton. — *Maro, anko.*
Argot. — *Eruwanik Plouilio,* c'est-à-dire Yves (avec le diminutif *ik*) de Ploumiliau; locution usitée par tout le pays sous cette forme : *anko Plouilio.* Il y a, dans l'église de Ploumilian, certain spectre de la *mort* célèbre en Basse-Bretagne.

Français. — Notaire.
Breton. — *Noter*.
Argot. — *Polik*. — Ce n'est pas le seul emploi de ce mot-là.

Français. — Père.
Breton. — *Tad*.
Argot. — *Anjez*. — Ann *anjez* ac'han a zo drong ewid ann *ambrellined*, le père d'ici est sévère pour ses fils.

Français. — Prêtre.
Breton. — *Belek*.
Argot. — *Raton*. — Plus souvent c'est le *curé* ou *recteur* (ar person) que le *vicaire* (ar c'hure).

Français. — Richard, homme bien vêtu, citadin.
Breton. — *Otro*.
Argot. — *Rup*. — Laret a ve eur *rup*, on dirait un monsieur.

Français. — Voleur.
Breton. — *Ler*.
Argot. — 1. *Poiner*. — 2. *Skaser* : roué, filou ; s'applique spécialement aux marchands. — 3. *Skraper*. — Le verbe *skrapa*, dans le breton usuel, a le sens de « gratter, égratigner avec les ongles ».

LES BÊTES.

Français. — Bœuf, vache (gros bétail).
Breton. — *Ijen, buc'h*.
Argot. — *Boubouar* (ar). Plus bas, *nikol* ar *bonbouar*.

Français. — Chat.
Breton. — *Kaz.*
Argot. — 1. *Grefier.* — C'est encore le nom donné, en bas-breton, à un officier ministériel, qu'il est facile de découvrir sous une légère transformation d'orthographe. — 2. *Polik*, diminutif de *Pol;* surnom déjà indiqué (ou plutôt dénomination même) du notaire.

Français. — Cheval.
Breton. — *Marc'h, aneval* (kezek).
Argot. — *Dovergn.*

Français. — Chien.
Breton. — *Ki.*
Argot. — *Grifon.*

Français. — Cochon, pourceau (gras).
Breton. — *Oc'h, porc'hel.*
Argot. — *Otro.* — Dans la langue courante, c'est la traduction du français *monsieur.*

Français. — Coq.
Breton. — *Kog, killok.*
Argot. — *Bruant.* — Il y a encore un oiseau de ce même nom.

Français. — Loup.
Breton. — *Bleiz.*
Argot. — 1. *Gwilloïk,* diminutif de *Gwillo* (Guillaume). — 2. *Beek,* usité dans cette locution : gwelet an euz ar *beek*, (elle) a vu le loup; et dans cette interrogation : bean a po ar *beek?* (propositions dépouillées de galanterie.) — *Beek!* cri dont on effraye les enfants en les menaçant du loup.

Français. — Poux (toujours à garder au pluriel).
Breton. — *Lao.*
Argot. — *Taouen.* — Potred ann *taouen*, mot à mot : les hommes aux poux ; désignation absolument réservée aux pêcheurs de Terre-Neuve.

Français. — Poule.
Breton. — *Iar.*
Argot. — *Bruantez*, féminin régulier de *bruant.*

Français. — Renard.
Breton. — *Louarn.*
Argot. — *Tual, Tualik.* Nom d'homme, *Tugdual;* de même que *Gwilloik*, le surnom du loup.

LE BOIRE ET LE MANGER.

Français. — Aliments, tout ce qui se mange.
Breton. — *Boed, debach.*
Argot. — *C'housach.*

Français. — Beurre.
Breton. — *Amann.*
Argot. — *Lanteoz.*

Français. — Boisson ; eau-de-vie.
Breton. — *Evach ; gwin-ardant.*
Argot. — *Zousill ; zousill-tan* (mot à mot boisson de feu). — *Zousill* hirr (hirr, long), cidre. — Roed d'imp peb a *zousilladen*, donnez à chacun de nous *la goutte.* — Groet ac'h euz euz *zousilladen*, vous avez fait une partie de boire.

Français. — Bouillie.

Breton. — *Iot.*

Argot. — *Troez.* — *Troez* hirr, la bouillie de tailleur, bouillie d'avoine, peu épaisse, qu'on met *beaucoup de temps* (hirr) à manger. Le contraire, c'est, iot porpant, iot fetis, c'est-à-dire, la bouillie de blé noir.

Français. — Crêpes.

Breton. — *Krampoez.*

Argot. — *Letez.* — Voir Campagnard. D'où *letez* signifie quelquefois : mangeurs de crêpes; de même qu'on surnomme les tailleurs : mangeurs de bouillie.

Français. — Crépière.

Breton. — *Min-krampoez* (pierre à crêpes).

Argot. — *Erlekin* (arlequin). — Eman ann *erlekin* war he dron, l'arlequin est sur son trône, la crépière est sur le feu, on est en train de faire des crêpes.

Français. — Café.

Breton. — *Kaffe.*

Argot. — 1. *Pipi-du* (Pierre — nom d'homme — noir). — 2. *Loa vihan*, littéralement : petite cuiller.

Français. — Eau.

Breton. — *Dour.*

Argot. — *Water.*

Français. — Eau-de-vie.

Breton. — *Gwin-ardant.*

Argot. — 1. *Loko.* — 2. *Zousill-tan.*

Français. — Enivrer (S').

Breton. — En em vevi (de *mevi*, enivrer).

Argot. — 1. *Zousilla.* — De là, *zousill*, pour désigner un homme *ivre.* — 2. Mond da *lansogne*, en arriver à

l'état d'ivresse. — Les locutions sur l'ivrognerie, consignées plus loin, sont assez nombreuses.

Français. — Manger.
Breton. — *Debi* ou *dibi*.
Argot. — *C'honsa*.

Français. — Pain.
Breton. — *Bara*.
Argot. — 1. *Brif*. — 2. *Eltris*.

Français. — Pâtisserie, gâteaux.
Breton. — *Gwastel*.
Argot. — *Treo torret* (objets cassés), menus gâteaux que les enfants achètent à vil prix.

Français. — Pommes.
Breton. — *Avalo*.
Argot. — *Zerasined* ou *zer*, par abréviation.

Français. — Pommes de terre.
Breton. — *Avalo-douar*.
Argot. — *Baimbain*.

Français. — Repas.
Breton. — *Pred*.
Argot. — *Talar*.

Français, déjeuner; — breton, *lein;* — argot, *talar minik*.

Français, dîner; — breton, *mern;* — argot, *talar* kreiz (repas du milieu, de midi).

Français, collation; — breton, *advern;* — argot, *talar bihan* (petit repas).

Français, souper; — breton *koan;* — argot, *talar noter* (repas de la nuit, du soir).

Français. — Soupe (des malheureux), soupe aux légumes.

Breton. — *Souben,* souben ar c'hol.

Argot. — *Trotach.*

Français. — Ventrée.

Breton. — *Korfad, kovad.*

Argot. — *Tortad, tronsad*; ce dernier mot, dans le sens d'ivrognerie, généralement.

Français. — Verre (le contenu d'un), goutte.

Breton. — *Gwerennad, bannac'h, takenn.*

Argot. — *Krank.*

C'est le même mot que *cancre, écrevisse,* en breton.

Français. — Viande.

Breton. — *Kig.*

Argot. — *Nikol.*

Français, viande de bœuf; — breton, *kig berv*; — argot, *nikol boubouar.*

Français, viande de porc; — breton, *kig sal*; — argot, *nikol turgn.*

DIVERS.

Français. — Allumettes.

Breton. — *Alumetez.*

Argot. — *Choufretez.*

Français. — Argent.

Breton. — *Arc'hant.*

Argot. — 1. *Billeoz.* — 2. *Pistaon.* — 3. *Pikolo,* dont

le singulier, *pikol*, est un adjectif connu seulement dans le trécorois ; *pikol*, grand, énorme, démesuré... — 4. *Transaill*, c'est-à-dire, dans l'argot français : de la *mitraille*, de la menue monnaie.

Français. — Baiser, caresse.
Breton. — *Pok*.
Argot. — *Man*. Le diminutif est fréquent, *man-ik* (sans accentuer l'*n*).

Français. — Battre, se battre.
Breton. — *Skei*, en em *ganna*-(de *kann*, bataille).
Argot. — 1. *Dibolota*, écraser les grosseurs; se dit, au propre, pour la bouillie; dibolota ar iot. — 2. *Dibuni*, démêler. Me am euz dibunet gant hennez, j'ai démêlé (distribué des coups) avec celui-là. — 3. *Rei kerc'h*, *-koat*, *-segal:* donner de l'avoine, du bois (du bûton), du seigle. — Et plusieurs autres expressions ou métaphores *ejusdem farinæ : kotisa, larda, fluma...*

Français. — Bouche.
Breton. — *Geno*.
Argot. — *Klang;* quelquefois *klangouren*.

Français. — Bavarder.
Breton. — *Marvaill*.
Argot. — *Latenni*. — Eur vaouez *latennet* mad, une femme qui a la langue bien pendue.

Français. — Campagne, plein air.
Breton. — *Ar mez*.
Argot.— *Ar beoz*. — War ar *beoz*, à l'aventure. — Diwar ar *beoz* (pris) dans les champs, volé. — Kas war ar *beoz*, envoyer dehors, renvoyer.

Français. — Congédier, mettre à la porte, jeter dehors.
Breton. — Kas e mez, tol e mez.
Argot.— Kas war ar *beoz;* rei ar *skas*, donner la chasse. — Rei ar *skas* war iun, renvoyer à jeûn (dès la première heure, sans discussion). — Diwar ar *skas* (voir plus haut diwar ar *beoz*).

Français. — Corde (de pendu).
Breton. — *Kordenn.*
Argot. — *Amar-loer.* Dans le breton, ce mot composé traduit le vocable français *jarretière.*

Français. — Coups (volée de).
Breton. — *Laz.*
Argot. — *Flu.* — Rei ar flu, donner la correction. — Et plus haut, *fluma* (battre).

Français. — Dormir.
Breton. — *Kouska.*
Argot. — *Torta,* dans l'expression très connue *mond da dorta,* aller se coucher.
En breton, *tort* veut dire *bossu;* le verbe *torta* signifierait *rendre bossu :* nous le rencontrerons encore une autre fois.

Français. — Excréments de cheval (fumier).
Breton. — Koc'h-kezek.
Argot. — *Groegon.* — Eur sac'had *groegon,* un sac de fumier ramassé sur la route.
En breton, *groegon* est la traduction de *prunes.*

Français. — Faim.
Breton. — *Naon.*
Argot. — *Granik.*

Français. — Feu.

Breton. — *Tan.*

Argot. — *Rufan.*

Français. — Langue.

Breton. — *Teod.*

Argot. — *Laten.* — (Voir le verbe *latenni.*) — *Laten,* en français *latte.*

Français. — Lit.

Breton. — *Gwele.*

Argot. — 1. *Flit.* — 2. *Flitouar.*

Français. — Lune.

Breton. — *Loar.*

Argot. — Heol ar bleiz, mot à mot, le soleil du loup. — Pa vo savet heol ar bleiz, quand sera levé le soleil du loup (formule de rendez-vous).

Français. — Maison.

Breton. — *Ti.*

Argot. — *C'houez.* — Eman ma *anjez* er *c'houez,* mon père est à la maison.— Ke da gerc'hat d'in eur *choufretezen* ebarz ar *c'houez,* va me chercher une allumette dans la maison.

C'houez existe dans le breton et traduit le français *odeur.*

Français. — Menottes.

Breton. — *Minotezo.*

Argot. — *Manego.* Tiré du breton usuel, où il signifie : *des gants.*

Français. — Messe, prière (quelquefois).

Breton. — *Oferen, ofern* (par contraction), *peden.*

Argot. — *Dunik* ou *tunik* (?). — Eman ar *raton* gand

ann *dunik*, mot à mot, le recteur est avec la messe (dit sa messe).

Français. — Nuit.
Breton. — *Noz.*
Argot. — *Noter.* — *Talar noter* (voir plus haut), repas du soir, souper. — Ari ann *noter*, la nuit arrive.

Français. — Parler (avoir le talent de la parole).
Breton. — *Komz, prezek.*
Argot. — *Tunodi.* — Al *lokard* na oar ket *tunodi*, le paysan ne sait pas parler (parler comme les gens de La Roche). *Tunodi* est essentiellement différent de *latenni ; latenni*, c'est : causer, bavarder ; *tunodi*, c'est : parler argot.

Français. — Payer.
Breton, — *Pea.*
Argot. — *Billeouzi.* — Ce verbe est toujours neutre.

Français. — Pièce de cinq francs.
Breton. — *Ugent real* (vingt réaux).
Argot. — *Lagad ijen* (œil de bœuf).

Français. — Pipe (à fumer).
Breton. — *Korn-butun.*
Argot. — *Populo.*

Français. — Pistolet.
Breton. — *Pistolenn.*
Argot. — *Mouchouar godel* (mouchoir de poche).

Français. — Prison.
Breton. — *Prizon.*
Argot. — 1. *Kawed* (cage). — 2. *Toul* (trou).

Français. — Répit, sieste.
Breton. — *Diskouiz* ou *diskouizaden.*

Argot. — *Grallik.* — Ober *grallik,* se retrouvera dans les locutions courantes; celle-ci appartient exclusivement aux couvreurs en ardoises.

Français. — Sabots, sabots de bois.
Breton. — *Boto,* boto koat.
Argot.— *Batimancho* (bâtiments, bateaux), gros sabots.

Français. — S'enfuir, s'envoler.
Breton.— *Tec'hel prim* (se retirer vite), *ninjal.*
Argot. — *Fraonwal.* Se dit aussi à propos d'un voleur qu'on a cru surprendre et sur lequel on n'a pu mettre la main.

Français. — Soleil.
Breton. — *Heol.*
Argot. — *Uonik.*

Français. — Tabac, pourboire.
Breton. — *Butun,* gwerz butun.
Argot. — *Tariek.*

Français. — Travail.
Breton. — *Labour.*
Argot. — *C'houil.* — D'où le verbe *c'houila,* travailler. — Bean a zo da *c'houila?* Y a-t-il à travailler? — N'euz ket a *c'houil,* il n'y a pas de travail.

C'houil est un *insecte,* en breton. — C'houil dero, hanneton (insecte du chêne).

Un autre sens que *travail* sera signalé plus bas pour ce mot *c'houil.*

Français. — Tuer.
Breton. — *Lac'ha.*
Argot. — *Torta* (voir *dormir*).

Français. — Uriner.
Breton. — *Stota.*
Argot. — *Wateri* (v. *eau*).

Français. — Vol.
Breton. — *Leronsi.*
Argot, 1.— *Poins.* — 2. *Skas.* — 3. *Skrap.* — Le verbe *voler* en est dérivé régulièrement : *poinsa*, *skasa* (voir *voleur*).

Français. — Ville.
Breton. — *Ker.*
Argot. — *Vilach.*— Ann *ostant* n'e ket bet aliez er *vilach*, cet individu n'a pas été souvent à la ville; c'est un campagnard. *Ostant* est ici le synonyme de *lokard;* et *vilach*, la ville, c'est La Roche.

TERMES INJURIEUX OU MALPROPRES.

On a vu plus haut les dénominations qu'on adresse aux femmes de mauvaise vie. Il faut ajouter que la *pagnoten* n'est pas toujours une fille perdue; quelquefois c'est seulement une femme d'humeur exécrable et de commerce difficile.

Même variété dans la signification du mot *fardach* : gens de rien, objets de nulle valeur, rebut. Le contexte, comme le ton sur lequel c'est prononcé, donne sa portée à l'insulte.

Les noms de bêtes difformes, sales ou venimeuses, servent d'injures courantes : *amprefan*, *prei*, — *insecte*, *lamproie*, qui équivaut à *salamandre*.

Le « mot de Cambronne », *freouz*, n'a plus la rudesse du breton *koc'h*. Il a produit le verbe *freouzi*. La locution *pea he otro* — payer son maître (propriétaire) — a quelque sel; *pea ann otro*, c'est laisser au propriétaire d'un champ, qu'on vient de piller ou qu'on traverse simplement, une manière de compensation ou un souvenir de ce passage.

Les *parties sexuelles* ont acquis une richesse d'expressions particulière. — Le terme général est *binwio* (outils), d'où l'on a tiré, à tort, je crois, ou du moins sans raisons suffisantes, le nom de l'instrument musical le *biniou*. — Le mot *beek* (loup) a déjà été mentionné. — Dans le même sens : — 1. *C'houil* (insecte); on dit d'un homme et d'une femme qui ont une nombreuse famille : ar re-ze ho deuz *c'houilet* ervad (ceux-là ont travaillé beaucoup, ils ont beaucoup d'enfants). — 2. *Kan*, canal, conduit, gouttière. — Hep he gan (sans sa gouttière) est une insulte; c'est comme si l'on disait : homme manqué. J'en ai connu qui avaient gagné ce surnom. — 3. *Kok*, cannelle, robinet. Surnom donné, par antiphrase, à un avorton. Chez les femmes, *kokanan*. — *Le derrière*, c'est *ar perier* (le pierrier, pièce d'artillerie).

Le *voyage à Corinthe* se traduit par un certain nombre de verbes. — On connaît déjà *c'houila*. — *Feusa; fleuka*, entendu à six lieues de La Roche, sur les limites de la Cornouille et du pays de Tréguier, à Louargat, jusqu'où pénètrent les chiffonniers rochois. — *Peilla*, éplucher. — *Terri eur graouen* (casser une noix) est une métaphore d'un usage fréquent.

Adjectifs.

Deux qualificatifs seulement, qui s'appliquent à tout, aux choses comme aux gens, à propos de tout et de rien.

Français, bon.

Breton, *mad.*

Argot, *gourd.* — Hennez an euz bet eur *wammel gourd,* celui-là a eu (s'est marié avec) une femme excellente. — Eunn *talar gourd,* un bon repas.

Français. — Mauvais.

Breton. —*Fall.*

Argot. — *Minson.* — De là est dérivé le substantif *minsoner,* dont le sens a tout le vague du primitif *minson* ou de *fardach;* ces deux mots, *fardach, minsoner,* sont à peu près synonymes. — *Minson* e bet ann *tariek,* maigre a été le pourboire. — Ann *ostant* a zo eur *minsoner,* le maître (de cette maison) est un pingre.

Pronom.

Il n'y a que le pronom personnel; il est composé de deux mots : la particule *jes* (intraduisible) et l'adjectif possessif *ma, da, he* (mon, ton, son)...

Ma jes, moi; da jes, toi; *he jes* ou *hi jes, lui* ou *elle; hon jes, nous; ho ches, vous; ho jes, eux* ou *elles.*

Le verbe qui a pour sujet ce pronom ne s'emploie qu'à la troisième personne. *Ma jes* krogaz da *dunodi,* mot à

mot : moi se mit à parler. — Très souvent on trouve le pronom seul, et il sert de réponse.— Piou a dai da *c'houila* arc'hoaz? *Hon jes.* — Qui viendra travailler demain? Nous.

Ce pronom, les adjectifs *gourd* et *minson*, sont les trois mots qui tiennent le plus de place dans l'argot; des phrases, quelquefois des conversations, ne sont faites à peu près que de ces trois vocables, *minsoner*, *gourd*, *minson*, auxquels on ajoute *ma jes*, *da jes*, avec le verbe *bea* (être).

Malgré la présence des possessifs *ma, da, he...*, qui en déterminent seuls la signification, le pronom ne cesse jamais d'être personnel.

Adverbes et interjections.

De même qu'il y a deux adjectifs seulement, il n'y a que deux adverbes :

1° *Gourd*, bien;

2° *Minson*, mal.

Gourd, avec un signe de tête, veut encore dire *oui;* alors il a pour synonyme *goje*; en breton : *ia, evelse* (oui, c'est ainsi).

D'une façon analogue, *minson* sert de réponse négative — *nan* du breton. — *Wiou* rend presque la même idée. Ce dernier mot pourtant, accompagné de certain geste de la main, sert plutôt d'interjection, et il se traduirait : *manqué !*

Une autre interjection; l'alerte que le complice chargé du guet jette aux voleurs, s'il survient quelqu'un :

Kelien! — en breton, *mouches;* c'est le pluriel de *kelienen.*

LOCUTIONS ET PROVERBES.

L'*ironie* est au fond de toute cette langue populaire. Les expressions ne manquent pas au chiffonnier de La Roche pour se moquer — surtout des paysans : car c'est de la campagne qu'il tire sa subsistance et ses petits profits. — 1. *Tremen ewid eul Lorans*, passer pour un Laurent (un imbécile). — 2. *Tremen lost al loue dre ho keno*, vous passer la queue du veau par la bouche (sans que vous vous en aperceviez), vous prendre pour un sot. — 3. *Bouta en eunn all*, mot à mot, pousser en un autre; vulgairement, monter le coup à quelqu'un.

L'*ivrognerie* nous a fourni déjà la locution : *mond da lansogne:* il y en a bien d'autres. — 1. *Ober he bask*, faire ses pâques, s'être enivré (le jour même où l'on fait ses pâques). — 2. *Eunn askorn a zo et en he droad*, un os lui est entré dans le pied : il boite, il va de travers. — 3. *Taga eur chapinad*, étouffer une chopine; ainsi dit-on dans l'argot français : étouffer un perroquet. — Pour dire la *pituite du lendemain : blaz a zo war he glang;* mot à mot : (mauvais) goût il a sur sa bouche; en français : il a la gueule de bois.

Les *menaces* sont adressées quelquefois sous des formes triviales. — 1. *C'houea he fri* d'eunn all, moucher le nez à un autre. — Ma ho tapan e korn eur park, me a c'houeo ho fri d'ac'h : si je vous attrape dans le coin d'un champ, je vous moucherai le nez. (Il est à remarquer

que les menaces, malgré ce ton de plaisanterie, se font à la deuxième personne du pluriel; du reste, le tutoiement est aussi rare en argot qu'il est fréquent dans le breton.) — 2. *Sevel he vrago* da unan bennak, soulever les culottes à quelqu'un (soit pour les lui rétablir à l'endroit, soit pour lui mettre les jambes par dessus la tête); — *sevel he bankiero* dit à peu près la même chose, au moins dans le dernier sens; c'est, comme en français : les quatre fers en l'air.

Pour « noyer » une bête, un chat, on l' « envoie en Angleterre » (par le bras de mer du Jaudy). — *Kas da Vro-Saoz,* envoyer au pays des Saxons (en Angleterre); *diskenn da Vro-Saoz,* descendre au pays des Saxons, être noyé. — Dans le même ordre d'idées, *mond da Gerneo,* aller en Cornouaille (pays lointain), se dit pour : *être perdu,* ou *tué,* ou *mort...* On dit aussi, à peu près dans le même sens : *mond e tu all da vro ar bara,* aller de l'autre côté du pays du pain (d'où l'on ne revient pas).

Un repas de *pardon* devenu fameux, c'est celui de Cavan (ou de Bar-Déro, dans le voisinage), où l'on ne mange que des crêpes et des fèves. — Evel e pardon Kawan, lec'h a vo *debet krampoez ha fao,* comme au pardon de Cavan, où l'on ne mangera que des crêpes... — Faire un bon repas, faire bonne chère, c'est : (se) graisser le menton, — *larda ar grun.* — Le mot *gronch* (menton), du breton, est devenu *grun* en argot.

Après le renvoi d'une maison, on s'en va par la route mesurer les lieues. — *Mond el leo,* mot à mot : aller dans la lieue (qui ne finit pas). — L'on a vu plus haut : *lakât* ou *kas war ar beoz ; rei ar skas war iun.*

Outre le mot *grallik,* pour *répit,* et l'expression *ober*

grallik, déjà consignée, il y a une locution pour désigner la vie de repos ou de paresse ; *ober Moris*, mot à mot : faire Morice (ou Maurice), se dit d'un homme qui se promène tout le jour et ne tire œuvre de ses dix doigts.

Certaines formules de *réplique* sont consacrées, des phrases sans queue ni tête, parfaits coq-à-l'âne, où le mot appelle le mot par la plus simple assonance. Un seul exemple : si l'on veut se débarrasser d'un fâcheux qui demande sur qui roule la conversation, — *pion?* — il suffit de lui répondre : « *Ar piwer ;* » mais si l'importun se trouve piqué à ce jeu et qu'il ait un peu l'esprit d'à-propos, il réplique : « *A zo dimeel d'ar skloker.* » Si cela n'est pas sans rime, c'est certes sans raison. Il n'en va pas toujours ainsi, et la répartie, qui ne veut pas cesser d'être inoffensive, se charge alors d'une ordure ; dans ce genre, le « dialogue de la mendiante et du recteur » est proverbial.

Des gens qui ont tant d'esprit ne sauraient se coudoyer sans rire d'eux-mêmes ; pas un qui n'ait son *surnom*. On prétend que les Rochois, surpris en flagrant délit de vol à la campagne, n'ont qu'à déclarer au paysan qui les appréhende leur propre nom de famille, pour échapper à toute poursuite : la gendarmerie et la justice ne les connaissent que par leurs surnoms. Un travers, plutôt qu'une qualité, un défaut physique, servent généralement de bases à ces appellations ; on y trouve pourtant de véritables antiphrases : un homme qui est maigre à n'avoir que les os et la peau s'appellera *ann druoni* (la graisse).

Les *sentences* et les *proverbes* font les trois quarts des frais de la conversation, chez le peuple ; ces locutions

toutes prêtes ne demandent aucun effort à les ramasser ; cette menue monnaie se trouve partout à emprunter : on pense bien qu'elle ne fait pas défaut dans un pays qui passe pour avoir la prétention de battre monnaie lui-même. Mais les *localismes* précisément rendent tout à fait difficile une interprétation de ces adages particuliers à une classe de la population : *Gouzout dre belec'h a David de Gerborz*, savoir par où va David à Kermoroc'h ; c'est-à-dire en connaître plus long que d'autres. — Le moindre mot d'argot en rend le sens encore plus obscur pour qui n'est pas initié. — *Mond d'ar pardon warlerc'h Polik*, aller au pardon après *Polic* (le chat) ; arriver trop tard à la soupe ; ou *tarde venientibus ossa*. — Des gens qui ont tant vécu sous le ciel doivent avoir exprimé sur la température de chaque saison bien des réflexions ; un marin qui parle du beau temps et de la pluie ne met pas dans sa conversation plus de dictons et de métaphores qu'un Rochois.

Ce serait le moment d'exposer un fragment de dialogue, deux phrases, entre couvreurs, et de placer en regard la traduction bretonne :

Argot. — *Ann daouzek abostol zo o tremen ; gourd ve ober grallik.*

— *Minson. Gourtoc'h da c'houila : eman ann ostant er c'houez.*

(Mot à mot : les douze apôtres sont à passer ; il serait bon de faire répit. — Mal. Meilleur (est) de travailler : (car) se trouve le maître dans la maison.)

Breton. — *Kreiz : de zo o son ; mad ve ober eunn diskouiz.*

— *N'e ket (nan). Gwelloc'h e labourāt (poania) : eman ar mestr en ti.*

(Midi est à sonner; il serait bon... — Non. Il vaut mieux travailler.)

On voit qu'il est impossible à un simple bretonnant de s'entendre avec un argotier de La Roche.

S'il était entré dans le plan de ce travail de consigner les formules proverbiales, on aurait pu tirer d'une telle collection (qui sera l'objet d'une autre et prochaine publication) plus d'un renseignement au point de vue ethnographique; il serait curieux de constater, par exemple, que le *pillaouer* est fier de sa ville et hautain dans ses murs, tandis qu'il est humble à la campagne et qu'il se montre doux, obséquieux et résigné devant la porte d'une ferme; si un paysan lui en fait la remarque, sa réponse est prête : « *Pelloc'h eer gand ann tog ewit gand ar vaz.* » — On va plus loin avec le chapeau (à la main) qu'avec le bâton. — Voilà un dicton qui n'a jamais eu le droit de cité à La Roche.

D'autres vocables que ceux qu'on vient de lire sont en usage pourtant; si je les ai omis, c'est qu'ils ne sont pas acceptés de tout le monde; ils sont de création récente, et les vieillards, qui n'aiment pas le nouveau et qui n'apprennent rien de ce qui n'est pas de leur temps, n'emploient jamais ces termes-là. L'argot qu'on a trouvé dans ces pages est le même que je savais un peu déjà il y a vingt-cinq ans.

A plus forte raison ai-je laissé de côté des expressions conventionnelles que les ouvriers des villes voisines, — et de Tréguier particulièrement, — essaient de mettre en vogue, à l'imitation des Rochois; ces locutions et ces mots passent au bout d'une saison, oubliés même de ceux qui les ont mis au jour : c'est que les gens de La Roche, qui

sont en cela les maîtres de la langue, ont dédaigné de s'en servir, leur ont interdit le commerce et refusé les moyens de vivre.

Et je n'ai pas mentionné davantage certains termes propres à divers métiers. Ainsi qu'on a dû le constater, cet *argot* n'est pas un langage professionnel, puisque le seul nom du couvreur, entre les ouvriers, a sa place là-dedans, — et encore, par une périphrase. — En tout cas, le jargon du tailleur et les autres n'ont rien de commun avec cette langue du *potr ann tok-tok* et du *pillaouer*, la seule dont j'avais présentement à m'occuper.

N. Quellien.

Gk. ÉKATON; Skt. ŚATA.

Meyer (Gk. Gr. § 405) suggests that ἑκατόν = einhundert, and that it comes from an original *ἀκατόν, by comparison with ἄ-παξ, ἀ-πλοῦς. The primitive form he gives as *km*tóm or *km*tá' (§ 16), and considers the initial *ἑ* as identical with the syllable *sa* of *sa-hásra* (§ 30). There seems to be no objection to this so far, but when we come to derive ἑκατόν from *ἀκατον, we must assume an original form *sm*km*tóm* (v. § 16, 395) for the latter, and from this we could not obtain ἕκατόν; ἑκατόν comes from a form *σε-κατον, where the first syllable σε-corresponds with the syllable *sa*- of *sahásra*, hence for the primitive form we have *sek*m*tóm*, the antecedent of both ἑκατόν and *s'alā*. Regnaud (*Rev. de Ling.*,oct. 1883), in a contribution on « les antécédents et les équivalents phonétiques de la sifflante palatale en sanscrit », shows that *s'* comes from a primitive *sk* and among those words, in which he considers that this is not so clear as in other cases, he places the skt. *çata*, « *çata* cent, pour **skata* ou **eskata*, comme l'indique le témoignage combiné du zend *satem*, du gr. ἑκατόν et du latin *centum* ». Now *skata*, I believe, is but a shortened form of **sekatá* (*sek*m*tóm*) just as *σμία stands for *σεμjα, or *sma* for **sama*, and to **skata* we may refer the skt. *s'ata*,

cording to the discovery of Regnaud. The gk. ἑκατόν is rtainly not derivable from *σημκατον or *σπκατον. The lat. ntum stands for *scentum, just as *cutis*, *cavus* stand for *cutis* *scavus (Corssen, I, 353). The gk. ἑκατόν differs nly from the skt. *s'ata* in its derivation from the uncon-acted form, while the skt. *s'ata* comes directly from ie contracted form.

Oxford.

Ernest Sibree.

GLOSSAIRE PATOIS

DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

(Suite)

F

FA, FAIS, s. f. Fois. « *J'sais allé ben des fas chez vous.* » (Tout le département.)

FACTRICE, s. f. Employée de magasin, demoiselle de magasin. (Tout le département.)

FADIR, v. a. Céder. « Il a *fadi* : » il a cédé. (Pont-Réant.)

FADUCHET, s. m. Maigre, mince. « Votre chat est bien maigre. — Oui, c'est un pauvre *faduchet.* » (Dourdain.)

FAFIOTAGE, s. m. Passer son temps en faflotage, à s'attifer. (Arrondissement de Montfort.)

FAGUINE, s. f. Petit fagot de genêts ou d'ajoncs dont on se sert pour chauffer les fours. (Saint-Briac.)

FAILLI, E, adj. Chétif, faible. « Le failli gars, la faillie fille. » (Tout le département.)

FAIN, s. m. Foin. (Arrondissement de Redon.)

FAIT, s. m. Bien. Posséder un petit *fait*, c'est-à-dire être à l'aise, avoir quelque bien. (Arrondissement de Redon.)

FAMEUSE, adj. Enceinte. Femme fameuse. (Montfort.)

FANCHETTE, FANCHON, s. f. Prénom de femme qui signifie Françoise. (Tout le département.)

Les enfants de l'Ille-et-Vilaine disent aux filles qui s'appellent Fanchette la formulette suivante :

« Fanchette, panquette,
Grande jambe de bois,
Ta mère t'appelle,
Tu ne réponds pas.

Elle trempe la soupe,
Tu manges les choux,
Elle tire les vaches
Tu bois le lait doux. »

FANCHIN, s. m. François, prénom. (Plerguer.)

FARAUD, s. et adj. Individu fier parce qu'il est bien habillé. (Tout le département.)

FARRER-SIGOT, loc. ad. Se sauver, partir. (Bain.)

FARFOUILLER, v. a. Chercher, remuer pour trouver un objet, mettre tout en désordre. (Rennes.)

FARFOUILLON, s. des deux g. Qui n'a pas d'ordre. (Rennes.)

FAUCILLON, s. m. Serpe. (Dourdain.)

FAUNILLE, s. f. Petit fagot de genêt ou d'ajonc dont on se sert pour chauffer le four. (Plerguer.)

FAYOTS, s. m. pl. Haricots. (Tout le département.)

FEINÉ, E, ou FÊNÉ, E, adj. Ensorcelé, ensorcelée, qui n'est pas heureux, qui a du guignon. (Arrondissement de Redon.)

FEIOT, s. m. Petit enfant. (Fougères.)

FÉNIANT, E, sub. Fainéant, fainéante. (Tout le département.)

FERDIR, v. n. Froidir. « J'avais chaud, mais le vent m'a *ferdi*. » (Bain.)

FERIEUSE-MARRAINE, s. f. Robuste femme. On dit d'une belle et forte fille : « Voilà une ferieuse-marraine. » (Bain.)

FERLUQUET, s. m. Muscadin. (Dourdain.)

FERNAILLON, s. m. Enfant vif. (Dourdain.)

FEROUAS, s. m. Individu qui a les genoux cagneux. (Rennes.)

FERTILLE, sub. f. Rien. « Vous reste-t-il du pain ? — Il ne m'en reste pas une *fertille*. » (Dourdain.)

FERTIN, s. m. Débris, restes. (Bain.)

FESSÉE. s. f. Frapper un enfant sur les fesses, c'est lui donner la *fessée*. (Tout le département.)

FEUGER, v. n. Figer. « La sauce est *feugée*. » (Arrondissement de Redon.)

FI, s. m. Fil. (Redon.)

FIAGUENAU, adj. Mou. (Dourdain.)

FICHU, E, adj. Mauvais, malade. On dit d'un mauvais sujet : « C'est un *fichu gas*, » d'un malade : « Il a *fichue mine*. » On dit aussi d'un malade abandonné des médecins : « *Il est fichu*, » pour : Il n'en reviendra pas. (Tout le département.)

FI DE FOUET, s. m. Corde que l'on attache à l'extrémité du fouet. (Bain.)

FIEU, s. m. Fils ou filleul. « *Mon fieu*. » (Arrondissement de Fougères.)

FIL-A-PERDRIX, s. m. Cuscute, plante parasite des champs et des landes. On la rencontre surtout sur les ajoncs. (Tout le département.)

FILS-DE-VÈCE, s. m. Injure grossière. (Prononcer *Fi de vèce*.) (Arrondissement de Redon.)

FINISSEMENT, s. m. Fin d'une chose. (V. *Terminage*.) (Tout le département.)

FLACHE, s. f. Graminée des bois employée par les malheureux pour remplir la paillasse de leur lit. *Aira cœrulea*. L. (Dingé.)

FLAMBÉE, s. f. Flambée de feu. « Jetez du bois dans le *fouyer* pour faire une flambée. » (Arrondissement de Redon.)

FLAUPÉE, s. f. Action de frapper. « Mon père m'a donné une flaupée qui peut compter. » (Tout le département.)

FLAUPER, v. a. Battre quelqu'un. (Tout le département.)

FLÈCHE, s. f. (V. *Flache*.) (Arrondissement de Redon.)

FLÉMARD, E, adj. et sub. Paresseux, paresseuse. « Est-il *flémard*! Va, tu n'es qu'une flémarde. » (Rennes.)

FLÈME, s. f. Paresse. Se dit de quelqu'un qui n'a pas le courage de travailler, qui n'a aucune énergie. (Tout le département.)

FLEURETTE, s. f. Décomposition d'un reste de vin oublié dans une bouteille. (Tout le département.)

F'NEUILT, s. f. Fenêtre. (Pleurtuit.)

FOLOISEAU, s. m. Tous les oiseaux de proie. (Dingé). *Foloisiau*. (Arrondissement de Redon.)

FOMME, s. f. Femme. « C'est y une belle fomme ! » (Arrondissement de Redon.)

Fond, s. m. Four à cuir le pain. (Noë Blanche.)

Fonnille, s. f. Fagots d'épines et de ronces pour chauffer le four. (Dourdain.)

Fosset, s. m. Espèce de clé pour tirer le cidre. « J'vas vous faire goûter mon cidre ; mais je le tire encore au fosset. » (Tout le département.)

Fouaillée, s. f. Frapper un enfant sur les fesses. Une mère qui corrige son enfant lui donne la *fouaillée*.

Fouasse, s. f. Sorte de pain qu'on vend aux portes des églises le Vendredi-Saint. (Arrondissement de Redon.)

Fouée, s. f. Flambée. Feu clair dans la cheminée. « Une belle fouée. » On dit aussi : « J'ai senti une fouée me monter à la figure, » pour : Le sang m'a monté au visage. (Arrondissement de Redon.)

Fougerotin, s. m. Habitant de Fougeray. « V'là les Fougerotins qui vont voter pour les chouans, ça c'est sûr. » (Arrondissement de Redon,)

Fouillue, adj. f. Touffue. « Un chien à queue fouillue. » (Montfort.)

Fouine, s. f. Faîne, fruit du hêtre. (Tout le département.)

Fouinier, s. m. Hêtre. (Plerguer.)

Foulée, s. f. Foule. « Il y avait une foulée. » Un encombrement de personnes. (Cardroc.)

Fourcher, **Fourchotter**, v. a. Remuer avec une fourche. (Tout le département.)

Fourchette-du-Diable, s. f. Géranium des haies appelé aussi Herbe à Robert. (Fougeray.)

Fourgotter, v. a. Remuer. (Dourdain.)

Fourière ou **Forrière**, s. f. Fossé d'un champ. « J'ai attaché la *bique* dans la *fourière*. »

Fourni, s. m. Appartement de décharge dans une ferme. (Canton de Saint-Aubin-d'Aubigné.)

Fourraige, s. m. Fourrage. (Tout le département.)

Fourret, s. m. Lange d'enfant. (Pipriac.) Ce mot vient de fourreau.

Foutiau, s. m. Hêtre. (Tout le département.)

FOUTRE, v. Frapper. « J'vas lui foutre une râclée. » (Tout le département.)

FOUTU, E, adj. « Il est foutu, elle est foutue, » c'est-à-dire, il est mort, elle est morte. On dit aussi: « Je lui ai foutu une trempe, » pour : Je l'ai battu. (Tout le département.)

FOUYÉ et FOUYER, s. m. Foyer. « Jetez du bois dans le *fouyer* pour faire une flambée. » (Tout le département.)

FRAMBA et FRAMBAIL, s. m. Fumier d'étable. (Fougeray.)

FRAMBOYER, v. a. Vider le fumier d'une étable. « Prenez la fourche à *framboyer*. » (Dourdain.)

FRASIL, s. m. Poussière de charbon. Expression usitée dans les bois et forêts où l'on fait du charbon.

FRATER, s. m. Perruquier. (Tout le département.)

FRENILLE, adj. Remuant. (Dourdain.)

FRET et FRÉ, s. f. « La *fré* m'a *gueroué les daigs* : » le froid m'a gelé les doigts. (Arrondissement de Redon.)

FRESAIE et FRESAS, s. f. Orfraie, oiseau de nuit. (Tout le département.)

FRICASSÉ, E, adj. Se dit des noms qui ont été allongés, enrichis d'une particule ou d'un nom de terre. Ou bien encore une fille dont le nom est Marie et qu'on appelle Maria, c'est un nom fricassé. (Dourdain.)

FRICHE, s. f. Jardin attenant à la ferme dans lequel on cultive de gros légumes et quelquefois du chanvre, du lin, du trèfle. (Fougères.)

FRICHETI et FRISTI, s. m. Rata. (Tout le département.)

FRIGOULE, s. f. Thym. Plante de jardin. (Teillay.)

FRILOUX, SE, s. Frileux, frileuse. « Il est toujours devant le fouyer, c'est un friloux. » (Tout le département.)

FRIQUET, TE, adj. Chatouilleux, chatouilleuse. (Vitré.)

FRISQUET, TE, adj. Froid piquant, vif. « L'air est frisquet, la brise est frisquette aujourd'hui. » (Tout le département.)

FROUMER, v. a. Fermer la porte, la fenêtre, le tiroir, etc. (Tout le département.)

FROUMI et FROMI, s. f. Fourmi. (Tout le département.)

FRUSQUES, s. f. pl. Nippes. « Enlevez vos frusques, et quittez ma maison. » (Tout le département.)

FRUSQUIN (SAINT-), s. m. Avoir. « Il a mangé tout son Saint-Frusquin : » tout son avoir. (Arrondissement de Redon.)

FUMELLE, s. f. Femelle. (Redon.)

FUMELLIER, s. m. Amateur de filles. (Tout le département.)

FUNGNE, s. m. Fumier. (Canton de Saint-Aubin-d'Aubigné.)

FUSELIER, s. m. Cornouiller des jardins. (Teillay.)

FUSIL, s. m. Manche du petit marteau qui sert au faucheur à repasser le fil de sa faulx. (St-Medard-sur-Ille.)

FUTÉ, E, adj. Malheureux, qui a du guignon. (V. *Féné*.) (Tout le département.) Se dit aussi dans le sens de rusé. « Elle a un air futé. »

FUTER, v. a. Salir, abîmer. (Tout le département.)

G

GÂCHE, s. f. Pain mal cuit, qui est plat, qui est mou. « C'est de la gâche. » (Tout le département.)

GALAIS, s. m. Fusain, arbrisseau. *Evonymus europæus*, L. (Arrondissement de Redon.)

GALENNE (Vent de). Vent du sud-ouest. (Bain.)

GALETTE, s. f. Crêpe épaisse faite avec de la pâte de blé noir, claire et sans levain, que l'on fait cuire sur une plaque de fonte. (Tout le département.)

GALICELLES, s. f. pl. Vêtements. (Renac.)

GALICHON, s. m. Dernière galette cuite sur la tuile. Cette galette généralement plus petite que les autres, faite avec la dernière cuillerée de la pâte, est convoitée par les petits enfants. (Bain.)

GALLOIS (A), loc. adv. Qui n'est pas clos. « Ces champs sont à gallois. » (Pléchâtel.)

GALOUX, SE, sub. Galeux, galeuse. (Tout le département.)

GALOCHES, s. f. Semelles de bois clouées sous des souliers. (Tout le département.)

GALVAUDER, v. n. Courir la prétantaine. (Rennes.)

GALVAUDEUX, s. m. Vaurien. (Dourdain.)

GAPI, E, adj. Vermoulu, e. (Mauré.)

GARATAS, s. m. Grenier. (Dourdain.)

GARÇAILLES, s. des deux g. Petits enfants des deux sexes. « Les garçailles sont à l'école. » (Tout le département.)

GÂRE, adj. des deux g. Couleur noire et blanche. « Une vache gâre. »

GÂRETTE, s. f. Nom donné aux vaches de couleur gâre. « La gârette a la panse bien remplie. » (Tout le département.)

GARSE, s. f. Injure. Une garse est une mauvaise femme. (Tout le département.)

GARSETTÈ, s. f. Petite fille. (Fougères.) Les petits garçons sont appelés *gars*.

GAS, s. m. Garçon. (Tout le département.)

GÂTE, s. f. Masure, maison en ruine. « Les malheureux couchent dans une gâte. » (Arrondissement de Redon.)

GÂTER, v. a. Renverser un liquide. « Il a gâté son cidre. » Les enfants disent aussi au maître d'école pour indiquer qu'ils ont un besoin à satisfaire : « Je veux gâter de l'eau. » (Arrondissement de Redon.)

GAUFFERROY, s. m. Tuile pour cuire la galette. (Pleurtuit.)

GAULER, v. a. Battre un enfant, un arbre. Gauler un noyer, c'est abattre les noix avec une gaule. (Tout le département.)

GAURER, v. a. Châtrer les animaux. (Tout le département.)

GAURER-DES-CHAUSSES, v. a. Raccommoder des bas. (Bain.)

GAZIAU, s. m. Oiseau. « Oh ! le *biau* gaziau. » (Saint-Aubin-d'Aubigné.)

GAZET, s. m. Petit oiseau. « Le joli gazet. » (Saint-Médard-sur-Ille.)

GEHEULE ou GEHEUNE, s. f. Cage. Etymol: Geôle. (Montfort.)

GEIGNARD, s. m. Soufflet. (Dourdain.)

GELIQUE. s. f. Angélique, prénom de femme. (Arrondissement de Redon.)

GÊNANCE, s. f. Gêne. « C'est une *génance* de tous les moments. » (Arrondissement de Vitré.)

GENDARME, s. m. Nom donné au poisson de mer appelé hareng. (Poligné.)

GENOUET, s. m. Genou. « Les beaux petits genouets. » (Lalleu.)

GENS, s. m. pl. Parents. Le père et la mère. (Tout le département.)

GEORGEON, s. m. Nom donné au diable. (Fougères.)

GERBE, s. f. Petit fagot de genêt ou d'ajonc employé pour chauffer les fours. (Port-Saint-Jean sur la Rance.)

GERBIÈRE, s. f. Croisée de grenier. (Dourdain.)

GERGAUD, s. m. Homme sans valeur. (Loutchel.)

GERZIAU, s. m. Plante de la famille des papilionacées. (Tout le département.)

GILÉE, s. f. Jet de liquide. (Tout le département.)

GILER, v. a. Lancer un liquide par jet. (Tout le département.)

GILETTE, s. f. Julienne, prénom de femme. (Messac.)

GILONNE, s. f. Julienne, prénom de femme. (Cardroc.)

GIROFLÉE A CINQ FEUILLES, s. f. Soufflet, giffle. (Fougères.)

GIS, s. m. Jet, pousse que produit un arbre dans le cours d'une année. « Voilà un gis vigoureux. » (Tout le département.)

GLAVIAU, s. m. Gosier. (Arrondissement de Redon.)

GLÉIOIS, s. m. Chaume, paille de blé ou d'avoine restée debout sur les sillons après la moisson. (Port-Saint-Jean sur la Rance.)

GLENETS, s. m. pl. Épines des ajoncs qui sert à faire les glennes. (La Guerche.)

GLENNE et GLEUNE, s. f. Fagots de genêts, de bouleaux, etc., pour les boulangers. (Tout le département.)

GLOURI, s. m. Champ dépouillé de sa récolte. (Port-Saint-Jean sur la Rance.)

GLUI, s. m. Paille préparée pour couvrir les toits. (Fougères.)

GNIAFFE, s. m. Cordonnier, presque une injure. (Tout le département.)

GOBELET, s. m. Plante de la famille des Amygdalées. *Umbilicus pendulinus*. (Saint-Sulpice des Landes.)

GOBER, v. n. Attraper, recevoir. « Tu vas gober ! » c'est-à-dire : Recevoir des coups. (Dourdain.)

GOBER SA CHÈVRE, loc. adv. Se mettre en colère. (Ateliers de Rennes.)

GODI-SARSAU, s. m. Ourlet de robe de femme. (Guichen.)

GOGUENO, s. m. Vase de nuit. (Arrondissement de Redon.)

GONDOLÉ, E, adj. Le bois vert gondole, c'est-à-dire travaille. Le bois sec ne gondole pas. « Cette porte est toute gondolée. » (Tout le département.)

GORET ou GORIN, s. m. Porc. « Les gorins étaient-ils chers à la foire de Fougeray ? » (Tout le département.)

GORON, s. m. Ivrogne. (Fougères.)

GORONNER, v. a. Enivrer. (Fougères.)

GOUET, s. m. Arum des haies appelé aussi chandelle. *Arum maculatum*. (Tout le département.)

GOULE, s. f. Bouche, ouverture, grotte. « A-t-il la *goule* grande ? » pour : la bouche grande. « La *goule* du four : » l'ouverture du four à cuir le pain. Il existe à Dinard une grotte qu'on appelle *La Goule-es-Fées*. (Tout le département.)

GOULÉE, s. f. Bouche pleine. « Une goulée de pain : » la bouche pleine de pain. « Le chien l'a mordu et a emporté la goulée, » c'est-à-dire : A enlevé le morceau. (Saint-Malo de Phily.)

GOULEYANT, adj. Agréable au goût. On dit du cidre *gouleyant, droit en goût et justificatif*. (Montfort.)

GOULIPIAS, s. m. Goinfre. Individu qui mange malproprement. (Env. de Rennes.)

GOULIPIAUD, s. m. Vaurien, rôdeur, coureur de nuit. « C'est un grand goulipiaud. » (Rennes.)

GOULU, s. m. Gourmand. (Dourdain.)

GOURBAILLE, s. f. Corbeille, sorte de panier. (Saint-Sulpice des Landes.)

GOURDINE, s. f. Fève, légume. « De bonnes gourdines. » (Arrondissement de Redon.)

GOURGANTINE, s. f. Corsage. (Pleurtuit.)

GOUROU, s. m. Individu dont le métier consiste à châtrer les animaux. Pour se faire reconnaître, le *gouru* se promène dans les foires en jouant avec les lèvres d'un tout petit instrument. (Tout le département.)

GOUSPIN, s. m. Méchant gamin. (Tout le département.)

GOUTTE, adv. Nulle chose; néant; pas. « Je n'y vois goutte : » Je n'y vois pas. (Tout le département.)

GRAFIGNER, v. a. Égratigner. « Le chat m'a grafigné. » (Montfort.)

GRAISSER, v. a. Fumer un champ. (Arrondissement de Redon.)

GRAISSE, s. f. Fumier, engrais. (Saint-Suliac.)

GRANGOULIPIAS, s. f. Femme laide qui a une grande bouche. (Rennes.)

GRAS A LARD, loc. adv. Gras comme un porc. (Tout le département.)

GRATTERON, s. m. Plante des haies dont le fruit se colle aux vêtements. *Galium aparine*. (Arrondissement de Rennes.)

GRÉIER, v. g. Gréier un cheval, harnacher. (Saint-Briac.)

GRELLE, s. f. Panier d'osier ou de bourdaine servant aux blanchisseuses pour porter le linge en ville. (Rennes.)

GRÉMIL, s. m. Plante de la famille des Borraginées. (*Lithospermum arvense*, L.) (Fougeray.)

GRESILLON, s. m. Grillon. (Tout le département.) — « Quand le *grésillon* chante, c'est signe de beau temps. »

GRESSET, s. m. Rainette, grenouille. « Quand les gressets chantent, signe de beau temps. » (Tout le département.)

GREUS, SE, adj. Gros, grosse. « Quelle greusse fomme ! » (Arrondissement de Redon.)

Le cœur *greus* de tristesse,
J'fus serrer du cresson. (*Vieille chanson.*)

GRICHU, E, adj. Personne désagréable, de mauvaise humeur. (Tout le département.)

GRIGNETTE, adj. Figure grincheuse, rechignée. (Dourdain.)

GRIMÂCHER, v. n. Gronder, gourmander. (Saint-Suliac.)

GRINDOUX, s. m. Être rechigné. (Dourdain.)

GRIPPI, s. m. Nom donné au diable. (Tout le département.)

GRISEILLER, v. n. Blanchir des cheveux ou de la barbe. « *Il griseille.* » (Tout le département.)

GRISON, s. m. Pouding, agglomération de petits cailloux. « La butte au grison. » (Dingé.)

GRISSAUD, s. m. Traître, méchant. (V. *Blaiche.*) (Gennes.)

GRISSES, s. f. pl. Méchancetés, grimaces. (Gennes.)

GROHIR, v. a. Rissoler. « Ce poisson est bien grohi, » bien cuit, qui croque sous les dents. (Rennes.)

GROLER, v. n. Agoniser. (Tout le département.)

GROLET, s. m. Râle de la mort. « Le pauvre *mâtin* a le *grolet*; il n'en reviendra pas. » (Tout le département.)

GROLLE, s. f. Corbeau connu sous le nom de Freux.

« Grolle, grolle, grolle, la dernière rendue,
« Aura la crotte au cul. »
(*Formulette des enfants de l'arrondissement de Redon.*)

GROS, s. m. Déchet de farine de blé noir. (V. *Soursas.*) (Bain.)

GROSSIER, ÈRE, adj. Gros, grosse ; gras, grasse. « V'la un petit gas *qu'est ben grossier*: » Bien gras. (Tout le département.)
On dit d'un homme ou d'une femme qui a de l'embonpoint : « Il est grossier, elle est grossière. » (Montfort.)

GROUÉ, E, adj. Glacé, glacée. (Tout le département.)

GROUER, v. a. Glacer, congeler. « Il groue: » il glace. (Tout le département.)

GROUGER, v. a. Supporter l'infortune patiemment. (Dourdain.)

GROULER (Se), v. pr. Se remuer. « Il est bien malade, il ne peut plus se grouler. » (La Guerche.)

GROUS, E. adj. Gros, grosse. « Oh ! le grous gas. » Oh ! le gros gas. (Gennes.)

GROUX, s. f. Bouillie de blé noir. (Tout le département.)

GUEGEOT, s. m. Imbécile, niais. « Quel guegeot ! » (Arrondissement de Redon.)

GUENAF, s. m. Gourmand. Synonyme de Goulu. (Loutchel.)

GUENER, v. a. Glaner. « Il est à guener dans le domaine. » (Bain.)

GUERDI, adj. En quantité. « Je suis guerdi de puces : » Je suis couvert de puces. « Il est guerdi de poux: » couvert de poux. (Environs de Rennes.)

GUERDI, E, adj. Engourdi. « Il est guerdi de froid. » (Tout le département.)

GUERDIN, E, sub. Gredin, grédine, mauvais sujet, mauvaise fille. (Tout le département.)

GUERET, s. m. Sol d'un champ retourné par le soc de la charrue. « Habiller du gueret » veut dire écraser les mottes d'un champ charrué. (Tout le département.)

GUERETTER, v. a. Charruer. (Tout le département.)

GUERIAU-BOUILLI, loc. adv. Gruau-bouilli. Cette expression signifie être à son ménage. (Tout le département.)

GUERISSOU, s. m. Médecin. « Allez *cri* le *guérissou*, car il est *ben* malade. (Arrondissement de Redon.) »

GUÉRIT-TOUT, s. m. Valériane. Plante qui sert à cicatriser les plaies. (*Valeriana phu*, L.) (Tout le département.)

GUERMILLE, s. f. Miette, petite part. « Je n'ai pas mangé la plus petite guermille *anet.* » (Tout le département.)

GUERNETTE, s. f. Petite grenouille. « Quand les grenouilles chantent, c'est signe de beau temps. » (Arrondissement de Redon.)

GUERNIER, s. m. Grenier. (Tout le département.)

GUERNOLLE, s. f. Grenouille. « J'vas à la pêche aux guernolles. » (Gennes.)

GUERNOSELLES, s. f. pl. Groseilles. « J'ai tant mangé de guernoselles que j'en ai *ma* au ventre. » (Arrondissement de Redon.)

Gueroisilles. (Gennes.)

GUERNOUILLE, s. f. Grenouille. (Tout le département.)

GUEROIS, s. m. Grains de sable. « Il m'a jeté des guerois à la figure. » (Tout le département.)

GUEROUÉ, E, adj. Gelé, glacé. « Je suis gueroué : » Je suis gelé. « Il a gueroué cette netée: » Il a gelé cette nuit. (Messac.)

GUERSILLE (à), loc. adv. En abondance. « Ce pommier a des pommes à guersille. » (Bain.)

GUERSILLÉE, s. f. Grande quantité. « Il y a cette année des guersillées de cerises. » (Bain.)

GUERSILLON, s. m. Grillon. « Quand le guersillon chante dans le *fouyer*, il porte bonheur. » (Arrondissement de Redon.)

GUÉTRON, s. m. Guêtre. (Dourdain.)

GUEULE D'EMPEIGNE, s. f. Gueulard, gueularde. « *Vas-tu te taire, sacrée gueule d'empeigne* ? » (Rennes.)

GUEUSINE ou GUEUTINE, s. f. Blague à tabac. (Canton de Saint-Aubin-d'Aubigné.)

GUIBOLLE, s. f. Jambe. (Tout le département.)

GUICHENAS, s. m. Habitant de Guichen. On emploie aussi ce mot comme injure. « Oh ! le vilain guichenas ! » (Tout le département.)

GUIGNE, s. f. Cerise. sauvage. « *Allons serrer les guignes.* » (Tout le département.)

GUILDROU et GUIREDROU, s. m. Courir le guildrou. « Il court toutes les nuits le guildrou, » c'est-à-dire qu'il va toutes les nuits dans de mauvais lieux. (Rennes.)

GUILLE, s. f. Robinet. (Fougères.)

GUIN, s. m. Gui. Plante parasite des arbres. (Dourdain.)

GUINCHE, s. f. Grande graminée des bois. (V. *Flache.*) (Rennes.)

GUINGAN, s. m. Étoffe rayée. (St-Méen.)

GUSTAO, s. m. Auguste, prénom d'homme. (Plerguer.)

H

HAITER, v. n. Plaire, convenir.

HAITE-T-Y (Ça vous), Int. « Ça vous haite-t-y ? » Ça vous convient-il ? (Hédé.)

HALE, s. m. Vent sec. « *Le linge ne va pas sécher s'il ne fait pas de hâle.* » (Tout le département.)

HALFESSIER, s. m. Batailleur peu scrupuleux, mauvais sujet, fainéant. (Dourdain.)

HALLER (S'entre), v. pron. S'empoigner, se prendre aux cheveux. (Messac.)

HAMPIN, s. m. Boiteux. (Dourdain.)

HAMPINER, v. n. Boiter. (Dourdain.)

HANCER, v. n. Geindre. (Dourdain.)

HANEBANE, s. f. Plante de la famille des Solanées, appelée aussi Herbe aux chevaux. (*Hyoscyamus niger*, L.) (La Dominelais.)

HANNE, s.f. Pantalon. « Boutonne ta *hanne*. » (Tout le département.)

HANNER, v. a. Mettre une culotte. « Viens mon gars que te hanne. » (Tout le département.)

HANNEBANNES, s. f. pl. Tripes, boyaux de cochon. (Bain.)

HANOCHE, s. f. Rondin, bois de chauffage rond. (Dourdain.)

HANOCHER, v. a. Couper du rondin. (Dourdain.)

HANSARD, s. m. Outil pour faire le guéret, tailler la paille et le marc de pommes. (La Bouëxière.)

HANTIER, s. m. Manche de faux. (Bain.)

HAPPER, v. a. Prendre vivement ou attraper à la course. « J'ai happé un lapin. » (Tout le département.)

HARASSE, s. f. Caisse à jour dans laquelle se font les expéditions de faïence et de porcelaine. (Tout le département.)

HARASSER, v. a. Griller des châtaignes. (Saint-Médard-sur-Ille.)

HARASSOIRE, s. f. Poêle percée pour griller des châtaignes. « Où as-tu mis l'harassoire? » (Saint-Médard-sur-Ille.)

HARDIER, s. m. Boucle de fer ronde. (Dourdain.)

HARDILLON, s. m. Boucle de fer carrée. (Dourdain.)

HARIAS, s. m. Embarras. « Quand on est à la tête d'une ferme, ce n'est pas un petit *harias*. » (Bain.)

HARICOTAGE, s. m. Travailler avec peine. (Bain.)

HARIE, s. f. Héritage, succession. (V. *hérit.*) (Cardroc.)

HARNAS, s. m. Harnois. Se dit aussi de quelqu'un qui court les filles. « Il est du harnas. » (Arrondissement de Vitré.)

HARNOIS, s. m. Charrette attelée de bœufs. « V'la un *biau harnois*. » (Tout le département.)

HARQUELIER, s. m. Buveur, propre à rien. (Dourdain.)

Harrée, s. f. Averse. « Une *harrée* de pluie, de grêle, de neige. » Une giboulée. (Tout le département.)

Has, s. f. Haie servant de clôture à un champ ou à un jardin. (Tout le département.)

Hausset, s. m. Jambes, pattes.

Devinette : Qui n'a ni haut, ni *hausset*
Et qui passe *ben* les *russets*?
— Une sangsue.

(Bain.)

Haut, s. m. Corsage de robe. (Coëmes.)

Haut, s. m. Nord. « Le vent vient du haut. » (Dourdain.)

Haut-de-Chausse, s. m. Pantalon. (Pipriac.)

Haute-Heure, s. f. De bonne heure. C'est le contraire de basse-heure. « Nous avons le temps de cheminer, il est haute-heure. » (Saint-Grégoire.)

Havet, s. m. Grande fourchette en fer à deux branches. (Dourdain.)

Héampionné, e, adj. Personne qui, ayant eu les reins brisés, se dodine en marchant. « Cet homme est héampionné, cette femme est héampionnée. » (Arrondissement de Vitré.)

Hégron, s. m. Héron. « Il y a des hégrons sur le bord de l'étang. » (Bain.)

Henquin, s. m. Lambin, fainéant. (Dourdain.)

Henquiner, v. n. Travailler mollement. (Dourdain.)

Hèque, s. f. Petite barrière pour empêcher les enfants de sortir de la maison, sans les priver du jour. (Canton de Saint-Aubin-d'Aubigné.) A Maure, dans l'arrondissement de Redon, on appelle Hèque le petit treillage en bois sur lequel on met la galette à froidir.

Hérassé, e, adj. Maladie de langueur. « Il est *hérassé*. » (Dourdain.)

Heraudée, s. f. Heraudée de pluie, c'est avoir reçu une averse. On dit aussi de quelqu'un qui a été battu: « En a-t-il reçu, une *heraudée* ! »

Herauder, v. a. Battre, frapper. « Si tu fais le gamin, *j'vas t'herauder*. » (Bain.)

HERBE-A-CINQ-COUTURES, s. f. Plantin. (*Plantago lanceolata.*) (Tout le département.)

HERBE-A-COCHON, s. f. Plante de la famille des Polygonées appelée aussi Renouée des oiseaux, trainasse. (*Polygonum aviculare*, L.) (La Dominelais.)

HERBE-A-ÉTERNUER, s. f. Plante de la famille des Composées appelée Achilléa. (Saint-Sulpice des Landes.)

HERBE A LA COUPURE, s. f. Plante de la famille des Crassulacées, appelée aussi Herbe-au-charpentier, Herbe-aux-cors. (*Sedum Telephium.*) (Tout le département.)

HERBE-AUX-CHEVAUX, s. f. Plante de la famille des Solanées, appelée aussi Hanebane. (Fougeray.)

HERBE-AUX-ÉCUS, s. f. Plante des bords des eaux, à fleur jaune, de la famille des Primulacées. (*Lysimachia nummularia*, L.) (Tout le département.)

HERBE AUX FEMMES BATTUES, s. f. Plante des bois. (*Tamus communis*, L.) (Rennes.)

HERBE-AUX-GUEUX, s. f. Plante des haies. (*Clematis vitalba.*) (Rennes.)

HERBE-AUX-HERNIES, s. f. Plante de la famille des Paronychiées. (*Herniaria glabra*, L.) (Tout le département.)

HERBE-AUX-POUX, s. f. Plante des lieux humides. (*Pedicularis sylvatica*, L.) (Tout le département.)

HERBE-AUX-SORCIERS, s. f. Plante de la famille des Verbenacées. (*Verbena officinalis.*) (Tout le département.)

HERBE-SAINTE, s. f. Absinthe. Plante de la famille des Composées. (*Artemisia absinthium*, L.) (Bain.)

HERBE-SAINT-JEAN. s. f. Plante connue sous le nom de lierre terrestre. (*Glechoma hederacea*, L.) (Tout le département.)

HERETTE, s. f. Planche de pois dans un jardin. « J'ai semé une herette de pois. » (Arrondissement de Redon.)

HÉRIGAUDIER, s. m. Brigand. (Dourdain.)

HÉRILLE, s. f. Haridelle. (Dourdain.)

HÉRIT, s. m. Héritage. « Il a fait un hérit : » Il a fait un héritage. (Arrondissement de Redon.)

Herme, loc. adv. Rien. On dit aussi Herme-en-tout, pour rien du tout. (Bain.)

Herquelier, s. m. Homme qui n'avance pas au travail, qui s'y prend mal, qui est paresseux.

Dicton : 12 *chassoux*, 12 *pêchoux*, 12 *oiseliers*, et 12 *bessonniers*
Ça fait en tout 48 *herqueliers*.

(Fougères.)

Hêtant, adj. Agréable. (Bain.)

Hetier, s. m. Tuile à galette. (Arrondissement de Fougères.)

Hette-Ben, loc. adv. Ça me convient bien. (Guipry.)

Hetter, v. unip. Convenir. (Guipry.)

Heude, s. f. Entrave. Corde attachant les jambes d'un cheval ou d'une vache, du même côté, pour l'empêcher de courir. (Arrondissement de Redon.)

Heunes, s. f. pl. Rhumatisme articulaire. (Bain.)

Heutin, s. m. Hôtel. Il existe un village de la commune de Pancé qui s'appelle l'Hôtel-aux-Merles. Il n'est connu dans toute la commune que sous le nom d'*Heutin-aux-Mèles*.

Hi, adj. Se dit des nids d'oiseaux qui ont été abandonnés, délaissés, parce qu'on y a touché. « Ce nid est hi. » (Bain.)

Hian, s. m. Gland, fruit du chêne. (Plerguer.)

Hiandra, s. m. Gland du chêne. « Va ramasser les *hiandras* pour les *pourciaux*. » (Arrondissement de Redon.)

Hinge, s. f. Haine. « Il l'a pris en hinge, il ne peut plus l'endurer : » Il l'a pris en haine, il ne peut plus le souffrir. (Aubigné.)

Hobelis, sub. des deux g. Herboriste. (Gennes.)

Hober, v. a. Remuer, ébranler. (Montfort.)

Hocton, s. m. Petit gilet d'enfant. (Pipriac.)

Hoince, s. m. Vieux couteau de poche. (Dourdain.)

Homer, v. a. Humer en aspirant. « Homer un œuf. » (Gennes.) Boire à grande gorgée.

« *Home* Guyot,
« *Y en a cor* dans le pot. »

(Dicton de Bain.)

Homper, v. a. Fouler. (Dourdain.)

Hoqueler, v. n. Tenon qui a trop de libre dans la mortaise. (Dourdain.)

Houdace, s. f. Femme travailleuse. (Dourdain.)

Houeler, v. n. Chanter en braillant. (Fougères.)

Houette, s. m. Petit instrument de jardinage emmanché d'un long pied. (Bain.)

Houlon, s. m. Bol. (Dourdain.)

Houlonnée, s. f. Bol de cidre. (Dourdain.)

Hourlée, s. f. Effort pour soulever un fardeau. (Loutchel.)

Houspiau, s. m. Personne qui a la démarche empruntée. (Dourdain.)

Houspiller, v. a. Secouer quelqu'un, le brutaliser. (Tout le département.)

Houspin, s. m. Malotru. (Dourdain.)

Housser, v. n. Lever les épaules en signe de dédain. (Dourdain.)

Housteu, adv. Bientôt. (Dourdain.)

Houte, s. f. Manche de la faux. (Dourdain.)

Houtiau, s. m. Rateau à quatre dents. (Saint-Grégoire.)

Houzé, e. Mal habillé. « Comme il est houzé ! » « Regarde donc Perrine, comme elle est houzée. » (Tout le département.)

Houzée, s. f. Averse. (V. *Harrée*.) « Quelle houzée nous allons avoir ! » (Saint-Malo.)

Houziaux, s. m. pl. Guêtres. « J'ai mis mes houziaux pour ne pas me brêler les jambes » : J'ai mis mes guêtres pour ne pas me mouiller les jambes. (Le Grand Fougeray.)

Houzillée, s. f. Buisson touffu. (Dourdain.)

Hubi, adj. des deux g. Qui a une huppe sur la tête. (Louvigné du désert.)

Huche, s. f. **Huchet**, s. m. Coffre où l'on met le pain, le lait, le beurre. (Tout le département.)

Huchée, s. f. Distance déterminée par la voix, c'est-à-dire aussi loin qu'un cri peut se faire entendre. « Vous n'avez qu'une huchée à parcourir pour atteindre tel village. » (Tout le département.)

HUCHER, v. n. Crier. « Huche plus haut, ou y n'te oulra pas. » (Tout le département.)

HUETTE, s. f. Luette. (Dourdain.)

HUGE, s. f. (V. *Huche.*) Meuble en bois dans lequel on serre le pain. « Mets le pain dans la huge. » (Tout le département.)

HUPINERIE, s. f. Maison malpropre. (Dourdain.)

HUPION, s. m. Homme sale. (Dourdain.)

HUPPE, s. f. Femme sale. (Dourdain.)

HUSSET et HUCHET, s. m. Huis. Petite porte basse, la seule fermée quand on est à la maison. (Tout le département.)

HUYETTE, s. f. Entonnoir. (Pleurtuit.)

A. ORAIN.

(*A suivre.*)

L'INDE FRANÇAISE

ET LES ÉTUDES INDIENNES

DE 1882 À 1884 (1).

En me retrouvant au milieu de vous, Messieurs, en adressant à ceux qui viennent ici pour la première fois nos compliments de bienvenue, permettez-moi de me féliciter du bon aspect que semblent prendre nos affaires. Les études orientales retrouvent faveur en France, notre École se fait de plus en plus connaître chaque jour, et nous pouvons, sans trop de présomption, compter sur la transformation prochaine de ce Cours en une véritable chaire.

La France, revenant aux fières traditions des Colbert et des Sully, sent renaître en elle l'esprit colonial; elle se décide à reprendre sa place à la tête des puissances maritimes; elle se rappelle le rôle immense qu'elle a joué en Asie, et elle entreprend encore de porter jusqu'aux extrémités du monde la lumière de la civilisation et de l'ins-

(1) Extrait des discours prononcés les 21 novembre 1882, 20 novembre 1883 et 18 novembre 1884, pour l'ouverture, à l'École nationale des langues orientales vivantes, du Cours d'hindoustani et de langue tamoule.

truction occidentales. En même temps, elle songe à l'organisation d'une armée, d'un corps de fonctionnaires, destinés à la représenter, à accomplir son œuvre dans tous ses établissements d'outre-mer. C'est à ces soldats, c'est à ces fonctionnaires, qu'est nécessaire la connaissance des idiomes de l'Orient. Il y a là, pour nos élèves, un avenir assuré.

Je sais bien qu'on a reproché à notre École de ne pas donner un enseignement assez pratique; on pouvait lire notamment, dans le *Journal des Débats* du 26 juin 1883, sous la signature autorisée de M. G. Charmes, les lignes suivantes : « Lorsqu'ils débarquent d'Europe, nos élèves drogmans ont besoin de plusieurs années pour apprendre à faire usage de ce qu'on leur a enseigné à l'École des langues orientales ; ils savent fort bien la grammaire, ils ne comprennent rien au langage courant. Les Anglais et les Allemands, mieux avisés que nous, font leurs interprètes en Orient même : c'est une tradition qu'ils ont empruntée à Colbert et que nous ne leur avons plus disputée. » Il y a de l'exagération dans les allégations de M. Charmes ; car, quelque difficile que puisse être une langue, il n'est certes pas besoin de « plusieurs années » pour la comprendre et la parler couramment quand on sait déjà « très bien » la grammaire, et quand l'intérêt et le devoir se réunissent pour en faire une loi (1). M. Charmes semble ne pas se rendre compte de ce fait

(1) Il me suffira de rappeler ici l'exemple de cet évêque (anglican) de Calcutta qui, arrivé d'Europe au mois d'avril, sans savoir un seul mot des langues de l'Inde, prêchait publiquement en hindoustani au mois d'octobre suivant. Il est vrai que l'hindoustani est une des langues les plus faciles que je connaisse.

bien simple, que la théorie conduit plus sûrement à la pratique que l'empirisme, et que les notions les plus positives s'apprennent mal quand on les cherche au hasard sans méthode et sans guide assuré. L'exemple de l'Allemagne me touche peu ; je trouve celui de l'Angleterre bien préférable. Mais l'Angleterre impose la connaissances des idiomes coloniaux, non pas seulement à ses drogmans ou à ses interprètes, mais à ses consuls et à ses fonctionnaires mêmes. C'est là le seul moyen de remédier aux abus inévitables qu'amène l'emploi forcé d'intermédiaires échappant à tout contrôle. Ayons des interprètes ou des drogmans, qu'on pourra prendre dans le pays même, et mettons au-dessus d'eux des agents, pratiquement moins habiles peut-être dans le langage local, mais certainement toujours en état de surveiller l'exécution des ordres qu'ils donnent.

Si l'on se décidait à entrer résolument dans cette voie, si par exemple on tenait compte, au Ministère de la Marine et des Colonies et au Ministère des Affaires Étrangères, de la capacité linguistique des candidats aux postes officiels, on éviterait bien des méprises, bien des maladresses, bien des imprudences. Pour en revenir à nous, Messieurs, vous pourriez, munis du diplôme d'hindoustani et surtout du diplôme de tamoul, solliciter des fonctions administratives ou judiciaires dans l'Inde, à Bourbon, aux Antilles, à la Guyane, en Cochinchine et au Tonkin.

Vous savez en effet qu'en dehors de nos établissements de l'Inde, beaucoup d'Indiens, parlant principalement le tamoul, sont soumis à notre domination ou à notre juridiction. Il y en a beaucoup en Cochinchine où ceux qui sont originaires de l'Inde française conservent leur qualité

d'électeurs (tandis que les Annamites ne peuvent le devenir qu'en renonçant à leur statut personnel); on annonce même déjà l'arrivée de nombreux « malabars » au Tonkin. Les coulis de l'Inde sont de plus en plus nombreux à l'île de la Réunion et aux Antilles. Il ne se passe guère d'années sans que l'administration pénitentiaire ne me communique deux ou trois lettres tamoules de condamnés (dans l'une de ces lettres, qui n'ont généralement qu'un intérêt tout à fait privé, j'ai remarqué le mot anglo-tamoul *râyil-vandi* « rail-coach » employé pour dire « chemin de fer »); il n'est pas rare non plus que l'administration des postes nous envoie quelques lettres dont l'adresse, en tamoul, en hindoustani, en gudjarati, est pour ses employés parfaitement indéchiffrable. Aussi serait-il utile d'avoir dans nos colonies des fonctionnaires en état de comprendre les langues de l'Inde. J'emprunte à cet égard au *Moniteur de la Réunion* certains renseignements significatifs :

« Le convoi d'immigrants de la *Marguerite*, arrivé du Lazaret au dépôt colonial de la Petite-Ile, le 26 juillet 1883, a été inspecté par le consul de Sa Majesté britannique à la Réunion. On a beaucoup remarqué l'insistance de M. le consul Aimesley à interroger les coulis sur la manière dont ils avaient débarqué au Lazaret : « Étaient-ils jetés à la mer comme des bœufs, couverts et roulés par la lame avant d'arriver à terre, au risque de se noyer? » Comme les réponses des Indiens, traduites par un interprète ignorant ou complaisant, semblaient laisser des doutes, les représentants du gouvernement français et M. Barjolle, capitaine de la *Marguerite*, ont protesté énergiquement et mis en demeure M. White, commis du

consulat, qui entend et parle le tamoul, de traduire nouveau la déclaration des Indiens; il fut alors péremptoirement établi qu'ils avaient débarqué sans peine, sans difficulté, ayant l'eau à mi-jambe ! Le public qui assistait à ce long interrogatoire a été péniblement affecté de l'attitude du consul anglais. »

Notez que, de 1869 à 1878, l'Inde a exporté — je ne trouve pas d'autre mot — 173,421 coulis (pourquoi écrire *coolies* à l'anglaise ?) dont 31,095 à destination de colonies françaises, non asiatiques : 5,792 sont allés à Bourbon, 4,118 à la Guyane et 21,085 aux Antilles; 22,004 s'étaient embarqués dans les ports français de l'Inde.

Dans l'Inde même, d'après le dernier recensement, l'*hindoustani* (urdu et hindi) serait parlé par *quatre-vingt-deux* millions d'hommes; le bengali par *trente-neuf* millions; le marathi par *dix-sept*, le panjabi par *quatorze* et le gudjarati par *neuf*. D'autre part, il y aurait plus de *dix-sept* millions de Télingas, *huit* millions de Canaras et *treize* millions de Tamouls (sans compter Ceylan où le tamoul est parlé par environ la moitié de la population).

Deux d'entre vous qui ont passé avec succès, en juillet dernier, l'examen de fin d'année, obtiendront prochainement sans doute leur diplôme de tamoul. L'un, qui a déjà appartenu au service civil de nos colonies, qui a passé plusieurs années en Orient (1), compte certainement y retourner; il vous dira au point de vue pratique l'importance du tamoul dans l'Extrême-Orient. L'autre, qui a déjà publié des traductions du tamoul (2), vous montrera

(1) M. L. Radiguet vient de faire paraître un intéressant mémoire, *Étude d'histoire contemporaine*, Paris, 1884, in-8° de 38 p.

(2) *Une légende çivaïste*, par Gérard Devèze (*Revue de Linguis-*

l'importance scientifique de ce vieil idiome de l'Inde méridionale. Un ancien élève de M. Garcin de Tassy, M. François Deloncle (1), qui a suivi mon cours en 1879 et en 1880, et qui est aujourd'hui secrétaire d'ambassade, se trouve en ce moment en congé et s'occupe dans l'Inde et dans l'Indo-Chine d'opérations industrielles d'une extrême importance ; mieux que personne, il attesterait l'utilité de nos études.

Les relations entre l'Inde et l'Europe se multiplient; j'ai eu presque toutes les années, parmi mes auditeurs de passage, soit des Indiens venus en Europe, soit des Européens, Français ou Anglais, allant dans l'Inde ; avec plusieurs d'entre eux, j'ai eu le plaisir trop rare de parler tamoul. J'ai failli avoir, comme élève prétendant au diplôme, un jeune Indien de caste ; il m'écrivait de Nellatour (près Karikal) pour me faire part de ses projets, à peu près en même temps qu'un jeune Américain, en partance pour Haïderabad, venait me demander d'urgence une leçon d'hindoustani. Je pourrais peut-être compter parmi mes élèves plus sérieux ce jeune répétiteur d'un lycée de province qui m'écrivait dernièrement pour me demander des conseils détaillés : il voulait apprendre le tamoul, pour solliciter ensuite un poste dans l'enseignement à Pondichéry ou à Karikal.

Toutes les lettres ou toutes les visites que j'ai reçues, depuis que j'ai l'honneur d'être chargé de ce cours, n'of-

tique, t. XVII, p. 1-23). M. Devèze a sous presse une traduction du *Paramârtaguru* de Beschi.

(1) M. Deloncle avait commencé, en 1879, à la librairie Vieweg, la publication d'un *Dictionnaire hindoustani-français ;* il a paru un fascicule formant 16 p. gr. in-8°.

frent pas un caractère aussi intéressant. Trop de gens encore, en France, n'ont pas une idée bien précise de la situation d'un professeur officiel, des obligations véritables d'un fonctionnaire public. Des marchands m'ont proposé de leur traduire des étiquettes commerciales ; des voyageurs m'ont demandé de ces renseignements qu'on cherche ordinairement dans les *Guides* ; des industriels m'ont demandé des conseils pour la décoration de salles de spectacles ; d'autres m'ont prié de leur rédiger des transparents en « hindou » ; d'autres..... mais je m'arrête, car l'énumération serait vraiment trop longue. Je me suis généralement borné à répondre à ces correspondants naïfs, à ces visiteurs indiscrets, que j'avais un meilleur emploi de mon temps, que je m'inquiétais peu de ces sortes de bénéfices pécuniaires, que d'ailleurs je n'avais point la mission de servir des intérêts particuliers ou d'aider à des spéculations mercantiles.

Parmi les visiteurs que l'Inde nous envoie, il vient d'en arriver à Paris un dont on se serait bien passé, le choléra. Il se présente d'ailleurs avec des allures aussi modestes, aussi pacifiques que possible. Je l'ai connu bien plus redoutable, dans son pays même, en 1858 par exemple, alors qu'à Karikal, sur une population de 10,000 habitants, il faisait chaque jour 24 victimes, ce qui donnerait, pour une ville comme Paris, 5,000 décès par jour. Nous ne nous en effrayions guère pourtant, car dans l'Inde, les Européens sont rarement atteints par le terrible fléau, ce qui confirme l'opinion qu'on peut s'en préserver par une hygiène sévère, par un régime prudent ; j'ai d'ailleurs rapporté de là-bas la conviction, appuyée par de nombreuses expériences, que le choléra n'est pas conta-

gieux, ne se communique pas ordinairement par contact direct.

J'ai relevé dans un journal anglais l'annonce suivante : « On vient de poser à Oxford la première pierre d'un collège indien. Ce collège indien devra son établissement à l'initiative privée et à la persévérance d'un orientaliste anglais, qui a réuni pour l'élever des sommes considérables. On y cultivera le pali et le sanscrit, la langue sacrée de l'Hindoustan dans laquelle ont été composés les Védas, les Pourânas, les lois de Manou, le Ramâyana, le Mahbhârata, tant de poèmes, de drames, de livres philosophiques, et les principaux idiomes dérivés de ces langues mortes, le bengali, le kanara, le mahratte, le télinga, le malabar, le tamoul, que parlent les Hindous. »

En même temps qu'on semble encourager de plus en plus en Europe l'étude des choses indiennes, on dirait que les Indiens veulent s'initier de plus en plus aux choses d'Europe. On raconte qu'une femme, la Panditâ Rômabâi, n'a pas craint de faire il y a quelques mois à Bombay une série de conférences publiques. Cette jeune savante, à peine âgée de vingt-cinq ans, et fort indépendante, dit-on, au point de vue religieux et philosophique, n'a pas craint de prendre pour sujet de ses leçons la grave question de l'éducation des femmes. Elle a soutenu la thèse, qu'on appellerait volontiers parisienne, de l'égalité intellectuelle des deux sexes et de la nécessité d'une éducation similaire pour les filles et les garçons. Il paraît que, depuis, elle a été chargée d'un cours public en Angleterre.

Au reste, il se fait dans toute l'Inde un mouvement fort remarquable. Il est impossible de prévoir quand ce

mouvement aboutira, mais il est certain que, tôt ou tard, il aménera l'indépendance absolue de l'Inde. Plus des deux tiers de la Péninsule sont habités par des populations intelligentes, fières, énergiques, qui subissent largement l'influence européenne : les tribus du Décan sont, au contraire, relativement douces et plus rebelles à une action extérieure.

En général, d'ailleurs, les Musulmans sont indisciplinés et autonomistes, si ce mot n'est pas excessif, et les Hindous, au contraire, conservateurs et résignés à la domination étrangère. C'est là une des raisons pour lesquelles les Anglais ont substitué l'usage officiel des idiomes régionaux à celui du persan, naguère la seule langue administrative de l'Inde ; c'est le motif pour lequel ils favorisent la culture des langues indigènes au détriment de l'hindoustani-urdu et l'usage des écritures nationales à la place de l'incommode écriture arabo-persane ; c'est le motif pour lequel ils n'encouragent que médiocrement les propagandes chrétiennes et n'interviennent pas dans les querelles religieuses. On télégraphiait de Calcutta au *Times* le 27 août 1883 : « Des rixes sérieuses ont éclaté entre des Hindous et des Mahométans à Salem, province de Madras. Cent cinquante Hindous et trois Mahométans ont été arrêtés. Les Hindous ont commis de cruelles atrocités (1). »

(1) Les mêmes difficultés se reproduisent partout. Je lis dans le *Moniteur officiel* de l'Inde française un arrêt du Conseil privé du 3 septembre 1884, relatif à un conflit survenu à Karikal entre les Musulmans et les Hindous. Il paraît que les Musulmans ne voulaient pas laisser passer les convois funèbres des « gentils » derrière leur mosquée, le long d'un mur où il n'y a aucune ouverture :

C'est une nouvelle application de la maxime *diviser pour régner*. Il est certain que le danger immédiat et prochain, pour l'Angleterre, peut venir du fanatisme mahométan. La présence d'Arabi-Pacha à Ceylan paraît avoir occasionné une agitation qui se serait traduite par de nombreuses visites à l'ancien dictateur égyptien. L'expédition d'Égypte aurait beaucoup nui à l'Angleterre dans l'opinion des Musulmans de l'Inde ; et déjà beaucoup de meneurs regardent, dit-on, avec une secrète sympathie les progrès de la Russie dans l'Asie centrale ; ils attendent avidement l'occasion d'un conflit entre ces deux grandes puissances conquérantes. Je ne crois pourtant pas que là soit la vraie solution ; pour dire toute ma pensée, j'augure mieux de l'avenir de l'Inde.

Il me semble qu'une insurrection, principalement musulmane, ne pourrait aboutir, si elle triomphait, qu'au rétablissement provisoire de l'empire fragile des Mogols, véritable colosse aux pieds d'argile, que le moindre souffle jetterait à terre. Ce que j'entrevois au contraire, — je n'ose dire ce que je désirerais, — c'est, dans un avenir plus lointain, la formation d'une sorte de fédération républicaine des diverses nations de l'Inde, résultat normal et naturel de l'éducation européenne qu'on est en train de leur donner progressivement. C'est là ce que je vois derrière les discussions passionnées qui remplissaient naguère tous les journaux de l'Inde sur la politique de lord Ripon comparée à celle de lord Bulwer Lytton — le romancier — son prédécesseur ; sur l'élévation des natifs aux

ils toléraient pourtant le passage des enterrements chrétiens ; le Conseil privé leur a donné tort.

postes supérieurs de l'ordre judiciaire ; sur les projets de « self-government » ; sur l'admission des Indiens dans les écoles supérieures (1) ; etc. Les journaux rédigés par les gens du pays, dans leurs langues, n'ont pas assez d'expressions de mépris pour qualifier l'opposition des vieux colons anglo-hindous aux projets de lord Ripon ; on les traite de « clique », de « poignée imperceptible » ; on parle de leurs « grincements de dents » et l'on se moque d'eux très-irrévérencieusement. Et n'est-ce pas un signe des temps que l'existence de tous ces journaux? On en comptait il y a six ans quelque six cents qui se publiaient un peu partout, à Bardvar, à Cherpour, à Dacca, à Deoghur, à Midnapour, à Allahabad, à Ahmed-Abad, à Bankipour, à Pouna, à Kaira, à Dharvar, à Ratnagiri, à Harda, en hindoustani-urdu, en hindi, en bengali, en gudjarati, en marathi, en tamoul, en télinga, en canara, pour ne citer que les principaux. J'ai reçu dernièrement un numéro d'une publication spéciale fort intéressante, *The Voice of India*, qui paraît à Bombay, et qui donne des extraits de

(1) Je découpe, dans un journal, le « fait divers » suivant qui est relatif à un élève du collège de Saint-Étienne à Delhy : « Il est privé de la vue, mais sa mémoire est prodigieuse. Chanda Singh (c'est ainsi que s'appelle ce jeune étudiant) ne sait ni lire ni écrire, mais il possède une mémoire si fidèle qu'il peut réciter mot à mot tous ses auteurs classiques anglais, persans, indous, et faire des calculs d'arithmétique avec une rapidité remarquable. En quelques secondes, il fait mentalement des multiplications de plusieurs tranches de chiffres, qui demanderaient au moins trois minutes à un étudiant ordinaire. Au dernier examen, Chanda Singh a été questionné par ordre du directeur de l'instruction du Pardjab, et a réussi à obtenir la 27e place sur plusieurs centaines de candidats. Le jeune aveugle subira prochainement son examen de candidat en droit ».

tous les autres journaux de l'Inde. J'y ai remarqué un article d'un journal de Madras où l'on répond vertement aux adversaires du bill Ilbert sur la juridiction des magistrats indigènes : le rédacteur affirme que les Anglais savent beaucoup moins le tamoul ou le télinga que les juges natifs ne savent l'anglais, et que par conséquent ils seront beaucoup mieux jugés par les natifs que les natifs ne le sont par eux. Il faut signaler l'extra-numéro de janvier 1883 du *Journal of the East Indian Association*. Ce numéro contient une lettre adressée au secrétaire d'État de l'Inde par « Dadabhai Navroji » ; l'auteur se plaint du déplorable système du gouvernement appliqué dans l'Inde, dont le seul résultat, dit-il, sera de « tuer la poule aux œufs d'or

En poussant à la décentralisation, au développement des littératures provinciales, à la pluralité des religions, mais en faisant en même temps l'éducation des Indiens, l'Angleterre remplit d'ailleurs, à son insu et en dépit de son égoïsme traditionnel, son rôle de race colonisatrice, le rôle que la France va se trouver appelée à jouer désormais dans l'extrême Orient. Il s'est formé à Londres même un « Comité national représentatif de l'Inde », sous la présidence d'un vrai râdjâ, pour poursuivre vigoureusement la campagne en faveur des progrès et des réformes nécessaires. L'Inde aura son autonomie de plus en plus accentuée; puis le lien officiel avec l'Europe se brisera de lui-même, sans révolution, sans émeute, sans secousses. Je le prévois et je le souhaite.

Du reste, cette agitation est peu de chose lorsqu'on la compare à celle qui bouleverse nos établissements, ceux de la côte de Coromandel du moins. Je vous ai en-

tretenu les années précédentes des graves questions qu'ont soulevées là-bas les élections législatives de 1881. Elles se sont représentées avec plus de force encore aux élections sénatoriales qui ont suivi. Le 8 janvier 1882, M. de Freycinet fut élu à l'unanimité; mais après son option pour Paris, une nouvelle élection eut lieu le 30 avril suivant, et M. Jacques Hébrard, du *Temps*, est devenu définitivement le représentant des Conseils électifs de l'Inde française ; sur 53 inscrits et 49 votants il a obtenu 41 voix; M. Edmond About a eu 6 voix ; M. Hébrard ne connaît d'ailleurs pas plus le pays que M. de Freycinet, que M. Alype Pierre ou que M. Godin (1).

L'élection de M. Alype Pierre a été suivie d'incidents

(1) On a fait remarquer, à propos de ces élections, le fait qu'elles ont été connues à Paris avant l'heure de la clôture du scrutin. On a appris avant midi le résultat de la dernière élection sénatoriale ; c'est qu'il était alors en réalité à Pondichéry plus de cinq heures du soir. A propos de ces différences horaires, un journal a rapporté le singulier fait suivant : « Il existe entre l'heure ordinaire et l'heure turque une différence dont l'origine et l'histoire sont des plus curieuses. Il y a quelques années, le gouvernement créa un service météorologique et astronomique, une sorte de bureau des longitudes. Le directeur des télégraphes ottomans fut chargé d'établir la concordance entre l'heure turque et l'heure moyenne. Le calcul lui indiquait toujours une différence de dix minutes, et il aurait longtemps cherché l'origine de cette différence, si un vieil astrologue ne lui en avait indiqué la raison. L'heure se compte, en Turquie, à partir du coucher du soleil, non pas du coucher astronomique, mais du coucher observé du point le plus élevé du lieu où l'on se trouve. Il résultait de ce fait une différence de huit minutes entre le coucher observé et le coucher astronomique. Plus difficile était de trouver la cause de l'erreur des deux minutes restantes pour compléter les dix minutes. C'était le temps nécessaire au muezzin pour monter sur le minaret et annoncer l'heure pour les prières accoutumées. »

très regrettables. Le député de l'Inde avait entrepris dans le *Journal d'Outremer*, qu'il dirige, une campagne violente contre M. L. Drouhet, gouverneur de Pondichéry, ancien proviseur du Lycée de La Réunion, son compatriote. Provisoirement rappelé en France, M. Drouhet a intenté un procès en diffamation à son ancien élève qui a été condamné, par défaut, le 30 octobre 1882, à quinze jours de prison et 3,000 fr. d'amende. Sur l'opposition de M. Pierre, un nouvel arrêt de la Cour d'assises du 15 décembre suivant a maintenu la condamnation, en élevant la durée de l'emprisonnement à trois mois. Le *Passant* a publié à cette occasion, le 3 décembre 1883, un portrait fort méchamment tracé du député de l'Inde. Mais il paraît que M. Pierre a été grâcié par M. le Président de la République, si nous en croyons le *XIX*e *Siècle* et *L'Événement* des 4 et 5 décembre 1883.

Il a été en effet beaucoup question des Établissements français de l'Inde dans les journaux de la Métropole. Je citerai seulement *Le Radical* (26 décembre 1882), *Le Temps* (1883 et 1884), *Les Débats* (mars, octobre et novembre 1882, février 1884), *La République française* (19 février 1884), *Le Rappel* (11, 12 et 13 mai 1884), *Le Phare de la Loire* (14, 21 et 29 novembre 1882), sans parler des journaux spéciaux tels que le *Moniteur des Colonies*, *Le Bulletin de la Société pour la protection des indigènes*, etc. La plupart de ces articles sont relatifs à la question des « renonçants » ; mais leurs auteurs n'ont généralemenr aucune idée du véritable état mental des Indiens et raisonnent beaucoup trop au point de vue des habitudes européennes. Il faudrait signaler aussi les notes et protestations de M. Textor de Ravisi, qui avait été can-

didat à la députation et au Sénat, de Me Ponnoutambypoullé ; et d'autres encore, ainsi qu'une remarquable brochure de M. D. Moracchini, ancien chef de service à Karikal et à Chandernagor : *Les Indigènes de l'Inde française et le suffrage universel*, Paris, 1883, 32 p., grand in-8°.

J'ai, pour ma part, une certaine peine à croire à la réalité de ce mouvement de renonciation au statut personnel. Il y aurait déjà cinq à six mille Indiens dans ce cas (1) ; je ne me rends pas bien compte de l'intérêt personnel qu'ils peuvent y trouver. Il est vrai qu'ils avaient au début la prétention de devenir par là électeurs « européens » au même titre que les descendants des colons blancs et que les créoles mulâtres, les « gens à chapeau », les *topas* ; ils prétendaient aussi que les non-renonçants devaient être privés de tous droits électoraux, parce que ceux-ci n'étaient pas véritablement français. La jurisprudence leur avait donné raison : un arrêt du Conseil d'État du 21 novembre 1882 avait décidé que les renonçants devaient être regardés comme des Français dans toute l'acception du mot et un arrêt de la Cour de cassation avait décidé qu'ils devaient être inscrits sur la même liste que les Européens. Un Indien renonçant, et pour ainsi dire le chef du parti opposé à M. Pierre (Alype), Me Ponnoutambypoullé, dont je vous ai précédemment parlé, a donné sa démission de conseil agréé indien et a été nommé, par décision du Gouverneur du 14 avril 1883, conseil agréé « européen » (2) ;

(1) Les listes électorales de 1884 n'en comprennent en tout que 1,660.

(2) Un décret du 25 août 1883 a supprimé toute distinction entre

sous le nom de P. Laporte, il a été élu le 2 décembre 1883, par 17 voix sur 17 votants et 39 inscrits, membre du Conseil général comme représentant « européen » de Chandernagor, et il a siégé, à ce titre, pendant la session de 1883. Par parenthèse, cette session a duré cinquante-cinq jours (deux et trois séances par jour, à 7 heures du matin, 5 et 8 heures du soir); aussi a-t-elle occasionné une dépense de 784 fr. 45 pour frais de bureau, d'éclairage et de « buvette », sans parler de ceux occasionnés pour l'installation de *pankas* dans la salle de réunion.

Saisi de la question par le Gouvernement, le Conseil supérieur des Colonies a adopté, sur le rapport de M. Schœlcher, un projet de décret qui a été inséré au *Journal officiel* du 27 février 1884; le décret a été promulgué dans l'Inde le 11 avril suivant. C'est une solution transactionnelle qui ne satisfera sans doute personne : on a cru sage de diviser la populution en trois groupes distincts élisant chacun à peu près le même nombre de conseillers généraux et municipaux, qui peuvent être pris en dehors du groupe auquel ils appartiennent personnellement. La logique voudrait qu'on étendît cette division jusqu'à la représentation législative; le groupe le moins nombreux compterait encore 600 électeurs : or, le député de la Cochinchine n'a pas été nommé par plus de 500 voix. Du reste, sans aller jusqu'à partager l'opinion de M. L. Ristelhueber, ancien Procureur-général de Pondichéry et candidat à la députation en 1871, qui, dans une brochure publiée en 1875 (*Les Colonies devant les Chambres*,

ces deux catégories de « conseils agréés ». C'est tourner la difficulté, mais ce n'est point la résoudre.

Paris, 25 p. in-8°), refusait aux Colonies tout droit à être représentées dans le Parlement, j'estime que ce dont ont surtout besoin les Français d'outre-mer, c'est d'une large décentralisation, d'une autonomie aussi étendue que possible; il est essentiel dans les Colonies de restreindre le fonctionnarisme et d'habituer les gens du pays à faire leurs affaires eux-mêmes.

Quoi qu'il en soit, les électeurs ont été convoqués le 3 août (élections du Conseil général), le 31 août (Conseils locaux), et le 14 septembre (Conseils municipaux). Le décret, tout en partageant les électeurs en trois classes séparées, ne fixait pas de limites à l'éligibilité, ainsi que je l'ai dit tout à l'heure. Le résultat des élections paraît avoir donné la majorité aux « conservateurs », aux « non-renonçants », dans les conseils municipaux et locaux ; la majorité du Conseil général appartient au contraire aux « progressistes, aux renonçants ».

J'ai à vous signaler, en dehors de ces questions purement politiques, de nombreux faits intéressants qui se sont passés depuis trois ans dans l'Inde française. Les indigènes commencent à s'habituer aux formes de l'état-civil français ; le 12 février 1881, la Mairie de Chandernagor voyait se faire le premier mariage indien ; mais, en 1883, dans le seul établissement de Karikal, il y a eu 700 mariages célébrés conformément aux dispositions du Code civil. Le *Moniteur officiel* de la Colonie continue à publier des listes de « renonçants » ; rien de plus curieux que la lecture de ces listes. En renonçant à leur statut personnel pour adopter la loi française dans toute sa rigueur (1), les In-

(1) Le Code d'instruction criminelle vient d'être promulgué à

diens doivent prendre un nom patronymique : or, le choix d'un nom de famille n'est pas une petite affaire et j'imagine que les autorités coloniales ont dû être aussi embarrassées qu'on le fut à La Réunion, à La Martinique, à La Guadeloupe, lors de l'affranchissement des esclaves en 1848. Je remarque dans les listes des noms adoptés par les renonçants de l'Inde, ceux d'anciens fonctionnaires européens : Rabourdin, Ariel, Cordier, Perrotet, Moras ; des noms empruntés à l'histoire locale, Bussy, Dupleix ; des noms pris dans l'histoire générale : Socrate, Cambyse, Archimède, Cicéron, Bayard, Platon, Hoche, Dagobert, Titus, Brutus, Aurélien ; des noms d'hommes politiques, Carnot, Robespierre, Bonjean, Cléber (*sic*), Bernadotte, Pier Alip (*sic*), et même Ferry ; des noms littéraires et scientifiques : Acollas, Balzac, Byron, Philémon, Gasparin, Mentor, Fontanarose, Ricord, Ratisbonne ; des noms bibliques : Abner, Salomon, Abraham ; des noms géographiques : Océan, Versailles ; des noms de mois et de jour : Janvier, Samedi ; des noms de pure fantaisie : Lune, Théiste, Ladouceur, Lasanté ; enfin des noms vraiment indiens : Ponnou, Tamby, Parrandjody, Paratirambote.

On a beaucoup fait pour l'instruction publique pendant la période qui nous occupe. J'ai pu, grâce à la complaisance d'un de mes parents, officier supérieur de la marine, me procurer un exemplaire du *Rapport* de M. l'Inspecteur Granboulan, envoyé en mission dans nos établissements en 1879 et 1880 (Pondichéry, 1880, in-8°, 44 p.). Ce rapport constatait que l'état général de l'enseignement

Pondichéry, avec quelques modifications, par un décret du 23 juin 1883 ; les autres Codes avaient été promulgués le 6 janvier 1819.

public, dans nos établissements, était tout à fait déplorable : dans les classes de français, on consacrait un temps considérable au Catéchisme, à l'étude de l'Histoire sainte ou de l'Histoire ecclésiastique, et l'on se servait de bien mauvais livres, ceux de l'abbé Courval et du père Loriquet. Il est vrai que l'enseignement était tout entier entre les mains des Congréganistes : ainsi, il existe à Pondichéry un établissement d'instruction primaire supérieur, fondé par un riche négociant indien, Calvé-Souprayachetty; ce collège, exclusivement réservé aux jeunes Hindous de caste (les *parias* n'y sont pas admis), comptait, sur 405 élèves, 46 Musulmans et 321 Vichnouvistes ou Çivaïstes, et la direction en était confiée à un prêtre catholique! A Chandernagor, on enseignait l'anglais plus que le français. Quant aux écoles primaires simples, gratuites, il y en avait 35 (17 de garçons et 18 de filles) qui comptaient seulement 2,799 élèves (1554 garçons et 1,245 filles) dont 321 parias ; il y avait en outre 227 écoles libres (*pallikûdam* dans le sud de l'Inde, *patchala* au Bengale) recevant 4,088 élèves dont 667 filles seulement. La rétribution dans les écoles libres varie de *un* fanon à *une* roupie (0 fr. 30 à 2 fr. 50) par mois ; on y apprend uniquement la lecture, l'écriture et le calcul dans les langues du pays. Mais il y avait environ 21,109 enfants, dont 8,942 garçons, fils d'électeurs, appelés eux-mêmes à être électeurs un jour, qui ne recevaient aucune instruction. Le seul établissement secondaire du pays, le Collège colonial de Pondichéry, également dirigé par des Congréganistes, comptait, au 31 décembre 1879, 141 élèves, dont 126 externes ; 135 de ces élèves étaient chrétiens ; 56 étaient des Indiens, parmi lesquels il y avait 8 parias. De mon temps,

on n'admettait au collège que les fils des Européens et des *Topas*.

Comme je vous le disais tout à l'heure, la situation s'est beaucoup améliorée depuis 1879. Le budget de l'instruction publique a été augmenté dans de larges proportions ; on a créé de nouvelles écoles, élevé le traitement des instituteurs ; on a organisé un service d'inspection ; on a laïcisé un grand nombre d'écoles, et l'on a mis un laïque à la tête du Collége Calvé qui comptait, en 1882, 585 élèves. On a ouvert enfin à Pondichéry, le 5 mai 1884, un cours normal d'instituteurs. Des commissions d'examen ont été formées pour la délivrance des brevets de l'instruction primaire. Des règlements bien entendus ont été récemment publiés pour le fonctionnement des écoles publiques gratuites. A Mahé, par exemple, dans les classes de français, le programme comprend l'instruction morale, la lecture, l'écriture, la grammaire, l'histoire de France et celle de l'Inde, la géographie, l'arithmétique, la géométrie et ce qui concerne le calcul des surfaces et des volumes, et de nombreuses leçons et choses ; aux filles, on donne de plus des leçons de couture ; l'enseignement de l'anglais est facultatif ; dans les classes de « Malayâlam », le plan d'études est le même, mais on enseigne seulement l'histoire de l'Inde et, en revanche, on donne des leçons élémentaires de sanskrit. A Pondichéry et à Karikal, il y a le jeudi, de sept heures et demie à huit heures et demie du matin, des classes de composition ; outre les vacances ordinaires, les écoles ont vingt-huit jours de congé réglementaires (neuf fêtes indiennes, huit fêtes catholiques, quatre fêtes musulmanes et sept fêtes civiles à l'époque du jour de l'an et du 14 juillet). Les classes de tamoul sont réparties en quatre

divisions, préparatoire, élémentaire, moyenne, supérieure; dans la première, on apprend à écrire sur ardoise, sur papier, sur *ôle*, et on lit le *Ṉsuvadi* (sorte de barême) et le *Nidimanjari* (sentences et proverbes); dans la seconde, on continue le *Nidinandjari* et on aborde les grammaires de Pope ; le cours moyen termine le *Nidinandjari* et se sert encore des livres de Pope, mais on y commence le *Pantchatantra* (livres I à IV); les élèves du cours supérieur achèvent le *Pantchatantra* et apprennent le *Nan'n'ûl*, qui est généralement considéré comme la meilleure grammaire tamoule originale.

Les distributions de prix ont lieu aux mêmes époques qu'en France (ce qui est absurde, car la vraie saison du repos là-bas c'est la saison fraîche), et elles se font avec beaucoup plus d'apparat que chez nous. On a encore l'habitude de faire réciter aux élèves des morceaux de littérature et de leur faire représenter des pièces de théâtre, habitude très-mauvaise, car elle enlève aux études un temps qui aurait pu être employé mieux qu'à la préparation de ces exercices publics. C'est un reste des mœurs cléricales de la vieille Université. Il y a trois ans, un élève de l'école primaire de Mahé, Colottechatta, avait, paraît-il, fort bien récité *Les embarras de Paris* : cet élève n'avait pas voulu prendre part au concours pour l'obtention d'une bourse au Collège de Pondichéry, par suite de préjugés de caste, nous dit-on, sans doute pour ne pas s'y rencontrer avec des parias. L'année dernière, les jeunes Indiens jouèrent, à Pondichéry, *Le docteur Chiendent ou l'Héritage de Rocambole* ; ceux du Collège Calvé jouèrent *L'avocat Patelin*, puis ils entonnèrent la *Marseillaise* devant le buste de la République apporté sur l'estrade. Cette année, au

Petit-Séminaire de la Mission, de jeunes natifs ont chanté fort bien, assure-t-on, le *Bonhomme* de Nadaud. Un médecin indien, Appoupoullé, qui présidait la cérémonie à l'école de Pallour (Mahé), a rappelé qu'un poète hindou, une femme, a dit : « Même en mourant, n'abandonnez pas vos livres » ; c'est évidemment Auvei qui était citée, mais je n'ai pas souvenir d'un pareil passage. Le 24 juillet 1884, le principal du Collège Colonial de Pondichéry, M. l'abbé Roserot, a fait un historique rapide de la langue française ; il a commencé par rappeler très-opportunément le bel éloge que faisait récemment de notre langue le marquis de Lorme en prononçant la clôture du Parlement canadien (1).

(1) J'appelle à ce propos sur les lignes suivantes, que j'emprunte à un de nos grands journaux, l'attention de ceux qui nient la capacité colonisatrice de la France : « Une correspondance d'Ottawa dit que le résultat du dernier recensement a attiré très sérieusement l'attention sur les progrès immenses faits par l'élément canadien-français dans la population de la province d'Ontario et spécialement des comtés de l'Est et de ceux contigus à la province de Québec. Il y a quelques années, l'élément français du Dominion était presque exclusivement confiné dans les limites du Bas-Canada. La remarquable extension qu'il a prise depuis dix ans dans tout le Dominion fait présager la prépondérance prochaine des Canadiens français dans beaucoup des comtés dont la population était, il n'y a pas encore longtemps, de langue anglaise. Suivant le dernier recensement, la population entière du Dominion est de 1,324,810 habitants, dont plus de 30 0/0 sont d'origine française et ont conservé la langue de leurs pères. Les comtés de la province d'Ontario où l'accroissement de la population canadienne-française est le plus extraordinaire sont ceux de Glengarry Corrwall, Starmont, Prescott, Russell, South Renfrew et North Renfrew. Dans le comté de Prescott, où, il y a moins de dix ans, le représentant était toujours de langue anglaise, il serait impossible aujourd'hui d'élire un représentant n'appartenant pas à l'élément canadien-français. »

Les progrès de la langue française ne sont pas moindres en Loui-

L'École de Droit de Pondichéry poursuit le cours de ses succès ; trois de ses élèves, les jeunes Bayond et Sirot, de la catégorie des « gens à chapeau », et Gnanadicom, indigène, ont été reçus licenciés à Aix en novembre 1883 et juillet 1884, ce qui porte à *sept* le nombre des élèves de l'École qui ont obtenu le diplome. Elle comptait à la fin de l'année 1883 73 élèves, dont 58 de première année, 8 de deuxième et 7 de troisième ; sur ces 73 élèves, il y avait 59 Indiens dont 15 avaient renoncé à leur statut personnel. Les examens du baccalauréat, ès-lettres ou ès-sciences, qui se passent, pour ainsi dire, par correspondance, ont été moins brillants : sur *cinq* candidats pour la première partie de l'examen, *trois* seulement ont été reçus, mais l'unique candidat qui sollicitait le complément de son di-

siane. Le nombre des écoles françaises y augmente de jour en jour. On lisait dernièrement dans l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans : « Quiconque peut enseigner le français et la musique, surtout la musique vocale, est sûr de trouver de l'emploi aux États-Unis. Aussi commence-t-on au Nord à former des professeurs de langue française. Un grand journal de New-York prend les devants, et, s'inspirant de l'exemple de l'*Athénée*, fonde un prix pour la meilleure composition en français qui lui sera adressée. L'*Athénée* a entrepris une œuvre utile et patriotique qui mérite d'être encouragée par tous ceux qui comprennent bien les intérêts de notre population franco-louisianaise. Pour étendre son action, il a organisé des conférences; après avoir donné l'exemple, il invite les personnes qui ne font pas partie de la Société à l'aider dans ses efforts, en prenant la parole dans les fêtes littéraires auxquelles il convie le public. Nous apprenons, avec la plus vive satisfaction, qu'une jeune Louisianaise se propose de répondre à l'appel de l'*Athénée*, en donnant bientôt une conférence. Nous ne doutons pas de son succès, nous sommes convaincus qu'un auditoire nombreux s'empressera de rendre justice à son mérite, et d'applaudir à sa courageuse et gracieuse initiative. »

plôme a dû être ajourné. Le Conseil général vote des crédits pour l'entretien de jeunes créoles qui viennent finir leurs études en France; un décret du 20 janvier 1881 avait d'ailleurs accordé à l'Inde française une demi-bourse dans un des Lycées de France et de récentes décisions ont ouvert l'École d'Arts et Métiers d'Aix aux jeunes Français de toutes nos colonies.

Les progrès réalisés depuis cinq ans sont évidemment dûs au zèle et à l'activité de M. le gouverneur Drouhet (1) qui n'a point oublié ses longues années de service dans l'enseignement, et qui, mieux que personne, a pu comprendre l'importance de l'instruction sous un gouver-

(1) M. Drouhet vient d'être relevé de ses fonctions. Dans la proclamation qu'il a publiée à l'occasion de son départ et dans sa circulaire d'adieux aux chefs de service, il exprime tous ses vœux « pour la prospérité matérielle et l'émancipation morale de l'Inde »; il regrette seulement « de laisser inachevée l'œuvre de progrès et de civilisation » que lui avait laissée son prédécesseur M. Laugier. « La renonciation au statut personnel », ajoute-t-il, « n'apparaîtra plus, aux uns, comme un expédient électoral et une menace pour leur suprématie, aux autres, comme une atteinte à leurs us et coutumes ». Il se félicite de laisser un budget en équilibre et une caisse de réserve de 500,000 fr. En débarquant à Pondichéry, le 21 octobre dernier, le nouveau Gouverneur, M. Richaud, a dit : « La République ne pouvait que se montrer sympathique au mouvement qui porte une partie de la population indigène à réclamer une assimilation complète avec la mère-patrie. Mais la République ne peut pas oublier les engagements solennels, pris par la France à différentes époques, de respecter les us et coutumes des habitants de l'Inde; aussi, fidèle à ses principes d'équité et de justice, elle ne voudra jamais que le mouvement libéral de renonciation puisse devenir un instrument d'oppression ». M. Richaud a ajouté que Pondichéry, où vont être établis de « riches parcs à charbon », et Mahé, ont été désignés pour servir de centres de ravitaillement aux expéditions françaises dans l'extrême-Orient.

nement démocratique. Vous m'excuserez de vous avoir retenu si longtemps sur cette seule question ; mais c'es que je suis aussi de ceux que les questions d'enseignement préoccupent à un haut degré ; les titres de délégué cantonal, de membre d'une commission scolaire, d'examinateur pour les brevets de capacité, que je dois à la bienveillance du Conseil départemental de la Seine et et du Conseil municipal de Paris, m'en font d'ailleurs un devoir rigoureux.

Mais, pour en revenir à notre colonie de l'Inde, elle traverse en ce moment une pénible crise financière. Les budgets se sont trouvés pour la première fois en déficit ; les causes de ce déficit sont diverses : augmentation des dépenses causées par l'extension des services publics, organisation d'une direction de l'intérieur, création de municipalités (votée par le Conseil général en 1879, seulement par 13 voix contre 11), abaissement de la valeur de la roupie (2 fr. 05 ou 2 fr. 10, au lieu de 2 fr. 40) (1), di-

(1) Telle était, en effet, l'évaluation officielle ; on acceptait même ordinairement la roupie pour 2 fr. 50. Un décret du 20 septembre 1884 vient de décider que la valeur officielle de la roupie serait fixée tous les ans par le Gouverneur de Pondichéry, d'après le cours commercial. La *roupie* (*rupiyâ*) est pour ainsi dire l'unité monétaire de l'Inde ; elle est en argent ; il y en a de plusieurs espèces dans la circulation : la roupie *sicca* (usitée au Bengale, c'est celle qui a le plus de valeur) ; la roupie de Madras (au titre de 11/12 et pesant 180 grains, soit 11 grammes 520), la roupie de Pondichéry (titre 115/120, poids 2 gros 70 grains et 33/40, soit 11 gr. 1412), la roupie d'Arcate, la roupie du Mogol, etc. La roupie anglaise se subdivise en seize *annas* (*ânâ*) ; chaque *anna* vaut quatre *pice*, et chaque *pice* (*pâisâ*) vaut trois *pie* (*pâi*) ; la roupie française contient huit *fanons* de vingt-quatre *caches*. Les multiples de la roupie sont le *muhur d'or* ou *achrafî* (quinze roupies), et la *pagode*, égale-

minution de 73,274 fr. dans le produit de la vente du sel (1), dépenses extraordinaires (le pont-débarcadère et le chemin de fer ont coûté 1,289,501 fr.) : la caisse de réserve, qui contenait 557,616 fr. 26 c. au 30 juin 1879, n'en renfermait plus que 220,000 trois ans après. Aussi, le Conseil général avait-il songé à demander à la métropole l'abandon à la colonie de la rente de quatre lacks de *roupies sicca* (un million de francs, réduit à 944,841 fr. par suite de l'abaissement de la valeur de la roupie) payée par le gouvernement anglais, en vertu des traités de 1815, ou tout au moins de la moitié de cette rente ; la question a même été portée à la tribune par le député de l'Inde, le 4 décembre 1882, mais l'administration a ré-

ment en or : il y a la pagode de *Portenove* (trois roupies), la pagode *Bahadour* ou la pagode *au croissant* (quatre roupies chacune). L'hôtel des monnaies de Pondichéry, très actif au dernier siècle, avait repris ses travaux le 24 mai 1817 ; il a fonctionné jusqu'en 1830, et il a encore travaillé pendant quelques mois en 1837. A l'énumération précédente il faut ajouter une monnaie de compte, le *tangam* ou *tchakra*, qui vaut, suivant les localités, 3 fr. 733, 2 fr. 666 ou 0 fr. 804. — *Rupiyâ* est le sk. *rûpya* « ce qui est beau, ce qui est élégant » et, par suite, « argent, argent monnoyé » ; *fanon* est le sk. *paṇa* « jeu, enjeu, valeur commerciale, monnaie » ; *muhur*, *mohar*, *mohr* est un mot persan qui veut dire « sceau, empreinte » ; *achrafi* est un mot arabe « noble, éminent » ; *cache*, c'est-à-dire *kâçu*, est purement tamoul, ainsi que *tangam* : *cache* est proprement « monnaie », *tangam* est un des synonymes de *pon* « or, or fin » ; *sikka* est l'arabe *sikkah* « fer de charrue, fer, empreinte monétaire », etc.

(1) Par suite des traités du 7 mars 1815 et du 13 mai 1818, les salines des établissements français de l'Inde ont cessé toute fabrication ; le gouvernement anglais s'est engagé à fournir à notre administration tout le sel dont on aurait besoin sur notre territoire, à condition qu'il n'y soit pas vendu à un prix plus élevé que sur le territoire anglais.

pondu que les conventions de 1815, conclues par la France dans la plénitude de sa souveraineté, étaient en faveur de l'État, et non de la Colonie (1), qui reçoit d'ailleurs une subvention indirecte par la réduction qu'on a apportée au chiffre annuel du contingent qu'elle doit fournir à la métropole. Devant ce refus, on a dû établir de nouveaux impôts : un droit de timbre, un droit sur les charrettes, un droit sur l'importation des spiritueux, etc ; on a créé un timbre-poste colonial de trente centimes (un fanon) ; on a enfin ramené aux usages d'Europe la perception de l'impôt foncier, qui s'opérait auparavant par l'année culturale indienne *Fazély* (du 13 juillet d'une année grégorienne au 12 juillet de l'année suivante).

La discussion des budgets, au sein des Conseils électifs, est habituellement assez vive ; pourtant un projet du Gouverneur tendant en quelque sorte à l'autonomie finan-

(1) L'indemnité de quatre lacks de roupies *sicca* était indépendante d'une somme de 4,000 pagodes (33,600 fr.) qui devait être attribuée aux propriétaires des salines. On a prétendu que l'indemnité du million s'appliquait aussi à la renonciation par nous du droit de faire et de vendre de l'opium ; c'est une erreur : nous avons renoncé à faire de l'opium par une convention de 1787, mais la Compagnie anglaise s'était engagée à nous en livrer, sur réquisition, 300 caisses au prix de fabrique (environ 300 roupies, 750 fr., par caisse). La convention du 7 mars 1815 a confirmé notre droit, mais en nous obligeant à payer désormais le prix commercial moyen de Calcutta (en 1883, 1,300 roupies, 3,250 fr.) : nous n'avons donc plus à faire la réquisition qu'un intérêt pour ainsi dire de principe. — Le député de l'Inde aurait pu répondre à M. Arthur Leroy, rapporteur de la commission du budget, qu'il y avait un précédent : du 15 janvier 1826 au 31 décembre 1831, le million a figuré au budget comme affecté spécialement à des subventions aux colonies et n'a pas été indistinctement compris parmi les revenus du Trésor.

cière des conseils locaux a été assez mal accueilli, et a dû être retiré. Entre autres points contestés, le Conseil général revendiquait le droit exclusif d'apprécier la capacité et la moralité des professeurs, et d'attribuer les bourses accordées dans les divers établissements d'instruction publique ; mais l'administration niait ce droit, prétendant que, votant seulement le budget par chapitres, l'Assemblée ne pouvait se prononcer pour ou contre tel article déterminé. Le budget de 1884 s'élève, en recettes et en dépenses, au chiffre de 2,169,700 fr. (1) ; dans la répartition de ce chiffre entre les cinq établissements, Karikal et Chandernagor présentent seuls un excédant de recettes qui permet de couvrir le déficit de Pondichéry, de Mahé, et de Yanaon. L'ancienne Loge de Surate rapporte 720 fr., prix de location du terrain et de l'immeuble qui nous y appartiennent.

On s'occupe en même temps d'accroître la production industrielle du pays. Mon ancien auditeur M. François Deloncle a obtenu l'autorisation de faire exploiter les mines de lignite de Bahour ; des sondages ont appris qu'il y en existait une couche dont l'ensemble mesurerait 9m 56 d'épaisseur sur 18 kilomètres carrés d'étendue ; la concession accordée par un arrêté local du 7 août 1884 porte sur une superficie de 3,690 hectares. Vous savez que M. Deloncle s'occupe en même temps du percement de l'isthme de Kra, opération très importante pour l'Inde et surtout pour la Cochinchine française.

Le renchérissement des subsistances, depuis quelques

(1) Il était, en 1860, de 1,377,153 fr.; en 1839, de 932,849 fr., et en 1826, de 909,000 fr.

années, suit dans l'Inde une progression inquiétante (1). En 1867, un bœuf valait à Pondichéry environ 17 fr. 50, il vaut aujourd'hui plus de 35 fr. Le riz brut se vendait à Karikal, en 1861, au prix de 15 à 20 mesures pour un fanon (0 fr. 30), et le riz décortiqué au prix de 6 à 8 mesures; en 1883, on n'avait plus pour le même prix que 6 à 7 mesures de *nelly* (riz brut) et 2 à 3 mesures de riz. La *mesure* contient 800 grammes de riz (2) ayant déjà une année de récolte; elle équivaut à peu près à 75 centilitres. L'huile de coco se vend par sept livres et demie (3 kilogr. 125) à la roupie (2 fr. 50). Le sel qui valait en 1861 190 roupies 4 fanons (475 fr.) la garce (52 hectolitres) atteignait en 1882 le prix de 333 roupies (822 fr. 50). Il y a eu pourtant une augmentation dans la production. On cultive aujourd'hui 6,000 cocotiers qui paient un impôt de 4 fr. 20 à 6 fr. chacun, et dont on tire des spiritueux : on consomme annuellement à Karikal, pour une population de 92,299 personnes, 151,920 veltes (1,782 hectolitres) d'arrack. Il y a maintenant, à Pondichéry, 7,800 *kanis* (4,680 h.) de rizières (il n'y en avait en 1861 que 4,000, mais on a converti en rizières les terres à menus grains); arrosées par les grands étangs de Bahour et d'Oussoudou, elles donnaient environ 20 galons (840 litres)

(1) Voici qu'après les famines d'il y a quelques années, notre colonie vient d'être éprouvée par des inondations occasionnées, à ce qu'on télégraphie de Pondichéry le 3 novembre, par des pluies prolongées. Ces pluies, ordinaires à chaque changement de mousson (mars et octobre), ont été cette année excessivement abondantes.

(2) Les principales espèces de riz cultivées sur notre territoire sont les suivantes : Çambâ, sir'umaṇiyam, kalluṇḍei, tilleinâyagam, kâr, kaḍappu, kaivarei, etc.

par *kani* (60 ares); en 1852, on évaluait le rendement d'un *kani* à 17 galons valant 5 fr. 14 (actuellement les 20 galons valent 20 roupies : 50 fr.); on a, de plus, pour la même superficie, 40 paquets de paille à un fanon, ce qui porte à 25 roupies (62 fr. 50) le revenu total. Mais les frais s'élèvent à 22 ou 23 roupies (55 ou 57 fr. 50) : impôt 4 roupies; labour (24 charrues louées 2 fanon chacune), 6 roupies; grain pour l'ensemencement, 1 roupie et demie; main-d'œuvre, 5 roupies; arrosage, 1 roupie; courses, transport, etc., 5 roupies. Le revenu net d'un *kani* n'est donc que de 2 ou 3 roupies, c'est-à-dire de 5 à 6 fr. par hectare. L'impôt, toujours fixe et déterminé, représente environ le sixième du revenu brut; c'est à peu près la proportion regardée comme juste et légitime par les lois de Manou; cf. liv. VII, çlôka 129 et 130 :

Yathâlpâlpamadantyâdyam vâryôkôvatsaṣaṭpadâh
Tathâlpâlpô grahîtavyô raṣṭrâdrâjâbdikah karah.
Pañcâçadbhaga âdêyôrâjâ paçuhiraṇyayôh
Dhânyânâmaṣṭamô bhâgah saṣṭô dvâdaça êva vâ

« De même que la sangsue, le jeune veau et l'abeille « ne prennent que petit à petit leur nourriture, de même « ce n'est que par petites portions que le roi doit perce- « voir le tribut annuel dans son royaume.

« La 50e partie peut être prélevée par le roi sur les « bestiaux et sur l'or ou l'argent; la 8e, 6e ou 12e sur les « grains. »

Le chiffre de cet impôt foncier a beaucoup varié. Avant le XIe siècle, suivant les doctrines indiennes, le roi était l'unique propriétaire du sol; les cultivateurs n'étaient que des fermiers. En réalité, le souverain abandonnait

par faveur, par commisération ou comme rémunération de leur travail, une partie de la récolte aux détenteurs du sol, qui avaient encore à payer d'autres redevances. Outre le sixième attribué au monarque, on donnait un douzième aux brahmes, et un trentième à la divinité locale; ces obligations sont mentionnées dans divers ouvrages tamouls, au chapitre de « la description du pays »; cf. *Çakuntalâ* (tamoul; éd., Madras, 1845, p. 50, et le *Tiruviḷeiyâḍḍalpurâṇa* (I, 28):

Kaṭṭ'eiveilkaḷeindutûṭ'ṭ'ikkûppiyûrkkâṇiṭṭey.....a
Maṭṭ'avarkkaṭ'ṭ'avâr'indaḷaveikandâ'ilon'.....d'u
Koṭṭ'avarkaḍameikoḷḷappaṇḍiyiṭ'koḍupôytten....nâ
Duṭṭavarsuṭ'ṭ'andéyvamvirundinarkkûṭṭiyuṇb...âr

« (Les cultivateurs) séparent la paille en bottes, vannent et amassent (les grains), et en offrent aux pauvres ainsi qu'à la divinité protectrice du pays; puis mesurant (leur récolte), ils l'emportent sur des charrettes, le roi en prenant un sixième pour impôt, et le mangent, après en avoir donné aux manes, à leurs parents, aux dieux, aux étrangers de passage ».

Les Musulmans conservèrent ces usages et en abusèrent; sous leur domination, la part du souverain s'éleva à 60 et 70 pour cent. Le gouvernement français, quand il se substitua à celui des râdjâs, conserva les habitudes anciennes. A Karikal, avant 1788, il ne restait aux cultivateurs, toutes redevances payées, que 39 0/0 de la récolte : l'État prenait 35 0/0; un règlement du 15 mai 1788 élvea à 42 0/0 la part du détenteur du sol, attribua une part égale à l'État, et réduisit à 16 0/0 le montant des redevances, dont 2/3 pour œuvres pies chrétiennes et 2/3 pour œuvres pies indiennes. Aujourd'hui, l'impôt est payé sur les

mêmes bases dans tous nos établissements; mais à Karikal, c'est seulement depuis le décret du 16 janvier 1854 que les cultivateurs sont considérés comme les propriétaires des terrains qu'ils détiennent; la propriété n'y est d'ailleurs pas individuelle, mais collective: toutes les terres d'un village, d'une *aldée,* sont régies par une sorte de syndicat de propriétaires dit *Mirasdars* (du mot arabe *mirâs'* « héritage » et de la terminaison *dàr* « possesseur ») dont la part territoriale n'est pas délimitée. A Pondichéry, de 1828 à 1853, l'impôt s'élevait à 48 0/0 au maximum; en 1853, il fut réduit à 25 et en 1861 à 22 1/2 0/0; il est aujourd'hui de 16 à 17 0/0. L'ordonnance locale du 7 juin 1828 (art. 17) avait établi la proportion des taxes foncières, suivant les usages immémoriaux; l'impôt était déterminé par la quantité d'eau nécessaire pour arroser les terres et suivant le mode d'irrigation. On prenait 40 0/0 pour les terres hautes, dites terres à *menus grains* ou *à potager* et pour les terres basses arrosées par les étangs ou les sources; 43 0/0 pour les terres basses arrosées par des puits rapprochés; 32 0/0 pour celles arrosées par des grands puits rares, ou seulement par les pluies.

Julien VINSON.

(*A continuer.*)

BIBLIOGRAPHIE

Les Pyrénées françaises : l'Adour, la Garonne et le pays de Foix, par Paul PERRET. Paris, Oudin, 1884, 464 p. gr. in-8°.

J'ai rendu compte ici même (t. XVI, p. 99) du précédent volume de M. Perret, qui était en grande partie relatif au pays basque. Celui-ci, qui est le troisième de la série, n'est ni meilleur ni pire que ses devanciers ; c'est encore une rédaction hâtive, faite sur des notes rapides et insuffisantes, mal déchiffrées parfois, complétées par le souvenir confus d'observations superficielles. Je retrouve encore ce style un peu agaçant qui vise toujours à la pointe, ces tendances clérico-réactionnaires à peine voilées qui me gâtaient les autres volumes ; mais je retrouve aussi cette agréable exécution typographique et ces jolis dessins. Pour me résumer, je recommanderais les volumes de M. Perret aux amateurs de « livres à figures », puisque c'est le goût du jour ; je ne les recommanderais point aux voyageurs dont le moindre guide Joanne ferait beaucoup mieux l'affaire.

Je n'aime à parler que de ce que je connais ; aussi ce que je viens de dire s'applique-t-il surtout aux vingt pages consacrées par M. Perret à Bagnères-de-Bigorre où j'ai passé

quatre mois en 1879 (de janvier à avril). C'est pourquoi je puis affirmer que les Anglais arrivent à Bagnères aussi bien en avril qu'en mars (p. 33), et la raison en est très simple : c'est qu'ils viennent alors de terminer leur saison d'hiver à Pau ou à Biarritz, et qu'ils attendent le moment de retourner passer l'été dans leur triste patrie. M. Perret fait une description assez fantaisiste de la promenade des Coustous (p. 38) : je lui affirme très nettement qu'il n'y a point vu de « riches » Basquaises en mouchoir ; le mouchoir n'est point du tout la coiffure des riches Basquaises, les plus pauvres mêmes aiment de moins en moins à le porter.

Je m'arrête, mais en exprimant le vœu que M. Perret se hâte moins de publier le quatrième volume qu'il annonce ; qu'il ne se contente pas de ce qu'il a cru voir ou de ce que le premier venu aura pu lui dire ; mais qu'il s'informe, qu'il cherche, qu'il lise les ouvrages de ceux qui ont parcouru les Pyrénées avant lui : plusieurs ont laissé de fort bons livres.

Julien VINSON.

Questionnaire des croyances, légendes et superstitions de la mer, par Paul SÉBILLOT. Saint-Malo, 1884, 20 p. in-18.

Il n'y a pas à rendre compte de ce petit livre ; son titre et le nom de son auteur en indiquent suffisamment la portée et la valeur. Notre savant collaborateur poursuit

l'œuvre qu'il a si vaillamment entreprise : nous n'avons qu'à l'en féliciter et à lui souhaiter un plein succès.

J. V.

Mester Frants Rabelais (1483-1553), fordansket af S. Broberg. Copenhague, G. E. C. Gad, 1884, in-8°, iv-x-408 p.

Le volume porte en sous-titre *udgivet i anledning af Tohundredaarsfesten for Ludvig Holberg* (1684-1754), « publié à l'occasion des fêtes du bicentenaire de L. Holberg »; son faux-titre est *Rabelais paa Dansk* « Rabelais en danois ». Ce n'est pourtant pas à proprement parler une traduction.

M. S. Broberg est un savant professeur de Copenhague qui connaît admirablement notre langue; il a composé, à notre usage, un *Manuel de la langue danoise* (Copenhague, Hoest, 1882, (iv)-xxxiii-276-(iv) p. in-8°), auquel on ne peut adresser qu'un reproche, bien rarement mérité par les élucubrations des faiseurs de grammaires, celui d'être trop savamment méthodique et trop théoriquement raisonné, ce qui peut nuire à son utilité pratique. Admirateur passionné de Rabelais, M. Broberg a voulu en révéler au moins l'esprit général à ses compatriotes.

Le livre commence par une courte préface, suivie d'une substantielle introduction qui traite successivement de la philosophie de Rabelais (d'après lui-même), de sa vie et de son ouvrage, et donne enfin un spécimen de son lan-

gage et de son style. Viennent ensuite la traduction complète, partielle ou résumée de soixante chapitres des cinq livres de Gargantua et de Pantagruel. M. Broberg a traduit également la dédicace et le nouveau prologue du quatrième livre. Il a accompagné sa traduction de notes fort intéressantes où l'on voit combien est profonde sa connaissance de nos vieux auteurs; il essaie d'y rendre en danois les vers, souvent difficiles à traduire avec quelque *respectabilité*, du texte. Il a, une ou deux fois, intercalé entre deux chapitres de petites dissertations, par exemple sur Villon et Édouard V (Pant., IV, LXVII.)

J. V.

VARIA

I. — Dans le recueil de la correspondance de Wellington, on trouve le texte de plusieurs proclamations adressées par lui aux habitants des Basses-Pyrénées. Il paraît que toutes ces proclamations étaient accompagnées d'une traduction basque. Mais une seule est donnée dans les deux langues (t. XI, p. 484). La voici :

PROCLAMATION N° 11.

Aux habitants de Bidarry (sic) et Baygorry.

La conduite du peuple des villages de Bidarry et Baygorry m'a fait la plus grande peine; elle est différente de celle de tous les autres habitans du pays, et ils n'ont pas le droit de faire ce qu'ils font.

S'ils veulent faire la guerre, qu'ils aillent se mettre dans les rangs des armées; mais je ne permettrai pas qu'ils fassent impunément tour à tour le rôle d'habitant paisible et celui de soldat.

S'ils restent tranquilles chez eux, personne ne les recherchera; ils seront, au contraire, protégés comme le reste des habitants du pays que mes ar-

Baigorritar eta Bidarraïtarren eguiteco moldeac penaric handiena eguin darot : Bertce herritacoac ez beçala comportatcen dira, çucen ez dutelaric horla eguitecotz, bijoaz frances armadara.

Ez dut permetituco ican ditecen gaur guerlari, eta bihar jende baquezco. Gueldiric badaudez bere Etchetan, ni hore ez ditu bilhatuco ez penatuco : aïtcitic lagunduac içanen dira bertce herrietacoac beçala. Jaquin beçate complitu ditudala

mées occupent. Ils doivent savoir que j'ai en tout rempli les engagemens que j'ai pris envers le pays; mais je les préviens que, s'ils préfèrent me faire la guerre, ils doivent se faire soldats et abandonner leurs foyers : ils ne peuvent pas continuer dans ces villages.

Au Quartier Général, ce 28 janvier 1814.

WELLINGTON.

herriari aguindu diotçadan guciac ordean niri guerla nahi badautet eguin, eguin bitez soldadu, bar betçate armac, eta utz bere Etchéac.

Cartier Généralean, 28 Urthehastearen, 1814.

WELLINGTON.

II. — On lisait dans le *New York Herald* du 19 décembre 1884 l'étrange note suivante :

The power of Language. — The Phi-Beta-Kappa Society listened with learned interest last night to dr. George W. Clarke's paper on the « origin, growth and power of Language ». — « God Almighty » said Dr. Clarke « is the author of all spoken and written language. Oratory is ephemeral, but the printed word is eternal. The rapid and astonishing growth of the influence of the press entitles it to be designated the new king. It is the one mighty power that watches and guards the public weal, and both moulds and echoes the opinion of the world. The English tongue holds the substance of all that is great and good in the thought of the world ».

REVUE

DE

LINGUISTIQUE

ET DE

PHILOLOGIE COMPARÉE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

GIRARD DE RIALLE

CONSERVATEUR DES ARCHIVES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ET

JULIEN VINSON

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

Avec la collaboration de divers savants français et étrangers

TOME DIX-HUITIÈME

15 AVRIL 1885

PARIS

MAISONNEUVE FRÈRES & CH. LECLERC, ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, 25

1885

SOMMAIRE DU N° 2.

Pages.

Julien Vinson. — L'Inde française et les Études indiennes de 1882 à 1884 (fin)..... 115

Lucien Adam. — Grammaire de la langue jâgane (fin).... 160

A. Orain. — Glossaire patois (suite)..... 174

Abel Hovelacque. — Essai de solution d'un problème linguistico-ethnique..... 192

BIBLIOGRAPHIE.

G. Édon. — *Nouvelle étude sur le chant Lémural, les frères Arvales et l'Écriture cursive des Latins* 196

L. de Rosny. — *Premières notions de la langue japonaise parlée et écrite*..... 208

Nyare bidrag till Kennedom om de svenska landsmaolem, etc. 210

VARIA. — Notes pour servir à l'étude de la prononciation des langues classiques..... 211

L'INDE FRANÇAISE

ET LES ÉTUDES INDIENNES

DE 1882 à 1884 (1).

(*Suite.*)

J'ai emprunté quelques-uns des détails qui précèdent aux très intéressants *procès-verbaux* des conseils électifs de l'Inde française, qu'on a eu la bonne idée de faire imprimer en volume. J'y ai appris aussi qu'une mission diplomatique, au sujet des « Loges », avait été confiée à M. Haas, ancien chef de service de Karikal; il s'agit probablement, soit d'un projet d'échange territorial, soit de la restitution complète des territoires qui nous appartiennent à Cassimbazar, Patna et Jougdia; ou ne nous a rendu en 1815 que les loges de Surate, Mazulipatam, Dacca et Balassore. Nous avons, sur tous ces établissements, des droits « reconnus » de « souveraineté et de

(1) Extrait des discours prononcés les 21 novembre 1882, 20 novembre 1883 et 18 novembre 1884, pour l'ouverture, à l'École nationale des langues orientales vivantes, du Cours d'hindoustani et de langue tamoule.

juridiction ». L'éparpillement de nos établissements et l'irrégularité de celui de Pondichéry tout entrecoupé d'enclaves anglaises avaient depuis longtemps donné l'idée d'un échange : on augmenterait la superficie du territoire de Pondichéry et peut-être de celui de Karikal, mais on abandonnerait définitivement à l'Angleterre les trois autres établissements et l'on renoncerait à tous droits sur les Loges. Les Anglais tiendraient beaucoup à l'exécution de ce projet; mais je ne crois pas que ntore intérêt bien entendu soit d'y donner suite. Les journaux de Calcutta en ont parlé récemment ; le *Petit Bengali* de Chandernagor a vivement protesté ; une pétition, adressée au Ministre par les habitants de cette ville, affirmait leur attachement à la France ; le conseil général a émis le vœu qu'aucune négociation ne soit engagée sans son avis ; la réponse ministérielle, très satisfaisante, a été lue le 9 septembre 1883 au conseil local de l'établissement. L'insinuation anglaise avait pour cause la présence à Chandernagor du prince Min-Goun, prétendant au trône de Birmanie et hostile à l'influence anglaise. Vous savez que ce prince a, depuis, réussi à s'embarquer à Calcutta sur un paquebot français ; mais reconnu à Ceylan, il a dû rétrograder et se réfugier à Pondichéry, où, par parenthèse, il a assisté à la fête du 14 juillet dernier.

Ce n'est pas le seul prince qui ait honoré notre colonie de sa visite. Le radjà du Travancore (*tiruvanankôdu*) y était précédemment venu ; la princesse de Tandjâvûr y a passé deux jours avec son mari (ils viennent d'être nommés tous deux Officiers de l'Instruction publique) en février de cette année ; leur présence a donné lieu à des réjouissances

publiques analogues à celles de la fête nationale : régates sur la mer à la voile, course de *catimarons* (1) (le prix consiste en deux *chomins* (2) et deux fanons, 0 fr. 60), course de canards, représentations théâtrales sur la place du Gouvernement. Le 14 juillet, au lieu de s'adresser au vaste répertoire indien, on a joué notre *Geneviève de Brabant*, en tamoul populaire ! A Bahour, il y a eu « réception » à la Mairie : une jeune fille est venue couronner solennellement la statue de la République que le Maire a promenée ensuite, la portant entre ses bras à travers les rues jonchées de fleurs de l'aldée.

Vous voyez que l'on se met là-bas à la mode européenne : Chandernagor a sa rue Gambetta ; Pondichéry sa place de la République (on l'appelait auparavant place Napoléon III) ; je l'ai connue, sous le nom de place du Gouvernement : c'est en grande partie l'emplacement qu'occupait jadis le fort Louis. Le Conseil général a souscrit pour les monuments élevés à MM. Gambetta et Chanzy ; plusieurs de ses membres ont proposé l'organisation d'un corps de volontaires à envoyer au Tonkin (le Gouvernement a refusé) ; une pétition de 462 électeurs de l'Inde française, adressée au Sénat, demandait même il y a deux ans que la loi militaire de la Métropole fût ap-

(1) L'orthographe scientifique serait *kattimaram* « bois en forme de couteau » ; c'est un assemblage de trois pièces de bois liées ensemble, taillées grossièrement en pointe (celle au milieu est plus longue que les autres). Ce bateau, insubmersible, peut porter un ou deux hommes.

(2) C'est-à-dire *sôman'*, pièce d'étoffe (de coton), longue de deux mètres environ, que les hommes s'attachent autour des reins ; c'est leur principal et presque unique vêtement.

pliquée à la Colonie, mais cette pétition a dû être écartée par l'ordre du jour, parce que les signatures n'étaient pas légalisées (rapport de M. de la Sicotière); etc.

Je n'en finirais pas si je voulais vous signaler tout ce que j'ai trouvé d'intéressant dans les journaux de l'Inde française. Je retiens seulement l'organisation d'une Bibliothèque à Karikal; parmi les ouvrages, provenant du dépôt légal, qu'a reçus celle de de Pondichéry, j'ai remarqué *les Races humaines* de M. Hovelacque, l'*Évangéliste* de M. A. Daudet et les *Derniers sauvages* de M. Max Radiguet. Il y a depuis longtemps à Chandernagor une *Bibliothèque* fournie et entretenue par des donations particulières; ce *puchtokagar*, comme on l'appelle, contient environ 2,000 volumes français, anglais, sanskrits et bengalis; les lecteurs paient un abonnement de 1 fr. 25 environ chacun par mois. Permettez-moi de vous donner encore quelques renseignements statistiques. Nos tribunaux ont jugé, en 1883, 10,524 affaires de toute espèce (la population totale de nos établissements est de 285,022 habitants). A l'époque la plus chaude de l'année, du 1er au 15 août, le baromètre oscille dans l'Inde française de 753 à 764 millimètres et le thermomètre marque en moyenne 29° à Chandernagor et à Mahé, 32° à Pondichéry, Karikal et Yanaon.

Parmi les projets d'amélioration à signaler, je ne saurais oublier le rattachement probable de Karikal au *South-Indian-Railway;* l'embranchement aboutirait à Mayavaram. Les prix, sur le réseau anglo-indien, sont relativement peu élevés : on paie 18 centimes par mille anglais (1,666 mètres) en première classe avec une franchise de 54 kilos de bagages, 5 centimes en seconde (et 27 kilos de bagages), 2 centimes et demie en troisième (9 kilos).

On peut ainsi aller pour 3 fr. 80, en troisième classe, de Pondichéry à Madras; la distance parcourue est de 195 kilomètres; le trajet dure huit heures. Vous savez qu'en 1879 il y avait dans toute l'Inde 8,611 milles (14,345 kilomètres) de voies ferrées dont 175 dans les États tributaires. Un projet grandiose a été conçu : il consiste à rattacher les chemins de fer de l'Inde à ceux de l'Europe par une ligne ferrée allant de Karratchi à Ceuta et Gibraltar, par Kélat, Bassorah, le Caire, Tripoli, Tunis et Tanger. La dépense est évaluée à 250 millions de francs. Ce chemin de fer serait parallèle à la grande ligne que les Russes voudraient, dit-on, construire de Saint-Pétersbourg à Pékin. Un autre projet dont l'exécution est plus immédiate vient d'être adopté par le Gouvernement de Ceylan et par celui de Calcutta; il avait été présenté, en 1882, par un Français, M. Ruinat, agent des Messageries maritimes à Colombo : il s'agit de la construction d'un canal à travers l'île de Ramisseram (Ramêçvara) entre le golfe de Manar et celui de Palk. Ce canal, dont l'établissement coûtera environ 1,250,000 fr., aura une longueur de deux kilomètres sur trente mètres de large au plafond et dix mètres de profondeur; il est destiné à faire communiquer directement le golfe de Manar avec le golfe du Bengale; il raccourcira de 500 kilomètres la route entre Suez et Calcutta, au grand avantage de nos colonies de Karikal, Pondichéry et Chandernagor, dont les deux premières seront exactement sur la nouvelle ligne (1).

(1) Il convient de signaler en passant l'installation due aux efforts d'un créole de la Réunion, M. L. Adam, d'un télégraphe optique destiné à fonctionner entre l'île de la Réunion et l'île de France (Maurice), qui est reliée à la métropole par un cable sous-ma-

Le journal « avancé », *le Progrès de Karikal*, paraît maintenant à Pondichéry, sous le titre de *Progrès de l'Inde française*. La collection en est fort intéressante à parcourir. On peut y lire, en tamoul, des articles en faveur des principes républicains dont l'auteur appuie ses arguments de citations des vieux poèmes du pays (*Kur'al, Nâladiyâr*, etc). J'y ai appris qu'en décembre 1881, il s'est formé à Râdjamandri, sur le territoire anglais, une association pour faciliter le mariage des veuves : les deux premières veuves qui se sont remariées avaient quatorze et douze ans ! J'y ai trouvé une pétition demandant l'abolition de la contrainte par corps, écrite en français, et dont voici le début : « Les Védas rapportent que l'éléphant Kézéndiren (1), qui s'était laissé prendre dans la gueule d'un crocodile, s'étant adressé à Dieu dans ce péril éminent (*sic*), fut en effet sauvé, la Providence ayant tué l'alligator. La situation des débiteurs indiens est la même que celle de l'éléphant, en ce que la contrainte par corps, abrogée par la loi du 22-26 juillet 1867, ne laisse pas que d'être encore en vigueur dans la colonie ; etc. ».

Le *Progrès* attaquait vivement le député de l'Inde et la majorité des Conseils électifs ; aussi en a-t-il été question dans une séance du Conseil général du 2 décembre 1882

rin. Les communications sont établies à l'aide de miroirs lenticulaires d'environ 60 centimètres de diamètre, placés l'un à Maurice à une altitude de 750 mètres, l'autre à Bourbon à 1,130 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le jour, les réflecteurs renvoient les rayons solaires; la nuit, on place à leurs foyers des lampes à pétrole. Les appareils employés sont ceux inventés, pour les opérations militaires, par M. le colonel Mangin.

(1) Gajéndra; épisode de la littérature classique qu'on chercherait en vain dans les Védas.

où l'on s'est plaint des « rapports de l'administration » avec ce journal dont le gérant, Louis Rassendren (1), a été condamné à 1,000 fr. d'amende, pour diffamation, par arrêt de la Cour de Pondichéry du 18 janvier 1883.

De son côté, l'organe « réactionnaire », le *Petit bengali* de Chandernagor, continue également à paraître. Il a publié de très remarquables études sur l'histoire de la ville, sur les Santals, etc., et vertement répliqué, entre autres, à une fausse lettre signée « Joseph de Rozario, zémindar à Chandernagor », insérée dans le *Figaro* du 26 août 1880.

D'autres journaux, qui n'ont pas vécu, ont été fondés dans l'Inde française. En août 1881, M. Pène-Siefert, veuf de Mme Louisa Siefert dont vous connaissez les vers charmants, candidat à la députation, fit paraître cinq numéros de *l'Inde française;* aussi, s'opposa-t-il, en 1883, à la publication d'un journal portant le même titre fondé par les amis des « renonçants » ; le nouveau journal prit alors le titre de « *Le Temps de l'Inde française* » ; mais, à son dixième numéro, il cessa sa publication, par suite de réclamations et de protestations du *Temps* de Paris. En janvier 1883, il y avait encore à Pondichéry le *Mezzo-termine*, organe du parti « non-renonçant », et à Karikal le *Sattiyabimâni* (*Satyâbhimâni*) « Moniteur (?) de la vérité », journal tout tamoul, rédigé, m'écrivait-on, uniquement par des « païens ».

Le *Journal officiel* a reproduit, sur les colonies françaises et sur les colonies anglaises, une série d'articles statistiques fort remarquables dus à M. E. Avalle, chef de

(1) Membre du conseil général.

bureau au Ministère de la Marine et des Colonies ; ces articles avaient d'abord paru dans la *Revue maritime et coloniale* (1). Je signale en particulier ceux sur l'Inde (août et septembre 1882, Inde anglaise; octobre-novembre 1883, Inde française). Le numéro du 9 février 1880 contenait une très intéressante note sur la culture du café dans l'Inde.

Le rapport de M. J. Darmesteter (*Journal Asiatique*, 8e série, t. IV, p. 11-142) donne des détails très complets sur le progrès des études indiennes. Le savant rapporteur s'arrête avec la complaisance qu'ils méritent sur la *Çakuntalâ*, sur l'excellent *Manuel pour étudier la langue sanscrite* et sur la *Religion védique* de M. Bergaigne; il se félicite de la continuation par M. Hauvette-Besnault du *Bhâgavatapurâṇa* d'Eug. Burnouf; il n'a garde d'oublier les savants mémoires qui composent les *Annales du Musée Guimet* (2), et fait très honorablement mention de ma petite *Gram-*

(1) Il a paru, dans l'*Économiste français* du 8 novembre 1884, un article sur les Anglais dans l'Inde.

(2) Parmi les travaux contenus dans le tome VII de cette collection, on remarquera un article sur le Çivaïsme du sud de l'Inde (tiré à part, vi-14 p. in-4°, avec une fig.) par *S.-W. Sênâdirâyen* (qui écrit son nom à l'anglaise *Sénâthirâja*, transcription inexacte, car *th* n'est point *d*). Cet article est intéressant, quoiqu'il ne dise rien de bien nouveau. L'auteur ne paraît pas tout à fait au courant des travaux des Européens. Il convient de relever des coquilles typographiques ou des négligences de transcription : *advaida*, *pûja*, *muhkti*, *mânikavasaka* (*mânikyavâtchaka*), *subramaniga*, *vadamolli* et *tenmolli* (où le *ḍ* de *vada* doit être cérébral et où le double *l* représente le *r*, *l*, *j* simple cérébral dravidien), sans parler des *th* pour *d* et des *sh* pour *ch* (*Vishnu*, *Krishna;* j'aime mieux *Vichnu*, *Krichna*, mais les vraies transcriptions seraient : *Viṇṇu*, *Kṛṇa*).

maire hindoustanie (1), de ma traduction du troisième chant du *Çindâmaṇi* (2) et de la traduction par M. Devèze, que j'ai le plaisir de retrouver encore parmi vous, d'une très importante légende çivaïste racontée dans le premier chant de l'*Aruṇâsalapurâṇa* tamoul.

C'est dans la *Revue de Linguistique,* dont la direction m'est confiée, qu'ont paru deux de ces derniers travaux. J'y ai fait reproduire plusieurs articles que j'ai donnés au *Dictionnaire des Sciences anthropologiques* (3).

Dans le *Journal of the Royal Asiatic Society*, M. Louis Rice a écrit en juillet 1883 sur les *Early Kannada authors.* En avril, M. Robert Cust a publié *Grammatical note and vocabulary of the kor-ku* (dialecte kolarien); M. S. Mateer a traité de *the pariah caste of Travancore;* et M. G. A. Grierson a publié *Bihari folk songs.* En juillet dernier,

(1) Je crois remplir un devoir en remerciant très vivement M. Albert S. Gatschet du compte-rendu trop bienveillant qu'il a bien voulu faire de cette *Grammaire* dans l'*American antiquary* (Chicago, 1884, t. VI, p. 219).

(2) Cette traduction, avec le texte gravé, d'un passage entièrement inédit de l'un des plus vieux poèmes tamouls, occupe les pages 547 à 577 des *Mélanges orientaux* par les professeurs de l'École des langues orientales, beau volume présenté au Congrès des orientalistes de Leyde (1883).

(3) Paris, librairie Doin, in-4°. — Les articles qui portent ma signature sont les suivants : Accadien, *Agglutination*, *Alphabet*, *Altaïques* (langues), Amérique (linguistique), Australien, Basques (Ethnographie, Linguistique), *Bouddhisme*, *Brahmanisme*, *Brahui*, Chine (Mythologie), Créoles (Linguistique), *Dravidiens* (Linguistique), *Écriture*, Fétichisme, Incorporation, *Inde* (Géographie et Histoire, Ethnographie, Mythologie, Linguistique), *J'âinas*, Japon (Mythologie, Linguistique), Khamites (Linguistique), *Kolariens* (Linguistique), *Lamaïsme* (livr. 1 à 13, les seules qui aient paru jusqu'à ce jour).

M. Cust s'est occupé de *the origin of the Indian alphabet* (1).

Dans la *Zeitschrift der Deutschen morgenlandischen Gesellschaft* on lit (t. XXXVI, p. 361-383) un mémoire de M. Th. Aufrecht : *Beitrœge zur Kenntniss indischer Dichter*.

Je vous recommande de toutes mes forces deux excellents articles de M. le professeur Mantegazza sur les races de l'Inde (*Archivio per l'antropologia e la etnografia*, t. XIII, 1883, pp. 177-241, 379-604).

L'*Indian Antiquary* est, comme toujours, une abondante réunion de documents précieux. M. Pope y continue ses études sur les *kur'aḷ* de Tiruvalluva; M. Fleet y poursuit ses travaux sur les *Inscriptions* du Décan; M. Skirt y publie des chansons en *langue brahui* ; MM. Burnell,

(1) Ces deux articles de M. Cust ont été tirés à part. — Le premier est la reproduction d'une plaquette imprimée et d'un vocabulaire lithographié qui paraissent être l'œuvre de M. A. Norton, missionnaire américain à Ellichpour, et qu'un inconnu avait laissé dans la salle des séances de la Société asiatique anglaise. Le *korku* est parlé dans les provinces centrales, sur les collines de Mahadeo, à l'ouest des forêts qui bordent la Tapti et la Narmada, jusqu'au pays des Bhils. — Le second article est un examen critique des théories qui ont été émises jusqu'ici sur l'origine de l'alphabet indien; M. Cust y ajoute ses propres conclusions : d'après lui, l'alphabet indien n'est point d'invention locale et originale, mais il a été merveilleusement perfectionné par les emprunteurs; l'*idée* de représenter les voyelles et les consonnes par des caractères purement alphabétiques vient probablement de l'Asie occidentale; il est possible que les *germes* de l'alphabet indien puissent se retrouver dans l'alphabet phénicien, d'où viennent d'ailleurs les écritures grecques et arabes, et qui dérive lui-même de l'écriture hiératique égyptienne; on ne saurait actuellement déterminer comment et de quelle branche de l'alphabet phénicien cette *idée* et ces *germes* sont venus dans l'Inde.

Bühler et E. Müller y ont envoyé des notes sur les *Alphabets de l'Inde*, sur *les Chiffres indiens*, sur *la Grammaire cingalaise*; MM. Sthell et Temple y ont écrit sur le *Folk-lore du Pandjab*; le pandit Nateça çastri a donné d'intéressants spécimens du *Folk-lore du nord de l'Inde* (contes populaires); etc.

Le *Journal of the Royal Asiatic Society of Bengal* a donné, dans un numéro extraordinaire, le complément de la *Maithili Grammar* de M. Grierson, une précieuse collection de textes suivis d'un excellent vocabulaire. On annonce, pour paraître prochainement, des publications du même auteur sur les deux autres dialectes de l'hindi oriental, le *Bhojpurî* et le *Magadhî*.

Dans la *Calcutta Review*, il faudrait tout citer; je me borne à relever les études de M. R. C. Temple sur le *folk-lore* du nord de l'Inde; des articles de M. S. Gangooly sur la grave question du langage dans le Pandjab, l'éternelle querelle entre l'hindi et l'urdu.

Un missionnaire anglais dans le Carnatique a parlé *de la langue et de la littérature tamoule* dans le n° 27 (avril 1883) des *Selections from the Calcutta Review*.

Le *Journal* de la branche de Ceylan de la Société asiatique anglaise contenait dans son numéro de l'année 1881 des chansons et des formules magiques dans le langage des fameux *Veddâ*, qui paraît n'être décidément qu'un patois cingalais.

Dans un Bulletin (*Proceedings*) de la *Société orientale américaine* (Boston, 7 mai 1884) je trouve le résumé de plusieurs communications intéressant les études indiennes: M. Lanman de Cambridge a parlé sur la 14e strophe de l'hymne 18 du livre X du *Rig-Veda*, et sur la Société

Dâtavya Bhârata Kâryâlaya de Calcutta (1); M. John Avery, de Brunswick, sur *les formes sans augment du Rig et de l'Atharva-Veda ;* et M. Whitney sur *l'étude du sanskrit et des grammairiens hindous.*

Je ne saurais manquer de vous signaler une note publiée par la *Petite République française* le 18 août 1883 sur « les populations primitives de l'Inde ». Cet article, traduit évidemment de quelque journal anglais, s'occupe surtout des Khonds, des Juangs et des Bhils. Je n'y trouve rien de nouveau, rien du moins que n'aient déjà signalé le colonel Dalton et les autres ethnologistes.

Le *Progrès français* et le *Phare de la Loire* (n° du 26 août 1883) ont reproduit un article de M. Albert Réville intitulé « deux légendes indoues ». Le savant professeur du Collége de France y raconte d'abord l'histoire de Sâvitrî arrachant à Yama l'âme de son mari Satyavân, histoire, *dit-il*, parallèle à la légende d'Armide et d'Alceste, mais que rappelle aussi l'aventure d'Orphée et d'Eurydice. M. Réville résume ensuite la légende d'Urvaçî et de Purûvara, dont les amours furent contrariés par les Gandharvas. M. Réville semble admettre que Yama est la personnification du jour qui baisse, qui va finir, et que les Gandharvas (Centaures des Grecs) représentent les rayons du soleil glissant et comme chevauchant sur les franges des nuages (2).

(1) Cette Société, fondée par un riche Indien du Bengale, Protap Chandra Roy, a pour but l'impression et la distribution gratuite des grands ouvrages de la littérature sanscrite. On a déjà publié le *Mahâbhârata* et le *Râmâyaṇa* en Sanscrit et en Bengali, et on annonce une traduction anglaise du Mahâbhârata. Il avait été distribué déjà, en mai 1884, 13,783,500 volumes.

(2) A propos des divinités du Panthéon indien, il paraît qu'une

Je dois vous recommander encore un travail sur La Bourdonnais publié dans le n° du 8 octobre 1881 de la *Revue politique et littéraire* et qui a été reproduit dans le *Phare de la Loire* des 22, 24 et 26 août 1882; un récit de Mme Janssen, *Souvenirs d'un voyage aux Neilgherries* (1),

maison de Birmingham a la spécialité de la fabrication des idoles, et qu'elle recommande ses produits aux Indiens de la manière suivante : « *Yamen, le dieu du jour*, fondu en cuivre pur et travaillé avec goût; *Niroudi, le prince des démons,* en très grand choix; le géant sur lequel il est monté est hardiment dessiné, et son sabre est façonné avec l'art le plus moderne; *Barounin, le dieu du soleil,* est représenté vivant : son crocodile est en cuivre et a la queue en argent; *Couberen, le dieu de la richesse;* ce dieu est entièrement choisi, du plus beau travail. — Petits demi-dieux et autres dieux inférieurs dans le plus grand choix. Il n'est pas fait de crédit; mais l'escompte est accordé à ceux qui paient comptant. » On aura reconnu les formes tamoules de Yaṃa, Niruti, Varuṇa et Kuvêra.

(1) Je proteste une fois de plus contre cette déplorable orthographe. Il faut *Nilghiri* ou, mieux encore, *Nilagiri* « montagnes bleues ». Il est véritablement absurde de voir les journalistes, par exemple, adopter sans réflexion les transcriptions anglaises et écrire *coolie, suttee, currie, jungle, thug;* écrire ainsi, c'est faire une véritable déclaration d'ignorance : ces transcriptions correspondent, en effet, suivant les exigences de l'orthographe française, aux suivantes : *couli* (le mot est ainsi écrit dans les documents officiels français du commencement du XVIIIe siècle; les lettres édifiantes ont même *kouli*; c'est le mot tamoul *kûli* « gage, salaire »), *sati, cari* ou *cârri, djângal* (forêt), *ṭhag*.

Un journal demandait, il y a quelque temps, comment doit être orthographié le mot Tonkin. La communication suivante fut faite à ce sujet aux *Tablettes des Deux-Charentes :* « Mon avis est que l'on doit écrire *Tonquin* comme on l'a toujours fait en France, parce que c'est ainsi que le nom se prononce. La prononciation française se rapporte beaucoup mieux au chinois que la prononciation anglaise. Ainsi, les Chinois ont le son nasal de l'*n* et le son de *u* que les Anglais ne possèdent pas; ils ne peuvent donc, souvent, représenter les sons chinois, tandis que nous le faisons facilement. Pour

où il est beaucoup question des Todas, mais où nous n'apprenons rien de bien nouveau (*Tour du Monde*, livr. 1137, 24 octobre 1882); un bon article de M. Paul Regnaud (*Revue lyonnaise*, t. I, p. 41-53) intitulé : *Une mystification scientifique, les ouvrages de M. Jacolliot*; de remarquables articles de M. de Milloué dans le *Museon* sur la *Religion des Jâinas* (1).

représenter le son nasal, les Anglais ajoutent un *g* à l'*n*, mais ils ne le prononcent pas. Nous prenons leur orthographe, mais nous prononçons le *g*, par suite nous défigurons complètement les noms. C'est ainsi que nous prononçons *Sanghai* au lieu de *Chan-Hai*, *Hongue-Kongue* au lieu de *Han-Kon*; nous arriverons bientôt à dire *Tongue-Kingue* au lieu de *Tonquin*. L'exemple le plus curieux est offert par le nom de *Canton*. La province qui porte le même nom est appelée par les Anglais *Kwang-Toung*; tous les journaux français les imitent, et cependant le nom est bien *Canton*. J'ai résidé à *Ou-son*, à l'embouchure du *Wham-pou*, dans le *Yan-tsé-Kian* (le nom se prononce bien comme je viens de l'écrire); les Anglais écrivent *Woo-Song*, et nous les imitons! Dans l'intérieur de la France, on prononce certainement d'après cela *Voo-Songue*! Si l'on veut employer le *k*, on devrait, au moins, écrire *Ton-Kien*; les Anglais eux-mêmes écrivent *Fo-Kien*, et c'est le même mot. »

(1) Le savant directeur du Musée Guimet écrit *Jaïns*, à la moderne, mais l'orthographe grammaticale antique me semble plus généralement adoptée en Europe. Ses articles ont été réunis en une brochure gr. in-8° de 71 p. (Louvain, 1884), qui s'annonce comme devant être suivie de plusieurs autres. M. de Milloué me permettra de relever une petite erreur qui, d'ailleurs, n'est pas de son fait : il a confondu avec la préface du *Sindâmani* un petit traité tamoul en prose sur les Jâinas, publié par M. Bower dans son édition du premier chant du grand poème jâina tamoul. M. de Milloué tend à regarder, contrairement à l'opinion ordinaire, le jâinisme comme antérieur au bouddhisme; mais les arguments qu'il invoque ne me paraissent pas suffisamment démonstratifs. La haine des bouddhistes envers les jâinistes ne prouve rien, car, par exemple, les catholiques ont bien plus de haine pour les protestants que ceux-ci n'en ont pour

Un certain nombre d'ouvrages, par leur mode de publication, tiennent à la fois du périodique et du livre. On peut comprendre parmi eux le *Dictionnaire des Sciences Anthropologiques* dont je vous parlais tout à l'heure ; le *Dictionnaire de Géographie* de M. Vivien de Saint-Martin dont la livraison contenant l'article *Inde* a paru cette année; la *Géographie Universelle* de M. Élysée Reclus dont le tome VIII relatif à l'Inde et à l'Indo-chine a été également mis en vente cette année; le *Grundriss der Sprachwissenschaft* de M. Fr. Müller de Vienne dont la première livraison du tome III, qui vient de paraître, est pour ses trois cinquièmes (p. 107 à 146) consacrée aux langues des Kolariens, des Cingalais et des Dravidiens ; enfin l'*Imperial gazetteer of India*, de M. Hunter, dont le IXe et dernier volume a été récemment publié ; c'est, comme on le sait, un résumé compacte des documents géographiques, historiques, etc., réunis par le patient statisticien dans sa

eux. Quant aux dogmes communs aux deux religions, d'où viendraient-ils s'ils ne se rattachaient au brahmanisme? En réalité, la métempsycose est, à mon avis du moins, une croyance, une doctrine purement brahmanique, purement hindoue, mais en tout cas d'origine relativement moderne (quoique antérieure au bouddhisme) ; c'est une conséquence naturelle du développement des conceptions philosophiques. Ces expressions : métempsycose, transmigration des âmes, sont d'ailleurs mauvaises, parce que, avec le sens qu'elles ont reçu en Europe, elles donnent une idée tout à fait fausse de la théorie indienne. Au fond, le but suprême étant la cessation de l'individualité, la renaissance s'impose comme le seul moyen d'anéantir l'activité (*karma*) cause de la séparation, par l'équilibre absolu du bien et du mal, par l'inertie complète de l'intelligence et des sens. C'est là la conception des bouddhistes, des jâinistes, des çivaïstes, etc.; c'est une théorie tout à fait logique, naturelle et véritablement matérialiste.

grande collection en cent volumes : un extrait des neuf volumes du Gazetteer (le mot *India*) a été publié à part.

L'Inde occupe la moitié d'un petit ouvrage de MM. J. S. Cotton et L. J. Payne : *Colonies and dependencies* (Londres, Macmillan, 1873) qui fait partie de la collection *The english citizen*. A propos de collections, la librairie Trübner de Londres en a entrepris ces dernières années deux qui nous intéressent particulièrement. La première est une série de *Simplified grammars* dont la première (VII-104 p. in-8°) est due au regretté Palmer et traite à la fois de l'arabe, du persan et de l'hindoustani. La seconde est une série de *Primers* des principales langues de l'Inde ; il n'a été publié jusqu'ici que les *primers* de l'Hindi, du Bengali, et de l'Oriya. Il faut citer enfin *The urdu instructor, published monthly*, dont les deux premières années (1882 et 1883) sont en vente : c'est une excellente réunion de textes imprimés et manuscrits, avec des notes grammaticales, etc.

J'arrive aux livres et aux publications non périodiques. En premier lieu, je citerai, bien qu'elle ne touche aux choses orientales que d'une façon pour ainsi dire secondaire, la thèse de M. le docteur Canolle : *De l'avortement criminel à Karikal*, Paris, 1881. J'indiquerai ensuite les publications historiques de M. Fleet (*The dynasties of the kanarese districts of the Bombay presidency*, Bombay, 1882, 106 p. in-8°) et de M. Sewell (*Chronological tables for southern India from the 6 th century a. d.*, Madras, 1881, 36 p. gr. in-4° ; — *A sketch of the dynasties of southern India*, Madras, 1883, vj-132 p. gr. in-4°).

Pour rentrer dans le domaine plus exclusivement littéraire et linguistique, je dois accuser réception à leurs

auteurs de deux brochures bien différentes que j'ai reçues dans le courant de cette année. La première contient le texte sanskrit, avec une traduction allemande et des notes, l'*Uttamacaritrakathânakam* (Mémoire communiqué, le 27 mars 1884, à l'Académie des Sciences de Berlin par M. Allrecht Weber, 42 p. gr. in-8°). La seconde est une *Critique et analyse du Râmâyana* de Vâlmîkî et de la *Bhagavat gîtâ* par M. E. Lamairesse, ancien ingénieur en chef des établissements français dans l'Inde (Alger, 1880, 85 et 44 p. petit in-8°). Il est arrivé à M. Lamairesse ce qui est arrivé à beaucoup d'anciens fonctionnaires de l'Inde ; de retour en France, il s'est avisé de faire de l'indianisme, et naturellement ses travaux, toujours de seconde main, sont relativement de peu de valeur. Circonstance atténuante, les deux articles réunis dans la brochure qui précède ont paru dans un *Journal* politique et avaient pour but de donner aux lettrés amateurs une idée de la littérature hindoue. Mais pourquoi entremêler cette analyse d'un éloge excessif des missionnaires catholiques dont les travaux scientifiques ne valent généralement rien, soit par suite d'une éducation littéraire des plus médiocres, soit par suite d'une préparation insuffisante, soit à cause de leur absolutisme et de leurs préjugés religieux? Pourquoi aller chercher de vieilles théories démodées qui voient dans les Râkchasas « des vampires ou des ptérodactyles » (*sic*), qui font de Râma un similaire de Bacchus, de Krichna un copiste d'Apollon ou un plagiaire de Jésus-Christ? Pourquoi attribuer aux *Kur'al* de Tiruvaḷḷuva (1), simple compilation

(1) M. Lamairesse a publié à Paris, en 1867 et 1868, deux volumes, *Poésies populaires* et *Chants populaires du sud de l'Inde*

jâiniste, une valeur et une autorité qu'ils n'ont point? Pourquoi enfin avoir écrit ou laisser imprimer des coquilles telles que : Vicvanitra, Laksoutmi, Walmiki, Addiseche, Kristhna, et même, ce qui est plus grave, car il s'agit de noms français modernes, Esquère et Jacouliot (1)? A propos du *Râmâyana*, il faut citer la publication d'une version canara de la vieille légende : *The pampa râmâyana or râma charita purana of Abbinava pampa* (Bangalore, 1882, in-8°, 76-534-14 p.). L'éditeur, M. Louis Rice, directeur de l'Instruction publique dans le Maïssour et le Kuḍagu, fait remarquer que cette version originale est un vieux poème jâina en seize chants dont l'auteur aurait vécu au Xe siècle de notre ère; ce poème serait donc plus ancien que le Râmâyana télinga qui est du XIIe siècle, que le Râmâyana canara du XVIe siècle, et même que le Râmâyana tamoul de Kamba; ces trois versions sont d'ailleurs des imitations ou des traductions libres de Valmiki, tandis que l'œuvre de Pampa se rattache à d'autres sources.

M. Goblet d'Alviella a étudié *l'évolution religieuse contemporaine chez les Anglais, les Américains et les Hindous* (Paris et Bruxelles, 1884, in-8° de XIX-432 p.); M. W. J. Wilkins a publié, en 1882, à Calcutta, un essai *On Hindu Mythology, vedic and puranic.* De son côté, le

(traduction et notices, in-12 de 364 et 334 p.). Les traductions sont de seconde main et, par conséquent, défectueuses (souvent on a substitué le commentaire au texte); très intéressants en eux-mêmes, les morceaux traduits ne sauraient rien apprendre aux mythologues.

(1) Jacolliot et Esquer. On sait comment M. Jacolliot a maladroitement exploité l'orthographe Kristna. J'ai cité plus haut sur les publications de ce... fantaisiste un bon article de M. Paul Regnaud.

capitaine R. C. Temple, le savant folk-loriste indien, a fait paraître à Londres le premier volume (1884, in-8°, xxvii-546 p.) de ses *Legends of the Panjâb* (texte romanisé et traduction).

M. Cust, toujours infatigable, a publié, en 1881, une nouvelle brochure sur le système des Castes : *Essay on the national costum of British India, known as Caste, Varna, or Jati* (Londres, 1881, 29 p. in-8°). Ce mémoire est divisé en deux parties, *La caste dans le monde* (lecture faite en 1879 à la *National Indian Association* de Londres) et *la caste dans l'église chrétienne* (article dans le *Mission life*, 1881). Dans la première, M. Cust observe que les quatre-vingt-six centièmes des habitants de l'Inde sont soudras ou musulmans ou, pour diverses raisons, sont en dehors de la classification des castes ; il fait voir que des divisions analogues se retrouvent partout, mais qu'en Europe la division des castes a lieu dans le sens horizontal, tandis que dans l'Inde elle se manifeste dans le sens vertical. La seconde partie traite un sujet, beaucoup moins intéressant à mes yeux, car je ne partage point l'opinion de M. Cust sur l'utilité de la conversion des Indiens au christianisme, apparemment incompatible avec leur organisation sociale actuelle ; le savant magistrat démontre que l'un des principaux obstacles à la chistianisation des Hindous est le manque absolu de considération qui menace les nouveaux convertis (1).

(1) Dans le sud de l'Inde, sur la côte Coromandel, outre les castes, il y a la division, peut-être plus absolue, des deux mains. Suivant M. Ellis, le savant tamuliste qui a presque égalé Beschi, l'origine de cette division serait purement agriculturale. A la main droite se seraient rattachés les cultivateurs, les propriétaires terri-

La linguistique proprement dite nous offrirait une très-riche moisson. Il faut choisir dans la masse. Voici d'abord la *Grammaire Maithili* de M. G. A. Grierson (extraite du *Journal de la Société Asiatique du Bengale*, Grammaire, Chrestomathie et Vocabulaire, VIII-107-267 p. in-8°); on nous promet très prochainement un dictionnaire Bihari du même teauur, avec la collaboration précieuse de M. R. Hoernle. Voici le *English-Hindustani Dictionary* de feu le docteur Fallon (674 p. in-8°) ; les trois volumes du *Pahlavi, Gudjarâtî and english dictionary* de Jamasp Dastur Minocheherji ; le *Glossary of the Multani language compared with Panjabî and Sindhî* par M. O'Brien (Lahore, 1881, xiii-293 p. in-8°) ; la deuxième édition du *Bhâshya vocabulary in Telugn, Tamil, English and Hindustani* (Madras, 1883, in-16, 91 p.); le *Sinhalese verbs reduced to conjugations* du Rev. C. Carter (Londres, 1883, 62 p. in-8°) ; les *Tables of Canarese grammar* de M. B. Graeter; l'utile ouvrage de Ghulam Mohammed, *a hundred hindoustani petitions, in arabic, persian and devanagari characters, each with a vocabulary* (Bombay, 1882, in-8°); la quatrième édition du *Hindustani teacher* de Khan Bahadur Muhammed Ali (lithographié); l'édition par M. Lewis Rice de la vieille grammaire canara de Nâgavarma (1884, in-8°, xliv-96-22 p.); le *Anglo-tamil manual* de C. A. Pillay (2e édition); et une réimpression du *Pantchatantra* tamoul avec une traduction anglaise. Je n'aurais garde d'oublier la collection entreprise en 1881, d'après les instructions du gouvernement du Bengale, par M. G. A. Grierson, sous

toriaux et leurs serfs; et l'autre main aurait naturellement compris les brahmanes, les artisans, les « interlopes ».

ce titre : « *Seven grammars of* the dialects and subdialects of *the Bihâri* language. *Calcutta*, Secretariat-press; in-8° carré ». Quatre parties ont déjà paru, savoir : 1° Introduction, (iv)-47 p., trois cartes et un tableau; — 2° *Bhojpurî*, 1884, (viij)-147 p.; — 3° *Mâgadhî*, 1883, (viij)-183 p.; — 4° *Maithil-bhojpurî*, 1884, (viij)-100 p. L'introduction emprunte à une chanson populaire cette épigraphe :

Kas kas *kasmar* kinâ *magahiâ*
Kâ *bhojpuriâ kî tirhut'â*.

« Pour « quoi » le Kasmar (Sâran) (dit) *Kas kas*, le mâgadhâ *kina*, le bhojpuriâ *kâ* et le Tirhutâ *kî* ».

Il faut également accorder une mention particulière aux admirables publications de M. G. W. Leitner sur les patois, les « argots » des criminels, des vagabonds, des peuplades errantes du sud de l'Inde, sur la cryptographie indienne, sur les marques et dessins de châles, etc. (1). Les systèmes cryptographiques exposés par M. Leitner sont assez simples : l'un consiste dans une transposition régulière de lettres (*k* pour *m*, *m* pour *k*, etc.), l'autre est formé par une sorte d'alphabet sténographique. Les observations sur l'argot des voleurs de Pechavar, Tirab et Caboul nous apprennent qu'en dehors d'un certain nombre d'expressions dont il se sert, ce langage résulte d'une altération de la langue courante analogue à ce parler des

(1) Les publications de MM. Leitner, Grierson, Hoernle, Fallon, etc., sont inspirées par un excellent parti de réaction contre le pédantisme mêlé de fanatisme religieux par lequel on a altéré les idiomes populaires de l'Inde, et surtout l'hindi, tantôt en l'inondant d'expressions et de tournures arabes ou persanes, tantôt en en faisant un calque maladroit et désagréable du sanscrit classique.

collégiens qu'on a appelé parmi nous le javanais. *Più* « père », *mà* « mère », *brà* « frère », deviennent par exemple *pizeô, mazào, bizer-rezà;* pour *uskô bulàô* « appelez-le », on dira *uzûs kuzô buzûl leza,* et pour *uskê pa jâkar bâiṭô* « étant allé près de lui, asseyez-vous », *usûs kezê pazâs djezâ-kezêr bezet tezeit.*

M. A. M. Fergusson junior, de Colombo, m'a adressé la seconde édition de son « *Ingê vâ,* or the sinna durai's tamil pocket guide, *Colombo,* 1883, in-12 de (viij)-160-(iv) p. ». Ce petit volume contient d'excellentes choses: d'utiles remarques sur les permutations et contractions de la prononciation vulgaire (préface et p. 101); une liste de noms propres avec leurs significations (p. 85-96); deux listes de noms et de termes géographiques expliqués (p. 96-99, 102-103); deux listes de noms tirés de l'anglais du portugais, de l'hindoustani, etc. (p. 99-101); des proverbes (p. 110-113). Il y a aussi des *textes* en prose et en vers; mais ce sont malheureusement des traductions de passages du Nouveau-Testament, de deux hymnes anglaises et de prières chrétiennes.

M. Edward Müller a publié à Londres (1883, 219 p. in-8° et 55 pl.) un recueil impatiemment attendu, *Ancient Inscriptions in Ceylon* ; ces inscriptions permettent d'aborder enfin l'étude historique de la langue cingalaise, dont le caractère nettement aryen n'est plus douteux, et de l'écriture à Ceylan. M. Félix Nève étudie les *Époques historiques de l'Inde* (Paris, 1883, VIII-519 p. in-8°). La librairie Higginbotham de Madras a réimprimé en 1882 (xviii-646 p. in-8°) un livre fort utile pour la Bibliographie du sud de l'Inde, le *Catalogue* de la Bibliothèque Mackentie, rédigé par Wilson en 1826 ; le lieutenant-colonel Mac-

kentie, arrivé dans l'Inde en 1795, ne l'avait jamais quittée et avait réuni une abondante collection de livres et de manuscrits. Il paraît que la réimpression n'a pas été faite avec le soin nécessaire; ainsi on n'a pas corrigé les erreurs ou les fautes signalées par l'*errata*.

En même temps que je recevais de Ceylan le petit livre dont je vous parlais tout à l'heure, m'arrivait de Londres un exemplaire du Manuel Brahui d'Allax Bux (*Hand-book of the Birruhi language*, Carratchi, 1877, pet. in-4° de (iv)-xij-134-7 p.); je suis redevable de ce précieux don à la libéralité du Secrétaire d'État de l'Inde et je saisis cette occasion de lui adresser mes plus vifs remerciements.

Faut-il compter, parmi les événements littéraires de l'année, la représentation à la Porte-Saint-Martin du *Nana-Sahib* de M. Richepin? Au point de vue de la couleur locale et de la réalité ethnographique ou historique, la pièce est au moins aussi absurde que le *Paria* de Casimir Delavigne. Le *Grand Mogol*, qu'on joue en ce moment à la Gaîté, est encore plus extravagant.

Un bibliophile de mes amis m'a communiqué, à Bayonne, un livre où le tamoul et l'hindoustani occupent une place importante. Le volume sort d'une de ces officines de Bruxelles ou de l'Allemagne qui ont la triste spécialité de réimprimer ou d'éditer les ouvrages immoraux; il porte le titre suivant : « *La fleur lascive orientale*, contes libres traduits du mongol, de l'arabe, du japonais, de l'*indien*, du chinois, du persan, du malals et du *tamoul*. Oxford, imprimé par les presses de la Bibliomaniac Society, exclusivement pour les membres, 1882 » et contient (iv)-iii-190 p. petit in-8°. C'est une compilation faite évidemment par un homme de goût, par un littérateur au

courant des études orientales ou tout au moins par un amateur instruit. On y trouve trois pièces traduites de l'hindoustani : 1° *L'inexorable courtisane* (n° XIX, p. 167) « traduite d'un manuscrit hindoustani » ; 2° *Le voleur et le jongleur* (n° X, p. 101) ; 3° *Le libre rapport du carnaval* (n° IV, p. 29), en hindoustani *kôk chastar i hôli*. Existe-t-il un ouvrage de ce nom ? L'éditeur affirme qu'il a extrait les deux derniers morceaux d'un roman anonyme imprimé à Lahore (1870, 120 p.) et interdit par le gouvernement anglais ; ce roman était mentionné dans l'article publié au commencement de 1874 dans deux journaux du Pandjab et d'Aoude par le pandit Krichan Lâl, sous ce titre *Miqtâs i fahch* « la mesure ou le régulateur de l'obscénité » (1) ; or, l'article de Krichan lâl parle seulement du *kôk châstr*, qui n'est point un roman, mais un traité didactique. L'ouvrage original a été composé en sanskrit par un nommé Kvakoka et il porte le titre de *Ratirahasya* « le secret de la volupté » ; il en existe une traduction tamoule, sous le titre de *Kokkôgam* (du nom de l'auteur) et une traduction hindoustanie avec ce titre arabe : *Lazzat un nisâ* « la jouissance des femmes » : c'est cette dernière qui a été imprimée à Lahore en 1870. La Bibliothèque de la Société d'Anthropologie de Paris possède un manuscrit illustré, qui n'est qu'une traduction persane du même ouvrage.

Le spécimen de la littérature érotique tamoule, dans le recueil dont je viens de parler, est une série d'extraits *arrangés* du célèbre roman *Tirutchittambalakkôvei* « le

(1) Cité par M. Garcin de Tassy : *La langue et la littérature hindoustanies*, revue annuelle, 1874, p. 53-67.

collier de la sainte petite assemblée (1) », ou *tirukkôvei* « le saint collier », ou *kôvei* « le collier » (l'éditeur traduit « le saint livre d'amour »), dont l'auteur est, dit-on, un saint çivaiste, ministre du roi de Maduré, *Mâṇikya-vâtchaka* (et non *Manikkavâ-Tchaka*). Ces extraits sont empruntés à la traduction complète du poème fait à Pondichéry, du 8 mars 1847 au 22 juin 1848, par Ariel et dont le manuscrit est aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale (pap. d'Ariel, n° 20; le relieur a dérangé l'ordre des feuillets). L'éditeur, qui a exagéré le sens érotique de certains passages (2), confond cet ouvrage avec un autre du

(1) *Tchit't'ambalam* est synonyme de Sidambaram (Chellambron), village entre Pondichéry et Karikal, nommé aussi *Tillei*, où est une pagode célèbre. — *Kôvei* « guirlande, chaîne, collier », est le nom générique de certains poèmes d'amour.

(2) Il a même ajouté au texte des mots et des allusions obscènes; il a prêté à certaines expressions une signification érotique qu'elles n'ont point. En comparant les extraits avec le manuscrit d'Ariel, j'ai constaté que le compilateur a mêlé et confondu au moins deux ouvrages différents, sans doute le *Kôvei* et le *Kallâdam*. Quant à l'exactitude de l'*arrangement*, on en jugera par la citation suivante. Le couplet 364 du *Kôvei* commence ainsi : « Pourquoi « blâmer? Voilà comment il faut se conduire » ! Ainsi parlent les gens de l'endroit, de l'épouse qui parait un bouquet de superbes fleurs : — Au roi de la terre qui porte un arc en ses mains de fleurs — s'est présenté la nuit avec le croissant nageant au ciel, — les abeilles soufflant de leurs blanches conques, au sein des fleurs de *Mallika* qui entourent le sanctuaire de *Tillaé* (Chellambran), où réside celui qui tient le feu dans sa main de fleur, celui qui pousse dans la dévotion les âmes rares de ceux qui n'ont pas de désirs pour les (flèches de) fleurs (que tient) en mains l'archer (Manmatha) ». Voici comment l'arrangeur a traité ce passage :

« Un roi de la terre qui porte un arc en ses mains de fleurs s'est présenté la nuit avec le croissant nageant dans les nuages floconneux. Le *vêl* (javelot, dard), rougissant et se tordant, s'est présenté au sein

même genre, le *Kallâdam*, que M. Ariel avait également traduit.

La communication de M. Grierson, dont je vous ai entretenus en 1881 et qui était relative aux carrés magiques, ou jeu du « taquin », a été complétée par W. Goonetilleke, de Kandy, Ceylan (*Indian Antiquary*, 1882, p. 83). Le savant correspondant fait remarquer que le nombre qu'on pourra obtenir avec un carré de seize cases ne pourra varier, si on ne veut répéter aucun chiffre, que de 20 à 34 s'il est pair, et de 21 à 37 s'il est impair. Les règles pour la formation du carré sont données par le *kakṣapuṭa* ou *skandhakakṣapuṭa*. Un vers mnémotechnique sert à former le carré primitif, le carré base à compléter ; chaque lettre initiale d'un groupe syllabique y prend une valeur nominale : *k* vaut 1, *kh* 2, etc., jusqu'à *jh* qui vaut 9 ; puis on recommence *ṭ* 1, *ṭh* 2, etc. ; *p* 1, etc. ; *y* 1, *r* 2, etc. ; *ñ*, *n* et les voyelles représentent les cases à laisser en blanc (que je marque par des lettres pour plus de commodité). Ainsi le vers

arka	*indunidhânârî*	*têna*	*lagna*	*vinâsanam*
0 1	0 8 0 9 0 2	6 0	3 0	4 0 7 0

donne la figure suivante :

des fleurs de *Mallika* qui entourent le *Tillaé*, où réside celui qui tient le feu dans sa main de fleurs, celui qui pousse dans l'extase les âmes ravies qui ont des désirs pour les flèches de fleurs que tient en main le divin Archer ».

a	1	*b*	8
c	9	*d*	2
6	*e*	3	*f*
4	*g*	7	*h*

Si le nombre proposé est pair, il sera reproduit dans chaque ligne horizontale, dans chaque ligne verticale, dans les quatre groupes de cases angulaires (*a*, 1, *c*, 9 par exemple) et dans le nombre formé par les quatre cases angulaires (*a*, 8, 4, *h*), et par le carré médial (9, *d*, *e*, 3). S'il est impair, deux des groupes des cases intérieures ne réaliseront pas la condition. La règle générale pour compléter le carré consiste, si l'on veut avoir un nombre impair, à prendre la moitié de ce nombre diminué d'une unitié et à en retrancher 1, 2, 3 ou 4 quand on veut trouver le chiffre à mettre en triangle avec 1, 2, 3 ou 4 (par exemple 3*e*6*ca* pour *a* et 3, ce qui donne 18 — 3 = 15); si le triangle considéré commence à 6, 7, 8 ou 9, on augmente de 1 avant d'en prendre la moitié (par exemple : 6*a*3*db* pour *b* et 6, ce qui donne 10 — 6 = 13). J'ai donné en 1881 la règle dans le cas d'un nombre pair.

Pour le carré formant le nombre *cent*, il y a une formule spéciale. Ce carré s'appelle *Nâgârjuna* ; il ne contient aucun nombre inférieur à 10. Le nombre *cent* est obtenu vingt fois, par les coins, par les quatre groupes angulaires, par le groupe médial, par les lignes horizontales et verti-

cales, par les deux diagonales, et par les quatre groupes latéraux (*c*, 9, 6, *e*). Voici la formule :

Nîlam câpi dayâcalô naṭabhuvam khârîvaram râginam — bhûpô nârivagô jarâ caranibham tânam çatam yôjayêt — bhûtaprêtapiçâcarâkṣasâsurân sarpân khalân samhâra — magnim câurabhhyyâdinâçanamidam nâgârjunam nirmitam.

« (Par la formule) *nîlam*, etc., qu'on forme (le nombre) *cent*; c'est ainsi qu'on obtient le *nâgârjuna*, qui détruit la crainte, les voleurs, le feu, le trouble, les vils serpents, les asuras, les râkṣasa, les piçâca, les démons, les fantômes, etc. »

Et voici le carré :

30	16	18	36
10	44	22	24
32	14	20	34
28	26	40	6

Tous ces chiffres sont indiqués, au rebours, par la formule *nîlam-tânam* ; car on a

nîlam *câpi* *dayâcalô*
0 3 6 1 8 1 6 3
naṭabhuvam *khârîvaram*
0 1 4 4 2 2 4 2
râginam *bhûpô* *nârivagô*
2 3 0 4 1 0 2 4 3
jarâ *caranibham* *tânam*
8 2 6 2 0 4 6 0

C'est-à-dire en commençant par la fin, 06, 40, 26, 28, 34, etc.

J'espère avoir à vous annoncer prochainement d'importantes publications dues à M. Margry, l'éminent travailleur qui a rendu tant de services aux études historiques coloniales. Mais en attendant, je dois signaler les tentatives de M. Castonnet-Desfosses, qui a fait à divers corps savants des communications sur quelques points de l'histoire des Français et de l'Inde. J'y ai relevé des étymologies inexactes. M. Castonnet-Desfosses traduit par exemple *Pondichéry* par « beau village » au lieu de « nouveau village », *pudu-çêri*.

Parmi les nombreuses sectes religieuses qui depuis quelques années essaient de se développer à Paris, il en est une, la dernière, sur laquelle nous devons arrêter notre attention. Je veux parler des *Théosophes*; après le vieux-catholicisme convaincu de M. Hyacinthe Loyson, après les facéties du néo-spiritisme, de l'homéopathie et du magnétisme, après les extravagances de l'armée du Salut, les *Théosophes* viennent à leur tour nous offrir leur panacée. Heureusement pour le bon sens et pour la bonne réputation de l'esprit français, on a remarqué que les religions nouvelles n'obtiennent d'ordinaire parmi nous qu'un succès de ridicule et que leurs fondateurs sont presque toujours des piétistes américains ou anglais. Les *Théosophes* ont la prétention d'être bouddhistes, mais leur bouddhisme est d'une nature toute particulière. Ils affirment avoir été initiés par les sages de l'Inde « aux sciences occultes » et ils ajoutent: « Quand un initié a atteint un certain degré de développement psychique, non seulement ses progrès l'ont doué de nouvelles facultés, mais encore le rendent

sensible à des influences dont la plupart de nous n'ont aucune idée. Il se voit forcé de s'éloigner des centres où prédominent les passions physiques et les instincts matériels. Dans les villes populeuses, des sens aussi raffinés que les siens seraient absolument superflus, comme par exemple la vue n'est d'aucun usage dans un brouillard épais. Voilà pourquoi les initiés supérieurs se sont retirés au centre de l'Asie, dans les régions les moins fréquentées »,

Les choses d'ici-bas ne nous regardent plus,

« pour y poursuivre leur tâche éminemment importante : préserver et faire progresser autant que possible la sagesse qu'ils gardent en dépôt jusqu'au jour où l'humanité sera mûre pour la recevoir ». Cette sagesse comporte, dit-on, la connaissance complète des sept éléments primordiaux : *Rûpa*, *Jîva*, *Lingaçarîra*, *Kâmarûpa*, *Manas*, *Buddhi*, *Atmâ* « forme, vie, corps emblématique, forme passionnelle, pensée, esprit, âme », qu'on traduit : *le corps*, *la vitalité*, *le corps astral* (*périsprit*), *l'âme animale*, *l'âme humaine*, *l'âme spirituelle*, *l'esprit*. Le sixième élément peut être appelé *l'esprit du Christ ;* le septième est « l'esprit par lui-même », c'est-à-dire « l'étincelle divine ». Les initiés supérieurs, qu'on désigne sous le nom de *Mahâtmâs* « grandes âmes », ont le pouvoir, à ce qu'il paraît, de décomposer, de transporter et de recomposer instantanément les objets matériels. J'emprunte ces détails à une brochure que je recommande à toute votre attention : « *Fragments glanés dans la Théosophie occulte d'Orient*, par Lady Caithness, Duchesse de Pomar, Présidente de la Société Théosophique d'Orient et d'Occident à Paris (Nice,

1884, in-8° de 81 p.) ». Il y est également question du *Karma*, qui n'est pas trop mal défini, et du *Nirvâna*, qui serait d'une part « la subjugation entière des passions et la pratique de la charité universelle », et de l'autre « la certitude, l'immortalité personnelle en *Esprit* (sic) », ou encore « l'empire complet de l'esprit sur la matière »; il y est fait, à l'occasion des sept principes, un éloge complet du nombre *sept*, qui est celui de la perfection par excellence : ainsi aux quatre « éléments habituels », l'air, la terre, le fer et l'eau, il conviendrait peut-être d'ajouter le fluide astral dit *odic* (?), l'électricité et le magnétisme. La brochure, qui se termine par les statuts de la Société, se présente comme le résumé des trois ouvrages fondamentaux des chefs de l'entreprise, l'*Esoteric buddhism* et l'*Occult world* de M. A. P. Sinnett et l'*Isis dévoilée* de Mme Blavatsky. C'est Mme Blavatsky qui a fondé, il y a huit ans, en Amérique, la Société Théosophique, sous les auspices des « Mahâtmâs » de l'Inde, de concert avec le colonel Olcott, ancien officier de l'armée du Nord pendant la guerre de sécession. Le colonel Olcott a publié « *Le Bouddhisme*, selon le canon de l'Église du sud, sous forme de catéchisme approuvé et recommandé par H. Sumangala, grand-prêtre de Sripada et de Galles, traduction française par D. A. C. *Paris*, librairie des Sciences Psychologiques, 1883, 105 p. in-12 ».

Ces théories, en définitive, ne sont point nouvelles. L'*initiation* à des doctrines supérieures, conservées avec un soin jaloux par une société fermée de sages transcendants, est une des plus vieilles chimères du monde historique. Tantôt on prétend avoir retrouvé ces doctrines, ces vérités dans l'Inde, tantôt en Égypte, tantôt dans la

Bible, tantôt chez les sauvages de l'Océanie. L'association célèbre des francs-maçons compte — comptait surtout il y a quelque soixante ans — parmi ses membres de généreux esprits qui s'enthousiasmaient, dans leurs élans spiritualistes, dans leur dégoût de la matière, pour ces « révélations et ces initiations ». Il faut lire, à ce propos, le très curieux poème (anonyme) d'un orientaliste éminent, M. de Dumast, œuvre de jeunesse, s'il en fut : « *La Maçonnerie*, poème en trois chants, Paris, 1820, in-8° de XXXII-332 p. » (1). Les théories pythagoriennes, les rêveries sur la transmigration et la purification des âmes, les conceptions indiquées dans le VIe livre de l'Énéide, entre autres, sont, sans aucun doute, d'origine indienne. Mais la doctrine indienne de l'activité (*Karma*) comme cause, de la renaissance comme effet, de l'inertie et de la destruction de l'individualité (*nirvâna*) comme but, n'est, il ne faut pas l'oublier, qu'une théorie purement et nettement matérialiste, ou, si vous aimez mieux, naturaliste.

Mais à propos du bouddhisme, vous n'ignorez pas la révolution religieuse qui vient de s'accomplir au Japon. Le Mikado et ses ministres ont décidé de dépasser l'Europe et même les États-Unis sur le terrain religieux. Ils ont, paraît-il, décrété la séparation des églises et de l'État. Voici le texte du décret tel que l'ont rapporté les journaux :

(1) La Loge *Les frères artistes*, dont M. de Dumast était l'orateur adjoint, lui décerna, à l'occasion de cet ouvrage, une médaille d'or sur le rapport du F.·. Lemaire, professeur de poésie latine au Collège de France.

« A partir de la date de la présente notification, les prêtres chintoïstes et boudhistes cesseront d'être fonctionnaires de l'État. Les nominations des chefs des temples chintoïstes et boudhistes seront faites par les chefs de ces deux religions, qui pourront également prononcer leur destitution, et resteront seuls chargés de régler l'avancement des prêtres ordinaires.

« Les propositions suivantes devront être observées :

« Article premier. — Tout conflit entre les différentes sectes des deux religions sera évité par elles avec soin.

« Art. 2. — Des chefs seront nommés pour chaque secte des religions chintoïstes et boudhistes ; un prêtre pourra être nommé chef de plusieurs sectes.

« Art. 3. — Les règlements concernant les fonctions des différents chefs devront être approuvés par le ministre de l'intérieur.

« Art. 4. — Les chefs des deux religions établiront eux-mêmes les règlements concernant le culte, les connaissances exigées pour être reçu prêtre, le rang, l'avancement, les motifs de destitution de ces derniers, la conservation des anciens manuscrits, des reliques et objets précieux. Ces règlements seront soumis à l'approbation de l'autorité.

« Art. 5. — Les chefs des religions boudhistes pourront prendre les noms des anciens chefs de cette religion, mais en demandant l'autorisation. »

Parmi les annonces des catalogues de libraires ou dans les boîtes des bouquinistes, on peut toujours faire d'intéressantes découvertes. Je relève entre autres l'article suivant : « N° 2282. — *Album de Costumes indiens de la côte de Coromandel*, pet. in-fol. (60 dessins coloriés, 100 fr., librairie Th. Belin) ». J'ai vu cet album qui est fort intéressant ; il a appartenu à un ancien fonctionnaire européen qui a résidé à Pondichéry au commencement de ce siècle. J''ai pu examiner également une fort étrange plaquette, mise en vente, il y a quelques mois, à la librairie

Claudin, et dont voici le titre exact : « Les rare (*sic*) poemes | de | le seigneur Byron | traduiré (*sic*) en français à la anglais | par | Bomanjee Cursetjee | une (*sic*) négociant Parsee du Bombay. | *Bombay* | printed at the Alliance Press | MDCCCLXI ». C'est un petit in-quarto de 15 p., en demi-reliure (dos et coins) de veau rouge avec filets. Il était coté 28 fr. ; on lit, sur la garde, la note suivante, de l'écriture d'un bibliographe bien connu, M. Gustave Brunet, qui a l'habitude d'annoter ainsi les livres qui lui passent entre les mains : « Ce mince volume, ignoré, nous le croyons, de tous les bibliographes, mérite de figurer parmi les singularités littéraires. Il n'en existe probablement pas d'autre exemplaire en France. C'est sans doute la seule fois qu'un sectateur de Zoroastre, qu'un adorateur du feu, ait entrepris d'écrire en langue française; mais quel étrange français que celui de Bomanjee Cursetjee, une négociant Parsee du Bombay » !

J'ai acquis, cette année, une fort belle carte anglo-persane de l'Inde, pareille à celle que vous voyez là, à droite de cette chaire, et deux intéressants documents arrachés évidemment à quelque vieux recueil factice. L'un est une *Requête au Roi*, signée : « Les Habitants de la ville de Pondichéry », et imprimé par P.-Fr. Didot le jeune en 1790 (20 p. in-4°) : les pétitionnnaires y attaquent violemment M. de Conway, leur gouverneur, qu'ils accusent de faire volontairement le jeu de l'Angleterre; ils protestent contre l'abandon de Pondichéry, proposé, paraît-il, dans les conseils du roi, à l'aide de sophismes, comme ceux qu'une certaine presse voudrait aujourd'hui remettre à la mode, contre l'utilité des colonies et la capacité colo-

nisatrice de la France comparée à celle de l'Angleterre. L'autre document est un n° (21) du *Mercure* (daté du 10 mai 1749, feuille MNOPQ, p. 229 à 250), contenant la « Relation du siège de Pondichéry » par les Anglais, sous Dupleix, du 8 septembre au 16 octobre 1748.

A propos de Dupleix, vous avez pu voir, au Pavillon de la ville de Paris, en mai dernier, les projets présentés au concours pour l'érection, à Landrecies, d'une statue de ce grand homme. Le meilleur ne me paraît pas très remarquable. Quoi qu'il en soit, il faut espérer que nous aurons bientôt la satisfaction d'assister à l'inauguration du monument élevé bien tardivement à la mémoire d'un des plus illustres patriotes du dernier siècle.

Chez un bouquiniste du quai Voltaire, j'ai rencontré, cet été, une brochure assez rare, publiée à Pondichéry en 1848, par M. Eugène Sicé : *Un mot sur la représentation des Établissements français de l'Inde à l'Assemblée nationale* (72 pages in-8°). Il ne s'agissait point encore de renonciation au statut personnel, et M. Sicé était d'avis que, dans l'Inde plus qu'ailleurs, il ne fallait pas brusquer les choses; il disait, avec infiniment de raison, qu'il fallait prendre pour député un homme qui connût parfaitement l'Inde. M. Sicé avait fait partie des *Enfants de langue*, institution analogue à celle de nos *Jeunes de langue*, qui a fonctionné à Pondichéry de 1827 à 1838 (1); il vint en

(1) L'arrêté local qui organisait les *Enfants de langue* est du 29 octobre 1827; cette institution a été supprimée par un autre arrêté du 30 décembre 1838. Il n'y a eu que quinze *enfants de langue* : MM. John de Babick, Fr. Duvergé (1827); Éd. Olivier, Ém. Tardivel, E.-J. Viollette (1828); Victor Delasselle, Jos. Duvergé, Eug. Hecquet, Furcy Tardivel (1830); Eug. Sicé (1832);

1840 à Paris où il suivit le cours de M. Garcin de Tassy; il était également versé en tamoul, en télinga et en hindoustani. J'ai eu l'honneur de le connaître et de recevoir ses conseils; ses enfants ont été mes camarades d'enfance et sont restés mes amis... Sa brochure porte de la main de M. Ariel un envoi à Eugène Burnouf : *Habent sua fata libelli!*

C'est bien aux livres et aux papiers d'Ariel qu'on peut appliquer cette sentence. Légués à la Société Asiatique de Paris, ils n'y sont pas tous parvenus; les manuscrits ont été donnés depuis à la Bibliothèque nationale, mais la collection demeurera toujours incomplète. Un de mes collègues de la Société d'Anthropologie m'a apporté l'année dernière un feuillet manuscrit, contenant la traduction d'un petit poème indien, avec des annotations de l'écriture d'Ariel; ce feuillet avait été acheté à Paris même. D'où venait-il? J'ai bien trouvé, chez un libraire du quartier latin, des livres tamouls qui ont appartenu au pauvre Sandouodéar!

J'ai vu également un *Vocabulaire*, en espagnol (par A. Jimenez, Séville, 1853, 118 p. in-12), du langage des *gitanos* d'Espagne. J'ai été frappé de la ressemblance des tournures et d'un grand nombre de mots avec les tournures et les mots hindoustanis. C'est un fait que je signale en passant, bien qu'il n'ait rien de surprenant ni de nouveau.

Éd. Comparet, H. Davia (1833); Ch. Delasselle, Ém. Bayet et Ad. Magry (1834); Ch. Garcet (1835). Ils étaient nommés au concours, devaient avoir de seize à vingt-deux ans, et prenaient l'engagement de rester au moins cinq ans au service de la colonie. On leur enseignait le tamoul et l'hindoustani, et facultativement le télinga.

Enfin j'ai recueilli sur les Quinconces, pendant la foire de Bordeaux, un exemplaire des *Sélections* de Shakespeare et le livre suivant, qui est recherché par les amateurs : « *Nouveaux Contes arabes* ou supplément aux *Mille et une Nuits*, etc., par M. l'abbé *** (N.-S. Guillon). *Paris*, Prault, 1788, 1 vol. in-12, 3-425 p. ». J'extrais du *Discours préliminaire* (pp. 7 et 8) ces très curieuses appréciations :

« Sous les feux d'un soleil brûlant, l'Indien n'a des sens, des organes, une âme que pour la volupté; énervé de bonne heure par les jouissances physiques, son génie s'évapore dans les langueurs de l'amour; et, jeune encore, l'Indien se survit à lui-même. Aussi, dans son style, point d'élévation ni de profondeur, tous les agréments de la mollesse, souvent l'abandon délicieux de la nature : ses mouvements sont moins hardis, ses métaphores moins violentes, moins prodiguées, ses descriptions moins brillantes. On écrit dans l'Inde comme on a dû écrire à Sybaris.

« Le Persan est capable d'un sentiment plus réfléchi, plus exalté. Rien n'égale le nombre et la majesté de son rhythme. C'est la grâce d'Athènes, quelquefois la précision de Sparte, fondues dans la fierté romaine. C'est là que la poésie étale tout son luxe, là que la nature est reine, là que le génie ne connut jamais le frein de l'art; en un mot, le Persan pourroit être appelé l'Espagnol de l'Orient. »

Il faut rapprocher de ce passage le suivant de M. Garcin de Tassy, dans ses *Rudiments* (1re édition, avant-propos, p. 13) :

« Les romans orientaux sont empreints de cette teinte

mystique. Le but même, en les traçant, n'est que de rappeler à l'homme sa noble destination et les moyens d'y parvenir. L'histoire des amours les plus passionnées, celles de Joseph et Zuléikha, de Vamek et d'Azza, de Ferhad et Chirin, ne sont, comme le *Cantique des Cantiques de Salomon*, que des ouvrages allégoriques, où les poètes chantent l'union de l'esprit de Dieu à l'âme pieuse. C'est là que se peint bien l'état de l'homme ici-bas, tour à tour élevé jusqu'à son Créateur et entraîné vers la terre. Le flambeau de l'érudition ne saurait dissiper l'obscurité de ces poèmes; on a besoin d'une autre lumière. Tandis que le vulgaire saisit la lettre, le sage comprend l'esprit et suit la marche du poète dans le monde intellectuel :

« *O vi, ch' avete gl' intelletti sani,*
« *Mirate la dottrina, che s'asconde*
« *Sutto 'l velame degli versi strani.*
« DANTE, *l'Inferno*, IX, 61-63 ».

J'ai eu le plaisir, en 1883, de faire partie du Congrès des Américanistes qui s'est réuni à Copenhague. Je comptais trouver là-bas de nombreux souvenirs de l'Inde; mon espérance n'a point été trompée. La grande Bibliothèque royale du palais de Christiansborg (1) contient, outre de nombreux manuscrits sur îles en différentes langues, 79 livres et manuscrits sur papier, la plupart fort précieux, en tamoul et en télinga ; les imprimés sont généralement les publications de la célèbre Mission danoise de

(1) Elle a été heureusement préservée, lors de l'incendie qui, le 12 octobre dernier, a détruit une partie de ce magnifique palais.

Tranquebar. Je saisis cette nouvelle occasion pour remercier de leur bienveillance et de leur extrême amabilité M. Chr. Bruun, l'éminent directeur de la bibliothèque, et M. le docteur Gigas, qui a fait preuve envers moi d'une complaisance inépuisable.

Une intéressante cérémonie a eu lieu, il y a deux mois environ, à Étretat. Un prince indien, qui avait fui Nice, par crainte du choléra, y est mort à la fin du mois d'août dernier. C'était un parent du Gaïkvâr de Baroda; il se nommait Bâpu Sâhib Khandarâo Ghatgay, et accompagnait le jeune frère du Gaïkvâr, Sampatrâo Kachirâo, et son cousin Khampatrâo Chravanrâo. Il était atteint d'une ulcération gangréneuse des gencives et de la joue. Ses serviteurs, avant sa mort, avaient placé près de lui un vase contenant de l'eau du Gange, et l'un d'eux, conformément aux rites, lui mit les doigts sur les yeux et les narines. La crémation de son corps a été autorisée; elle a eu lieu pendant la nuit, de deux à six heures, sur la plage. Une partie des cendres a été jetée au vent, une autre à la mer, et le reste a été mis dans une urne que la famille emportera dans son pays. On a annoncé qu'un autre Indien, Joba Alim Sahib, est mort, le mois dernier, de la poitrine, dans un hôtel du Cours-la-Reine, mais que l'autorisation de brûler son cadavre n'a pas été accordée; ses serviteurs l'auraient emporté à Milan, où fonctionne depuis quelques années, comme vous le savez, un appareil crématoire.

Le sort s'est encore montré, pendant les trois années qui viennent de s'écouler, bien cruel envers les orientalistes. Je vous ai signalé précédemment la mort de Palmer, de M. Pr. Guerrier de Dumast, et du jeune André

Gatteyrias (1), l'un de mes premiers élèves. J'en ai d'autres, non moins déplorables, à signaler aujourd'hui.

Je nommerai d'abord M. Arthur Coke Burnell, l'auteur de cette excellente *South-Indian Palæography*, qui a eu deux éditions, à quatre années d'intervalle l'une de l'autre, et qui devrait être entre les mains de tous les indianistes. Ce n'est là d'ailleurs qu'une des principales publications de M. Burnell. Il a édité plusieurs textes d'exégèse védique, de nombreux traités grammaticaux ; il a publié, à diverses reprises, de très importantes notes sur l'histoire littéraire de l'Inde ; il a fait tirer à un très petit nombre d'exemplaires de curieux spécimens des langages populaires du sud de l'Inde ; il a fait imprimer, pour la première fois, la grammaire tamoule supérieure de Beschi : *Clavis humaniorum litterarum sublimioris tamulici idiomatis* (1876, in-8°, VIII-171 p.), que, par une attention délicate, il a voulu faire paraître à Tranquebar, dans la ville même où fut publiée, il y a cent quarante-six ans, la première grammaire de Beschi.

Burnell est mort bien jeune encore. Né en 1840, d'un père au service de la Compagnie des Indes, il se présenta

(1) Gatteyrias a laissé en manuscrit un ouvrage qui vient de paraître à la librairie Degorce-Cadot : *A travers l'Asie centrale* (in-8°, (iv)-iv-280 p.). Il avait publié, de son vivant, un très intéressant volume, *L'Arménie et les Arméniens* (Paris, L. Cerf, 1882, 144 p. in-8°) ; il a donné au *Journal asiatique* (1882, t. XVI, p. 177-214) la traduction d'une élégie arménienne à la *Revue de linguistique* (t. XIV, 1881, p. 274-311, et t. XV, 1882, p. 337-372), une remarquable étude sur « les langues de la famille géorgienne », et au *Dictionnaire des sciences anthropologiques* les articles *Arménien* (linguistique), *Caucase* (linguistique), *Circassien* (linguistique), et *Étrusques* (histoire).

en 1860 à l'examen officiel d'admissibilité. Il demanda à être interrogé sur la langue tamoule; M. Max Müller, qui était au nombre des examinateurs, lui conseilla vivement d'étudier le sanscrit, sans la connaissance duquel on ne saura jamais bien le tamoul, scientifiquement parlant. Entré, comme son père, dans le service civil de l'Inde, Burnell suivit les conseils du savant professeur d'Oxford, et devint bientôt de première force en sanscrit. Mais sa santé s'était altérée et il fut obligé, de 1868 à 1870, de prendre un congé et de venir se reposer en Europe. En 1870, il fut nommé juge de district à Tanjaour, où il fit le catalogue de la Bibliothèque de l'ancien râjâ; il y découvrit de très précieux manuscrits. Forcé, pour raison de santé, de se retirer du service en 1880, il passa deux années en France, à Nice, en Angleterre et en Allemagne. On nous dit, très sérieusement, qu'à la fin de sa vie, il avait embrassé la « religion positiviste »; quoi qu'il en soit, il est mort le 12 octobre 1882, à Mitcheldever. J'ai cru devoir, à cette occasion, écrire une sorte d'épitaphe tamoule *ad memoriam*, comme disent les Anglais; permettez-moi de vous dire cette pièce qui a été publiée dans le *Journal Asiatique* (avril-mai-juin 1883, p. 532) :

Vandaleiyaḍittavengum
vâjpugajdêçamvit.....tô
Rindiyâmandalatti
lirundavan' t'irumbitchét...tâ
Néndaleimudindadeṇṇi
yulagélâmur'uvalut'.....t'â
Rantamijar'iyumyârén
Diçeimagalajudunondâ.....l

J'étais entré en relations avec Burnell en 1875 ; il avait exprimé, dans un de ses ouvrages, le regret de n'avoir pu se procurer un de mes opuscules. Je le lui adressai, et, depuis, il a bien voulu me faire remettre des exemplaires de toutes ses publications. Il m'écrivait, le 29 août 1876, de Tanjaour, à propos d'un article où je parlais de l'utilité d'organiser en France l'enseignement des idiomes nationaux du sud de l'Inde : « I am delighted to see that you urge the establishment of a professorship of Dravidian languages in Paris. France has done so much for these studies that it is a pity they should not be represented as worthily as many other studies are ».

Si M. Burnell n'était que dravidiste, M. Eastwick, lui, ne s'est occupé que d'hindoustani. Né en 1814, il est mort le 16 juillet 1883, après une carrière assez accidentée. D'abord cadet à Bombay, puis employé civil dans le Kathyavar et le Sind, il quitta le service de la Compagnie pour revenir en Europe. Il s'établit d'abord à Francfort, puis, en 1865, il fut nommé professeur d'hindoustani au collège de Haileybury (Hertford). De 1868 à 1874, il a été, comme député conservateur, membre de la Chambre des Communes. Il a composé de nombreux ouvrages d'enseignement élémentaire.

Les bibliothèques de ces deux travailleurs se sont vendues aux enchères publiques à Londres. L'un et l'autre étaient pauvres en effet ; le gouvernement de Madras a même alloué 5,000 roupies (12,500 fr.) à la succession de Burnell pour l'indemniser des « dépenses scientifiques » du savant juge. Ces deux bibliothèques étaient très dissemblables ; celle d'Eastwick n'était qu'une bonne collection de travailleur : j'y ai acquis, pour un prix minime, quelques

volumes annotés par lui, et notamment cet exemplaire interfolié du *Bâg-ô-Bahâr*. La bibliothèque de Burnell, beaucoup plus importante, a produit 1566 liv. 2 sh. 6 d. (39,153 fr. 10); j'y ai acheté quelques livres tamouls élémentaires, un bel exemplaire du *Dictionnaire* de Fallon et un livre fort rare que voici. C'est un exemplaire de la *Grammatica latino-tamulica* de Beschi (1re édition, *Tranquebar*, imp. de la Miss. danoise, CIƆIƆCCXXXIIX, 175 p. in-8°), précieux surtout parce qu'il est accompagné de la *Dissertation* de Walther. Cette dissertation manque souvent; elle n'est pas jointe à un exemplaire du Beschi que je posséde depuis une dizaine d'années et dont le titre d'ailleurs est remonté. Elle comprend 58-(ij) p., du même format et avec les mêmes caractères que l'ouvrage de Beschi, et est intitulée : *Observationes grammaticae quibus lingvae tamvlicae idioma vulgare..... illvstratvr*, a Chr. Th. WALTHERO, Miss. danico. *Trangambariæ,* Typ. miss. dan., MDCCXXXIX. Écrite en un latin très supérieur à celui de Beschi, qui est un latin catholique de sacristie, pour ne pas dire de cuisine, cette dissertation n'a jamais été réimprimée. J'espère pouvoir la rééditer un jour.

Le 8 janvier 1883 est mort Kechub Chander Sem, né en 1837, réformateur de l'église du Brahmo Somadj, fondée, comme vous le savez, en 1830, par Ram Mohum Roy. Kechub Chander Sem était végétarien et prêchait l'amour, l'amitié, la paix universelle !

Je ne saurais enfin terminer cette revue sans vous dire quelques mots de la catastrophe qui vient d'affliger le monde savant. Vous savez comment le Collège de France a perdu son plus jeune professeur, M. Stanislas Guyard, Bibliothécaire de la Société Asiatique. M. Stanislas Guyard,

qui avait remplacé, il y a moins d'une année, le regretté M. Defrémery, est mort — on peut l'assurer — d'un excès de travail. Il faut lire l'allocution magistrale que M. Ernest Renan a prononcée sur la tombe du jeune professeur, mort à trente-huit ans, au moment où la vie commençait à lui sourire et à lui promettre une abondante moisson de triomphes mérités. L'illustre maître a rendu un juste hommage au collègue qu'une mort affreuse emportait prématurément; et il nous a donné à cette occasion des conseils qu'il faut retenir.

Guyard a été victime surtout d'un mal dont notre génération est particulièrement atteinte. C'est une ardeur de recherches, une soif de découvertes, une hâte d'arriver à la solution de tous les problèmes, qui irrite, énerve, fatigue et épuise en peu de temps l'organisation la plus robuste. Gardons-nous de cette « tension dangereuse », comme dit M. Renan, et sachons « associer au devoir le « sourire, le divertissement honnête, le plaisir de contem- « pler un monde où, à côté de tant de parties sombres, « il y a des touches si lumineuses ». Chaque jour, disait-on jadis, suffit à sa tâche, et l'on ajoutait : à chacun son œuvre. C'est par la division du travail entre nos aptitudes diverses, c'est par notre résignation à n'entreprendre chacun qu'une partie de l'immense tâche, que nous arriverons, peu à peu et sûrement, à faire progresser la science. L'effort commun ne doit être que la résultante des efforts partiels indépendants. Ce qu'il faut, c'est que notre troupe fasse de nouvelles recrues et devienne légion; car l'horizon qui se développe devant nous est vraiment illimité. M. Garcin de Tassy, qui aimait tant les belles hymnes du vieux bréviaire parisien, abandonné aujour-

hui, nous rappellerait cette strophe de l'hymne de la entecôte :

At non Hebræis limitibus sacer
Hærebit ardor. Sol habitabiles
Qua lustrat oras, hac triumphis
Materies patet ampla vestris!

Julien VINSON.

GRAMMAIRE DE LA LANGUE JÂGANE

(*Suite.*)

CHAPITRE III

Du verbe.

Les modes sont au nombre de douze : indicatif, impératif, conjonctif I, conjonctif II, conjonctif III, interrogatif, participe I, participe II, participe III, participe IV, infinitif, supin.

Mode indicatif. — Les temps sont au nombre de trois : présent, passé, futur.

Présent. — Il se forme : 1° analytiquement, en prépossant les pronoms isolés au thème verbal ; 2° synthétiquement, en préfixant les pronoms qui ne s'emploient pas isolément au thème verbal raccourci.

a) *Hei tū-wŏnaschi* « je baptise », *hei kūtāna* « je dis », *sa teki* « tu vois », *sa urūmŏna* « tu veux », *kŏnǵin kātaka* « il va », *kŏnǵin kurū* « il aime », *heian mūtāgū* « nous possédons », *heian jāgeia* « nous disons », *san kūtāna* « vous dites », *san ts-tū-kusi* « vous lavez », *köndeian ū-mŏk'i* « ils font entrer », *köndeian k'ikū* « ils ressemblent », etc.

b) *Ha-t-urūmön* « je veux », *ha-kūtan* « je dis », *ha-ū-musch* « je fais entendre », *ha-t-eiamin* « j'envoie », *-uschöch-mūtū* « tu dois », *kö-kusch* « il aime », *kö-nuschuhr* « il entend », *k-unnusach* « il méprise », *kö-ēnakū-sin* « ils cherchent », etc.

Passé. — Il se forme synthétiquement par la suffixation de l'indice *-dē* au thème verbal dont la voyelle finale fléchit en *-u* et très rarement en *-i*. Exemples : *ha-wöschtāgu-dē* « j'ai fait, je fis, je faisais, j'avais fait »; *hei ha-kātaku-dē* « je suis venu, je vins », etc.; *ha-mök'i-dē* « je suis entré », etc., *sa-kūtānu-dē* « tu as dit », *sa-jāgeii-dē* « tu annonças, » *s-eiâala-mūtu-dē* « tu savais », *kei-jāgeii-dē* « il avait dit », *kei-jellu-dē* « il laissa », *kö-kātaku-dē* « il alla », *kö-kūtanu-dē* « il disait », *k-atu-dē* « il a pris »; *heian teki-dē* « nous avons vu », *san woschtāgu-dē* « vous avez fait », *san atu-dē* « vous avez pris », *kei-jāgeii-sin-dē* « ils annoncèrent », *kö-kūtāni-sin-dē* « ils disaient »; *heipa puturunatu-dē* « nous avions chaud », *sapei mēapimat-einu-dē* « vous disiez entre vous en allant », *kei-jāgeiā-pikin-dē* « les deux annoncèrent », *kö-kūtānā-pikin-dē* « les deux disaient », etc.

Futur. — Il est formé par la suffixation de l'indice *-ana*, *-an*, *-a* au thème verbal, lequel fléchit sa voyelle finale en *â* ou en *-j-ū*, suivant qu'il se termine en *a* ou en *i*; les thèmes en *ū* demeurent invariables : *jāgeia* « dire », *jāgeiâ-ana*, *öla* « boire », *olâ-ana*, *aki* « frapper », *ak-j-ū-ana*, *wönari* « pousser au large », *wönar-ū-ana*; *wöschtāgū* « faire », *wöschtāgū-ana*. Exemples :

ha-tāgū-ana « je donnerai », *ha-kūtānâ-a* « je dirai », *ha-tek-j-ū-a* « je verrai »; *sa tū-māgū-ana* « tu enfanteras », *sa kūtānâ-a* « tu diras », *sa tek-j-ū-an* « tu verras »; *kŏ-tāgū-a* « il donnera », *k-apŏnâ-a* « il mourra », *kŏ-tūmū-eij-ū-a* « il sera requis », *heian wŏschtâgū-an* « nous ferons », *san kūtānâ-an* « vous direz », *san tek-j-ū-a* « vous verrez », *san ts-teki-kurū-ana* « vous désirerez voir »; *kŏ-tāgū-sinâ-a* « ils donneront », *kŏ-teki-sinâ-a* « ils verront », *sapa kūtānâ-a* « vous deux direz », *sapa ts-tekjū-a* « vous deux trouverez », *kŏ-mŏni-pikinâ-a* « les deux demeureront », etc.

Mode impératif. — Ce mode se forme : 1° en suffixant l'indice *-īna*, *-īn* au thème verbal, lequel fléchit sa voyelle finale en *au* ou en *-j-ū;* 2° en suffixant l'indice *-n* au thème verbal dont la voyelle fléchit alors en *u*.

a) *wīŏschata* « faire taire », *wīŏschatau-ina* « tais-toi! » *kāg-heina* « se lever et aller », *kāg-heinau-īna* « lève-toi et va! », *manā-tsikŏri* « sortir », *manā-tsikŏr-j-ū-īna* « sors! », *kŏmŏni* « emporter », *kŏmŏn-j-ū-in* « emporte! ».

b) *kūtāna* « dire », *kūtānu-n* « dis! » *tū-muschata* « faire croire », *tū-muscha-tu-n* « fais croire! » *gāligū* « ordonner », *gāligu-n* « ordonne ».

On peut aussi commander en mettant le verbe au futur, mais alors le pronom personnel est le plus souvent suffixé. Exemples : *kūpā-dekilâ-a-sa* « descends! », *mŏrâ-a-sanna* « écoutez! », *s-atâ-a* « prends! » *san tāgū-a* « donnez! ».

Le verbe à l'impératif est ordinairement précédé de la particule *wē* « noch, doch ». Exemples : *wē gāligun*

« ordonne! », *ha-wē ū-mŏrâ-a* « que je prêche! », *sa-wē jāgeiâ-a* « dis! », *kŏ-wē ūtuschū-a* « qu'il prenne la fuite ».

Enfin, on peut supprimer le pronom personnel et se servir du thème verbal soit nu, soit affecté de l'indice de pluralité. Exemples : *wē man* « prête! » *atā-sina* « prenez », *eiâaleniti-sin* « sachez! », *āmuschi-sina* « priez! ».

Mode conjonctif I. — Ce mode se forme par la suffixation de l'indice *-mŏs* au thème verbal qui, s'il se termine en *a*, fléchit cette voyelle en *ā*. Exemples : *sa tumū-eiji mŏs* « quand tu es invité », *āmuschū-mŏs* « quand il prie », *kŏnǵin ma-tūmāgū-mŏs uschpa-n* « après qu'il a été enfanté », *kŏnǵin kātakā-mŏs* « quand il ira », *skeia aki-mŏs* « quand on te frappe », *san teki-mŏs* « quand vous verrez »; *Gâd kulalanā-mŏs nan* « tant que Dieu sera irrité », etc.

Mode conjonctif II. — Ce mode se forme, dans les mêmes conditions que le précédent, par la suffixation de *dāra* « temps ». Exemples : *wŏschtŏch-mŏni-dāra* « pendant qu'il faisait », *kŏnǵin kātach-heinā-dāra* « tandis qu'il approchait », *kŏndē tūwŏn-tūpâanā-dāra* « tandis que les deux déliaient »; *hī-t-ul-mūtū-dāra* « jusqu'à ce que je boive ».

Mode conjonctif III. — Ce mode se forme par la suffixation de l'indice *-sa* au thème verbal, lequel fléchit la voyelle finale en *-a*. Il s'emploie quand le verbe est conditionné par la conjonction « si », et, chose remarquable! on met au conjonctif III non seulement le verbe qui est

directement conditionné, mais encore celui qui l'est indirectement. Exemples : *hī-tūla tāgū-kura-sa ha-tāga-s* « si je veux donner, je donnerai »; *tūl hauandeian wōschata-sa auindeian kō-gālay-kūtāna-sa* « si ceux-ci se taisent, les pierres parleront en criant »; *kōnǵin tula mōlāka-sa ūkâaki kōnǵin keia tū-tūgata kaudl* « si elle en perd une, elle allume aussitôt la lampe »; *hī-tūla ī-ūkūtū-mōra-sa sananima san bāv heia ūmōra-sa san bāv heia ū-kātaka-sa* « si je vous interroge à mon tour, vous ne me répondrez pas, vous ne me laisserez pas aller ».

Quelquefois le verbe indirectement conditionné n'est point mis au conjonctif. Exemple : *hī-tūl ūmōra-sa san bāv heia muschatâ-ā* « si je parle, vous ne me croirez pas ».

On emploie le conjonctif sans que le premier verbe soit conditionné par « si », lorsque la même idée est présentée successivement sous deux formes différentes. Exemple : *kiydom dāra mēam ma-tūārūgata keia bāpana-sa, ōkōhr mēam ma-tūārūgata keia ōkondeka-sa* « tout royaume divisé périra bientôt, toute maison divisée tombera bientôt en ruine ».

On n'exprime la distinction du temps dans aucun des modes conjonctifs, non plus que dans le mode interrogatif.

Mode interrogatif. — Ce mode est formé par la suffixation de l'indice *-ra* au thème verbal, lequel fléchit la voyelle finale en *a*. Exemples : *kōnna skeia tū-abeilana-ra* « qui t'a rendu fort? »; *apa, wāgun wōschtāgū-a bāv-ondē wē-la wōschtā-ga-ra ītakun* « est-ce que l'ayant fait le dehors n'a pas aussi fait le dedans? »; *kundām wurū san*

wē-la tū-uruna-ra « combien avez-vous déjà amassé? » ; *ondē jamana-dārū-pei sa kūtāna-ra* « as-tu parlé à tout le monde? ».

D'ordinaire toute proposition interrogative est précédée de l'adverbe *apa* « est-ce que? ».

Participe I. — Il est formé par la suffixation de l'indice *-schin* au thème verbal, lequel fléchit sa voyelle finale en *a*; les thèmes en *i* demeurent invariables. Exemples : *skeia ū-mŏra-schin* « ce qui t'a été annoncé », *kī-āgeia-schin* « ce que j'ai dit », *hī-wŏschtāga-schin* « ce que j'ai fait », *schīp hī-mŏlāka-schin* « la brebis que j'ai perdue », *māna-tsikŏri-schin* « étant sorti », *teki-schin* « voyant », *māna-schin* « ayant prêté », *k'ī-jellā-kātakā-piki-schin* « eux deux s'en allant ».

Ce participe prend fréquemment le préfixe *ja-, j-*. Exemples : *abeilā-ki-ndeian ja-mūta-schin* « les puissants étant assis », *ja-puscha-schin* « ce qui a été semé », *j-amasŏch-mūta-schin* « celui qui a faim ».

Le participe en *-schin* se décline : *wŏschtūga-schin-k'i uschpa-n* « après avoir fait ».

Participe II. — Il est formé par la suffixation de l'indice *-kun* au thème verbal, lequel fléchit sa voyelle finale en *a*. Exemples : *ṣa mūtach-mūta-kun* « ce que tu possèdes », *hī-jāgi-geiata-kun* « ce que j'ai dit », *kītu kŏ-tūminą-gata-kun-deian* « ceux qu'il a choisis », *kŏngin wē kūtā-mŏnata-kun* « tandis qu'il parlait encore ».

Participe III. — Il est formé par la suffixation au thème verbal de l'indice *-a*. Exemples : *kurū-a* « aimant », *ma-kurū-a* « aimé », *dŏf-mūtu-a* « vêtu », *kŏmŏk'i-a*

« élevé »; *ma-māgū-a* « l'enfanté, le fils »; *eiji-a* « qui a appelé », *ūei-wŏschtāgu-a* « commettant l'adultère ».

Participe IV. — Il est formé par la suffixation de *-ā-ki* au thème verbal. Exemples : *wī-ā-ki* « couché », *mŏr-ā-ki-ndeian* « ceux qui ont entendu », *bāv urūmŏn-ā-ki* « n'obéissant pas », *wein ŏl-ā-ki* « buveur de vin », *wīa-manan-ā-ki* « sauveur », *īkaman-ā-ki* « écrit », *ik'is-ā-ki* « desséché », *mŏk'i-ā-ki-ndeian* « ceux qui entrent », *tella tekei-ā-ki* « les yeux qui ont vu ».

Remarque. — Ces deux modes sont formés comme les adjectifs substantivés.

On forme des noms verbaux en composant avec les divers thèmes les noms raccourcis *wa, wŏn* « homme ». Exemples : *tūpusch-wa* « le semeur », *gāligū-wa* « le maître », *ŏkŏhr mūtāgū-wŏn* « le maître de maison ».

Infinitif. — Le thème verbal nu s'emploie comme infinitif et comme nom. Exemples : *wŏschtāgū* « faire, office »; *kūtāna* « parler, parole »; *āmusckū* « prier, prière »; *alagŏna* « voir, visage »; *eiamaka* « guerroyer, guerre », etc.

Supin. — Il est formé par la suffixation de l'indice locatif *-pei* au thème verbal, lequel fléchit la voyelle finale en *ū*, *i;* les thèmes en *i* demeurent invariables. Exemples : *teki* « voir », *teki-pei; jāgeia* « dire », *jāgeii-pei; akū-āmeia* « tuer », *akū-āmeii-pei; tāgū* « donner », *tāgū-pei; kūtāna* « parler », *kūtānū-pei.*

Verbe négatif.

On conjugue négativement : 1° en préposant au verbe l'adverbe de négation *bāv* : 2° en suffixant au thème verbal les indices *-ŏnnaka*, *-jūa*, *-jinū*, *-nū*, *wŏhna*, *-wŏch*, *-ka*.

a) *Hei sananima bāv eiâala* « je ne vous connais pas », *hei bāv teki-dē* « je n'ai pas trouvé », *bāv tūmū-eiaminu-dē* « il n'a pas été envoyé ».

b) *Hei ūa tuch-mūt-ŏnnaka* « ego virum non cognosco », *tū-mŏlāg-ŏnnaka* « il ne périra pas », *tū-mŏk'ē-ŏnnaka* « il n'approche pas », *ts-tēnach-ŏnnaka* « il n'attendra pas » ; *wēna māg-ŏnnakei-amalim* « celles qui n'ont pas enfanté », *kūtān-ŏnnakā-ki* « ne pouvant pas parler ».

Remarque. — Dérivé par *-na*, l'adverbe *ŏnnaka* se conjugue au mode conjonctif I : *ŏnnaka-nā-mŏs* « quand il n'est pas, s'il n'est pas ».

c) *Kūtā-jūa* « sans parler », *geiama-jūa* « sans creuser », *teka-jūa* « sans voir », *wŏschtŏch-jūa-mūta-schin* « n'ayant pas préparé » ; *teka-jūā-ki* « ne voyant pas, aveugle » ; *teka-jūa-mūtu-dē* « il n'a pas vu », *heia tauu-mŏschscha-jūa* « qui mecum non colligit ».

d) *Sa heia mŏtawŏch-jinū* « tu n'as pas soin de moi », *sa tūl heia urumŏnū-nū* « si tu ne me permets pas », *kŏndeian tūl ū-mŏk'ē-jinū* « s'ils ne font pas entrer ».

Remarque. — Ce même indice mis au locatif sert à former une sorte de conjonctif. Exemples : *wē ma-tū-wēna-jinu-n* « avant qu'il fût conçu », *kok wē mach-jinu-n* « avant que le coq chante ».

e) *S-ūla manā-tsikŏri-wŏhna* « tu ne sortiras pas »,

heian ūla tūmū-tauīna-wōhna « nous ne serons pas gouvernés », *san ula mēakō-nata-wōhna* « ne craignez pas ».

f) *S-ūlap uschi-wōch* « n'empêche pas! », *ūla kūpa-mōk'i-wōch* « de peur qu'il ne descende », *san ūla dūg-heina-wōch kjūa* « ne portez pas de bâton », *kōndeian skeia k'il-eiji-wōch* « de peur qu'ils ne t'invitent à leur tour ».

g) *Ula jingani-ka* « ne crains pas! », *ūlap ārūgati-ka* « ne te désole pas! », *ūlap schūwōnuhr-kūtāni-k-âalan* « ne dites pas en vous enorgueillissant », *ūla lēnaki-k-âalan* « ne cherchez pas ».

Remarque. — On exprime l'impossibilité en suffixant au pronom personnel *-ak'ich*, *-âg-ak'ich*, *ū-ik'ich*.

Ex. : *Hei-ak'ich kūtakâ-a* « je ne puis venir, je ne viendrai pas ».

Heian-āgak'ich jāgeiâ-a « nous ne pouvons dire ».

Kōndeian-āgak'ich wōnīgata « ils ne pouvaient approcher ».

Kōng-ūik'ich issâ-a « il ne fructifiera pas ».

Kōng-ūikich « il ne peut pas ».

Le thème *āgak'ich* se suffixe également aux noms. Exemples : *Gâd-āgak'ich meiânī-a* « Dieu ne peut pas ne pas pouvoir » (*meiâana* « ne pas pouvoir »).

Verbe réfléchi.

Ce verbe se forme : 1° analytiquement, par la postposition de *mēam;* 2° synthétiquement, par la préfixation

au thème verbal des indices *mam*; *mē*; *ma*, *m*; *m-ū*, *tū-mū*.

a) *Ha-moki-dē mēam* « je me suis frappé », *sa-mokidē mēam* « tu t'es frappé », *kŏ-mŏki-dē mēam* « il s'est frappé »; etc.

b) *Mēam mam-īamananâa sa* « guéris-toi toi-même »; *mam-ūwānū-pei* « se dépasser l'un l'autre », *kŏ-mam-ūkūtū-mŏra-pikin-dē* « ils commencèrent à se demander l'un à l'autre »; *mēam jārum kŏ-wē-mam-īamananá-a* « actuellement qu'il se sauve lui-même ».

c) *Kŏ-mē-amasa-tekâ-a uschka* « il se nouera un vêtement », *mē-amusi-sina* « ceignez-vous ! », *kŏ-mē-apīmat-einā-pikin-dē* « ils parlaient entre eux deux »:

d) *Kūka sa-ma-kusch-mēam* « comme tu t'aimes toi-même », *kŏ-ma-kūtānu-dē* « il se dit », *kŏ-ma-tekilūpini-sin-dē* « ils se prosternèrent », *kŏ-ma-dūk'ikeia-pikin-dē* « ils se querellèrent », *ha-m-asākulū-a* « je me nettoierai », *hei bāv m-ahisānú-dē heima* « je ne me suis pas jugé digne ».

e) *Kŏ-m-ū-eiâlāni-sin-dē* « ils se souvinrent »; *ha-m-ū-kusi-dē kauija* « je me suis lavé les pieds ».

f) *Kŏ-tū-mū-guhr-mūtu-dē* « elle se cacha », *kŏ-tū-mū-schŏnatu-dē* « il se tourna », *tūmū-atagŏnâ-a sa* « montre-toi ».

Verbe passif.

Ce verbe se forme à l'aide des mêmes préfixes que le précédent, *tūmū* étant cependant le plus usité.

a) *Ha-tūmū-eiaminu-dē* « j'ai été envoyé », *sa-tūmū-*

akjū-a « tu seras frappé », *kŏ-tūmū-anaschi-dē* « il fut baptisé », *tūmū-akūpŏna-schin* « ayant été tué », *tūmū-āgeia heima* « vous êtes dits bons », *kŏ-tumī-amanamâ-ā* « elle sera sauvée ».

b) *Mam-īuscha* « loué », *mam-uschkia* « ce qui est défendu », *sa mam-urūmŏnā-ki* « toi ayant été exaucée », *san ma-tāgū-ana* « vous serez gratifiés ».

c) *Kŏ-ma-tū-apŏnâ-a* « il sera nommé », *kŏ-ma-teki-dē* « il a été vu », *kŏ-m-atâ-a* « il sera pris », *kŏ-ma-tōga-kul-ŏmnaka* « il n'est pas pardonné ».

d) *Kŏ-mamū-musch* « il est annoncé », *mamū-monia* « ce qui est arrivé », *san mamū-mŏk'i-sinâ-a* « vous serez introduits », *mū-tāgū-a* « il sera gratifié ».

Remarque. — Dans *tūm-ū*, *mam-ū*, la voyelle finale est le préfixe causatif *-ū*.

La particule *-ka*, *-ak-a*.

Cette particule, dont la fonction n'a pu être précisée, se suffixe aux thèmes verbaux conjugués dans les différents modes. Exemples : *hī-tūla-—tū-wŏschtāgū-sin-dē-aka tŋ seidan-ndē abeila wŏschtāgū hī-mŏni-tu-wŏschtāga-schin skeia* « si j'avais fait à Tyr et à Sidon les puissantes œuvres que j'ai faites à toi »; *kŏnŋin wē kūtā-mūta-ka* « tandis qu'il parle »; *san-dāgia mŏnit īlāna profit-ndeian-anin sepŏlkŋ sananin īmūalan t-āgūāmeiaschin-a-ka* « vous bâtissez toujours les sépulcres des prophètes que vos pères ont tués ».

La particule *-kōn, -a-kŏn.*

Cette particule qui traduit « voici que, parce que » se suffixe comme la précédente. Exemples : *heian ūtuschū-keiâ-an-a-kon* « voici que nous allons monter » *hei-kŏ-n sananima kup-ū-mŏra* « voici que je vous annonce », *kŏ-tū-mūtu-dē-akŏn kīpa* « voici qu'il était une femme », *ha-teki-kŏn* « parce que j'ai trouvé ».

Le radical *musch.*

La version de l'évangile de Luc fournit un certain nombre d'exemples dans lesquels la suffixation de *musch* pourrait s'expliquer par l'intention où aurait été l'orateur de préciser qu'il a entendu dire ce qu'il annonce ou ce qu'il raconte. Mais, ainsi que je l'ai indiqué dans l'Introduction, *musch*, qui s'emploie isolément, paraît bien plutôt avoir pour fonction de donner confiance à l'auditeur ou d'accroître l'énergie de l'affirmation dans un récit.

Aux exemples donnés plus haut j'ajouterai les suivants : *kŏndē musch bāv eiâalu-dē kŏnǵin kūtāna-schin kŏndē-keia* « ils ne comprirent pas du tout ce qu'il leur avait dit » ; *prīst tŏpā-mūsch kŏtūpei atamâ-a* « les prêtres seulement en mangeront »; *kŏteiahr-kūtānu-dē Jon musch k'ila jamanā-mūtu* « quelques-uns disaient que Jean était de nouveau vivant » ; *kŏ-lei-āgeii-sin-dē sa musch Jon Baptist, hakundeian sa musch Elias, hakundeian mŏtta sa musch wāta profit jarum jamanana* « ils ont dit que tu es Jean-Baptiste, d'autres que tu es Élie, d'autres encore

que tu es un ancien prophète actuellement vivant »; *kŏngi wŏn musch heima* « cet homme était juste »; *kŏngi mâala musch weia wŏschtāgū mâala hamasch-ŏnna-musch Sabath* « ce jour était encore jour de travail, le lendemain était le Sabat », etc.

Verbe être.

On exprime en jâgan l'idée abstraite que représente chez nous le verbe être : 1° par la simple apposition; 2° à l'aide du thème *annū*; 3° au moyen des verbes concrets *mūtū*, *mŏni*; 4° à l'aide du thème *musch*; 5° par la suffixation de *-ja*.

a) *Sa-tūla Gâd-nk'i māku-n* « si tu (es) fils de Dieu », *hauan hau api* « ceci (est) mon corps », *hei-ndāgia bŏr kūka hakun âala-nk'i* « je ne (suis) pas comme les autres gens ».

b) *Gâd annū manâana* « Dieu (est) grand », *sâll annū heima* « le ciel (est) bon », *anija Gâd-nk'i kūtāna annū* « la semence de Dieu, la parole, la semence, c'est la parole de Dieu ».

Remarque. — *Annū* signifie « quelqu'un », dans cette proposition (chap. VIII, v. 46), *annū heia k-ilinatu-dē* « quelqu'un m'a touché ». Dérivé par *-gu*, ce thème signifie « être unique ». Exemple : *kī-dābi-nk'i māku-n annū-gū-a* « étant fils unique de sa mère ». Enfin, *annū* signifie « valoir, être, désirer ». Exemple : *kŏ-t-annū-mūtū-ana* « il sera », *san wascha m-annū-na* « vous valez beaucoup », *hūlū ha-t-annu-nu-dē* « j'ai beaucoup désiré ».

c) *Hei-ndāgia ha-mūta dārū-wa* « car moi je suis un vieillard », *sa mūtu-dē ma-k'isinana* « tu as été fidèle », *hei ha-mūta kreista* « moi je suis le Christ »; *sa kuka sōṛda matūna sa-monjū-a* « toi comme glaive étant percée tu seras, tu seras comme percée par un glaive ».

d) *Sa musch Elias* « tu es Élie », etc.

e) *Jōschka-ja* ou *jōschk-ei-a* « es ist eine Insel », *jaschol-ei-a* ou *jaschōla-ja* « es ist ein Hund », *kreist-ei-a* ou *kreista-ja* « tu es le Christ », *s-ei-a* ou *sa-ja* « du warst es » *bāv-ja kundām* « ce n'est pas ainsi ».

Rennes, 5 août 1884.

Lucien Adam.

GLOSSAIRE PATOIS

DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

(Suite)

I

IAN, adv. Oui. (Arrondissement de Redon.)

IAU, s. f. Eau. Un *seillée d'iau.* « Va *cri de l'iau* : » Va chercher de l'eau. (Arrondissement de Redon.)

IELLE, pron. poss. Elle. « C'est *ielle* qui m'a dit ça. » (Arrondissement de Redon.)

IGNIAU, s. m. Agneau. Au pluriel igniaux. (Tout le département.)

INCOQUELICOT, adv. Incognito. (Rennes.)

INFOUME, adj. des deux g. Gourmand. (Loutehel.)

INNOCENT, s. m. Idiot. « C'est un pauvre innocent. » (Tout le département.)

IO ou HIO, s. m. Reste de boisson dans un verre ou dans un bol. « Il a laissé un io dans son écuelle, rince-la donc. » (La Dominelais.)

IOU, adv. Où. (Plerguer.)

ITOU, adv. Aussi.

« Comment ça va-t-il ?
« Pas mal, et vous itou ? »
(Arrondissement de Redon.)

IUN, E, ad. Un, une. (Tout le département.)

ROGNE, s. m. Plante de la famille des Caryophyllées. (*Lychnis sylvestris.*) (Tout le département.)

J

A, JAC, JACQUES, JACQUOT, s. m. Geai. (Tout le département.)

AFFE, s. f. Giffle, calotte. « *J'vas* te donner une jaffe. » (Plerguer.)

AMAINS, adv. Jamais. (Arrondissement de Redon.)

AMBET, s. m. Lassitude du mollet occasionnée par la danse. (Dourdain.)

JAN, s. m. Ajonc, arbuste épineux à fleurs jaunes. (Arrondissement de Redon.)

JANIC, s. m. Ajonc. (V. *Jan.*) (Arrondissement de Vitré.)

JARDRIN, s. m. Jardin. (Arrondissement de Redon.)

JARGOGNER, v. n. Parler indistinctement. (Dourdain.)

JAS, s.m. Jars, mâle de l'oie. (Tout le département.)

JASSON, s. m. Jatte. C'est dans le *jasson* que se fait la pâte à galettes. (Bain.)

JAUNA, s. m. Ajonc. (Saint-Sulpice des Landes.)

JAUNAS, s. f. Pâture d'ajoncs et de genêts. (Arrondissement de Redon.)

JAUPITRER, v. n. Jouer, s'amuser. (Rennes.)

JAURI, E, adj. Se dit de l'eau gâtée, corrompue. « L'*éve* du *doué* est jaurie. » (Bain.)

JAVELLE, s. f. Amas de grain coupé par la faucille et devant composer la gerbe. (Saint-Aubin-d'Aubigné.)

JAVELLE, s. f. Petit tas de lande coupée. (V. *Lande.*) (Bain.)

JAVELOTS, s. m. pl. Gerbes de grain. (Bain.)

JEANNOT, s. m. Jean, prénom d'homme. (Plerguer.)

JEDRIN, s. m. Jardin. (Plerguer.)

JELOTTE, s. f. Julienne, prénom de femme. (Arrondissement de Redon.)

JEUE, s. f. Cage pour les oiseaux. (Dingé.)

JEUNESSE, s. f. Jeunes filles. Toutes les jeunes filles sont des jeunesses. (Tout le département.)

JEUNETTE, adj. Jeune.

« La fille encore jeunette
Lui délia les pieds. »
(Vieille chanson de Rennes.)

JOBARD, s. m. Imbécile. (Tout le département.)

JOC, s. m. Juchoir. « Les poules vont à *joc* pour dormir. » On dit aussi quand une femme relève ses seins dans son corsage: «Elle met ses tétons à joc.» (Arrondissement de Redon.)

JOHEU, s. m. Pain blanc. (Dourdain.)

JOÏEULE, s. f. Cage pour les oiseaux. On prononce *jo-ieule.* (Maure.)

Ce mot vient de Geôle, prison. (V. *Geheule.*)

JONC-DES-CHAISIERS, s. m. Plante des marais. (*Scirpus lacustris*, L.) (Fougeray.)

JONC-MARIN, s. m. Plante de la région maritime acclimatée dans les jardins et qui sert à faire des bordures. (*Armeria maritima.*) (Tout le département.)

JONTELER, v. a. Mettre un tonneau plein en place. (Dourdain.)

JOSÉ, JOSÈ, JOSON, s. m. Joseph, prénom d'homme. « Appelle donc Joson. » (Tout le département.)

JOTERIAUX, s. m. pl. Oreillons. Inflammation des glandes voisines de l'oreille. Quand les enfants ont cette maladie, on leur frotte le cou à l'auge des cochons, parce que, croit-on, les porcs, qui sont très-sujets à cette inflammation, se guérissent de cette façon. (Tout le département.)

JOTTE, s, f. Soupe au potiron. (Fougères.)

JOURNAL, s. m. Mesure agraire. « Le journal est de 48 ares. » (Tout le département.)

J'TUN (au féminin J'TEUNE), sub. Lutin familier et espiègle qui joue un certain rôle dans les contes populaires du pays. (Saint-Suliac.)

JUGEOTE, s. f. Jugement. « *Il a de la jugeote.* » (Tout le département.)

JULIENNE-DES-PRÉS, s. f. Plante des prairies humides. (*Cardamine pratensis*, L.) (Bain.)

JULIAU, s. m. Jules, prénom d'homme. (Arrondissement de Redon.)

JULION, s. f. Julie, prénom de femme. (Plerguer.)

JUSTE, JUSTIN, JUSTON, s. m. Corsage de femme. (Tout le département.)

J'VA, J'VAUX, s. m. Cheval, chevaux. (Tout le département.)

K

KAETER, v. n. Travailler courageusement. (Dourdain.)

KAILIER, s. m. Ivrogne et vaurien. (Dourdain.)

KANI, s. m. Méchant. Traître à la lutte. (Dourdain.)

KANISSERIES, s. f. pl. Méchancetés. (Fougères.)

KERBITE, s. f. Viande maigre. (Dourdain.)

KIANCHE, s. m. Loquet de porte. (Plerguer.)

KIAU, s. m. Clos, champ. (Plerguer.)

L

LAGUIGNALLEU, s. f. Quête annuelle des bedeaux dans les paroisses. (On prononce *La-guig-nalleu.*) On suppose que ce mot est une corruption de: *au qui l'an neuf.* (La Guerche.)

LAÎCHE, s. f. Plante des lieux humides. (*Carex.*) (Tout le département.)

LAÎTERON, s. m. Plante de la famille des Composées qui sert à nourrir les lapins domestiques. (*Sonchus oleraceus.*) (Tout le département.)

LAITIER, s. m. Plante des pelouses. (*Polygala.*) (Tout le département.)

LA-LIN, adv. Là-bas. « Allez là-lin, vous trouverez *Pelo* en champ. » (Tout le département.)

LAMBINERIE, s. f. Travail long et futile. (Dourdain.)

LAMPÉE, s. f. Gorgée. « Boire une bonne lampée de vin ou de cidre. » (Tout le département.)

LANDASSIN, s. m. Lièvre de lande. « J'ai tué trois landassins dans ma chasse. » (Arrondissement de Redon.)

LANDE, s. f. Ajoncs et bruyères dans les terrains non cultivés. « Je vas *dosser* de la lande : » Couper de la lande. (Tout le département.)

LANDES, s. f. Lentes, œufs de pou. « Il a des *landes* dans le *pa*. » Il a des lentes dans les cheveux. (Tout le département.)

LANFEU, s. m. Chanvre. (Dourdain.)

LANFEUSSER, v. a. Carder le chanvre. (Dourdain.)

LANGOURIAU, adj. des 2 g. Enfant languissant. (Env. de Rennes.)

LANGUE-DE-BŒUF, s. f. Plante de la famille des Boraginées : *Vipérine*. (Rennes.)

LANGUE-DE-PIE, s. f. Plante des marais. (*Carex pilulifera*, L.) (Saint-Sulpice des Landes.)

LÈCHE, s. f. Quelque chose d'excellent. « Oh ! la bonne liqueur ! c'est de la lèche. » (Arrondissement de Redon.)

LÉGUME, s. f. De la bonne et belle légume. Ce mot est employé au féminin dans tout le département.

LENTILLE, s. f. Plante qui recouvre la surface des mares et que les canards mangent avec avidité. (*Lemna*.) (Tout le département.)

LENTOU, s. m. Individu lent. (Env. de Rennes.)

LEOUIS, s. m. Louis, prénom d'homme. On prononce *Le-ouis*. *Le-ouison*, pour Louise. (Tout le département.)

LESSI, s. m. Eau qui coule de la panne (cuve) lorsqu'on fait la lessive. (Tout le département.)

LET, s. m. Lit. Prononcer le, presque *leu*. « Mon let n'est pas encore fait. » (Cesson.)

LEU, pron. pers. Leur. (Tout le département.)

LÈVER, v. a. Laver. (Fougeray.)

LÈZE, adj. des 2 g. Large. La forêt a deux lieues de lèze. Ce mot est aussi employé pour indiquer la largeur des étoffes. « Cette toile a tant de lèze. » (Arrondissement de Montfort.)

LI, pronom pers. Lui. (Tout le département.)

LIBOINES, s. f. pl. Faire quelque chose qu'on ne veut pas avouer. Donner le change. « Joson, que fais-tu dans le grenier ? — Des liboines. » (Tout le département.)

LIEN D'AMOUR, s. m. Plante panachée de la famille des Graminées cultivée dans les jardins pour orner les bouquets. On l'appelle aussi *Ruban d'amour*. (*Phalaris picta*.) (Tout le département.)

LIERRE-TERRESTRE, s. m. Plante rampante médicinale appelée aussi HERBE-SAINT-JEAN (*Glechoma hederacea*, L.) (Tout le département.)

LIEUVE, s. m. Lièvre. (Plerguer.)

LIGER, ÈRE, adj. Léger.

LIGÈREMENT, adv. Légèrement.

« Marchons donc ligère, ligère,
Marchons donc ligèrement. »
(Chanson de conscrits de tout le département.)

LIMA, s. m. Limaçon, escargot.

« Lima, lima, lima, tire tes cônes (cornes). »
(Formulette des enfants de l'Ille-et-Vilaine.)

LIMERO, s. m. Numero. (Arrondissement de Redon.)

LIMON, s. m. Brancard, bras de voiture. « Le cheval de limon s'est abattu. » (Tout le département.)

LIMONIER, s. m. Cheval de limon attelé entre les deux branches de la limonière d'une voiture. « C'est un bon limonier. » (Tout le département.)

LINCEULS, s. m. pl. Draps de lit. (Fougères.)

LIRETTE, s. f. Fille coquette. « La petite Lirette a la joue sous l'œil. » (Arrondissement de Redon.)

LIRON, s. m. Belette. « J'ai pris un *biau liron* dans mon piège à taupes. » (Arrondissement de Redon.)

LISETTE, s. f. Betterave. (Tout le département.)

LOBARD, s. m. Imbécile. (V. *Jobard*.) (La Guerche.)

LOBER, v. n. Laisser sortir la langue hors de la bouche. « As-tu bientôt fini de lober, vilain gars? » (Fougères.)

LOCHE, s. f. Petite limace des jardins. (Tout le département.)

LOFIAS, s. m. Gros maladroit. (Bain.)

LOGIS, s. m. Maison de maître. On dit à un pauvre : « J'n'avons pas le moyen d'vous assister, allez au logis. » (Bain.)

LOHAN et LOHON, s. m. Marmelade de cerises. (Pléchâtel.)

LOHIA, s. m. Lohéac. (Commune de l'arrondissement de Redon.)

LOSSE, s. f. Louche, cuillère à servir le potage. (Bain.)

LOUAILLE, s. m. Taureau. (Broons-sur-Vilaine.)

LOUCHARD, LOUCHON, s. m. Qui louche. (Tout le département.)

LOUISETS, s. m. pl. Ancienne secte religieuse de catholique formée de prêtres qui n'étaient pas soumis au Concordat. (Il en existait autrefois à Fougères.)

LOUISIC, s. m. Louis, prénom d'homme.

LOUISON, s. f. Louise, prénom de fille.

LOUVARD, s. m. Jeune loup. (Arrondissement de Redon.)

LOYET, s. m. Corne remplie d'eau pendant à la ceinture du faucheur et dans laquelle il met sa pierre à aiguiser. (Bain.)

LU, pron. pers. Lui. (Bain.)

LUCET, s. m. Arbrisseau des bois. (*Vaccinium myrtillus.*) (Forêt de Paimpont.)

LUZARD, s. m. Lézard. (Dingé.)

M

MA, MAIL, MÉE, pron. pers. Moi. Ma. (Arrondissement de Redon.) — Mail. (Cancale.) — Mée. (Rennes.)

MACHIN, s. m. Mauvais outil. (Dourdain.)

MACHURAU, s. m. Vaurien. (Dourdain.)

MAGONNER, v. n. Mâchonner. (La Guerche.)

MAI, s. m. Bouquet placé le 1er mai à la porte d'une jeune fille qu'on aime ou d'une fiancée. « Un jeune homme qui a été refusé met un choux par dérision, par vengeance. » (Arrondissement de Redon.)

MAIE ou MÉE, s. f. Grand coffre qui sert dans les fermes à renfermer les pots remplis de lait. (Tout le département.)

MAIGRECHIGNE, adj. Individu maigre, chétif, souffreteux. (Tout le département.)

MAIGRUCHET, adj. Enfant maigre. (Dourdain.)

MAIL, s. m. Tas de bois ou de paille. (V. *Barge*.) (Port-Saint-Jean sur la Rance.)

MAINGOTS, s. m. Laitage. Crême fouettée que l'on mange au dessert. (Rennes.)

MAIRRE, s. m. Marc. (Plerguer.)

MAISONNÉE, s. f. Tous les habitants de la même maison. « Bonjour à la maisonnée. » (Tout le département.)

MAISONNIER, s. m. Petit cultivateur n'ayant qu'une chaumière et quelques lopins de champs. (Tout le département.)

MAL-SCIENCÉ, loc. adv. Individu peu intelligent, presque idiot. (Loutehel.)

MALEYARD, s. m. Pain fait avec de la farine de seigle et de froment : *pain maleyard*. (Bain.)

MALTOUTIERS. s. m. pl. Maltôtiers. (Arrondissement de St-Malo.)

MAMS'ELLE, s. f. Mademoiselle. (Tout le département.)

MANGÉAILLE, s. f. Tout ce qui se mange. (Tout le département.)

MANIGANCER, v. a. Mélanger quelque chose. (Dourdain.)

MANIGANCES, s. f. pl. Manières, affectations. « Faire des manigances, c'est faire des embarras. » (Arrondissement de Fougères.)

MAQUE, s. f. Macre, châtaigne d'eau. (*Trapa natans*.) (Arrondissement de Redon.)

MAQUERIAU, s. m. Maquereau, poisson de mer.

« Il arrive, il arrive, il arrive le maqueriau. »
(Cri des poissonnières dans les rues de Rennes.)

MARABILLE, adj. Linge usé. (Dourdain.)

MARCELOT, s. m. Petit marchand ambulant. (Arrondissement de Saint-Malo.)

MARCOU, s. m. Matou, chat. (Tout le département.)

MARÉE, s. f. Liquide renversé par terre. « Une marée de cidre. » On dit aussi : « On l'a trouvé dans une marée de sang. » (Tout le département.)

MARGANNE, s. f. Matière fécale. (Tout le département.)

MARGANNIER, s. m. Fabricant d'engrais. (Tout le département.)

MARGOT, s. f. Pie, oiseau. (Tout le département.)

« Margot la pie a fait son nid
Dans la cour à David.
Si David l'attrappe,
Il lui coupera la patte,
Nette, nette comme torchette. »
(Formulette du canton de Bain.)

MARGOULLIN, s. m. Individu méprisable. (Rennes.)

MARGRITE, s. f. Marguerite. On appelle les pâquerettes des champs des *margrites*. (Tout le département.)

MARIE-LOUISE, s. f. Coiffe de femme en tulle brodé. (Dourdain.)

MARINGOTTE, s. f. Voiture à deux roues trainée par un cheval. (Dourdain.)

MARION, s. f. Marie, prénom de femme. (Arrondissement de Redon.)

« Marion s'y promène, le long de son jardin. »
(Chanson de l'Ille-et-Vilaine.)

MARLBOROUGH, s. f. Grosse voiture à deux roues. (Dourdain.)

MAROUILLAGE, s. m. Marais, lande mouillée. (Bain.)

MARRAINE, s. f. Toutes les femmes de la campagne sont appelées marraines dans l'arrondissement de Redon.. « *C'est-y* une belle *marraine* que la *femme* à *Renaud !* »

MAS, s. m. Tas de bois ou de paille. (V. *Barge.*) (Plerguer.)

MASSACREMENT EN COLÈRE, adv. C'est être furieux. (Montfort.)

MASSE-D'EAU et aussi MASSETTE, s. f. Plante des marais. (*Typha latifotia.*) (Rennes.)

MASSONNAILLE, s. f. Maçonnerie. (Saint-Malo.)

MATEMBEN, particule d'affirmation. Oui. Il est vrai. (Bain.)

MÂTIN, s. m. Pauvre diable. « Il n'est pas riche, le pauvre mâtin. » (Arrondissement de Redon.)

MÂTIR, v. a. Flétrir. « Tu vas mâtir tes fleurs, » c'est-à-dire: les faner. (V. *Pâmer.*) (Arrondissement de Vitré.)

MAU, s. m. Mal. « Il a un mau à la jambe. » (Lohéac.)

Mauge, s. m. Brutal, grossier. « Est-il mauge ! » (Gennes.)

Maure, s. f. Mûre, fruit de la ronce. « Les maures sont déjà mûres, c'est signe que les beaux jours sont passés. » (Arrondissement de Redon.)

Mauré, s. m. Confiture faite avec le fruit de la ronce sauvage. (Bain.)

Me, Mé, pron. pers. Moi. (Arrondissement de Fougères.)

Mècuerdi, s. m. Mercredi. (Prononcer *Mèqueerdi*.) (Arrondissement de Redon.)

Medioc, s. m. Idiot. (Loutehel.)

Méson, s. f. Maison. (Plerguer.)

Mèle, s. m. Nèfle, fruit du néflier. (Tout le département.) On prononce *mèle* et *mèlier* à Plerguer.

Mèle, s. m. Merle, oiseau. (Tout le département.)

Mèle-Terrier, s. m. Merle qui niche sur la terre au pied des haies. (Tout le département.)

Meleyard, s. m. Grain provenant d'un champ semé de seigle et de froment.

Mèlier, s. m. Néflier. (Tout le département.) — On prononce *mèlier* à Plerguer.

Mémé, s. f. Grand-mère. (Fougères.)

Memin, s. f. Maman. (Arrondissement de Redon.)

Menacer, v. a. Gronder. (Le Minihic.) On dit aussi dans tout le département. « Le ciel menace, » pour : Le ciel est chargé de nuages.

Mener du bruit. Faire du tapage. « Les *garçailles* mènent tant de bruit qu'en ne s'entend pas. » (Arrondissement de Redon.)

Menquében, adv. Il peut se faire. C'est peut-être vrai. (V. *Ventiezben*. (Gennes.)

Menthe-Coq, s. f. Plante cultivée de la famille des composées. (*Tanacetum balsamita*, L.) (Fougeray.)

Mentonnière, s. f. Coiffure de paysanne. (Bain.)

Ménuit ou **Ménet**, s. m. Minuit. « Viens-tu à la messe de ménuit? » (Tout le département.)

MER, s. f. Mucosité du cidre. (*Mycoderma aceti.*) (Tout le département.)

MÈRE-MITAINE, s. f. Sage-femme. (Dourdain.)

MÉRIE, MÉRION, s. f. Marie, prénom de femme. (Pierguer.)

MÉRIENNE, s. f. Méridienne. Faire un somme l'après-midi. Arrondissement de Redon.)

MÉRIENNÉE, s. f. Après-midi. « Il fait chaud cette mériennée. » Dormir la mériennée. (Arrondissement de Redon.)

MERLAN, s. f. Perruquier. (Rennes.)

MÉSÉ et MÉSUI, adv. Désormais, dorénavant. On dit aussi *demésé, demésui*. (Bain.)

MESET, adj. des deux g. Replet. Un homme meset, c'est-à-dire gras, fort. (Loutehel.) Un porc meset est un porc dont le lard est gâté, et qui ne se vend pas. (Bain.)

MÉTIVE, s. f. Moisson. « Faire la métive. »

MÉTIVIER, s. m. Ouvrier moissonneur. « Il s'est gagé pour faire la métive qui dure trois mois, juin, juillet et août. » (Saint-Médard-sur-Ille.)

MEZELIN, E, adj. Maigre et mince. « Petite fille mezeline. » (Tout le département.)

MIACHER, v. a. Mâcher. (Gennes.)

MIAS, s. m. Potage ou chocolat épais, rempli de pain. « *En v'là un mias.* » (Bain.)

MIAULETTE, s. f. Hydromel. (Fougères.)

MICAMOT, s. m. Café. « Entrez-vous boire un micamot ? » (Tout le département.)

MICAUD, s. m. Restes d'un repas. (Dourdain.)

MICAUDER, v. n. Faire des restes. (Dourdain.)

MICHE, s. f. Pain de ménage qui n'est pas complètement blanc. (Arrondissement de Redon.)

MIGNARDISE, s. f. Petit œillet de jardin. (Rennes.)

MIGNONNETTE, s. f. Luzerne, plante fourragère que l'on appelle aussi *Minette-dorée*. (Teillay.)

MILIASSE, s. f. Plante de la famille des graminées. (*Setaria verticillata.*) (Arrondissement de Vitré.)

Miriette, s. f. Miroir. (Tout le département.)

Mirlitaire, s. m. Militaire. (Saint-Senoux.)

Mirodé, e, adj. Branche mirodée dont l'écorce a été enlevée dans divers endroits ; bâton mirodé. (Tout le département.)

Miroder, v. a. Enjoliver une canne, un objet quelconque par quelques petites sculptures faites avec un couteau. (Tout le département.)

Mirodure, s. f. Enjolivement de mauvais goût fait à un objet ou à une toilette. (Tout le département.)

Misoué, s. m. Outil pour hacher les choux. (Dourdain.)

Mitan, s. m. Milieu, moitié. « Coupe le pain par le mitan. » Le mitan d'un champ. (Arrondissement de Redon.)

Mizeritte, s. f. Souris des champs. (Dourdain.)

Moche, s. f. Beurre préparé en forme de gâteau ou en cône tronqué. (Tout le département.)

Mochet, te, adj. Grassouillet. « Enfant mochet, fillette mochette. » (Arrondissement de Rennes.)

Mochon, s. m. Petite motte. « Mochon de laine. » Petit peloton de laine. (Arrondissement de Fougères.)

Moguener, v. n. Manger malproprement. (Dourdain.)

Moine, s. m. Arum. Plante appelée aussi *Pied de veau*. (Langon.)

Moiniau, s. m. Moineau, passereau. C'est aussi une injure, « Oh ! le vilain *moiniau*. » (Tout le département.)

Molène, s. f. Plante médicinale appelée aussi *Bouillon-Blanc*. (*Verbascum thapsus*.) (Tout le département.)

Monition, s. f. Munition. « Il a mangé du pain de monition. » (Rennes.)

Monman, s. f. Maman. (Tout le département.)

Monnier, s. m. Meunier. (Saint-Ganton.)

Monssieu, s. m. Monsieur. (Lassy.)

Monstrueux, se, adj. Personne grosse, grasse, forte, replète. (Loutehel.)

Moque, s. f. Tasse, mesure pour les boissons qui correspond à peu près à la chopine ou demi-litre. « La moque a été remplacée par la *bollée*. » (Tout le département.)

MORCET, s. m. Morceau. « Un *morcet* de pain. » (Fougeray.)

MORELLE, s. f. Plante médicinale appelée aussi *douce-amère*. (*Solanum dulcamara*.) (Tout le département.)

MORGUILLON, s. m. Reste de pain ou d'un fruit mordu. (La Guerche.)

MORGUILLONNER, v. n. Faire des restes. (Dourdain.)

MORVIAS, s. m. Morve, gros crachat venant du nez. (Tout le département.)

MORVOU, s. m. Petit enfant qui a le nez sale. S'il tombe en avant en se penchant trop, on dit que « le morvou a emporté le foirou. » (Bain.)

MOSSELÉ, adj. Lait caillé.

MOSSELÉE, s. f. Écuelle pleine de lait et de galette. (Bain.)

MOTTE DE SUCRE, s. f. Morceau de sucre. (Tout le département.)

MOUAIS, adj. Mauvais. « C'est un mouais gas. » (Gennes.)

MOUCHÉ, MOUCHET et MOUCHOUÉ, s. m. Mouchoir. « Va cri mon mouché de poche. » (Arrondissement de Redon.)

MOUCHER, v. n. Se dit des animaux piqués par les insectes pendant les chaleurs. Ils *mouchent*, ils sont apeurés, ils se sauvent. (Tout le département.)

MOUFFE, s. f. Mousse. (Bain.)

MOUILLASSE, s. f. Prairie marécageuse. (Messac.)

MOULINIER, s. m. Meunier. (Noë Blanche.)

MOUQUE, s. f. Moue, grimace de mécontentement. « Ne fais donc pas la *mouque*, tu es trop laid. » (Environs de Rennes.)

MOUQUE, s. f. Moule, coquillage. (Arrondissement de Redon.)

MOURINANT (EN), v. n. Part. prés. En finissant. (Dourdain.)

MOUSSE, adj. des deux g. Chien ou chienne *mousse* qui n'a qu'un tout petit bout de queue. (Guichen.)

MOUTONS, s. m. pl. Sorte de duvet qui se forme sous les meubles lorsqu'on ne balaye pas souvent. (Tout le département.)

MOUTTE, s. f. Se dit d'une grosse chatte : « Ma moutte ; » et aussi d'une belle fille : « C'est une belle grosse moutte. » (Bovel.)

MOUVER, v. n. Mouvoir. « De ce temps chaud le poisson doit mou-

ver dans l'eau. » « Allons, les *gas*, mouvons-nous si nous voulons finir notre travail aujourd'hui. » (Tout le département.)

MU et MUCRE, s. m. Odeur de moisi, chose qui sent le vieux, le renfermé. (Tout le département.

MUFLE-DE-VEAU, s. m. Plante des jardins connue sous le nom de *Gueule de lion*. (Fougères.)

MULON, s. m. Grosse meule de foin. (Tout le département.)

MUSIAU, s. m. Museau. (Tout le département.)

MUSSER, v. n. Se glisser ou introduire quelque chose dans un trou. « La souris est mussée dans son trou. » « J'ai mussé mon doigt dans le *pertu*. » (Tout le département.)

N

NA, NAIR, E, adj. Noir, noire. « Il est *na* comme une taupe. » En parlant d'une petite personne très brune, on dit : « C'est une petite naire. » (Tout le département.)

NÂCHARD, s. m. Moqueur. « Oh ! le vilain nâchard. » (Tout le département.)

NÂCHARDER, v. a. Se moquer de quelqu'un. « Il nâcharde. » Il se moque. (Tout le département.)

NÂCHE, s. f. Corde servant à attacher les bestiaux. (Tout le département.)

NÂCHER, v. a. Attacher les vaches à l'étable. « Les vaches sont-elles nâchées ? » (Tout le département.)

NAIRCIBOT, adj. Teint bronzé. (Dourdain.)

NANNI, adv. Nenni, non. (Tout le département.)

NANNIN, adv. Non. (Plerguer.)

NANNON, s. f. Anne, prénom de femme. (Tout le département.)

NAVET DU DIABLE, s. m. Bryone, plante des haies. (Tout le département.)

NAVIAU, s. m. Navet. (Tout le département.)

NAYER ou NEYER, v. a. Noyer. « Le pauvre diable s'est *nayé*. » (Tout le département.)

Naziaux, s. m. pl. Narines. (Dourdain.)

Nazibotter, v. n. Parler du nez. (Dourdain.)

Nazo, s. m. Nez. « *Naze mervou.* » Nez sale. (Arrondissement de Redon.)

Né et **Net**, s. f. Nuit. « Dépêchons-nous, voici *la net.* » (Arrondissement de Redon.)

Neille, s. f. Boutonnière, Corruption du mot œil. (Arrondissement de Fougères.)

Netée, s. f. Toute une nuit. « La netée est longue en hiver. » (Arrondissement de Redon.)

Nias, s. f. Fainéante. Une grande *nias* est une fille paresseuse. (La Dominelais.)

Nibochier, s. m. Homme qui travaille mal, qui perd son temps (Loutehel.)

Nic, s. m. Nid. « J'ai *dénigé* un *nic.* » (Saint-Briac et Châteauneuf.)

Nicodème, s. m. Imbécile. « Pauvre Nicodème ! » (Tout le département.)

Niel, s. m. Grande plaine de sable gazonnée au bord de la mer. « Les niels ont un aspect jaunâtre lorsque le *galium* qui les recouvre est en fleurs. » (*Galium neglectum.*) (Bords de la Manche.)

Nige, s. f. Niche. « Le saint est dans sa nige. » « Une nige à chien. » (Tout le département.)

Nigeon, adj. des deux g. Travail minutieux, ennuyeux. « *C'est bien nigeon à faire.* » Loutehel.)

Nigeot, s. m. Fruitier. « Mettre des fruits à nigeot, » c'est les mettre à mûrir. (Arrondissement de Redon.)

Niger, v. n. Faire son nid. « La *tras* a *nigé* dans les *jaunas* : » La grive a niché dans les ajoncs. (Arrondissement de Redon.)

Nihiou, se, adj. Frileux, frileuse. « *Ôte-toi des cendres, vilain nihiau.* » (Rennes.)

Nitée, s. f. Nichée. « Une nitée d'alouettes, de mauvis, etc. » (Gennes.)

Noa et **Noua**, s. m. Noël. « *Chantez Noa, ma bonne femme, pour une pomme, pour une poire, pour un p'tit coup de cidre à boire.* » (Chanson du département.)

NOC, s. m. Canal qui conduit l'eau, gouttière des toits. On dit aussi en parlant d'un ivrogne : « Il boit comme un noc. » (Tout le département.)

NOC-FONDRIER, s. m. Porte d'étang servant à déverser les eaux. (Saint-Médard-sur-Ille.)

NOCES, s. f. pl. Bouillie de farine de gruau préparée en retirant la farine par infusion et non par mouture. (Tout le département.)

NOE, s. f. Moyeu d'une roue. Prononcer *noix*. (Fougères.)

NONNA ou NOUNA, part. négative. Non. (Bain.)

NOROUÂ ou NOROIT, s. m. Vent du nord-ouest. (Littoral de la Manche.)

NOSETIER, s. m. Noisetier, coudrier. (Plerguer.)

NOSETTE, s. f. Noisette. (Plerguer.)

NOUBIN, s. m. Garçon. (Dourdain.)

NOUNA ou NONA, part. nég. Non. (Loutehel.)

NOUTRE, adj. Notre. (Arrondissement de Redon.)

NOUVETTE, s. f. Insecte mou des fougères qui se colle aux chiens et leur suce le sang. (Dingé.)

NOUVIAU, adj. Nouveau. (Tout le département.)

NOUYAU, s. m. Noyau. « Les *Clèzes* font *ma* à *c'te garçaille*, car elle mange les *nouyaux :* » Les cerises font mal à cette enfant, car elle mange les noyaux. (Noë Blanche.)

NOUYER, s. m. Noyer. « C'est un *biau* nouyer. » Il y a la ferme, le tertre et la carrière des Nouyers commune d'Orgères.

NOUZILLE et NOZILLE, s. f. Noisette. « Allons *serrer* la *nozille*. » (Arrondissement de Redon.)

NOUZILLER et NOZILLER, s. m. Noisetier. (Arrondissement de Redon.)

NOYETTE, s. f. Plante de la famille des Graminés qui croît dans les bois et qui sert aux malheureux pour remplir leurs paillasses. (V. *Flache*.) (Canton de Saint-Aubin-d'Aubigné.)

NUNU, s. des deux g. Bon à rien. « Elle est incapable de gagner sa vie, c'est une nunu. » (Tout le département.)

O

O, prép. Avec, ensemble. « Je *vas o ta :* » Je vais avec toi. « Viens *o ma :* » Viens avec moi. (Chanteloup.)

OBRE, s. m. Arbre. (Plerguer.)

OFFIGNOUX, SE, adj. Répugnant, répugnante. (Fougères.)

OIDRI, s. m. Moisi. (La Guerche.)

OIDU, E, adj. Qui est presque sourd. Il est *oidu*, elle est *oidue*. (Bain.)

OISET, s. m. Oiseau (Dingé.)

OISIAU, s. m. Oiseau. « Des oisiaux. » (Arrondissement de Redon.)

OL MONT (Aller). Monter. « Aller ol mont. » Aller en amont. (Montfort.)

OL VAL (Aller). Descendre, aller en aval. (Guichen.)

ONGNE, s. m. Ongle. (Plerguer.)

ORBILLE, s. m. Partie d'un vêtement. « Je l'ai empêché de tomber dans le *ruisset* en le retenant par un *orbille* de sa veste. » (Argentré.)

ORÉE, s. f. Partie d'un tout quelconque. « Ce champ est à plusieurs personnes, j'en ai mon orée. » « Une orée de grain, etc. » (Tout le département.)

OREILLE-DE-SOURIS, s. f. Plante de la famille des Composées. (*Hieracium pilosella*, L.) (Rennes.)

ORINE, s. f. Espèce, grande ou petite orine. « Cette vache est de la grande orine, ce *torin* est de la petite orine. » (Arrondissement de Redon.)

Dans l'arrondissement de Saint-Malo ce mot veut dire *origine*. Aussi est-ce une grosse injure que de dire à une personne : « Vilaine orine. »

ORIVE, adj. des deux genres. Hâtif, précoce, fruits orives. (Guipel.)

ORMIAU, s. m. Ormeau. (Tout le département.

ORSEU, s. m. Pron. *urseu*. Petit pot. (Fougères.)

ORSIAU, s. m. Débris de vaisselle. Une écuelle brisée dans laquelle on peut encore mettre quelque chose est un *orsiau*. (Bain.) — On dit *Orseu* dans le canton de Saint-Aubin-d'Aubigné.

OSEILLE-DE-BUCHERON, s. f. Plante de la famille des Oxalidées. (*Oxalis acetosella*.) (Paimpont.)

OSTEU, adv. Quasi, presque. (Chasné.)

OTET, s. m. Maison. « Il faut rentrer à l'*otet*. » (Redon.)

OUEILLES, s. f. pl. Ouailles, brebis.

— Vous petez, vieille ?
— Oui, *Monssieu*, j'cherche mes *oueilles*.
— Vous petez en marchant ?
— Oui, y en a un *na* et un blanc.
— Au diable la bonne femme et son cul.
— Hélas ! oui, ils sont *ben* perdus.

(La pâtoure sourde et le chasseur. — Conte du canton de Bain.)

OUSQUE-VOUS ALLEZ ? Interj. Où allez-vous ? (Tout le département.)

OUSTAL, s. m. Maison. (Gevezé.)

OUSTAU et OSTO (l'), s. m. Lit. Aller à l'oustau, c'est aller au lit. (Arrondissement de Redon.)

OVALE, s. f. Mangeoire des vaches. (Dingé.)

OVEILLE, s. f. Brebis. (Orgères.)

(*A continuer*.)

Ad. ORAIN.

ESSAI DE SOLUTION

D'UN

PROBLÈME LINGUISTICO-ETHNIQUE

En France, l'aire géographique de la race celtique (pour employer un mot compris de tous, bien qu'il puisse être un jour remplacé par un terme mieux approprié) comprend, d'une façon générale, l'ouest (Bretagne, Maine, Anjou, Poitou), le centre (Touraine, Orléanais, Berry, Nivernais, Bourbonnais, Limousin, Auvergne), la Savoie : tête courte, taille moyenne, cheveux et yeux bruns.

Plus au nord et au nord-est se trouve la race kimro-germanique : haute taille, tête plus ou moins allongée, cheveux et yeux clairs. A cette race appartiennent, comme l'a établi Lagneau dans son mémoire fondamental *Anthropologie de la France*, les Galates, les Cimbres, les Belges, les Germains, les Burgondions, etc.

Pour éclairer la question avec plus de facilité, servons-nous des expressions de race blonde, ou race A, et de race brune, ou race B.

En ce qui concerne l'ancienne langue de la race B, on peut supposer qu'elle était réellement « une », bien que comprenant, sans doute, plusieurs dialectes. Si le peuple

arlant cette langue à droit au nom de peuple celtique Diodore de Sicile ; Lagneau, p. 692 ; Broca, *Rev.* t. II,). 577), il est de toute évidence que, d'une façon géné-ale, sa langue doit recevoir le nom de langue cel-ique.

En ce qui concerne la race A, laissons pour l'instant de côté la question de langue ; nous la reprendrons tout à 'heure. Ethniquement parlant, la race A, la race blonde, comprend tout d'abord, vers l'ouest, les Galates. Venus de l'est, ceux-ci sont, non pas les premiers avant-coureurs de leur race (ils avaient été devancés par les « dolichocéphales néolithiques »), mais bien les avant-coureurs des Germains leurs congénères. Ils trouvent sur notre territoire la race B qui les y a précédés ; ils s'imposent en vainqueurs sur une couche de population brune, à tête courte ; ils donnent au pays leur propre nom, le nom de pays des Galates ou Galls, le nom de Gaule. Diodore de Sicile dit expressément que ces Galates se rattachent aux Kimmériens, ou Cimbres : c'étaient les Kimris, Kimmériens ou Cimbres les plus occidentaux. Lagneau établit la multiplicité, la successivité de leurs immigrations sur notre sol. Plus tard ils sont pressés à leur tour par des congénères, par des hommes blonds de haute taille, leurs frères, venant également par les voies du nord-est, et cherchant un sol plus heureux que celui de la Germanie septentrionale.

En ce qui touche les hommes bruns, à tête courte, de la race B, établis dans le pays avant l'arrivée des premiers blonds du nord, il faut bien les considérer comme d'anciens immigrants qui sont venus se substituer à l'homme des temps quaternaires, à l'époque où le climat froid et

sec fit place à un climat tempéré, à l'époque où le chamois et la marmotte gagnèrent les lieux élevés.

Si nous revenons à la race A, nous avons à constater que le second ban de cette race, les Germains, qui poussaient devant eux leurs congénères les Galates (ou Galls, ou Kimris, ou Cimbres), parlaient tudesque, c'est-à-dire teuton ou haut-allemand. Les Galates, à l'époque où ils envahissaient notre sol, parlaient-ils tudesque ou celtique, telle est la question que nous avons à résoudre.

Si nous nous plaçons à une époque ultérieure, nous devons reconnaître que les Galates parlaient des idiomes dits celtiques ; de là le tableau suivant :

Unité ethnique	Germains Galates Celtes	unité linguistique.

Mais jadis les Cimbres et les Germains (Teutons) se comprenaient mutuellement, se servaient d'idiomes apparentés de très près, parlaient des dialectes haut-allemands. Plus tard seulement, nous voyons les Kimris, Cimbres, Galls, Galates, établis dans la Gaule du nord-est, parler une langue celtique. La question de savoir si ce sont les Kimris (A) qui ont donné aux Celtes (B) la langue celtique est dès lors une question tranchée. Elle l'est d'autant mieux que nous constatons que partout où ont pénétré les Galates, ils ont trouvé une population celtique antérieure, mais que partout où se trouvaient des Celtes (B) n'ont pas pénétré les Galates (A). Il est de toute évidence que ces derniers n'ont pu donner leur langue là où ils n'ont pas pénétré, tandis qu'il se conçoit parfaitement que là où ils

ont pénétré, ayant trouvé une population précédemment établie, ils aient accepté la langue de cette population.

En somme et pour conclure: 1° Tous les blonds de haute taille (Galates, Belges, Germains, etc.) parlaient jadis des idiomes teutoniques; 2° la partie de cette race (Galates) qui pénétra sur le territoire occupé par des Celtes perdit sa propre langue et parla celtique, tandis que les Germains, frères des Galates, conservaient leur idiome haut-allemand. Ainsi se résout le problème, ainsi se justifie le schème en question:

Unité ethnique { Germains, Galates, Celtes } unité linguistique.

Abel HOVELACQUE.

BIBLIOGRAPHIE

G. Édon. — *Nouvelle étude sur le Chant Lémural, les Frères Arvales et l'Écriture cursive des Latins.* — Paris, E. Belin, 1884. In-8°, xvi-232 p.

Au premier rang des énigmes trop nombreuses que nous a léguées l'antiquité figure ce mystérieux document connu sous le nom de *Chant des Frères Arvales*, texte certainement très archaïque, gravé en l'an 218 de notre ère par un lapicide qui peut-être n'en comprenait plus un mot, et par suite extraordinairement corrompu. M. Édon a eu l'heureuse idée de réunir à la fin de son livre (p. 193-198) toutes les interprétations de ses devanciers : on n'en compte pas moins de dix-huit, et la sienne, la dix-neuvième donc, diffère absolument de toutes les autres. C'est qu'elle repose sur une méthode vraiment neuve et féconde, que l'auteur développe et défend dans des pages où l'élégance de la forme le dispute à l'érudition du fond. L'on est séduit, entraîné, on voudrait pouvoir se déclarer convaincu, mais la conviction absolue, en pareille matière, n'est aisée qu'à l'auteur lui-même. Disons-le donc franchement à M. Édon : son explication du *Carmen Aruale* nous paraît aussi douteuse, sinon davantage, qu'aucune de celles qui l'ont précédée ; mais ce qui en demeurera,

ce qui peut passer à bon droit pour une conquête épigraphique, c'est le procédé d'ingénieuse patience auquel il la doit.

Ce procédé, le voici dans son attrayante simplicité. L'auteur part de cette idée que le graveur a fait sa besogne avec une incroyable négligence, et que le secrétaire du Collège des Arvales, à qui incombait naturellement le soin de revoir le travail, n'en a pris nul souci. Au premier abord ces prémisses sont assez choquantes; elles ont éveillé, entre autres, les scrupules de M. Sogliano; mais, après mûr examen, et en présence des fautes grossières qui émaillent un ouvrage dont l'exécution matérielle ne laisse d'ailleurs rien à désirer, on se voit contraint d'admettre et l'ignorance du lapicide et, ce qui semblera plus étonnant à quiconque a fréquenté nos sociétés savantes ou autres, la négligence du secrétaire. Mais enfin, si ignorant qu'il fût, le graveur, s'il avait eu sous les yeux un texte en lettres lapidaires, l'aurait copié à peu près exactement: ce qu'on lui avait donné pour le guider, c'était donc un texte en écriture cursive, et probablement un de ces *libelli* dont il est fait mention au procès-verbal même de la cérémonie comme ayant été distribués aux Arvales. Supposez de nos jours un graveur à qui l'on donnerait à copier le texte, rapidement transcrit, de la *Cantilène de Sainte Eulalie:* telle est la situation de notre lapicide. Il s'en est tiré tant bien que mal; c'est-à-dire avec quantité de fautes de lecture. Cela posé, pour retrouver le texte véritable, il faut: 1° retranscrire le texte altéré dans l'écriture cursive des Romains, telle que nous la connaissons surtout par les curieux *graffiti* de Pompéïes; 2° analyser chacun des traits, chacune des ligatures du texte cursif ainsi ob-

tenu, se rendre un compte exact et méthodique des fausses lectures auxquelles était exposé le lapicide, en un mot, avec le secours de la grammaire, de la philologie, de l'archéologie, relire exactement ce qu'il a mal lu ; 3° enfin, recopier en lettres lapidaires, pour l'usage des profanes qu'effarouche le cursif, le document reconstitué dans sa forme primitive. La conclusion d'un travail devant lequel eût reculé maint paléographe moins vaillant que M. Édon, c'est que le prétendu *Chant des Arvales* est en réalité un chant lémural, destiné à la conjuration des Mânes, celui-là même auquel Ovide fait allusion *Fast.* V, 436 sqq., et dont il nous a conservé quelques paroles, altérées naturellement par les nécessités du mètre dactylique.

Cette conclusion n'est pas de celles qui s'imposent, mais la méthode de l'auteur est irréprochable et éclaire d'un jour inattendu le déchiffrement des inscriptions latines. Nombre de documents manifestement fautifs n'ont sans doute pas d'autre origine que la transcription d'un texte cursif mal écrit. De combien de problèmes, jusqu'à présent insolubles, M. Édon aura préparé la solution, c'est ce qu'un avenir prochain sans doute nous apprendra ; mais il convient dès aujourd'hui de le féliciter de son heureuse initiative. Il convient aussi de ne pas lui dissimuler que sa méthode offre néanmoins deux inconvénients très-graves, qu'il a certainement aperçus de lui-même : la difficulté et le danger. La difficulté, on la vaincra, c'est affaire aux paléographes; l'on déchiffre bien les papyrus démotiques de l'Égypte. Mais le danger est réel, et ne peut être écarté qu'au prix d'une incessante et rigoureuse circonspection : les écritures cursives anciennes étant des moins nettes, comme d'ailleurs il sera toujours loisible à l'interprète

moderne d'admettre que le scribe dont il reconstitue l'autographe formait très-mal ses lettres, écrivait incorrectement, comprenait mal ce qu'il copiait, que sais-je encore? on voit que, dans un texte épigraphique donné, on sera exposé à trouver à point tout ce que l'on prendra la peine d'y chercher. M. Édon nous dit bien (et nous n'avons que des raisons de le croire sur parole) que les vers d'Ovide ne lui sont venus à la mémoire qu'après reconstitution de son chant lémural; mais un autre, aussi consciencieux que lui, se laissera à son insu entraîner par une idée préconçue. Bref, le critérium de certitude sera souvent insuffisant, et l'auteur lui-même s'est chargé de nous en donner un frappant exemple, dans la problématique restitution de la phrase à peine correcte *humano orbi uibit* (sc. *uiuit*) *toti coniuxque* (p. 62 sqq,), qui ne paraît pas faire à ses yeux l'ombre d'un doute.

L'incontestable mérite de la méthode une fois reconnu sous les réserves indispensables, se pose la question de savoir si l'on pouvait légitimement l'appliquer au *Carmen Aruale*, et ici encore la réponse est affirmative. Les Romains, dans l'usage quotidien, se servaient certainement, tout comme nous, de caractères cursifs; tout porte à croire que la partie de chant remise à chacun des Arvales au cours de la cérémonie était écrite en cursive, et le zélé secrétaire avec qui nous avons fait connaissance ne s'est sans doute pas donné la peine de la transcrire en lettres lapidaires pour la commodité du graveur. Nous acceptons donc sans difficulté les données de M. Édon, et, si néanmoins sa conclusion nous paraît hasardée, c'est surtout qu'elle est invraisemblable en elle-même et ne découle pas nécessairement des prémisses posées.

Et d'abord, on aura beau faire, on ne parviendra pas à dissiper les défiances que soulève cette objection péremptoire : que vient faire, en l'an 218 de notre ère, un chant lémural au milieu d'une cérémonie religieuse célébrée par les Arvales ? De deux choses l'une : ou ce chant appartenait de temps immémorial à leur Collège, et dans ce cas il doit nécessairement se rapporter aux *arua*, invoquer Mars et les *Semones*, comme on l'a supposé jusqu'ici ; ou il était de date récente, et alors comment en expliquer les nombreux archaïsmes ? Non, dira M. Édon, le chant était très-ancien et personne ne le comprenait plus, mais c'est en 218 pour la première fois, sinon pour la seule fois, qu'on eut l'idée de le faire chanter aux Arvales : que l'empereur Élagabal, Syrien hébété de superstitions grossières (hélas ! qu'en savons-nous ? nous ne le connaissons que par ses adversaires religieux), ait commandé aux Arvales de conjurer les Lémures, c'est une hypothèse fort admissible (p. 171). Soit encore, mais ce n'est qu'une hypothèse, et dans quelle mesure admissible ? Élagabal était un Sémite, il importait à Rome le culte phallique, la pierre noire d'Émèse, la prostitution et la sodomie religieuses ; rien de plus opposé à l'esprit des vieux cultes romains. Savait-il seulement, lui qui arrivait à peine de Syrie, qu'il y eût un chant lémural ? et quelle raison aurait-il eue d'exhumer une relique qui devait être en horreur au pieux et fanatique sectateur des religions de l'Orient ? N'insistons pas, le terrain se dérobe : faute de documents historiques il est impossible de rien décider.

Mais, répond très-justement M. Édon (p. 170), si le chant eût été de tout temps la propriété des Arvales,

apparaîtrait-il pour la première fois en 218? disparaîtrait-il aussitôt après? Évidemment non. S'il eût été connu de toute antiquité, on n'aurait pas eu l'idée de le transcrire en toutes lettres dans le procès-verbal de 218, où tout au moins nous le lirions également dans quelque procès-verbal antérieur; s'il eût fait partie intégrante de la cérémonie des Arvales, nous en retrouverions la mention dans les procès-verbaux postérieurs à 219 ou 220: c'est donc accidentellement qu'il est entré dans leur rituel, où il n'avait que faire et ne s'est pas maintenu. Voilà un argument d'un grand poids. En voici un autre qui le contrebalance: si pour la première fois, et sur l'ordre exprès de l'empereur, les Arvales avaient chanté une conjuration étrangère à leurs rites, le procès-verbal de la cérémonie, d'ailleurs fort détaillé, n'en ferait-il pas mention? On sait combien les Romains étaient formalistes: n'auraient-ils pas tenu à faire remonter à l'empereur l'honneur ou la responsabilité de cette innovation? Se seraient-ils contentés de la simple formule *carmen descindentes tripodauerunt in uerba haec*, qui ne semble guère appropriée qu'à la relation d'un fait habituel? N'eût-on pas à tout le moins précisé le caractère du chant, en écrivant *lemurale carmen*? On le voit, les présomptions s'équivalent de part et d'autre: prière arvale ou conjuration lémurale; l'inscription de 218 demeure, dans l'une ou l'autre hypothèse, une sorte de contre-sens historique.

Arrivons maintenant à l'application de la méthode de M. Édon. Nous ne la discuterons pas en détail, d'abord parce que ce compte-rendu n'y pourrait suffire, ensuite et surtout parce que la compétence à cet égard nous fait absolument défaut: Bornons-nous à signaler à M. Édon un

point important où son système de transcription nous a paru en défaut : dans son tableau III (p. xiii) nous ne retrouvons pas en leur ordre toutes les lettres du tableau I, et nommément, ligne 11, il manque SE devant MVNLS, et, ligne 12, il manque SI devant MVNIS. Comment pareille transposition se peut-elle concevoir ? Précisons.

Ou bien l'on a remis au graveur un modèle sur lequel chaque phrase était répétée trois fois, soit le texte même qu'il devait copier sans y mettre rien du sien, texte à peu près ainsi conçu, mais en caractères cursifs mal formés et difficilement lisibles : *satur eure remars limen ...e stabe rber..satur fufe remars iimen sall stabe rbe(r)se (sat)ur fufe remars limen saii siabf (ab)ersi.unis aiternei aduocadit conctos munls alteanei aduocapit conctos munis aiπru(ie) aduoca(iti).....os.* Voilà donc ce que le graveur a lu : comment dès lors a-t-il pu copier de la façon que voici :

SATVR . EVREREMARS LIMEN...ESTABERBER SATVR . FVFEREMARS IIMENSALLSTA BERBE*rsat*VRFVFEREMARS LIMENSAIIS*i*ABF*au*ER..... VNISAITERNEIADVOCADIT CONCTOS SEMVNLS ALTEANEI ADVOCAPIT CONCTOS SIMVNISAIπRV*ie*ADVOCA *iti*.....OS

c'est-à-dire reporter par deux fois la syllabe *se* (*si*) à une place indue, et par deux fois, remarquons-le, à la même place, ce qui ferait supposer beaucoup de méthode dans ses étourderies ?

Ou bien l'on a confié au graveur une partie de chant où chaque phrase ne figurait qu'une fois, en lui enjoignant verbalement de la répéter trois fois dans sa copie, soit : *satur fuferemars limen sallstaberbersemunis alternei aduocapit conctos.* Alors, coupant la première phrase de ce groupe avant la syllabe *se* au lieu de la couper après, li-

sant... *berber*. *Semunis*... là où il fallait lire... *berberse*. *Manis*... il a très bien pu commettre la méprise que suppose M. Édon. Mais, dans ce cas, si le graveur n'a eu sous les yeux qu'un seul texte avec instruction de transcrire chacune des phrases trois fois, comment ne les a-t-il pas répétées les trois fois d'une manière identique? Évidemment, le modèle une fois copié, ce n'est plus sur le modèle, mais sur sa propre copie, qu'il aurait, dans cette hypothèse, copié les deux répétitions subséquentes, qui dès lors ne devraient pas différer de la première.

Si cette objection portait, il en résulterait que la lecture MANIS serait impossible; or cette lecture est la pierre d'assise du système d'interprétation de M. Édon.

Quoi qu'on doive penser de ces critiques, que l'auteur saura certainement réduire à leur juste valeur, il est temps pour nous de quitter un domaine où nous nous sommes imprudemment aventuré et d'examiner en terminant la partie grammaticale du livre (p. 104-132). Ici nous aurons à proposer à M. Édon quelques corrections que nous croyons indispensables. Qu'on ne nous accuse pas de nous attarder aux infiniment petits; le moindre détail a son importance dans une œuvre de cette valeur.

Nos 114-115. — L'auteur admet la substitution possible du *v* au *b* dans la forme *faue(s)* pour *fabīs* (ablat. pl. de *fāba*). Elle n'est pas inadmissible en effet, surtout dans un texte aussi profondément corrompu, et l'on doit regretter qu'il ne s'en tienne pas là et croie pouvoir restituer un archaïque **fāua*, antérieur même à *fāba*. En supposant que l'étymologie * *fāg-ua* fût aussi prouvée qu'elle l'est peu, il n'en serait pas moins très-difficile d'en tirer par réduction phonique une forme de vieux latin * *fāua*, et les

exemples cités à l'appui de ce processus ne sont rien moins que concluants, car ils se réfèrent tous, un seul excepté, à la gutturale aspirée : *brĕuis*, *lĕuis*, *nĭuem* sont les substituts phoniques, non pas de * *brĕguis*, * *lĕguis*, * *nĭguem*, mais bien de * *brĕh-u-i-s* (gr. βραχ-ύ-ς), * *lĕh-u-i-s* (gr. ἐ-λαχ-ύ-ς) * *nĭhu-em* (gr. νίφ-α), et ainsi du reste (1); dans (*g*)*uīuos*, (*g*)*uorāre*, (*g*)*uenio*, qui ne sont pas cités, le *g* est initial; reste donc *tor*(*g*)-*uo-s*, où il a disparu par allégement d'un groupe de trois consonnes.

N° 116. — L'auteur ne paraît pas avoir saisi toute la portée de l'objection que M. Schweizer-Sidler a dirigée contre son interprétation de *Marmar* par une prétendue racine *mar* « mourir ». La racine qui a ce sens est en réalité *mer* (réduite *mr*, fléchie *mor*), et n'apparaît sous la forme *mar* que dans les langues qui n'ont point conservé pur le vocalisme indo-européen, jamais en grec ni en latin. La rigueur des lois phonétiques nous interdit de rattacher à cette racine le grec μαφαίνω et le latin *marcēre*, à plus forte raison d'admettre un « affaiblissement d'*a* en *o* » (?) dans le latin *mors*. Les autorités invoquées par M. Édon sont antérieures à la découverte de l'*e/o* indo-européen.

N° 121. — « Il est *universellement* admis que, dans les langues indo-européennes, tous les thèmes masculins ou féminins terminés par une liquide avaient primitivement une *s* pour désinence du nominatif singulier. » C'est le contraire qui est presque universellement enseigné aujourd'hui (2) : dans l'immense majorité des thèmes de cette classe, la désinence sigmatique du nominatif singulier, si

(1) Cf. Ascoli, *Stud. crit.*, II, p. 109.
(2) Cf. Delbrück, *Einleitung* [1], p. 49.

tant est qu'elle ait jamais existé, avait disparu dès la période indo-européenne, car on n'en trouve plus trace nulle part, πατήρ *pater* sk. *pitā*, δώτωρ *dator* sk. *dātā*, etc. M. Brugman est plus radical encore : selon lui, les rares types qui offrent cette désinence, μάκαρς, χάρς, δάμαρς, la doivent à des contaminations analogiques (1). Sans aller aussi loin, il est bien permis, sur ce point, de trouver M. Édon trop affirmatif. Au surplus, sa restitution *Remars* n'en demeure pas moins possible.

P. 131, n. 2. — Il faudrait s'entendre sur le sens de ce terme assez obscur de « langues en formation », que nous lisons aussi p. 107. Alors même que le chant témural remonterait au temps des premiers rois, ce qui ne paraît pas être la pensée de l'auteur, on se ferait illusion en croyant y retrouver le latin à l'état embryonnaire : dès l'époque de Romulus, le latin avait déjà un long passé derrière lui. A vrai dire, les langues ne *se forment* jamais, elles *se transforment* sans cesse, et ce que l'on prend pour *la* période de formation d'une langue n'est en réalité qu'*une* période de l'évolution normale d'un langage antérieur. Au reste, même en se plaçant au point de vue de M. Édon, on devrait ici lui donner tort : des formations telles que *conctēs* (nominatif pluriel analogique imité de *avēs*) sont surtout communes aux époques de décadence.

P. 132. — « La création d'une désinence latine nouvelle en l'an 222 avant Jésus-Christ est absolument invraisemblable ». Toujours la même illusion. Et pourquoi donc

(1) *Stud.*, IX, p. 404. Cf. G. Meyer, *Griech. Gramm.*, § 316. — Cela me paraît certain au moins pour δάμαρ-ς, qui devait être primitivement neutre, ainsi que je l'ai dit ailleurs (*Analogie*, n° 77).

invraisemblable? Est-ce que la langue est pour cela trop jeune? Mais tout au contraire elle atteint sa pleine maturité. C'est donc qu'elle est trop vieille? Mais ne voyons-nous pas le latin dans sa période de décrépitude, alors que l'aube des langues romanes commence à poindre, se mettre à décliner *arma* sur le paradigme de *rosa* (fr. *arme* fém.) et *lītus* sur le modèle de *dominus* (ital. *lido*)? Un peu plus haut l'auteur nous a dit : « Il est inadmissible que, vers la fin du IIIe siècle avant Jésus-Christ, la latin ait conservé *une force créatrice* suffisante pour produire une désinence nouvelle. » Qu'est-ce que la force créatrice d'une langue? Ne semblerait-il pas qu'une désinence en dût sortir à peu près comme un rameau d'un tronc vivace? Ce sont là des entités linguistiques qu'on regrette de rencontrer encore sous une plume savante. Une langue, à aucun moment de son existence, ne tire rien du néant. Disons mieux : *le langage* n'est qu'une abstraction ; la seule réalité existante, c'est *l'homme parlant*. Eh bien, l'homme est tout aussi impuissant à créer une désinence nouvelle qu'à créer un grain de sable. Tout ce qu'il peut faire, mais ce qu'il fait très-souvent, le voici : par une association d'idées fort naturelle, il propage une désinence ancienne en dehors de la classe de thèmes à laquelle elle appartient légitimement, soit dans l'espèce, la désinence du nominatif pluriel *ēs īs*, spéciale d'abord au type *avēs*, puis répandue dans toute la troisième déclinaison (*patrēs* pour **patrĕs*), et sporadiquement jusque dans la deuxième (1). Or de pareilles confusions analogiques peuvent se produire, et en fait se produisent à toute époque de l'évolu-

(1) Cf. Bücheler-Havet, nº 86.

tion d'un langage ; il n'y en a pas, comme le croit M. Édon, qui soit à cet égard privilégiée. Pour me servir de sa terminologie, c'est le français « en voie de formation » qui conserve la déclinaison régulière de l'adjectif *granz* ; parvenu à sa maturité, il crée, c'est-à-dire qu'il modèle sur l'analogie de *ronz ronde*, et autres pareils, un féminin hystérogène *grande*, qui supposerait un primitif latin ** grandus * granda*.

A part ces quelques réserves de détail, dont aucune, on le remarquera, n'infirme absolument les restitutions proposées, il faut louer chez M. Édon, indépendamment d'une méthode au mérite de laquelle tous ses critiques ont rendu justice, une rare connaissance de la langue latine à toutes les époques, une remarquable conscience dans l'étude des textes et le choix des autorités, un talent d'exposition et un accent de chaleureuse conviction qui surprennent et séduisent, enfin une parfaite courtoisie dans la controverse. Nous l'avons déjà dit, sa conviction pour nous n'a pas été contagieuse ; mais qu'en matière aussi obscure l'interprétation proposée apparaisse comme simplement possible, qu'en tout cas le principe même de sa restitution semble inattaquable, c'est déjà un résultat bien suffisant, et pour M. Édon un grand honneur. Il a vraiment frayé une voie nouvelle, il y a marché d'un pas peut-être trop aventureux ; d'autres l'y suivront, dont nous attendons les découvertes. Déjà M. Pauli se propose de refaire son travail en appliquant sa méthode. Il y a encore de beaux jours pour les interprètes du *Carmen Aruale*.

Douai, 31 janvier 1885.

V. Henry.

Premières notions de langue japonaise parlée et écrite, par L. de Rosny, 3e édition, Paris, Maisonnneuve frères et Ch. Leclerc, 1884, in-12, 83 p.

Ce petit livre est très élémentaire ; il est cependant d'un grand intérêt. Les notions grammaticales proprement dites y occupent fort peu de place ; mais en revanche on y trouve des détails précieux sur l'écriture sinico-japonaise.

Pourquoi M. de Rosny affirme-t-il (p. 17) que la langue parlée a une grammaire et un vocabulaire différents « à bien des égards » de ceux de la langue écrite. C'est trop ou trop peu dire. Hé non ! les deux langues ne sauraient être si différentes ! Évidemment l'une a un vocabulaire plus pauvre, l'autre a plus de mots d'emprunt ; l'une a un plus grand nombre de formes ou des formes moins altérées que l'autre ; l'une et l'autre diffèrent sans doute surtout par la phonétique. Mais ce n'est évidemment que le même idiome à deux états différents de son développement historique.

J'aurais également quelques observations à présenter relativement aux indications données pour la prononciation. Par exemple (p. 20) on nous dit que *ai, ei, oi, ui*, sont des diphthongues prononcées « comme dans *hair, peine, sphéroïde, ouïr* » ; mais *ei* dans *peine* est une voyelle simple ; et dans les autres mots il n'y a point non plus de diphthongues, il y a au contraire hiatus : *ai, o-i* et non *ai, oi* ; de même p. 21 pour *aé, oè* de *poète, aérostat* : ce ne sont point du tout là des diphthongues. A la même p. 21, je lis que le *h* japonais tient le milieu entre *h* et *f* « à peu près comme

h dans le mot espagnol *hermoso* (latin *formosus*) » et aussi que ce *h* « est quelquefois dur et se rapproche alors du *j* espagnol adouci ou du *h* arabe (sans points) ». Le *h* de *hermoso* est muet dans la langue espagnole générale; c'est pourquoi les gens illettrés écrivent toujours par exemple : *onor*, *ermano*, pour *honor*, *hermano* (germanus). Mais qu'est-ce que la *jota* adoucie? Si cette sifflante s'adoucit, elle ne saurait plus ressembler au *'ha* qui est la plus dure des gutturales arabes. *J* adouci, en andalou notamment, revient à *y*; c'est un exemple de permamence ou, si l'on veut, de métamorphose regressive.

A la p. 22, il est dit que *g* est « parfois nasal comme dans *tangage* ». *G* est-il vraiment nasal dans *tangage* ? C'est plutôt *n* qui est guttural.

P. 34, M. de R. transcrit *tch* par *ty* et *dj* par *j* ; c'est illogique, car *ty* appellerait *gy* et *j*, *c*.

Une dernière observation ; à la p. 41, notre savant collègue fait remarquer que « le caractère *tu* au milieu des mots, suivi d'une syllabe forte, perd sa valeur propre pour prendre celle de la consonne qu'il précède ; *nitufon* se prononce *nippon* et *ituka, ikka* ». Il y a là un phénomène phonétique naturel d'assimilation ; j'aurais voulu que l'observation en fût faite ; j'aurais également désiré qu'il fût moins question de lettre, de caractère graphique, et plus de son, ou de bruit. Ce n'est pas le caractère qui change de valeur, c'est la consonne dont il est le signe. J. V.

Nyare bidrag till kænncdom om de svenska landsmaolen, etc, édité par M. J. A. Lundell, — livr. B, C, D, E de 1884.

Ces nouveaux fascicules de l'excellent journal de Stockholm comprennent près de 300 p. in-8° ; ils contiennent les articles suivants : *Le livre de chansons* de Hans Olaffson, publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale de Stockholm (manuscrit du XVIe siècle) ; *Fragments de littérature populaire, de la Suède méridionale*, réunis par différents travailleurs à l'occasion des fêtes données en 1880 et 1881 par la Société de la littérature populaire suédoise ; *Remarques sur les chansons des vallées transversales*, par M. G. Enestroem ; *Les étables en Angermanie*, par M. J. Nordlander ; enfin le commencement d'un très savant travail de linguistique suédoise par M. H. Vendell. J. V.

VARIA

NOTES POUR SERVIR A L'ÉTUDE DE LA PRONONCIATION DES LANGUES CLASSIQUES.

On a déjà cité dans cette *Revue* (t. I), le vers célèbre du poète Cratinus, qui démontre, d'une façon absolument catégorique, que le β et l'η grecs se prononçaient *b* et *é* et non point *v* et *i*; car, dans aucun pays du monde, les moutons n'ont jamais crié : *Vî ! vî !*

Ὁ δ' ἠλίθιος, ὥσπερ πρόβατον, βῆ βῆ λέγων βαδίζει

M. Hovelacque a récemment rapporté ici-même (t. XV, p. 215) des extraits d'Aristophane d'où il résulte que θ, φ, χ n'étaient que *kh*, *ph*, *th*, puisque les Scythes, rebelles aux aspirations, prononçaient simplement *t*, *p*, *k*.

Les citations suivantes ont trait surtout à la prononciation du *v* latin et du *m* nasal c'est-à-dire précédé d'une voyelle.

Le *v* latin, au moins entre deux voyelles, correspondait à l'ου grec, ou si l'on veut au *digamma*, témoin le vers d'Ausone :

Una fuit quondam, qua respondère Lacones,
Litera, et irato regi placuere negantes.

Les passages suivants, bien connus, montrent à la fois : 1° que les voyelles finales non accentuées se prononçaient très légèrement ; 2° que dans le cas d'une rencontre de deux voyelles, initiale et finale, il y avait régulièrement élision ou apocope ; 3° que le υ valait, entre deux voyelles, le *w* anglais moderne; en effet, le cri *Gauneas*, des marchands de figues, sonnait presque comme *Cave ne eas*.

Cicéron, *de divinat.*, II, xl : « Quum M. Crassus exercitum Brundusii imponeret, quidam, in portu caricas Cauno advectas vendens, *Cauneas* clamitabat; dicamus, si placet, monitum ab eo Crassum, *caveret ne iret*, non fuisse periturum si omini paruisset..... »

Pline, *H. N.*, XV, xxi : « Ex hoc genere sunt, ut diximus, cottana, et caricæ : quæque conscendenti navim adversus Parthos omen fecere M. Crasso, venales prædicantis voce, *cauneæ*. »

Les citations ci-après font voir que *am*, *um*, etc., se confondaient aisément dans le langage courant avec *an*, *un*, etc. ; c'étaient probablement de part et d'autre de vraies voyelles nasales :

Quintilien, III, 44-47 : « Sed, quoniam vitia prius demonstrare aggressi sumus, vel hoc initium sit, quod κακέμφατον vocatur : sive mala consetudine in obscenum intellectum sermo detortus est, ut *ductare exercitus*, et *patrare bellum*, apud Sallustium dicta sancte et antique, ridentibus, si diis placet; quam culpam non scribentium quidem judico, sed legentium; tamen vitanda, quatenus verba honesta moribus perdidimus, et vincentibus etiam vitiis cedendum est : sive junctura deformiter sonat, ut, si *cum hominibus notis loqui* nos dicimus, nisi hoc ipsum *hominibus* medium sit, in præfanda videmus incidere; quia ultima prioris syllabis littera, quæ exprimi, nisi labiis coeuntibus, non potest, aut intersistere nos indecentissime cogit, aut continuata cum insequente, in naturam ejus corrumpitur. Aliæ conjunctiones aliquid simile faciunt quas persequi longum est, in eo vitio, quod vitandum dicimus, commorantes : sed divisio quoque affert eamdem injuriam pudori, ut, si *intercapedinis* (1) nominativo casu quis utatur. »

Cicéron, *ep. fam.*, ix, 22 : « Amo verecundiam, tu potius libertatem loquendi; atque hoc Zenoni placuit, homini mehercule acuto : etsi Academiæ nostræ cum eo magna rixa sit... *Anum* appellas alieno nomine : cur non suo potius? Si turpe est, ne alieno quidem; si non est, suo potius. Caudam antiqui *penem* vocabant : ex quo est propter similitudinem *penicillus;* at hodie *penis* est in obscœnis. At vero Piso illo frugi in Annalibus suis queritur, *adolescentes peni deditos esse*. Quod tu in epistola appellas suo nomine, ille tectius *penem*. Sed quia multi, factum est tam obscœnum, quam id verbun,

(1) *Intercapedo;* écrit *inter cape, do*, il paraît avoir été pris dans un sens obscène.

quo tu usus es. Quid, quod vulgo dicitur, *Cum nos te voluimus convenire*, num obscœnum est? Memini, in senatu disertum consularem ita eloqui : *hanc culpam majorem an illam dicam* (1)? potuit obscœnius? Non, inquis, non enim ita sensit..... Quum loquimur *terni*, nihil flagitii dicimus; at quum *bini* (2) obscœnum est : itaque tu facis, quasi ego Græce, non Latine dixerim..... Igitur in verbis honestis obscœna ponimus. Quid enim, non honestum verbum est *divisio*? At inest obscœnum, cui respondet *intercapedo*... »

Cicéron, *Orator*, xlv : « Quid illud? Non olet, unde sit quod dicitur « cum illis », « cum » autem « nobis » non dicitur sed « nobiscum », quia, si ita diceretur, obscœnius concurrerent litteræ, ut etiam modo, nisi « autem » interposuissem concurrissent? »

Cet autre passage de Cicéron (*Orateur*, xcviii) prouve que l'υ grec (*u* français, *y* latin, *ü* allemand) était un son inconnu aux vieux Latins :

« Burrum » semper Ennius nunquam « Pyrhum », « vi patefecerunt Bruges » non « Phryges » : ipsius antiqui declarant libri; nec enim græcam litteram adhibebant : nunc autem etiam duas.... »

(1) *Landicam ; — landica*, syn. de *cunnus*.

(2) Βινῖ, *concube*. Déjà par conséquent *ei* grec aurait valu *i*.

(*A suivre*).

REVUE

DE

LINGUISTIQUE

ET DE

PHILOLOGIE COMPARÉE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

GIRARD DE RIALLE

CONSERVATEUR DES ARCHIVES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ET

JULIEN VINSON

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

Avec la collaboration de divers savants français et étrangers

TOME DIX-HUITIÈME

15 JUILLET 1885

PARIS

MAISONNEUVE FRÈRES & CH. LECLERC, ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, 25

1885

REVUE

DE

LINGUISTIQUE

ET DE

PHILOLOGIE COMPARÉE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

GIRARD DE RIALLE

CONSERVATEUR DES ARCHIVES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ET

JULIEN VINSON

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

Avec la collaboration de divers savants français et étrangers

---

TOME DIX-HUITIÈME

15 JUILLET 1885

PARIS

MAISONNEUVE FRÈRES & CH. LECLERC, ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, 25

1885

SOMMAIRE DU N° 3.

Pages.

Julien Vinson. — Le premier livre souletin..... 217

H. Gaidoz et **Paul Sébillot.** — Bibliographie des traditions et de la littérature populaire ou orale des Francs d'Outremer..... 241

A. Orain. — Glossaire patois (suite)..... 2[illegible]

BIBLIOGRAPHIE.

Lucien Decombe. — Chansons populaires recueillies dans le département d'Ille-et-Vilaine..... 287

Von Arthur Probst. *Beiträge zur lateinischen Grammatik*..... 287

Ouvrages reçus par la *Revue*..... 288

VARIA..... 291

LE PREMIER LIVRE SOULETIN

Dans le tome VIII de cette *Revue* (juillet 1875, p. 70-72), j'ai donné, d'après des renseignements que je tenais de la complaisance du prince L.-L. Bonaparte, quelques indications sur un très intéressant livre basque dont cet éminent bascophile possédait le seul exemplaire connu. Un autre exemplaire, complet et dans un excellent état de conservation, a été trouvé depuis dans le pays et il a été acquis par la Bibliothèque municipale de Pau. J'ai pu l'y examiner au mois d'octobre dernier ; et je viens ici rectifier et compléter ma précédente notice.

Voici d'abord le titre exact du précieux volume :

ONSA HILCECO | BIDIA. | IVAN DE TARTAS ARVECO | Erretorac evscaraz egvina. | Moneineco Iavn Marquizari | Dedikatia. | Notam fac mihi viam in qua ambulem. | Psal. 142. | (Marque de Rouyer) (1) | ORTHECEN Iacques Rovyer, Erregu- | eren Imprimaçalia baitan, Biarnon, 1666.

Le volume est un petit in-4° de (ij)-184 p.; le feuillet du titre est isolé et rattaché au reste de l'ouvrage par un

(1) Reproduite à la page 60 du livre de M. Louis Lacaze : *Les*

onglet qui passe entre les pages 12 et 13. Les pages sont chiffrées à gauche (verso) et à droite (recto), sans titre courant. Les signatures vont de A à Zz : A est à la page 1, B à la page 5, C à la page 9, D à la page 13, etc.; ce sont donc les signatures de l'in-folio et il y a bien de A à Zz quarante-six feuilles soit 184 pages. Les pages ont une hauteur de 163 millimètres (chiffres et signatures compris) ou 155 millimètres (texte seul); la justification est de 91 millimètres ou de 109 millimètres y compris les 18 millimètres des manchettes.

Le livre a, typographiquement, la même apparence que le *Gvero* d'Axular. Voici l'indication générale des diverses parties qui le composent :

P. 1-4. Dédicace au marquis de Monein ;
5-7. Iraccvrtcaliari « au lecteur » ;
7. Approbations datées du 10 décembre 1657 et signées A. de Conget, curé de Tardets; B. Iavreguiberry, curé d'Idauz et de Mendy;
8. Approbation du 6 décembre 1659, signée D. Irvmberry, vicaire général de Dax ;
9. Approbation du 1er juillet 1665, signée Jean (d'Olce), évêque de Bayonne ;
10. Huit vers basques *avthorari* « à l'auteur », par Jean de Bagvarie, curé de Camblong et Susmion ;
11. *Onsa hilceco Bidia*, chapitre premier ;
33. *Id.* chapitre II ;
55. *Id.* chapitre III ;

imprimeurs et les libraires en Béarn ; Pau, L. Ribaut, 1884, in-4° de (vj)-323 pages et XI planches.

93. *Onsa hilceco Bidia,* chapit. IV (des raisons, etc.);
111. *Bigarren arraçoiña* (seconde raison) ;
134. *Izvrgarren arraçoiña* (troisième raison) ;
156. *Lavrgarren arraçoina* (quatrième raison) ;
178. *Credoa evscaraz ; confiteora evscaraz* (*Credo* et *Confiteor* en basque) ;
179. *Iencoaren manv sandiac ; elicaren maniac* (commandements de Dieu et de l'Église, en basque) ;
180. *Pater noster* et *Ave Maria,* en basque ; — *Ama virgina gloriosaren letharignac latinez* (litanies de la Vierge en latin) ;
183. *Avthorari* « à l'auteur », vers en basque, par P. Darhetz, avocat au Parlement et juge de Barcus ;
184. *Avthorari* « à l'auteur », huit vers basques de Jean de Bagvarie, déjà insérés à la page 10 ; — Approbation du 8 mai 1666 signée Bonnecase, curé de Mauléon.

Les passages de ce livre qui m'ont paru remarquables sont les suivants :

1° La dédicace ainsi conçue :

NEVRE Iaun Maytia eta ohortia, bi soldado pobré heldu dira aroetic bartcoitçera, çuré iaureguy ederrian, çuré iccustera, çuré visitatcera, eta beré çerbutchu humilen çuri ohoroscatçera. Bi soldadoac dira, bi ayta semé, ny nuçu ayta eta librutchat eçuin baitut, onsa hilceco bidiaz, hura duçu ené semé haur çurtça, ama gabé aitaganic sorthia.

Cu launa baitçira oro hon, eta generoz, içanen çira hementic harat, ené semé haur çurtçaren aita, eta ama bietaric, eta harc çuri, nor bada, deus valio badu, beré aitaren, eta beré çerbutçiac rendatuco drautçu leccu orotan hambat fidelqui, non hari beha baçité, eçarrico baitu çuré arima, çuré etsay visiblé eta inuisiblé ororen despit. ceruco gloria eetrnalian.

Cuberoac, Biarnoc, Bassanauarrec, Lapurdic, Francia

Mon cher et honoré Seigneur, deux pauvres soldats sont arrivés d'Arouse à Barcus pour vous voir dans votre beau château, pour vous visiter, et pour vous offrir leurs humbles services. Ces deux soldats sont le père et le fils; je suis le père, et comme j'ai fait un petit livre, sur *la voie de bien mourir*, c'est celui-là qui est mon fils, orphelin né d'un père, sans mère.

Vous, Seigneur, qui êtes tout à fait bon et généreux, vous serez dorénavant le père de mon fils orphelin, et en même temps sa mère; et lui, quel qu'il soit, s'il a quelque valeur, vous rendra les services de son père et les siens, en tout lieu, aussi fidèlement que vous l'aurez considéré; il mettra votre âme, en dépit de tous vos ennemis visibles et invisibles, dans la gloire éternelle du Ciel.

La Soule, le Béarn, la Basse-Navarre, le Labourd, la France en-

oroc aithortcendu, çu iaun handibat, Baroin handibat, Marquis handibat çirela, çuré içena, curé aippamena orotan ohoratuda, orotan onqui gin da baina ené soldadoac plaçer baduçu iarraiqui haren hatçari, haren herechari, eguinen çitu erregué celian, eguinen çitu etçiren, beno iaun handiago, eta emanê coroabat aingutriena beçain ederric.

Ené soldadoa ezta oraino batheyatu, haren vgazaita behan duçu içain plaçer baduçu, ohore hori çuc eguiten badroçu, çure icenaren, curé armen pian, norén beldur içanenda? Harén contré, norc çer erranendu? norc çer eguinendu? ibilicoda buria gora euscal herri orotan, çuc solamenté eguin badiçoçu so hambat, eta beguitarte hô, herri mundu guçietan çuré amorecatic honqui gin içanenda.

Ené soldado devotac badu berequin laur compagnia, edo laur reguimendu, baina ezta oraino generalic, çu launa

tière proclament que vous êtes un grand Seigneur, un grand Baron, un grand Marquis ; votre nom, votre réputation sont honorés partout, se sont bien répandus partout ; mais mon soldat, s'il vous plaît de suivre sa trace, ses vestiges, vous fera Roi dans le ciel, vous fera un Seigneur plus grand que vous ne l'êtes et vous donnera une couronne plus belle que celle des Anges.

Mon soldat n'est pas encore baptisé ; il faut, s'il vous plaît, que vous soyez son parrain ; si vous lui faites cet honneur, à l'abri de votre nom et de vos armes, de qui aura-t-il peur? Contre lui, qui dira quoi que ce soit? qui fera quoi que ce soit? Il marchera, la tête haute, dans tout le pays basque. Si seulement vous lui accordez quelque coup d'œil et quelque bon regard, il sera bien venu dans tout le monde, dans tous les pays.

Mon pieux soldat a avec lui quatre compagnies, ou quatre régiments, mais il n'y a pas encore de général : vous, Seigneur, vous

içanen çira haren armadaren generala, eta manaçalia çuré pian eguinendu ené soldadoac behar dena oro, Ifernuco portaliac çerratuco dira, iferniaren despit, eta paradusocoac çabalduco çuri, hari, mundu orori, haren ondoan loanen diren gucier.

Alexandré, Cesar, eta bertcé antiquitatian içan diren Capitain handiac, etciren hain bertcé ohoratu, maytatu, beré demboran, nola çu içanen baitçira glorios, eta triomphant, bai celian, bai lurrian, soldado haur çuré baduçu ber, eta haren armada, deuota nic esperança dudan beçala, onsa gouernatcen baduçu ber.

Çuré etchiac, çuré familiac dircha, fortuna honadu egundanoz gueroz, ezta oraino hil Tristant de Moneing Guyenaco Gobernadoré, eta Lotenent General handy harén memoria, istorian agueridira, harc, resumari rendatu çutian çerbut çu handiac, Henry içen hartaco bi garrenarén demboran, istoria minço denian, gobernadoré

serez le général et le commandant de son armée. Sous vous, mon soldat fera tout ce qui est nécessaire ; les portes de l'Enfer se fermeront en dépit de l'enfer et celles du Ciel s'ouvriront pour vous, pour lui, pour le monde entier, pour tous ceux qui iront après lui.

Alexandre, César, et les autres grands capitaines qui ont été dans l'antiquité, n'ont pas été autant honorés et aimés de leur temps que vous serez glorieux et triomphant, tant au ciel que sur la terre, si seulement vous avez ce soldat pour votre, et si seulement vous gouvernez bien sa pieuse armée, ainsi que j'en ai l'espérance.

Votre maison, votre famille, a eu jusqu'à ce jour une chance, une heureuse fortune. Elle n'est pas éteinte encore, la mémoire de Tristan de Monein, ce grand Lieutenant Général, Gouverneur de la Guyenne; ils apparaissent dans l'histoire les grands services qu'il a rendus au royaume, du temps du roi Henri, deuxième de ce nom, et quand l'histoire parle de ce grand Gouverneur, elle l'appelle *Tristan*

handi, harcatz, dio, TRISTANT DE MONEINS, SAGE ET VAILLANT CHEVALIER ; ezta içan iagoyti nehor eré hambat regretatu, eta deithoratu francian, nola iaun handy hura, erreguec ençunic harê hil çiaren berri tristia, igorri çian beré hala, Anna de Montmorency Frâciaco Connestablia, eta duc d'Aumale, bata lu idorrez, bercia, itxassoz Bordelera, hoguy mila guiconequi, eta han mendecatu, punitu gobernadoré handy harén hilçia hambat rigorosqui, non ezpaita moyenic lettra hontan eçar ahal decadan punitioné iusto haren handitassuna. Nahidianac iracurtu historia, edirenendu arresta haren hilçalen contré emana, eta icossicodu iaun handy harén valioa, meritia, eta erreguec, haren hilçiaz, hartu çian regreta, eta desplacera.

Ezta hil oraino Valentin de Domesaing, de Moneins, laun handy, capitain çuhur, coraios harén memoria actioné ederric, eta sainduric eguindu harc eré Charles Françiaco erregué içen hartaco bederatçu garrenaren pian, eliça sain-

de Monein, sage et vaillant chevalier. Il n'y a encore eu personne qui ait été autant regretté et pleuré en France que ce grand Seigneur : le roi, ayant ouï la fatale nouvelle de sa mort, envoya incontinent, Anne de Montmorency, Connétable de France, et le duc d'Aumale, l'un par terre, l'autre par mer, à Bordeaux avec un millier d'hommes, et là fit venger et punir le meurtre de ce grand Gouverneur avec une telle rigueur, qu'il n'y a pas moyen que je marque dans cette lettre la grandeur de ce juste châtiment. Celui qui voudra lire l'histoire, y trouvera l'arrêt rendu contre ses meurtriers, et y verra la valeur et le mérite de ce grand Seigneur et quel regret et déplaisir prit le roi de sa mort.

Elle n'est pas éteinte encore la mémoire de ce grand Seigneur, Capitaine sage et courageux, Valentin de Domsaing de Monein ; il a fait lui aussi nombre d'actions belles et saintes, sous le roi de France Charles, neuvième de ce nom, du côté et en faveur de la sainte Église,

diaren, beré resumaren, beré erreguiaren, beré herriarē aldé eta fauoretan, eresiaren, eta huguenauten contré.

Gueroz eta lehen, içanda çure familian personage handiric, Francian, Italietan, Biarnoan, Euskalherrian, Moneineco içena gora eraman dianic. Historia iracurtu nahidianac, edirenendu guehiago laudario çuré etché ohoratiaren antiquitatiaz, eçiez nic ezpainiro erran, neuré iaun ohoratia lettra hontan.

Ezta hil, Tristand d'Vrtubie, eta Clemant de Moneins, çuré aita, eta aita handien memoria batac eta bertçiac, norc here demboretan, beré erreguen, beré resumaren, beré herriaren, ohoriagatic, beré hounetaric parté honbat volontario beçala, emplegatu dutiela, nore eztaqui ?

Curé personan, Iauna çuré aiçinecoen ohoria, vertutia, coragia, eta içena biçida, eta Iincoac emayten badrauçu bicitçé luçé çuré meritiac, consideratu, diren eta ené

de son royaume, de son Roi et de son pays, contre l'hérésie et les Huguenots.

Depuis et auparavant, il y a eu dans votre famille nombre de grands personnages qui ont porté haut le nom de Monein, en France, en Italie, en Béarn, dans le pays basque. Celui qui voudra lire l'histoire y trouvera plus de louanges de l'antiquité de votre honorée maison, que je n'en saurais dire, mon honoré Seigneur, dans cette lettre.

Elle n'est pas morte la mémoire de votre père et de votre grand-père, Tristan d'Urthubie et Clément de Monein ; ils ont l'un et l'autre, chacun dans son temps, employé volontairement une bonne partie de leurs biens pour l'honneur de leurs rois, de leur royaume, de leur pays : qui ne le sait ?

En votre personne, Seigneur, revit l'honneur, la vertu, le courage et le nom de vos ancêtres ; et si Dieu vous donne une longue vie, que vos mérites soient considérés et mes prières exaucées, j'ai l'es-

othoyciac exauditu, esperança diçut çuré familiaren armac, emendaturen dutuçela Françiaco Mareschal baten maquilaz, arté hartan, launa, gomendatçen drauçut ené libriarén laur regimendiac, goberna itçatçut beharden beçala e-eguinan behin çuré cabinetian sarturic eguieçu beguitarté, eta so hombat, edirenenduçu han çuré arimac, behardiana oro, onsa hilçeco bidé hona ; hori da çeruco resuma handiarén ardiasteco, remenio handia hara helçeco espiritu saindiac argui deçan eta illumina çuré spiritua, badut hain bertcé borondaté eta passioné, nola nahibenitz içan hobiala drano, inclinationé, eta respectu ororequin.

Çuré cerbutçary humblia, eta obedienta,

IVAN DE TARTAS, *Arueco Retora.*

2° L'avis au lecteur que je crois aussi utile de reproduire intégralement :

poir que les armes de votre famille s'augmenteront du bâton de Maréchal de France. Dans cette attente, Seigneur, je vous recommande les quatre régiments de mon livre ; gouvernez-les moi comme il est nécessaire. Une fois entré dans votre cabinet, donnez-leur un regard et un bon coup d'œil ; vous y trouverez tout ce dont a besoin votre âme, la bonne voie pour bien mourir ; c'est cela le grand moyen d'obtenir le grand royaume des Cieux. Pour arriver là, que le Saint Esprit éclaire et illumine votre esprit ! J'y ai autant de volonté et d'ardeur que je désire être jusqu'à la tombe, avec obligation et respect absolu,

Votre humble et obéissant serviteur,

JEAN DE TARTAS, curé d'Aroue.

NEVRE' adesquidia, igarén vdan egun batez nangoela çuhaiçé batén itçalbian neuré orenen errayten ninçala, loac harturic, eguindut neuré loan ametz handibat eta misteriosbat, iduritçen çautan neuré ametsian, iccusten niala guiçon eta einazté tropelabat goiti çelurat igaiten, eta bertcé tropelabat oraino handiagoric beheiti ifernurat ioaiten eta eroten, gendé hec consideraturic batçiac gora, bertçiac behera ioaiten çirela, oihu eguindut, eta heiagora orori, çer çen causa, edo çergatic, baitçiac goiti bertçiac beheiti ioaiten çiren : bere hala heldu da, botzbat çelutic eta emandu errapostu botçac ené oihia, eta heihagora ençunic, gẽndé hetaric partebat goiti celurat ioaiten çela çeren beré herioaz, eta bere hilçiaz mundu hontan ordu honetz orhituric eta herioac beccatu mortalic bateré gaberic, gratiazco estatian atrapaturic, lurretic partitçen

2° Mon ami, l'été dernier, comme je me trouvais un jour à dire mes heures à l'ombre d'un arbre, pris par le sommeil, je fis dans mon sommeil un grand et mystérieux rêve : il me semblait dans mon rêve que je voyais une foule d'hommes et de femmes monter en haut vers le ciel et une autre troupe encore plus grande aller et tomber en bas vers l'enfer. Considérant que ces gens allaient les uns en haut et les autres en bas, je fis un cri et un appel à tous, quelle était la cause ou pourquoi ils allaient les uns en haut, les autres en bas: incontinent il vint une voix du ciel et la voix me donna réponse, ouï mon cri et mon appel, qu'une partie de ces gens allaient en haut au ciel parce que, s'étant souvenus au bon moment dans ce monde de leur mort et de leur fin, ils avaient été trouvés par la mort et étaient partis de la terre en état de grâce, sans aucun péché mortel; et que l'autre

baitçiren ; eta berçé parté guehiena beheiti ifernurat ioaiten cirela, çeren beré herioaz, eta beré hilçiaz asqui ordu honéz orhitu faltaz, gratiazco estatutic campoan, herioac beccatu mortaléz betheric atrapaturic, lurretic partitçen baitçiren hargatic çirela galdu, eta damnatu.

Loac eta ametsac, eta ametsaren errapostiac içituric, eta lotsaturic, iratçartu ninçan, eta hartu luma escura euscaldunen fauoretan euscaraz porogatçeco, onsa hilçeco bidia dela, herioaz, eta hilçiaz ardura orhitçia, eta salbatçeco eztela bidé hoberic mundian. Edirenen duçu laur capitulu ené liburian, lehenian porogatçendut paganoen erranaz, bi garrenian, legué çaharreco escritura saindiaz; hirur garrenian legué berriaz, eta eliçaço doctor saindiéz, laur garrenian laur arraçoin differentéz, onsa hilçeco bidia dela herrioaz, eta hilçiaz orhitçia.

Ené triuaillu appurrac eztu meritatçen çuc phena har-

partie plus considérable allait en bas en enfer, parce que, faute de s'être assez souvenus, au bon moment, de leur mort et de leur fin, ils avaient été trouvés par la mort et étaient partis de la terre pleins de péchés mortels et hors de l'état de grâce : c'est pourquoi ils étaient perdus et damnés.

Je m'éveillai, épouvanté et terrifié par le sommeil, le songe et la réponse de mon songe, et j'ai pris la plume en main en faveur des Basques pour prouver en langue basque que la voie pour bien mourir est de se souvenir fréquemment de la mort et de la fin, et qu'il n'y a pas pour être sauvé de meilleure voie dans le monde. Vous trouverez quatre chapitres dans mon livre : je prouve dans le premier par le dire des païens, dans le second par la sainte écriture de la vieille loi, dans la troisième par la loi nouvelle et par les saints docteurs de l'Église, dans la quatrième par quatre raisons différentes, que la voie pour bien mourir est de se souvenir de la mort et de la fin.

Mon faible travail ne mérite pas que vous preniez la peine de le

deça çun haren *Iraccurçetco*, baina çure salbamendiaren amorioac, eta desirac, eman derauté coraie, haren camporat idoquiteco, eta hari arguiaren emaiteco.

Ené euscara, eta lengagia eztaquit aprobatia içanen denéz, bai, ala ez, badu orotaric çerbait, çuberoac, Bassanauarrec, eta lapurdic emandrauco çerbait, baina ez oro ; aruen eguindut neuré pieça pobria, hanco lengagia ezpada asqui eder, hanco euscarac, du oguena, eta ez euscaldunac.

Deus honic ené librian ediren badeçaçu, ohoria, eta laudarioa emaçu lincoari, eta ez niri, ezta niganic heldu hontarçuna, baina bai, lincoaganie, *omne datum optimum et omne donum perfectum de sursum est, descendens à patre luminum. Iacob. I.*

Ezpada deus honic, erraçu libriaren, eguiliac baciala borondatia onsa eguiteco, eta lanaren mensa, eta falta, reparatçen, eta desencusatçen diala, languiliaren intentioné,

lire, mais l'amour et le désir de votre salut m'ont donné le courage de le mettre dehors et de lui donner la lumière.

Je ne sais si mon basque, et mon langage, sera approuvé, oui ou non, car il a quelque chose de tous : la Soule, la Basse-Navarre et le Labourd lui ont donné quelque chose,mais non pas tout ; j'ai fait ma pauvre pièce à Aroue : si le langage de là n'est pas assez beau, la faute en est au basque de là et non au Basque.

Si vous trouvez rien de bon dans mon livre, donnez en l'honneur et la louange à Dieu et non à moi ; la bonté n'est point venue de moi, mais bien de Dieu, *omne datum optimum et omne donum perfectum de sursum est, descendens à patre luminum* (Epitre de S. Jacques, I, 17).

S'il n'y a rien de bon, dites que l'auteur du livre avait la volonté de bien faire et que l'infériorité et le défaut du travail est réparée et

eta borondaté honac, *voluntas dantis reparauit paruitatem dati.*

Ohoratçen baduçu çure approbationiaz ené pieça mendria, eta eguiten çure arimaren profeitia, haren *Iraccurtçian*, norc çer pagu, eta recompensu handiagoric nahidu mundian, lincoari othoy eguinendut biçi niçan egunetan çuré hilçiaz lurrian orhituric, sainduqui biçiric, eta sainduqui hilic, mundu hontaric landan, çeluco resuma eternala eman diçaçun. Amen.

3° Le curieux passage suivant sur le cimetière des Innocents (pages 40-41) :

Orhit niz neuré gastetassunean ikhussiric Pariseco hirian (ceiñ baita Franciaco Erressumaren hiri Capitala guré Erregueen egoité, eta habitationé comuna, eta ordinarioa, eta lur orotaco hiri ederren, eta handien, edo lehenbicicoa edo bigarrena) Eliça handibat, cein deithatçen baita Innocenten

excusée par la bonne volonté et par l'intention du travailleur, *voluntas dantis reparavit parvitatem dati.*

Si vous honorez de votre approbation ma chétive pièce, et si vous faites le profit de votre âme en la lisant, qui désirerait une plus grande rémunération et récompense en ce monde ? Je prierai Dieu, pendant les jours que je vivrai, afin que, vous étant souvenu sur la terre de votre fin, ayant vécu saintement et étant mort saintement, il vous donne, en dehors de ce monde, le royaume éternel du ciel. Amen.

3° Je me souviens que j'ai vu dans ma jeunesse, dans la cité de Paris (qui est la cité Capitale du royaume de France, l'habitation et la demeure ordinaire et commune de notre roi, et de toute la terre la ville la plus belle et la plus grande, et la première ou la seconde) une grande Église qui est appelée l'Église des Innocents, et dans

Eliça, eta Eliça hartan ikhussidut ilherri handibat, Ceiñetan hil estranger ororen gorpitçac ehorsten baitira comunzqui : eta campoticoec beré Hobiac eta Sepulturac edireten baititasté ilherri handi, eta çabal hartan, hillen heçurrac goiti daudé galerietan inguru, inguru, alchaturic eta hedaturic, eta heçur hayén pian, hillen heçurrac minçatçen balira laçala hitz hoyec daudé, Escriturian iarriric lenguaié Francesian.

Nous avons esté comme vous,
Vous serez aussi comme nous.

Erran nahibaitu escaraz, guré lengagian, içan guira ciec beçala, ciec eré içanen ciraté gu beçala.

Eta guero hitz Francez hayen pian, irakhurtcen dira hitz eder batçu latinez escrituran iarriric, hilen hayen heçur berac, biciey mintçatcen balira beçala guisa huntan,

cette Église j'ai vu un grand cimetière dans lequel sont communément enterrés les corps des étrangers morts, et, comme tous ceux du dehors trouvent dans ce grand et vaste cimetière leurs tombes et leurs sépultures, les os des morts sont dressés et répandus en haut, dans des galeries, tout autour, et sous ces os, comme si les os parlaient, sont ces paroles, mises par écrit en langue française :

« Nous avons été comme vous ;
« Vous serez aussi comme nous »,

ce qui veut dire en basque, dans notre langage : *izan gira ziek bezala, ziek ere izanen zirate gu bezala.*

Et de plus, sous ces mots français, se lisent quelques belles paroles mises par écrit en latin, comme si les os des morts eux-mêmes adressaient la parole aux vivants, de cette façon :

Ibo, Ibis, Ibit,
Ibimus, Ibitis, Ibunt.

Explicacen baitira guré lengagian euscaraz, façoin huntan; Ioanenitz, Ioanen cira, Ioanenda, Ioanen guira, Ioanen ciraté, Ioanen dira.

4° L'histoire de Job, longuement racontée aux pp. 50-53;

5° La parabole des Vierges sages et des Vierges folles (pp. 71-73).

6° Plusieurs anecdotes et allusions historiques (p. 121 et suivantes): un diacre de Paris, pour lequel on faisait un *triduum* de prières, se ranimant successivement pendant chacune des trois journées pour dire qu'il était accusé, jugé et condamné (Légende rapportée par S. Bruno); — assassinat par Jacques Clément de Henri III (dont le cœur est enterré à Saint-Cloud avec une inscription latine que Tartas traduit en basque); — histoire de Louis de Bourbon, comte de Montpensier, allant à Pouzzoles au tombeau de son père, etc.

7° L'histoire suivante de deux amis fidèles, empruntée aux auteurs classiques (pp. 125-126):

Ibo, ibis, ibit,
Ibimus, ibitis, ibunt,

ce qui se traduit dans notre langage, en basque, de cette façon: *yoanen niz, yoanen zira, yoanen da, yoanen gira, yoanen zirate, yoanen dira.*

Istoria ederbat irakhurtcen dugu bi adesquidé handiz, eta leialez çoin deithatcen baitciren, damon eta Pythias biac adesquidé fidelac, et segurac, bi adesquidé hayetçaz eguitendu mentioné, Cisceron et Valerius, bi author handi hayec (1), istoriac dio, eta ederra delacoz, nahidut ené libruto hontan ezkhiribuz ecarri, Denis Syraeusaco Tyran handi harc bi adesquidé braué, eta leyal hayetaric bata condematu ciala hilcera, criminelac gualdo eguin cian hamabost egun heppé, eta spatio, presonteguitic ialquiric, beré adisquiden eta ascacien ikhustera ioaiteco, iusticiac reffuzatu cian criminelari galdatu cian heppé, eta spacioa, ueldurrez behin larguança balu presonteguitic ialguiteco, eladin bihur carcelura, eleçan bere hitça eduqui, eta iusticiaz tauffa ladin, behin campoa eta libertatia ardiaz baleça: cer eguindu bercé adezquidiac, sartcen da carcelian adesquidé condematiaren bermé, pacto, eta conditioné eguinic,

7° Nous lisons une belle histoire, de deux grands et loyaux amis qui étaient appelés, l'un Damon et l'autre Pythias, tous deux amis fidèles et sûrs. De ces deux amis font mention Cicéron et Valérius, ces deux grands auteurs. L'histoire dit (et, parce qu'elle est belle, je la veux mettre par écrit dans ce mien petit livre) que Denys, ce grand Tyran de Syracuse, avait condamné à mort l'un de ces deux braves et loyaux amis. Le criminel avait fait la demande d'un délai et d'un espace de quinze jours, pour, étant sorti de prison, aller voir ses amis et ses parents; la justice avait refusé au criminel le délai et l'espace qu'il avait demandé, de peur que s'il avait une fois la liberté de sortir de la prison, il ne revint point au cachot, il ne tint point sa parole, et qu'il se moquât de la justice, une fois qu'il aurait gagné le champ et la liberté. Que fait l'autre ami? Il entre dans le

(1) En manchettes : *Cicero lib. 3 de officiis, Valerius de Amicitia.*

condemnatia ezpaliz bihurtcen hamabost egunen barnian, harc iguaren behar cianpena, eta suplicioa patituco ciala haren lekhutan, pacto horren azpian, bata ialguida carceletic, eta bertcia han sarthu haren plaçan, cer guertathuda, hitçacen beçala, hamabost egunen barnian, criminela itçuli cen presunteguiala, beré adesquidiaren beré bermeguoaric deliuratcera, Denis Tyranac ikhussiric bataren amorioa, eta bertciaren leialtatia eta amiraturic bi adesquidé hayen coragia, criminelari, eta condematiari eman cian bicia, eta biac othoitu, bera, heren adesquidé beré compañian recebi leçaten hayen adesquidé nahicela bici, eta hil.

8° L'histoire d'Apelle qu'Alexandre maria avec une très belle femme dont il lui faisait faire le portrait et dont le célèbre peintre était devenu éperdument amoureux (p. 174) ;

9° Les prières basques que voici (p. 178 et suiv.) :

cachot, caution de son ami condamné, ayant fait pacte et condition que si le condamné ne revenait pas au bout des quinze jours, il subirait la peine et le supplice par où celui-là devait passer, à sa place. Sous ce pacte, l'un sort du cachot et l'autre y entre à sa place. Qu'arriva-t-il? Conformément à la parole donnée, au bout des quinze jours, le criminel retourna à la prison, pour libérer son ami de sa caution. Le Tyran Denys, ayant vu l'amour de l'un et la loyauté de l'autre, et ayant admiré le courage de ces deux amis, accorda la vie au criminel, au condamné, et il les pria tous deux de le recevoir lui-même pour troisième ami dans leur compagnie, puisqu'il voulait vivre et mourir leur ami.

CREDOA EVSCA

RAZ.

SINHESTEN dut Iencoa ayta omnipotentian, celiaren eta lurraren creaçalian, eta IESV-CHRISTO haren seme bakhoitcian, guré iaunian, çoin concebitu içan baita spiritu saindiaz, sorthu Maria Virgina ganic, soffritu Pontio Pilato iugiaren pian, crucificatu, hil eta ehorci, ieussi infernietara, heren egunian hiletaric ressuscitatu. Iganda celurat, han dago iarriric, Ienco ayta omnipotentaren aldi ezqunian, hanti jinenda iuiatcera bicien eta hilen. Sinhestendut spiritu saindian, Eliça Saindu Catholican, Saindien comunionian. Bekatien remissionian, Haraguiaren resurrectionian. Bicitcé eternalian. Amen.

CONFITEORA EVSCARAZ.

CONFESSATCEN niz Ienco ayta omnipotentari, Virgina ama gloriosari, San Michel Arcangeliari, Ioandoné Iohané Baptistari, Ioandoné Petri, Ioandoné Paule Apostolier, N. eta bertcé Paradusuco saindu, eta sainda orori, hen lekhutan, çuri, neuré ayta spiritualari, ceren eguiten baitut bekhatu pensamenduz, minçatcez, eta obraz, ené faltaz, ené faltas, ené faltaz handiz. Hartacoz othoicendut Virgina ama gloriosa, San Michel Arcangelia, Ioandoné Iohanné Baptista, Ioandoné Petiri, Ioandoné Paulé Apostoliac. N. Bertce Paradusuco saindu saindiac, hen lekhutan, çu neuré ayta spirituala, othoy eguin deçacien enegati gure Iencoa. Amen.

IENCOAREN MANV SANDIAC

EVSCARAZ.

1. IENCOBAT adoreçac, eta mayta ossoqui.
2. Haren icena ezteçala iura, ez bertcé gauçaric vanoqui.
3. Igandiac beguira itçac, eta Ienco a cerbutça deuotqui.
4. Ayta, eta ama ohora itçac, bici içan lucezqui.
5. Guiçon hilçale, ecitz içanen obraz, ez borondatez.
6. Luxurios ecitz içanen gorpitcez, ez consentimentuz.
7. Bertçeren honna eztuc eramanen, ez eduquiren ore iaquinarequi.
8. Falsu testimonioric eztuc erranen, ez gueçurric harequi.
9. Haraguiaren obra ezteçala desira ezconcez baici.
10. Bertceren honac eztitçala desira eduquiteco iniustoqui.

ELICAREN MANIAC.

1. IGANDÉ eta besta manatiez ençun ecac meça deuotqui.
2. Oré bekhatiac confessa itçac, aumens ourthian behin chahuqui.
3. Oré creaçalia receui eçac bazkhoz aumens humblequi.
4. Bestac santifica itçac manatu direnac fidelqui.
5. Quarta demborac, bigiliac, barur eguin itçac eta Garaçuma ossoqui.

6. Ostiralian haragui ezteçala ian, ez iracoitcian.
7. Dembora defendietan eztaçala ezconceric eguin, eta dechema primicignac bakhitçac iustoqui.

Pater nostera, eta Aue Maria euscaraz.

GVRÉ ayta celietan cirena, santificatu dela çuré içena, jinbedi çuré resuma, eguin bedi çuré borondatia, celian beçala lurrian, eman içaguçu egunorozco oguia. Barkha itçaguçu guré bekhatiac, hala nola guc barkhatcen baitugu guré exhayer; ezquiçatçula vtci tentatiotan erortera, baina beguira guitçaçu gaitz orataric. Amen.

Salutatcen çutut, Maria gratiaz bethia, Iauna duçu çurequi, Benedicatu cira ezmate ororen gainian, eta benedicatu duçu çuré sabeleco frutia IESUS.

Santa Maria Iencoaren ama othoy eguin eçaçu gugati, oray, eta hilceco orenian. Amen.

Aux points de vue philologique et linguistique, nous signalerons en passant les coquilles typographiques, les fautes et surtout la ponctuation très défectueuse du texte : les passages reproduits ci-dessus sont autant que possible conformes à l'original. Cela n'a rien d'étonnant, car les compositeurs de J. Rouyer, à Orthez, ne savaient probablement pas le basque.

I. — Il faut remarquer les particularités PHONÉTIQUES suivantes :

Le changement en *ia* des groupes formés de *e*, *u* final et de l'article : *etchiac*, *ourthian*, *buria*, *sorthia*, *oihia*, etc.; une mutation du même genre s'observe dans *ciec* « vous » et *batçiac* « les uns, quelques-uns » ; cf. cependant *suyaz* « par le feu » et les verbes *nuyan*, *duyan*, etc.

La persistance des explosives dures après *n* et *l* : *hanco*, *hanti*, *presontegui*, *hementic*, *çabalturic* ;

La permutation normale de *u* à *i* : *cerbutchu* « service », *gorpitçac* « les corps », *paraduçu* « paradis » ;

La chute du *c* et du *n* final des suffixes *tic* et *kin* : *hanti*, *gugati*, *harequi* et même *baici* (on trouve cependant *hementic* « d'ici ») ;

La chute du *z* final de la négation devant les formes verbales en *l* : *eladin*, *elaçan* ; mais *esnaquien* (p. 28) ;

Le durcissement normal des explosives après la négation *ez* et le préfixe causatif *bai* : *ezpainiro*, *ezpada*, *ezpaliz*, *eztaquit*, *baitira*, etc. ;

Variation de ce préfixe causatif en *bai* ou *bei* : *ezpainiro*, *baitute*, *beinian*, *beiquira*, *beitraucu*, etc.

II. MORPHOLOGIE. — On peut relever les phénomènes suivants :

Datifs en *r* : *esquier* « aux mains », *gucier* « à tous », etc.; il y a cependant *gaistoey* « aux méchants ».

Très-curieux locatif personnel *iaunian* « dans le Seigneur » ;

Variations du suffixe *ra* « vers » en *la* (avec l'article) : *presonteguiala* « à la prison », *hobialadrano* « jusqu'à la

tombe », et en *rat : celurat* « au ciel », *ifernurat* « en enfer » ;

Forme *drano* ou *draino, draiño,* du suffixe « jusque » ; cf. aussi *arteno, artino, artio ;*

Emploi constant du suffixe *pian* « sous » ;

Diminutif *libruto* « petit livre » (le *t* est-il ici mouillé ? cf. *tipi* « petit ») ;

Formes pronominales telles que : *ene* ou *neure* « de moi », *ore* « de toi », *hen* « d'euz », *hayetçaz* « par eux », *çuçatz* « par vous » ;

Adjectifs numéraux *bost* « cinq », *hamabost* « quinze », *heren* « treizième », etc.;

Combinaisons de suffixes : *celuratco bidia* « le chemin de vers le ciel », etc.

Noms de qualité en *tassuna : gastetassunean* « dans la jeunesse ».

III. Verbe. — On peut signaler les formes simples suivantes autres que celles des auxiliaires : *eguieçu* « faites-le leur », *nangoela* « pendant que je demeurais », *dago* « il demeure », *daude* « ils demeurent », *eztaqui* « il ne le sait pas », *eztaquit* « je ne le sais pas », *erraçu* « dites-le » (p. 13), *noa* « je vais » (p. 17), *cioçu* « il dit, ô vous que je respecte » (p. 18), *doacenian* « pendant qu'ils vont » (p. 23), *çagoen* « il demeurait » (p. 45), *daducat* « je le tiens » (p. 48), *indaçu* « donnez-le moi » (ou plutôt « faites-le moi ») (p. 49), *diaudeçu* « ils demeurent, ô vous que je respecte » (p. 51), *bihoaz* « qu'ils aillent » (p. 56), *balaqui* « s'il le savait » (p. 57), *çaudezté* « demeurez, vous pl. » et *ezpaitaquicie* « parce que vous ne le savez pas, vous pl. » (p. 57), *dantça* ou *dança* « il git » (p. 79),

çoaça « allez » (p. 81), *edukhacie* « tenez-le, vous pl. » (p. 83), *ciaurizté* « venez, vous pl. » (p. 87), *ciauri* « venez » (p. 92), *goacin* « allons » (p. 93), *eçardacie* « mettez le moi, vous pl. » (p. 176), *demen* « qu'il le donne à eux » (p. 171);

Quant aux formes auxiliaires servant à la conjugaison périphrastique, j'ai relevé celles-ci :

Verbe « être », *niz* : — *çaut* « il est à moi », *deño* « tant qu'il est », *baliz* « s'il était », *ezpaliz* « s'il n'était pas », *balira* « s'ils étaient », *bite* « qu'ils soient (imp.) », *liren* « qu'ils fussent (subj.) », *çaucon* « il était à lui », *eziçala* « que tu ne sois pas », *ciraté* « vous êtes », *etciren* « que vous ne soyez pas », *cireño* « jusqu'à ce que vous soyez; — *nahi benitz* « parce que je voulais », *banitz* « si j'étais », *ninçala* « comme j'étais », *beiquira* « parce que nous sommes », *guireño* « jusqu'à ce que nous soyons »;

Radical *adi, edi*: — *Ladin, eladin* (subj. pass.), *laite, baitçatequian* (conditionnel potentiel), *ezpaladi* (s'il ne .... pas), *gin dadinian* « quand il vient », *ezpaguite* « si nous ne.... pas ».

Verbe « avoir » *dut*: — *Diçu* « il l'a, ô vous que je respecte », *dianic* « quelque chose qui l'ait », *çutian* « il l'avait », *baituque* « parce qu'il l'aurait », *eztuque* « il ne l'aurait pas », *drauco* « il l'a à lui », *ceron* « il l'avait à lui », *drauçu* « il l'a à vous », *drautçu* « il les a à vous », *guitu* « il a nous », *beitraucu* « parce qu'il l'a à nous », *draut* « il l'a à moi », *derauté* « ils l'ont à lui », *draucié* « ils l'ont à vous »;

Niala « que je l'avais », *nuyan* « ce que j'avais », *diotçat* « je les ai à lui », *drauciet* « je l'ai à vous pl. »,

citut ou *çutut* « je vous ai », *cintudan* « j'avais vous », *dustadan* « ceux que j'ai », *diogu* « nous l'avons à lui », *ezpacunu* « si nous ne l'avions pas », *etçutiet* « je n'ai pas vous pl. », *gundian* « nous l'avions » ;

Badroçu « si vous l'avez à lui », *ezpalimbaduçu* « si vous ne l'avez pas », *dituçu* « ils sont, resp. » (proprement : vous les avez »), *ezticié* « ils n'ont pas, resp. », *banunducié* « si vous pl. avez moi » ;

Radical *eça* : *leçan* « qu'il le .... (subj.) », *eleçan* « qu'il ne le .... pas », *liçon* « qu'il le .... à lui », *eguin badiçoçu* « si vous le lui aviez fait », *diçaçun* « qu'il le .... à vous », *deçacien* « que vous le .... », *ezquitçatçu* « ne nous le .... pas, impér. », *guendeçan* « que nous le .... », *ezpaguendeça eman* « si nous le donnions », *ezquitçan trompa* « qu'il ne trompe pas nous », *sendo ditçan* « qu'il les guérisse » ;

Radical *iro* : *ezpainiro* « parce que je ne le puis », *eliro* « il ne le pourrait pas », *eliroite* « ils ne le pourraient pas », *dirogu* « nous le pouvons ».

Formes interrogatives : *Duya* « l'as-tu ? », *cireya* « êtes-vous ? », *niça* « suis-je ? ».

IV. *Mots ou formes de mots remarquables.* — 1° Mots basques :

Gin « arriver, venir » ;
Ostirale « vendredi » ;
Iracoitça « le samedi » ;
Ieinco, Ienco, Iinco, Ginco « Dieu » ;
Allaua « fille » ;
Çuhainçe « arbre » ;
Aurher « inutile » ;

Egunerditan, egouerditan, eguberditan « à midi »;
Aiduru « Attente, attentif » ;
Orhe « pâte » ;
Andere « dame » ;
Açantz « bruit » ;
Bochiric « un peu » ;
Inihurria, inhuria « la fourmi » ;
Guilçaz « à clef » ;
Guttun « document, pièce de procès » ;
Esquale « misérable, mendiant » ;
Ioan doné « saint » ;
Bakhoitz « unique » ;
Boztario « joie ».

Mots d'emprunt :

Quarta demborac « les Quatre-Temps » ;
Segonta « le second » ;
Christigno « chrétien » ;
Diabrua « le diable » ;
Brogatceco, porogatceco « pour prouver » ;
Daniera « danger » ;
Bolurra « le voleur » ;
Laudable « louable » ;
Morsa « bourse » ;
Mendre « chétif, moindre » ;
Triuaillu « peine, travail » ;
Aumens « au moins » ;
Peredicua « le prêche » ;
Pundu « point » ;

Et la série : *harria, chicherra, tempesta, oragia, odeia eta lanoa* « la grêle, le grêsil, la tempête, l'orage, le nuage et le brouillard ».

Il faut signaler aussi l'emploi fréquent du verbe *ukhen* écrit tantôt *vkhen*, tantôt *oukhen*, tantôt *ouquen*.

V. — Souvent l'écrivain emploie le groupe *ou* (*egouerdi*, *dagouela*, *ourthian*, *oucaldiz*, *houn*, *ouquen*, etc.) : faut-il y voir l'intention de distinguer *ou* (*u* général) de *u* (ü français) ? L'orthographe *bai* ou *bei* du préfixe causatif indique évidemment l'incertitude où était Tartas de bien représenter la prononciation de cette diphthongue.

Je n'ai pas la prétention d'avoir relevé tout ce que le livre de Tartas offrirait d'intéressant à un lecteur attentif; j'ai rapporté seulement quelques observations faites pendant une lecture très rapide de l'ouvrage : je ne l'ai eu en effet à ma disposition que pendant six heures environ.

Il en résulte néanmoins que le dialecte de Tartas se rattache incontestablement à celui de la Soule.

Julien Vinson.

BIBLIOGRAPHIE

DES TRADITIONS ET DE LA LITTÉRATURE POPULAIRE OU ORALE DES FRANCES D'OUTREMER

Sous ce titre « Frances d'Outremer », nous comprenons d'abord les pays sur lesquels flotte actuellement notre drapeau : colonies proprement dites, postes d'occupation sur divers points du globe, états vassaux ou protégés. Nous y joignons celles de nos anciennes possessions que les guerres de Louis XV et les désastres de la fin de l'Empire ont séparées de la métropole, mais où notre langue n'a point cessé d'être parlée par le peuple, soit dans la forme purement française, soit dans la forme créole; les groupes les plus importants sont situés en Amérique, et on peut évaluer à deux millions le nombre de ceux dont le français, ou les dialectes qui en sont issus, forment le langage maternel. Enfin, cet ensemble est complété par quelques-unes des Antilles où l'on parle créole-français, quoique ces îles n'aient jamais été colonies de France.

Dans ce nouveau chapitre détaché de la Bibliographie générale de la France légendaire, nous avons suivi le même ordre que dans les chapitres précédemment publiés; nous nous sommes d'abord occupés des langues,

puis, sous la rubrique *Traditions, mœurs et usages*, de ces éléments que peuvent revendiquer à la fois l'ethnographie et le folk-lore; de la littérature orale (contes, chansons, proverbes, etc.), enfin des costumes.

Dans plusieurs des monographies des Frances d'Outremer, ce programme n'a pu être entièrement rempli; quelquefois le groupe n'a pas été suffisamment étudié jusqu'ici pour que l'on puisse même citer un seul ouvrage à la suite de certaines rubriques; parfois — et c'est là, croyons-nous, le cas le plus fréquent — la faute en est aux renseignements insuffisants dont nous disposons. Éloignés de ces pays, qui sont dispersés dans les quatre coins du monde, nous n'avons pu réunir que les titres des ouvrages les plus importants; beaucoup de documents, et des plus intéressants, nous ont échappé, parce qu'ils ont paru dans des revues locales, ou que les livres où ils figurent sont peu ou point connus en Europe.

C'est aux érudits des Frances d'Outremer qu'il appartient de combler les lacunes nombreuses de cette Bibliographie : eux seuls peuvent remplir le cadre que nous n'avons fait qu'esquisser, en signalant les ouvrages qui nous ont échappé, et où se rencontrent, en quantité appréciable, des faits se rapportant à l'une des parties de notre programme. En le faisant, ils auront bien mérité de leur pays, qu'ils auront contribué à faire connaître, et des travailleurs auxquels les monographies bibliographiques sont surtout utiles.

Pour les chapitres déjà publiés, nous avons eu la bonne fortune de trouver des collaborateurs dévoués qui ont contribué, dans une forte proportion, à notre œuvre. Nous espérons n'être pas moins heureux auprès des Fran-

çais d'Outremer qu'auprès des Français de France, et nous prions ceux qui auraient à nous envoyer des communications ou des rectifications, de les adresser, *écrites sur un seul côté du papier*, soit à M. H. Gaidoz, 22, rue Servandoni, à Paris, pendant l'hiver; soit, pendant l'été, à M. Paul Sébillot, château de la Saudraie, par Saint-Glen (Côtes-du-Nord).

GÉNÉRALITÉS.

Coelho, Os dialectos romanicos ou neolatinos na Africa, Asia e America. *Lisboa,* 1880, 70 p. (Extrait des *Mémoires de la Société de géographie de Lisbonne*).

Gaidoz (H.). Note bibliographique sur le Créole français. (*Revue critique d'histoire et de littérature,* 1881, t. II, numéro du 29 août 1881, pp. 167-170.)

— Bibliographie créole; note additionnelle. (*Ibid.*, pp. 352-353, numéro du 7 novembre de la même année.)

Faidherbe (Général). La langue française dans nos colonies. *Revue scientifique* du 26 janvier 1884, p. 104-109.

AFRIQUE

GÉNÉRALITÉS.

Clarke (John). Specimens of Dialects, Short Vocabularies of Languages, and Notes of Countries and Customs of Africa, 1849.

CUST (R. N.). A Sketch of the modern languages of Africa, accompanied by a language-map. *London*, Trübner, 1883, 2 vol. in-8.

Ne traite pas de folk-lore, mais de linguistique et d'ethnographie : donne, dans le texte et dans deux cartes, la géographie des langues parlées en Afrique d'après les résultats les plus récents de la science.

L'Écho des missions d'Afrique, de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. *Paris*.

Recueil paraissant tous les deux mois.

ALGÉRIE.

LANGUES ET DIALECTES

A) *Généralités.*

REINAUD. Rapport sur le tableau des dialectes de l'Algérie et des contrées voisines de M. Geslin, par M. Reinaud. *Paris*, 1856. 24 p. in-8. (Extrait du *Moniteur universel*.)

B) *Dialectes arabes.*

SHAW. Voyage de Shaw dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant, contenant des observations géographiques, physiques, philologiques et mêlées sur les royaumes d'Alger et de Tunis, etc., traduit de l'anglais. *La Haye*, 1743, 2 vol. in-4.

Vocabulaire.

DOMBAY (F. de). Grammatica linguæ mauro-arabicæ juxta vernaculi idiomatis usum. Accessit Vocabularium latino-mauro-arabicum, opera et studio Fr. de Dombay, *Vindobonæ,* 1800, 1 vol. in-4.

DUPHY (J.-F.). Dictionnaire abrégé françois-arabe. *Paris,* 1802, gr. in-4, br.

MARCEL. Vocabulaire français-arabe du dialecte vulgaire d'Alger, de Tunis et de Marok, par J.-J, Marcel. Deuxième édition. *Paris,* 1830, 1 vol. pet. in-4. Autres éditions. — *Paris,* 1837, 1 vol. in-8. — *Paris,* Hingray, 1845.

DE SALLE. Ali le Renard ou la Conquête d'Alger, roman historique par Eusèbe de Salle, avec une clef manuscrite et un glossaire arabe. *Paris,* Gosselin, 1832, 2 v. in-8.

ROLAND DE BUSSY. Petit dictionnaire arabe-français et français-arabe (idiome d'Alger), par Roland de Bussy. *Alger,* imp. du gouvernement, 1836, in-8. — Nouv. édit., *Alger,* 1867, 465 p. in-18.

HUMBERT. Guide de la conversation arabe ou vocabulaire français-arabe, contenant les termes usuels, par Humbert, de Genève. *Paris,* veuve Dondey-Dupré, 1838, in-8.

COTELLE. Le langage arabe ordinaire ou dialogues arabes élémentaires. *Alger,* Dubos, s. d., 1 vol. in-8.

— L'idiome d'Alger ou dictionnaire français-arabe et arabe-français, précédé des principes grammaticaux de cette langue. *Alger,* imp. du gouvernement, 1843, in-8.

HONORAT DELAPORTE. Principes de l'idiome arabe en usage

à Alger suivis d'un conte arabe avec la prononciation et le mot à mot interlinéaires, par J. Honorat Delaporte. 3e édition. *Paris et Alger,* 1845, 1 vol. in-8.

L'arabe est en caractère neskhy.

Bled de Braine. Cours synthétique, analytique et pratique de la langue arabe ou des diaiectes vulgaires. *Paris,* 1846, 1 vol. gr. in-8.

Roland de Bussy. L'idiome d'Alger, cours complet du dialecte en usage sur les côtes de l'Afrique septentrionale, renfermant indépendamment des Dictionnaires français-arabe et arabe-français un exposé grammatical de l'arabe élémentaire et des dialogues familiers, par Th. Roland de Bussy. *Alger,* 1847, 1 vol. in-8.

L'arabe en caractères neskhy avec la prononciation figurée.

Martin. Dialogues arabes-français, avec la prononciation figurée. *Paris,* Dondey-Dupré, 1847, in-8.

Coupry. Grammaire arabe. *Alger,* autographié, in-8o, 1847.

Guorguos. Cours d'arabe vulgaire, 1re partie. Éléments de grammaire arabe, thèmes avec un vocabulaire français-arabe. *Paris,* Hachette, 1849, in-12.

Cherbonneau. Anecdotes musulmanes, texte arabe, suivi d'un dictionnaire analytique, par Cherbonneau. *Paris,* Hachette, 1847, in-8.

Seifarth (H.). Dictionnaire de poche arabe-allemand-français (für deutsche Auswanderer nach Algier). *Grimma,* 1849.

Paulmier. Dictionnaire français-arabe (idiome parlé en Algérie), *Paris,* 1850, in-12.

Hélot (H. et L.). Dictionnaire de poche français-arabe et

arabe-français, à l'usage des voyageurs, des militaires et des négociants en Afrique. *Alger,* in-18, 531 p.

BOCHTOR. Dictionnaire français-arabe. *Paris,* Didot.

PIHAN (A.-P.). Éléments de la langue algérienne, ou principes de l'arabe vulgaire usité dans les diverses contrées de l'Algérie. *Paris*, impr. impériale, 1851, in-8.

CHERBONNEAU. Dictionnaire français-arabe, pour la conversation en Algérie, par A. Cherbonneau, correspondant de l'Institut, professeur d'arabe à l'école des langues orientales. Hachette. 1 vol. in-16 de 650 pages à deux colonnes.

— Dictionnaire arabe-français (langue écrite), par le même auteur. Hachette. 2 vol. in-16 de 1,436 pages à deux colonnes.

BRESNIER. Cours pratique et théorique de la langue arabe renfermant les principes détaillés de la lecture, de la grammaire et du style, ainsi que les éléments de la prosodie, accompagné d'un traité du langage arabe usuel et de ses divers dialectes en Algérie. 2e édition. *Alger* et *Paris*, 1855, in-8.

DUGAT et FARÈS. Grammaire française à l'usage des Arabes de l'Algérie, de Tunis, de Maroc, de l'Égypte et de la Syrie, par G. Dugat et Farès Echchidiac. *Paris,* impr. impériale, 1854, 125 p. in-8.

CAUSSIN DE PERCEVAL. Grammaire arabe vulgaire pour les dialectes d'Orient et de Barbarie. 4e édition. *Paris,* 1857, in-8.

KAZIMIRSKI. Dictionnaire arabe-français, contenant toutes les racines, leurs dérivés, dans les idiomes vulgaire

et littéral, dialectes d'Alger et de Maroc. *Paris,* 1860, 2 vol. gr. in-8.

BEAUSSIER (Ch.). Dictionnaire pratique arabe-français, contenant tous les mots employés dans l'arabe parlé en Algérie et en Tunisie, ainsi que dans le style épistolaire, les pièces usuelles et les actes judiciaires. *Alger,* 1871, in-4, 764 pages à 2 colonnes.

C) *Dialectes berbères.*

SHALER (William). Esquisse de l'État d'Alger considéré sous les rapports politiques, historiques et civils, par William Shaler, consul général américain à Alger, traduit par Bianchi. *Paris,* 1830, in-8.

Contient un vocabulaire de la langue Chouiah (d'après Shaw), des langues Berber et Chelu (d'après Chénier) et de la langue Chouiah, ce dernier recueilli à Alger par J.-F. Scholtze, secrétaire du consulat suédois et Joseph Benzamon, respectable israëlite remplissant la fonction d'interprête à Alger; plus un vocabulaire de la langue des Mozabites fait à Alger d'après les recherches de David Bacri et de Benzamon.

Recueil de voyages et de mémoires, publié par la Société de Géographie. 7 vol. Avec cartes. *Paris,* 1824-44.

Contient dans le tome VII : Venture de Paradis. Grammaire et dictionnaire abrégés de la langue berbère, revus par A. Jaubert.

BROSSELARD et JAUBERT. Dictionnaire français-berbère (Dialecte écrit et parlé par les Kabaïles de la division d'Alger). Ouvrage composé par ordre de M. le Ministre de la guerre. *Paris,* impr. Royale, 1844, IV-656 p. in-4.

PARADIS (Venture de). Grammaire et dictionnaire abrégé de la langue berbère, composés par feu Venture de Paradis, revus par P.-Amédée Jaubert et publiés par la

Société de géographie. *Paris,* Imprimerie royale, 1844, 235 p. in-4.

HODGSON (Wm. B.). Notes on Northern Africa, the Sahara and Soudan. *New-York,* 1844, in-8.

Contient une bibliographie des ouvrages sur les Berbères et des vocabulaires de divers dialectes : le berbère d'Alger, le touareg, le mozabi, parlé par les Beni-Mzab; le dialecte ergeiah parlé dans les oasis de Ouadreag et Onourgelah; le sargou de la famille touareg, etc.

DELAPORTE (J.-H.). Vocabulaire berbère-français. *Paris,* in-8.

REINAUD. Rapport sur la grammaire kabyle de M. Hanoteau. *Paris,* 1857, in-8.

HANOTEAU. Essai de grammaire kabyle, renfermant les principes du langage parlé par les populations du versant nord du Jurjura, et spécialement par les Igaouaouen. *Alger,* 1858, in-8 de 303 p.

— Essai de grammaire de la langue tamachek', renfermant les principes du langage parlé par les Touareg. *Paris,* 1860, Challamel.

Contient une introduction sur les Touaregs et une carte indiquant les parties de l'Algérie où la langue berbère est encore en usage.

CREUZAT (le P.). Essai de dictionnaire français-kabyle (Zouaoua). *Alger,* 1873, in-8.

OLIVIER (le P.), de la Compagnie de Jésus. Dictionnaire français-kabyle, VI-316 p. in-12. *Le Puy,* Freydier, 1878.

Ouvrage fait avec la collaboration du P. Rivière, auteur des contes kabyles cités plus loin.

Ce dictionnaire représente surtout le kabyle en usage dans les nombreuses tribus qui avoisinent le Jurjura et dans tout le cercle de Fort-National.

Γ) *Langue franque.*

Dictionnaire de la langue franque ou petit mauresque, suivi de dialogues familiers et d'un vocabulaire de mots arabes les plus usuels. *Marseille,* Feissat, 1830, 1 vol. in-18.

La comédie suivante doit contenir de la langue franque et du jargon :

Ça m'ti garde pas ma bile mire, vaudeville en un acte et cinq juifs, par Mardoché, fils de Chaloum. Constantine, librairie Beaumont, 1880.

Théâtre lyrique Dar el Bey, à Constantine. Première représentation, 10 juin 1880.

TRADITIONS, MŒURS ET USAGES.

DAN (Le P. F. P. supérieur du couvent de la Sainte-Trinité et Rédemption des Captifs). Histoire de Barbarie et de ses corsaires. *Paris,* chez Pierre Racolot, 1637, pet. in-4. 2e édition, 1649, in-fo.

HUEGHT (F.). Relation of seven years of slavery amongts Turks of Algiers. *Londres,* 1640, in-4.

STERAULT (Le R. F. P. Lucien). Les Victoires de la charité, relation des voyages faits en Alger en 1644 et 1645, *Paris,* 1646, in-8.

ROBERTO (A.). Aventures d'un marchand anglais pris par les Turcs d'Alger, avec la description du royaume d'Alger (en anglais). *Londres,* 1670, in-12.

OGILBY (John). L'Égypte, la Barbarie et la Libye du Bebel el djerir (en anglais). *Londres,* 1670, in-f°.

ARANDA. Relation de la captivité du sieur Emanuel d'Aranda esclave à Alger; plusieurs particularités sur l'Afrique dignes de remarque. *Leyde,* 1671, in-12.

ROQUEVILLE. Relation des mœurs et du gouvernement d'Alger. *Paris,* 1675.

DAPPER. Description de l'Afrique. *Amsterdam,* 1686, in-f°.

État des royaumes de Barbarie, Tripoli, Tunis et Alger. *Rouen,* 1703, in-12.

LAUGIER DE TASSY. Histoire du royaume d'Alger, avec l'état présent de son gouvernement, etc. *Paris,* 1717. — *Amsterdam,* 1725, in-12.

SHAW. Voyage dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant, trad. française, 1743, 2 vol. in-12.

ROGER DE PÉBRANDIER. Histoire des États barbaresques qui exercent la piraterie. *Paris,* 1757, in-12.

Histoire des États barbaresques qui exercent la piraterie, traduit de l'anglais par Chabert. *Paris,* 1757, 2 vol. in-12.

Voyage dans les états barbaresques de Maroc, Alger, etc. *Paris,* 1785, in-12.

CHÉNIER. Recherches sur les Maures, (vers 1786).

POIRET. Voyage en Barbarie ou Lettres écrites de l'ancienne Numidie, pendant les années 1785 et 1786. *Paris,* 1789, 2 vol.

SHALER. Ouvrage cité plus haut.

VIARDOT (Louis). Scènes de mœurs arabes. 1833, in-8.

PICHON. Alger sous la domination française, son état présent et son avenir. 1833, in-8.

GRENVILLE TEMPLE. Excursion in the Mediterranean, Algier and Tunis. *Londres*, 1835, 2 vol. in-8.

DUREAU DE LA MALLE (en collaboration avec Peyssonnel et Desfontaine). Voyage dans les royaumes de Tunis et d'Alger. 1835, 2 vol. in-8.

BERBRUGGER (L.-A.). L'Algérie historique, pittoresque et monumentale. 1842-1845.

GALIBERT. L'Algérie ancienne et moderne depuis les premiers établissements des Carthaginois jusqu'à la prise de la Smâlah d'Abd-el-Kader. *Paris*, 1844, gr. in-8.

Vignettes par Raffet. Nouvelle édition. Didot, 1884.

DAUMAS. Exposé de l'état actuel de la Société arabe. 1845.

DAUMAS (Général). Le Sahara algérien, études géographiques, statistiques et historiques. *Paris*, 1845, gr. in-8.

Les Khouan, ordres religieux, etc. Paris, 1846, in-8.

DAUMAS et FABAR. La grande Kabylie. Études historiques. *Paris*, 1847, in-8.

COETLOGON (Comte de). Voyage en Algérie. 1848.

BERTHOUD (S.-H.). El Hioudi, études de mœurs algériennes. 1848, 4 vol.

DAUMAS et DE CHANCEL. Le Grand désert. 1849. Nouvelle édition, Michel Lévy, in-18.

GÉRARD (Jules). Le Tueur de lions. Hachette, 1re édition, 1850. 3e édition, 1858.

Avait d'abord paru en feuilleton dans le *Moniteur*.

CADOZ. Civilité mulsumane. *Alger*, 1851.

MORNAND (Félix). Scènes de mœurs arabes. (*Illustration*, 1852, p. 151, 154, 167, 169. Avec dessins.)

CASTELLANE (Comte de). Souvenirs de la vie militaire en Afrique. 1852.

PERRON. Le Nâceri, la perfection des deux arts, ou traité complet d'hippologie et d'hippiatrie arabe. *Paris*, 1852, 3 vol. in-8.

Détails sur les superstitions et croyances des Arabes relatives au cheval.

DAUMAS. De la civilité chez les Arabes. (*Revue de Paris*, 1er oct. 1853.)

— Les chevaux du Sahara et les mœurs du désert. *Paris*, 1855, Michel Lévy, in-12.

BERTHERAND (G.-L.). Médecine et hygiène des Arabes. Paris, 1855, in-8.

DUVAL (Jules). L'Algérie. 1854.

GÉRARD (Jules). La Chasse au lion. 1re édit. 1855, in-18 ; 2e édit. 1856.

ORSE (Abbé). Alger pendant cent ans, 1856, in-12.

FROMENTIN (Eugène). Un Été dans le Sahara. 1857, in-18.

Avait d'abord paru dans la *Revue de Paris*.

DAUMAS (Général). Mœurs et coutumes de l'Algérie, Tell, Kabylie, Sahara. 1857; 4e édit., 1864, in-12.

CARREY (Émile). Récits de Kabylie. 1858.

MALTE-BRUN. Itinéraire de Philippeville à Constantine. *Paris*, 1858.

FROMENTIN. Une année dans le Sahel. 1858.

BELLEMARE (de). Les Khouan. *Revue contemporaine*. 15 décembre 1858, et *Alger*, 1859, in-8.

MORNAND (Félix). La vie arabe. *Paris,* Michel Lévy, 1860, in-8.

DEVAUX (Capitaine). Les Kebaïles du Djerdjera, études nouvelles sur les pays vulgairement appelés Grande-Kabylie. *Marseille,* 1859, in-12.

LAURENT. Voyage au Sahara oriental. 1859, in-8. (Fait au point de vue géologique.)

GASTINEAU (Benjamin, déporté en Algérie). Les femmes et les mœurs de l'Algérie. 1861, in-12.

FÉRAUD. Mœurs et usages kabiles. (*Revue africaine,* 1862 ou 1863.)

THIERRY MIEG. Six semaines en Afrique.

ZACCONE. De Batna à Tuggurt et au Souf. 1865, in-18.

BIBESCO (Prince M.). Les Kabyles du Djurjura. *Revue des Deux-Mondes,* 1865-1866.

VILLOT (capitaine). Mœurs, coutumes et institutions des Arabes de l'Algérie. *Constantine,* 1875, in-18.

HANOTEAU et A. LETOURNEUX. La Kabylie et les Coutumes kabyles, *Paris,* Impr. nationale, 1872-73, 3 vol. in-8; *Paris,* Challemel, 2 vol. in-8, 1873.

RENAN (E.). La Société berbère, *Revue des Deux-Mondes.* 1873.)

BOURDE (Paul). A travers l'Algérie. *Paris,* Charpentier, 1880, in-18.

TRUMELET (Le col. C.). Les saints de l'Islam, légendes hagiologiques et croyances algériennes. Les saints du Tell. *Paris,* Didier, 1881, in-18. LXXIX 448 p.

Sur les Aïssaouas. *Bulletin de la Société d'anthropologie,* 1881, p. 118.

CERTEUX et CARNOY. L'Algérie traditionnelle. T. Ier. *Paris*, Challamel et Maisonneuve, 1884, in-8.

FARINE (Charles). Kabyles et Kroumirs, 423 p. in-8. *Paris*, Ducrocq, 1882, avec gravures.

LARGEAU. Le Sahara. Premier voyage d'exploration publié sous les auspices de M. G. Revilliod, avec gravures, carte et portrait de l'auteur. *Paris*, Sandoz et Fischbacher, 1877, petit in-8.

— Le pays de Rirha, Ouargla, voyage à Rhadamès, gravures, cartes et portrait. *Paris*, Hachette, 1879, pet. in-8.

— Flore saharienne. Histoires et légendes, traduites de l'arabe, publiées par G. Revilliod. Sandoz et Fischbacher, etc. 1879, in-8.

— Le Sahara algérien. Les déserts de l'Erg. (2e édition du premier voyage). Hachette, 1881, petit in-8.

M. V. Largeau se propose de publier très-incessamment *les Arabes nomades*, ouvrage qui doit contenir de nombreux faits de folk-lore.

CONTES.

Conte arabe dans Honorat Delaporte; ouvrage cité.

CHERBONNEAU (A.). Histoire d'un grain de blé. Dans l'*Illustration* 1849 ou 1850.

— L'Arabe Chamba et le serpent, conte algérien. *Ibid.*, t. XVII, (1851).

GÉRARD. *Le tueur de lions*. L'Homme et le Lionceau, 228 p.

TISSEIRE. Étude sur la Vipère cornue. Alger, 1858.

La Vipère cornue, conte cité par Rolland, *Faune populaire*, t. III, p. 27.

CHERBONNEAU (A.). Un recueil de fables arabes, article du *Polybiblion*, février 1879; 167 p. et suivi de cinq fables, probablement algériennes : Le Cavalier et le Serpent, le Chameau et la Fourmi, le Renard et la Panthère, le Coq et le Renard, l'Ane et le Chameau.

Le *Bulletin* de l'Académie d'Hippone n° 16, 1881, renferme également une traduction de ces cinq fables.

LORRAL (de). Contes arabes. *Alger*, in-12.

Contes littéraires.

BOURDE. A travers l'Algérie. *Paris*, Charpentier 1880, in-18.

Donne pages 60, 90 et 349 le résumé de trois contes.

RIVIÈRE (J.). Recueil de contes populaires de la Kabylie, du Djurdjura, recueillis et traduits par J. Rivière, VI, 250 p. in-18. *Paris*, Leroux, 1882.

Contient cinquante et un contes. L. Rivière, mort en 1883, avait le texte berbère de ces contes; nous ne savons ce que son manuscrit est devenu.

CERTEUX et CARNOY. Ouvrage cité.

Contient un certain nombre de contes et de légendes.

CHANTS ET MUSIQUE.

CHERBONNEAU (A.). Lettre à M. J. Derembourg sur les poésies arabes de l'Afrique. (*Journal Asiatique*, 1860, t. I, 5e série, t. XV, p. 418-429.)

— Poésies arabes-algériennes. (*Magasin pittoresque*, 1865, p. 130.)

TÉRAUD (L.). Mœurs et Usages kabyles. (*Revue africaine* 1862 ou 1863.)

Contient aussi quelques chansons.

SALVADOR DANIEL (F.). La musique arabe, ses rapports avec la musique grecque et le chant grégorien. *Alger*, 1863, in-8. (Extrait de la *Revue africaine*.)

L'auteur donne, page 80, la liste des airs arabes qu'il a publiés en France.

Il y aussi des chansons.

— Vingt mélodies populaires arabes. Album. Paris, Richaud.

HANOTEAU. Poésies populaires de la Kabylie du Jur-Jura; texte kabyle et traduction. *Paris*, imp. impér. 1867, in-4.

BIBESCO. Chants kabyles traduits dans Bibesco. Ouvrage cité.

PROVERBES.

KASIMIRSKI. Ouvrage cité.

DAUMAS. De la Civilité, ouvrage cité.

CHERBONNEAU. Proverbes arabes. (*Magasin pittoresque*, 1865, p. 79-80.)

— L'Esprit de la conversation chez les Musulmans de l'Afrique. (*Revue de Géographie*, 1879.)

GAIDOZ (H.) et SÉBILLOT (Paul). Blason populaire de la France. Paris, Cerf, 1884, in-12.

P. 303-310. Proverbes et dictons géographiques et ethnographiques, communiqués par M. R. Basset, sauf le n° 1.

THÉATRE POPULAIRE.

Sur les ombres chinoises à Alger. Cf. l'*Illustration* du 10 janvier 1844, trois scènes arabes de la pièce intitulée *Garagousse* (Karagueuz) y sont reproduites.

MORNAND (Félix). Souvenirs de Voyage en Afrique; donne des détails curieux sur Garagousse.

COSTUMES.

Dans les limites actuelles de cette bibliographie nous ne citons pas les ouvrages assez nombreux où sont figurés les costumes des différents groupes ethnographiques d'Algérie; presque tous les livres portés sous la rubrique : Traditions, mœurs et usages, comme renfermant des planches, représentent quelques costumes algériens.

La source la plus abondante et la plus belle ne se trouve pas généralement dans les livres sur l'Algérie, mais dans l'œuvre peint ou gravé de quelques-uns de nos peintres modernes. L'Algérie a eu en effet la bonne fortune d'inspirer Delacroix et Horace Vernet, Guillaumet et Fromentin, pour ne citer que les plus illustres. Les tableaux et les dessins de ce dernier, qui décrivit notre colonie d'Afrique avec la plume et le pinceau, forment un ensemble des plus complets et des plus curieux au double point de vue des coutumes, des jeux et de l'habillement.

TUNISIE.

LANGUES.

Pour les langues parlées en Tunisie, voyez Algérie.

TRADITIONS, MŒURS ET USAGES.

État des royaumes de Barbarie, Tripoli, Tunis et Alger. *La Haye,* 1704. in-12.

SHAW. Voyage dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant. 1743, 2 vol. in-4.

Voyage pour la rédemption des captifs, aux royaumes d'Alger et de Tunis, en 1720. *Paris,* 1721, in-18, gr.

MAGGILL. (Th.). An account of Tunis, of its government, manners, customs and antiquities; especially of its productions, manufactures and commerce, *Glasgow,* 1811, in-8.

Nouveau voyage à Tunis publié en 1811 par M. Thomas Maggill, et traduit de l'anglais avec des notes, par M*** (Louis Ragueneau de la Chainaye). *Paris,* 1815, in-8, planche de musique.

PEYSSONNEL et DESFONTAINES. Voyages dans les régions de Tunis et d'Alger, publiés par Dureau de de Malle, 1838, 2 vol. in-8.

Une promenade à Tunis en 1842, par le capitaine***,

ancien officier Suisse au service de S. M. le roi des Deux-Siciles. *Paris,* Dentu, 1844, gr. in-8.

FRANK. Tunisie, (t. XLVI de l'*Univers pittoresque*). 1850, in-8.

PELLISSIER. Description de la régence de Tunis. 1853, gr. in-8.

DUNANT (Henri). Notice sur la régence de Tunis. *Genève.* 1858, in-8.

CARDON. Étude sur les progrès de la civilisation dans la régence de Tunis. *Paris,* 1861, brochure in-8.
Tiré à 25 exemplaires.

ROUSSEAU. Annales tunisiennes ou aperçu sur la régence de Tunis. *Alger* et *Paris,* 1883.

HENNIG (G.). Die Araber des Sahels. *Leipzig,* 1865, in-8. 347 pages.

DESGODINS DE SOUHESMES. Tunis, histoire, mœurs, etc. 1875, in-18.

ZACCONE. Notes sur la régence de Tunis, 1875, in-8.

PLAYFAIR (Le lieutenant colonel). Visite au pays des Kroumirs.

— Traduction d'une partie de son livre : Travels in the footseps of Bruce. *Londres,* 1877. (*Revue africaine,* 24 et 25e année, 1880-81, p. 48.)

BERGE (Albert DE LA). En Tunisie.

CHERBONNEAU (A.). Détails ethnographiques sur les Kroumirs et les Ouchetteta. (*Revue de Géographie,* t. VIII.)

ANTICHAN (P.-H.). Le pays des Khroumirs, leurs institutions, leurs coutumes et leurs chants populaires. *Paris,* Delagrave, 1883, 1 vol. in-8, avec gravures et cartes.

CONTES.

CHERBONNEAU (A.). La Chemise de l'homme heureux, conte tunisien. (*Illustration*, t. XVII, p. 187, n° du 21 mars 1851.)

PROVERBES.

DUNAND (J.-H.). Notice sur la régence de Tunis. *Genève*, 1858.

SÉNÉGAL.

LANGUES INDIGÈNES.

Vocabulaire Jolof et Fouli dans Walckenaër. Voyages en Afrique, t. IV, p. 236-242, d'après Barbot : A description of the Coast of North and South Guinea si Churchills Collection of Voyages and travels, chap. XIII, p, 413.

Vocabulaire Mandingue, *ibid.* t. IV, p. 144-251, d'après Moore, p. 86.

Vocabulaire Yolof dans Walckenaër, t. V, p. 44-48, d'après Pruneau de Pommegorge. *Description de la Nigritie*, 1789, in-8.

Extrait du vocabulaire Jolof. Walckenaër, t. V, p. 429-484, d'après Golbery, *Fragment d'un voyage en Afrique*, 2 vol. in-8, 1802.

Vocabulaire Mandingue, d'après Mungo Park. (Walckenaër, t. VII, p. 36-49.)

Vocabulaire des langues yolof, poule et serrère, p. 272-278.

Vocabulaire de la langue serrère, p. 278-280.

Roger. Recherches philosophiques sur la langue ouolofe, suivies d'un Vocabulaire abrégé français-ouolofe. Paris, 1829, in-8.

Dard. Dictionnaire français-wolof et français-bambara. *Paris,* 1825; — nouvelle édition, *Dakar,* 1855.

— Grammaire wolofe, *Paris,* 1826, 2 vol. in-12, alias in-8.

Dictionnaire français-wolof et wolof-français. Nouvelle édition contenant tous les mots du dictionnaire de Dard, du vocabulaire du baron Roger, du dictionnaire manuscrit de l'abbé Lambert, revue et corrigée par les RR. PP. Missionnaires. *Paris,* imprimerie de la Mission, 1855, in-12.

Faidherbe. Essai sur la langue poul. — Voir dans *Jenaer Lit. Zeit.* 1876, nº 22, un article de Gerland.

Faidherbe (Général). Notes grammaticales sur la langue sarakholé ou soninké. (*Revue de Linguistique,* t. XIV, p. 80-96.)

Contient page 82 un chant de guerre.

Principes de la langue wolofe par les Missionnaires de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. *Dakar,* 1855, br. in-12 de 56 pp.

Boilat (Abbé). Grammaire de la langue voloffe. *Paris,* 1858, vi-430 p. in-8.

Faidherbe (L.). Vocabulaire d'environ 1,500 mots français les plus usuels, avec leurs correspondants en ouolof de

Saint-Louis, en poular (Toucoulor) de Fontes, en Soninké (Sarakholli) de Bakal, contenu dans l'annuaire du Sénégal, et de ses dépendances pour l'année 1860. *Saint-Louis,* 1860, 140 p. in-12.

KOBÈS (Mgr A.). Grammaire de la langue woloffe. *Saint-Joseph de Ngasobil,* imprimerie de la Mission, 1869, gr. in-8, br.

MANDINGUE (Langue). Ouvrages divers en langue mandingue (Sénégambie).

1. African lessons : Mandingo and English. Elementary sounds and general spelling lessons; a short vocabulary, examples on the nine parts of speech and a few scripture sentences. *London,* 1827, pet. in-8 de 57 pp.

MAC BRAIR (Rev. R. Maxwell). A Grammar of the mandingo language with vocabularies. *London, s. d.,* in-8.

WOLOFFE (Langue). Catéchismes, dictionnaires et grammaires en langue woloffe (Sénégambie).

Catéchisme en français et en wolof, à l'usage du provicariat de la Sénégambie et de la préfecture du Sénégal. *Dakar,* imp. de la Mission, 1866. in-12, figure.

CRÉOLE DU SÉNÉGAL.

Quelques termes dans le roman de Pierre Loti, Le *Spahi.*

On trouve aussi deux ou trois phrases de ce dialecte sur lequel, croyons-nous, on n'a rien publié jusqu'ici, dans *le Tour du monde,* t. XXVI, p. 382.

TRADITIONS, MŒURS ET USAGES.

SAINT-LO (Le P.). Relation du voyage du Cap Vert. *Paris*, 1637, in-12.

Curieux détails sur les nègres du Sénégal.

VILLAULT DE BELLEFOND. Relation des côtes d'Afrique appelées Guinée, avec la description du pays, des mœurs et façons de vivre des habitants. *Paris*, 1669, in-12.

LE MAIRE. Les voyages du sieur Le Maire aux isles Canaries, Cap Vert, Sénégal et Gambie, sous M. Dancourt. *Paris*, Jacques Collombat, 1695, in-12.

LABAT (J. B. missionnaire). Nouvelle relation de l'Afrique occidentale, contenant une description exacte du Sénégal et des pays situés entre le Cap Blanc et Sierra Leone jusqu'à plus de trois cents lieues avant dans les terres..; les différentes nations qui y sont répandues, leurs religions et leurs mœurs, etc. *Paris*, 1728, 5 vol. in-12.

— Nouvelle relation de l'Afrique occidentale, 1728, 5 vol. in-12.

Sur cet auteur cf. Walckenaër *coll. des Voyages*, t. II, p. 289 et suiv.

— Voyage du chevalier Des Marchais en Guinée, îles voisines et à Cayenne, fait en 1725, 1726, 1727. *Paris*, 1730, 4 vol. in-12; — *Amsterdam*, 1731.

ADANSON. Histoire naturelle du Sénégal, avec la relation

abrégée d'un voyage fait en ce pays, pendant les années 1749, 1750, 1751, 1752 et 1753. 1 vol. in-4, 1757.

SAUGNIER. Relations de plusieurs voyages à la côte d'Afrique, à Maroc, au Sénégal, à Gorée, à Galam, etc., avec des détails intéressants pour ceux qui se destinent à la traite des nègres, de l'or, de l'ivoire, etc., tirées des journaux de M. Saugnier, qui a été longtemps esclave des Maures et de l'empereur du Maroc; on y a joint une carte de ces différents pays, réduite de la grande carte d'Afrique de M. de Laborde. *Paris,* 1761, 1 vol. in-8, carte.

LAMIRAL. (Ancien agent au Sénégal). L'Afrique et le peuple africain, considérés sous tous les rapports avec notre commerce et nos colonies. *Paris,* 1789, in-8, 6 fig. et une carte.

PELLETAN (J.-G.) directeur du Sénégal. Mémoire sur la colonie française du Sénégal, 1800, in-8.

LÉONARD DURAND (J. B.). Voyage au Sénégal, fait dans les années 1785 et 1786; suivi de la relation d'un voyage par terre de l'île Saint-Louis à Galam; et du texte arabe de trois traités de commerce faits par l'auteur avec les princes du pays, revus par M. Silv. de Sacy... par J. B. Léonard. *Paris,* 1807, 2 vol. in-8, avec atlas in-4.

L'Afrique, ou histoire, mœurs, usages et coutumes des Africains. Le Sénégal, par R. G. V., orné de quarante-quatre planches, exécutées la plupart d'après les dessins originaux inédits, faits sur les lieux. *Paris,* Nepveu, 1814, 4 vol. in-18.

MOLLIEN. Voyage aux sources du Sénégal et de Gambie, 1820 et 1824, 2 vol. in-8.

CAILLIÉ (René). Journal d'un voyage (de l'île Saint-Louis) à Tombouctou et à Jenné, dans l'Afrique centrale, précédé d'observations faites chez les Maures Braknas, les Nalous, et d'autres peuples de 1824 à 1828, avec une carte d'itinéraire et des remarques géographiques, par M. Jomard. *Paris*, imp. royale, 1830. 3 vol. in-8, avec atlas in-4.

JOMARD. Remarques et recherches géographiques sur le voyage de M. Caillié dans l'Afrique centrale, suivies des vocabulaires recueillis par M. Caillié etc., in-8.

GOZLAN (Léon). Voyage au Sénégal, vers 1840.

RAFFENEL (J. B. A.). Voyage dans l'Afrique occidentale. *Paris*, 1846, in-8, atlas in-4 fig.

HECQUART (H.). Voyage sur la côte et dans l'intérieur de l'Afrique occidentale, 1853. in-8.

BOILAT. Esquisses sénégalaises, physionomie du pays, peuplades, commerce, religion, passé et avenir, récits et légendes. *Paris*, 1853, gr. in-8, 3 cartes avec atlas de 24 pl. coloriées.

RAFFENEL. Nouveau voyage au pays des nègres, suivi d'études sur la colonie du Sénégal. *Paris*, 1856, 2 vol. in-4.

FALLOT (E.). Histoire de la colonie française du Sénégal; Avec une carte de l'Afrique occidentale par Stanford. *Paris*, Challamel aîné, in-8, 168 p.

Chapitre de géographie sur le nord-ouest de l'Afrique, avec une carte de ces contrées à l'usage des habitants de la Sénégambie, par le général Faidherbe. 1 broch. in-8, *Saint-Louis*, 1864.

MARCHAL DE LUNÉVILLE. Voyage scientifique au Sénégal.

BÉRENGER-FÉRAUD (L. J. B.). Les peuplades de la Sénégambie. Histoire, ethnographie, mœurs et costumes, légendes. XVI-420 p. in-8. *Paris*, Leroux, 1879.

MINCHINSON (Alex. Will.). The expiring Continent; a narrative of travels in Senegambia. *London*, Allet, 1881, in-8 de 470 p.

Détail sur les mœurs de notre colonie du Sénégal.

NOIROT (E). A travers le Fouta-Djallon et le Bambouc (Soudan occidental), souvenirs de voyage. *Paris*, Dreyfous, 1885. In-8, 367 p. avec 17 dessins hors texte d'après nature, 1 carte et 18 spécimens de la musique sénégambienne.

FABLES ET CONTES.

ROGER (Baron). Fables sénégalaises, recueillies de l'Ouolof et mises en vers français, avec des notes sur la Sénégambie, par M. le baron Roger, ex-commandant et administrateur du Sénégal. *Paris*, Didot, 1828, in-18.

CHANTS ET MUSIQUE.

FAIDHERBE (Général). Notes grammaticales, ouvrage cité. P. 82; chant de guerre sarakholet.

NOIROT, ouvrage cité.

PROVERBES ET DEVINETTES.

DARD. Dictionnaire, ouvrage cité, proverbes yoloffs.

— Proverbes des Ghiolofs. (*Magasin pittoresque*, 1853, p. 195.)

— Énigmes des Ghiolofs. (*Magasin pittoresque*, 1853, p. 256.)

COSTUMES.

Le *Voyage pittoresque autour du monde*, rédigé par Dumont d'Urville, 2 vol. in-4, contient quelques costumes des signrres, ou métis de Gorée et du continent.

Cf. aussi BÉRENGER-FÉRAUD, ouvrage cité.

H. GAIDOZ et Paul SÉBILLOT.

(*A suivre.*)

GLOSSAIRE PATOIS

DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

(*Suite.*)

P

PA, PAIL, s. m. Poil, cheveux. Voici un dicton d'Ille-et-Vilaine en usage dans les foires et marchés aux bestiaux :

« Bon *pa*, bonne bête,
« Le rouge est le maître. »

C'est-à-dire que les animaux qui ont le *pa* (poil) rouge valent mieux que les autres. (Tout le département.)

PAFFE, adj. des deux g. Ivre. « Il est paffe ! » (Tout le département.)

PAGALE, s. f. Tomber en tas, s'affaisser. « *J'sais tombé en pagale.* » « *Ces sucs de blé-na* (blé noir) *sont chés* (tombés) *en pagale dans la grange.* » (Tout le département.)

PAÏASSE, s. f. Affaire peu claire. (Dourdain.)

PAÏASSÉE, s. f. Chevelure embrouillée, mal peignée. (Dourdain.)

PAILLER, v. a. *Pailler* une chaise, la couvrir de jonc. (Arrondissement de Redón.)

PAILLU, adj. Couvert de poils (pron. *Peillu*). « Cet homme est *paillu* comme un ours. » (Tout le département.)

PAIN-FRAIS, s. m. Plante vénéneuse de la famille des ombellifères qui croît au bord des eaux. (*Œnanthe crocata*, L.) (Canton de Bain.)

PAIPETTE, s. f. Fille ou femme prétentieuse. (Dourdain.)

PAIRE, s. f. Poire, fruit du poirier. (Tout le département.)

PAIRIER, s. m. Poirier. « Allons les *gars*, allez secouer le *pairier*. » (Tout le département.)

PAISAN, s. m. Paysan. (Tout le département.)

PAISSER, v. a. Poisser, coller. « J'ai si chaud que ma chemise *paisse sus ma* (sur moi). » (Arrondissement de Redon.)

PAISSO, s. m. Plante des haies qui s'attache aux vêtements quand on s'en approche. *Galium aparine*. (Tout le département.)

PAISSU, part. pas. de paître. « Ce champ a été *paissu* par les *berbis*. » (Poligné.)

PAISSON, s. m. Poisson. (Tout le département.)

PALÂTRE, s. m. Paysan. « C'est un vilain *palâtre*. » (Rennes.)

PALIS, s. m. Grandes pierres de schiste employées à faire des clôtures. (Bain.)

Grande pelle en fer pour remuer l'écorce des tanneurs. (Tout le département.)

PÂMER, v. a. Flétrir: « Ces fleurs sont *pâmées*. » « Il faut arroser ces plantes, ou elles vont *pâmer*. » On dit aussi d'une femme qui se fane : « Elle a la *goule pâmée* : » la bouche flétrie : d'une femme tombée en syncope : « *Elle est pâmée* ; d'un enfant qui pleure à en être malade : « *Le voilà qui se pâme*. » (Arrondissement de Redon.)

PAN, s. m. Pain. (Plerguer.)

PANAIS, s. m. Plante de la famille des ombellifères. *Pastinaca sylvestris*.

PANAS, s. m. Mouchoir de poche. (Environs de Rennes.)

PANNE, s. f. Grande cuve en terre qui sert à faire la lessive.

On dit aussi : « *Il est dans la panne* » pour il est dans la misère. (Bain.)

PANSU, E, adj. Qui a un gros ventre. (Tout le département.)

PAOUR, s. m. Lourdaud. C'est une injure. « Gros *paour* ! » (Arrondissement de Redon.)

PARACŒUR et PARCŒUR, s. m. Plante des lieux frais, *Androsæmum officinale*. (Tout le département.)

PARCHE, s. f. Image. (Saint-Aubin-d'Aubigné.)

PARCEINTE, s. f. Ceinture de jupon de femme. (Plertuit.)

PARDINE, Loc. aff. Certainement. (Tout le département).

PARGOUA FILS DE CATRI DE MILLIONS, loc. adv. (Juron de l'arrondissement de Redon.)

PARELLE, s. f. Plante des lieux humides appelée aussi patience. (*Rumex crispus*.) (Tout le département.)

PARGUÉ, adv. Par ici « Venez *pargué*. » (Montfort.)

PARRAIN, s. m. Tous les hommes sont appelés *parrains* et les femmes *marraines*. (Arrondissement de Redon.)

PAR SUR, loc. adv. Par dessus. (Roz-sur-Couesnon.)

PARVOLANT, adj. Qui vole au vent.

« A présent robe sur robe,
C'est c'que mon cœur aime,
Les rubans en *parvolant*
C'est c'que mon cœur aime tant. »
(Vieille chanson de l'arrondissement de Redon.)

PARVOLLE, s. f. Coccinelle, coléoptère connu aussi sous le nom de bête au bon dieu. (Canton de Bain.)

PAS D'ÂNE, s. m. Fleur d'hiver. (*Tussilago farfara*.) (Rennes.)

PASMEN, adv. Pourtant. « C'est *pasmen vra* ce que je vous raconte. » (Bain.)

PASSE VELOURS, s. f. Plante, amarante Crête-de-coq. *Celosia cristata*. (Tout le département.)

PASTEL DES TEINTURIERS, s. m. Plante cultivée. (*Isatis tinctoria*.) (Tout le département.)

PASTOURIAU, s. m. Pâtre.

« Quand j'étais chez mon père
Petit garçon pastouriau,
On m'envoyait à l'herbe
Pour garder les ignaux. »
(Chanson de l'Ille-et-Vilaine.)

PATACHE, s. f. Pomme de terre. « *V'la de bonnes patachez primes.* » (Tout le département.)

PATAUD, s. m. Libéral, républicain. « Les *gas* de Bain sont des *patauds* et les *gas* de Fougeray des *chouans.* » En 1795 un *pataud* était l'ennemi des *chouans.* (Tout le département.)

PÂTOU, SE, sub. Berger, bergère. « Le *pâtou* est sur la lande à garder ses bêtes. » (Tout le département.)

PATOURIAU, s. m. Pâtre. (Sixt.)

PATOUILLE, s. f. Femme bavarde. (Dourdain.)

PATOUILLARD, s. m. Homme loquau. (Dourdain.)

PATOUILLARD, s. m. Marais. « Il s'est enfoncé dans le *patouillard* jusqu'au ventre. » (Dingé.)

PATOUILLÉE, s. f. Liquide renversé par terre. (Arrondissement de Redon.)

PATOUILLER, v. n. Marcher dans l'eau. « Il est à *patouiller* dans le *ruissiau.* » (Tout le département.)

PATTE-DE-VERRE, s. f. Primevère des champs. *Primula grandiflora.* (Bain.)

PATURIN, s. m. Graminée du genre *Poa.* (Langon.)

PAUGANNER, v. n. Faire des saletés avec les mains dans de l'eau ou dans du mortier. « Regardez ces *garçailles* qui sont à *pauganner* dans la mare aux canards. » (Tout le département.)

PAVA, s. m. Plante des marais qui est employée par les chaisiers de la campagne à recouvrir les chaises communes. (*Typha Latifolia.* L.) (Bain.)

PAYAUT, s. m. Vaurien. (Dourdain.)

PÊCHARD, adj. Cheval pêchard, on prononce *pêchard*, cheval dont la robe est d'une nuance particulière, ayant un peu la couleur de la pêche.

PÊCHE-DE-BALAIS, s. f. Moineau des toits. Le *balai* est la partie des toits en saillie sur les murs. (Saint-Aubin-d'Aubigné.)

PÊCHE DE HAS, s. f. Fauvette des haies connue sous le nom de *Traîne-buisson*. (Canton de Saint-Aubin-d'Aubigné.) Dans l'arrondissement de Redon on l'appelle *Pêchelette de Has*.

PÊCHOU, s. m. Pêcheur. (Tout le département.)

PECUNE, s. f. Mauvaise viande. « N'achète pas cette poitrine de veau, c'est de la *pecune*. » (Dourdain.)

PEDRIX, s. f. Perdrix. (Tout le département.)

PEÏCHE, s. f. Pêche, fruit du pêcher. (Plerguer.)

PEICHIER, s. m. Pêcher. (Plerguer.)

PEIGNÉE, s. f. (V. *Tripotée*.) « Il m'a *foutu* une *peignée*. » (Fougeray.)

PEILLOT, s. m. Petit chiffon de toile. « Je me suis coupé le doigt, mais je l'ai entouré d'un *peillot*. » On appelle aussi *peillot* le dessus de la crême. (Tout le département.)

PEILLOTER, v. n. Placer les liens devant les moissonneurs chargés de mettre le blé en gerbe. (Dourdain.)

PEILLOTOU, s. m. Homme qui parcourt la campagne pour acheter des *Peillots*, c'est-à-dire du vieux linge. On dit : *gai comme un peillotou*. (Pléchâtel.)

PEINELLER. v. n. Travailler misérablement. (Tout le département.)

PEINELLIER, s. m. Travailleur maladroit, sans goût. (Pron. *Penellier*. (Tout le département.)

PEINELLERIE, s. f. Travail inutile.

PÊLETTE, s. f. Petite poêle. On appelle le mésange à longue queue : *queue de pêlette*, parce que sa queue ressemble au manche d'une poêle. (Arrondissement de Redon.)

PÊLON, s. m. Poêlon, petite poêle. (Tout le département.)

PELOT, s. m. Paul ou Pierre, prénom d'homme. (Tout le département.)

« Le roi Leouis m'a z'appelé
C'est sans quartier, qu'il m'a nommé,
Sir' sans quartier n'est point mon nom,
Je m'appell' Pelot de Betton. »

(Vieille chanson de Rennes.)

PELOIRES, s. f. pl. Lèvres. « Tiens comme il *échale des Peloires*! » Tiens, comme il rit des lèvres. (Gennes.)

PENACHE, s. f. Frange. « Je veux de la *penâche* à mon *mouchoué*, dit la jeune fille. (Lohéac.)

PENACHOU, adj. Sale, chemin *penâchou*, chemin boueux. (Martigné Ferchaud.)

PENAIS et PENIAU, s. m. Bât que l'on met sur les chevaux pour les charger. (Tout le département.)

PENERÉE, s. f. Panerée. (Tout le département.)

PENETTE, s. f. Radoteuse et femme qui fréquente constamment les églises. (Tout le département.)

PENIER, s. m. Panier. (Tout le département.)

PENILLE, s. f. Grosse étoffe du pays en laine cardée et en fil. « *Not' fille a un biau cotillon de penille.* » (Tout le département.)

PENSACRE, s. f. Plante du bord des eaux. (*Œnanthe crocata*.) (Tout le département.)

PENTECOTE, s. f. Orchidée des champs. « Venez-vous, les *gars*, serrer des *pentecôtes* dans la *prée* ?» (Tout le département.)

PEPA, s. m. Papa. (Arrondissement de Vitré.)

PÉPÉE, s. f. Perrine, prénom de femme. (Plerguer.)

PEPERIATAN, s. m. Pinson. « C'est un mâle de *peperiatan* » (Environs de Rennes.)

PEPERIATONS, s. m. Habitants du bourg de Pipriac.

PERCEPIERRE, s. m. Plante des bords de la côte appelée aussi *Cassepierre*. (Saint-Mâlo.)

PERCHAIN, s. m. Prochain, adj. « J'irai travailler chez vous jeudi *perchain*. » (Tout le département.)

PERCIEUX, adj. Précieux. Au fém. *Percieuse*. (Saint-Georges-de-Grehaigne.)

PERRINES, s. f. pl. Filles de la campagne. Lorsque les filles vont aux assemblées pour se gager on dit : « *V'la les perrines qui passent*. » (Rennes.)

PERROTTE, s. f. Perrine, prénom de femme. (Tout le département.)

PERSIDENT, s. m. Président. (Chanteloup.)

PERSOUÉ, s. m. Pressoir. (Arrondissement de Redon.)

PERTANTAINE, s. f. Pretantaine. « Courir la *pertantaine.* » (Tout le département.)

PERTINTAILLE, s. f. Collier de cheval garni de grelots. (Dourdain.)

PERTUS, s. m. Trou. « Il a fait un *pertus* à la cloison. » « Son sabot a un *pertus.* » (Tout le département.)

PERTUSER, v. a. Percer, perforer. (Arrondissement de Redon.)

PESON, s. m. Anneau de plomb placé au bas du fuseau d'une quenouille à filer pour le rendre plus lourd. « Combien la douzaine de *pesons* ? » (Arrondissement de Redon.)

PESSARD, s. m. Qui poisse. La graine du *lappa*, qui s'attache aux vêtements, est appelée graine de *pessard.* (Tout le département.)

PESSAU, s. m. Sorte d'échalas. (Fougères.)

PESSE, s. f. Moineau. (Fougères.)

PETARD, s. m. Digitale. Plante des terrains schisteux. (Arrondissement de Redon.)

PETASSE, s. f. Radoteuse. (Tout le département.)

PETASSER, v. n. (V. *berdasser.*) (Tout le département.)

PETASSERIES, s. f. pl. (V. *berdasseries.*) (Tout le département.)

PETASSIER, s. m. Rabâcheur. (Tout le département.)

PETER, v. n. Crever. « Il frappait si fort sur son tambour que la peau a peté. » (Tout le département.)

PETEUX, s. m. Poltron. « C'est un *peteux*, il n'ose pas sortir la *net.* » (Tout le département.)

PETITON, adj. Qui est petit, le pied *petiton.*

« Le pied *petiton*, ma dondaine,
Le pied *petiton* ma dondon. »
(Vieille chanson de l'Ille-et-Vilaine.)

PETOCHE, s. f. Chandelle de résine. (Dourdain.)

PETOCHIE, s. f. Porter quelqu'un sur son dos. (Dourdain.)

PETOIRE, s. f. Instrument en sureau dont se servent les enfants pour lancer de l'eau ou de petites balles d'étoupe. (Bain.)

PETRAUDE, s. f. Bruyère des champs. (Dingé.) A Bain on prononce *Petreule.*

PETRAUDER, v. a. Couper de la bruyère. (Dourdain.)

PETRON-JACQUET, s. m. Dès le lever du jour.

PETRON-MINET, s.m. Dès l'aurore. « Je me suis levé dès le *petron-minet.* » (Tout le département.)

PETOU, s. m. Petit banc qu'on met dans le coin du foyer pour les enfants. On dit aussi d'un petit *gas* qui fait des pets: « C'est un *petou* ! » (Pléchâtel.)

PETOU, s. m. Fesses. « Assis-toi sur ton *petou*, mon Joson. » (Tout le département.)

PEUCE, s. m. Pouce, doigts de la main. « J'ai *ma* au *peuce.* » (Arrondissement de Redon.)

PEUCEROT, s. m. Pouce des petits enfants.

« Peucerot, lèche pot, longi,
Mal appris, le petit doigt du paradis. »
(Formulette de l'Ille-et-Vilaine.)

PEUCEYER, v. a. Enfoncer le pouce dans les fruits pour s'assurer qu'ils sont mûrs. (Dourdain.)

PEUGNER, v. a. Peigner. « *Peugne* ta fille ou elle aura des *landes* dans la *pa.* » Peigne ta fille ou elle aura des lentes dans le poil (dans les cheveux). (Hirel.)

PEULE, s. f. Pelle. (Plerguer.)

PEUROU et PEUVROU, s. et adj. Peureux. Au fém. *peurouse, peuvrouse.* « C'est un *peurou* ! » « Elle n'est pas sortie de la *net* (nuit) tant elle est *peuvrouse.* » (Arrondissement de Redon.)

PEUSACRE, s. f. Ciguë du bord des eaux. (La Dominelais.)

PEUX, s. m. pl. Bouillie de blé noir. (V. *Groux.*) (Vitré.)

PEZET DE LAINE, s. m. Laine préparée, prête à filer, et amassée en paquet ayant la forme d'une poupée. (Bain.)

PEZIAUX, s. m. pl. Poids pour peser les marchandises. (Fougeray.)

PHALOMISE, s. f. Physionomie. « Cet homme a une *phalomise* bien agréable. » « Cette femme a une bonne *phalomise.* » (Loutehel.)

PHILOMIE, s. f. Physionomie. (Environs de Rennes.)

PIÂCHER, v. n. Mâcher. (Gennes.)

PIACOT, s. m. Petite mare. (Dourdain.)

PIACOTER, v. n. Marcher dans l'eau, s'amuser dans l'eau. (Dourdain.)

PIACRER, v. a. Souder, coller. (Dourdain.)

PIADOLLE, s. f. Femme qui se lamente, qui gémit sur tout. « C'est une *piadolle* ! » (La Bouëssière.)

PIAILLER, v. n. Quémander, mendier. (Tout le département.)

PIAN, s. m. Voleur, vagabond, détrousseur de grands chemins. Toutes les mauvaises gens sont des *pians*. Il existe, non loin de Dourdain, une lande mal famée de laquelle on dit : qu'en frappant sur les *brousses*, on en ferait plutôt sortir un *pian* qu'un lièvre.

PIAU, s. f. Peau. La *piau* d'un loup. (Tout le département.) « C'est une *piau* ! » C'est-à-dire un mensonge. (Rennes, locution d'imprimerie.) *Piau*, signifie aussi femmé de mauvaise mœurs. « C'est une *piau*. » (Arrondissement de Redon.)

PIBANNER, v. n. S'enquérir de nouvelles et les colporter. (Dourdain.)

PIBAUT, s. m. Chien errant. (Dourdain.)

PICHÉ, s. m. Vase en terre dans lequel on sert le cidre sur la table. On dit aussi une *pichée de cidre*. (Tout le département.)

PICHELIN, s. m. Individu qui n'a pas d'appétit, qui ne trouve aucun mets à son goût. (Dourdain.)

PICHENETTE, s. f. Chiquenaude. (Tout le département.)

PICOTÉ, E, adj. Figure marquée par la variole. « Adressez-vous à la servante *picotée* elle va vous renseigner. »

PICPUCE, s. m. Tailleur à la journée, appelé aussi *Couturier*. (Dourdain.)

PICRON, s. m. Dard, aiguillon des abeilles. (Bain.)

PIÈCE DE TERRE. s. f. Champ. Dans tout le département on dit : « Voilà une *pièce de terre*. » pour un beau champ.

PIECETTE, s. f. Le haut du tablier des femmes. (Tout le département.)

Piéchaté, s. m. Pléchâtel, commune du canton de Bain, dans l'arrondissement de Redon.

Pied-de-Coq, s. m. Renoncule des champs appelé aussi *Bassin-d'or*. (*Ranunculus Boræanus*.)

Pied-de-Griffon, s. m. Hellebore, plante d'hiver.

Pied-de-Lièvre, s. m. Plante de la famille des Papilionacées. *Trifolium arvense*.

Pied-de-Loup, s. m. Renoncule bulbeuse.

Pied-de-Veau, s. m. Plante des haies. *Arum maculatum*. (Tout le département.)

Pied-d'Oiseau, s. m. Plante des terrains arides. (*Ornithopus perpusillus*.) (Tout le département.)

Piegrièche, s. f. Femme acariâtre, harpie. (Tout le département.)

Pie-Maraige, s. f. Vanneau, *pie de marais*. (Sixt.)

Pie-Pou, s. m. Renoncule rampante.

Pierre-a-Galettes, s. f. Ustensile en fonte sur lequel on cuit la galette de blé noir. (V. *tuile à galettes*.) (Arrondissement de Redon.)

Pierre-de-Sucre, s. f. Morceau de sucre. (Tout le département.)

Pierrot, s. m. Petit col pour enfant. (Bain.)
Prénom d'homme. (Plerguer.)

Pieu, s. m. Lit. « Je vais m'enfoncer dans mon *pieu*. » (Rennes.)

Pieune-Fougeure, s. m. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Malo.

Pifoiner, v. n. Mal travailler. (Dourdain.)

Pile, s. f. Coups reçus ou donnés. « Je lui ai flanqué une *pile*. » (Tout le département.)

Pigaler, v. a. Écraser, abîmer. « Ne marchez pas sur mon grain, vous le *pigalez*. » (Tout le département.)

Pigeons, s. m. pl. Petits paquets de blé noir, frais coupé, mis debout à sécher dans les champs. (Tout le département.)

Pigner, v. n. Pleurnicher, se plaindre. (Tout le département.)

Pignocher, v. n. Plaindre parce qu'on n'est pas bien portant.

« *Qui pignohce vivoche.* »

(Dicton de Rennes.)

Pignou, s. m. Au fém. Pignette. Pleureur, pleureuse. Petit enfant *pignou*, petite fille *pignette*. Se dit aussi d'une femme qui gémit sans cesse. « C'est une *pignette*. » (Tout le département.)

Pigots, s. m. pl. Balles d'avoine et d'autres grains que l'on met ordinairement à pourrir dans les rues des villages pour faire du fumier. (Arrondissement de Redon.)

Piherne, s. f. Grande barrière en bois généralement placée à l'entrée d'une avenue. — Ne pas confondre avec une grille en fer. (Arrondissement de Redon.)

Pimpin, s. m. Plante du bord des eaux appelée aussi *Pensacre*. (V. *Pensacre*.)

Pinette, s. f. Mauvais cidre. (Rennes.)

Pingeon, s. m. Pigeon. « Voulez-vous acheter un *pingeon-ramier*? « C'est un *biau pingeon*. » (Arrondissement de Redon.)

Pingron, s. m. Langue de reptile. (V. *Picron*.) « La vipère attire son *pingron* pour saisir les insectes. » (Gennes.)

Pinu, s. m. Sorte de tonton composé d'un bouton de culotte traversé d'une cheville qui sert à le faire tourner. Jouet d'enfant. (V. *Cadoret* et *Pirvire*.) C'est aussi le nom de l'ancienne monnaie appelée liard. (Bain.)

Piongeau, s. m. Petit enfant maladif. (Fougères.)

Pionne, s. f. Jeu d'enfants. Ce mot est également employé par les paysans de l'arrondissement de Fougères pour indiquer l'impôt de la prestation en nature pour les chemins vicinaux.

Piot, s. m. Cidre. « Buvez-donc, c'est du bon *piot*. » (Tout le département.)

Piperia, s. m. Pipriac, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Redon.

« C'étaient trois vieilles commères,
S'en venant de Piperia. »

(Chanson de l'Ille-et-Vilaine.)

PIPI, s. m. Petit oiseau. (Tout le département.)

PIQUOU-DE-PUCES, s. m. Tailleur de campagne. (Environs de Rennes.)

PIRETTE, s. f. Pâquerette cultivée dans les jardins. (Tout le département.)

PIROT et PIROTON, s. m. Petit de l'oie. « Il faut mener les *pirots* aux champs. » (Tout le département.)

PIRVIRE, s. f. Bouton de bois traversé par une cheville qu'on fait tourner avec le pouce. (V. *Cadoret* et *Pinu*.) (Gennes.)

PIRVIRÉ, E, adj. Quasi fou. Il est *pirviré*, elle est *pirvirée*, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas complètement leur raison. (Arrondissement de Redon.)

PISQUE, conj. Puisque. « *Pisque* je le veux. » (Tout le département.)

PISQUETTE, s. f. Petite fille. (Dourdain.)

PISSE-TROIS-GOUTTES, s. f. Petite fille chétive. (Tout le département.)

PISSOT, s. m. Urine d'animaux, de cheval principalement. (Tout le département.)

PISSOU, SE, sub. Enfant qui pisse au lit. Un petit *pissou*, une petite *pissouse*. Dans les faubourgs de Rennes et dans une grande partie du département toutes les petites filles sont désignées sous le nom de *pissouses*.

PISTRON, s. m. Lambin. (Dourdain.)

PISTRONNER, v. n. Travailler lentement. (Dourdain.)

PITAU, s. m. Jeu. C'est le même que le jeu de bouchon. Seulement le morceau de bois qui remplace le bouchon s'appelle *pitau*. (Vitré.)

PITOIS, s. m. Putois. « Un *pitois* est venu cette nuit dans mon poulailler et a saigné toutes mes poules. » (Arrondissement de Redon.)

PITOU, s. m. Peureux, lâche. (Dourdain.)

PITLER, v. n. Crier fort et d'une voix aigre. (Louvigné du désert.)

Placard, s. m. Lettre de faire part d'un décès. (Rennes.)

Place, s. f. Parquet. Espace libre au milieu d'une chambre. Tomber dans la *place*, pour tomber sur le parquet. Vieux mot français qui se retrouve dans les contes de la reine de Navarre. (Tout le département.)

Plante-a-Beurre, s. f. Plante de la famille des caryophyllées. (*Spergula vulgaris*.) (Sixt.)

Plat, adj. Se dit généralement du cidre. Du cidre *plat* est mauvais. Il n'a aucune saveur, aucun goût. (Tout le département.)

Platrée, s. f. Plat rempli de viande. « Je porte ma *platrée* de viande au four. (Tout le département.)

Platuche, s. f. Galette de blé noir. (Fougeray.)

Plée, s. f. Pluie. « La *plée ché*. » La pluie tombe. (Arrondissement de Redon.)

Plendre, v. n. Pleuvoir. « Il va *plendre*. » (Port-Saint-Jean-sur-la-Rance.)

Plorer, v. n. Pleurer. (Arrondissement de Fougères.)

Plumevarre, adj. des deux g. Couleur d'un jaune verdâtre, couleur de la Primevère. « Ce *gaziau* a le ventre *plumevarre*. (Canton de Saint-Aubin-d'Aubigné.)

Plusfine, s. f. Excrément humain. (Messac.)

Pobier, s. m. Gourmand. Synonyme de *Guenaf*. (V. ce mot.) (Loutehel.)

Pobin, s. m. Individu mal élevé, qui touche à tout. (Dourdain.)

Poche, s. f. Ivrogne. « C'est une *poche* ! » (Tresbœuf.)

Pochée, s. f. Sac de grain ou de farine. On appelle les meuniers des *couroux de pochées*. (Tout le département.)

Pochon, s. m. Sac en toile ou en papier. « J'ai toutes mes *éliges* (économies) dans un *pochon*. » (Tout le département.)

Poire, s. f. Main. « Les vilaines *poires*. » (Tout le département.)

Pocton, ne, adj. Maladroit de ses mains. (Tout le département.)

Poeche, s. f. Pêche. « Aller à la *poêche*. » (Bain.)

POECHER, v. a. Pêcher, prendre du poisson.

« *Poêchons*-nous du poisson,
Vive la République,
Poêchons-nous du poisson
Vive Napoléon. »
(Chanson des conscrits de l'Ille-et-Vilaine.

POÊLE, s. f. Bassine en cuivre sans anse. (Tout le département.)

POGANNE, s. m. Cuisinier ou charcutier malpropre. (Dourdain.)

POGANNER, v. a. Toucher souvent, longtemps un objet ou un animal. « Laisse donc ce chat, tu le *pogannes* depuis une heure. » (Gennes.) — A Dourdain, *Poganner* signifie faire la cuisine malproprement. — A Rennes, c'est faire de mauvaise besogne.

POGANNIER, s. m. Individu qui touche à tout. (Gennes.)

POGUILLES, s. f. pl. Mains. (Gennes.)

POGUILLER, v. n. Manipuler avec les mains. (Gennes.)

POIGNARD, adj. m. De la grosseur du poing. « Les vieux pommiers seront remplacés, quand ils tomberont, par de jeunes pommiers *poignards* » (Cette phrase existe dans tous les baux à ferme de l'arrondissement de Redon.)

POIS-DE-RAIE, s. m. pl. Haricots sur leur tige. Ils sont ainsi appelés parce qu'ils sent semés en ligne. (Bain.)

POISON, s. f. Fille de mauvaise vie. C'est une injure grossière que d'appeler une femme *poison*. « Ah! la sacrée *poison*. » (Arrondissement de Redon.)

POISSON-D'AVRIL, s. m. Plante de la famille des rubiacées appelé aussi *paisso*, *gratteron* et *prend-main*. (Rennes.)

POIVRE-D'EAU, s. m. Plante de la famille des polygonées. (*Polygonum hydropiper*.)(Saint-Sulpice-des-Landes.)

POLISSON, s. m. Tournure, ajustement de la femme. (Tout le département.)

POLKA, s. f. Petite coiffe portée par les femmes des environs de Rennes.

POLYGOGNE, s. f. Polygone. « Viens-tu voir le tir au canon *à la polygogne*. » (Faubourg de Rennes.)

Pommelle, s. f. Orge. « V'la de la belle *pommelle* dans le champ à François. » (Arrondissement de Redon.)

Ponnasse, s. f. Cul de la poule, de la canne, de l'oie. (Tout le département.)

Ponneuse, s. f. Pondeuse, poule qui pond. « Vous pouvez l'acheter en toute confiance, c'est une bonne *ponneuse*. » (Tout le département.)

Pont-Riant, s. m. Pont-Réant, petit bourg de l'Ille-et-Vilaine.

Poquette, s. f. Étui, petite boîte à aiguilles. (Tout le département.)

Porché, s. m. Charcutier. (Saint-Suliac.)

Portement, s. m. La santé. « Comment va le *portement* ? » (Arrondissement de Redon.)

Portou, se, sub. Porteur, porteuse. « Le *portou* de pain bénit à l'église ne m'en a point donné. » (Arrondissementde Redon.)

Possau, s. m. Individu sale, malpropre. « C'est un vilain *possau !* » (Environs de Rennes.)

Postiche, s. f. Farce. (Terme d'atelier.) « Faire des *postiches*. » C'est ordinairement un ouvrier gris qui fait ces farces. (Rennes.)

Pou, s. m. Pante des haies, stellaire. « Venez-vous cueillir des *poux* ? » (Arrondissement de Redon.)

Pouchette, s. f. Poche d'habit. (Plerguer.)

Poue, s. f. Peur. « La *poue* empêche de dormir. » (Tout le département.)

Poués et **Pouis**, s. m. pl. Poux, insectes qui s'attachent aux gens malpropres. « Il a des *poués* dans le *pa*: » Il a des poux dans le poil. « *Étoules-tu* tes *poués* mon petit gars? » *Étouler* veut dire chercher; nous avons omis ce mot à la lettre E. (Arrondissement de Redon.)

Pouffire, v. a. Enduire. « J'ai fait *pouffire* ma maison. (Fougeray.)

Pouillas, s. m. Corsage de femme sans manches. (Saint-Sulpice-des-Landes.)

Pouillement, s. m. Vêtement. « J'ai fait faire un *biau pouillement* de drap. »

POUILLER, v. a. Mettre des vêtements. « *Pouille-t'a donc, mon Joson.* » (Tout le département.)

POUILLOU, SE, sub. Personne qui a des poux. On dit aussi d'un misérable couvert de guenilles : « C'est un *pouillou.* » (Arrondissement de Redon.)

POULOT, POULOCHON, s. m. Poupon. « Oh ! le joli petit *poulot!* » Au féminin, *poulote* et *pouloche.* (Tout le département.)

POUPÉE, s. f. Paquet de filasse enroulé autour de la quenouille. (Tout le département.)

POUPETTE, s. f. Petite coiffe de femme retroussée sur la tête. (Tout le département.)

POUPLASSIER, s. m. Marchand de filasse. (Loutchel.)

POUPON DE FILASSE, s. m. Paquet de filasse. (Arrondissement de Redon.)

POURBITÈRE, s. m. Presbytère. « Viens-tu voir Monsieur le curé au *pourbitère* ? » (Louvigné-du-désert.)

POURCÉ, s. m. Porc. (Plerguer.)

POURCET, s. m. Bourrelet que les femmes se mettent au bas des reins pour soutenir leur jupon. (Dourdain.)

POURCIAU, s. m. Cochon. « Mets les *pourciaux* dehors, ils vont manger les *hiandras.* (V. *hiandra.*) (Arrondissement de Redon.)

POURCOUSSER, v. a. Chasser les chiens, les chats, les poules. « *Pourcousse* les poules ou elles vont manger le grain. » (Environs de Rennes.)

POURRIOT, s. m. Myrtille des bois appelé aussi *Lucet.* (Montfort.)

POURMENER (Se), v. pron. Se promener. (Montfort.)

POUSSER POUR ÊTRE PRÊTRE, loc. adv. Étudier pour être prêtre. « C'est un grand honneur pour nous, notre gars *pousse pour être prêtre.* » (Tout le département.)

POUSSIÉ, s. m. Mauvais lit. « Je me dépêche à souper pour m'étendre sur le *poussié.* » (Gennes.) — On dit aussi *du poussié* pour de la poussière de grain. (Tout le département.)

POUSSIEROU, SE, adj. des deux g. Couvert de poussière. « Ma robe est toute *poussiérouse.* (Bain.)

POUX, s. m. Bouillie de froment ou de blé noir. (Port-Saint-Jean-sur-la-Rance.)

Pras, s. f. Se dit d'une fille de mauvaise vie. « C'est une *pras* !» Ou bien encore d'une femme qui n'a pas de tenue, qui se néglige, qui est sale, qui est fainéante. (Tout le département.)

Prêcher, v. n. Causer. « Revenez tantôt, *j'allons prêcher*, car *j's'ais* trop occupé à *cett'heure*. » (Arrondissement de Redon.)

Prêchi, pas. déf. de prêcher. « Notre vicaire *prêchi* l'autre jour sur la gourmandise. » (Arrondissement de Redon.)

« Prêchi, prêcha,
Ma chemise entre mes bras,
Mon chapeau sur ma tête,
Je suis entrè dans un petit cabinet,
J'ai vu la mort qui rôtissait un petit poulet
Je lui en ai demandé un petit morceau
Elle m'a donné cent coups de bâtons.
Est-ce bien fait mon maître ?
— Oui, grosse bête ! »
(Formulette des petits enfants de l'Ille-et-Vilaine.)

Prée, s. f. Prairie. « Va mener les bêtes dans *la prée*. » (Tout le département.)

Preindre, v. a. Prendre.

Ind. prés. Je preins,
Tu preins,
Il preint.
(Arrondissement de Redon.)

Prend-main, s. m. Plante. (V. *Poisson d'avril*. (Rennes.)

Prendre-du-Mathurin. Loc. adv. Prendre du ventre. (Rennes.)

Prime, adj. des deux genres. Diminutif de primeur. « *Des paires primes* », c'est-à-dire des poires qui murissent de bonne heure. (Tout le département.)

Prinse, s. f. Prise de tabac. *V'lou une prinse?* Voulez-vous une prise ? (Lohéac.)

Privé, e, adj. Oiseau qu'on élève et qui mange seul. « *V'la un mauvis ben privé* ». (Tout le département.)

Pruner, v. n. Se dit d'une femme enceinte. *Elle prune* pour elle s'arrondit. (Châteaugiron.)

Pruniau, s. m. Pruneau. « *J'ai mangé des pruniaux à mon dîner*. » (Tout le département.)

P'TIT (Uh), Loc. adv. Un peu. « *Donnez-ma un p'tit de pain.* » (Tout le département).

PU, adv. plur. *Je souffre trop, je n'y tiens pu.* (Arrondissement de Redon.)

PU ou PUTS, s. n. Puits. « *Il a ché dans le pu.* » Il est tombé dans le puits.

PUETTE, s. f. Petit trou pour donner de l'air au tonneau quand on tire le cidre. (Dourdain).

PUETTE, s. f. Petite fille. (Champeaux.)

PUNGEAU, s. m. Seau pour puiser de l'eau. « *Va cri de l'iau avec le pungęau.* » (Tout le département.)

PUNGEOT, s. m. Oiseau qui plonge dans l'eau et qui reparaît à une certaine distance. Les poules d'eau, les grèbes sont appelés pungeots par les habitants des bords de l'Ille et du canal d'Ille-et-Rance.

PUPUTE, s. f. Mèche du bonnet de coton. (Rennes.)

PURÉSIE, s. f. Pleurésie. (Rennes.)

PUTEU, loc. adv. Par exemple ! Ah ! bien oui.

(*A continuer.*)

Ad. ORAIN.

BIBLIOGRAPHIE

Chansons populaires recueillies dans le département d'Ille-et-Vilaine, par Lucien Decombe. *Rennes*, H. Caillière, 1884 — (vj)-xxx-401-(lxi) p. in-18.

Je suis un peu en retard pour annoncer ce joli volume, fort élégamment imprimé par M. A. Leroy fils, de Rennes, C'est un véritable plaisir que de tenir en mains un livre d'une exécution aussi soignée : beau papier teinté, impression très-nette, disposition commode ; voilà pour la forme.

Quant au fond, le recueil est très-intéressant. Les *cent trente* chansons qu'il renferme (la musique des airs de soixante-dix d'entre elles est donnée à la fin du volume) offrent de remarquables spécimens du langage français de la Haute-Bretagne ; et il faut louer M. Decombe d'avoir joint à son travail un *index* explicatif des mots locaux, des expressions françaises qui ont pris un nom spécial dans le pays. J. V.

Beitræge zur lateinischen grammatik, von Arthur Probst. — Fasc. I et II. *Leipzig*, Zangenberg und Himly, 1883-8°-104 p. et p. 105-172.

Le premier fascicule traite des éléments formels du

verbe ; le second des particules et des conjonctions ; un troisième fascicule, annoncé, mais que nous n'avons point reçu, devra parler de l'emploi de *ut* chez Térence. Les deux livraisons que nous avons sous les yeux sont pleines d'intérêt ; il y a là une forte somme de travail utile.

Le second cahier se termine par une courte note sur le chant des Arvales que M. Probst traduit ainsi qu'il suit : « (1) E! uns, Laren, helft (sc. bitten) ! (2) Nicht verheere-zerstœre, Mars ! (3) Unterlass' es ! Eiligst ziehe ein (sc. in unsere Gefilde) ! Fuelle gieb ! (4) Reich sei, bringe (sc. Fruechte), Mars ! » Et M. P. ajoute : « cf. Caton, *Agric.* CXLI, ed. Keil : *Mars pater*, etc. » J. V.

OUVRAGES REÇUS PAR LA *REVUE*.

Photographie de la parole, par M. Hyacinthe BRUNET, de Monflanquin. *Agen*, 1879, 16 p., in-8.

La voce « der atto », appunti linguistici, par POMA Cesare. *Turin*, 1881, 1881, 15 p., in-8.

Alphabet phonétique universel, par G. de LA LANDELLE. *Paris*, 1881 (iv)-126 p., in-12.

Une fable de Florian (Le Calife Almamon), étude de littérature composée, par P. RISTELHUBER. *Paris*, 1881, 40 p., in-8.

Du Mode de filiation des racines sémitiques et de l'inversion, par l'abbé Cl. CAZET. *Paris*, 1882, 107 p. gr. in-8.

New homeric researches (I. on supposed metrical mimicry in

the homeric poems) by Edward Byron NICHOLSON. *Oxford*, 1882, 10 p. in-8 carré.

Tre Canti inediti ed una legenda germanica, per Stanislas PRATO. *Como*, 1882, in-12 de (vij) p.

Essai sur un patois vosgien (uriménil près Épinal) par N. HUILLET. *Épinal*, 1882-1883, deux parties, in-8. — I. (iv)-43 p. et un tableau ; — II. 56 p.

La grammaire logique, par Paul BRISSET. *Angers*, 1883, (iv)-176 p.

Vestiges of the broken plural in hebrew, by M. H. Salter BROOKS. *Dublin*, 1883, iv-20 p. in-8.

L'elemento tedesco nel dialetto piemontese, postille etimologiche di Ugo ROSSA. *Turin*, 1883, 31 p., in-8.

Histouéro de Franço, en bèrs gascous, par L. MARQUEZ. *Bordeaux*, 1885, pet. in-8 de (iv)-25 p. (première livraison, *Mérovingiens*).

Étude sur Semo Sancus Fidius, dar E. JEANNETAZ. *Paris*, 1885, (iv)-32 p.

PÉRIODIQUES.

13 th *Address of the President* to the Philological Society (16 may 1884). *Londres*, 1885, 142 p., in-8.

Introduction et notices nécrologiques par le Président J.-A.-H. Murray (pp. 1-4). — Les travaux de la Société et le Dictionnaire, par le Président (pp. 5-30). — La philologie slave, par M. MORFILL (pp. 31-38). — La philologie hongroise moderne, par M. A.-J. PATTERSON (pp. 39-43). — La langue turque et la philologie turque, par M. E.-G. BROWNE (pp. 44-71). — Les langues hamitiques, par M. R.-N. CUST (pp. 72-76). — L'étude pratique du langage, par M. H. SWEET (pp. 77-98).

Nyare bydrag till kaennedom om de svenska landsmaolen ock svenskt folklif, par J.-A LUNDELL. — liv. 20 et 21, 1885 A et B.

A. Les réunions linguistiques suédoises à Upsal, Helsingfors et Lund de 1872 à 1881. — B. « Cours, mon renne rapide ! », étude par M. R. BERGSTROEM.

International Zeitschrift für allgemeine sprachwissenschaft, etc., par M. F. TECHEMER. Tome I (liv. I et II). *Leipzig*, 1884, gr. in-8, 519 p.

I. Portrait de Guillaume de Humboldt ; 80 fig. sur bois et 7 pl. lithogr.; xvi-256 p. — Deux lettres de Humboldt (pp. vi-ix). — Programme du journal (pp. vij-xvj). — A.-F. POTT. Introduction à l'étude générale du langage (pp. 1-68). — F. TECHEMER. Analyse et synthèse naturelle des langages sonores (pp. 69-170). — F. TECHEMER. Transcription au moyen du latin cursif (pp. 171-192). — G. MALLERY. Le langage des signes (pp. 193-210). — Fr. MÜLLER. Les lois phonétiques sont-elles des lois naturelles? (pp. 211-214) — MAX-MÜLLER. Zéphiros et Gahucha (pp. 215-217). — L. ADAM. De la catégorie du genre (pp. 218-221). — A.-H. SAYCE. Les terminaisons personnelles du verbe indo-européen (pp. 222-225). — K. BRUGMANN. La recherche du rapport des parents dans les langues indo-germaniques (p. 226-256).

II. O. DONNER. Influence du lituanien sur les langues finnoises (pp. 257-271). — G. de Gabelenz. La distinction grammaticale du chinois (pp. 272-280). — K. HIMLY. Les langues monosyllabiques de l'Asie sud-orientale (pp. 281-294). — N. KRUSZEWSKI. Principes du développement linguistique (pp, 295-307). — J.-A. LUNDELL. Sur l'étude des patois (pp. 308-321). — A.-F. POTT. Bibliographie linguistique générale (pp. 329-354). — M. RADLOFF. Lire et apprendre à lire (pp. 355-376). — W. RADLOFF. La langue des Komans (pp. 377-382). — G. DE HUMBOLDT. Bases du type linguistique commun (pp. 383-383) et provision de mots (pp. 385-411). — Bibliographie et tables (pp. 412-519).

VARIA

I

« Nous avons annoncé que l'Académie française venait d'adopter l'orthographe de Voltaire.

Ce grand homme qui, dans son *Dictionnaire philosophique*, au mot A, remarque que *la coutume vicieuse de rimer pour les yeux et pour* (1) *les oreilles s'était* introduite, et qui cite ces deux vers de Corneille :

> Quel spectacle d'effroi ! Grand Dieu ! Si toute*fois*
> Quelque chose pouvoit effrayer des fran*çois* ! (2)

Voltaire, dis-je, aurait pu lui-même fournir l'exemple. Dans les premières éditions de sa *Henriade*, il disait encore (chant Ier) :

> Ah ! s'écria Bourbon, quand pourront les Fran*çois*
> Voir d'un régne aussi beau fleurir les justes *loix* !

Il changea, depuis, le dernier vers et mit :

> Ah ! s'écria Bourbon, quand pourront les Fran*çais*
> Réunir, comme vous, la guerre avec la *paix* !

Dès 1748, au moins, il écrivait: *Fran*çais, *conn*aître, etc.; mais encore alors il écrivait *bien*faisant, *pouv*oient, etc. (V. son *Discours*

(1) Il y a ici une faute typographique ; Voltaire a écrit « pour les yeux et *non pas* pour les oreilles » (J. V.).

(2) *Les Victoires du Roi sur les États de Hollande et en l'année 1672 ;* imitées du latin du P. de La Rue, v. 310-311 ; Voltaire cite aussi Boileau (Sat. IX), v. 241-231, où *français* rime avec *fas* v. (J. V.).

de réception à l'Académie, pages 126 et 127 du tome VIII de l'édition de ses *Œuvres*, Dresde, 1748 et suivantes).

Le tome IX de cette édition, publié en 1750, est imprimé avec la même orthographe.

Dans le tome X, qui porte la date de 1754, les *a* sont admis aux imparfaits ; mais on lit encore *faisait*, *faisons* (V. p. 290) au lieu de *fesait*, *fesons*, que Voltaire a écrit depuis.

Ainsi donc, c'est de 1750 à 1754 que Voltaire a commencé à introduire la plus remarquabte de ses innovations dans l'orthographe. et je crois pouvoir assigner pour époque précise l'année 1751.

Dans l'édition du *Siècle de Louis XIV* faite à Berlin (deux petits vol. in-12), sous les yeux de l'auteur, par les soins de Francheville. les *a* remplacent les *o*, non seulement aux imparfaits mais encore dans le mot *faible* (V. tome Ier, p. 145).

Or, cette édition était commencée dès le mois d'Auguste 1751 (V. dans la *Correspondance Générale*, la *Lettre* au duc de Richelieu du 31 auguste 1751).

On a vu qu'en 1750 le IXe volume des Œuvres fut imprimé avec l'ancienne orthographe.

Je n'ai plus qu'un mot à dire. On aura peut-être été étonné de me voir citer l'édition de Dresde; c'est que, quoique donnée en pays étranger, elle n'est point à dédaigner. Elle fut imprimée par le célèbre Breitkopf pour le compte de G. C. Walther, dont Voltaire parle avec éloge, et qu'il appelle même *son libraire ordinaire* (*Lettre* à M. d'Argental, du 22 novembre 1752). »

(Beuchot ; *Journal de la Librairie*, 1819, p. 191-192).

II

« L'Académie a-t-elle bientôt terminé son dictionnaire? Arrivons-nous à temps en lui signalant un vocabulaire spécial qu'un « chercheur » a mis au jour pour la plus grande joie des « curieux »? Il s'agit des expressions spéciales aux élèves de l'École de Saint-Cyr. Pourquoi n'y aurait-il pas les expressions spéciales comme il y a les mathématiques spéciales? Ceci repose de cela, en tout cas. Et que l'Académie le veuille ou non, ces intéressants jeunes gens, l'espoir de notre armée, ont bien le droit de parler un langage compré-

hensible pour eux seuls. Oui, mais nous avons, de notre côté, le droit de nous emparer de ces inventions originales qui portent avec elles leur philosophie.

On pourrait commencer ainsi le vocabulaire de Saint-Cyr :

Ancien : élève de seconde année.
Anspessoir ou *anspessade*: premier soldat.
Bazane (pomper la) : être dans la cavalerie.
Bahut: l'École de Saint-Cyr.
Bahut (pékin de): la liberté.
Barbette: fortifications.
Bataillon : exercices militaires.
Bazard (monsieur) : nouveau Saint-Cyrien.
Bazoff : Adjudant.
Bouquiner: lire.
Bronze : artillerie.
Brimades: épreuves aujourd'hui à la rose.
Cafarder : protéger.
Calot : képi.
Caso : plumet rouge et blanc.
Cosaque : jeune élève.
Cornard : tabac, journaux, pipe, liqueurs, romans, tout ce qu'il faut *défiler*.
Cornarder: se tromper.
Crachoirs: reliefs en sable et en colle.
Défiler : cacher.
Facétie: promenade militaire.
Faire le fixe: avoir l'œil en sentinelle et avertir.
Fausses manches: sorte de tablier qui sert surtout à « défiler le cornard ».
Galette: sortie de faveur.
Melon : élève qui touche à la fin de sa première année.
Etc., etc.

Ajoutons, avec le « curieux » auquel nous devons cette indiscrétion précieuse, que la *pompe* signifie l'ensemble des études non militaires et que la *grande pompe* est le nom du lieutenant-colonel directeur des études. Enfin, quelques *pendus fumistes* sont chargés de la littérature, du dessin et de l'allemand.

« Le *melon* est vertement dégourdi par le *pète-sec* (gymnas-

tique), le *tire-boyaux* (escrime), et le *zèbre* (équitation), où il *pile*, prend des *tapes* et des *pains* avec les *veaux* et les *emballeurs*. S'il prend un *pain* malheureux ou sait déjà tirer une heureuse *carotte* au major, il va *tirer* quelques jours au *paradis* (infirmerie); là en sa qualité de *séraphin*, les bonnes sœurs le gorgent de *rabiots* (friandise); le brave aumônier, vétéran d'Italie, du Mexique et de 1870, l'illumine de ses *topos* (dessins) merveilleusement enluminés; et le *pète-sec* (sergent de garde), qui le pince à *bouquiner* (lire un roman), lui *allonge* des *kilos* (consigne) changés en *ours* (salle de police) par le *poireau* (général commandant l'École). »

A propos d'argot (et dans un tout autre d'idées), il n'est peut-être pas inutile de rappeler que le mot « grue » a été employé pour la première fois, dans le sens que l'on sait, par Clément Marot, comme le témoigne la strophe suivante :

Je ne dis pas que je me détermine
De vaincre Amour, cela m'est deffendu;
Car nul ne peust contre son arc tendu.
Mais de souffrir chose si mal congrne,
Par mon serment, si je ne suis plus si *grue*.

Voilà un vocable qui ne croyait guère compter des ancêtres jusque dans le seizième siècle ! »

(*L'Évènement*. — Mardi 23 juin 1885.)

Imp. Georges Jacob, — Orléans.

REVUE

DE

LINGUISTIQUE

ET DE

PHILOLOGIE COMPARÉE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

GIRARD DE RIALLE

CONSERVATEUR DES ARCHIVES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ET

JULIEN VINSON

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

Avec la collaboration de divers savants français et étrangers

---

TOME DIX-HUITIÈME

15 OCTOBRE 1885

PARIS

MAISONNEUVE FRÈRES & CH. LECLERC, ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, 25

1885

SOMMAIRE DU N° 4.

Pages.

V. Henry. — Contribution à l'étude des origines du décasyllabe roman 295

H. Gaidoz et **Paul Sébillot.** — Bibliographie des traditions et de la littérature populaire ou orale des Frances d'Outremer (*suite*) 342

A. Orain. — Glossaire patois (suite) 368

VARIA 401

CONTRIBUTION

A L'ÉTUDE DES

ORIGINES DU DÉCASYLLABE ROMAN

> ..... *Neque obliviscantur romanicam poesin ita a romana discrepare, ut ejus origo pœne lateat, nullaque magis pars grammaticæ lubrica sit.*
> (L. Havet, *De saturnio Latinorum versu*, p. 17.)

I

SUB JUDICE.

La question des origines d'une forme rythmique est par elle-même si complexe qu'elle semble défier toute analyse, et pourtant si pleine d'intérêt qu'on ne saurait se défendre d'y revenir, alors même qu'on s'est convaincu de l'inanité des efforts tentés pour en pénétrer le mystère. Il y a quelque chose de plus irritant qu'un texte indéchiffrable : c'est une inscription, comme celle d'Alise, parfaitement lisible, et néanmoins inintelligible. N'est-ce pas une énigme de même nature que celle du décasyllabe roman? Voici une cadence qui flatte notre oreille et satisfait notre sens esthétique ; elle nous est familière, au point qu'elle

semble ne pouvoir être autre, et l'idée ne nous vient même pas que la pensée poétique de nos vieux trouvères eût pu par aventure revêtir une forme différente; nous l'acceptons ou la subissons par habitude, comme ces mots usuels qui sont la monnaie courante du langage, et dont le sens est pour nous si clair que nous ne songeons pas à en chercher l'étymologie. Uu jour pourtant quelqu'un s'avise de se demander: « D'où vient-elle ? » et la question demeure sans réponse, ou bien elle admet à la fois plusieurs réponses contradictoires, dont aucune d'ailleurs n'est entièrement satisfaisante. La solution semble sous la main, et, plus on fait effort pour la serrer de près, plus elle se dérobe.

Faut-il pour cela désespérer de la saisir ? Faut-il croire, avec d'éminents métriciens, MM. G. Paris et L. Havet, qu'il soit chimérique de vouloir ramener à un type latin déterminé les formes rythmiques populaires de la poésie romane? Cette résignation n'est facile qu'aux maîtres; ceux-là seuls qui savent beaucoup peuvent consentir à ignorer: quelques bonnes raisons qu'ils lui apportent de clore le débat, le disciple s'obstine à le pousser plus avant à ses risques et périls. Si les recherches de la grammaire comparée ont permis de restituer dans leurs éléments essentiels des langues éteintes depuis des siècles, s'il n'est pas interdit au métricien d'entrevoir d'ores et déjà une conciliation possible entre les systèmes, au premier abord si différents, du çlôka sanscrit, de l'hexamètre grec, du saturnien latin, de la *langzeile* des Nibelungen (1), et de

(1) Cf. notamment F. Allen, *Ueber den Ursprung des homerischen Versmasses.* (*K. Z.*, XXIV, p. 556 sq.)

remonter ainsi par la pensée jusqu'au principe même de l'eurythmie indo-européenne, à bien plus forte raison peut-il conserver le légitime espoir de pénétrer quelque jour le secret de la versification romane, dont les origines, peut-être tout aussi obscures, sont du moins plus rapprochées de nous. Ne sera-t-il pas temps de se rallier à la solution négative, le jour où toutes les conjectures plausibles auront été tour à tour épuisées et rejetées ?

J'ai donc entrepris de soumettre à une critique sévère les divers systèmes qui se sont produits jusqu'à présent sur l'origine du décasyllabe roman, et d'exposer à mon tour aux sévérités de la critique un système personnel, à certains égards nouveau, dont les côtés faibles n'échapperont à personne. J'ai longtemps hésité avant de m'engager dans une voie si périlleuse et déjà si brillamment parcourue, et de mettre mon inexpérience aux prises avec le témoignage des plus illustres romanistes de France et d'Europe. Dût-on me taxer de naïveté ou d'outrecuidance, une considération capitale m'a déterminé : mon hypothèse une fois écartée, je crois qu'il ne restera plus place pour aucune solution positive, et dès lors la question se trouvera virtuellement tranchée par voie d'élimination. Cette étude n'aura pas été tout à fait inutile si elle a servi à montrer le chemin qu'il faut désormais renoncer à suivre.

II

DU VERS RYTHMIQUE EN GÉNÉRAL.

Il est un point sur lequel, je crois, l'unanimité est acquise : c'est que le décasyllabe roman, non plus qu'aucune forme de notre poésie, ne peut provenir immédiatement et sans transition d'une forme métrique de la poésie ancienne : autrement dit, que, la base de notre versification étant l'accent, et non plus la quantité, le mètre ancien, quel qu'il soit, d'où procède le vers roman, a dû préalablement laisser prédominer la tonalité et se transformer en un simple rythme. A ce point de vue très général, il serait permis de dire que toute période rythmique de plus de dix syllabes, qui aurait deux accents, deux temps forts principaux, l'un à volonté sur la quatrième ou la sixième syllabe, l'autre invariablement sur la dixième, pourrait être envisagée comme contenant en germe notre cadence décasyllabique. Or l'on sait combien de types latins rentrent dans cette formule éminemment compréhensive : elle n'exclut dès l'abord que les rythmes trochaïques, où les temps forts ne peuvent porter que sur des syllabes impaires ; elle admet au contraire tous les trimètres iambiques, soit complets, soit catalectiques :

Phaselus ille quem videtis, hóspites —
Trahuntque siccas machinæ carinas —

le saphique, tel qu'Horace l'a plié aux exigences de l'oreille latine,

Pindarum quisquis studet æmulâri; —

d'autres encore, dont la ressemblance au moins superficielle avec le vers roman ne pouvait manquer de frapper les esprits les moins prévenus. A supposer donc que le choix ne fût ouvert qu'entre tous ces types fort différents, l'alternative serait déjà fort embarrassante. Mais (et c'est ici que se manifeste la divergence entre deux écoles ou deux tendances qui, partant du même principe, aboutissent à des conclusions diamétralement opposées) voici qu'au début même de notre recherche, d'imposantes autorités nous arrêtent en nous demandant de quel droit nous rattacherions à un type quelconque de versification classique la forme rythmique inconnue d'où notre vers est issu.

Selon M. G. Paris, le vers rythmique, absolument indépendant de la métrique romaine, qui d'ailleurs n'est qu'un emprunt fait aux Grecs, serait essentiellement l'expression de la poésie populaire des Latins, et dans son récent et bel ouvrage M. Rajna a soutenu une opinion toute semblable, en substituant toutefois le vers celtique au vers latin (1). Depuis une assez haute antiquité on aurait fait et chanté, en Italie et dans les Gaules, des vers dont la

(1) V. sur cette intéressante question : G. Paris, *Lettre à M. L. Gautier*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, VI, II, p. 601 sq.; — d'Arbois de Jubainville, *Rapports de la versification du vieil irlandais*, etc., dans *Rom.*, VIII, p. 145 sq.; — le même, *Versif. irlandaise et versif. romane*, et G. Paris, *Réponse à M. Bartsch*, dans *Rom.*, IX, pp. 177 et 184; — P. Rajna, *Origini dell' Epopea Francese* (Firenze 1884), p. 522 sq. et la recension de cet ouvrage par M. G. Paris, *Rom.*, XIII, p. 622 sq., etc.

cadence ne reposait que sur l'accentuation des syllabes. La quantité prosodique n'était pas assez vivement sentie par les Latins pour qu'ils en fissent la base de leur versification ; elle ne commença à vibrer distinctement à leur oreille que du jour où ils eurent coulé leur langue poétique dans des moules d'importation étrangère, et garda du reste toujours chez eux un caractère artificiel que met en pleine lumière le contraste de la raideur du vers latin avec l'admirable souplessse de son modèle grec. Mais, bien avant que les lettrés eussent introduit les cadences helléniques, le peuple avait pour son usage composé des vers rythmés, chants de la charrue et de l'atelier, formules propitiatoires, hymnes de victoire ou couplets railleurs pareils à ceux que chantaient les soldats de César derrière son char de triomphe ; et le peuple ne modifia ni ses goûts, ni ses habitudes pour plaire aux hellénisants de la cour d'Auguste. Tandis que ceux-ci naturalisaient les mètres grecs, il demeurait fidèle à ses vieux rythmes latins,

Versibus quos olim Fauni vatesque canebant,

et c'est de cette poésie populaire et libre, non de la versification artificielle et pénible des érudits, qu'est sortie la poésie romane. Remonter, pour l'expliquer, à un mètre classique, c'est retomber dans les antiques errements de ceux qui faisaient dériver les langues romanes du latin littéraire.

Arrêtons-nous un instant sur cette comparaison : elle nous ouvre une perspective consolante, celle d'une route détournée, si la route directe nous fait défaut. Les langues romanes ne descendent pas du latin tel que nous le

révèlent les auteurs classiques, et ceux qui ont prétendu les en faire sortir se sont perdus dans un dédale de contradictions ; mais est-ce à dire que leurs recherches n'aient point profité à la science ? Tant s'en faut, puisqu'elles ont servi de point de départ à l'étude méthodique des langues romanes, qui sans elles ne serait jamais née. Aujourd'hui encore, que font ceux qui veulent étudier, dans ses rapports avec le latin, soit un ensemble de dialectes romans, soit même un patois isolé ? S'ils pouvaient partir du latin populaire, tel qu'il était en usage dans le district qui fait l'objet de leurs recherches, ils n'y manqueraient évidemment pas ; mais, comme presque rien ne leur en a été conservé, ils sont bien obligés, pour avoir une base d'opérations solide, de partir du latin classique plus ou moins modifié. C'est un ancêtre fictif, sans doute ; mais il supplée l'ancêtre réel demeuré inconnu, et dans bien des cas permet d'en restituer autrement que par simple divination les traits essentiels.

Eh bien, n'en serait-il pas de même du vers latin par rapport au vers roman ? Ne pourrait-on, par une méthode analogue, les rattacher immédiatement l'un à l'autre, puis suppléer par la pensée les intermédiaires nécessaires et disparus ?

Il n'y a point parité, dira-t-on : le latin littéraire est toujours du latin, tandis que les mètres classiques sont exclusivement grecs. — Examinons de plus près cette assertion : est-il bien sûr d'abord que la versification populaire n'ait tenu qu'un faible compte de la quantité prosodique ?

S'il est à Rome une forme métrique populaire dans toute l'acception du mot, c'est à coup sûr le saturnien, le

plus ancien type de vers auquel remontent les souvenirs des Romains eux-mêmes. Ennius en reporte l'origine au passé légendaire et mythologique du Latium; quand il disparaît, Nevius s'écrie que les Romains ont oublié leur langue; il appartient si peu à la littérature dite classique, que les hellénisants dédaigneux n'y voient plus guère qu'une prose cadencée. Dans ce mètre sont conçus, non seulement les premiers poèmes épiques des Romains, qui ne nous reportent pas à une très haute antiquité, non seulement les plus anciennes formules religieuses de leur culte, ce qui peut prêter à controverse à cause de l'état déplorable dans lequel ces formules nous sont parvenues, mais encore, ce qui est autrement grave et décisif, les dictons agricoles :

Hiberno pulvere, verno luto, grandia farra,
Camille, metes (1).....

les conjurations superstitieuses contre les maladies :

Terra pestem teneto, salus hice maneto;

peut-être jusqu'aux berceuses de nourrices, puisque le vers unique rapporté par un scholiaste de Perse se scande en saturnien sans aucune modification :

Lalla, lalla, lalla, aut dormi aut lacte (2).

(1) Cf. pourtant la scansion rythmique de M. Allen (*op. cit.*, p. 586), dont le seul avantage est de ne pas supposer une lacune :

Hibérno púlveré, | vérnó lútó,
Grándiá fárra, | Camillé, métès.

(2) L. Havet, *op. cit.*, p. 441.

Eh bien, M. L. Havet l'a démontré, croyons-nous, jusqu'à la dernière évidence, dans le chef-d'œuvre de patience, d'érudition et de goût littéraire où il a restitué et coordonné tous ces fragments informes, la cadence du saturnien repose exclusivement sur la quantité prosodique. Quand les anciens le nommaient vers rythmique, désignation qui a induit en erreur quelques commentateurs modernes, ils faisaient allusion aux licences extrêmes qui y étaient admises (notamment à la suppression facultative d'un ou même deux temps faibles), licences incompatibles avec la notion d'un vers rigoureusement métrique; mais ils n'entendaient nullement le rythme dans le sens où nous l'entendons aujourd'hui, prédominance exclusive de l'accent tonique dans la cadence du vers (1). M. Havet va plus loin encore : il n'admet pas qu'avant Commodien aucun poète ait jamais tenu compte de l'accentuation (2) : il ramène sans doute à d'autres causes les particularités prosodiques qui ont fait supposer à Ritschl et à d'autres philologues une influence quelconque de la tonalité sur la structure du vers comique, et à plus forte raison se refuserait-il à la reconnaître dans l'hexamètre et le pentamètre classiques. Mais ce n'est pas ici le lieu de discuter une opinion qui a déjà fait couler beaucoup d'encre; le seul point qu'il en faille retenir est celui-ci : la plus ancienne

(1) *Ibid.*, p. 359. — Une récente tentative de scansion rythmique du saturnien (O. Keller, *der saturn. Vers als rythmisch erwiesen*, Lpz. 1883), bien qu'accompagnée de développements ingénieux, ne nous a point convaincu.

(2) *Ibid.*, p. 15. C'est aussi la conclusion fortement motivée d'une savante étude de M. W. Meyer, *die Beobachtung des Wortaccentes in der altlat. Poesie*, München, 1884.

forme de vers latin à laquelle il nous soit donné de remonter par les documents écrits est essentiellement et exclusivement métrique.

Parmi les trop rares spécimens de chansons populaires que l'histoire a laissé parvenir jusqu'à nous, M. G. Paris cite volontiers les curieux tétramètres trochaïques catalectiques que chantaient les soldats au triomphe de César. Seraient-ce là des types de versification rythmique ?

Cæsar Gallias subegit, Nicomedes Cæsarem;
Ecce Cæsar nunc triumphat, qui subegit Gallias;
Nicomedes non triumphat, qui subegit Cæsarem (1).

Incontestablement ce sont, sans une seule irrégularité, des trochées toniques ; mais ce sont aussi, puisque la substitution du spondée est de règle aux pieds pairs, des trochées prosodiques absolument irréprochables, sauf l'unique spondée initial, qui disparaît si l'on lit *Gallias Caesar*. Admettons qu'ici les deux éléments possibles de l'eurythmie ancienne se combinent en proportions égales : on ne voit aucune raison d'accorder que l'un ait absorbé et dominé l'autre. Il y a alliance intime, fusion du rythme et du mètre, coïncidence qui a dû se produire bien souvent dans une langue où l'accent principal des mots dépend essentiellement de la quantité des syllabes.

La contre-épreuve est aisée, car ce ne sont pas là les seuls couplets populaires que nous ait conservés le précieux anecdotier des Césars :

(1) Sueton., *Cæs.*, XLIX.

Gallos Cæsar in triumphum ducit, idem in curiam ;
Galli braccas deposuerunt (1), latum clavum sumserunt.
Brutus, quia reges ejecit, consul primus factus est ;
Hic, quia consules ejecit, rex postremo factus est (2).

Ici le principe de la versification apparaît moins nettement : la plupart des pieds sont des trochées toniques, mais des spondées prosodiques. Il semblerait donc que la cadence reposât sur l'accentuation ; mais cette conclusion serait abusive. Il suffit de considérer ces quatre vers pour y reconnaître des trochaïques de la dernière licence, avec substitution permise du spondée à tous les pieds sauf le dernier, dans le genre des vers des comiques ou du sénaire de Phèdre. Ici non plus, en dépit des apparences, la tonalité ne joue qu'un rôle secondaire, si même elle entre en ligne de compte. La preuve va nous en être fournie par un quatrième couplet, où les trochées prosodiques ne sont pas moins irréguliers et où pourtant il est impossible de reconnaître des trochées toniques :

Urbani, servate uxores, moechum calvum adducimus ;
Aurum in Gallia effutuisti, at hic sumsisti mutuum (3).

Le premier pied est, au point de vue de l'accentuation, un iambe bien caractérisé, incompatible avec un rythme trochaïque. Ces vers sont donc incontestablement métriques (4).

(1) Il faut probablement substituer *deposuēre;* cf. dans le même vers *sumsērunt*.

(2) Sueton., *Cæs.*, LXXX.

(3) Sueton., *Cæs.*, L.

(4) M. G. Paris me fait observer : 1° que tous ces vers se terminent par des proparoxytons, ce qui confirme son principe d'ac-

Quant au fameux chant de guerre des soldats d'Aurélien, on sait combien la leçon en est incertaine (1). Toutefois les deux vers les mieux conservés laissent deviner l'allure, rythmique cette fois, du morceau tout entier :

Unus homo mille, mille, mille decollavimus ;
Tantum vini nemo habet quantum fudit sanguinis.

On ne saurait s'y tromper, puisque *homo* et *habet* sont des iambes prosodiques, mais des trochées toniques. Encore la différence ne laisse-t-elle pas d'être grande entre ces vers et ceux des hymnes du moyen âge, où la mesure semble prendre comme à plaisir le contrepied de la quantité :

Primus homo fit ex humo, mulier ex homine,
Nos ex illis, novus homo fit ex sola virgine.

Mais, en les supposant même exclusivement rythmiques, a-t-on bien le droit de rattacher cette chanson de la décadence à une tradition rythmique très ancienne, et n'y faut-il pas plutôt voir le dernier effet d'une corruption lente du sentiment de la quantité prosodique, tout-puissant à l'origine, obligé plus tard de compter avec celui de l'accentuation, et contraint finalement à lui céder la place ?

Cela même au surplus n'est point nécessaire. Plaçons-

centuation binaire, auquel, pour ma part, je me rallie entièrement ; 2° qu'il y a d'autres exemples de la licence *urbáni*. La conclusion légitime de ces observations, c'est que dans tous ces vers le rythme s'allie plus ou moins au mètre ; mais je ne crois pas qu'il prédomine ni surtout qu'il règne seul.

(1) Vopisc., *Aurel.*, VI. — Cf. G. Paris, *Lettre à M. L. Gautier*, *loc. cit.*, p. 584 sq. et 601 sq., et W. Meyer, *Ursprung d. latein. rythm. Dichtung* (München 1885), dont les conclusions ruineraient la présente étude si elles étaient généralement admises.

nous sans réserves sur le terrain de M. G. Paris ; admettons avec lui que, dès l'épopue des expéditions de César, il ait existé une versification populaire rythmique, que jamais elle n'ait rien eu de commun avec la versification classique, qu'elle ait vécu et se soit développée en dehors et au-dessous de la poésie littéraire, dissimulée par elle à nos yeux, qu'elle se soit enfin épanouie au moyen âge avec la *lingua vulgaris* dont elle était l'expression poétique. Quel qu'il puisse être, ce type rythmique inconnu procède nécessairement d'un type métrique antérieur, sinon latin, du moins gréco-latin, par exemple (1), d'où sont issus aussi, par une autre voie, les mètres grecs et les mètres latins qui nous sont parvenus. Ces derniers sont dès lors, sinon les ancêtres directs, au moins les très proches collatéraux de la forme rythmique dont nous recherchons l'origine, et il demeure légitime, indispensable même, ce semble, de s'appuyer sur eux, en les considérant comme des types intermédiaires, pour remonter par eux à l'ancêtre commun.

En effet, la versification indo-européenne n'a reposé à l'origine que sur la quantité syllabique. Quelle que fût d'ailleurs l'importance de l'accentuation primitive, qui naturellement s'affaiblit à mesure que la langue s'éloigna de son berceau, elle ne put, tant que l'accent demeura tonique, que rehausser au double point de vue de l'intensité et de la tonalité la syllabe qui en était frappée ; elle n'en accrût jamais la durée, et par suite resta sans influence sur la mesure. Les recherches de Westphal ont suffisamment élu-

(1) Réserve faite du point de savoir s'il a existé en réalité une unité ethnique ou linguistique gréco-latine, italo-celtique ou autre. Ce détail importe peu au fond même de l'argumentation.

cidé ce point capital pour la période préhistorique du langage, et les métriciens les plus autorisés (1) enseignent cette doctrine sans la moindre hésitation. Le sanscrit, où l'accent est pourtant très marqué, très varié, et paraît avoir joué un rôle mélodique considérable, n'a jamais connu d'autre principe rythmique que la distinction et la succession régulière des longues et des brèves. Il en faut dire autant du vers grec, jusqu'à l'époque de la décadence byzantine, qui correspond à une modification profonde dans la prononciation des voyelles accentuées (2). Les vers d'Homère étaient chantés, et, pour pouvoir les chanter en mesure, il fallait bien donner à la longue, même atone, une durée double, ou à peu près, de celle de la brève, même accentuée. C'est sur le même principe prosodique, sans tenir compte de la position des accents, que les poètes lyriques construisirent leurs mètres les plus libres et les plus compliqués, dont les mélodies étaient certainement populaires; et, si l'on voulait prétendre, ce que pour ma part je n'oserais contester, que la naissance du στίχος πολιτικὸς est sensiblement antérieure à son apparition dans l'histoire littéraire des Grecs, il n'en demeurerait pas moins certain que la structure même de cette forme rythmique en reporte l'origine à un type métrique préexistant. Au surplus, la musique conservée de la première Pythique

(1) Cf. notamment Christ, *Metr. d. Gr. u. Röm.*, Lpz. 1874.

(2) J'entends la substitution de l'accent *expiratoire* ou *emphatique* à l'accent *tonique* ou *chromatique*. — Cf. K. Verner, *eine Ausnahme der ersten Lautverschiebung* (*K. Z.*, XXIII, p. 115 i. n.), et Allen, *op. cit.*, p. 564. Sur l'époque à laquelle cette substitution s'est produite, cf. Hanssen, *ein musikalisches Accentgesetz in der griech. Poesie*, *Rhein. Mus.*, XXXVIII, p. 222 sq.

de Pindare témoignerait au besoin de cette prépondérance exclusive de la quantité prosodique: la durée de chaque temps ne se règle jamais que sur la longueur ou la brévité de chaque syllabe, accentuée ou atone, peu importe; et il n'est pas même bien sûr que l'accent, si délicatement nuancé dans la langue parlée, ait exercé une influence décisive sur la mélodie. Du moins n'en vois-je d'exemple certain que dans cette unique phrase

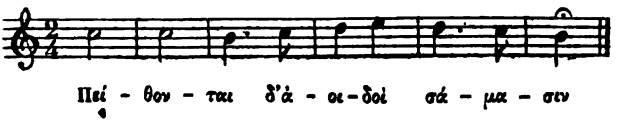

où la tonique de chaque mot répond à la plus élevée des trois notes chantées sur ce mot (1).

Tel a été évidemment aussi le principe de la primitive versification latine. Que ce principe se soit maintenu fort longtemps intact, c'est ce qu'atteste l'existence historiquement constatée du vers saturnien jusqu'au Ve siècle de Rome (2). Toutefois en latin l'accent a pu prévaloir beau-

(1) Cf. d'Arbois de Jubainville, *Mém. Soc. Ling.*, V, p. 162.

(2) Si l'on admet la définition du vers rythmique telle que la formule M. L. Gautier, « nombre toujours égal de syllabes, accent invariablement placé sur les mêmes syllabes, » on voit combien, quoi qu'en pense l'éminent romaniste, elle s'applique peu au saturnien, qui peut avoir de onze à dix-sept syllabes, et même davantage :

Malum dabunt patres Nævio vati, —
Apollini vovendos censeo ludos —
Malum dabunt Metelli Nævio poetæ, —
Quibus sei longa licuiset tibe utier vita, —
Bene rem geras et valeas, dormias sine qura — etc.

De ce qu'Horace le nomme *horridus*, on n'en doit pas conclure

coup plus tôt qu'en grec, parce que l'accent latin dépend bien plus que le grec de la quantité prosodique. Quand on formule la proposition contraire, on s'attache à cette circonstance accessoire et superficielle, qu'une longue finale n'empêche pas l'accentuation de l'antépénultième, ce qui tient sans doute uniquement à ce que la longueur des finales était à peu près insensible à l'oreille latine. C'est là une considération d'ordre secondaire ; le point capital, c'est, d'une part, que toutes les pénultièmes longues portaient l'accent, d'autre part, que moitié environ des antépénultièmes accentuées étaient en même temps longues : dans ces conditions, l'accent, se trouvant la plupart du temps uni à la longueur prosodique (1), devait insensiblement se confondre avec elle, puis la dominer. C'est ce qui a pu arriver de fort bonne heure. Le plain-chant de la préface de la messe, qui passe dans l'Église catholique pour une mélodie traditionnelle d'une haute antiquité, prononce assez régulièrement longues les brèves accentuées et brèves les longues atones; l'accent latin, mort pour nous, vit encore dans nos chants religieux, et, au grand dommage de la quantité vraie, dans la prononciation latine de nos séminaires; et tout porte à croire que, dans la langue parlée, cette usurpation de l'accent est antérieure à l'établisse-

qu'il soit fondé sur un autre principe que l'hexamètre, mais simplement qu'Horace ne savait plus le scander. Boileau pensait aussi que la vieille versification française n'avait d'autre loi que le caprice, et on l'eût fort étonné en lui apprenant qu'elle ne différait pas de la sienne, qu'elle était même plus rigoureuse.

(1) Cf. Corssen, *Aussprache*², II, p. 972 sq., et W. Meyer, *op. cit.*, p. 6-8.

ment du christianisme (1). Mais, la supposât-on même contemporaine du roi Latinus de fabuleuse mémoire, la forme rythmique à laquelle elle a donné naissance n'en serait pas moins calquée sur une forme métrique très ancienne, commune aux Grecs et aux Latins à raison de leur descendance commune indo-européenne, et par conséquent restituable par la comparaison des mètres grecs et latins qui en sont issus.

Résumons-nous : tout *rythme* a débuté par un *mètre;* quant à la détermination du *moment précis* auquel l'élément rythmique a commencé à l'emporter sur l'élément métrique, la question nous paraît à peu près insoluble, mais en tous cas secondaire. Si nous constatons une complète ressemblance entre le décasyllabe roman et un mètre latin quelconque, soit par exemple un mètre iambique, nous aurons le droit de rattacher le premier au second, en sous-entendant toujours, ne l'oublions pas, que l'un ne procède pas de l'autre, mais qu'ils procèdent tous deux d'un type métrique italique ou préitalique, par une série d'intermédiaires que reproduit, sommairement esquissé, l'arbre généalogique que voici :

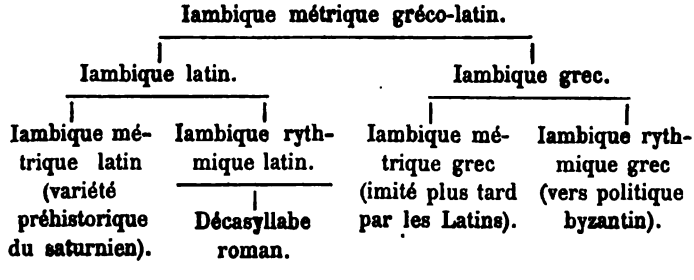

(1) Sur le métaplasme de l'accent et de la quantité, cf. encore les

Lors donc que nous citerons des vers classiques pour les rapprocher de notre décasyllabe, il importe que l'on ne se méprenne pas sur notre pensée : ces mètres, envisagés ici au point de vue purement rythmique, ne représenteront à nos yeux que le type rythmique disparu qui se réclame de la même origine.

III

LE DACTYLIQUE TÉTRAMÈTRE HYPERCATALECTIQUE.

L'hypothèse de M. L. Gautier (1), qui est aussi celle de MM. ten Brink et Bartsch, peut être considérée à certains égards comme l'antipode de l'opinion de M. G. Paris : il ne s'agit plus ici d'une forme populaire contemporaine de César, ni d'un vers dans lequel l'accent tonique a de très bonne heure régné sans concurrence, mais au contraire d'un mètre qui ne s'est développé qu'aux plus bas temps de la décadence, et où l'accent tonique est en lutte ouverte avec la position des temps forts de la mesure prosodique. Il est bien évident en effet que, si des vers, qui dans le langage courant se prononçaient

Quam cúperem tamen ante nécem,
Si potís est, revocare túam,

vues ingénieuses de M. P. Merlo, *Problemi fonologici* (Firenze, 1884), p. 27 sq.

(1) Les *Épopées françaises*, 2e éd. (Paris, 1878), I, p. 291 i. n. et *pass.*

ont pu être chantés ou déclamés sous la forme

Quam cuperém tamen ante necém,
Si potis ést, revocare tuám (1),

c'est en vertu seulement de l'arsis prosodique qui tombait sur la quatrième et la dixième syllabe, arsis tout artificielle et en contradiction manifeste avec la prononciation du Ve siècle où l'accent avait définitivement triomphé de la quantité.

Cette première considération est déjà de nature à nous induire en défiance. Est-il croyable qu'un rythme populaire, même chanté, procède d'un rythme où la prononciation populaire est si fort maltraitée? L'élève qui vent sincèrement s'instruire doit avoir à l'égard de ses maîtres la franchise de son opinion : ayons donc le courage de le dire à MM. Bartsch et L. Gautier, le dactylique tétramètre hypercatalectique ne nous semble avoir avec notre décasyllabe qu'une seule ressemblance, toute superficielle, c'est que l'un et l'autre ont dix syllabes, et encore ce rapport spécieux s'efface-t-il si l'on vient à considérer que ce mètre admet en principe la substitution du spondée et peut par conséquent se réduire à neuf, à huit syllabes ou moins encore. Qu'y a-t-il de commun dès lors entre notre décasyllabe et des vers tels que celui-ci

Deliciæ cui carcer erat,

dont les exemples foisonnent? D'une part les accents toniques n'occupent point la même place, de l'autre le nombre

(1) Le principe de l'accentuation binaire s'accommode bien du premier hémistiche de ces vers, mais ne saurait corriger le second.

des syllabes n'est pas nécessairement le même. Toute identité disparaît (1).

Cette objection, dira-t-on, s'applique bien au vrai dactylique, mais non au vers innommé du moyen âge, au déca-

(1) « Comment voulez-vous, dit M. G. Paris, que ce vers français

Oui, je viens dans son témple adorer l'Éternél,

puisse avoir, de près ou de loin, quelque relation d'origine avec ce vers latin

Mæcenas, átavis edite régibus?

Considérez seulement la place de l'accent, qui en latin et en français ne tombe point sur les mêmes syllabes. »

« Telle est l'objection, répond M. L. Gautier, *et elle serait irrécusable*, si les vers français rythmiques avaient été fabriqués d'une façon savante sur des vers latins rythmiques *récités ou lus*. Mais il n'en a pas été ainsi. Les vers latins rythmiques qui ont, selon nous, donné naissance aux vers français rythmiques étaient toujours des vers *chantés ou entendus*. Or, dans cette mélodie des hymnes, l'accent perdait singulièrement de sa valeur de prononciation, s'il ne la perdait pas toute. Les romans ont calqué grossièrement leur octosyllabe sur le

Jesu, nostra redemptio,

parce qu'ils ne saisissaient, dans le chant latin, que deux choses, à savoir que cela avait huit syllabes et que cela rimait ensemble. Ils eurent donc, eux aussi, des vers octosyllabiques et qui consonnaient : procédé naïf, procédé d'enfant, mais naturel et facile à comprendre. » Mais, pour qu'une pareille argumentation pût s'appliquer *mutatis mutandis* au décasyllabe, il faudrait au moins que le dactylique d'où on le prétend issu eût toujours eu rigoureusement dix syllabes. « L'accent, ajoute le savant auteur, reprit d'ailleurs tout aussitôt ses droits et détermina la forme définitive du vers roman. » Cet accent qui tend à l'emporter sur la quantité, se laisse évincer par la mélodie, mais ne tarde pas à *reprendre ses droits* dans le vers récité ou lu, ne sont-ce pas là des entités plutôt que des réalités ?

syllabique latin qui en est issu et qui a toujours dix syllabes, ni plus ni moins :

Negligentér oleum fudimús —
Resolutús est rex in cinerés.

Voilà le type de notre décasyllabe, l'intermédiaire obligé entre le vers latin et le vers roman. — A la bonne heure; mais, si la ressemblance matérielle de ces deux décasyllabes n'est pas contestable, il resterait à savoir lequel des deux a été calqué sur l'autre. Comment ce type bizarre, où il n'y a plus trace ni de quantité ni d'accentuation latines, a-t-il jamais pu sortir d'un dactylique latin? Ces syllabes *ter*, *mus*, *tus*, *res*, qui ne sont ni des arsis toniques ni des arsis prosodiques, en vertu de quelle convention ont-elles pu correspondre à des temps forts de la mesure, sinon par une naïve et grossière imitation des procédés de la versification française? Ce rythme du moyen âge est donc tout simplement du français retraduit en latin, l'équivalent des innombrables et inconscients barbarismes dont fourmille le glossaire de Du Cange; ce sont des syllabes latines coulées dans le moule du vers roman, sans plus de souci désormais de leur vraie prononciation que n'en ont malheureusement les élèves de nos collèges; et dans ce sens nous dirons volontiers avec M. L. Gautier (1): « Il serait bien étrange que ces deux types n'eussent point la même origine, ayant ainsi la même physionomie et étant employés par le même poète. » L'origine com-

(1) *Ibid.*, p. 307. Ces lignes étaient écrites quand j'ai lu l'ouvrage de M. Rajna, qui adopte la même solution (*Op. cit.*, p. 509 i. n.). Toutefois elle paraît fort douteuse à M. G. Paris.

mune n'est point douteuse, en effet ; mais ici c'est le français qui a précédé le latin. Traduisez syllabe pour syllabe le prototype latin correctement prononcé

Resolútus est rex in cineres :

vous n'obtiendrez qu'un heptasyllabe roman :

Resolúz est reis en cénres,

et la prononciation barbare *resolutús*, *cinerés*, ne peut évidemment s'expliquer que par l'existence antérieure du décasyllabe roman à accent constant sur la quatrième et la dixième syllabe, maladroitement imité en latin :

Sainte Marie, la medre Damnedéu.

Ainsi notre décasyllabe demeure, sans intermédiaire possible, en présence du dactylique tétramètre latin, dont il ne reproduit ni l'accentuation, ni le compte de syllabes. Mais cette incompatibilité d'ensemble se complique en outre de deux différences de détail, que nous retrouverons dans tout le cours de cette étude et qui nous amèneront à une nouvelle solution du problème.

1° Le tétramètre dactylique est toujours et nécessairement coupé après la quatrième syllabe et ne saurait admettre d'autre césure. C'est bien aussi de beaucoup la coupe la plus fréquente pour le décasyllabe roman, la seule même dans nos plus anciennes chansons de gestes. Mais la césure après la sixième syllabe est également normale : il y en a nombre d'exemples, surtout en italien :

E tenta i vaghi vénti | in rete accógliere
Chi fonda le sue speránze | in cor di fémmina ;

et l'on sait que le *Girartz de Rossilho* est écrit tout entier dans ce mètre, employé aussi par des poètes de langue d'oil dans l'*Aiol* et l'*Audigier* :

> Et quant ve que ses élmes | lhi es lassátz,
> Que a l'escut al cól, | l'espaza al látz.

Que ce soit là le caprice isolé d'un versificateur inconnu (1), admettons-le à la rigueur pour ce qui concerne l'emploi systématique de cette coupe peu heureuse, mais non pour l'invention même du rythme qu'elle divise. Nous n'en sommes plus à croire qu'Alcée ait *inventé* le vers alcaïque ou Sapho le saphique. Un poète ne crée guère de rythme nouveau, non plus qu'un prosateur ne crée sa langue : s'ils le faisaient, ni l'un ni l'autre ne serait compris (2) ; mais tous deux prennent leur bien dans un fonds déjà existant, la langue ou la versification populaire, et l'adaptent à leur usage. M. Rajna, qui croit la coupe 4/6 plus ancienne que l'autre, fait bien voir que celle-ci a pu facilement sortir de la première (3) ; mais ce qui est possible n'est pas pour cela nécessaire, et l'on ne voit vraiment aucune raison plausible qui empêche de supposer que les deux coupes ont de tout temps coexisté. Telle est bien au fond la pensée de M. Rajna lui-même, qui est fort loin de considérer ce délicat problème comme définitivement résolu. N'insistons pas : on verra plus loin qu'une hypothèse d'une extrême simplicité permet d'expliquer tout à la fois

(1) V. *Biblioth. de l'École des Chartes*, V, t. II, p. 37 sq.

(2) Allen, *op. cit.*, p. 557 : « Kein einzelner Mensch hat den dacktylischen Hexameter aus der Luft erfunden ; vielmehr ist seine Vollkommenheit das Resultat einer langen Entwicklung. »

(3) *Op. cit.*, p. 505.

et l'existence simultanée des deux césures et le développement beaucoup plus considérable de la première qui est incontestablement la plus eurythmique.

2° Le dactylique décasyllabique est un vers parfaitement juste : le serait-il encore s'il avait onze syllabes, soit une syllabe atone après la quatrième (ou la sixième), ou après la dixième suivant le type :

Quam cuperémus tamen ante necém?

La mesure est rompue. Or le décasyllabe roman admet sans difficulté onze syllabes et même douze, pourvu que les syllabes surabondantes soient atones et placées respectivement après chacun des accents principaux :

Donc lui remémbret | de son seignor celéste —
Por une imágene | dont il odit parlér (1).

Dès lors, que devient, encore une fois, le parallélisme des deux formes ? Mais peut-être est-ce là, dans le vers roman, une licence postérieure ? Non, c'est une des conditions mêmes de la structure de ce rythme : plus le vers est ancien, moins il y manque ; l'*Alexis*, par exemple, ce précieux monument, dont la versification est d'une si parfaite netteté, l'observe avec une rigueur absolue. Si plus tard on voit un *e* muet placé à la césure compter comme syllabe,

D'aucuns vivres de joyeuse plaisance (2),

(1) *Alexis* (éd. G. Paris, 1885), 57 et 87.

(2) Charles d'Orléans. Pour ancienne qu'elle soit, cette coupe n'en est pas moins artificielle.

c'est pour l'oreille une surprise désagréable, un abus du moins qui n'a rien de commun avec la pureté de la scansion primitive. Si les types italiens, très postérieurs, remarquons-le, rejettent la syllabe atone d'un hémistiche à l'autre et la font compter dans la mesure,

Lasciate ogni sperán | za, voi che 'ntráte —
Che 'l gran sepól | cro liberó di Cristo,

l'irrégularité même de cette coupe dénonce, ce semble, une époque où la cadence primitive du vrai vers roman n'est plus sentie avec précision (1). Règle générale : plus la versification est antique et populaire, plus elle se rapproche de la *viva vox*, mieux elle observe l'élision de la médiane atone, et les types de ce genre se comptent par centaines dans toutes les littératures romanes : en provençal

El bosc d'Ardéna | justal palais ausór,
A la fenéstra | de la plus auta tór —
Vein, aura doúza | que vens d'outra la már ;

en espagnol, où cette élision habituelle donne au décasyllabe héroïque beaucoup de force et de souplesse,

Somos siempre los clérigos | errados e viciósos —
Fablar curso rimádo | por la quaderna vía,
A sillavas cuntádas | ca es gran maestría ;

en italien, partout où une syllabe atone subit à la césure

(1) On la rencontre aussi en provençal et même en français ; mais elle ne s'y est guère répandue. — Cf. *Aiol* publié par la *Société des Anc. Textes* (Paris, 1877), préf., p. xv sq.

la suppression facultative, qui peut, il est vrai, l'atteindre aussi partout ailleurs :

Nel mezzo del cammín(o) | di nostra vita —
Che nel pensiér(e) | rinnuova la paúra,

et peut-être dans d'autres cas encore. Au reste, si malgré tout on révoquait en doute le caractère primitif de l'élision de la cinquième ou septième atone, la rigoureuse nécessité de l'élision de la onzième n'en demeurerait pas moins avérée ; or l'addition de cette syllabe supplémentaire au dactylique tétramètre hypercatalectique le fausse également. Le vers

Quam cuperém tamen ante recéssum

est bien toujours un dactylique, mais ce n'est plus celui de M. L. Gautier, le seul usité au moyen âge.

Conclurons-nous de cet examen qu'il faille dénier au tétramètre dactylique toute influence sur la genèse du décasyllabe roman ? Ce serait peut-être verser dans un autre excès. Trop de ressemblances les rapprochent pour qu'ils puissent être absolument étrangers l'un à l'autre ; mais trop de différences les séparent pour que l'un ait jamais pu sortir de l'autre, même par une série d'intermédiaires. Il est seulement possible que l'oreille romane ait été accoutumée, par la mélodie qui accompagnait le dactylique, à une cadence décasyllabique, et que par suite cette cadence savante, devenue familière, ait tendu à s'introduire dans tel rythme populaire auquel elle était primitivement étrangère. C'est ce rythme qu'il s'agit de découvrir. Poursuivons,

IV

LE VERS SAPHIQUE.

L'hypothèse de Littré et de Quicherat est, si je ne me trompe, généralement abandonnée aujourd'hui. Pourtant l'ingénieux rapprochement du décasyllabe roman et de l'hendécasyllabe saphique paraît au premier abord irréprochable. Rien, extérieurement, ne ressemble mieux à notre vieux vers héroïque, et par le compte des syllabes et par la position des accents, que le type horacien, considéré au point de vue purement rythmique.

Est mihi nónum superantis ánnum
Plenus Albáni cadus, est in hórto, etc.

Ces deux types n'en sont pas moins incompatibles.

1° Partira-t-on du vers simplement récité? Il le faut bien, quoique il semble étrange de le faire, quand on songe que le saphique n'a servi au moyen âge qu'à la composition d'hymnes religieuses, qu'il a été exclusivement un rythme chanté. Eh bien, même au prix de cette concession, les deux rythmes ne se recouvrent point. Que l'on compare syllabe pour syllabe, par exemple, ces deux vers, dont l'un est la traduction grossière et syllabique de l'autre :

Jam satis térris nivis atque diræ ;
Assez en téres neiges avec grésles,

Le premier est un saphique juste, le second un décasyllabe faux. Pourquoi? C'est que la syllabe atone *res*, qui suit immédiatement la quatrième frappée d'un accent principal, doit disparaître dans la prononciation au même titre que l'atone *les*, qui suit la dixième; c'est qu'il n'y a aucune raison pour que ces deux éléments, semblables et placés dans des conditions identiques, soient différemment traités; c'est enfin que, cette syllabe *ris*, qui en latin clôt le premier hémistiche, on est obligé, pour avoir son compte de syllabes, de la transporter arbitrairement en tête du second hémistiche roman, et que ce transport détruit toute la cadence du saphique, en substituant la coupe 4/7 (la onzième atone) au balancement 5/6 qui le caractérise. Bref, ou bien la syllabe *rae* devrait compter dans la mesure, ou bien la syllabe *ris* n'y devrait pas compter.

2° Cela est si vrai que, cette dernière objection disparaissant dans le vers chanté, il en naît immédiatement une autre tout aussi grave. En effet, dans le saphique mélodique, dont le moyen âge nous a légué de nombreux spécimens, la cinquième syllabe non seulement ne disparaît pas, mais acquiert une valeur égale à celle de la quatrième; mais alors la onzième est exactement dans le même cas; elle a la même durée que la dixième, autrement dit le balancement rythmique du saphique repose sur l'égale valeur des deux dernières syllabes de chaque hémistiche. Il y a parité absolue entre la quatrième et la cinquième, la dixième et la onzième, la onzième et la cinquième. Qu'on jette les yeux sur ces deux mélodies écrites dans des mesures et des modes différents (1) :

(1) Coussemaker, *Hist. de l'Harm. au Moyen-Age*, monuments,

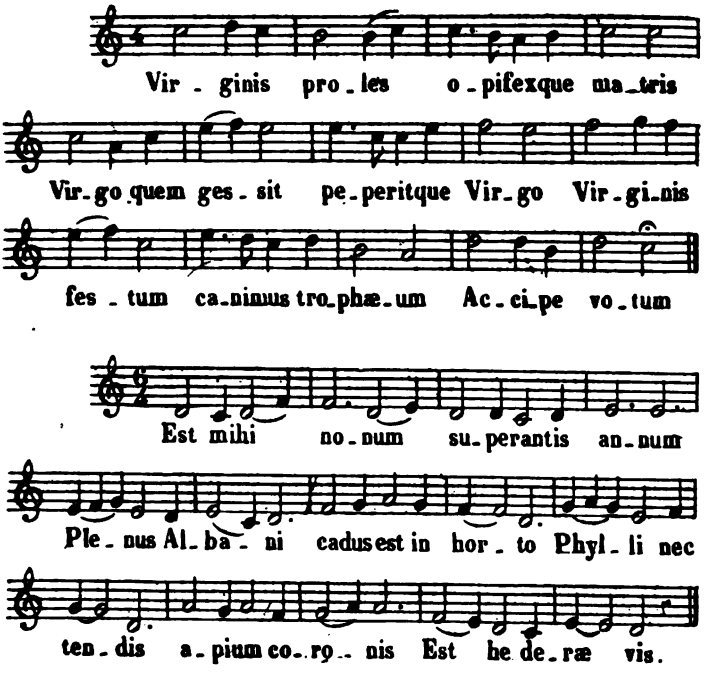

Que devient ici l'atonie de la onzième syllabe ? En résumé, le saphique rythmique récité est un ennéasyllabe ; le saphique chanté est un hendécasyllabe rigoureux : ni l'un ni l'autre ne saurait cadrer avec notre décasyllabe, soit chanté, soit récité.

3° Le saphique n'a qu'une césure possible, à la suite de la cinquième syllabe ; le vers roman en a deux, soit après la quatrième, soit après la sixième syllabe. N'insis-

p. XII. On remarquera que dans le dernier morceau la quantité latine est assez maltraitée, mais partout ailleurs qu'à la fin de chaque colon.

tons pas sur une considération qui a déjà été développée à propos du tétramètre dactylique, et qui se présente ici avec la même force. Bornons-nous à constater que Littré esquive un peu la difficulté dans le très court exposé qu'il consacre à l'origine du décasyllabe.

4° On ne voit pas ce que devient dans le système roman la clausule adonique, complément obligé de la strophe saphique. Elle disparaît complètement dans la laisse uniforme ainsi que dans la stance de cinq vers de l'*Alexis*. Cependant il est bien certain que le vers saphique à lui seul, aussi souvent qu'on le répétât, n'a jamais pu former un système rythmique ni une phrase musicale complète. On pourrait, il est vrai, supposer que, une fois la laisse terminée, la clausule mélodique résultait de l'accompagnement (AOI?); mais ce serait là, si je ne me trompe, une hypothèse toute gratuite. Sans exagérer l'importance de cette dernière objection, il a paru bon de ne pas la passer entièrement sous silence.

V

LE TRIMÈTRE IAMBIQUE.

Le système de M. Benloew est bien connu (1) : ces erait tout simplement le trimètre iambique,

(1) *Rythmes français et Rythmes latins*, p. 70 sq. Les observations qui vont suivre s'appliquent également aux systèmes qui partent de diverses combinaisons iambiques. Cf. Rajna, *op. cit.*, p. 506.

Phaselus ille quen videtis, hôspites,

envisagé comme vers rythmique et devenu

O tu qui sérvas armis ista moénia,
Noli dormíre, moneo, sed vígila,

qui aurait donné naissance au décasyllabe roman.

Ici c'est évidemment du vers. récité qu'il faut partir ; car, si l'on part du vers chanté, la douzième syllabe est frappée d'un temps fort, et même d'un temps fort principal, et par suite le vers est un dodécasyllabe (1). Premier et grave inconvénient : car, pour se rendre compte de la genèse d'un vers qu'on a certainement chanté avant de le réciter, il serait bon de pouvoir partir d'un rythme où les temps forts du chant coïncidassent avec ceux de la déclamation.

Mais, d'une part, comme le fait remarquer M. Benloew, il semble impossible de rattacher à une autre origine le type des vers italiens dits *sdruccioli* (dodécasyllabes terminés par deux syllabes atones), en sorte que, pour ceux-là du moins, un rapport de filiation avec le sénaire iambique paraît incontestable (2) ; de l'autre, en ce qui concerne

(1) Voici, par exemple, la mesure d'un hymne en dimètres iambiques ; la dernière arsis est de longue durée :

(2) Je ne retrouve pas ce type embarrassant dans la savante et très complète discussion de M. L. Gautier.

l'hendécasyllabe italien ou espagnol, le décasyllabe français, on peut atténuer la difficulté en partant du même type très légèrement modifié, je veux dire du trimètre iambique catalectique,

Trahuntque siccas machinæ carinas,

où peut-être disparaissait l'arsis finale. Il demeure donc avéré que de tous les systèmes anciens, c'est celui du trimètre iambique qui se rapproche le plus du vers moderne, et, si l'on vient à songer que les rythmes iambico-trochaïques furent les plus primitifs et les plus populaires, on ne pourra se défendre de reconnaître que de sérieuses présomptions militent en faveur de l'opinion de M. Benloew.

Mais il ne nous est pas possible non plus de l'accepter telle quelle et sans modification ; car nous retrouvons ici l'inéluctable difficulté que nous avons signalée plus haut à propos du saphique : les deux vers ne se recouvrent pas. Que l'on parte du trimètre acatalecte ou du trimètre catalectique,

Phaselus il | le quem videtis, hóspites —
Phaselus il | le quem tueris, hóspes,

il faut, pour le faire cadrer avec notre décasyllabe, en rompre arbitrairement toute la mesure, transporter au second hémistiche la syllabe *le* qui fait normalement partie du premier, compter dans la mesure cette syllabe, qui, étant atone, doit s'élider à l'hémistiche du vers roman, violer enfin de propos délibéré quelqu'une des règles fondamentales de l'une ou l'autre versification. Traduits syllabiquement, ces iambiques donneraient un vers roman tel que :

Icest navire que cy veez, hóstes.

Or c'est là un décasyllabe faux. Que si au contraire l'on se résigne à laisser la césure à sa place, à couper

Phaselus ille | quem tueris, hóspes,

on a un iambique juste, mais qui n'a pas plus de rapport que le précédent avec le vers roman ; car, ou bien la syllabe *le* compte dans la mesure, et alors on a un vers coupé, non après la quatrième syllabe, mais après la cinquième, qui n'a rien de commun avec aucun type français (1), ou elle ne compte pas, et le vers devient un ennéasyllabe.

Nous voici donc arrivés au terme de ce trop long examen, et la solution laborieusement cherchée semble s'imposer à nous par voie d'éliminations successives. Si le vers roman n'est pas sorti du trimètre iambique, on ne voit vraiment pas à quel rythme latin on pourrait le rapporter ; mais, d'autre part, le trimètre ordinaire ne suffit pas à l'expliquer ; car il n'a pu provenir que d'un vers iambique qui aurait eu *douze syllabes et un temps fort sur la onzième*, de telle sorte que, la cinquième et la douzième atones disparaissant régulièrement dans la mesure, il restât un vers de dix syllabes à deux accents principaux sur la quatrième et la dernière. En fait, ce type existe-t-il ? Oui, et de temps immémorial, dans la versification grecque,

Ἀκούσασθ' Ἱππώνακτος, οὐ γὰρ ἄλλ' ἥκω,

(1) Pas même avec le type à césure médiane :

La barque est petite | et la mer immense ;

car ici la césure suit une syllabe fortement accentuée.

et certainement aussi dans la versification latine, puisque la suppression de l'avant-dernière thésis, qui est la loi de ce mètre, régit également le saturnien. On a reconnu le trimètre scazon, qui répond trait pour trait au type cherché : douze syllabes, deux accents principaux et deux syllabes atones élidées respectivement après chacun d'eux. Que l'on superpose, par exemple, un scazon latin quelconque et sa traduction syllabique en une langue préromane hypothétique :

Baiana nóstri, Basse, villa Faustini —
Baienne nóstre, Basse, ville Faustín (1) :

ces deux vers coïncident dans le moindre détail. Or le second est un décasyllabe irréprochable ; l'atone médiane, tout à l'heure si embarrassante, a disparu dans la mesure. en même temps et au même titre que l'atone finale, et la suppression d'une syllabe atone à l'hémistiche trouve son explication dans la structure même du vers latin.

La vérification en sens inverse n'est pas toujours aisée : quand on veut retraduire des vers romans en latin, le résultat donne ordinairement un trop grand nombre de syllabes,

(1) Il est entendu que, dans la langue où *Faustinus* donnait *Faustins, Bassus* eût rigoureusement donné *Bas :* aussi n'est-ce point ici une restitution, mais un simple schème, qui nous reporte à une langue romane où les atones latines étaient encore faiblement prononcées partout, mais ne comptaient déjà plus à la césure et à la fin du vers. Et cette restitution n'a rien que de légitime ; car c'est bien ainsi, on l'a vu, que le provençal, l'espagnol, etc., traitent leurs atones finales, et c'est ainsi encore que le français traite l'*e* final atone, qui, jusqu'au XIe siècle, sonnait distinctement dans la prononciation, et pourtant ne comptait déjà plus à l'hémistiche et à la fin du vers. — Cf. A. Darmesteter, *Rom.*, I, p. 156.

à cause de l'extrême raccourcissement qu'ont déjà subi les mots latins en passant de l'une à l'autre langue. Cependant, appliqué à des vers encore à demi latins de forme, le travail permet de retrouver le scazon latin qui se cache sous le rythme décasyllabique. Soit, par exemple, le dernier vers de l'*Alexis* :

En ipse vérbe, si dimes Pater nóster
In ipso vérbo, sic dic'mus Pater nóster :

la traduction est un scazon rythmique parfait, où l'on reconnaît même, par une coïncidence toute fortuite, l'iambe de la dernière dipodie métrique.

On pourrait multiplier les exemples ; bornons-nous aux types les plus caractéristiques :

Post conversárunt | insimul longa ménte (*Alex.*, 21) —
Magis dolórem (1) | non possunt oblitáre (*Alex.*, 157) —
O care amíce (2) | de tua juventa bélla (*Alex.*, 476) —
Ad tunc (?) est orgullósus | et affirmátus (*Gir. Ross.*, 4299) —
Domna sancta Maria | vos me inde *ajtátis (*Aiol*, 1921) —
Tum (3) se mittunt Francénses | ad repatriáre (*Ib.*, 3610) —
Los quattuor robatóres | ad dextram in súbtus (*Ib.*, 3026), etc.

Les quatre derniers vers sont des trimètres scazons rythmiques à césure hephthémimère, mais, bien entendu, réduits à deux accents fixes (4).

(1) *La* n'est pas traduit, pour compenser l'excès syllabique de *magis* sur *mais*.

(2) Le vocatif substitué au nominatif pour compenser l'excès syllabique de *carus* sur *chiers*.

(3) Texte : *Or*. Bien entendu, *tria* ne fait qu'une syllabe, comme plus haut *tua*.

(4) Bien que les vers de l'*Eulalie* appartiennent à un tout autre

Et ceci nous ramène tout naturellement au problème que nous avions déjà rencontré sur notre chemin, mais que nous avions provisoirement réservé: la coupe 6/4 du décasyllabe doit être, disions-nous, aussi primitive, aussi régulière, quoique beaucoup moins fréquente, que la coupe 4/6 ; pourtant aucun des systèmes proposés ne nous en a rendu raison. Avec l'hypothèse iambique tout s'éclaire, tout devient facile ; car la coupe 6/4 correspond aussi exactement à la césure hephthémimère que la coupe 4/6 à la césure penthémimère ; or l'une et l'autre césure est de l'essence même du trimètre; et, si l'une des deux coupes est incomparablement plus fréquente que l'autre dans le vers roman, n'est-ce pas dans une proportion semblable que l'antiquité latine nous offre ses deux types de césure? L'hephthémimère avait l'inconvénient de couper un mètre en deux (1) ; aussi les Grecs déjà s'attachaient-ils à ne la point trop multiplier; dans Sophocle on compte environ 120 césures hephthémimères contre 275 penthémimères; la proportion est moindre encore dans Euripide; elle devient tout à fait insignifiante chez les Latins (2), et il n'y a pas de raison de croire que la ryth-

type, je ne résiste pas à la tentation d'en citer un, qui en roman est un décasyllabe parfait, et, traduit syllabiquement en latin, donne un scazon irréprochable, même au point de vue métrique :

Volt lo seule lazsier, si ruovet Krist,
Volt saeculum laxáre | sic rogat Chrístum.

(*Sæculum* au lieu de *sæclum*, pour être dispensé de traduire l'article.)

(1) Schèmes : { ⏑ | — ⏑ — ⏑ | césure — ⏑ — ⏑ | — ⏑ —
⏑ | — ⏑ — ⏑ | — ⏑ césure — ⏑ | — ⏑ —

(2) Christ, *op. cit.*, p. 357.

mique populaire l'ait traitée fort différemment. Mais elle n'en existait pas moins, associée à la mesure trimétrique, dans les vagues souvenirs du peuple et des chanteurs ; elle a sans doute végété obscurément, à peu près délaissée, mais non oubliée tout à fait, s'accusant çà et là par quelques affleurements encore visibles pour nous ; puis elle a reparu et même régné en souveraine dans quelques poèmes du nord et du midi, mais pour retomber bientôt dans un oubli plus profond encore. Peut-être ne serait-il pas impossible d'en retrouver quelque trace dans la mesure de tel ou tel de nos fredons populaires. En tous cas, on voit qu'il n'est pas une particularité de notre décasyllabe qui ne paraisse s'accorder de point en point avec l'hypothèse d'une descendance choliambique (1).

Je ne voudrais pas insister plus que de raison sur une simple conjecture, probablement fort téméraire, que mon devoir est de soumettre sans autres commentaires à l'appréciation des maîtres de la science. Je ne puis cependant m'empêcher de faire ressortir par un dernier exemple le

(1) Il me paraît difficile de ne pas mentionner ici, au moins en passant, un autre vers, certainement populaire, et à coupe constamment hephthémimère, celui qu'on pourrait nommer le *saturnien scazon* (*thesi pænultima sublata.* L. Havet) :

Dabunt malum Metélli | Nævio váti.

Envisagé comme purement rythmique, et avec suppression de la 7e et de la 12e atones, qui suivent respectivement les deux toniques, ce vers est entièrement identique à celui du *Girartz de Rossilho*. Le principe d'une origine iambique une fois admis, il est bien évident que plusieurs systèmes iambiques populaires ont pu confluer en un seul pour former la cadence décasyllabique, peut-être, ainsi qu'on l'a vu, sous l'influence latente du dactylique de M. L. Gautier.

curieux parallélisme dont je n'ai présenté que le schème rapide. Voici un vers de l'épigramme déjà citée de Martial,

Grandes probórum virgines colonórum,

qui, traduit en notre langue semi-romane,

Grandes provór virgenes colonór (1),

donne un décasyllabe aussi parfait, aussi bien cadencé et d'aussi fière allure que son modèle latin. Or qui ne voit que ces deux mots *proborum* et *colonorum*, placés dans la mesure de façon à se correspondre et même à rimer ensemble, devront toujours se correspondre et subir un traitement identique, par quelques stades phonétiques que passe la langue dans laquelle le vers a été composé? Qui ne voit que, si la syllabe *um* s'assourdit dans le second, elle ne saurait subsister dans le premier? Qui n'aperçoit enfin, dans le vers latin de la décadence, où l'hémistiche assone si souvent avec la finale, le prototype de ces vers léonins si communs dans la versification médiévale? Cette dernière considération, sans être décisive, a bien aussi sa valeur, et il n'y a, ce semble, aucune invraisemblance à soutenir que notre décasyllabe remonte peut-être à un type ancien dodécasyllabique, où la syllabe médiale atone, plus ou moins vaguement assonancée avec la finale atone,

(1) Toujours, bien entendu, dans un français où toutes les syllabes atones comptaient encore partout ailleurs qu'à la césure et à la finale ; car autrement on aurait *granz* monosyllabe et *virgenes* dissyllabe. Si on le préfère, on écrira *provoro* et *colonoro*, mais en traitant les atones finales comme la langue postérieure traite l'*e* muet.

subissait nécessairement dans la prononciation le même sort que celle-ci. Ce qui est au moins et en tous cas certain, c'est que la médiale ne pouvait subir le bizarre report d'un hémistiche à l'autre, qui rompt toute mesure et qu'on est pourtant contraint d'admettre si l'on part d'un système iambique autre que celui du scazon.

VI

CONFIRMATION HISTORIQUE.

Jusqu'ici nous avons dû opérer sur la comparaison théorique du vers roman et du vers latin, bien que nous ayons dès le but admis que l'un ne procédait pas de l'autre. Les vers latins cités comme exemples ne représentaient pour nous que les types rythmiques gréco-latins ou celto-latins disparus, et il ne servirait de rien dès lors à notre thèse de rechercher si au moyen âge l'iambique scazon a été ou non en faveur. C'est plus haut, bien plus haut qu'il nous faut remonter si, comme nous le croyons avec M. G. Paris, le vers roman plonge par ses racines jusque dans le passé préhistorique de la race âryenne. Cette race a-t-elle connu les systèmes iambiques ? a-t-elle connu, plus spécialement, le principe de la *thesis pœnultima sublata,* qui est la loi du scazon ? La réponse à ces deux questions n'est point douteuse : l'iambe ou le trochée, le mode enfin que les Grecs ont appelé γένος διπλάσιον, se trouve à la base de toute versification indo-européenne, et la suppression facultative d'une ou plusieurs

thésis est commune à nombre de mètres gréco-latins et au vers des Nibelungen. Pendant des siècles, nos pères n'ont connu d'autre cadence que l'alternance d'un temps fort et d'un temps faible, ce dernier durant en principe moitié de la durée du premier, mais pouvant avoir à peu près la même durée, pouvant aussi disparaître à volonté, auquel cas le temps fort était prolongé de manière à en compenser l'absence (1).

Et, étant donné le caractère de la langue, celui de la versification, exclusivement métrique à l'origine, ne l'oublions pas, il était impossible qu'il en fût autrement. Consultons le sanscrit, qui reflète aussi fidèlement que possible, sinon le vocalisme, du moins l'accentuation et la quantité de l'indo-européen primitif : la comparaison des tableaux numériques de M. Whitney (2) nous apprend qu'il y a dans cette langue environ 31 voyelles longues de nature contre 56 voyelles brèves ; d'autre part, parmi les brèves de nature, une sur deux au moins est longue de position, ou susceptible de subir dans le corps du vers cet allongement accidentel, lequel résulte rigoureusement de ce qu'une voyelle est suivie de plus d'une consonne (3).

On voit que de telles proportions numériques, où les

(1) Voir notamment Westphal, *zur vergleichenden Metrik der indogermanischen Völker*. (*K. Z.*, IX, p. 437.)

(2) *A Sanskrit Grammar* (Lpz., Breitkopf u. Härtel, 1879), p. 25.

(3) Le terme *long de position*, malheureusement consacré par l'usage, est, comme on sait, tout à fait impropre. En pareil cas, les grammairiens indiens disent que la *voyelle* est *brève*, mais que la *syllabe* est *lourde*. Il serait désirable que cette terminologie fût adoptée.

syllabes longues sont en même quantité que les brèves, et même un peu plus nombreuses, appellent de toute nécessité un système de versification où alternent régulièrement les longues et les brèves, avec prédominance des longues par la substitution possible du spondée à l'iambe ou au trochée dans certains cas plus ou moins nettement définis. C'est ce que sentaient confusément les Grecs, chez qui la proportion des longues était déjà sensiblement moindre (1), lorsqu'ils constataient que l'iambe était essentiellement le mètre du dialogue : l'homme, en effet, qui parle au hasard, sans prétendre imposer aux syllabes un ordre artificiel et savant, parle à peu près en iambes, c'est-à-dire prononce alternativement longues et brèves, comme ferait un homme qui tirerait des boules d'une urne où les blanches et les noires se trouveraient en quantité égale. Plus donc les systèmes de versification populaire se rapprochent de la nature du langage indo-européen, avec lequel ils se confondaient à l'origine (car l'homme a chanté avant de parler), plus ils rentrent dans le γένος διπλάσιον. Aussi tout ce que nous connaissons de rythmes populaires, le pada védique, le saturnien latin, le vers byzantin, la *langzeile* des Nibelungen, nous ramène-t-il à une mesure primitive iambique ou trochaïque, dont les rythmes du γένος ἴσον, dactyliques ou logaédiques, n'ont été, malgré leur importance, qu'une modification postérieure, et l'on pourrait presque dire accidentelle. Il serait bien étonnant que notre décasyllabe fît exception, alors que

(1) Jusque dans la prose de Platon, je trouve encore en moyenne sept longues contre cinq brèves, en comptant comme longues les syllabes lourdes, v. g. πι de ἐπίσταμαι et ον de βέλτιον δοκεῖ.

tous les détails de sa structure s'expliquent, eux aussi, par le trimètre iambique légèrement modifié.

Ainsi, c'est en vain qu'on objecterait que, parmi les types de vers latins rythmiques que nous a légués le moyen âge, ne figure pas l'iambique scazon. Peu importe, au point de vue auquel nous nous sommes placés ; car, si ces rythmes savants ont pu exercer une influence indirecte, influence de discipline et de régularité, sur la versification populaire, il serait aussi abusif de leur en rapporter l'origine première que de ramener le français au latin de nos écoles. C'est à des rythmes infiniment plus anciens que nous l'avons fait remonter, en nous couvrant, probablement malgré lui, de l'autorité de M. G. Paris ; et, bien que ces rythmes soient perdus pour nous, nous croyons avoir le droit de tracer jusqu'à eux l'arbre généalogique de notre décasyllabe, à la seule condition de pouvoir résoudre affirmativement les questions suivantes, traitées dans le cours de ce travail :

1° Le mètre iambique scazon est-il très ancien ? — On n'en saurait douter, puisque les principes sur lesquels il repose se retrouvent dans toutes les versifications indo-européennes.

2° Parallèlement au scazon métrique, a-t-il pu exister, dans la versification populaire, un scazon rythmique ? — Le passage du mètre au rythme, qui s'est effectué fatalement, à une époque indéterminée et variable, dans toutes les versifications, nous est garant que le scazon n'a pas plus échappé que les autres vers métriques à cette inévitable transformation : si nous reconnaissons à n'en pas douter des tétramètres trochaïques catalectiques dans le chant des soldats d'Aurélien, des tétramètres iambiques

catalectiques dans les vers politiques de Byzance, nous devons nous attendre à rencontrer aussi dans la poésie populaire quelque représentant du type choliambique, aussi ancien qu'eux et probablement aussi répandu.

3° Est-il possible de restituer la cadence de ce scazon rythmique conjectural ? — Oui, il suffit pour cela d'observer comment, dans les trochées et les iambes toniques cités plus haut, l'accent se substitue à la quantité, et d'appliquer le principe de cette substitution au scazon métrique, ainsi que nous l'avons fait.

4° Enfin, la cadence ainsi obtenue se concilie-t-elle avec celle de notre décasyllabe ? — Elle la reproduit trait pour trait et jusque dans ses moindres détails.

Ainsi, historiquement, nous ne voyons aucune invraisemblance à rattacher le décasyllabe roman au trimètre choliambique ; prosodiquement, tout nous y convie : au lecteur de tirer la conclusion.

VII

L'ALEXANDRIN.

Une dernière objection reste à prévoir. Le décasyllabe roman n'est pas un rythme isolé, il fait partie de tout un système de versification, auquel se rattachent notamment l'octosyllabe (qu'on trouve déjà dans l'*Eulalie*), et l'alexandrin, qui apparaît un peu plus tard. L'explication, si spécieuse soit-elle, qui ne visera que le décasyllabe seul, demeurera donc toujours suspecte, tant que le principe sur lequel elle repose ne pourra pas s'appliquer, *mutatis*

mutandis, aux autres rythmes romans soumis à des lois identiques.

Je ne me dissimule pas la gravité de l'objection, mais je ne saurais évidemment songer à la lever ici. Ce sera l'œuvre du temps, si la théorie que j'ai esquissée a quelque chance d'être favorablement accueillie et de devenir le point de départ de nouvelles recherches. Toutefois il ne me semble pas impossible, dès à présent, de rattacher rapidement à un système rythmique ancien de même ordre le vers alexandrin, et de compléter ainsi, du moins en ce qui concerne les deux rythmes les plus importants du moyen âge, la théorie de l'origine iambique du vers roman.

Écartons tout d'abord de la discussion le vers asclépiade, même chanté. L'asclépiade a douze syllabes, comme le dactylique tétramètre catalectique en a dix : c'est le seul rapport qu'on puisse découvrir entre ces deux mètres et l'alexandrin ou le décasyllabe roman. Toutes les raisons données contre l'un s'appliquent sans modification à l'autre, qui d'ailleurs a même déjà trouvé place dans la discussion (1). Tout ce que l'on pourrait admettre, c'est que l'asclépiade chanté, assez commun au moyen âge, n'a pas été étranger à la genèse de l'alexandrin, en accoutumant l'oreille à une cadence exactement dodécasyllabique et facilitant ainsi la transformation du rythme iambique populaire en un vers d'un nombre uniforme de syllabes. C'est précisément dans les mêmes termes que nous avons admis l'influence indirecte du tétramètre dactylique sur la mesure décasyllabique.

(1) Voir *supra*, p. 314, i. n.

Cela posé, le vers latin qui ressemble le plus à l'alexandrin est l'iambique tétramètre catalectique, à condition qu'on le *récite* avec l'accent latin et que par suite le dernier temps fort du premier dimètre disparaisse dans la prononciation. Dans ce cas, en effet, les deux dernières atones du premier dimètre et l'atone finale du second étant régulièrement supprimées, on obtient un vers dodécasyllabique coupé par le milieu et où la syllabe atone ne compte pas à l'hémistiche, suivant la loi de l'alexandrin médiéval. Ce vers de Plaute, par exemple :

Quo nos vocabis nómine? Libertos non patrónos (1),

traduit syllabiquement, donne un alexandrin très juste.

Quel nus roveras nóm? Libertins, non patróns.

On a de même :

Ne parce voci ut aúdiat. Cum ipso pol sum secúta (2).
N'espargne voix, qu'il óiet. Od lui voire ai suivi,

vers peu mélodieux, mais d'une justesse irréprochable.

Bien entendu, il n'est pas plus question ici que plus haut de ramener immédiatement le type roman au type latin. L'alexandrin ne dérive pas du tétramètre iambique latin, mais d'un type rythmique antérieur, dont celui-ci nous offre l'image. Ce type rythmique existait-il ? était-il populaire ? Aucun monument ne nous en a été conservé ; mais à défaut de preuves formelles, on peut invoquer deux graves présomptions. D'une part, on a chanté, nous le savons, des tétramètres trochaïques rythmiques, et nous

(1) *Asinar.* (éd. Nisard), III, 3.
(2) *Mil. glor.* (éd. Nisard), 1209.

n'avons aucune raison de croire que l'iambe ait rencontré dans la versification populaire moins de faveur que la trochée. De l'autre, le tétramètre iambique catalectique, non plus *récité* cette fois, mais *chanté*, c'est-à-dire prononcé avec un fort accent sur les deux principales arsis prosodiques :

Quo nos vocabis nominé ?
Libertos non patrónos,

paraît avoir donné naissance à un rythme essentiellement populaire, qui s'est perpétué dans la chanson jusqu'à nos jours :

Il était un roi d'Yvetót.
Peu connu dans l'histoire.

Je ne pense pas qu'il y ait deux types rythmiques qui se superposent plus exactement l'un à l'autre : il est donc permis de croire que, le rythme français étant populaire, le rythme latin l'était aussi.

En grec, où l'accent n'a pas remonté comme en latin, où par conséquent il n'y a aucune différence d'accentuation entre le vers récité et le vers chanté, ce dernier type s'est parfaitement conservé dans le vers politique, qui n'est autre qu'un tétramètre iambique catalectique où les longues sont remplacées par des syllabes accentuées et les brèves par des atones :

Οὐ μὴν δὲ γράψομεν ἁπλῶς τὰς λέξεις δίχα στίχων (1).

On voit que ce vers ne diffère de l'alexandrin français

(1) Christ, *op. cit.*, p. 401 sq.

que dans la proportion même où l'accentuation grecque s'écarte de la latine. Ainsi notre alexandrin serait tout simplement un vers politique latin prononcé avec l'accent de phrase, et deux types des plus communs de la versification byzantine et de la versification romane se réclameraient de la même origine.

Je ne pousserai pas plus avant dans le domaine de l'hypothèse, et je n'ai qu'une excuse pour m'y être engagé si témérairement, le désir de m'instruire par les réponses qui me seront faites, si toutefois cet imprudent essai est jugé digne d'une réponse.

Andrézieux (Loire), le 3 septembre 1884.

V. HENRY.

BIBLIOGRAPHIE

DES TRADITIONS ET DE LA LITTÉRATURE POPULAIRE OU ORALE DES FRANCES D'OUTREMER

(*Suite.*)

GABON ET CONGO.

LANGUES.

Brusciotto. Regulæ quædam pro difficillimi Congensium idiomatis faciliori capta ad grammaticæ normam redactæ a F. Hyacintho Brusciotto a Vetralla, Concionatore Capuccino Regni Congi Apostolicæ Missionis Præfecto. *Romæ*, 1659.

Grammar of the Congo language as spoken two hundred years ago, translated from the Latin of Brusciotto. *London*, 1882, xii-112 p. in-12.

Traduction du précédent ouvrage.

Mémoires de la Société ethnologique. *Paris*, 1841-45, 2 vol. in-8.

Le vol. II contient : D'Avezac. Notice sur le pays et le peuple des Yébous en Afrique, avec un vocabulaire assez étendu français-yébou, suivi d'un vobabulaire de la langue pongua (*sic*) par-

lée au Gabon, recueilli par H. Delaporte, et d'un vocabulaire français, guiolof (wolof), mandingue, foulah, saracole, séraire, bagnon et floupe. (Publié d'après un manuscrit inédit de la bibliothèque).

BESSIEUX (Mgr). Essai sur la langue npongue. *Amiens, s. d.,* 138 p. (a paru sans nom d'auteur).

Remonte aux premiers temps de la Mission catholique.

A Grammar of the Mpongwe langage with vocabularies, by the Missionaries of the A. B. C. F. M. Gaboon Mission. *New-York,* 1847, 94 p. in-8.

LE BERRE. Grammaire de la langue pongwée, par le P. Le Berre, missionnaire au Gabon. 1873, 233 p. *Paris,* Raçon.

Dictionnaire français-pongwé, par les Missionnaires du Saint-Esprit et du Sacré-Cœur-de-Marie, 1877, 354 p.

Les ouvrages de Du Chaillu et Compiègne cités plus loin contiennent encore des notices succinctes de la grammaire pongwée. (Note de M. le docteur Ernault.)

Kateshisme inè inendyo si nendyo agamba m'Agnambié n'inongo gni mpongoue go Lamision yi Gabon go ntyé yi Afrike (Catéchisme pour apprendre la parole de Dieu dans la langue pongwée, par la Mission de Gabon, sur la côte d'Afrique). 1872, 134 p.

Ajingo m'ayenio ni reri yajio Jésu-Kri ni gni yè Vierge Maria. Mission yi Gabon, Afrike (Souffrances supportées par Notre-Seigneur Jésus-Christ et sa mère, la Vierge Marie.) 1877, 109 p. (Ces deux petits ouvrages sont du P. Le Berre, aujourd'hui Mgr Le Berre.)

Quelques fragments de la Bible traduits par les missionnaires protestants américains.

Cette liste, prise à la bibliothèque de la Mission catholique du

Gabon, en 1878, doit être, à très peu de chose près, complète pour cette époque. On peut y ajouter: *Idyembo sh'ompoum'owona édimidimi.* C'est une simple feuille volante, sans nom d'auteur, ni date, ni lieu d'impression (imprimée probablement au Gabon même, vers 1875 ou 76). C'est une chanson satirique, portant en français les indications : Premier couplet, etc., (sept couplets), refrain, *bis* et fin. Elle est dirigée contre le commandant Clément, gouverneur du Gabon, connu sous le nom de commandant Ngongo, i.e., prestation, pour avoir voulu faire établir des routes par les indigènes au moyen de prestations. — Peut-être y a-t-il eu d'autres chansons du même genre quand la population française du Gabon était plus importante qu'actuellement. — Depuis 1878, le Dictionnaire français-pongwé de la mission a paru. Je crois qu'il porte le nom du P. Delorme. — Le R. Bushnell, missionnaire américain, en partant du Gabon en 1878, avait l'intention de publier à New-York quelques ouvrages gabonais. — Enfin, d'autres petits livres de piété ont probablement paru également.

(Note communiquée par M. le docteur Ernault.)

Sur le Pongoué, voir aussi Cust, ouvrage cité, t. II, p. 417 et suiv.

CRAVEN (Henry). Dictionary of the Congo Language. *London,* 1881.

GUINNESS, Grammar of the Congo language, as spoken in the cataract region below Stanley Pool. *London,* 1882, pet. in-8 de xv-267 p.

(Voir le *Literarisches Centralblatt*, nº 29, 14 juillet 1883.)

M. le docteur Ernault, ancien chirurgien de marine, a aussi composé une grammaire pongwée, qui, jusqu'à présent, est restée manuscrite.

TRADITIONS, MŒURS ET USAGES.

Voyage au rio Gabon, par Barbot Churchill, p. 384 et suiv.; analysé par Walckenaer, t. XI, p. 113 et suiv.

TOUCHARD (Dr). Notices sur le Gabon. (*Revue Maritime et Coloniale*, t. III, p. 1 et suiv., 1861.)

GRIFFON DU BELLAY. Le Gabon. (*Tour du Monde*, t. XII, p. 273-321.)

DU CHAILLU. Voyages et Aventures dans l'Afrique équatoriale. 1861-1867, 2 vol. in-8.

— L'Afrique sauvage.

FLEURIOT DE LANGLE. Croisières à la côte d'Afrique. (*Tour du Monde*, t. XXIII, 1872, pp. 305-353.)

COMPIÈGNE (Marquis de). L'Afrique équatoriale : Gabonais, Pahouins, Gallois (*sic*), 1875.

— L'Afrique équatoriale : Okanda, Bangouen, Qsyeba. 1875.

Sur le Gabon, il y a aussi un livre de Marchi, dont je ne connais pas le titre exact. — Dans les *Archives de médecine navale*, première année (1865 ou 66) et même, je crois, premier numéro, un article sur *l'Hôpital flottant La Caravane au Gabon*, par Griffon de Bellay, et dans trois des derniers numéros de 1881, une *Étude sur le Gabon, ses habitants*, etc., du docteur Bestion. — Voir de plus les conférences de M. de Brazza dans différentes Revues, les articles des journaux des Missions, différents articles dans la *Revue maritime et coloniale*, la *Revue d'anthropologie*, etc. (Note de M. le docteur Ernault.)

RÉUNION.

Spécimen du créole français de Mozambique. (*Revue de Linguistique*, 15 juillet 1882.)

VINSON (Dr A.). Les origines du patois créole de l'île Bourbon, dans le *Bulletin de la Société des sciences et*

arts de l'île de la Réunion. Année 1882, *Saint-Denis,* typ. Lahuppe.

Études philologiques et historiques sur le patois de la colonie.

SCHUCHARDT. Sur le créole de la Réunion, dans le *Bulletin de la Société des sciences et arts de la Réunion,* 1884, p. 54.

TRADITIONS, MŒURS ET USAGES (1).

BETTING DE LANCASTEL (ancien directeur général à Bourbon). Statistique de l'Ile Bourbon, 1827.

LOGEAIS (Auguste). Loisirs, Nouvelles de Bourbon. Laval, Genesley, Portier. 1845, in-8 de 182 p.

Quelques détails sur les coutumes.

HÉRY. Esquisses africaines. Fables créoles et explorations dans l'intérieur de l'île Bourbon, par M. L. Héry, professeur au lycée. Nouvelle édition. *Paris,* typ. et lith. J. Rigal et Cie, 1883, 196 p. in-8.

Héry, né en Bretagne en 1802, mort à La Réunion en 1856. La première édition de cet ouvrage avait paru à La Réunion. Les fables qu'il contient sont des fables littéraires. Sur ce livre, voir un article de M. Schuchardt, dans le *Literaturblatt für germaniche und romanische Philologie,* 1884, p. 369 et suiv.

ROUSSIN (A.). Album de l'île de La Réunion, Madagascar et Maurice, représentant les sites pittoresques, les principaux monuments, curiosités de tous genres, types et physionomies, études de fruits et de fleurs, histoire naturelle, géographie, physique agricole, industrielle,

(1) La plupart des ouvrages relatifs à l'Ile-de-France parlent également de la Réunion. Pour les premiers voyez les pages 358 et suiv.

commerciale et administrative, portraits historiques; par M. A. Roussin, professeur de dessin au lycée, avec le concours d'une Société de savants et de gens de lettres. Texte historique et descriptif, revu et considérablement augmenté, sous la direction de MM. E. Lejeune et G. Roussin, artiste peintre. Première édition illustrée d'un grand nombre de portraits et de gravures. *Sceaux et Paris*, 1883, in-4.

En cours de publication; l'ouvrage comprendra 5 volumes.

CONTES.

TROUETTE (Émile). Transcription en créole bourbonnais du conte du Chat Botté, de Baissac, Essai sur le créole mauricien. (*Revue de linguistique*, 1883.)

CHANSONS.

JACOB DE CORDEMAY. Les refrains populaires à la Réunion. (*Bulletins de la Société des sciences et arts de l'Ile de la Réunion.*) *Saint-Denis*, in-4, année 1874, p. 90-100.

MADAGASCAR.

GÉNÉRALITÉS.

RIVIÈRE (M. E., de la Soc. de Jés.). Essai de bibliographie malgache, ou catalogue des ouvrages écrits sur Madagascar ou en langue madécasse (dans le *Polybiblion* d'août 1883, p. 159-168).

MARSY (A. Comte DE). Note sur l'essai du R. P. Rivière, dans le *Polybiblion* d'octobre 1883, pp. 340-342 (1).

GREY (G.) and BLEEK (H.-J.). Handbook of african, australian and polynesian philology.

Madagascar forme la 3e partie du t. I. (24 p. en tout).

KESSLER (J.). An introduction to the language and literature of Madagascar. *London*, 1870.

LANGUES.

HOUTMAN (Fred. de). Spraekende Woordboek in de maleysche in de madagaskarsche Talen (Dictionnaire malais et malgache). *Amsterdam*, 1604, in-4.

Ouvrage cité par Rivière.

ARTHUSIUS. Colloquia latino-maleyica et madagascarica. *Francfort*, 1613, in-5.

Ouvrage cité par Rivière.

FLACOURT (DE). Dictionnaire de la langue de Madagascar, avec un petit recueil de noms et dictions propres des choses qui sont d'une même espèce, plus quelques mots du langage des sauvages de la Baye de Saldagne au cap de Bonne-Espérance, un petit catéchisme et les prières du matin et du soir que les missionnaires font et

(1) Nous avons emprunté plusieurs indications à la bibliographie très consciencieusement faite du P. Rivière ; nous avons eu beaucoup à y ajouter, notamment en ce qui concerne les livres étrangers, surtout ceux publiés par les Anglais. Pour ces derniers, qui sont fort nombreux, nous sommes loin nous-mêmes d'être complets.

enseignent aux néophites et cathécumènes de cette île, le tout en françois. *Paris,* chez G. Gousse, 1658, in-12.

Petit catéchisme avec les prières du matin et du soir que les missionnaires font et enseignent aux néophytes et cathécumènes de l'Ile de Madagascar, le tout en françois et en cette langue (malgache).

Beaulieu (Général de). Le Mémoire du voyage aux Indes orientales, imprimé dans la seconde partie de la *Relation des divers voyages curieux,* etc., de Thévenot. *Paris,* 1664, in-f°. (Ce *Mémoire* a fourni quelques éléments madécasses au P. Hervás, pour ses études comparées de philologie.)

Note du P. Rivière.

Madagascar or Robert Drury's journal during fifteen years of captivity on that island... with a vocabulary of the Madagascar language. *Londres,* 1729, in-8. avec fig.

Challand, Vocabulaire françois et malgache, malgache et françois, à l'Isle-de-France, 1773, in-8.

Hervas (Lorenzo). Idea dell'Universo. *Cesène,* 21 vol. in-4, 1778-1787.

Les cinq derniers volumes contiennent de nombreux éléments de philologie madécasse. (Note du P. Rivière.)

Dans les *Annales maritimes,* année 1827, Lesson fournit d'utiles renseignements sur la langue madécasse.

Jacquet. Vocabulaire arabe-malacassa, dans le *Journal asiatique,* 2e série, t. XI.

Freeman and Johns. An english-malagasy and malagasy-english Dictionary. *Antananarivo,* 1835, 2 vol. gr. in-8.

Ellis (William). History of Madagascar, comprising the progress of the christian mission established in

1818, etc., with an appendix of language. *Londres*, 1839, 2 vol. in-8 avec fig.

FROBERVILLE (Eugène de). Aperçu sur la langue malgache, dans les *Bulletins de la Société de géographie*, 2e série, t. XI, 1839.

Voyage de la corvette *l'Astrolabe*, exécuté par ordre du roi pendant les années 1826 à 1829, sous le commandement de M. Dumont d'Urville. *Paris*, 1830-1839, 12 vol. in-8 de texte, 1 vol. in-4, et 6 vol. in-fo de planches.

Ces volumes contiennent des documents exacts et précieux sur la langue et les richesses naturelles de la grande île africaine. Note du P. Rivière.

DALMOND (Abbé). Vocabulaire et grammaire pour les langues malgache, sakalave, betsimitsara. *Saint-Denis* (*Ile Bourbon*), 1842. 2 vol. in-8.

BAKER (E.). Outlines of a grammar of the malagasy language, 1845.

GRIFFITHS (D.). A grammar of the malagasy language in the ankova dialect. *Woodbridge*, 1854, in-8.

HUET DE FROBERVILLE. Grand dictionnaire malgache, 2 vol. in-fo.

Dictionnaire français-malgache, rédigé par les missionnaires catholiques de Madagascar et adapté aux dialectes de toutes les provinces. *La Réunion*. Établissement malgache de Notre-Dame-de-la-Ressource, Ile Bourbon (indication d'imprimerie), 2 vol. in-12, 1853-1855.

Reproduction de Freeman et Johns. Ouvrage cité plus haut.

WEBER (Le P.). Grammaire élémentaire malegache, 1855, *Saint-Denis*.

VAN DER TUUK (H.-N.). Outlines of a Grammar of the Malagasy Language. *London*, 1866, 24 p. in-8.

AILLOUD (Le P. Laurent). Grammaire malegache-hova. *Tananarive*, imp. de la Mission catholique, 1872.

SEWELL (J.-S.). English-Malagasy dictionary. *Antananarivo*, 1875.

MARRE DE MARIN. Grammaire malgache, fondée sur les principes de la grammaire javanaise, suivie d'exercices et d'un recueil de 101 proverbes. *Paris*, 1876, in-8.

COUSINS (W.-S.). Malagasy, the language of Madagascar. Lecture faite à Londres à la *Philological Society*, 15 février 1878.

Syllabaire malgache, ou premier exercice de lecture. *Tananarive*, 1878.

Dialogues français-malgaches. *Tananarive*, 1879.

PARKER. A Concise grammar of the Malagasy language. By G. W. Parker. iv-66 p. in-8. 1883.

SIBREE. Notes on relics of the Sign and Gesture language among the Malagazy (*Journal of Anthropological Institute*, 1883, p. 175-199.)

PARKER (Dr G. W.). Sur le peuple et le langage de Madagascar. (*Journal of Anthropological Institute*, t. XII, p. 478 et seq.)

TRADITIONS, MŒURS ET USAGES.

MEGISER. Description de l'Ile de Madagascar (en allemand). *Altenbourg*, 1609, in-4.

MOREAU. Relation de l'Ile de Madagascar et du Brésil. *Paris,* 1651, in-4.

FLACOURT. Histoire de la grande Ile de Madagascar. *Paris*, in-4, 1658 et 1661.

RENNEFORT (SOUCHÉ DE). Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'Ile de Madagascar ou Dauphine. *Paris*, 1668, in-12.
Notes curieuses sur les habitants de Madagascar.

DU BOIS. Voyages faits par le sieur D. B. aux îles Dauphine ou Madagascar et Bourbon, etc. *Paris,* 1674, in-12.

SAUSSAY (CARPEAU DE). Voyage de Madagascar, 1722, 2 vol. in-12.

LEGENTIL DE LA GALAISIÈRE. Relation de voyage à Madagascar pour observer le passage de Vénus, 1779-81.
Détails sur les mœurs.

ROCHON (Alexandre). Voyage à Madagascar, à Maroc et aux Indes-Orientales. *Paris*, 1791-1802, 3 vol. in-8.

LISLET-GEOFFROY. Relation de son séjour à Madagascar (dans les *Annales* des voyages de Malte-Brun, vers 1795).

BORY DE SAINT-VINCENT. Voyage dans les quatre principales îles des mers de l'Afrique. *Paris*, 1804, 3 vol. in-8.

HUET DE FROBERVILLE. Collection des voyages de Maguer, interprète de Beniowsky à Madagascar, 10 vol. in-f°. — *Histoire de Ratsimilaho*, roi de Foulepointe, in-f°.

A narrative of the Winterton East Indiaman, wrecked on the coast of Madagascar, in 1792... to which is subjoined a short account of the Natives of Madagascar. *Edinburgh*, 1820, in-8, fig.

CAPLAND (Sam.). History of the island of Madagascar. *London*, 1822, in-8.

OWEN (F. W.). Narration of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar, published by Heaton Bowstead Robinson. *London*, 1833, 2 vol. in-8.

LEGUÉVEL DE LACOMBE. Voyage à Madagascar et aux îles Comores (1823-30). *Paris*, 1840, 2 vol. in-8.

GUILLAIN. Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar. 1845.

SACHOT (Octave). Voyage du docteur William Ellis à Madagascar. 1860, in-12.

— Madagascar et les Madécasses. 1866, in-12. Édition remaniée entièrement de l'ouvrage ci-dessus.

PFEIFFER (Mme Ida). Voyage à Madagascar, traduit de l'allemand par de Suckau, et précédé d'une notice historiqne par Francis Riaux. *Paris*, 1862.

RENNEPONT (Joseph). Madagascar, géographie, histoire. (*Revue du Monde catholique*, t. VII, 1863, p. 29-30 et 129-145.)

VINSON (Dr A.). Voyage à Madagascar. *Paris*, 1865, gr. in-8.

Détails intéressants sur les mœurs et les coutumes.

CHARNAY (Désiré). Madagascar à vol d'oiseau (dessins d'après des photographies appartenant à M. Charnay). — *Tour du Monde*, t. X, 1864, p. 193-225.

Détails de mœurs et de superstitions.

Sur les usages et mœurs de Nossi-Bé, Mayotte et Anjuan, art. de M. Legros dans les *Bulletins de la Société des sciences et arts de la Réunion*, 1865 ou 1866.

COIGNET (F.). Excursion sur la côte nord-est de Madagascar. (*Bulletins de la Société de géographie*, 1867, t. II, p. 233 et 234.)

Notes sur Nossi-Bé dans les *Bulletins de la Société des sciences*, etc., de l'Ile de la Réunion. 1873.

VINSON (Dr A.). Études sur l'île de Madagascar. *Bulletins, ibid.*, 1873.

SIBREE. Malagasy Folk-Lore and Popular Superstitions by the Rev. James Sibree, Jun. (Dans *Folk-Lore Record*, 2e vol. 1879.)

Le Folk-Lore Record pour l'année 1880 annonce comme en préparation *On Madagascar Folk-Lore*, by Sibree.

SIBREE. Relationships, and the names used for them, among the peoples of Madagascar, chiefly the Hovas : together with Observations upon Marriage Customs and Morals among the Malagasy. By the Rev. James SIBREE. (Dans *Journal of the Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, no XXVIII, 1879.)

LIEBRECHT (Félix). Zur Madagasschen Volkskunde. (Archiv für Litt. Gesch., t. X, p. 540-549.)

Proceedings of the Malagasy Folk-Lore Society, for private circulation, mentionné dans *Academy*, 3 avril 1880, p. 250.

LACAZE (Le Dr H.). Souvenirs de Madagascar. Voyage à Madagascar. Histoire. Population. Mœurs. Institutions. 1881. Gr. in-8 avec carte et planches. *Paris*, 1881.

SIBREE (James). Madagascar, Geographie, Naturgeschichte, Ethnographie der Insel, Sprache, Sitten u. Gebrauche ihrer Bewohner. Deutsche Ausg. *Leipzig*, Brockhaus, 1881, gr. in-8 de XII-424 p.

— The Great African Island : Chapters on Madagascar, a Popular Account of Recent Researches in the Physical Geography, Geology, and Explanations of the Country and its Natural History and Botany, and on the Origin and Divisions, Customs and Language, Superstitions, Folk Lore and Religions Beliefs and Practices of the different Tribes, together with Illustrations of Scripture and Early Church History from Native Statists and Missionary Experience, with Physical and Ethnographical Sketch Maps, and Four Illustrations. *London,* 1880. 382 p. in-8.

CREMAZY. Notes sur Madagascar, dans *Revue maritime et coloniale,* octobre 1882 (t. LXXV, p. 72-97); février et avril 1884 (t. LXXX et LXXXI).

Cérémonies; enterrements ; jours néfastes; musique; danse.

STANILAND WAKE. Notes on the origin of the Malagasy, (*Dans Journal of Anthropological Institute*, 1882, p. 21-32.)

Détails de mœurs et de superstition.

CONTES MALGACHES.

HUSSON (A.). Chaine traditionnelle. Frank, 1874, in-18.

Un conte malgache, p. 68.

DALMOND. Vocabulaire et grammaire pour les langues malgaches. Ouvrage cité.

Contient, p. 119 et suivantes, un conte résumée dans l'*Almanach des Traditions populaires*, 3e année, 1884, p. 114-115.

CHARNAY. Madagascar à vol d'oiseau, dans le *Tour du Monde*, t. X, 1864.

BAKER (E.). Ouvrage cité.

SIBREE (Rev. James, Jun.). Malagasy Folk-tales, dans le *Folk-lore Journal*, t. II, 1884, p. 45, 75, 129, 161, 183, 214, 249, 281.

Ces contes sont pour la plupart traduits de publications locales, ou du recueil de contes de M. Dahle, imprimé à Antananarive en 1877, sans traduction en langue européenne; le titre seul était en anglais : *Specimens of Malagasy Folk-lore*, 457 p. in-8. M. Dahle est un missionnaire norwégien.

CHANSONS, DANSES ET MUSIQUES.

PARNY (Le chevalier de). Chansons madécasses traduites en français, *Paris*, 1787.

Elles ont été reproduites dans les Éditions de Parny et notamment dans ses *Œuvres choisies*, Paris, 1827, in-8, p. 401-415.

Traduction en prose de douze chansons. « J'ai, dit Parny, recueilli et traduit quelques chansons qui peuvent donner une idée de leurs usages et de leurs mœurs. Ils n'ont point de vers ; leur poésie n'est qu'une prose soignée. Leur musique est simple, douce et toujours mélancolique. »

LACAZE. Souvenirs de Madagascar, ouvrage cité. Musique. *Paris*, p. 167.

CREMAZY. Notes sur Madagascar. Ouvrage cité.

SIBREE (Rev. James, Junior). On the Oratory, Songs, Legends, and Folk-tales of the Malagasy, dans le *Folk-lore Journal*, t. I, 1883, pp. 1, 33, 65, 97, 169, 201, 233, 273, 305, 337.

Dans la préface de ce travail, M. Sibree donne des renseignements sur les publications, surtout locales, relatives à la littérature et au Folk-lore de Madagascar.

PROVERBES.

Cousins (W. E.) and Parrett (J.).... 1871. Publication locale signalée par M. Sibree. (*Folk-lore Journal*, 1883, p. 3.)

Lacaze. Ouvrage cité.

Marre de Marin. Ouvrage cité.

COSTUMES.

Voyages à Madagascar et aux îles Comores (1823 à 1830), par B.-F. Leguével de Lacombe; précédé d'une notice historique et géographique sur Madagascar, par M. Eugène de Froberville, membre de la Société de géographie; avec un atlas de huit vues et costumes dessinés par V. Adam et deux cartes géographiques, 2 vol. in-8,

OBOCK ET TADJOURA.

Obock est en pays danakil et la baie de Tadjoura est entre le pays des Danakils et celui des Çomalis. Nos établissements du golfe d'Aden ne sont guère que des stations navales; mais le caractère bibliographique de ce travail nous a engagé à les citer, sans vouloir entrer dans plus de détails.

Isenberg (Rev. C. W.). A small Vocabulary of the Dankali Language, in three parts: Dankali and English, English

and Dankali, and a Selection of Dankali Sentences, with English Translations. *London,* 1840, in-12.

Sur le Danakil, voir aussi Cust, ouvrage cité, t. I, p. 126, et t. II, p. 472.

FERRAND (Gabriel). Le Çomal. *Alger,* 1883, in-8, 22 p. et 1 carte. (Extrait du *Bulletin de Correspondance africaine,* numéro de juillet 1884.)

Cet ouvrage (qui donne quelques détails sur les cérémonies nuptiales, les chants des chameliers, etc.) contient une bibliographie de tout ce qui a été publié sur le Çomal et les Çomalis antérieurement à 1884, et cette bibliographie a été complétée par M. René Basset dans un article du *Muséon,* 1885, p. 269. (Voir aussi CUST, ouvrage cité, t. I, p. 121, et t. II, p. 471.)

PAYS DE LANGUE FRANÇAISE

NON POSSÉDÉS PAR LA FRANÇE.

ILE-DE-FRANCE (MAURICE) ET SEYCHELLES.

PATOIS.

BESANT (W.). The Mauritius patois. *Athenæum,* 31 déc., 1870, p. 889.

BAISSAC. Étude sur le patois créole mauritien. *Nancy,* Berger-Levrault, pet. in-12 de LXIII-233 p.

Cf. art. de Bos, *Romania,* t. X, 1881, p. 610-617, et *Revue politique et littéraire,* t. XXVIII, p. 471-472. Cf. aussi Cœlho, *Os dialectes romanicos ou Neo Latinos na Africa, Asia e America. Lisboa,* 1880, 70 p. (Extrait des *Mémoires de la Société de géographie de Lisbonne.*)

Bos (A.). Note sur le créole que l'on parle à l'Ile Maurice (ancienne Ile-de-France). (*Romania*, t. IX, 1880, p. 547-570.)

TRADITIONS, MŒURS ET USAGES.

Carré. Voyages des Indes orientales, mêlé de plusieurs histoires curieuses. *Paris*, 1699.

Détails sur Madagascar, Bourbon, Ile-de-France.

Poivre (Intendant à l'Ile-de-France). Voyages d'un philosophe. *Yverdun*, 1768, in-12.

Détails sur les îles et la Cochinchine.

Bernardin de Saint-Pierre. Voyage à l'Ile-de-France, 1re édition, 1773.

Bory de Saint-Vincent. Voyage en Afrique, 1801.

Guignes (De). Voyages (Péking, Manille et l'Ile de France) faits dans l'intervalle des années 1784 à 1801. *Paris*, 1808, 3 vol. in-8.

Milbert. Voyage à l'Ile-de-France, éd. par Roquefort. 1814.

Brunet (Pierre). Voyage à l'Ile-de-France. *Paris*, 1825, in-8.

Relation des voyages faits par l'auteur vers 1803.

Unienville (D). Statistique de l'île Maurice, par d'Unienville, 1838, 3 vol. in-8.

CONTES POPULAIRES.

BAISSAC. Ouvrage cité. L'histoire ené çatte qui te éna botes. (Conte du *Chat botté.*) — Mort la haut bourique. (*Le mort sur l'âne.*)

— Zistoire dizeif, balié ave sagaïe. (*Histoire de l'œuf, du balai et de la sagaie.*) Dans le *Cernéen*, 1883.

CHANSONS.

CHRESTIEN (F.). Les Essais d'un bobre africain (en créole seulement), 2e édition. *Maurice*, 1831.

Cf. art. de M. Bos, *Romania*, t. IX, p. 571-578.

BESANT (W.). The Mauritius patois (dans *Athenæum*, 31 décembre 1870, p. 889).

Cite une chanson créole reproduite en partie dans la *Revue critique*, 29 août 1881.

Fragments de chansons dans Baissac, ouvrage cité, p. 232.

DEVINETTES ET SIRANDANES.

Cirandane-Caupèc. Collection de devinettes des nègres, dédiée par un auteur anonyme à Lady Gomm. Maurice. L. Baker. 1846.

— Quelques sirandanes dans Baissac, ouvrage cité, p. 204 et suiv. Il contient aussi vingt-cinq devinettes proprement dites.

SEYCHELLES.

Sur la langue française parlée aux Seychelles. Cf. Larousse, t. XIV, p. 652.

PROVERBES.

Baissac. Ouvrage cité.

H. Gaidoz et Paul Sébillot. Blason populaire de la France. *Paris*, Cerf, 1884, p. 310.

ASIE

INDE FRANÇAISE.

Pour la géographie des langues dans l'Inde française et en Indo-Chine, voir :

Cust (Robert N.). A sketch of the modern languages of the East Indies. *London*, 1878, xii-198 p., in-8, avec deux cartes linguistiques.

Pondichéry et Karikal sont en pays tamoul, et Mahé est en pays malayalam. Le tamoul et le malayalam sont deux langues de la famille dravidienne. Mais comme nos comptoirs ne sont que des points microscopiques dans le domaine de ces langues, tout entier pour le reste sur

le territoire des Anglais ou des princes indigènes, nous nous abstenons systématiquement d'indiquer les grammaires et vocabulaires du tamoul et du malayalam. On en trouvera une bibliographie sommaire dans l'ouvrage de M. Cust.

FLEURIOT DE LANGLE. Voyage du Malabar, 1859. (*Tour du Monde*, t. VIII, pp. 33-49.)

Détails sur Mahé.

INDO-CHINE FRANÇAISE.

GÉNÉRALITÉS.

BARBIÉ DU BOCAGE (V.-A.). Bibliographie annamite, livres, recueils périodiques, manuscrits, plans. *Paris*, 1867, 1 vol. in-8.

GARNIER (Francis). Exploration du Mékong. *Paris*, 1872.

BASTIAN (Adolf). Die Voelker des östlichen Asiens, 6 vol. in-8. *Leipzig*, 1866-71.

Le tome IV contient le Cambodge et la Cochinchine.

COCHINCHINE.

LANGUE.

PIGNEAUX (Évêque d'Adrau). Dictionnarium annamitico-latinum et latino-annamiticum, publié par Thabert. *Serampore*, 1838, 2 vol. in-4. Carte.

Du Ponceau (S.). Dissertation on the Chinese system of writing with a vocabulary of the Cochinchinese language by J. Morrone, with notes by M. De La Palun and a Cochinchinese and Latin dict. With 10 plates. *Philadelphia*, 1838, xxxii-375 p.

Schott (W.). Zur Beurtheilung der Annamitischen Schrift u. Sprache. *Berlin*, 1855, in-4. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Berlin*.)

Pauthier (T.-P.-G.). Dictionnaire étymologique chinois-annamite, latin-français, 1867 et suiv. in-8.

Truong-Vinh-Ky (J.-B.). Abrégé de grammaire annamite. *Saïgon*, imp. Impér., 1867, gr. in-8. *Paris*, 1872, in-8.

Aubaret. Grammaire de la langue annamite. *Paris*, 1868, in-8.

Dictionarium latino-anamiticum vocabulorum quæ continentur in libro nuncupato epitome historiæ sacræ et selectæ e Novo Testamento historiæ ad usum linguæ latinæ tirunculorum. *Saïgon, ex typis missionis*, 1868, in-8.

Le Grand de La Liraye (L'abbé). Dictionnaire élémentaire annamite-français. *Saïgon*, imp. Impér., 1868, in-f°., texte à 3 col. 2e édit. *Paris*, 1874, in-8.

Truong-Vinh-Ky. Cours de la langue annamite pratique. *Saïgon*, in-8, 1868.

Des Michels (Abel). Les six intonations chez les Annamites. *Paris*, 1869, in-8, br. de 14 p.

— Dialogues cochinchinois expliqués littéralement en français, en anglais et en latin, suivis d'une étude philologique du texte et d'un exposé des monnaies, poids, me-

sures et divisions du temps en usage dans la Cochinchine. *Paris*, 1871, in-8, 212 et 24 p. de texte.

TRUYÊN CHOI VAN CHUONG. Chrestomathie cochinchinoise, recueil de textes annamites publiés, traduits et transcrits en caractères figuratifs par Abel des Michels. *Paris*, Maisonneuve, 1872, gr. in-8.

Premier fascicule.

JANNEAU (G.). Luc-Van-Tien, poème populaire annamite, transcrit pour la première fois en caractères latins, d'après les textes en caractères démotiques. *Paris*, 1873, 1 vol. in-8, 2e édition, accompagnée de notes et planches.

AYMONIER. Dictionnaire français-cambodgien, précédé d'une notice sur le Cambodge et d'un aperçu de l'écriture et de la langue cambodgienne. *Saïgon*, Imprimerie nationale, 1874, in-4.

Ouvrage autographié.

Vocabulaire cambodgien-français. *Saïgon*, Collège des stagiaires, 1874, in-fo.

Ouvrage autographié.

AYMONIER (E.). Cours de cambodgien. *Saïgon*, Collège des stagiaires, 1875, in-fo.

Ouvrage autographié.

JANNEAU (G.). Étude de l'alphabet cambodgien. *Saïgon*, in-8 de 92 pages et 5 tableaux.

Premier fascicule.

DES MICHELS (Abel, professeur à l'école spéciale des langues orientales). Petit dictionnaire pratique (Chû nôm an nam), à l'usage des élèves du cours d'annamite. *Paris*, 1877, in-8 autographié.

GRAMMONT (L. DE). Onze mois de sous-préfecture en Basse-Cochinchine, contenant, en outre, une notice sur la langue cochinchinoise, des phrases usuelles françaises-annamites, des notes nombreuses et des pièces justificatives. Avec une carte, 1 vol. in-8.

MOURA (Lieutenant de vaisseau, représentant du protectorat français au Cambodge). Vocabulaire français-cambodgien et cambodgien-français, contenant une règle à suivre pour la prononciation, les locutions en usage pour parler au roi, aux bonzes, aux mandarins ; la numération, la division du temps, les poids, les mesures, les monnaies et quelques exercices de traduction. *Paris*, 1878, 1 vol. in-8.

TABERD, THEUREL et RAVIER. Dictionarium annamitico-latinum et latino-annamiticum. *Paris*, 1882, 2 vol. in-8.

TRU'ONG-VINH-KY (P.-J.-B.). Grammaire de la langue annamite. *Saïgon*, 1884, 304 p. in-8.

LANDES (A.). Les Pruniers refleuris, poème tonquinois, traduit et annoté. *Saïgon*, 1884, in-8.
P. I-XII. Notes sur la langue et la littérature annamites.

TRADITIONS, MŒURS ET USAGES.

LA BISSACHÈRE (Le P.). Exploration statistique du Tonkin, de la Cochinchine, du Cambodge, etc. *Londres*, 1811, 2 vol. in-8. — *Paris*, 1812.

BINETEAU. Notes sur les usages des populations indigènes de la Cochinchine. (*Bulletins de la Société de géographie de Paris*, novembre 1863.)

BOURCHET. Étude sur les mœurs et les institutions du peuple annamite, dans la *Revue maritime et coloniale* de 1869.

BOUILLEVAUX (R. P., missionnaire.) L'Annam et le Cambodge. *Paris,* Palmé, 1874, in-8, p. 544, carte.

Dr MONDIÈRES. Sur les croyances et les pratiques des Annamites. (*Bulletins de la Société d'Anthropologie,* janvier-mars 1875, p. 111.)

DUBOIS DE JANCIGNY. La Cochinchine. (Coll. de l'*Univers pittoresque.*)

LANDES (A.). Notes sur les mœurs et les superstitions populaires des Annamites, dans les *Excursions et reconnaissances* (publication officielle). *Saïgon,* in-8.

N° 6 (1880), pp. 447-464. *Naissances, charmes, sortilèges, argots ;* — N° 7 (1881), pp. 137-148, *Petite vérole, présages, superstitions ;* — N° 8 (1881), pp. 351-370, *Croyances relatives aux animaux ;* — N° 11 (1882), pp. 267-279, *Médecine superstitieuse ;* — N° 13 (1882), pp. 250-269, *Funérailles ;* — N° 14 (1883), pp. 580-593. *Mariages.*

ROUX (L.-C.) et VIDAL (J.-M.). Quinze jours au Cambodge; mœurs, coutumes, superstitions, légendes ; excursions dans les provinces de Roléa-Paier et de Compong-Leng. (Souvenirs intimes.) *Montpellier,* imp. Boehm et fils, 128 p. in-8 et pl. (Extrait du *Bulletin de la Société languedocienne de géographie.*)

AYMONIER (Étienne). Notes sur les coutumes et croyances superstitieuses des Cambodgiens, dans les *Excursions et reconnaissances. Saïgon,* in-16, 1883, pp. 133-206.

Rituel des funérailles annamites, traduit de l'annamite par E.-C. Lessentun, dans la *Revue française de l'étranger et des colonies,* mars et avril 1885.

CONTES.

DES MICHELS (A.). Huit contes en langue cochinchinoise. *Paris*, 1869.

Sans traduction.

AYMONIER (E.). Textes (*sic*) khmers, avec traduction sommaire, 1re série, *Contes populaires*. *Saigon*, 1878, 1 vol. in-4.

Ouvrage autographié.

TRU'ONG-VINH-KY (P.-J.-B.). Chuyên Dôi xúa lúa nhôn lày nhung chuyen kay va co ich. *Saïgon*, 1883, 66 p. in-8, 3e édit.

Soixante-quatorze contes en texte annamite, sans traduction. — A la fin, deux pages de phrases courtes et numérotées qui paraissent des proverbes.

CHANTS POPULAIRES.

VILLARD (E.). Cochinchine française. Étude sur la littérature annamite. Poésies et chants populaires. *Saïgon*, imp. du Gouvernement, 1882, in-8.

PROVERBES.

GAIDOZ (H.) et SÉBILLOT (Paul). Le Blason populaire de la France. *Paris*, Cerf, 1884, in-18.

Contient p. 317 quelques dictons sur le Cambodge et des villes du Tong-King.

IMAGERIE.

GOUIN (Résidant de France à Nam-Dinh). Lettre sur l'imagerie populaire de l'Annam. Dans les *Comptes-rendus de la Société de Géographie*, séance du 3 juillet 1885, p. 418-419.

H. GAIDOZ et Paul SÉBILLOT.

(*A suivre.*)

GLOSSAIRE PATOIS

DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

(*Suite*)

Q

QUA et QUAI, pron. rel. Quoi. « De *qua* parles-tu ? ». « *Quai* que tu dis, ma Jeanne-Marie ? » (Tout le département.)

QUANT ET MA, QUANT ET NOUS, loc. adv. Avec moi, avec nous. « Viens-tu *quant et ma*, mon *gars* ? » (Tout le département.)

QUANT ET QUANT, loc. adv. Les uns les autres. « Ils allaient tous *quant et quant.* » (Tout le département.)

QUATRE PELÉS ET UN TONDU, loc. adv. Réunion peu nombreuse. (Tout le département.)

QUEJO, s. m. Maniaque, homme qui s'occupe des détails du ménage, individu minutieux, qui s'attache à des vétilles. (Bain.)

QUELAU, s. m. Enfant qui s'élève difficilement. « C'est un failli *quelau.* » (Maure.)

A Bain, un *quelau*, ou un *quelot*, est un imbécile.

QUENENEAU, s. m. Café au lait. « Je ne puis pas me passer de mon petit *queneneau.* » (Fougeray.)

QUENIAU, s. m. Tout petit enfant. (Bain.)

QUENOUILLE, s. f. Plante des marais. *Typha latifolia*, L. (Bain.)

QUENOUILLETTE, s. f. Petite quenouille à filer.

Elle attira sa *quenouillette*,
C'était pour m'en, lan la de lirette,
C'était pour m'en frapper.
(Vieille chanson de l'arrondissement de Redon.)

QUERCI, E, adj. Mets trop cuit. Viande *quercie*. (Tout le département.)

QUERCIR, v. a. Trop cuire. « J'ai *querci* mon poulet. » (Tout le département.)

QUÉRÉE, s. f. Viande maigre, corrompue, qui a mauvaise mine. (Tout le département.)

QUÉRIATURE, s. f. Créature. (Fougères.)

QUÉRIER, v. n. Crier. « Notre vicaire *quériait* si haut qu'on l'entendait du cimetière. » (Bruz.)

QUÉRIN, s. m. Peau du visage. (Dourdain.)

QUERNELLE, s. f. Tuyau, tube en fer. C'est ordinairement un vieux canon de fusil employé, lorsqu'on fait la lessive, à faire couler l'eau de la cuve dans la chaudière placée sur le feu. (Bain.)

QUÉRO, s. m. Bride de sabot. (Dourdain.)

QUÉSSE, s. f. Cuisse. « Il a chu du *pairier* et s'est cassé la *quésse*. » (Il est tombé du poirier et s'est cassé la cuisse.) (Tout le département.)

QUÉTINNER, v. n. Pleurnicher. « As-tu bientôt fini de *quétinner*, vilain *p'tit étaumi*. » (Arrondissement de Redon.) — *Quétinner*, dans l'arrondissement de Fougères, signifie remuer, agiter. « Il *quétinne* des bras en marchant. »

QUÉTRON, s. m. Cerises cuites au four. (Dourdain.)

QUETTE, s. f. Cuisse.

Trouspette, lève ta quette,
Ta jambe bien faite, etc.
(Vieille chanson.)

QUEU, adj. Quel. « *Le queu c'est-y qu'a dit ça?* » « Le quel est-ce qui a dit cela? (Châteaubourg.)

QUEUE-DE-PÊLETTE, s. f. Mésange à longue queue du nom de penduline. (Bain.)

QUEUE-DE-RAT, s. f. Plante des terrains calcaires. (*Equisetum arvense.*) (La Chaussairie.)

QUIABAU, s. m. Bavard. (Dourdain.)

QUIÉ, s. m. Avare. (Dourdain.)

QUIO, s. m. Méchant. *Quio* gamin (méchant gamin.) (Gennes.) — *Quio* sert aussi de cri de ralliement pour appeler les bestiaux.

QUITTER, v. a. Laisser. « *Quitte-ma* donc tranquille. » (Laisse-moi donc tranquille.) (Littoral de la Manche.)

QUOUE, s. f. Queue.

Quand l'bonhomme revint du bois,
Trouvi la *quoue* de son âne
Que le loup avait mangé.
(Vieille chanson de Guichen.)

QU'RIR, v. a. Quérir, chercher. (V. *Crir.*) (Tout le département.)

R

RABATJOIE, s. m. Chaudron que l'on met sur le feu et qui empêche de se chauffer. « Enlevez le *rabatjoie.* » (Arrondissement de Redon.)

RABINE, s. f. Avenue ombreuse dans le voisinage des vieux châteaux. « Allons nous promener dans la *rabine.* » (Tout le département.)

RACASTA, s. m. Cordonnier, Auvergnat, ouvrier malpropre. (Arrondissement de Redon.)

RACAUT, s. m. Amour. « C'est un vieux marcou qui est toujours en *racaut.* » (Tout le département.)

RACHE, s. f. Maladie de l'enfance, croûte sur la figure. (Tout le département.)

RACOIT, s. m. Être chétif. « Cet enfant est un pauvre petit *racoit.* » (Pancé.)

Raclée, s. f. Action de frapper. « Je lui ai foutu une *râclée* dont il se souviendra. » (Arrondissement de Redon.)

Racoin, s. m. Recoin. (Tout le département.)

Radirer (Se), v. n. Se perdre, s'égarer. (Dourdain.)

Rafalé, e, adj. Misérable. « Les pauvres diables, sont-ils *rafalés!* » (Tout le département.)

Rafistolage, s. m. Arranger de vieux habits, de vieilles choses, pour les faire servir. (Rennes.)

Rafistoler, v. a. Retaper. (Rennes.)

Rafoin, s. m. Odeur de crasse, de saleté. Un enfant, quand il n'est pas bien lavé, sent le *rafoin*. (Tout le département.)

Ragaler, v. a. Remuer, bouger. *Ragaler* une serrure, chercher à l'ouvrir avec un objet quelconque. « Cette nuit, j'ai entendu *ragaler* à ma porte. » (Bain.)

Ragatonner, v. n. Marcher à tâtons dans l'obscurité. « Ouvrez la porte à Jean, je l'entends qui *ragâtonne* dans l'escalier. » (Arrondissement de Redon.)

Ragolu, e, adj. des deux g. Raboteux, raboteuse, qui présente des aspérités. (Bain.)

Ragosse, s. f. Vieil arbre qui ne donne plus de fruits. « C'est une *ragosse*, il faut l'abattre. (Corps nus.) »

Ragoter, v. a. Vomir. (Dourdain.)

Ragricher, v. a. S'emparer, sans scrupule et de mauvaise foi, d'un objet, d'une chose. (Dourdain.)

Ragricheur, s. m. Homme de mauvaise foi, presque voleur. (Dourdain.)

Raiguisé, e, adj. Trompé, attrapé, mort. « Le pauvre diable est *raiguisé*. » (Tout le département.)

Rail, s. m. Feu de joie. (Châteauneuf.)

Raisin de mer, s. m. Sous-arbrisseau des sables maritimes. (*Ephedra distachya.*)

Raission, s. f. Collation, léger repas dans l'après-midi. (Saint-Just.)

Rale, adj. des deux g. Rare, qui n'est pas commun. « Le trèfle à quatre feuilles est bien *râle*. » (Arrondissement de Redon.)

Ramaige, s. m. Ramage. (Tout le département.)

RAMILLÉE, s. f. Quantités innombrables. « Venez donc voir cette *ramillée* de fourmis. » (Arrondissement de Rennes.)

RANGEAU ou RANGEOT, s. m. Seau en bois, bas et large, pour faire boire les bestiaux. (Tout le département.)

RAPIA, s. des deux g. Avare. « C'est un *rapia!* » « C'est une *rapia !* » (Tout le département.)

RAPIN, E, sub. Avare. « C'est une *rapine !* » (Bain.)

RÂPOU, s. m. Fruit vert et de digestion difficile. (Dourdain.)

RAS-DU-CUL, loc. adv. Bas des reins. « J'ai été mouillée jusqu'à la *ras-du-cul*. » (Langage des paysannes de Pléchâtel.)

RASIBUS, adv. Mesurer à ras, plein. (Tout le département.)

RAS-LE-CUL, loc. adv. C'en est trop. « J'en ai *ras-le-cul*, de cette affaire. » (Pléchâtel.)

RASSE-EN-TOUT, loc. adv. Rien du tout.

— Tu as mangé ?
— Non, *rasse-en-tout*.
(Saint-Sulpice-des-Landes.)

RAT, s. m. Avare. « Il est si *rat* qu'il écorcherait un pou pour en avoir la peau. » (Dicton de l'Ille-et-Vilaine.)

RAT, s. m. Feu de joie. (Saint-Briac.)

RATÉ, RATEL, s. m. Râteau. (Arrondissement de Redon.)

RATELIÈRE, s. f. Coin de grenier sous les ardoises.

RATIAU, s. m. Râteau. (Tout le département.) — A Plerguer on prononce *râtiao*.

RATIBOISER, v. a. Attiser le feu. (Dourdain.) Redresser, attraper, tromper. (Arrondissement de Redon.)

RATIRER, v. a. Retirer. « Le chat est tombé dans le *puts* (puits), va donc le *ratirer*. » (Bain.)

RATUCHONNER, v. n. Mets trop cuit, qui a attaché à la casserole. « Le fricot a *ratuchonné*. » (Gennes.)

RAVENELLE, s. f. Plante de la famille des crucifères. (*Raphanus raphanistrum*.) (Bain.)

RAVINÉ, E, adj. Creusé, e. « Chemin *raviné* par la pluie. » « Route *ravinée*. » (Bain.)

RAVOUILLÉE, s. f. Mets qui a trop de sauce. « C'est de la *ravouillée*. (Bain.)

Ravouiller, v. a. Ajouter trop de sauce à un mets, c'est *ravouiller*. (Bain.)

Rebambiller, v. a. Secouer, reveiller. (Chasné.)

Reboutou, s. m. Rebouteur. Celui qui remet les membres brisés. « Il a la jambe cassée, allons vite chez le *reboutou*. » (Tout le département.)

Recaupi, e, adj. Guilleret. « *Te v'la ben recaupi anet*. » (Te voilà bien guilleret aujourd'hui.) (Bain.) — A Rennes, *recaupi* se dit d'un malade qui va mieux. « Il est *recaupi*. » (Il en réchappe.)

Receper, v. a. Recevoir un objet qui tombe. (La Bouëxière).

Rechaler, v. a. Réchauffer. « Ma soupe est froide; faut la *rechaler*. » (Bain.)

Rechoir, v. n. Revenir à la vie, à la santé. (Liffré.)

Recteur, s. m. Curé. (Tout le département.)

Redaré, e, adj. Être étendu, renversé dans un fauteuil, dans une voiture. « Est-il bien *rédaré !* » (Bain.)

Refoincher, v. n. Rechigner, faire la moue. (Rennes.)

Régaler, v. a. Corriger. « Attends un peu, *j'vas te régaler*. » (Tout le département.)

Regoncer, v. n. Déborder. « *Le ruisset a regoncé*. » (Vieux-Vy.)

Reillée, s. f. Rayon de soleil. « Une *reillée de soula* fait grand bien. » (Tout le département.)

Reluquer, v. a. Regarder avec opiniâtreté. (Bain.)

Relusayant, adj. Reluisant, qui reluit. (Arrondissement de Redon.)

Remberge, s. f. Plante des lieux cultivés. (*Mercurialis annua*.) (Tout le département.)

Remeiller, v. a. Dégeler. (Chasné.)

Remets, s. m. Graisse. « Passe-*ma le remets* pour faire la fricassée. » (Gennes.)

Remouët, s. m. Moisi. « Ça sent le *remouët*. » « Ça a goût de *remouët*. » (Arrondissement de Redon.)

Remucre, adj. Pourri, altéré. « V'la du cidre *remucre* » (qui a goût de pommes pourries.) (Lassy.)

Ren, s. m. Rien. (Tout le département.)

Renacler, v. n. Renifler. (Rennes.)

Renaud, e, sub. René, Renée, prénom d'homme et de femme.

As-tu vu le loup, mon *Renaud* ?
— *Yan.*
— Où *était-y* ?
— Dans le haut d'un chêne,
— Que faisait-y ?
— Quenenas, quenenas.
— C'était pas le loup, mon *Renaud*, c'était un corbin.
(Conte de Jean l'Hébété dans le canton de Bain.)

Rendonnée, s. f. Longue causerie. (Bain.)

Rennois, s. m. Rennais. Habitant de Rennes. (Tout le département.)

Renotte, s. f. Renée ou Reine, prénom de femme. (Tout le département.)

Renouée, s. f. Plante des chemins et des moissons. (*Polygonum.*) Adj. Les sources sont *renouées* lorsqu'à l'hiver elles recommencent à couler après avoir été taries pendant l'été. (Arrondissement de Redon.)

Reparon, s. m. Grosse toile en usage dans les campagnes. (Bain.)

Repecer, v. n. Recommencer. (Bain.)

Repousser du goulot, loc. adv. Avoir mauvaise haleine. (Rennes.)

Requiper, v. a. Réparer. (Dourdain.)

Résipère, s. m. Érésipèle. « Ma *tantine* a son *résipère* tous les ans. » (Arrondissement de Redon.)

Respé de vous, loc. adv. Sauf votre respect. (Tout le département.)

Ressiée, s. f. Après-midi. « Il va faire chaud cette *ressiée.* » (Arrondissement de Redon.)

Ressionner, v. n. Légère collation dans l'après-midi. (Arrondissement de Redon.)

Ressoudre (S'en), v. pron. S'en relever, s'en retirer. (Port Saint-Jean-sur-la-Rance.)

Rététée, s. f. Mésange, oiseau.

RETINSE, part. pas. Retenue. J'étais *retinse* à la maison quand mes enfants étaient petits. (Cesson.)

RETOUÉ, E. adj. On dit qu'on est *retoué* quand on a bien dîné, qu'on a le ventre plein. « Je suis *retoué*, » pour satisfait, content. (Bain.)

RETOUER, v. a. Retirer du marché une marchandise quelconque parce qu'on n'en trouve pas un prix suffisant. (Bain.) — A Lohéac on dit *retouiller*.

REUDER, v. n. Roter. (Dourdain.)

REUPIE, s. f. Roupie. (Arrondissement de Redon.)

REUPIE, s. f. Rouge-gorge, oiseau. (Bain.)

REVENEZ-Y, sub. Se dit d'une bonne chose à laquelle on revient. « Oh! le bon *ca*, c'est du *revenez-y*. »

REVÉRER, v. n. Faire une révérence. (Romazy.)

REVEURGER, v. a. Retourner la terre. « Ces porcs ont *reveurgé* mon champ. » (Gennes.)

REZ, s. m. Petit ruisseau. (Bain.)

RHABILLER-LES-CHEMINS. Réparer les chemins. (Monfort.)

RHUME (La), s. f. Être enrhumé. « J'ai *la rhume* qui me tue. » Ce mot est employé au féminin dans tout le département.

RIAUX, s. m. pl. Entrailles de porc cuites au four. (Bain.)

RIBAN, s. m. Ruban. « La mariée avait-elle de *biaux ribans?* » (Tout le département.)

RIBLER, v. a. Couler rapidement. « A cet endroit de la rivière l'eau *rible*. » (Gennes.)

RIBON, RIBAINE, loc. adv. Bon gré, mal gré. (Arrondissement de Rennes.)

RIBOT, s. m. Instrument pour baratter le beurre. (Arrondissement de Redon.)

RIBOTER, v. a. Faire du beurre dans une baratte. « Cette femme *ribote* son lait. » (Tout le département.)

RIBOTEUR, s. m. Individu qui s'enivre ou qui s'amuse au lieu de travailler. (Arrondissement de Redon.)

RIBOTOIRE, s. f. Baratte. Vase en terre dans lequel les paysannes ribotent leur beurre.

Ribotte, s. f. Orgie. « Il est en *ribotte*, » c'est-à-dire. Il est en train de s'enivrer. (Arrondissement de Redon.)

Richoler, v. n. Ricaner, rire à demi et d'un air moqueur. « Il *richole*. » (Tout le département.)

Ridiau, s. m. Rideau.

Tirez le *ridiau*,
La farce est jouée.
(Chanson de Pont-Péan.)

Riette, s. f. Ruelle. (Gennes.)

Rigant, adj. Brillant, reluisant. (Pacé.)

Rigoler, v. n. S'amuser. Ce mot nouveau est usité dans tout le département.

Rimé, e, adj. Tourner, aigrir. « Le lait a *rimé*. » (Saint-Sulpice-des-Landes.)

Rincée, s. f. « Il m'a flanqué une *rincée*, » pour : il m'a battu. (Tout le département.)

Ripatons, s. m. pl. Grands pieds plats. « Oh ! quels *ripatons* ! » (Rennes.)

Ripeaupée, s. f. Mauvaise cuisine, boisson épaisse. « Tout cela, c'est de la *ripeaupée*. » (Tout le département.)

Rire, v. n.

Passé défini : Je ry-is,
Tu ry-is,
Il ry-it,
J'ry-imes,
V'ry-ites,
Y'ri-irent.

Robert, s. m. et adj. m. Un *robert* est un mari trompé. Il existe dans la commune de Combourtillé un rocher autour duquel les jeunes gars fiancés vont, la nuit, faire le tour à *cloche-pied*, afin de ne pas être *Roberts*, » c'est-à-dire trompés par leur femme une fois mariés.

Robiner, v. n. Flâner. (La Guerche.)

Robuste, adj. des deux g. Emporté, vif, colère. (Loutehel.)

Roche, s. f. Caillou. « *Si tu m'ebêtes, j'vas de foute un coup de roche.* » (Si tu m'ennuies je vais te donner un coup de pierre.) (Tout le département.)

ROGNONNER, v. n. Grommeler, murmurer. (Tout le département.)

ROLON, s. m. Tout ce qui est rond, et notamment la monnaie d'or ou d'argent roulée dans un papier. « Un *rolon* d'or, un *rolon* d'argent. » (Arrondissement de Redon.)

RONDIR DE LA BLOSSE, loc. adv. Rouler des yeux. (Rennes.)

ROCQUER, v. n. Grimper. « Tu vas *chair* si tu *rocques* dans le pommier. » (Tu vas tomber si tu grimpes dans le pommier.)

ROCQUET, s. m. Petite côte. « Le *rocquet* de Saint-Cyr, à Rennes, faubourg de Brest. »

ROQUETTE, s. f. Cresson de terre. (*Barbarea præcox.*) (Fougères.) — Il existe aussi une petite perdrix qu'on appelle *roquette* et dont l'espèce commence à disparaître de la Bretagne.

ROSE-DE-TONNERRE, s. f. Fleur de l'églantier. (Arrondissement de Redon.)

ROSSER, v. a. Frapper. « Je l'ai *rossé*. » (Fougeray.)

ROSSIGNOLET, ROUSSIGNOL, ROUSSIGNOULET, s. m. Rossignol, oiseau. (Tout le département.)

Rossignolet des bois,
Rossignolet sauvaige,
Redis-nous ton *ramaige*.
(Chanson de l'Ille-et-Vilaine.)

ROTE, s. f. Sentier étroit. La *rote messière* est le sentier qui conduit à l'église. (Arrondissement de Vitré.) — On appelle *rote*, dans l'arrondissement de Redon, la brèche faite dans un fossé pour permettre de passer. « Les chasseurs ont fait une *rote* dans mon champ, » c'est-à-dire un passage dans une haie ou un fossé.

ROUALLE, s. f. Bouche, « *Chauvir de la roualle*, » sourire niaisement. (Rennes.) — *Roualle* veut aussi dire roue de voiture.

ROUCHEMENT, s. m. Mal de dents insupportable. (Gennes.)

ROUCHER, v. a. Dépouiller un os avec les dents. Mâchonner un morceau de bois ou un morceau de pain dur. « *Roucher* une croûte de pain. » (Tout le département.)

ROUCHIE, s. f. Fille de mauvaises mœurs. (Rennes.)

Rouchon, s. m. Reste d'un objet *rouché*, mâchonnné. « Un *rouchon* de pain. » (Gennes.) — A Dourdain, un *rouchon* est un reste de dent brisée.

Rouelles, s. f. pl. Avant-train de charrue. (Dingé.)

Rouenner, v. n. Rognonner, grommeler. « Je ne sais ce qu'a le gars, il a *rouenné* toute la journée. » (Rennes.)

Rouincher, v. n. Pleurer longtemps et presque sans motif. « Il *rouinche* comme un cochon. » (Dourdain.)

Roupiller, v. n. Dormir, sommeiller. (La Guerche.)

Rousine, s. f. Résine.

C'est la chandelle de *rousine*
Qui fait danser le rigodon.
(Vieille chanson de l'Ille-et-Vilaine.)

Rousinier, s. m. Objet en fer que l'on enfonce dans le mur de la cheminée pour y placer la chandelle de résine. (Arrondissement de Redon.) — A Dourdain, un usurier est appelé *rousinier*.

Rousinerie, s. f. Travail peu lucratif. (Dourdain.)

Roustée, e, adj. Taches de rousseur sur la figure. « La vilaine *marraine* est-elle *roustée !* » (Bain.)

Roustée, s. f. « Il lui a *foutu* une fameuse *roustée*, » pour : il l'a battu. (Guipry.)

Routie, s. f. Pain grillé dans du cidre chaud. C'est au dire des paysans un remède contre toutes sortes de maux. (Le Sel.)

Rubrique, s. f. Finesse, malice. « Il a de la *rubrique*. » (Fougeray.)

Rue-des-prés, s. f. Plante de la famille des renonculacées, appelé aussi rhubarbe des pauvres. (*Thalictrum flavum*.) (Tout le département.)

Ruée, s. f. Lande et bruyère étendues devant les fermes, pour absorber les purins des étables. « Le sale village, il y a de la *ruée* à toutes les portes. » (Fougeray.)

Ruette, s. f. Petite rue. (Saint-Malo.)

Ruissiau, s. m. Ruisseau. « Le *ruissiau* a débordé. » (Langon.)

Rumas, s. m. Maladie des poules.

Nous prierons le bon Dieu,
Et le bon saint Nicolas
De garder vos poules du *rumas*.
(Vieille chanson de Redon.)

RUSSE, s. f. Moutarde des champs. (Sixt.)

RUSSER, v. n. Glisser. (Montreuil-sur-Ille.)

RUSSET, RUSSIAU. s. m. Ruisseau, « Faut passer le *russet là-lain.* » (Faut passer le ruisseau là-bas.) (Tout le département.)

RUTACHE, s. f. Rouge-gorge, oiseau. (Bécherel.)

S

SA, s. m. Soir. « J'allons nous promener le *sa* au clair de lune. » (Tout le département.)

SA, s. f. Soif. « Oh! j'ai *t'y sa!* » (Arrondissement de Redon.)

C'étaient trois bonnes commères
S'en venant de l'Agribra,
Se disaient les un's aux autres :
Ma commèr' que j'ai grand *sa.*
(Chanson de l'Ille-et-Vilaine.)

SABOT DE LA MARIÉE, s. m. Plante des prés. (*Lotus corniculatus.*) (Sainte-Colombe.)

SABOULER, v. a. Gronder. « Ta mère va te *sabouler*, mon gars, ton pantalon est déchiré. » (Tout le département.)

SACRE, s. m. Le *Sacre* ou la Fête-Dieu. (On pron. *sac.*) « Allons-nous au *sacre?* » — A Rennes, on dit, en voyant les paysannes venir à la Fête-Dieu : « Voici les cousines du *sacre.* »

SAFFRE, adj. Sec. « Temps *saffre* », temps froid, sec, dur. (Arrondissement de Redon.) On prononce *saffe* à Dourdain.

SAFRAN-BATARD, s. m. Plante des terrains calcaires appelée aussi *Tue-chien.* (Saint-Jacques-de-la-Lande.)

SAIGE, adj. des deux g. Sage. « Pour réussir dans le monde, il faut être *saige* et entendu. » (Tout le département.)

SAIGNE-BOUC, s. m. Mauvais couteau. (Tout le département.)

SAIGNE-NEZ, s. m. Plante de la famille des composées appelée également *herbe au charpentier.* (*Achillea Millefolium.*) (Thourie.)

SAINT-MARCAIN, s. m. Saint-Marcan, commune du canton de Pleine-Fougères, dans l'arrondissement de Saint-Malo.

SAINT-SOIT-IL, s. m. Homme peu intelligent. « C'est un *saint-soit-il.* » (Loutehel.)

SAINT-SUPLICE, s. m. Saint-Sulpice, commune du canton du Grand-Fougeray, dans l'arrondissement de Redon.

SAINT-THURIAU, s. m. Saint-Thurial, commune du canton de Plélan, dans l'arrondissement de Montfort.

SAIS (Je), ind. du verb. être. Je suis. « Je *sais* pas méchant mais faut pas me *cachigner.* » (Tout le département.)

SALAUD, s. m. Grossier, homme mal élevé. Injure. (Tout le département.)

SALI, s. m. Endroit sale où l'on dépose les ordures. (Montgermont.)

SALISSON, s. m. Petit enfant malpropre. « C'est un *salisson.* » (Rennes.)

SALOPÈTE, s. f. Large pantalon de toile que les ouvriers mettent pour travailler. (Rennes.)

SALOPIAU, s. m. Homme sale et dégoûtant. « Quel *salopiau* ça fait ! » Tout le département.)

SANVE, s. f. Moutarde sauvage, plante. (Moulins.)

SAPRÉE-MATIN, loc. adv. Sacré-mâtin, juron. (Tout le département.)

SAOCISSE, s. f. Saucisse. (Plerguer.)

SAPIAS, s. m. pl. Rats. « Les *sapias* ont mangé la chandelle de suif. » (La Guerche.)

SAPINETTE, s. f. Sapinière, bois de sapin. « J'ai *dénigé* une *écossarde* dans la *sapinette.* » « J'ai déniché une buse dans la sapinière. »

SAQUER, v. a. Tirer brusquement. « Il a *saqué* la porte. » (Montfort.)

SAQUETTE, s. f. Fille légère. (Dourdain.)

SARCIAU, s. m. Sorte de faucille. (Tout le département.)

SARDRINE, s. f. Sardine. (Châteaugiron.)

SARTE, s. f. Sardine. « Qui veut de la *sarte ?* » cri des marchandes de sardines de Rennes.

SAS, s. m. Tamis en crin qui sert à passer la farine. (Tout le département.)

SASSOTER, v. n. Passer au sâs, au tamis. (Essé.)

SAUDE, s. m. Saule.

SAUDRAS, s. f. Nom de villages. (Tout le département.)

SAUF VOTRE RESPÉ, loc. adv. Ces mots précèdent toujours le nom d'un animal. « *Sauf votre respé*, j'ai vendu mon cochon. » (Tout le département.)

SAUNIER et SAUNIÈRE, sub. Boîte en bois pendue dans la cheminée et qui renferme du sel.

Quand la *saunière* dégoutte
Signe de dégel.
(Dicton de Dourdain.)

SAUQUETTE, s. f. Barrière. (Dourdain.)

SAUQUETER, v. n. Sauter par-dessus une barrière. (Dourdain.)

SAUSSE, s. m. Saule, arbre de la famille des amentacées. (*Salix alba.*) (Rennes.)

SAUTER-A-LA-CRASSE, loc. adv. Sauter à la figure. « Le chat m'a *sauté à la crasse.* » (Lohéac.)

SAUTIR, v. a. Sauter. « J'ai fait *sautir* mon *chen* dans le *ruissiau.* » (Saint-Just.)

SAUTOU, SAUTILLON, s. Sauteur. « Quel petit *sautou* tu fais ! » (Tout le département.)

SAUVAIGE, adj. des deux g. Sauvage. « C'est un chat *sauvaige.* »

SAVA, SAVAI, Inf. du verb. savoir. (Je viens *sentir sava si fille à vous sera fomme à ma.* » « Je viens savoir si votre fille sera ma femme.) (Conte de Jean l'Hébété.) (Bain.)

SAVONNIÈRE. s. f. Saponaire, plante officinale. (Bain.)

SCEILLER et SCILLER, v. a. Scier, couper le grain avec une faucille. (Tout le département.)

SCEILLERIE, s. f. Action de couper le grain. Réunion d'ouvriers embauchés pour ce travail. « Elle veut que j'aille laver chez elle la semaine prochaine ; je ne le pourrai pas, je serai en *sceillerie.* » (Cesson.)

Se, s. m. Sel. (Arrondissement de Redon.)

Se carapater, loc. adv. S'esquiver. (Rennes, terme d'atelier.)

Seille, s. f. Seau en bois.

Seillée, s. f. Seau rempli d'eau. (Tout le département.)

Seillot, s. m. Seau. (Plerguer.)

Se la couler douce, loc. adv. Ne pas s'échiner, ne pas se fatiguer à travailler, avoir une existence agréable. (Rennes.)

Sèlette, s. f. Petit tabouret à trois pieds qui sert aux *pâtoures* pour tirer les vaches. (Bain.)

Senas, s. m. Grenier.

Où est Pelot ?
— Il est dans le *senas*.
(Tout le département.)

Sente, s. f. Sentier d'un champ. (Montfort.)

Sente, s. f. Odeur. « V'la des fleurs qui ont bonne *sente* » (bonne odeur.) (Tout le département.)

Sentier-messier, s. m. Petit sentier à travers champs qui permet de se rendre à pied promptement à la messe. (Arrondissement de Redon.)

Senti-sava, loc. adv. Flairer quelque chose. (Bain.)

Sepiller, v. a. Secouer quelqu'un, le brutaliser. (V. *Houspiller*.) « Prends garde, José, si tu continues, *j'vas t'sepiller*. » (Tout le département.)

Serand, s. m. Machine pour carder le chanvre. (Dourdain.)

Sèrée, s. f. Soirée. (Tout le département.)

Seroncée, s. f. Correction. (Dourdain.)

Serpiau, s. m. Serpe, instrument tranchant employé pour émonder les arbres. (Arrondissement de Redon.)

Serpidas, s. f. Femme haute et déhanchée. « La vilaine *serpidas*. » (Rennes.)

Seumer, v. a. Aspirer par le nez un breuvage quelconque. (Bain.)

Seulées, s. m. pl. Souliers. (Arrondissement de Vitré.)

Seyen, s. m. Enfant méchant. (Liffré.)

SIA, loc. aff. Oui. (Bain.)

SIAU, s. m. Seau en bois. (Tout le département.)

SICOT, s. m. Bois mort. (Dourdain.)

SIEDU, s. m. Seuil de porte (Dourdain.)

SIÉTER, v. a. Asseoir.

Siétez-vous dou ma Jeanne-Marie.
Siéte tou gars, ou y va ché (va choir).
(Tout le département.)

SIGNIFIANCE, s. f. Annoncer, faire connaître. « Je me sais aperçu à ces *significances* que j'avais péché. » (Feins.)

SIGUERNAS, s. m. Lit de paille. (Dourdain.) — Mauvais grenier. (V. *Senas*.) (Rennes.)

SIMELLE, s. f. Semelle de soulier. (Châteaugiron.)

SION, s. m. Bâton. « J'vas te foutre un coup de *sion*. » (Tout le département.)

SIUN, pron. démonst. Celui. « A qui le chen? C'est le *sian* à François. » (Tout le département.)

SIXDENTS, s. m. Jeune mouton. (Fougères.)

SOIFFARD, s. m. Ivrogne. (Fougères.)

SOITER et SOITONNER, v. a. Travailler en commun. Se dit de fermiers qui, n'ayant pas assez de domestiques ou d'ouvriers, travaillent mutuellement, les uns pour les autres. (La Guerche.)

SOLA et SOULA, s. m. Soleil. *Sola*. (Arrondissement de Redon.) *Soula*. (Arrondissement de Saint-Malo).

SOLÉES, s. m. pl. Souliers. (Arrondissement de Redon.)

SOLEUIL, s. m. Soulier. (Plerguer.) — On dit *soleu* dans l'arrondissement de Montfort.

SOLIER, s. m. Grenier. « Va chercher du fain (foin) dans le *solier*. » (Canton de Saint-Aubin-d'Aubigné et de Hédé.)

SONOU, s. m. Ménétrier. Joueur de violon de la campagne. (Tout le département.)

SORINE, s. f. Boisson des indigents faite avec la lie du cidre. (Environs de Rennes.)

SOTTIAU, s. m. Individu fier, vain et bête. (V. *Faraud*.) (Fougeray.)

Souau, s. m. Mauvais lit. (Dourdain.)

Souches, s. f. pl. Bois à brûler en quartiers, assez gros pour former des bûches de fond de cheminées. (La Guerche.)

Souci, s. m. Sourcil. (Arrondissement de Vitré.)

Soue, s. f. Refuge à porcs ; étable où on loge les cochons. Se dit aussi d'une maison malpropre. (Arrondissement de Redon.)

Souétrau, s. m. Homme malpropre. (Dourdain.)

Sougéa ou **Souja**, s. m. Sougéal, commune du canton de Pleine-Fougères dans l'arrondissement de Saint-Malo.

Soui, s. m. Endroit malpropre. (Tout le département.)

Souie, s. f. Taie d'oreiller. (Tout le département.) — A Dourdain c'est une *souille*.

Souil, s. m. Sale. (Prononcer *soûi*.) Ce mot vient de *souillon* probablement. (Fougères.)

Soula, s. m. Soleil. (Pancé.)

Soulaire, s. m. Orient. « Le vent vient du *soulaire*. » (Dourdain.)

Soulard et **Soulaud**, s. m. Ivrogne. « Le vilain *soulard*. » (Tout le département.)

Soulaugraphe, s. m. Ivrogne. (Rennes.)

Soulaugraphie, s. f. Orgie. (Tout le département.)

Soumeterre, s. m. Cimetière. (Gennes.)

Soupiérée, s. f. Soupière pleine de soupe ou de lait. (Tout le département.)

Sourd-gare, s. m. Salamandre terrestre, objet d'effroi et de répulsion dans les campagnes bretonnes. L'expression de *gare* ici signifie animal de diverses couleurs, bariolé. Une vache *gare*, au contraire, est une vache noire et blanche. (Tout le département.)

Dicton : Si taupe voyait,
Si *sourd-gare* entendait.
Le monde entier mourrait.

Souricer, v. a. Voler adroitement. « Il m'a *souricé* mon porte monnaie. » (Rennes.)

Souricet, Souriciau, s. m. Petite souris. (Tout le département.)

Formulette : Il est midi.
— Qui l'a dit ?
— Le *souricet*.
— Où est-y ?
— Dans la chapelle.
— Que fait-y ?
— Y dit la messe.
— Qui la répond ?
— Trois petits chatons.

Soursas, s. f. Déchet de farine de blé noir. (Bain.)

Spet, s. m. Instrument qui sert à tenir le seau dans le puits. (Dourdain.)

Su, prép. Sur.

Vous frappez *su l'z'os*,
Ils pourriront;
Vous n'frappez point *su* le cœur,
Où l'z'amours sont.
(Vieille chanson du faubourg l'Évêque, à Rennes)

Su, s. m. Suif et aussi sureau, arbuste. (Arrondissement de Redon.)

Devinette : Quels sont les trois noms d'arbres qu'on peut dire le plus vite ?

Su
Pin
If

On dit cela d'un seul mot : *Supinif*.
(Canton de Bain.)

Subelée, s. f. Air sifflé. On dit aussi d'un individu en état d'ivresse : « En a-t-il pris, une *subelée* ! » (Messac.)

Subeler, v. n. Siffler, (Tout le département.)

Dicton : Vache qui *beille* (beugle),
Fille qui *subèle* (siffle),
Poule qui chante le coq,
Sont trois bêtes qui méritent la mort.
(Bain.)

Subelet, s. m. Sifflet. (Arrondissement de Redon.)

Subite, s. f. Petite maison misérable, cabane. (Tout le département.)

SUBOUT, adv. Debout. « Le pauvre gars est ben malade, il n'tient pas *subout*. » (Env. de Rennes.)

SUIVETTE, s. f. Bonne odeur pour faire suivre les jeunes gars. Les filles allant acheter des parfums disent toujours : « Vendez-moi de la *suivette* ». (Bain.)

SURELLE, s. f. Petite oseille sauvage appelée aussi *Vinette*. (Arbrissel.)

SUROUA, s. m. Vêtement goudronné ou en caoutchouc porté par les marins quand il fait mauvais temps. (Littoral de la Manche.)

SUS, prép. Sur. « J'porte toute ma fortune *sus* ma » (sur moi). (Arrondissement de Redon.)

S'Y, pron. pers. Se.

C'est notre cuisinière ;
S'y lève de grand matin.
(Chanson de Paimpont.)

T

TA, TAIL, TOUÉ, pron. pers. Toi. *Ta*. (Arrondissement de Redon.) — *Tail*. (Arrondissement de Saint-Malô.) — *Toué*. (Rennes.)

TABLÉE, s. f. Beaucoup de monde à table. « Ah ! la belle *tablée !* »

TAIE ou TÉE DE BOUTEILLES, s. m. Débris, morceaux de bouteilles brisées. (Tout le département.)

TAILE, sub. f. Toile. (Arrondissement de Redon.)

TAILLEUR, s. m. Petit insecte qui nage sur la surface de l'eau et qui s'appelle hydromètre. (Bain.)

TAIT, s. m. Étable, écurie. (On prononce souvent *ta*.) (Arrondissement de Redon.)

TALIBOURDAS, s. m. Gros tas d'ordures. (Bain.)

TAMBOUR, s. m. Instrument muni d'un cuir qui reçoit la farine du *sas*. (V. *Sas*.) (Bain.)

TAMPONNER, v. a. Toucher longtemps une même chose. (V. *Poganer*.) « As-tu bientôt fini de *tamponner* cette viande? Tu me fais *dongé*. » (Arrondissement de Redon.)

Tannée, s. f. Tan, poudre d'écorce de chêne pour tanner les cuirs. (Tout le département.)

Tantine, s. f. Tante.

— Bonjour *tantine* Perrine,
Comment s'porte vot' pourciau ?
— Il n'est ni gras, ni maigre,
Les os li perce la piau.
(Chanson de l'Ille-et-Vilaine.)

Tantouillard, sub. Qui tantouille, qui trempe diverses choses dans l'eau. « C'est un *tantouillard*. » « C'est une petite *tantouillarde*. »

Tantouiller, v. a. Tremper quelque chose dans l'eau à plusieurs reprises. « As-tu bientôt fini de *tantouiller*, vilain gars? » Se dit à un enfant qui joue avec l'eau, ou qui marche dans l'eau. (Tout le département.)

Tapée, s. f. Quantité, abondance. « Quelle *tapée* de soupe! jamais je ne pourrai tout manger. »

Taque, s. m. Insecte d'eau, gros coléoptère appelé hydrophile. (Dingé.)

Tarâche, s. f. Insecte qui se colle aux vaches et aux chiens et leur suce le sang. (Bain.)

Tarague, s. f. (V. *Tarâche*.) (Dingé.)

Tarin, s. m. Petit d'un chardonneret et d'une femelle de serin. (Tout le département.) — Coureur de nuit. (Dourdain.)

Tassée, s. f. Tassée de cidre, de lait, etc. Bol plein d'un liquide quelconque. « Veux-tu *baire* une *tassée* de lait. (Tout le département.)

Tatouille, s. f. Action de battre. (V. *Tripotée*.) (Tout le département.)

Taupenne, s. f. Sorte de clochette pendue au cou des vaches dans les forêts. (Teillay.)

Tauper, v. a. Tromper, attraper. « A-t-il été *taupé* dans son marché avec Renaud ! » (Cesson.)

Tauper, v. a. Arrêter. « *Taupe*-le donc. » (Fougeray.)

Taupette, s. f. Fiole d'eau-de-vie, servant de mesure dans les cabarets. « Servez-moi une *taupette* d'eau-de-vie. » (Arrondissement de Redon.)

Tée, s. m. Vaisselle complètement brisée. « Prenez garde de vous blesser, j'ai jeté des *tées* sur la rue. » (Arrondissement de Redon.)

Teigne, s. f. Plante des champs et des landes appelée aussi *Herbe-à-Perdrix*. (*Cuscute*.) (Vergéal.)

Teiller, v. a. Broyer le chanvre. (Bain.)

Tellé, s. m. Métier de tisserand. (Gennes.)

Téméraire, adj. des deux g. Cruel. (Loutehel.)

Tenant, loc. adv. Tout le temps. « Il l'a injurié *tenant* » (tout le temps, sans discontinuer.) (Montfort.)

Tèque, s. f. Balle, jouet d'enfant. « Nous allons jouer à la *tèque*. » (Arrondissement de Redon.)

Tequer, v. a. Lancer la tèque, frapper quelqu'un. (Guipry.)

Terjou et **Tourjous**, adv. Toujours. (Tout le département.)

Terminage, s. m. Fin d'une chose. « Si le *terminage* est aussi bon que le commencement, ça ira tout seul. » (Tout le département.)

Terpement, s. m. Ressaut. (Liffré.)

Terper, v. a. Ressauter. (Liffré.)

Terpin, s. m. Pied-bot. (Dourdain.)

Terrou, se, adj. Couvert de terre. — Dans le canton de Plélan, on dit d'une personne qui possède des terres : « Elle a le cul *terrou*. »

Tertillée, s. f. « Une *tertillée* de garçailles, » (Un grand nombre d'enfants.) (Bain.)

Teruelle, s. f. Truelle, instrument de maçon. (Tout le département.)

Tétines de chatte, s. f. Plante des murs. (*Sedum album*.) (Arbrissel.)

Téture, s. f. Filasse. (Tout le département.)

Tesserie, s. f. Lieu où l'on tisse la toile. (La Guerche.)

Tètre, v. a. Tisser, faire de la toile. (La Guerche.)

Teugner, v. n. Tousser. « Le pauv' gars *teugne* toute la journée. » (Arrondissement de Vitré.)

Teurheulée. s. f. Écuellée de soupe ou de cidre. (Fougeray.)

TEURTE, s. f. (Pron. *Terrrtre.*) Tourterelle. (Tout le département.)

TEUTÉE, s. f. Écuellée. (Gennes.)

TIGNASSE, s. f. Chevelure. « *Tignasse* blonde. « Cette fille a-t-elle la *tignasse* mal peignée ! » (Tout le département.)

TILLON, NE, adj. Qui n'a pas le caractère facile. « Il n'est pas *tillon.* » (Il n'est pas commode.) (Tout le département.)

TIME, s. m. Seau. (Liffré.)

TINTIAU, s. m. Réunion de douze gerbes de grain dans un champ. (Bain.)

TIRE-JUS, s. m. Mouchoir de poche. (Tout le département.)

TIRER, v. a. Oter. « *Tire-ta* de là que je m'y mette. » Ote-toi de là que je prenne ta place). (Noë-Blanche.)

TIRER DES PIEDS (Se), loc. adv. Se sauver, s'en aller. (Rennes.)

TIRETTE, s. f. Tiroir. « Mets les *éliges* dans la *tirette.* » Mets les économies dans le tiroir.) (Bain.)

TIRMACHAUSSE, adj. des deux g. Difficile. Une chose qu'on ne peut obtenir, c'est *tirmachausse.* (Marpiré.)

TIRPAYER, v. a. Embrouiller. (Canton de Liffré.)

TIRTAINE, s. f. Grosse étoffe employée pour les vêtements des paysans de l'arrondissement de Redon.

TOC-TOC, adj. des deux g. Personne qui n'a pas toute sa raison. « Il ou elle en est *toc-toc.* » (Rennes.)

TOMBER, v. n.

Passé défini : Je tombis,
Tu tombis,
Il tombit,
J'tombîmes,
V'tombîtes,
Y tombirent.

TONNIAU, s. m. Tonneau. (Tout le département.)

TONTON, s. m. Tous les hommes sont appelés *tonton* par les petits enfants dans l'arrondissement de Redon.

TOQUART, s. m. Gros enfant. « C'est un fameux *toquart.* » (Tout le département.)

TOQUÉ, E, adj. Individu extravagant, presque fou. « Il est *toqué,* le pauvre diable. » (Messac.)

TOR, s. m. Taureau (Fougères.)

TORCHEPIN, s. m. Pin, arbre vert appelé aussi *Pin à crochets.* (Arrondissement de Saint-Malo.)

TORCHETTE, adv. Faire une chose promptement, proprement. On dit : « Nette comme *torchette.* » (Tout le département.)

TORIN, TOURIN, s. m. Taureau. *Torin*, dans l'arrondissement de Redon, et *Tourin* dans l'arrondissement de Rennes.

TORTILLARD, s. m. Homme qui a les jambes mal faites. (Tout le département.)

TORTILLER, v. a. Détruire. « La fré a *tortillé* les fleurs. » (Bain.)

TORTILLON, s. m. Sorte de gâteau fabriqué dans la Loire-Inférieure et qu'on vient vendre dans l'Ille-et-Vilaine. (Le Grand-Fougeray.)

TOSSÉ, E, adj. Presque ivre. « J'ai bu un bon coup de *piot*, mais comme il était fort en goût et justificatif, il m'a *tossé.* » (Montfort.)

TOSSER (Se), v. pron. Se frapper. « Je me suis *tossé* contre un arbre. » (Tout le département.)

TOUAILLE, s. f. Nappe qu'on étend sur la table pour mettre le couvert. « Mets la *touaille.* » (Bain.)

TOUAILLON, s. m. Petit nappe. (Saint-Meloir-des-Ondes.)

TOUE, s. f. Fromage. (Fougères.)

TOUILLÉ, adj. Sale, mouillé.

Comme te voilà *touillé*, mouillé,
Comme ta monman va te battre.
(Chanson de Bain.)

TOUPIE, s. f. Méchante fille ou femme de mauvaises mœurs. « C'est une vieille *toupie.* » (Tout le département.)

TOURNEBOUSE, s. f. Fille de la campagne lourde et sale. (Tout le département.)

TOURNEYER, v. n. Tournoyer. « Les sansonnets *tourneyent* dans l'air. » (Arrondissement de Redon.)

TOURNEMENT, s. m. Tour de main. (Servon.)

TOURNETTE, s. f. Petite pelle en fer qui sert à retourner la galette sur la tuile. On dit Tournoire aux environs de Dol.

TOURON, s. m. Veston très court que portent les paysans. (Tout le département.)

TOURTEAU, TOURTIAU, s. m. Pain. « Donne-moi un *tourtieu* (un pain). » — Il existe dans l'arrondissement de Vitré un bel étang qui s'appelle *Paintourteau*, parce qu'il a la forme d'un pain.

TOUSÉ, E, adj. Tondu, tondue. « Il a les cheveux *tousés*. » (Tout le département.)

TOUSER, v. a. Tondre.

TOUTE-BONNE, s. f. Sauge cultivée dans les jardins. (Arrondissement de Vitré.)

TOUTPAS, s. m. Sorte de barrière pour empêcher les bestiaux de sortir d'un pâtis. (Fougeray.)

TOUTER, v. n. Tousser. « J'ai beau faire, je *toute* toujours. » (Environs de Rennes.)

TRACER, v. a. Traverser un champ sans suivre de sentiers tracés. « Les chassoux *tracent* à travers champs. » (Bain.)

TRAHIR, v. a. Enivrer quelqu'un par surprise. « Il m'a *trahi*, j'sais chaudebaire. » (Arrondissement de Redon.)

TRAINÉE, s. f. Femme de mauvaise vie qui court à tous les plaisirs, à toutes les fêtes. (Tout le département.)

TRANCHE, s. f. Instrument de jardinage. (Arrondissement de Redon.)

TRANSPORT, s. m. Fièvre. Être dans le transport, c'est avoir la fièvre. (Guichen.)

TRAS, s. f. Grive. Dicton de l'arrondissement de Redon : « Il chie comme une *tras*. » Se dit de quelqu'un qui a le corps dérangé, parce que la grive en cage est d'une malpropreté dégoûtante. (Bain.)

TRAS, adj. num. des deux g. Trois. (Pléchâtel.)

TRAVÈS (A), loc. adv. A travers.

A *travès* has et buissons
J'trouverons l'z'autr's, là où y seront.
(Chanson de Bourg-des-Comptes.)

TRAVOUIL, s. m. Dévidoir. (Arrondissement de Redon.)

TRÉE, s. f. Truie, femelle du porc. C'est une injure grossière

faire à une femme que de l'appeler : « Vilaine *trée.* » (Tout le département.)

Tremble, s. m. Plante de la famille des graminées. (*Briza media*, L.) (Bain.)

Tremée, s. f. Cage en bourdaine pour prendre des oiseaux en hiver. « Prête-moi ta *tramée.* »

Tremen, s. f. Trèfle blanc. « Mène les bêtes manger du *tremen.* » (Dingé.)

Trempage, s. m. L'ouvrier des bourgs loge dans des auberges où il paie son lit et le *trempage*, c'est-à-dire le bouillon de la soupe de la maison qu'on verse sur du pain qui lui appartient. « J'ai le logement et le *trempage* chez la mère Pertuset. » (Bain.)

Trempe, s. f. « Je lui ai flanqué une *trempe*, » c'est-à-dire je l'ai battu. (Tout le département.)

Treuler, v. n. Courir, marcher sans but. « Toutes les *nets*, il est à *treuler* par les chemins. » (Tout le département.)

Treuler (Se), v. pr. Se promener. « Elle s'est *treulée* (promenée) toute la sainte journée. » (Rennes.)

Tribart, s. m. Entrave pour empêcher les moutons, les chèvres, les oies de traverser les haies. (Tout le département.)

Tricard, s. m. Tricheur, voleur. (Tout le département.)

Tricocher, v. a. Bâtonner. (Canton de Liffré.)

Trifouillard, s. m. Individu brouillon. (Fougeray.)

Trifouillée, s. f. Action de battre quelqu'un. (V. *Tripotée.*) (Arrondissement de Redon.) A Liffré, *trifouillée* signifie foule.

Trimarder, v. n. Faire autre chose que son métier. (Liffré.)

Trimasser, v. n. Trimer, prendre de la peine, travailler à toutes sortes de choses. (Rennes.) Dans le canton de Liffré, *trimasser* veut dire : qui languit, qui traîne.

Trimballer, v. n. Avoir des secousses en voiture, c'est être *trimballé.* Beaucoup voyager, c'est aussi se *trimballer.* (Tout le département.)

Tringlot, s. m. Soldat du train. (Rennes.)

Triolas, s. m. Grenier. (La Bouëxière.)

Tripoter, v. a. Manipuler longtemps un objet ou une mixture. (Tout le département.)

TRIPOTÉE, s. f. Battre quelqu'un. « Je lui ai foutu une *tripotée.* » (Tout le département.)

TROCHET, s. m. Trois fruits réunis en grappes. « Un *trochet* de noisettes. » (Saint-Malo.)

TROUFIGNON, s. m. Bas des reins.

Pauvre *quoue* qui n'chassera plus les moucherons,
Tout autour du *troufignon.*
(Chanson de l'âne mangé par le loup. — Guichen.)

TROUSPETTE, s. f. Nom d'un personnage qui revient fréquemment dans les contes du pays gallo. (Tout le département.)

TROUSSE-GUENILLE, s. m. Homme vicieux. (Rennes.)

TUE-CHIEN, s. m. Colchique d'automne. (Arrondissement de Vitré.)

TUER, v. n. Se dit du cidre qui change de couleur, qui devient noir dans le verre ou dans la bouteille lorsqu'il a été tiré au tonneau. « Ce cidre est *tué*, c'est du cidre qui *se tue.* » (Arrondissement de Redon.)

TUFFE, s. f. Tuf, terrain schisteux. « Cette ferme n'a pas de valeur, la terre est mauvaise, c'est de la *tuffe.* »

TUILE-A-GALETTES, s. f. Ustensile en fonte sur lequel on cuit la galette. (Rennes.) — On dit *Pierre-à-galettes*, dans l'arrondissement de Redon.

TUMBRAI, s. m. Tombereau. (Fougeray.)

TURNE, s. f. Maison malpropre, mal tenue. (Arrondissement de Redon.)

TURQUETTE, s. f. Plante appelée aussi *Herbe-aux-hernies.* (*Herniara glabra.*) (Arrondissement de Vitré.)

TUTER, v. n. Siffler. « Écoutez-le donc qui *tute.* » (Bain.)

TUTINIER, s. m. Mauvais ouvrier, qui ne fait rien de bon. (Loutehel.)

U

UGÈNE, s. m. Eugène, prénom d'homme ; pour une femme on dit : *Ugénie.* (Tout le département.)

Umile, s. m. Émile, prénom d'homme. (Tout le département.)

Ursé, adj. des deux g. Lait qui a collé à la casserole.

Votre crème est brûlée, elle ne vaut rien.
— Non, elle est un peu *ursée*.
(Tout le département.)

Ustuberlu, e, adj. Étourdi, étourdie. (Rennes.)

V

Vache-de-chêne, s. f. Hanneton. (Tout le département.)

Vair, v. n. Voir.

Prés. de l'Ind.	*Imparfait.*	*Passé défini.*
Je vais,	J'vayais,	J'vayis,
Tu vais,	Tu vayais,	Tu vayis,
Il vait,	Il vayait,	Il vayit,
J'v'ayons,	J'v'ayions,	J'vayimes,
Vous vayez,	Vous vayiez.	Vous vayites,
Y vaient.	Y vayaient.	Y vayirent.

Valet, s. m. Petit enfant de la campagne qui rend déjà quelques services, qui cherche à se rendre utile. « C'est un bon petit *valet*. » (Arrondissement de Redon.)

Vanner, v. a. Fatiguer. « Il est *vanné*, » c'est-à-dire extrêmement fatigué. (Bain.) — A Rennes, *vanné* signifie ruiné. « Un homme *vanné* (ruiné). »

Vanter, v. a. Vanner, nettoyer les grains. (Arrondissement de Redon.)

Varice, s. f. Valise, sac de voyage. « J'ai perdu ma *varice*. » (Tout le département.)

Vars, prép. Vers. « J'irai *vars* midi manger la soupe. » (Messac.)

Vas, s. f. Voie. « *Ote-ta* de ma *vas* : Ote-toi de ma voie. » (Bain.

Vèci, prép. Voici.

Vèci la Toussaint,
Le temps des veillées.
(Chanson de l'arrondissement de Redon.)

VEILLETTE, s. f. Petit sentier dans un jardin ou dans un champ. (Gennes.)

VEILLOCHE, s. f. Petite meule de foin. « On met le foin en *veilloches*, avant d'en faire des *mulons*. » (V. *Mulon*.) (Tout le département.)

VEILLOIS, s. f. pl. Veillées à la campagne. (Ercé près Liffré.) — A Dingé, on dit *villois*, et à Acigné, *veillade*.

VÊLAGE, s. m. Moment où la vache vêle, c'est-à-dire met bas un veau. (Tout le département.)

VELOU, interj. Voulez-vous? On prononce *v'lou?* (Chanteloup.)

VENDERDI, s. m. Vendredi. (Tout le département.)

VENIGOUTTE (A), loc. adv. A tâtons. « J'avançais à *venigoutte* dans la cave lorsque je me suis frappé dans une barrique. » (Tout le département.)

VENT DESSUS, VENT DEDANS, loc. adv. Gris, presque ivre. (Tout le département.)

VENTIEZ, VENTIEZ-BEN, adv. Peut-être. (Montfort.)

VENTOUÊ, s. m. Pièce de grosse toile, ou bâche, qui reçoit le grain d'un moulin à *vanter*. (V. *Vanter*.) (Bain)

VENTRÊE, s. f. Ventrée de poulet. Quand on prépare un poulet pour le mettre à la broche, on lui enlève la *ventrée*, c'est-à-dire les entrailles. (Arrondissement de Redon.) — On dit aussi d'un chien qui vient de bien manger : « En a-t-il pris, une *ventrée!* » (Rennes.)

VERDA (mettre au), loc. adv. Mettre au travail, montrer ce qui est à faire. (Chasné).

VERDAGUE, s. f. Matière fécale d'homme ivre. (Arrondissement de Redon.)

VERDÉE, s. f. Coups. « Il m'a foutu une *verdée* de coups de bâton. » (Tout le département.) — *Verdée* signifie aussi grande quantité. (Canton du Grand-Fougeray.)

VERDINGUETTES, s. f. pl. Petites cloches. (Rennes.)

VERDONNE, s. f. Lézard, reptile. (Ercé près Liffré.)

VÈRE, adv. Oui. (Tout le département.)

VERETTE, s. f. Variole. « Il a la *verette*. » (Arrondissement de Redon.)

Verge, s. f. Bâton de 1m80 qui sert à mesurer la toile. (Bain.)

Verita, s. f. Vérité. « C'est la *verita*. » (Arrondissement de Saint-Malo.)

Vermichel, Vermiché, s. m. Vermicelle, pâte alimentaire. (Tout le département.)

Vernille, s. f. Fillette vive, alerte. (Dourdain.)

Vérole, s. f. Variole. (Tout le département.)

Verotté, e, adj. Personne qui a des marques de varioles sur le visage. « Elle est toute *verotée*. » (Rennes.)

Verrure, s. f. Verrue, excroissance de chair. (Tout le département.) — Pour faire disparaître les *verrures*, il faut prendre une poignée de pois, sans les compter, et les jeter dans un *puts* (puits). Lorsque les pois germeront, les *verrures* s'en iront. (Superstition du canton de Bain.)

Vesprée, s. f. Après-midi. (Tout le département.)

Veuri, e, adj. Pourri, pourrie. « Une planche de bois *veuri*. » (Tout le département.)

Veuves, s. f. pl. Ancolies, plantes de la famille des renonculacées. (*Aquilegia vulgaris*. L.) (Bain.)

Veuvier, ère, sub. Veuf, veuve. (Tout le département.)

Véyage ou **Voyaige**, sub. m. Voyage. (Saint-Senoux.)

Vezet, s. m. Oiseau. (Canton de Maure.)

Viande a Jean le soûl, loc. adv. Viande de première qualité, le gibier par exemple, qui ne peut être mangé que par les personnes riches. (Tout le département.)

Viau, s. m. Veau. « Combien le *viau* ? » (Tout le département.)

Viage, s. m. Voyage. Se dit surtout d'un pèlerinage. « Je viens de faire un *viage* à Saint-Eustache, qui de tous maux détache. » (Teillay.)

Viberquin, s. m. Vilebrequin, outil pour percer du bois. (Tout le département.)

Vichon, s. m. Petit veau. Se dit aussi d'un enfant qui fait le câlin. « Petit *vichon*. » (Bain.)

Vichonne, s. f. Vache qu'on caresse ou qu'on appelle. « Viens, ma *vichonne*. »

Vidèle, s. f. Reprise. (Rennes.)

VIDÈLER, v. a. Repriser. « Il faut que je *vidèle* les bas de mon homme. » (Tout le département.)

VIETTE, s. f. Sentier des champs. (Bain.)

VIEUVIÉ, s. m. Vieux-Viel, commune du canton de Pleine-Fougères dans l'arrondissement de Saint-Malo.

VIEUX (Je). Ind. prés. du verbe vouloir. « Je *vieux* ben aller *conté* vous (avec vous). » (Châteaubourg.)

VIEUX-PIC, s. m. Terme de mépris envers un vieillard. « Le *vieux-pic* ne m'a pas répondu. » (Rennes.)

VINETTE, s. f. Oseille sauvage. (*Rumex acetosa*. L.) (Tout le département.)

VINETTE (Petite), s. f. Petite oseille. (*Rumex acetosella*. L.) (Rennes.)

VINOCHE, s. f. Mauvais vin. « Ce n'est pas du vin, c'est de la *vinoche*. » (Tout le département.)

VIOCHE, adj des deux g. Bien portant, vigoureux. « Cet enfant est ou n'est pas *vioche*. » (Tout le département.)

VIOLON, s. m. Longue bouteille de grès dans laquelle on met du cidre. (Bain.)

VIPÉRIAU, s. m. Petite vipère. « J'ai trouvé dans une *has* toute une *nichée* de *vipériaux*. » (Saint-Senoux.)

VIRAGO, s. f. Se dit d'une personne presque folle. « C'est une *virago*. » On dit aussi en écoutant une idée étrange, bizarre : « En voilà d'une *virago*. » (Rennes.)

VIRÉ, E, adj. des deux g. Presque fou. « Ne l'écoute pas, il est *viré*. » (Bain.)

VIRE DE PERSOUÉ, loc. adv. En forme de vis de pressoir. « Bas en *vire de persoué* (bas mal tiré). » (Bain.)

VIRE-LA-LUNE, sub. m. Individu hébété, qui regarde en l'air en marchant. (Tout le département.)

VIRER, v. a. Viser, ajuster. « J'ai vu un lièvre, j'ai *viré* juste et je l'ai tué. » (Arrondissement de Redon.)

VIROLET, adj. Qui forme des plis. Se dit ordinairement des bas mal tirés. (Liffré.)

VISPI, s. m. Enfant vif, remuant. (Dourdain.)

Vitraige, s. m. Vitrage.

Je vim's rouler sur le pavé
Une belle maison en bois doré
Dont les murs étaient de *vitraige*.
(Vieille chanson de Châteaubourg.)

Vitrias, s. m. Habitants de Vitré. — A Gennes, on les appelle les *Vitrassiés*. — A Pipriac on appelle *Vitrias* les vitriers de passage qui posent des vitres aux fenêtres des maisons de villages.

Vivature, s. f. Nourriture. « La *vivature* est *coutagère*. » (Env. de Rennes.)

Vivier, s. m. Mauvais lieu, lupanar. « Il est allé au *vivier*. » (Saint-Grégoire.)

Vivocher, v. n. Vivoter, vivre mesquinement. « Je n'sommes pas riches, mais *j'vivochons*. » (Tout le département.)

Vivrebel, le, adj. Vraiment joli. « Cette fille est *vivrebelle*. » (Noë-Blanche.)

Vivrement-bon, adj. Excellent au goût. (Noë-Blanche.)

V'lez-vous ? v'lou ? Inter. Voulez-vous ? « *V'lou ben* finir vilain *adelaizi*. » (La Dominelais.)

Vlin, s. m. Reptile: couleuvre, vipère, lézard, crapaud. « *Sauve-t'a, v'la un vlin*. » On dit aussi *vlin* pour *venin*. « Cette bête a du *vlin*, n'y touche pas. » (Tout le département.)

Dicton : A la Saint-Mathias,
Les *vlins* sortent de la has.

V'nelle, s. f. Côté du lit qui touche à la muraille. « Je couche dans la *v'nelle* du lit. » (Tout le département,)

Voirez (Vous), fut. du verbe voir. « Vous *voirez* cela quand nous y serons. » (Tout le département.)

Volage, adj. des deux g. Personne vive, emportée. (Loutehel.)

Volaige, adj. Volage. « C'est une fille *volaige*. » (Arrondissement de Redon.)

Volant-d'eau, s. m. Plante des eaux. (*Myriophyllum verticillatum*.) (Arrondissement de Fougères.)

Volet, s. m. Nénuphar, plante aquatique. « Ma ligne s'est accrochée dans les *volets*. » (Tout le département.)

VOLEU, s. m. Voleur. « C'est un *voleu* de poules. » (Tout le département).

VONGER, v. irr. Jaillir. « On lui a coupé le bras et le sang a *vongé* sur ma. » (Environs de Rennes.)

VOUILLÉE (Mal), adj. Mal mise. « Cette femme est toujours mal *vouillée*. » (Dourdain.)

VOUILLER, v. a. Verser de l'eau chaude. (Dourdain.)

VOUYOT, s. m. Instrument, grande écuelle de bois pour verser le *lessi* lorsqu'on fait la lessive. (Arrondissement de Redon.)

VRA, adj. des deux g. Vrai. « A tout coup c'est *ben vra*. » (Bain.)

Y

YAC, s. m. Lérot, petit mammifère, espèce de loir. (Bain.)

YAUME, YAUMÉ, YAUMIN, s. f. Guillaume. Prénom d'homme. (Tout le département.)

Z

ZELÉE, s. f, Galopade, action de galoper. (La Bouëxière.)

ZIDOR, s. m. Prénom d'homme. (Tout le département.)

ZOISEAU, s. m. Oiseau. (Sixt.)

ZIGUE (Bon), s. m. Bon enfant. (Tout le département.)

ZOGUE, s. m. Imbécile. « Tais-toi, vilain *zogue*. » (Rennes.)

ZOZO, s. m. Imbécile. « Quel *zozo !* » (Arrondissement de Redon.)

ZUNER, v. a. Regarder fixement. (Rennes.)

ZUNETTE, s. Qui zune. (Rennes.)

Ad. ORAIN.

(*A continuer.*)

VARIA

I. — BIZARRERIES DE LA LANGUE FRANÇAISE.

Le tribunal civil de Nantes a rendu, dans une de ses dernières audiences, un jugement rectifiant, sur la demande d'un des intéressés, l'orthographe du nom de famille estropié dans certains actes. Il s'agissait d'un nommé Janeau qui réclamait, conformément à d'anciens titres, une seconde *n* et un *e* après le *j* majuscule de son nom. Nous avons eu, à cette occasion, la curiosité de rechercher de combien de façons pourrait s'écrire ce nom si répandu, et nous sommes arrivés au chiffre de *soixante-douze*, sans garantir que nous ayons épuisé la collection

Jano	Jeano	Geano
Janno	Jeanno	Geanno
Janot	Jeanot	Geanot
Jannot	Jeannot	Geannot
Janos	Jeanos	Geanos
Jannos	Jeannos	Geannos
Janod	Jeanod	Geanod
Jannod	Jeannod	Geannod
Janeau	Jeaneau	Geaneau
Janneau	Jeanneau	Geanneau
Janau	Jeanau	Geanau
Jannau	Jeannau	Geannau
Janaud	Jeanaud	Geanaud
Jannaud	Jeannaud	Geannaud

Janaut	Jeanaut	Geanaut
Jannaut	Jeannaut	Geannaut
Janeaut	Jeaneaut	Geaneaut
Janneaut	Jeanneaut	Geanneaut
Janeaud	Jeaneaud	Geaneaud
Janneaud	Jeanneaud	Geanneaud
Janeaux	Jeaneaux	Geaneaux
Janneaux	Jeanneaux	Geanneaux
Janaux	Jeanaux	Geanaux
Jannaux	Jeannaux	Geannaux

Comme on le voit, ce nom ressemble fort au fameux couteau de Jeannot, dont on avait beau changer la lame, le manche et la virole, et qui restait toujours le même.

(*Phare de la Loire*, 9 juillet 1885.)

Voici quelques-unes de ces bizarreries qui causent tant d'embarras aux étrangers qui veulent se familiariser avec la langue française :

Nous portions les portions.
Les poules du couvent couvent.
Mes fils ont cassé mes fils.
Il est de l'Est.
Je vis ces vis.
Cet homme est fier, peut-on s'y fier ?
Nous éditions de belles éditions.
Nous acceptions ces diverses acceptions de mots.
Je suis content qu'ils content cette histoire.
Il convient qu'ils convient leurs amis.
Ils ont un caractère violent ; ils violent leurs promesses.
Ils expédient leurs lettres ; c'est un bon expédient.
Nos intentions sont que nous intentions ce procès.
Ils négligent leurs devoirs : je suis négligent.
Ils résident à Paris chez le résident d'une cour étrangère.
Les cuisiniers excellent à faire ce mets excellent.
Les poissons affluent à un affluent, etc., etc.

(*L'Avenir des Pyrénées.*)

II. — LE NOM DE LA HACHE EN BASQUE.

On me signale le passage suivant d'un volume qui a été publié l'année dernière à Barcelone :

« A Espanya tenim una encontrada, las provincias bascas, ahont, sino 'l recort, s'hi conservan encara 'ls noms primitius de las eynas de aquella llunyadana edat.

« La paraula vizcaina *aizcora* es toda una revelació, puig que era ja usada per los Celtas, y no ha fet més que aplicarse per extensió á una eyna més moderna. Aquesta paraula *aizcora*, destral, está composta de *aitz* (1), roca dura, y de *gora*, alsada en l' ayre, ó si 's vol, posada ó lligada al capdemunt de quelcom, de un mánech, per exemple. Es donchs lo nom de la destral de pedra usada per l'home primitiu, aplicat més tart, si bé molt impropiament, á la destral de bronze, de ferro, ó de acer.

« En la llengua basca hi ha encara altres noms de la edat de pedra aplicats á algunas de las eynas usadas avuy, tals com *aitzur*, aixada, y *aitzurra*, picot (2). Aquestas duas paraulas se componen de *aitz*, roca, y *urra*, obrir. Traduhidas donchs literalmente dirian, *roca pera obrir*-la terra. També 's diu *aitztoa*, es dir, pedra petita, al ganivet, y *aitzturrac*, petitas pedras pera desgarrar ó petit ganivet pera obrir, al formó.

(*Lo llamp y 'ls temporals*, per D. Cel. Gomis. *Barcelona*, 1884, pet. in-8°, p. 2-3.)

(1) « *Aitz* vol dir *roca ben dura*, que es precisamente la usada en las destrals y eynas tallantas de la edat de piedra. *Aitz* equival á la paraula castellana *peña*, com ho prova lo nom *aitzgorri*, peña coloradu, donat á unas rocas vermellas que hi ha damunt del túnel de Oazurza en la provincia de Guipuzcoa. »

(2) *Aitzur* et *aitzurra*, c'est le même mot, avec et sans l'article.

(J. V.)

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE TOME XVIII.

Pages.

KOULIKOVSKI (D.). — Ṛg-veda, IV, 26, et IV, 27. Essai d'analyse. 1

ADAM (Lucien). — Grammaire de la langue jâgane..... 10, 160

A. H. — Polysynthétisme..... 27

QUELLIEN. — Un argot de Basse-Bretagne..... 30

SIBREE. — Gk. ἑκατόν; Sk. *śata*..... 56

ORAIN (A.). — Glossaire patois..... 58, 174, 269, 368

VINSON (Julien). — L'Inde française et les études indiennes de 1882 à 1884..... 77, 115

HOVELACQUE (Abel). — Essai de solution d'un problème linguistico-ethnique..... 192

VINSON (Julien). — Le premier livre souletin..... 215

BIBLIOGRAPHIE.

PERRET (Paul). — *Les Pyrénées françaises : l'Adour, la Garonne et le pays de Foix*..... 109